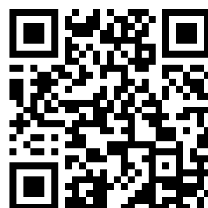
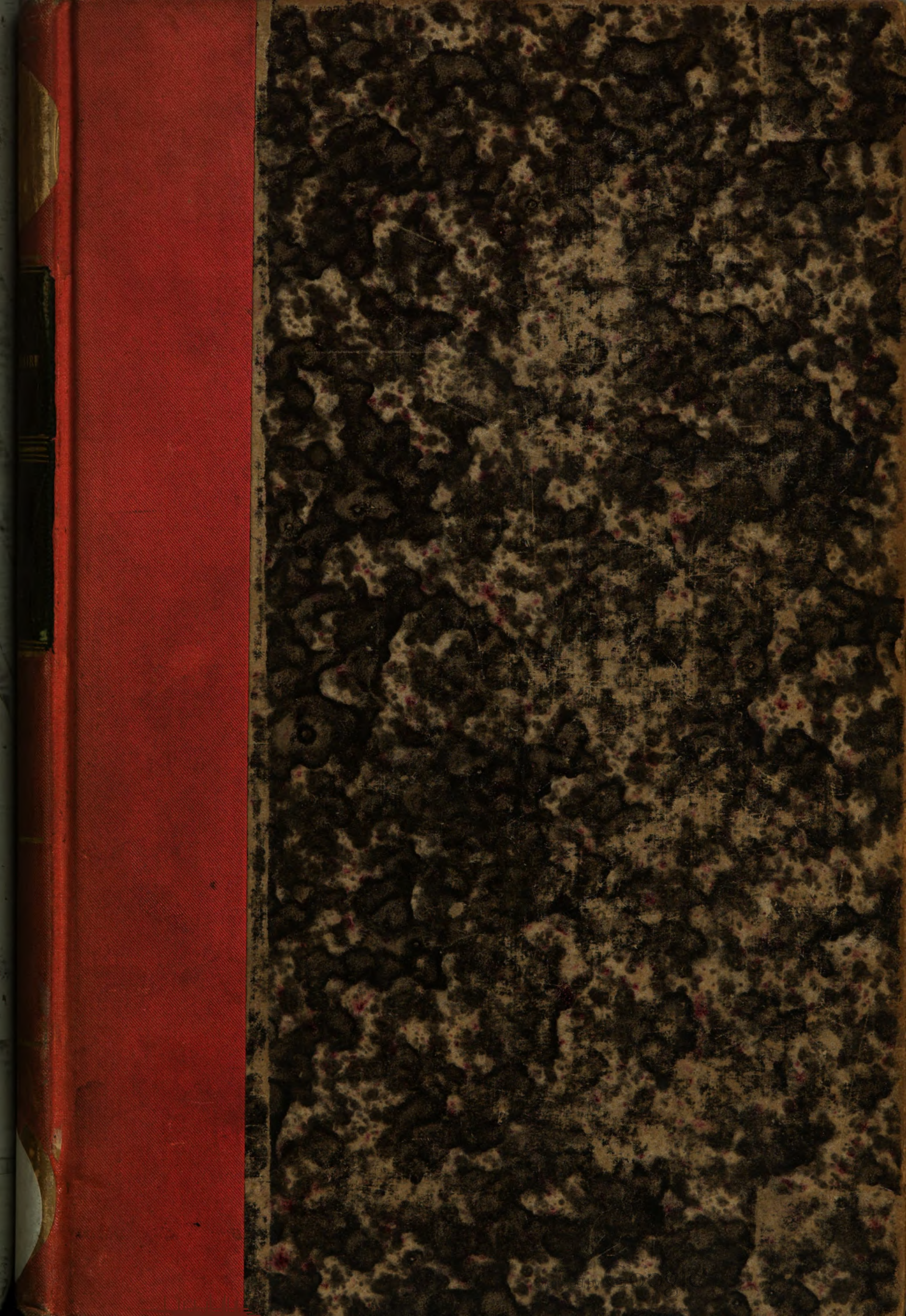
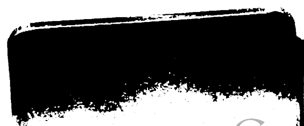












L'INTERMÉDIAIRE

DES

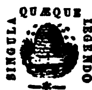
CHERCHEURS ET CURIEUX



VINGT ET UNIÈME ANNEE

NOUVELLE SÉRIE — Ve ANNÉE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.



L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS,

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES
ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1888



PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

13, RUE CUJAS, 13

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 janvier 1888.*

XXIe Année. — N° 472.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 97.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français)

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS
COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.



QUESTIONS

Phylloxera ou Phylloxéra? — Comment doit-on écrire ce mot, avec ou sans accent? Je trouve un peu partout les deux formes, au nord comme au midi. On m'affirme que l'éminent directeur de l'école de pharmacie de Montpellier, M. Planchon, orne d'un superbe accent le mot qu'il a créé. S'il en est ainsi, ne faut-il pas marcher d'accord avec le parrain du fatal puceron, du *phylloxéra vastatrix* (dont Dieu vous garde)?

Un vieux chercheur.

—

Servir quelqu'un sur les deux toits. — Quel peut bien être le sens de cette expression? Je l'ai rencontrée dans une lettre de Chavigny à Louis XV, citée par le duc de Broglie dans « la seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse ». Voici le passage : « Le trait du roi de Prusse est bien noir, mais il a encore plus d'imprudence: lui et le roi d'Angleterre *nous servent sur les deux toits.* » H. L.

—

Limosin. — « Employé dans un sens obscène pour désigner la nature de la femme. »

Telle est la définition du glossaire érotique de la langue française, par L. Des Landes, qui cite à l'appui une phrase de Tabarin.

Quelle peut être l'origine de cette obscénité, dont Tabarin n'avait certes pas prévu les hautes destinées politiques, militaires et sociales en 1887?

Serait-ce une allusion à l'origine limousine et au travail des maçons, qui mettent en œuvre le caillou, dont le sens emblématique se trouve au même glossaire? Sus.

—

Sur le sceau de l'Inquisition. — On a souvent prétendu que sur le sceau des inquisiteurs brillait une étoile avec un des rais prolongé en glaive d'une façon menaçante. L'étoile et son emblématique et sinistre appendice ont-ils jamais été vus par des savants sérieux? Je le demande avec quelque peu de scepticisme, car j'ai l'honneur de connaître un érudit qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de l'Inquisition, qui a eu en main de très nombreux documents émanés des inquisiteurs, et qui n'a jamais trouvé le prétendu sceau dont on a tant parlé.

Un vieux chercheur.

—

Droits de succession au trône de France. — Connaît-on des lettres patentes ou tout autre document dans lequel Henri III aurait indiqué les droits de succession au trône après lui? G. B.

—

Le mariage du feu duc de Broglie. — Est-il vrai que le duc Albert de Broglie et la fille de Mme de Staël se soient mariés contrairement à la volonté de leurs parents?

Les *Mémoires* du duc de Broglie sont muets sur ce chapitre, mais il nous semble avoir entendu des contemporains affirmer le fait. O. R.

—

Les évêques à Buzenval. — Dans le volume d'Alphonse Daudet, *Trente ans de Paris*, je lis à la page 210 que l'on vit, le jour de Buzenval, *des évêques paradant à cheval dans un costume de mascarade.* Est-ce une allusion à M. Bauer, qui n'avait pas encore jeté la mitre aux orties et le pluriel serait-il un simple pluriel oratoire? A. ARNOULT.

—

Le philosophe Saint-Simon employé du Mont-de-Piété. — Dans la salle du conseil du Mont-de-Piété, on voit un buste en plâtre du philosophe Saint-Simon. Au-dessous du buste, une légende indique que Saint-Simon fut nommé, le 14 octobre 1806 comme *commis-reconnaissancier* aux appointements de mille francs, et que son traitement, après avoir été à la fin de 1806, porté à 1,250 francs, fut réduit en 1807 à 1,200 francs, par suite d'une mesure générale.

Saint-Simon quitta-t-il alors le Mont-de-Piété? C'est ce que la légende n'a pas indiqué.

Pourrait-on nous indiquer jusqu'à quelle époque le philosophe fut employé à faire des reconnaissances? A. H.

—

Charpentier, Gobelin, Le Lièvre, Rouillé, Targer, etc. — Existe-t-il un travail spécial, une histoire du commerce parisien au XVI[e] siècle, où l'on pût trouver des renseignements précis et détaillés sur les familles de ces grands teinturiers ou fabricants, tous beaux-frères ou cousins alors? Inutile d'indiquer ce qu'en dirent les *Biographies générales* et la *Notice sur les manufactures des Gobelins*, par M. Lacordaire, 1853. C. P. V.

—

Décoration à retrouver. — Rien des récents trafics, il s'agit simplement de savoir ce que sont devenus les superbes colliers en or, du poids de 10 marcs, ayant pour devise le mot *Espérance*, et ornés d'une image de la Vierge, que portaient les chevaliers de l'ordre de *Notre-Dame du Chardon*, fondé par le duc d'Anjou en 1370? Cette question a été posée, mais non résolue dans une nouvelle plaquette de F. Pouy, intitulée : Peinture et gravure représentant le roi Charles VI et les chevaliers de l'*Ordre de l'Espérance*... Appel est fait aux chercheurs de l'*Intermédiaire* pour faire cette découverte dans les musées et les collections. A. B.

—

Où se trouve aujourd'hui le cervelet de Voltaire? — A propos du cerveau de Talleyrand, je vois qu'un certain Mitouard fils, pharmacien, 10, rue du Bouloi, possédait en 1801 le cervelet de Voltaire. — Son père avait embaumé le grand homme et obtenu de la famille la permission de conserver « le siège du génie de Voltaire », comme le disait pompeusement Mitouard.

En l'an VII, le propriétaire de cette relique l'offrit au ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, pour qu'elle fût « un des principaux ornements du Muséum d'histoire naturelle ». Neufchâteau estima que le cervelet de Voltaire trouverait une place plus digne de lui à la Bibliothèque nationale. Un rapport, demandé par le ministre, concluait en ce sens; mais le dépôt ne fut pas effectué, puisque, en 1830, Mitouard offrait vainement encore au ministre de l'intérieur cette « pièce anatomique » (toujours d'après Mitouard). Le neveu du pharmacien ne fut pas plus heureux que son oncle; l'Académie française refusa le don que lui en faisait M. Verdier et l'un des derniers biographes de Voltaire, M. Paul Avenel, assurait, en 1867, que le cervelet de l'illustre écrivain, promené de dépôt en dépôt, était revenu, à cette époque, entre les mains de Mlle Mitouard, arrière-petite-fille du premier détenteur. — Où se trouve-t-il aujourd'hui?

PAUL D'E.

—

Les origines de l'idée du progrès. — Question du plus haut intérêt, qui n'a pas encore été complètement élucidée et qui mérite d'avoir un compte ouvert dans l'*Intermédiaire*.

Voici ma contribution.

C'est dans le dogme religieux de la chute et de la réhabilitation, dans la défaite d'Ahriman, de Typhon et de Satan, dans les neuf incarnations de Vichnou et dans le mythe de Prométhée qu'on peut voir le premier germe de la doctrine du progrès.

L'idée de certains progrès particuliers

paraît ensuite, vaguement, dans l'*Iliade*, où Sthénélus dit: « Nous prétendons l'emporter sur nos pères » (*Il.* 4, 405) (av. 900), — dans une remarque de Thalès, sur le temps « qui a découvert ou découvrira tout » (Plut. *Mor.*) (av. 600), — et dans une théorie du philosophe Anaximandre sur l'évolution (av. 547).

Les grands travaux historiques d'Hérodote et de Thucydide eurent pour résultat de faire ressortir le progrès des connaissances humaines. « L'innovation, « a dit Aristote, a profité à toutes les « sciences, à la médecine qui a secoué les « vieilles pratiques, à la gymnastique, et « plus généralement à tous les arts où « s'exercent les facultés humaines » (Polit. 2, 5) (av. 322). A Rome, Cicéron déclara nettement que la philosophie est progressive et que les choses les plus récentes sont d'ordinaire les plus précises et les plus certaines (Acad. 1, 4. Rep. 1, 2) (av. 43).

C'est alors que le christianisme transforme l'humanité. Dès l'origine, il répand dans le monde l'espérance, avec le dogme de la providence et l'idée du progrès moral. « Nous vous prions, dit saint Paul, « de vous perfectionner *tous les jours da-* « *vantage* » (Thessal. I, 4, 10); et saint Augustin pense que toutes choses, parmi les hommes, ont lieu suivant un ordre de croissance réglé par Dieu (av. 430).

Au moyen âge, Hugues de Saint-Victor (av. 1140), saint Thomas d'Aquin (av. 1274), font du progrès la loi universelle des choses, et particulièrement du savoir humain... Polydore Virgile publie son curieux traité sur les inventions (1498)... Jean du Bellay écrit, en 1533, ces paroles remarquables: « On doit pen- « ser que les arts et les sciences n'ont reçu « leur perfectionnement tout d'un coup « et d'une même main; ainçois par suc- « cession de longues années, chacun y « conférant quelque portion de son in- « dustrie, sont parvenus au point de leur « excellence. »

En 1605, paraît le traité *Du progrès et de l'avancement des sciences*, de François Bacon, bientôt suivi du *Novum organum*, avec l'épigraphe *Multi pertransibunt et augebitur scientia* (1620). Au fond, la cause du progrès était dès lors gagnée. Il n'y avait plus qu'à provoquer et attendre les adhésions.

ALPHONSE R.

—

L'évêque J. de Guérin et Eugénie de Guérin. — Un journal de province, rendant compte d'une conférence d'un ancien professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, dit: « On a remarqué, dans le récit de la journée de Bouvines, l'évêque batailleur Jehan de Guérin, un des ancêtres de la célèbre Eugénie de Guérin. » Eugénie descendait-elle réellement du terrible prélat?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Sadi. — Les ouvrages du poète Sadi ont-ils été traduits en français? Quelle est la meilleure traduction de ces poésies?

COCQUEREL DE SAINT-GERMAIN.

—

La légende d'un tableau de Delacroix au musée du Louvre. — Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* voudrait-il m'expliquer pourquoi le tableau de Delacroix, actuellement au Louvre, salle des Etats, et qui représente une barque perdue dans l'immensité avec les malheureux qu'elle porte, est désigné officiellement par une mention sur le cadre du nom de la *Barque de don Juan*?

Le Larousse, à l'article Delacroix, le mentionne sous ce titre: « Naufragés abandonnés dans un canot. »

AL. BY.

—

Tableau de Plassan. — Je possède un tableau signé: *Plassan*, 1863, représentant: une jeune femme blonde, debout près d'une table, servant du thé à deux enfants assis; dans le fond à gauche, on aperçoit un lit à colonnes torses, à droite une porte ouverte donnant sur un escalier où apparaît un serviteur apportant un gâteau.

Ce tableau n'a-t-il pas été gravé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, ou lithographié dans l'*Artiste*, ou reproduit d'une manière quelconque dans une publication de cette époque? N'a-t-il pas figuré à une exposition?

GÉOGAB.

—

Sur deux portraits de Bernois. — Nous possédons deux dessins à la mine de plomb lavés légèrement d'encre de Chine et d'une finesse d'exécution merveilleuse, représentant, l'un « Albrecht Friderich von Erlach », en cuirassier, la main droite appuyée sur une longue canne; l'autre, sa femme « Susanna Margarita von Er-

lach », donnant à manger à un bélier dans sa main droite. Ces dessins, admirablement conservés, mesurent 16 c. de hauteur sur 12 c. de largeur. Nous savons que le personnage est Bernois et que le portrait gravé n'existe pas au département des estampes, mais c'est tout. Un aimable et savant confrère pourrait-il nous éclairer ? Nous ignorons si nous sommes en présence d'un dessin reproduisant une gravure existant, ou si au contraire nous sommes en présence d'un *dessin original* ayant servi à graver le portrait. GUSTAVE BOURCARD.

—

Portrait au pastel à déterminer. — Ce portrait porte sur le derrière : *Monsieur Antoine Canclaux, tiré en* 1735 *à Perpignan.* — Quel pourrait être ce personnage dont je n'ai pu trouver de biographie ? — Le pastel est admirable. Charles Blanc dit que Quentin de LaTour a, pour ainsi dire, inventé ce genre de peinture ; or, La Tour, né en 1804, avait 31 ans à l'époque du portrait en question. Pourrait-on savoir s'il a été à Perpignan en 1735 ou, au moins, dans le midi de la France ? M. J.

—

Encore un poète du XVIe siècle. — L'*Esté d'Ayrail* est un petit recueil de quatrains, imprimé à Paris chez Claude Morel, en 1607. Que sait-on de l'auteur de ces quatrains martelés, le sieur Pierre Ayrail, Méridional certainement ? Y a-t-il d'autres éditions et quelle est la valeur vénale de celle de 1607 ?

Mon exemplaire ne possède pas un portrait d'Ayrail, par Galery, annoncé dans deux quatrains liminaires ; en revanche il porte la signature et quelques notes manuscrites d'un autre poète, que j'ai vu parfois cité, F. Michel de Rochemaillet. D'où était ce dernier poète, et quelles traces a-t-il laissées dans l'histoire littéraire ?

Il me semble qu'il ne serait pas sans intérêt de dresser une petite bibliographie de la littérature des quatrains depuis Pibrac jusqu'à Morel de Vindé, en passant par le président Favre, P. Mathias et certain curé briochin, du nom de François Auffray. A. E.

—

Une bibliothèque musicale choisie en vingt volumes. — Quelles sont les vingt premières œuvres que doit posséder un amateur de musique d'une bonne force moyenne ? Quel choix faire dans les partitions anciennes ou modernes ?

GÉDÉON.

—

Mlle Georges. — La tragédienne morte en janvier 1867 a-t-elle laissé des héritiers? En quelles mains se trouvent ses papiers ou ses souvenirs? Je fais en même temps appel aux personnes qui posséderaient de curieux autographes de Mlle Georges, dont je recevrais bien volontiers la copie. ALFRED COPIN.

—

Les comédiens révolutionnaires.—Quels furent les comédiens qui prirent une part active au mouvement révolutionnaire, indépendamment de Fabre d'Eglantine, Collot d'Herbois, Bordier, Monvel, Dugazon, Trial, Fusil, déjà connus?

ALFRED COPIN.

—

Anonyme à rechercher. — Quel est l'auteur du pamphlet intitulé : *les Farceurs du protestantisme ?*

CHAMPVERNON.

—

Charitas. — Le mot est écrit en caractères d'un noir violacé sur un petit pot en faïence émaillée de blanc. Le mot

CHA
RI
TAS

est entouré d'un ornement en forme de feuillage bleu, et le côté opposé est orné de deux bâtons terminés en feuilles et croisés en X. On m'a raconté à Cracovie que ce petit pot provient d'une vieille fabrication française et qu'un couvent de France avait le privilège d'en faire pour le savon des barbiers ; enfin que, pour favoriser la vente pieuse de ces objets, le client tenait à ce que son barbier vînt toujours muni de son petit pot CHARITAS. — Qu'en dites-vous? PRZEZDZIECKI.

RÉPONSES

Un été à la campagne (XIII, 624, 684 ; XV, 172, 277, 301, 402). — Que le directeur de l'*Intermédiaire* et mes collaborateurs me pardonnent d'ouvrir à nouveau

cette rubrique; la faute n'en est pas à moi, mais à la *Bibliographie de la France*, où je lis dans son feuilleton du 17 décembre 1887, p. 3266 :

Avis à MM. les Libraires.

Malgré les démentis qui ont été donnés, certains catalogues annonçant encore le livre intitulé : *Un Eté à la campagne*, comme étant l'œuvre de M. Gustave Droz, M. Gustave Droz déclare qu'il poursuivra devant les tribunaux les libraires qui lui attribueraient, désormais, la paternité du livre en question.

Je sais bien qu'un de nos plus érudits collaborateurs, M. M. Tx., a, dans l'*Intermédiaire* du 25 novembre 1880, déclaré que jamais M. Gustave Droz n'a écrit une ligne de ce roman, mais enfin, une bonne fois, pourrait-on connaître l'auteur de ce petit livre licencieux? UN GUÊPIN.

—

L'âme de la femme au concile de Trente (XVI, 233, 283, 312; XIX, 524; XX, 681). — L'abbé Gorini traite la question : *L'Eglise a-t-elle enseigné que les femmes n'ont point d'âme?* au tome IV, p. 404-407, de son bel ouvrage : *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet*, etc., 6e édition, 1872, 4 vol. in-8. Lyon, Félix Girard, éditeur. On sait les témoignages flatteurs qu'ont accordés à cet ouvrage des historiens comme Guizot et Aug. Thierry. J'ai renvoyé au tome IV, p. 404, de l'édition que j'ai entre les mains, mais je trouve dans mes notes une référence au tome III, p. 465, qui ne convient pas à cette édition et se rapporte peut-être à une édition antérieure. La question est fort nettement résolue par l'abbé Gorini et avec des détails intéressants.

Le confrère Paul Masson peut consulter de plus: *Polybiblion*, mai 1886, p. 477.

Revue des questions historiques, t. VII, p. 653 (oct. 1869), où l'on rappelle d'ailleurs un article de M. l'abbé Rembouillet dans l'*Univers*, numéro du 10 septembre 1869. EVALDE.

—

L'herbier de Jean-Jacques Rousseau (XVIII, 423). — Parmi les « curiosités » de ma bibliothèque, je possède un volume in-folio bien relié, avec les titres suivants imprimés sur le dos:

SOUVENIRS
DE J. J.
ROUSSEAU
HERBIER
SIMIER. R. DU ROI. (Louis-Philippe?)

Ce volume a été acheté par mon père, je ne sais où et quand? Il contient une centaine de feuillets de papier non rogné, avec filigrane: D. L. F. sur une page, et sur l'autre un signe calligraphique dans le genre des 6 plumes de paon qui ornent la *crest* de plusieurs armoiries.

Une vingtaine de ces pages est occupée par des plantes séchées : le reste est blanc.

Parmi les plantes, il en est plusieurs qui ont été visiblement découpées dans un autre herbier, et celles-ci sont généralement munies d'une inscription trahissant une origine datant de la fin du dix-huitième siècle.

Je suis prêt à fournir aux « fanatiques du philosophe » tous les détails qui serviraient à déterminer l'authenticité des « souvenirs » que je possède.

PRZEZDZIECKI.

—

Bains de vin (XIX, 389). — On montre encore à Varsovie, à l'*hôtel d'Angleterre*, la chambre occupée par Napoléon Ier. Le roi Jérôme y a, paraît-il, également séjourné, et l'on se souvient des *bains de vin* qu'il y a pris et même que ses gens le remettaient en bouteilles pour le revendre. On ajoute malicieusement que le bain rendait souvent une bouteille de plus qu'on n'en avait versé.

PRZEZDZIECKI.

—

Les errata célèbres (XIX, 710, 751; XX, 108, 170). — Extrait du *Charivari* : Les coquilles elles-mêmes ont parfois de l'esprit.

Un courriériste de théâtre, annonçant l'autre matin, pour le soir même, la représentation d'une pièce nouvelle, avec reprise d'un des plus jolis actes de Labiche, le *Choix d'un gendre*, ajoutait par précaution : « Consulter l'affiche. »

Les compositeurs ont mis :

« Le *Choix d'un gendre* (consulter la fille). »

Hé! hé! le conseil a du bon,
Papas et mamans, souvenez-vous-en!

P. c. c. : V. D,

—

Le vélocipède (XX, 205, 303). — Ce qui suit est extrait de l' « Annuaire de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne », 1884, 26e année. Chez Matot-Braine, à Reims. Un document trouvé récemment

démontre l'existence d'un vélocipède à Paris à la fin du XVII[e] siècle. Il s'agit, bien entendu d'un vélocipède marchant *à l'aide des pieds*, le *vélocipède à bras* étant connu bien antérieurement.

On voit en ce moment (1690), dit-il, un carrosse assez semblable à une chaise à porteurs supporté par 4 roues, 2 grandes et 2 petites, qu'un laquais monté derrière fait marcher en appuyant alternativement sur deux pièces de bois formant pédales. Le carrosse s'avance avec la vitesse d'un homme au pas ; il tourne, vire dans tous les sens et fait l'admiration de tout le public de Paris. A. L. C.

—

Levons-nous (XX, 449, 528). — Victor Hugo s'est assurément souvenu de l'épigraphe des *Révolutions de Paris*, quand il fait dire à Hernani :

Puisqu'il faut être grand pour mourir, je me [lève.

L. D. L. S.

—

Bibliothèque choisie du genre humain (XX, 455, 533, 567, 651, 685, 720, 747). — Il va sans dire qu'il s'agit de 20 volumes et non de 20 ouvrages, car le « Larousse » serait en tête. 1. La Bible. — 2. Choix d'auteurs latins. — 3. Homère. — 4. Rabelais, — 5. La Fontaine. Fables. — 6. Racine. — 7. Corneille. — 8. Molière. — 9. Voltaire. Correspondance. — 10. Histoire de France. — 11. Géographie. — 12. Astronomie populaire. — 13. Hugo. Théâtre. — 14. Balzac. Contes drôlatiques. — 15. Casanova. Mémoires. — 16. Don Quichotte. — 17. Un million de faits. — 18. Le Moyen de parvenir. — 19. Delvau. Dictionnaire érotique. — 20. Shakespeare. Œuvres choisies.

Il serait curieux, quand les réponses seront terminées, de savoir quels livres ont obtenu le plus de suffrages.

GÉDÉON.

—

Les descendants de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne (XX, 481, 538, 570, 686). — Au mois de février 1885, j'ai lu, dans je ne sais plus quel journal, la nouvelle suivante : « Le petit-fils du roi Stanislas, Thaddeus-Louis Poniatowski, est depuis deux ans employé comme berger sur la ferme du docteur Patterson, dans le comté de Baltimore, disent les journaux américains. »

Je donne le renseignement pour ce qu'il vaut. EVALDE.

—

Origine de quelques dictons et proverbes usuels (XX, 513, 600). — Il me semble que le vers de Boileau (Ep. III) :

Le moment où je parle est déjà loin de moi,

était assez connu comme une simple et très heureuse traduction de celui de Perse (Sat. V) :

... Fugit hora ; hoc, quod loquor, indè est.

Avant Perse, Horace avait dit (Od. I, 11) :

... Dum loquimur, fugerit invida
Ætas.

L.

—

L'écho le plus merveilleux de l'Europe (XX, 517, 603, 631, 657, 687, 723). — La légende de Loreley, d'après H. Heine, a été reproduite dans le recueil des *Contes allemands du temps passé*, traduits par F. Frank et E. Alsleben (Paris, Didier et C[e], 1869, in-8). — En 1882, elle a été mise en musique, sur les paroles de M. Eug. Adenis, par MM. Paul et Lucien Hillemacher, tous deux ex-pensionnaires de la villa Médicis, déjà connus, et bientôt célèbres.

En 1882, cette symphonie vocale et instrumentale obtint le prix de dix mille francs fondé par la ville de Paris, et fut exécutée sur le théâtre municipal du Châtelet avec un brillant succès qu'est venu confirmer, l'année dernière, celui de *Saint-Mégrin*, drame lyrique des mêmes auteurs, représenté au théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles.

JOC'H D'INDRET.

—

Paternité d'un vers (XX, 546, 605). — De qui est le vers suivant ? (Il est, paraît-il, de Crébillon.)

La crainte fit les dieux ; l'audace a fait les rois.

La première partie est de Lucrèce (liv. 1) :

Primus in orbe deos fecit timor...

La seconde a été faite, défaite et refaite par nombre d'écrivains ; ainsi M. J. Chénier avait dit :

La crainte fit les dieux ; l'intérêt fit les prêtres.

L.

—

Quel était le sexe véritable du chevalier d'Eon (XX, 546, 606, 632, 725). — Je n'ai point l'intention de donner ici le mot de l'énigme; ma prétention est moindre et je me borne à indiquer seulement quelques ouvrages où il est parlé d'Eon de Beaumont.

Indépendamment du livre anglais indiqué par Hy Nial : *the Strange career of the chevalier d'Eon*, on peut citer : 1° Gaillardet, *Mémoires de la chevalière d'Eon*. Paris, 1836; 2° Gaillardet, *Mémoires de la chevalière d'Eon*. Paris, 1866; 3° duc de Broglie, *le Secret du roi*. Paris, Calmann-Lévy, 2 vol. in-12, 1879; 4° Vandal, *Louis XV et Elisabeth de Russie*. Paris, Plon, in-8, 1882; 5° Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*.

J'ajouterai que la *Revue historique*, publiée par F. Alcan, vient de donner (livraison de nov.-déc. 1887, p. 398) un compte rendu critique de l'ouvrage de M. Telfer, *the Strange career*, etc.

UN GUÊPIN.

—

Edmond About, poète (XX, 583, 664). — L'illustre écrivain, alors qu'il était l'un des plus assidus visiteurs de Compiègne sous l'empire, avait sans doute cédé au sentiment de sa reconnaissance en écrivant, à cette occasion, le 7 décembre 1866, une pièce charmante : *la Muse de Compiègne* (petit divertissement en manière d'acrostiche offert à l'impératrice par les invités de la troisième série). Le morceau se composait d'une introduction et de sept strophes, d'une facture vive et légère, mais dont la souplesse n'avait rien de commun avec le souffle d'indépendance, qui anima plus tard le style du polémiste républicain. En voici les premiers et les derniers vers, qui furent reproduits, je crois, en 1883, dans le *Figaro* (supplément littéraire du samedi) :

Je suis la Muse du Palais;
Mon piédestal est sous les arbres,
Mais, ce soir, il souffle un vent frais
Qui fait grelotter jusqu'aux marbres;
Nos maîtres sont hospitaliers;
Souffriront-ils que je gémisse,
Quand la bravoure et la justice
Se réchauffent à leur foyer?

ESPAGNE

Eh bien! tu peux garder les trésors qu'on t'envie,
Pays aimé de Dieu, forte terre au ciel doux!
Ta plus noble beauté, nous te l'avons ravie,
Ta plus auguste fleur n'a fleuri que pour nous.

EGO E.-G.

—

Pot-de-vin (XX, 609, 691). — J'ai rencontré une charte concernant une abbaye du Perche, où il est fait mention d'une gratification faite aux serviteurs de l'une des parties contractantes : *Ad potum ut indè biberent*. C'est bien là l'origine et la traduction, en sens inverse, du *pot-de-vin*.

L. D. L. S.

—

Pain à l'envers (XX, 611, 669, 728). — Ce n'est pas seulement en Lithuanie, c'est en France, en basse Normandie, qu'il est encore d'un usage assez répandu de tracer le signe de la croix, avec la pointe de son couteau, sur la miche de pain que l'on va entamer.

L.

—

Ossogne Saint-Hilaire (XX, 617). — Cherchez et vous trouverez. Les archives d'Amicourt qui nous parlent d'Ossogne Saint-Hilaire, sont numérotées L. 1002. Prieuré d'Amicourt. *Archives nationales, Paris*.

A. L. C.

—

Portrait gravé par Nicolas Andreæ en 1590 (XX, 618, 649). — En remerciant M. le comte Przezdziecki de son obligeante réponse, j'ai le regret de lui faire savoir que ma gravure me paraît être aussi une épreuve moderne tirée sur la planche originale. Les dimensions, y compris les marges, sont de 63 × 45 centimètres, et le papier, dont la fabrication ne remonte certainement pas à plus d'un demi-siècle, semble analogue à celui des gravures de pacotille destinées au colportage.

RENÉ DE STARN.

—

Les Mémoires du baron Desgenettes (XX, 642, 701). — Je dirais volontiers à mes collaborateurs, comme ce petit juif dont il est question au commencement des *Mémoires de Grammont :* « Demande pardon à monsieur de la liberté grande » ; mais je crois qu'ils se sont trompés.

1° Des Genettes écrivait son nom en deux mots;

2° Il n'était point le frère du Girondin Dufriche-Valazé, ou plutôt de Valazé, mais son neveu; il était fils d'un frère aîné, issu, croyons-nous, d'un premier mariage de Dufriche Des Genettes, auteur commun; du second mariage naquirent Dufriche de Valazé et Dufriche des Madelaines;

3° Le général Letellier-Valazé, séna-

teur, n'était son neveu qu'à la mode de Bretagne, en réalité son cousin ;

4° Il n'a paru que deux volumes, et non pas trois, de ses *Mémoires* sous le titre de *Souvenirs de la fin du XVIII° siècle et du commencement du XIX°*, Firmin-Didot, 1835. Le troisième volume, interrompu à la feuille 23 par la mort de l'auteur, n'a pas été publié ;

5° Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, indépendamment de ceux que cite l'*Intermédiaire*.

La *Mosaïque de l'Ouest*, qui paraissait sous la direction de Souvestre, gr. in-8, Blois et Angers, a consacré à Des Genettes une notice biographique assez complète et renferme des détails assez personnels ; elle est de M. de la Sicotière.

L.

— Voir l'*Intermédiaire*, XVII, 107, 210. BEATUS.

—

Amuser le tapis (XX, 673). — En terme de jeu, cette locution signifie que l'on cause ou que l'on fait autre chose que de jouer ; au figuré, on s'en sert généralement pour faire ou dire des choses vagues, destinées à faire gagner du temps. Quant à son origine, nous savons que le mot dérive du latin *tapes*, originaire à son tour du grec τάπης, pour lequel on désignait un genre de tissu qui était en usage chez les Perses ; c'est de là, sans doute, qu'est sortie notre habitude d'appeler *tapis* la pièce d'étoffe dont on couvre d'ordinaire une table de jeu, ce qui a donné naissance à ces expressions courantes : *couvrir le tapis*, pour mettre de l'argent au jeu et *amuser le tapis*, laquelle n'indique pas seulement les divers sens que nous avons fait connaître, mais qui désigne encore les parties sans intérêt auxquelles on se livre en attendant l'ouverture réelle du jeu. EGO E.-G.

—

Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas (XX, 673). — Le mot a été attribué également à Bautru, le bouffon de cour, favori de Richelieu. — Mais je croirais volontiers qu'il a été, avec bien d'autres, porté à l'avoir de tous les libertins, athées et libres-penseurs de tous les pays et de tous les âges. QUINNET.

—

Napoléon et ses détracteurs (XX, 673). — Le nom du personnage illustre dont M. Taine a pu consulter les *Mémoires* inédits, est bien connu de nombre de gens ; mais comment leur demander de le dévoiler publiquement, en manquant à la fois aux égards dus à M. Taine et à ceux dus à l'ami de qui il tient la communication de ces *Mémoires ?* Les mieux informés seront ici les plus discrets.

L.

—

Où est le drapeau ? (XX, 674.) — Le fameux drapeau prussien pris en janvier 1871, sous les murs de Dijon, est enfin retrouvé. Voici, en effet, la note que notre confrère Léon Goulette, à qui revient l'honneur d'avoir retrouvé le drapeau, a publiée dans le *Paris :*

« Une personne attachée au ministère apporta le drapeau à l'Elysée le 12 décembre 1877, et, sans plus tarder, M. le maréchal de Mac Mahon donna l'ordre de le remettre au ministère de la guerre.

« Le lendemain, 13 décembre, je portai donc le drapeau à l'hôtel de la rue Saint-Dominique, et M. le commandant de Locmaria, chef de cabinet du général Berthaut, alors ministre, m'en donna un reçu que je conserve.

« Je puis ajouter que, le 30 décembre 1885, le drapeau a été déposé au musée d'artillerie des Invalides, sur l'ordre du général Campenon.

« Le drapeau est au rez-de-chaussée, dans la salle des armures équestres. M. le colonel Robert, conservateur du musée, s'empressera certainement de vous le désigner. »

—

Les médecins collectionneurs (XX, 675). — Voy. Renauldin, Etudes historiques et critiques sur les médecins numismatistes. Paris, Baillière, 1851, in-8.

RISTELHUBER.

— Je remercie mon honorable confrère de son opinion ultra-bienveillante sur « *les collectionneurs de l'ancienne France* » ; mais il trouvera des détails bien plus précis et plus circonstanciés sur le sujet qui l'occupe, dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVII° siècle*, que j'ai publié en 1884 chez Quantin. Le Dictionnaire du XVI° siècle est en préparation et contiendra les noms d'un assez grand nombre de médecins-amateurs.

Quant à ceux du XVIII° siècle, je ne m'en suis pas occupé ; mais on trouvera

quelques renseignements sommaires dans l'ouvrage du docteur Renauldin, les *Médecins numismatistes*, publié chez Baillière en 1851. On peut aussi consulter l'excellent travail de M. Courajod, le *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, t. Ier.

EDMOND BONNAFFÉ.

—Dans l'Introduction et les notes supplémentaires du Livre-Journal de Lazare Duvaux (Paris, 1873), M. L. Courajod donne de précieux renseignements sur les collectionneurs du XVIIIe siècle.

ONE WHO KNOWS.

—

Famille des Coutures (XX, 676). — Il y a eu au XVIIe siècle un philosophe de ce nom, originaire d'Avranches; son nom patronymique était Parrain. Peut-être ce renseignement pourra-t-il aider mon collaborateur dans ses recherches.

G. DE BOISJOSLIN.

—

Messe de saint Hubert (XX, 677). — Voy. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. 22, p. 41 du tome II de notre édition. En note: « Il despesche sa messe, laquelle il dit en chasse. » *Des Périers*, nouv. LXXIII. « On appelle abusivement une messe de chasseurs une messe courte et dite à la hâte. » Dict. de Trévoux. Littré confond la messe de chasseur avec la messe sèche qui est une messe sans consécration. Cf. ch. 39.

RISTELHUBER.

— Au Puy-en-Velay, où existait déjà la corporation des Harquebusiers, leur chef le *Roy de l'Oiseau*, ainsi nommé parce qu'il avait avec plus d'adresse abattu « un oiseau posé bien ault sur la tournelle ou donghon de la porte des Farges », présenta aux consuls l'an 1523 une requête dans laquelle on lisait : « Les requérans feront tous ensemble, à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de leur patronne et capitaneresse, la glorieuse pucelle Ste Barbe, faire célébrer, le jour qu'il vous plaira, une belle dévote et solempne messe, chacun an au devant de l'ymage de la glorieuse sainte Barbe... »

Dans la même ville du Puy, le 22 février 1762, s'organisait la société de Messieurs les chevaliers de l'ordre du glorieux Saint-Hubert, société qui avait sa meute de chiens, qui avait son uniforme obligatoire en certaines circonstances (veste verte à bavaroise et à collet, boutons dans lesquels sera gravé un cor de chasse, la poche en long, le chapeau avec un petit bord en or, et chacun ayant un petit cor de chasse en argent à la boutonnière) et dont voici quelques articles des statuts. « Art. 19. Chaque année il sera célébré le jour de la fête de St Hubert une messe en musique à laquelle tous les chevaliers seront tenus d'assister en habit décent, à peine de trois livres d'amende, sauf raison légitime... Art. 22. Le lendemain de cette fête, il sera également célébré une messe de *requiem*, pour les chevaliers défunts et seront tenus tous les chevaliers d'y assister. »

VELLAVIUS.

— Je détache, à l'intention de mon confrère, le passage suivant dans le *Parti national* du 8 novembre dernier. Je m'empresse d'ajouter que je laisse toute la responsabilité à la signataire de l'article :

« Il est de tradition, chez les chasseurs, de se livrer aux plaisirs cynégétiques, le jour où l'Eglise honore St Hubert, et la fête du Nemrod converti ouvre la saison de la chasse à courre.

« Dans beaucoup de châteaux, où l'on possède un équipage de chasse, le jour de Saint-Hubert est célébré avec des cérémonies particulières et quelque peu archaïques. Les maîtres du logis (femmes et hommes) revêtent la livrée de chasse qu'ils ont adoptée et la font aussi endosser aux piqueurs et aux valets de chiens. Leurs invités (femmes et hommes) portent également les couleurs choisies ou, au moins, un bouton de ces couleurs, qui leur est offert par le propriétaire de l'équipage et qu'ils placent à la boutonnière de la redingote de chasse, ou au corsage de l'habit de cheval. Cette toilette est exigée pour assister à la messe de saint Hubert, où les chants de la liturgie sont accompagnés de sonneries de cors. Les chiens sont maintenus devant la porte de l'église et, après l'office, le prêtre vient les asperger et les valets les forcent à manger le pain bénit, qui doit les préserver de la rage. C'est surtout dans les provinces qui longent la Belgique que cet usage est en honneur. Les gardes portent tous une médaille représentant le patron des chasseurs et bénite aux lieux où on l'honore particulièrement, à Saint-Hubert même, dans les Ardennes belges, où son culte a été précédé de celui qu'on rendait à une déité druidique de la chasse, à la déesse Bertcha. » *P. c. c. :* PONT-CALÉ.

—

Alfred de Musset à Bade (XX, 677). — Je me rappelle fort bien que, lors de mon séjour à Bade, les paysans de la Forêt Noire arrivaient en foule, le dimanche, à la *Conversation* pour jouer à la roulette.

On me dit alors que le dimanche était le seul jour où on leur permettait de jouer.

En tous cas, ce renseignement, autant que mes souvenirs me permettent de l'affirmer, est postérieur à 1854.

A. NALIS.

—

Madame de Bourdic (XX, 678). — Née Marie-Anne-Henriette Payan de l'Estang, généralement connue sous le nom de baronne de Bourdic-Viot, elle vint au monde à Dresde en 1746. Amenée en France à l'âge de quatre ans, elle épousa à douze ans le marquis de Ribière d'Antremont, du Comtat-Venaissin, qui la laissa veuve à seize ans. Madame d'Antremont épousa en secondes noces le baron de Bourdic, major de la ville de Reims, et, veuve pour la seconde fois, se remaria à M. Viot, commissaire des relations extérieures à Barcelone. Elle est morte à la Ramière, près de Bagnols (Gard), en 1802. Ses poésies, dont la plupart lui auraient été dérobées, sont disséminées dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils analogues. Elles appartiennent au genre de Voltaire et de Gresset.

Ces quelques renseignements sont empruntés à une courte notice qui précède un choix de ses poésies compris dans le petit volume : *Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises* (p. 320-328), publié par M. Busoni. Paris, 1841, Paulin.

Ce recueil contient une lettre adressée à Voltaire sous le nom de madame d'Antremont, datée d'Aubenas, 4 février 1768. Suit la réponse de Voltaire. Les pièces choisies par Busoni sont : Epître à ma Muse, la Présidente de Tourville (Tourvel) à Valmont, A M. de *** sur le séjour de Paris, A M. F*** qui l'invitait à ne pas s'amuser de colifichets, le Pinson, A une jolie dévote, Adieux aux Muses, le Monde tel qu'il est.

On trouvera dans le joli recueil les *Bijoux des neuf sœurs* : l'Amoureux de quinze ans, t. I, p. 238 ; l'Occasion, t. II, p. 166.

Une œuvre plus sérieuse et assez estimée de madame de Bourdic, est son *Eloge de Montaigne*, qui a été publié isolément. Paris, 1800, Pougens, sous le nom d'Henriette Bourdic-Viot.

Son opéra : *la Forêt de Brahma*, m'est inconnu. Madame de Bourdic fut affiliée à l'académie de Nimes, comme madame Verdier-Allut, sa contemporaine, plus connue sous le titre de Deshoulières du Midi.

(Nimes.) CH. L.

— Marie-Anne-Henriette Payan de l'Etang de Bourdic-Viot, femme de lettres, née à Dresde en 1746, morte à la Ramière près Bagnols, en 1802. Elle fut mariée trois fois : la première fois au marquis d'Antremont, puis au baron de Bourdic, et enfin à M. Viot, administrateur des domaines. Elle connaissait plusieurs langues et lisait avec passion les meilleurs poètes latins, allemands, anglais et français. Elle composait elle-même des vers, et l'on trouve dans les *Almanachs des Muses* beaucoup de jolies pièces qui furent imprimées sans son consentement, car elle ne les composait que pour les lire à ses amis. Cependant, elle fit paraître une *Ode au silence*, que les meilleurs poètes lyriques pourraient avouer, et où l'on remarque des pensées sublimes. Ses Eloges de Montaigne, du Tasse, de Ninon de Lenclos sont aussi très remarquables. (*Larousse*, II, 1116.)

Forêt de Brahma (la), opéra en 3 actes, paroles de madame Bourdic-Viot, musique de Gresnick, reçu à l'Opéra.

(Félix Clément et Pierre Larousse, *Dict. lyr.* Paris, 1869, in-8, p. 300.)

M. Cz peut aussi consulter avec avantage les ouvrages suivants :

Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*. Paris, 1862, in-8, vol. 4, p. 101.

Quérard, *la France littéraire*. Paris, 1827, petit in-4, vol. 1, p. 465.

Biographie Hœfer. Paris, 1863, in-8, vol. 7, p. 58, et la *Biographie Michaud*, vol. 6, p. 297-298, qui donne « Eler » (?) comme auteur de la musique de la *Forêt de Brahma*. ROGER MORGIES.

—

Tabac (XX, 678). — On a célébré si souvent, en vers comme en prose, les vices et les vertus de cette herbe à la reine qu'il nous serait presque difficile de revenir, avec intérêt, sur un sujet si diversement apprécié ou jugé. Parmi ses détracteurs, le docteur Boussiron s'est livré, il y a quarante ans environ, à une charge

passionnée contre cette plante merveilleuse, que Thomas Corneille avait encensée de la sorte :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,
Le tabac est divin et n'a rien qui l'égale.

L'opuscule de M. Boussiron a pour titre : *Du Tabac, de son influence sur le physique et le moral de l'homme* et constituait, je crois, sa thèse de doctorat. Cette haine aveugle contre son sujet n'avait pas empêché, longtemps avant lui, Jean Ménandre, de Brême, philosophe et médecin, de se montrer l'un des plus fervents apologistes du tabac ; en 1622, il fit imprimer chez le célèbre Isaac Elzévir son curieux ouvrage, *la Tabacologie*, qu'il dédia aux « Très illustres, très prudents et très sages consuls et au Sénat de la célèbre République de Brême ». A la suite de cet ouvrage, le libraire-éditeur imprima un hymne au tabac, ou pour mieux dire un poème en deux chants, dont Raphaël Thonn était l'auteur ; l'un et l'autre poussent peut-être leur enthousiasme à l'extrême, mais, malgré leurs éloges exagérés, on reste convaincu que la plante précieuse, honnie de nos jours comme un poison lent et subtil, joua un rôle important dans la médecine jusqu'au dix-huitième siècle. Mouard et Everhart, contemporains de Ménandre, furent aussi les apologistes de la nicotiane. Le docteur Contugi, l'un de ses plus ardents vulgarisateurs, vint plus tard leur prêter l'appui d'une thèse aussi curieuse que savante en faveur du tabac : *Non ergo nocet cerebro tabacum*. C'était le titre de ce travail dans lequel il prouve d'une manière incontestable que la fumée du tabac, au lieu de nuire au cerveau, le dégage des humeurs et exalte l'imagination. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'emploi de cette plante, dans la médecine, devint presque d'un usage proverbial; on s'en servait à l'intérieur, comme à l'extérieur, sans compter les nombreuses recettes dont l'influence agissait avec des succès différents. La preuve la plus éclatante de la faveur dont elle jouissait même chez les médecins résulta, le 26 mars 1699, de la thèse soutenue devant la Faculté de Paris, par Claude Berger, bachelier en médecine ; la question était : *An ex tabaci usu frequenti vitæ summa brevior ?* Le docteur, qui présidait, renchérissait sur les réponses hostiles du candidat, mais — comme il arrive trop souvent — ses actes n'étaient guère conformes à ses principes, car, dès le début de l'examen, ce dernier, à bout d'arguments, saisissant la tabatière du président, ne cessa d'en aspirer le contenu, en répétant : *Sic argumentabor*. Bien que le nez de celui-ci et le sien ne fussent pas d'accord avec les tendances de sa thèse, Claude Berger n'en conclut pas moins que l'usage fréquent du tabac rendait la vie plus courte : *Ergo ex frequenti tabaci usu vitæ summa brevior*. Cette aventure ne fit qu'augmenter la faveur dont jouissait déjà le tabac, malgré ses ennemis et on s'imagina qu'il était indispensable à l'existence ; ajoutons que les sensations utiles ou agréables qu'il procure n'ont jamais été mieux définies que dans le poème de Barthélemy (l'*Art de fumer*), et nous préférons, en finissant, y renvoyer le lecteur, puisque celles que cause ce prétendu *poison* y sont analysées selon nature.

EGO E.-G.

—

Froid de canard (XX, 705). — L'expression *froid de canard* est bien plus juste que froid de *loup*. Le loup habite toute l'année notre pays. Le canard sauvage n'y arrive que par le froid.

RENÉ DE SEMALLÉ.

— Peut-être cette expression provient-elle simplement de ce fait que, voyant les canards s'ébattre dans l'eau en toute saison, même en plein hiver, nous leur attribuons instinctivement les sensations que nous ferait éprouver un pareil exercice.

PAUL MASSON.

—

La conversion d'un écrivain (XX, 713). — J'ai lu quelque part qu'Eugène de Mirecourt s'était fait prêtre et habitait la république de Saint-Domingue.

Les citoyens de Saint-Domingue s'appellent Dominicains et leur république la république dominicaine.

De là, probablement, des confusions et l'appellation de dominicain appliquée à l'abbé Jacquot, dit de Mirecourt.

BRIEUX.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La première exposition. — A propos de l'exposition de Paris en 1889, on a toujours cru que la première exposition eut

lieu à Nuremberg (Allemagne) en 1528, mais ***à tort***. On doit remonter à une date beaucoup plus antérieure, car la première exposition eut lieu l'an 472 avant la naissance de J. C., sous le règne du roi Ahasvéros (Xerxès). Il en est fait mention dans la Bible, car, dans le premier chapitre du livre d'Esther, on lit au quatrième verset : « Que le roi Assuérus, la « troisième année de son règne, fit un « ***festin*** à ***tous*** les principaux ***seigneurs*** « de ses pays ***et à*** ses ***serviteurs pour*** « ***montrer*** les ***richesses*** de la gloire de « son royaume et la splendeur de l'excel- « lence de sa grandeur, ***durant cent quatre-vingts*** (180) jours. »

(Amsterdam.) J. G. DE G. J. JR.

—

La Monnoye à l'abbé Nicaise. — Parmi les *Lettres* adressées à *Nicolas Thoynard*, érudit orléanais du XVIIe siècle, très intéressante correspondance, conservée à la Bibliothèque nationale, ainsi que nous l'avons dit dernièrement dans le *Bulletin du bibliophile* (1887), sous les numéros 560 à 563 des *Nouvelles acquisitions françaises*, et dont nous publierons prochainement un *premier fascicule*, *Lettres de La Monnoye à Thoynard*, nous avons rencontré, parmi ces dernières, une lettre absolument égarée de *La Monnoye* à l'*abbé Nicaise*, qui doit être jointe par conséquent à celles publiées par M. Caillemer dans son livre : *Lettres de divers savants à l'abbé Claude Nicaise*, Lyon, 1885, ou signalées par le savant doyen de la Faculté de droit de Lyon, dans le tableau si utile aux travailleurs, qui termine le volume.

La lettre que nous publions offre de l'intérêt en ce qu'elle nous donne, en quelques mots, le jugement de La Monnoye sur les nouvelles poésies de Santeul, jugement à joindre à tant d'autres avec raison très favorables au poète, et l'opinion de l'auteur des *Noëls bourguignons* sur la nouvelle édition de l'*Anthologie* avec la traduction latine de Grotius, commencée, comme on sait, par Blaeu en 1645, du vivant de Grotius, et qui ne devait être terminée par Bosch que de 1795 à 1811, 4 vol. in-4°.

Il s'agit dans notre lettre de *Pierre Dumay*, né à Dijon en 1627, conseiller en 1647, mort le 26 janvier 1711, et qui était en correspondance avec les savants de son siècle. Dumay cultivait avec succès les vers latins; et, comme le rapporte Girault (Essais sur Dijon, 1814, in-12), « La Monnoye réputait sa poésie latine « digne des anciens ».

MM. Muteau et Garnier, dans leur *Galerie bourguignonne*, 3 vol. in-18, 1858, ont donné une énumération détaillée des œuvres de Dumay.

EMILE DU BOYS.

La Monnoye à Nicaise (1).

A Dijon, le 5 de juin 1692.

J'attendois à vous faire réponse, Monsieur, que le paquet des dernières poésies de Mr de Santeuil m'eust été rendu. J'ai reconnu en les lisant que la veine du poète ne degenère point, et que sur quelque sujet que ce soit, elle est toujours également nette et féconde. Le plaisir de cette lecture, tout grand qu'il a été, n'approche pas de celui que me donne le rétablissement de votre santé et l'espérance de votre retour. Ce n'est pas qu'à faire reflexion sur les agrémens que vous quittez vous ne soiez extrémement à plaindre, je n'ai garde de croire que je puisse aider tant soit peu à vous dédommager de cette perte. Une bonne ressource pour vous seroit, par exemple, Mr de Montaumont, que je vous avertis qui est ici depuis deux mois, mais qui pourroit bien ne plus y estre lorsque vous arriverez, pour peu que vous tardiez à partir. Ce n'est pas chez moi que vous trouverez seulement une parfaite estime pour vous, et une vive reconnoissance de toutes les amitiez que vous m'avez faites jusqu'ici. Oserois-je avant votre départ vous en demander encore une ? C'est, Monsieur, de vouloir bien vous charger d'une petite somme que Mr Rougeot a reçuë pour moi à la Tontine, et que je le prierai de vous remettre. Je n'écris pas à Mr de Santeuil, me contentant de lui applaudir ici, et de lui faire par votre entremise mes tres humbles remercimens. Le double de ses pièces destinées à Mr Dumay n'est pas, ce me semble, un présent à lui envoier par la poste, rien ne pressant là-dessus, je me réserve à le lui donner en presence. On m'a dit qu'on travailloit à une édition de l'Anthologie avec la version de Grotius en vers latins. J'aimerois mieux qu'on ne vous donnât que le grec, pourvû qu'on y joignist les Epigrammes qui n'ont pas encore été publiées, sans même en excepter celles de Straton. Vous nous instruirez de cette particularité et de plusieurs autres à votre retour. Je l'attens, Monsieur, avec impatience et suis de tout mon cœur votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA MONNOYE.

Adresse :

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise, ruë de l'Observance, à l'Etoile d'or, proche les Cordeliers, à Paris.

(1) *Nouvelles acquis. franç.*, vol. 562, fol. 81.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 janvier 1888.*

XXIe Année. — **No 473.**



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — **No 98.**

L'Intermédiaire

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Du mot toast. — A quelle époque le mot toast est-il entré dans notre langue et a-t-il remplacé notre vieux mot *brinde?* Ce qui m'amène à poser cette question, c'est la lecture de ces lignes de M. Duhamel (rien de l'ancien Elysée, car il s'agit ici du savant archiviste du département de Vaucluse), au sujet d'un banquet donné par les consuls d'Avignon en 1662 (*Mémoires de l'académie de Vaucluse*, 1887) : « *Auquel* (repas) furent faits, avec honneur et respect, quantité de brindes à la santé de Sa Majesté, et cassés quantité de verres et de bouteilles. » [N'oublions pas que nous sommes dans le Midi, où abondent les casseurs d'assiettes et autres objets fragiles.] M. Duhamel ajoute : « Ce qui prouve que les petits discours que nous appelons, on ne sait vraiment pourquoi, du vilain mot de *toast*, ne datent pas d'hier. »

Un vieux chercheur.

—

Prendre la mouche. — Comment cette expression signifie-t-elle se fâcher?

J. Lt.

—

Enervé. — Que pensent mes confrères du sens que les journaux donnent à chaque instant au mot *énervé?* Ils lui prêtent l'acception d'*irrité*, *excité*, et il me semble qu'il signifie tout le contraire. Ont-ils donc oublié la légende des énervés de Jumièges, de ces deux enfants de Clovis II si cruellement traités par leur père? Mais comment se pratiquait le supplice de l'*énervation?*

Poggiarido.

—

Le terme « calottin ». — A partir de quelle époque a-t-on appelé les prêtres *calottins?* J'ai bien remarqué le terme aux XVe et XVIe siècles; mais il n'était pas alors pris en mauvaise part, et il était très rarement employé. C'est surtout à partir de 1789 qu'il prend une signification injurieuse.

Rip-Rap.

—

A la fourche. — Je lis dans les *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le dictionnaire de l'Académie française*, p. P. P. (Paris, Renouard, 1807, in-8o) : « Fourche. On dit adverbialement et proverbialement : *à la fourche*, pour dire négligemment et grossièrement. *Cela est fait à la fourche. Panser des chevaux à la fourche* (dict. de l'Académie). — Remarque. L'expression prétendue proverbiale, *à la fourche*, ne devrait point se trouver là; car elle ne peut être grammaticalement expliquée avec la bienséance convenable à un dictionnaire d'académie. On se souvient d'une jeune demoiselle qui dit à M. Huet, évêque d'Avranches, en présence de père et mère : *Monseigneur paroît tout jan fourche*. L'Académie française, dont ce docte prélat fit lui-même partie durant un demi-siècle, ne fut guère moins naïve que cette enfant. » — Quelle est donc l'explication?

J. Lt.

—

La patrie de Polichinelle. — « M. Crispi est né en Sicile, la patrie de Polichinelle. » St-Cère, *Figaro* du 13 janvier. La Sicile est-elle la patrie de Polichinelle?

R.

—

Conseiller du roi. — Comment obtenait-on ce titre ou cet emploi sous l'ancienne monarchie? Quelles obligations,

quels privilèges, quels avantages entraînait-il?

Il me semble que les conseillers du roi étaient des gens qui, pour la plupart, vivaient tranquillement chez eux, surtout à la campagne, et ne conseillaient rien du tout. STUDENS.

Louis XVI serrurier. — On sait que Louis XVI s'occupait de travaux manuels et surtout de serrurerie. Pourrait-on me dire ce qu'est devenue depuis 1862 une paire de pincettes forgées et limées par le roi et qui avaient servi au foyer de son cabinet particulier, d'après l'affirmation de Gamain, qui en avait donné une attestation écrite de sa main? Ces pincettes ont été cassées à la tête et rajustées par le roi lui-même au moyen de deux rivures. En 1861 et en janvier 1862, elles appartenaient à un M. Méric, habitant Nice, qui les offrait à M. H. Audiffred, alors directeur du *Moniteur des arts*. Que sont devenus les certificats de Gamain et de M. Bernard, accompagnant les pincettes? HENRY CÉSILAIS.

—

Une envoûteuse au XVIIIe siècle. — Madame de Genlis raconte dans ses *Mémoires* que, lorsqu'elle arriva à Versailles, elle apprit de source certaine qu'une « sorcière » s'y était établie et y fonctionnait pour la plus grande satisfaction des amants jaloux. Comme au moyen âge et pendant les guerres de religion, cette envoûteuse fabriquait des bustes de cire dont elle perçait la poitrine d'aiguilles ou de stylets.

Madame de Genlis, peu indulgente pour les exploiteurs de la crédulité publique, dénonça la sorcière à qui de droit, et cette malheureuse fut condamnée au bannissement.

Sait-on quelle était cette sorcière? Et trouve-t-on ailleurs que dans les Mémoires de madame de Genlis des traces de cette mystérieuse histoire?

SIR GRAFF.

—

Un exemplaire original des registres de la Bastille (1659-1715). — Sait-on dans quelle bibliothèque publique ou dans quelle collection particulière se peut trouver, aujourd'hui, conservé, ce curieux volume décrit comme il suit, dans le *Catalogue des livres de feu M. le docteur Lerminier*, lesquels furent vendus à Paris, en 1836, salle de M. Leblanc, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 6?

N° 634. — Registre de la Bastille du 3 juin 1659 au 31 août 1715. Un vol. in-fol. max., renfermé dans un étui de maroquin noir avec serrure, aux armes de Bernaville, gouverneur? ULRIC R.-D.

—

Que sont devenus les neuf millions de M. Benoît? — Je lis dans les *Lettres de Villette*, à la date du 18 juillet 1790 : « Il y a quinze ans, un M. Benoît meurt « dans l'Orléanais et laisse neuf millions « de fortune. On ne lui connaissait point « de proches parents. Le Domaine le « fait passer pour bâtard et confisque « son bien au détriment de pauvres col« latéraux, qui produisent en vain leur « généalogie. Le procès de cette rapine « royale est encore devant les tribunaux « et n'est pas jugé. »

Connaît-on l'issue de ce curieux procès? QUINNET.

—

Limoges et Rochechouart. — La généalogie de Rochechouart (par le général comte de Rochechouart, Paris, Allard, 1859) place à l'année 888 *environ* l'installation de *Foucher* (Fulcherius ou Fulcardus) comme vicomte de Limoges. Cette assertion est d'ailleurs tirée de l'*Art de vérifier les dates* (éd. de 1818, t. III).

Quelqu'un de nos collègues pourrait-il me dire si des recherches plus récentes ont permis de vérifier, — ou de rectifier, — cette date de 888? Peut-être quelque habitant de Limoges a-t-il tenté de fixer l'époque exacte de cet intéressant événement? S'il n'en est pas ainsi, puisse ma question en inspirer l'idée!

A une époque où l'on parle tant de centenaires et de commémorations de toute sorte, il serait tout au moins curieux, pour la ville de Limoges, de pouvoir établir, — sinon fêter, — qu'en 1888 elle a atteint le 1000e anniversaire de l'établissement régulier de sa juridiction féodale. On sait d'ailleurs que ce Foucher, premier vicomte de Limoges, eut une longue postérité : ses descendants, de mâle en mâle, subsistent encore dans la maison de *Rochechouart-Mortemart*, et sa descendance féminine apporta la vicomté de Limoges à *Henry IV*.

C.

—

Grenadiers à cheval. — Il a été créé, pendant la première Restauration, une compagnie de *grenadiers à cheval de la maison du roi*, dont le capitaine-lieutenant était Louis du Vergier, marquis de *la Rochejaquelein*, maréchal de camp. Pendant les Cent jours, le marquis de la Rochejaquelein fut tué à la tête de l'armée vendéenne, au combat des Mathes (4 juin 1815), et, au retour du roi, la compagnie des grenadiers ne fut pas reformée; ses étendards furent confiés à la famille de l'ancien capitaine-lieutenant.

C'est au sujet de cette compagnie que je viens faire appel à l'obligeance de nos collègues, afin d'obtenir quelques détails sur l'organisation et l'existence — éphémère — de cette troupe d'élite.

Inutile de dire que je me suis déjà adressé à la famille de la Rochejaquelein, et que je possède le peu de renseignements pouvant être recueillis de ce côté.

C.

—

Costume de la mariée. — De quelle époque date le costume blanc de la mariée, avec le voile et la couronne d'oranger? En Pologne, la jeune fille a toujours porté une couronne de fleurs comme coiffure ordinaire, et nos paysans en ont maintenu l'usage.

Une vierge, dans le peuple, ne consentira jamais à se mettre un bonnet sur la tête; elle va la tête nue ou protégée par un mouchoir de laine ou de coton plus ou moins artistement arrangé. Il ne nous est pas possible d'obtenir de nos servantes filles d'adopter le petit bonnet des domestiques allemandes ou françaises. Le bonnet est posé, en cérémonie, sur la tête de la nouvelle épousée par des matrones, et il devient pour elle le symbole de son nouvel état. Le paysan ne tolère même pas qu'une fille qui a failli continue à aller tête nue ou coiffée de fleurs; on lui met un bonnet, qui devient alors une marque d'infamie. Nos chansons populaires font de la couronne de fleurs le symbole de la pureté virginale. Dans ces petites poésies, dire : « Jeannot m'a ravi ma couronne de fleurs », — « Ma couronne est foulée aux pieds », — — « Je lui donnerai ma couronne », n'est même pas une expression à double entente. Cela n'a qu'un sens.... le sens figuré.

Au XVI[e] siècle et au XVII[e] les mariées allaient à l'autel, le front ceint d'une couronne d'or enrichie de pierreries, imitant la couronne de fleurs. On suspendait souvent ces couronnes en ex-voto devant les images miraculeuses. Les personnes moins riches n'avaient qu'un cercle d'or ou d'argent, sur lequel on fixait des fleurs, en imitation du cercle de bois populaire, qui servait, et sert encore au village, aux jeunes filles pour y attacher journellement les fleurs fraîches dont elles ornent leur tête ornée de tresses. Les femmes mariées coupent leurs cheveux au ras du cou. On a maintenu jusqu'aujourd'hui, même dans les classes élevées, l'usage de mettre dans la couronne d'oranger un petit sac en tulle contenant un ducat béni (type de Venise ou de Hongrie à la Vierge) avec un peu de pain, de sel et même du sucre, pour symboliser les souhaits maternels de ne manquer de rien dans le cours de la nouvelle existence.

Les usages populaires étaient jadis, en Pologne, communs à toutes les classes. La fréquentation de l'étranger change de plus en plus les us et coutumes chez les citadins et chez les grands propriétaires, où la *mode universelle* commence à supplanter de plus en plus les *traditions*.

Je voudrais savoir, non pas les coutumes populaires, mais les usages de la bourgeoisie et des hautes classes, en France, relatifs à la toilette de la mariée au siècle dernier et aux époques plus reculées.

PRZEZDZIECKI.

—

Quelle est l'origine de la légende de la Dame blanche? — Où pourrait-on trouver la *légende* de la *Dame blanche?* le libretto de l'opéra-comique par Boïeldieu n'étant pas suffisant pour satisfaire le curieux.

IVANOWSKY.

—

Sudre, inventeur du téléphone. — Je viens d'acheter quatre bouquins chez un coiffeur qui vend des livres et des postiches — au grandissime rabais. Il me les a enveloppés dans un demi-numéro de la *Semaine*, journal de Paris, malheureusement sans date; il y a deux gravures de modes, bien amusantes, qui doivent remonter à 1846 ou 47; un étincelant compte rendu, par Paul de Saint-Victor, de la première représentation de *Pierrot posthume*, fantaisie picaresque de Théophile Gautier, et une romance intitulée: « Jurons de nous aimer toujours », paroles de M. Pascal, dédiée à mademoi-

selle Honorine Bordes, avec une vignette d'un romantisme achevé; musique, — c'est là le clou de mon acquisition, — musique de F. Sudre, « inventeur de la télégraphie acoustique, approuvé par l'Institut de France. » Je vous en prie, mes collaborateurs, quelques notes biographiques sur ce précurseur français d'Edison l'Américain! Cz.

—

Une pièce de vers du marquis de Foudras. — Parmi ceux de mes collègues en Intermédiarisme qui ont atteint ou dépassé la soixantaine (mes contemporains, enfin!), en est-il qui pourraient m'apprendre à quelle heureuse mortelle fut adressée la jolie pièce de vers du marquis de Foudras, qui porte pour titre : *« A une dame qui avait soixante ans »?*

Mes remerciements par avance à qui voudra bien me renseigner.

Vve Magniant.

—

Alfred de Musset et Mélanie Waldor. — Dans le charmant volume d'Alphonse Daudet, intitulé *Trente ans de Paris*, je lis ce passage (page 97) à propos de madame Mélanie Waldor : « Alfred de Musset, dans un jour de cruelle humeur, a fait sur elle des vers terribles et superbes, mélange pimenté d'Arétin et de Juvénal, qui porteront à défaut de mieux le nom de la Muse à la postérité, sur les ailes des publications clandestines. »

Ces derniers mots indiquent clairement que les « vers terribles et superbes » ont été imprimés. Dans quel recueil peut-on les trouver? Sont-ils trop « pimentés » pour pouvoir être reproduits dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, même en temps de carnaval?

René de Starn.

—

Le poète Viennet. — Un Intermédiariste pourrait-il me dire quels sont actuellement les titulaires de la propriété des œuvres du peintre Viennet? L. B.

—

Trente lettres de Voltaire. — J'ai lu quelque part que M. Georges Bengesco venait de publier trente lettres inconnues de Voltaire. Les a-t-il publiées à part, et où, dans ce cas? Le troisième volume de sa *Bibliographie de Voltaire* a-t-il paru?

(Rome.) Ferrajoli.

—

Les cartons dans les ouvrages du XVIII° siècle. — Connaît-on beaucoup d'exemples de cartons mis à des ouvrages du siècle dernier, et pour quel motif? La pensée d'interroger mes confrères sur ce point bibliographique intéressant m'est venue après la lecture de la question posée par le confrère R. D. (XX, 742); les deux questions se touchent par un bout.

Voici mon exemple. J'ai sous les yeux une plaquette de 46 pages in-8°, intitulée : *Apologie | des | protestants | du | royaume de France | sur leurs | assemblées religieuses | au Désert*, 1745. | Elle fut imprimée clandestinement à Vevey, dans le pays de Vaud, par les frères Zimmerli. Or, il y a un carton au feuillet C 2, p. 35-36 : les lettres ne sont pas absolument les mêmes que dans le reste de l'ouvrage; il y a deux lignes de moins au bas de la page 35, et une ligne de moins au bas de la page 36; le papier est plus souple et a plus jauni; et enfin les petites fleurettes qui sont à droite et à gauche du chiffre de la pagination sont différentes de celles des autres feuillets.

En fouillant dans les *Papiers Court*, qui sont une des richesses de la bibliothèque publique de Genève, je suis arrivé à savoir pourquoi ce carton. C'est qu'il y avait, dans le feuillet enlevé et anéanti, une phrase très sévère contre les Camisards; il y était parlé de « *l'indignation et de l'horreur* » que leur révolte provoquait dans le cœur des protestants de France. Cette phrase indignée était l'œuvre, non d'Antoine Court, auquel on doit le premier brouillon de cette *Apologie*, mais de quelqu'un des membres des comités de Lausanne ou de Genève, qui s'occupaient avec zèle et dévouement des intérêts des protestants du royaume. Or, ce fut le comité de Londres qui réclama et obtint un changement à cette phrase trop dure. Les raisons qu'il exposa en toute liberté m'ont paru victorieuses : ce n'est pas le lieu de les rappeler ici. Mais, comme l'ouvrage était imprimé, un carton fut nécessaire; et voici la phrase adoucie que je lis à la page 36 : « Nous ne souffrons parmi nous ni brouillons ni fanatiques; et *s'il y en a eu ci-devant* ou s'il en restait encore quelque part, *nous les désavouons hautement.* »

L'*Apologie* fut brûlée par la main du bourreau (arrêt du parlement de Grenoble du 6 février 1747). L'édition princeps est rarissime, bien qu'elle ait été

tirée à 4,100 exemplaires. Mais l'ouvrage a été réimprimé en tête du tome II de la seconde édition de la *Nécessité du culte public*, d'Armand de la Chapelle, p. 1-79, Francfort, 1747, et, sous cette forme, il est assez répandu. CHARLES DARDIER.

—

Le sonnet de la Pourriture. — A-t-il été imprimé, où et quand, ce fameux sonnet qui commence par ces mots : *Bécasses au long bec...* et finit par ce vers décourageé : (le mot de Cambronne) *est le dernier mot de toute la nature?*

Attribué à Lachambeaudie, ne serait-il pas bien plutôt sorti de la cervelle malade de Baudelaire ou d'un parodiste d'incontestable talent?

—

Le peintre J. Hooren. — Je cherche vainement, dans des ouvrages spéciaux, quelque renseignement biographique sur un peintre qui signait « J. Hooren ».

J'ai vu de lui des œuvres tout à fait remarquables; ses tableaux me paraissent appartenir au style flamand; un d'eux était daté 1698.

Je serai bien reconnaissant de ce qu'on voudra m'apprendre sur ce peintre.

M.

—

Ingres et Rachel. — « Faites donc mon portrait », disait un jour Rachel à Ingres. — « Jamais », répliqua le grand peintre, « vous avez chanté la Marseillaise! »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote reproduite par plusieurs journaux?

PAUL EDMOND.

—

A. Castro, fabricant de tapisseries au XVIIIe siècle. — Connaît-on des ouvrages de ce tapissier flamand, selon toute apparence, qui fabriquait et signait de ce nom des tapisseries à personnages, d'après Teniers?

J'en connais une, à Lyon, un peu passée de couleur, mais d'une bonne exécution : c'est un panneau représentant des villageois dans un paysage, de 1m,20 de haut sur 0m,85 de large environ.

Les personnages ont environ 60 à 65 centimètres de haut.

Mes recherches sur cet artisan n'ont pas abouti jusqu'ici. Qu'en sait l'*Intermédiaire?* Cz.

—

La Correspondance littéraire. — Dans le tome X de l'*Intermédiaire*, colonne 457, il est question d'un « excellent recueil : *la Correspondance littéraire*, dont notre *Intermédiaire* a eu l'héritage testamentaire. »

Quel est cet excellent recueil? Combien a-t-il de volumes? CL.

—

Archives privées. — Un de nos érudits confrères marseillais pourrait-il me dire s'il existe à Marseille, en dehors des archives du département et de celles du greffe de l'état civil, une collection publique ou privée de documents sur les familles de Marseille aux XVIe et XVIIe siècles? G. DE B.

—

Marques d'imprimeurs et de libraires. — Je viens de parcourir les deux fascicules de l'inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires, publiés en 1886 et 1887 par le Cercle de la librairie de Paris.

Je rends hommage au mérite avec lequel M. P. Delalain a conçu et dirigé cette remarquable publication; mais qu'il me soit permis de poser une question qui intéresse les amateurs d'estampes.

Pourquoi les noms des dessinateurs et graveurs qui ont signé ces intéressantes vignettes ne sont-ils pas indiqués? Cette mention ajouterait un intérêt iconographique à la collection. Elle révélerait peut-être des monogrammes de graveurs inédits et préciserait la description de certaines marques qui n'ont de variante que le nom du graveur.

On pourrait aussi distinguer avec profit le procédé de gravure employé, gravure sur bois ou sur cuivre, etc.

Le traité de la gravure sur bois de Papillon donne de nombreux et intéressants détails sur les marques gravées dans sa famille. La plus curieuse paraît être celle de Jombert : « *A l'Image Notre-Dame* », Cochin inv., Papillon sculp. (sur bois).

Curieuse aussi est la marque du « *Lion de Venise* », de F. Léonard, gravée sur bois par F. Chauveau.

Parmi les cuivres, je signale :

Les espis meurs, de Dubray, par Michel Lasne; *le Chappelet*, de Chappelet, par Briot; *la Fleur de lys*, d'Hélie Josset, par P. Lepautre.

J'indiquerai enfin, à titre de complé-

ment et de rectification, les renseignements suivants :

L'adresse de *Jean Richer :* rue Saint-Jean de Latran, à l'Arbre verdoyant et au Palais, sur le perron royal. La marque de *Ganeau*, « aux armes de Dombes », porte l'écu de Bourbon (princes de Dombes) et non l'écu de France.

Quant au surplus, mes documents à ce sujet sont à la disposition des curieux.

SUS.

—

Armoiries de la ville de Saint-Pol de Léon. — Prière à un obligeant confrère de donner les indications relatives aux armoiries de Saint-Pol de Léon, en Bretagne, et de désigner les noms des évêques de cette ville en 1550 et 1632. A cette dernière date, je trouve mention d'un personnage nommé Guillaume Prigent.

HUSSON.

—

Pièces de quarante francs à l'U. — Certaines personnes prétendent que les pièces de quarante francs, à l'effigie de Napoléon Ier, marquées au revers de la lettre *U*, c'est-à-dire frappées à Turin, sont devenues presque introuvables, par ce motif que la plupart des exemplaires ont dû être refondus. Je désirerais savoir quelle est approximativement la valeur vénale de ces pièces.

DICASTÈS.

RÉPONSES

Hennique de Chevilly (XX, 230).—Sans me flatter de répondre directement à la question posée l'an dernier par V. D., je crois intéressant de lui signaler un document qui n'a, du moins à ma connaissance, été mentionné nulle part et qui pourrait le mettre sur la voie de nouvelles investigations.

En explorant aux Archives nationales les cartons de la collection Rondonneau, j'ai trouvé (série ADI, carton 50) une brochure intitulée : *Supplique de la dame veuve de Cheuilly à l'Assemblée nationale*, s. l. n. d., in-8, 8 p.

Dans cette supplique la requérante expose que son mari, « avocat », travaillait depuis 1768 à la recherche des biens usurpés sur l'ordre de Saint-Lazare et qu'il était parvenu à obtenir du clergé une indemnité fixée à 100,000 livres. Nommé, le 9 juillet 1773, commissaire au recouvrement, le sieur de Chevilly présenta en avril 1774 à Monsieur (le comte de Provence), protecteur de l'ordre, un tableau de rentrées pouvant aller à 200,000 livres et sur lesquelles l'ordre lui abandonnait la moitié pendant vingt ans. L'année suivante, une compagnie, protégée par le comte de Maillebois, voulut se substituer à Chevilly, qui s'y refusa formellement. Ces compétitions duraient encore lorsque le sieur de Chevilly fut assassiné à Versailles, le 21 avril 1787, au coin de la rue de Monsieur et de celle du Gouvernement, à neuf heures du soir. Sa veuve qui laisse entendre que cette mort était due aux rivaux de Chevilly, demandait justice.

Telle est, très résumée, la teneur de cette brochure qui, par les dates et les faits qu'elle énonce, permettrait de retrouver la trace de Chevilly soit aux Archives nationales, soit à celles de Seine-et-Oise. La nature des occupations de la victime me paraît concorder de tous points avec les recherches auxquelles l'auteur du *Dictionnaire des bénéfices* avait dû se livrer, et le doute ne me semble pas possible sur l'identité du personnage.

MAURICE TOURNEUX.

—

France, guéris-toi des individus (XX, 440, 506, 719). — Pour répondre à la question de M. le comte Przezdziecki nous n'avons qu'à citer le projet du député Guadet, dans la séance du 26 avril 1792, pour déférer le titre de citoyen français à des étrangers distingués par leurs actions ou leurs écrits en faveur de la liberté, de l'humanité et des bonnes mœurs.

Le même jour était votée la loi suivante :

L'Assemblée nationale, considérant que les hommes qui, par leurs écrits et par leur courage, ont servi la cause de la liberté et préparé l'affranchissement des peuples, ne peuvent être regardés comme étrangers par une nation que ses lumières et son courage ont rendue libre ;

Considérant que si cinq ans de domicile suffisent pour obtenir à un étranger le titre de citoyen français, ce titre est bien plus justement dû à ceux qui, quel que soit le sol qu'ils habitent, ont consacré leurs bras et leurs veilles à défendre la cause des peuples contre le despotisme des rois, ou bannir les préjugés de la terre et à reculer les bornes des connaissances humaines;

Considérant que, s'il n'est pas permis d'espérer que les hommes ne forment un jour devant la loi, comme devant la nature, qu'une seule

famille, une seule association, les amis de la liberté, de la fraternité universelles n'en doivent pas être moins chers à une nation qui a proclamé la renonciation à toutes conquêtes et son désir de fraterniser avec tous les peuples;

Considérant enfin qu'au moment où une Convention nationale va fixer les destinées de la France et préparer peut-être celle du genre humain, il appartient à un peuple généreux et libre d'appeler toutes les lumières et de déférer le droit de concourir à ce grand acte de raison à des hommes qui, par leurs sentiments, leurs écrits et leur courage, s'en sont montrés si éminemment dignes :

Déclare déférer le titre de citoyen français au docteur Joseph Priesteley, à Thomas Payne, à Jérémie Beintham, à William Wilberforce, à Thomas Clarkson, à N. Gotani, à Anacharsis Cloots, à Corneille Paw, à Joachim-Henri Campe, à N. Pestalozzi, à Georges Washington, à Jean Hamilton, à N. Maddison, à Jacques Makinstosh, à Williams (David), à H. *Klopstack* et à Thadée *Kocinsko*.

Un membre demande que le sieur *Giller*, publiciste allemand, soit compris dans la liste de ceux à qui l'Assemblée vient d'accorder le titre de citoyen français.

Cette motion est également adoptée.

Ces étrangers, aujourd'hui plus ou moins ensevelis dans l'oubli, avaient tous bien mérité de notre pays, les uns en défendant les armes à la main la cause de la liberté ou en combattant pour l'affranchissement de leur patrie, les autres en approuvant ou en célébrant dans leurs écrits la Révolution de 1789. L'Assemblée législative avait donc cru à juste raison ne pouvoir mieux témoigner sa reconnaissance et sa sympathie à ceux qui, soit en Europe, soit en Amérique, s'étaient hautement déclarés partisans des idées nouvelles.

Toutefois, parmi nos législateurs beaucoup durent voter la motion de Guadet sans bien connaître ceux qu'ils admettaient dans la grande famille française.

Plusieurs de ces hommes, illustres dans leur patrie, étaient pour ainsi dire complètement inconnus chez nous. Ainsi le *Moniteur* et le *Recueil* des procès-verbaux de l'Assemblée législative transcrivirent les noms de certains d'entre eux si inexactement, que l'on est tenté de croire que ces journaux ont voulu faire déchiffrer à leurs lecteurs des hiéroglyphes.

N'est-il pas, en effet, difficile de reconnaître dans *Giller, publiciste allemand*, l'illustre Schiller, et dans Thadée Kocinsko le chevaleresque Kosciusko?

Bentham est appelé Beintham. De Gorani et de Madison ils ne donnent point les prénoms; bien plus ils ignorent comment s'écrivent les noms patronymiques de ces deux écrivains. Klopstock est pour eux Klopstack. Quant à Jacques Makinstosh, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir quel personnage se cachait sous ce nom.

Aussi peut-on être fort embarrassé actuellement pour savoir quels étaient les titres de tous ces nobles étrangers à la naturalisation française.

Qu'on nous permette donc de rappeler dans l'*Intermédiaire* les motifs qui ont sans doute décidé l'Assemblée législative à voter le projet de loi présenté par Guadet; et pour cela nous n'avons qu'à montrer ce qu'avaient fait tous ces hommes en faveur de la France.

1. Le savant chimiste anglais Priestley avait acquis notre reconnaissance en répondant avec humour et énergie aux attaques furibondes de son compatriote Burke contre la France. Nommé député à la Convention par le département de l'Orne, il refusait cette mission, arguant de son peu de connaissance de la langue française, mais il se montra toujours fier de l'honneur qu'on lui avait fait, et dès lors il signa ainsi ses ouvrages : Priestley, citoyen français.

2. L'Anglais Payne, se trouvant en Amérique à l'époque où les hostilités éclatèrent entre la métropole et la colonie, embrassa avec ardeur la cause des Américains; envoyé en France à plusieurs reprises, il s'y était fait connaître par sa fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, et par ses vives polémiques avec les écrivains défenseurs de l'ancien régime. Nommé député dans l'Oise, la Somme, la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais, il opta pour ce dernier département; mais bientôt il s'attira la haine de M. de Robespierre en votant contre la mort de Louis XVI, et quelques jours plus tard il était exclu de la Convention sur la proposition du *premier élu* de Paris; enfermé au Luxembourg pendant onze mois, il ne fut mis en liberté qu'après le 9 thermidor et, le 8 décembre 1794, il reprenait sa place à la Convention.

3. Corneille de Paw, chanoine allemand, oncle d'Anacharsis Cloots, subissant l'influence de son neveu, s'était fait en Allemagne le propagateur des idées françaises. Lorsque les provinces du Rhin furent réunies à la France, il fut nommé commissaire du gouvernement dans ces nouveaux départements.

4. Wilberforce, membre de la Chambre des communes du Parlement anglais, avait un des premiers demandé l'aboli-

tion de la traite des nègres, et avait maintes fois combattu avec la dernière énergie le parti ministériel qui poussait à la guerre contre nous.

5. L'Anglais Clarkson (Thomas), célèbre par son fameux ouvrage : « Est-il juste de rendre des hommes esclaves contre leur volonté ? » et par la campagne ardente qu'il menait avec Wilberforce pour l'abolition de l'esclavage, était un des premiers indiqués pour être honorés du titre de citoyen français.

6. Le jurisconsulte anglais Bentham, alors aussi connu dans le monde savant et criminaliste que Beccaria, après la publication de son *Panopticon*, ouvrage où il s'occupe des moyens de rendre meilleurs les criminels, recevait ainsi la juste récompense de son travail.

7. Dans le Suisse Pestalozzi (Henri), philosophe pratique, on avait rendu hommage à l'homme qui avait voué sa vie à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, et qui avait été assez heureux pour voir de son vivant ses théories acceptées dans tous les pays.

8. Avec l'Américain Jean Hamilton on s'était souvenu du compagnon d'armes de Washington et de nos soldats dans la guerre d'indépendance.

9. Le Milanais, comte Joseph de Gorani, quoique noble, avait fondé dès 1789 le journal *le Café*, où il se déclarait ennemi acharné de tous les privilèges ; dépouillé de tous ses biens et exilé de son pays, il s'était réfugié à Paris. Il était de toute justice qu'à celui qui avait souffert pour la France, on donnât cette marque d'affection, en même temps qu'une nouvelle patrie.

10. Campe, philosophe allemand, habitant Paris en 1789, avait laissé un libre cours à son enthousiasme pour la Révolution dans les lettres qu'il adressait aux journaux de Brunswick, ce qui lui avait attiré dans son pays mille ennuis. Il avait énergiquement soutenu la France, celle-ci ne l'oublia pas.

11. Madison, Américain, ami d'Hamilton, de Franklin, de Washington, l'un des auteurs de la Constitution américaine et promoteur de leur *déclaration de la liberté religieuse*, avait aussi tous les droits pour qu'on se souvînt de lui dans la séance du 26 août.

12. Williams (David), littérateur anglais, appelé à Paris par le ministre Roland, avait dû à ses relations avec les hommes du parti républicain d'être porté sur la liste de Guadet.

13. A Klopstock, en récompense des chants et des hymnes, où il célébrait la Révolution française, on avait cru devoir envoyer le diplôme de citoyen français, mais après les massacres du 3 septembre, il ne voulut point le conserver, et le renvoya avec une lettre débordante d'indignation à ces législateurs qui n'avaient pas su réprimer ou eu le courage d'arrêter les scélérats de l'Abbaye.

14. Kosciusko avait été un des quatre élèves envoyés par le gouvernement polonais dans les pays étrangers pour terminer et perfectionner leurs études, et il était resté en France comme étudiant pendant plusieurs années ; parti en Amérique avec les Rochambeau et les Lafayette, li était devenu aide de camp de Washington. Sans plus insister, qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1792 il était réfugié à Paris, et que s'il fut mis par Guadet le dernier sur la liste, il n'en méritait pas moins d'être mis au premier rang.

Anacharsis Cloots, Schiller et Washington sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. RICHARD.

—

Les descendants de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne (XX, 481, 538, 570, 686 ; XXI, 19). — N'ayant pas encore vu dans l'*Intermédiaire* une réponse directe à la question de notre honorable confrère, je crois devoir lui communiquer le renseignement suivant.

Stanislas-Auguste, roi de Pologne, n'a jamais été marié.

De 1777 à 1782, il n'a pu se trouver à la cour de l'impératrice Catherine II, par la raison que, pendant tout le règne de cette souveraine, il n'est pas venu une seule fois à Saint-Pétersbourg. Il n'y est arrivé comme roi que sous le règne de l'empereur Paul (le 27 février, v. st. 1797).

Les Poniatowski, qui ont longtemps habité Florence, descendent de son frère aîné, le prince Casimir (né en 1721, mort en 1780). Cette branche est actuellement représentée par le prince Stanislas-Auguste-Frédéric-Joseph-Télémaque Poniatowski, qui épousa, le 11 juin 1856, Louise-Léopoldine-Amélie-Fanny-Charlotte Le-hon.

Quant au prince Poniatowski, maréchal de France, il était le fils unique d'un autre frère du roi Stanislas, le

prince André, d'abord ministre de Pologne à Vienne (1764), puis général autrichien, marié à une Viennoise, la comtesse Kinsky (né en 1734, mort en 1773). Le maréchal Poniatowski est mort célibataire, laissant un fils naturel, qui a été porté sur les registres de l'armée française, sous le nom de prince Poniatowski et qui est mort, comme chef d'escadron au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, le 18 février 1855, à Tlemcen (en Algérie), à l'âge de 44 ans. Ce fils du maréchal était marié à une Anglaise et a laissé un fils né en 1844. W.

—

Annibal s'est-il servi de vinaigre pour traverser les Alpes? (XX, 581, 661, 690, 719, 720). — En admettant l'erreur d'un copiste, *aceto* pour *acuto*, il est à remarquer que le même lapsus aurait pu se produire en grec : *acetum*, vinaigre; *acutus*, aigu, pointu, tranchant; ὄξος, vinaigre; ὀξύς, aigu, pointu, tranchant.

MAX D'ORGAS.

—

Problème de Saint-Pétersbourg (XX, 678). — Voici en quoi consiste le problème dit *de Saint-Pétersbourg :*

Pierre et Jacques jouent à pile et croix (ancien style). Il est entendu entre les deux joueurs que si Pierre amène pile au premier coup, Jacques lui donnera un écu; s'il ne l'amène qu'au second, au troisième, au quatrième coup, Jacques lui donnera 2, 4, 8 écus, et en général une somme qui ira toujours en doublant à chaque coup, tant que Pierre n'aura pas amené pile.

On demande quelle somme Pierre devra donner à Jacques au début de la partie pour que les conditions du jeu soient équitables?

A cette question le calcul des probabilités répond que les chances de gain de Pierre étant illimitées, son enjeu doit être plus grand que toute quantité donnée, c'est-à-dire infini.

Or, il n'est personne qui, dans l'espérance d'un bénéfice énorme, et quelque grande que soit sa fortune, voudra risquer une somme un peu importante dans une pareille partie, qui offre de si petites chances de succès.

Faut-il donc admettre, comme le bon sens semble l'exiger, que dans ce cas le calcul se trouve en défaut?

Une telle conclusion doit être rejetée comme absolument paradoxale. Elle résulte d'une confusion d'idées qu'il est facile de mettre en lumière :

Le calcul des probabilités nous indique en effet très exactement quelles sont les conditions *équitables* du jeu, mais il ne dit point qu'il soit *raisonnable* à un joueur de courir de gros risques, quelle que soit l'importance du bénéfice espéré. Je n'en finirais pas si je voulais passer en revue les discussions qui se sont élevées à ce sujet entre les mathématiciens. Je me contenterai de dire que ce problème fut présenté pour la première fois à Montmort, géomètre français, au commencement du XVIIIe siècle, par Nicolas Bernouilli. Daniel Bernouilli, cousin du précédent, en fit mention quelques années plus tard dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg (tome V), et c'est de là sans doute que lui est venu son nom.

Dans la séance de l'Académie des sciences du 7 novembre dernier, M. Bertrand a résolu une autre question du calcul des probabilités qui présente quelque analogie avec le problème de Saint-Pétersbourg en ce qu'elle peut conduire à un paradoxe de même nature.

M. Bertrand a affirmé la parfaite exactitude des résultats du calcul, que les mathématiciens n'ont pas toujours eu le courage de proclamer. R. ALEXANDRE.

—

Le jeu de dominos (XX, 679). — Le jeu de dominos paraît avoir été importé d'Italie en France vers le milieu du siècle dernier. Il vient, dit-on, des Grecs, des Hébreux ou des Chinois. Je pencherais volontiers vers cette dernière hypothèse pour la raison que voici :

J'ai trouvé, il y a quelques années, chez un marchand de bric-à-brac dont l'étalage se composait principalement d'objets de provenance exotique, un certain nombre de dominos fort grossiers et d'un caractère assez étrange, qui attirèrent mon attention. Ils sont formés, ressemblant en cela à ceux dont nous nous servons habituellement, d'une plaque d'os doublée d'une lame plus mince en bois noir, mais ils sont de beaucoup plus petite taille (15 millimètres de long sur 9 de large). Ce qui fait surtout leur particularité, c'est que les cavités qui marquent les points, peintes en rouge ou en noir, sont d'une grandeur qui va en décroissant à mesure que leur nombre

augmente. L'as, par exemple, est indiqué par un trou de la grosseur d'un grain de chènevis, tandis que les points du *six* ne sont pas plus gros que des têtes d'épingles.

Le marchand de qui je les tiens, m'a affirmé qu'ils provenaient de la Corée, pays, comme on sait, limitrophe de la Chine. (S'il pouvait être agréable à l'auteur de la question d'examiner ces dés, je me ferais un plaisir de les mettre à sa disposition.)

En dehors de ce fait, qui ne peut évidemment pas servir de preuve, mais de simple indication, je ne pourrais que reproduire les renseignements très vagues et presque tous dénués d'intérêt que l'on trouve au mot *domino* dans les dictionnaires et autres recueils encyclopédiques. Je ne résiste pourtant pas à l'envie de signaler la singulière supposition rapportée par Larousse :

L'innocente simplicité de ce jeu l'avait fait autrefois admettre dans les couvents. Les religieux, lorsqu'ils avaient le bonheur de placer leur dernier dé, s'écriaient : *Benedicamus Domino!* ou, pour plus de rapidité : *Domino!*

Si ingénieuse que soit cette étymologie, je ne serai peut-être pas seul à penser qu'elle ne mérite qu'une créance des plus limitées. MATADOR.

— « Poggiarido » trouvera dans le *Supplément du Dictionnaire de la langue française*, de Littré (p. 121, col. 3), au mot *Domino*, l'origine de ce jeu.

UN GUÊPIN.

— Littré dit que le mot de *domino* vient du revêtement en bois noir qui recouvre le dessous des dés comme un *domino* de bal recouvre la tête de celui ou de celle qui le porte.

Larousse a déjà répondu sans doute à la question d'*il signor Poggiarido;* mais je l'ignore, l'œuvre de Larousse ne figurant pas dans les prix doux en librairie.

A tout hasard voici la version lancée en 1875 par M. Matot-Braine, un ancien chercheur rémois.

Dans un des nombreux couvents entourant le célèbre monastère du Mont-Cassin, fondé par saint Benoît au VI[e] siècle, deux moines avaient été enfermés dans leurs cellules de pénitence par suite d'une infraction à la règle.

Pour passer le temps, ils imaginèrent de tailler en forme de carré des petites pierres blanches (*de craie probablement*), sur lesquelles ils gravèrent des points noirs en nombre variable pour chacune d'elles. Puis ils disposèrent ces petits carrés de manière à former des séries dont les diverses combinaisons tenaient leur esprit en éveil.

Cette distraction leur fut si agréable que, sortis de leur cellule, ils mirent les frères du couvent dans le secret de leur invention, et tout le monde, depuis le prieur jusqu'au portier, se passionna pour ce jeu.

Celui des joueurs qui avait trouvé le moyen de placer le premier tous ses dés témoignait sa satisfaction, comme il est d'usage, chez les religieux, après un travail ou une recherche quelconque, en s'écriant : *Benedicamus Domino*. De sorte que le mot *Domino*, revenant toujours à la fin de chaque partie, finit par servir à désigner un jeu auquel on ne savait encore quel nom donner. A. L. C.

De quelques peintres peu connus (XX, 679). — Roehn (Alphonse), né en 1799 à Paris, où il est mort le 10 mai 1864, fut, on peut le dire, le créateur des tableaux de genre.

On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Mardi gras et le mercredi des Cendres;* le *Soldat mourant* (au musée du Havre); le *Combat de Montmirail* (au musée de Versailles); le *Braconnier* (au musée du Luxembourg); un *Intérieur d'atelier;* le *Repos du peintre* (collection de M. de Crillon); une *Distribution de prix chez les frères des écoles chrétiennes* (collection de M. le marquis de Belbœuf); la *Visite chez un artiste*, intérieur d'atelier (en Russie); les *Extrêmes se touchent;* la *Confession;* le *Sorcier;* la *Bourguignonne*, intérieur de chaumière (collection de M. Edouard Hersent); *Jeune fille et jeune homme à la fenêtre* (collection de M. Cotin); l'*Alchimiste;* la *Demande en mariage*; la *Réussite en cœur;* le *Premier rendez-vous;* le *Joyeux voisin*, tableau fait dans l'escalier d'un vieux corps de bâtiment du lycée Louis le Grand (collection du docteur Durosiez, gendre de l'auteur), etc., etc.

Beaucoup de ses tableaux ont eu un grand succès, et ont été reproduits par la lithographie.

M. Roehn avait obtenu une médaille de 2[e] classe; il fut pendant plus de quarante ans professeur de dessin au lycée

Louis le Grand. Son fils est chef du bureau du personnel de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique. L'ORME.

— Je ne saurais dire au juste la date précise de la naissance et de la mort d'A. (Alphonse) *Roëhn :* le premier dictionnaire venu des beaux-arts donnera ces renseignements exacts, mais ce que je sais, c'est que j'ai eu Roëhn pour professeur de dessin, en 1850, au lycée Louis le Grand : c'était un homme long et sec, triste et parlant peu : il composait des scènes de genre, très soignées, très étudiées, mais sombres et mélancoliques comme lui : c'étaient en général des tableaux de petite dimension.

Quelle différence d'allure avec un autre professeur de dessin de Louis le Grand, le célèbre *Léon Coignet!* — Celui-ci, d'ailleurs assez maussade, grincheux, voire même brutal, entrait comme un coup de vent dans l'atelier, drapé dans son manteau, le chapeau enfoncé sur ses yeux et grommelant dans sa barbe poivre et sel les réflexions suivantes qu'il accompagnait d'un vigoureux coup de canne sur chaque carton à dessin — *Médiocre* — *Mal* — *Ridicule* — *Absurde*, etc.

La visite durait bien un quart d'heure et se renouvelait tous les mois. D'E.

—

Dickens (XX, 680). — L'histoire de Mrs. Lirriper's Lodgings est un des Three Christmas tales ».

Les deux autres contes sont :

1° « Somebody's luggage »;

2° « Mrs. Lirriper's Legacy ».

UN ELZÉVIR.

—

Plusieurs airs choisis (XX, 680). — Les recueils manuscrits de chansons, copiés au siècle dernier pour des châtelaines par des calligraphes provinciaux, se trouvent fréquemment dans les manoirs normands. Le titre porte ordinairement des indications ingénieuses et galantes. Voici celui d'un manuscrit de ma collection : *Recueil de chansons, menuets, cantates, musettes, vaudevilles et sonates. A Cythère. Se trouvent chés Orphée et Appolon, imprimerie des Amourettes, attenant au palais de Cupidon, vis-à-vis le parterre de Vénus. Avec aprobation et privilège de Cupidon*, 1757.

J'ignore dans quel opéra chantèrent Fontalbe, Belinde et Marine; mais le couplet : *Vous l'ordonnez, je me ferai connaître*, est le premier de la fameuse chanson du comte dans le *Barbier de Séville*, dont la mémoire populaire a mieux gardé le second couplet : *Je suis Lindor.*

Le recueil d'airs choisis est donc assurément postérieur à 1775.

GÉRARD DELORME.

—

Le journal de Fidus (XX, 681). — 1° Dans son numéro du 31 octobre 1887, le journal *le Matin*, sous la rubrique *les Livres*, a publié un article signé J. Cornély, dont voici le commencement :

« Le *Journal de Fidus* (Marpon et Flammarion).

Aujourd'hui, paraît le troisième volume d'une série dont les deux premiers volumes ont fait du tapage : le *Journal de Fidus.*

Sous ce pseudonyme se cache un écrivain de talent, M. Eugène Loudun ;

2° Le 3 novembre, le journal *le Parti national* publiait un article intitulé : *Paris qui passe*, et signé : *Georges Price*, avec ce sommaire :

LE JOURNAL DE FIDUS. Qui est FIDUS ? — PORTRAIT DE M. EUGÈNE LOUDUN, etc. »

Et où on lit :

. . . .

« Qui est Fidus ?

« Ma foi, je suis là pour lever les masques, et je les lève. Fidus, c'est M. Eugène Loudun, etc. »

3° Le 30 novembre, la *Revue littéraire*, supplément de l'*Univers*, a publié un article intitulé le *Journal de Fidus sous la République opportuniste*, et dont voici le début :

« On sait que le pseudonyme de *Fidus*, aujourd'hui percé à jour, désigne M. Eugène Loudun, écrivain plein de verve, impétueux même, à qui l'on doit des ouvrages nourris de savantes recherches et de hautes idées morales et philosophiques. »

4° La *Revue du monde latin*, numéro de décembre, commence ainsi un article sur le *Journal de Fidus sous la République opportuniste :*

« Le nouveau journal de *Fidus* ou, pour parler plus clairement, de M. *Eugène Loudun*, qui se cache sous le pseudonyme de *Fidus*, etc. »

Déjà, au moment où parurent les deux premiers volumes, *Journal de Dix ans*, par Fidus, plusieurs journaux, entre au-

tres la *Correspondance Saint-Chéron*, la *Gazette de France*, etc., avaient donné le vrai nom de Fidus.

La lumière est donc faite, et il est acquis que Fidus est M. Eugène Loudun.

Θ. Ψ. Φ.

—

Jouer de son nez (XX, 705). — Dans les deux vers cités, la véritable signification de cette expression nous semble bien être l'instinct du chien de chasse, flairer... il s'arrête après avoir flairé, *subsistit ab olfactu*. C'est ainsi sans doute que fait le pique-assiette.

Nous trouvons l'équivalent de *jouer du nez* dans un discours en vers d'Eugène Boyer à des écoliers : il s'agit de géographie et de la recherche d'un pays dont on connaît plus la réputation que la situation géographique :

. . . . Or quel est ce pays ?
Eh bien, mes chers enfants, c'est celui de Co- [cagne,
Pays où tout s'obtient, mais où rien ne se [gagne,
Et qui serait du ciel si grassement loti
Que le perdreau, dit-on, y tombe tout rôti.
Ses natifs, *nez au vent* et leurs mains dans les [poches,
N'ont point pour se nourrir, même à tourner [les broches ;
Mais sûrs d'avoir au moins leur perdreau pour [repas,
Flânent en l'attendant, quand ils ne dorment [pas.
. . . .

(Auteuil.) Ed. P.

—

Froid de canard (XX, 705). — L'Intermédiairiste qui signe canard en anglais (Duck), n'ignore pas que ce volatile est l'oiseau qui renferme le plus de chaleur animale. On dit donc : « Il fait un froid de canard », parce que lorsque ce palmipède souffre du froid, c'est l'indice certain qu'il est d'une rigueur insupportable pour l'homme.

(Yonkers.) A. Martin.

—

Dame ou femme (XX, 706). — Ces deux mots sont loin d'être synonymes. Vous demandez quand, à quel moment, le mot dame a remplacé celui de femme? Tous les deux se disent encore, mais, dans des conditions et avec une affectation différentes; notez cependant que c'est en me référant à un usage local (midi de la France) que je vous fais cette réponse incomplète.

En principe, le mot *femme* est du domaine de la physiologie: c'est l'espèce féminine, opposée à la masculine; — au point de vue social (état civil), c'est le nom plus familier qui s'est substitué à celui d'*épouse*. La liturgie du mariage, d'accord avec le Code civil, dit: Femmes, soyez soumises à vos maris. — La femme doit habiter avec son mari.

Une *dame* est une femme d'une condition supérieure à celle des classes vouées au travail, telles que l'ouvrière à tous les degrés, la marchande de la halle (quoiqu'on dise quelquefois : les dames de la halle); quand celle-ci affecte des airs distingués et prétentieux, on dit qu'elle fait la dame. On distingue donc la femme d'atelier et la dame de salon.

Dans notre patois du Midi, *femo* (provençal), *fenno* (languedocien), désignent la femme de condition inférieure : quand la petite bourgeoise ou la boutiquière appelle la marchande de fruits, de légumes, d'allumettes, qui, en colportant et criant sa marchandise dans la rue, a dépassé le devant de sa porte, c'est par le mot Fenna ! qu'elle la rappelle, et celle-ci comprend tout de suite, et revient sur ses pas pour faire sa petite vente.

(Nimes.) Ch. L.

— L'emploi du mot dame est considéré comme un signe de mauvaise éducation, depuis fort longtemps déjà. On ne doit pas dire : votre dame, mais bien votre femme. Cependant, si vous vous adressez à un mari avec lequel vous n'êtes pas lié, vous devez dire, en lui parlant de sa femme : madame de X. Vous mettrez de même sur une invitation : Les *hommes* devront venir en habit rouge, et les *femmes* poudrées. On ne dira pas non plus : les dames du faubourg St-Germain, les dames qui montent à cheval, mais bien les femmes, etc. Il faut remonter au temps de la Renaissance et même au moyen âge pour trouver l'emploi du mot dame. On disait alors : très haute et puissante dame, une honneste dame. G. C.

— L'usage, plus que les règles de la grammaire, a spécifié les emplois de ces deux termes. Avant le XIX° siècle, le mot de dame s'appliquait seulement et uniquement aux femmes de condition noble. Les femmes légitimes des bourgeois étaient appelées *demoiselles*. Aujourd'hui on appelle madame toute femme respectable, depuis sa concierge

jusqu'à une duchesse exclusivement, en passant par tous les titres, même jusqu'à une reine et une impératrice; seulement, on a soin de glisser le vocable « Votre Majesté » dans la phrase de réponse. Une anomalie de l'usage veut qu'en s'adressant à une duchesse, une maréchale ou amirale, on dise: madame la duchesse, madame la maréchale, etc.

Dans la conversation, on dira : « J'ai parlé ce soir à une femme de mes amies », et on dira en revenant du fumoir: « Allons au salon rejoindre les dames ou ces dames .» Dire dans ce cas « les femmes » serait disqualifiant. — On dira indifféremment: « J'ai rencontré dans la rue une dame (ou une femme) que je connais. » « Dans telle réunion, les femmes brillaient par leur absence ». Sauf ces cas particuliers, le mot *femme* désigne une personne « du commun », *dame*, une personne de condition plus relevée.

Cz.

— « Jamais autrefois, en parlant du sexe, on ne disait: les femmes: on aurait proféré une expression grossière. »

(Mercier. *Tableau de Paris*, 1783, t. III, p. 146.)

Cette nouveauté que Mercier déplore, ne daterait donc que du règne de Louis XVI. Jusque-là, le terme exclusivement en usage était : les dames.

L.B.

—

Un vers du *Roi s'amuse* (XX, 706). — Les vers (et non pas le vers) où certains esprits malveillants avaient voulu trouver une allusion aux mauvaises mœurs de l'aïeule du roi Louis-Philippe (Louise-Henriette de Bourbon - Conti), étaient ceux-ci :

Au milieu des huées,
Vos mères aux laquais se sont prostituées,
Vous êtes tous bâtards...

placés dans la bouche de Triboulet (acte III, sc. 3). Mieux vaut croire, en effet, que le poète était tout à fait innocent de l'intention qu'on lui prêta dans le temps.

L.

—

Saint-Gengoux et son registre des maris trompés (XX, 707). — Saint Gengoult est en grande vénération en Lorraine. Les habitants de Toul ont mis sous son patronage une église splendide dont le beau cloître jouit d'une réputation méritée. Plusieurs autres paroisses de la région, notamment Marbache, Maron, etc., célèbrent la fête de ce patron. Je ne sais si chacune de ces localités possède un grand livre semblable à celui de Larochemillay, mais il est certain que ce bon saint est considéré aussi dans le pays comme le patron des cocus. Ce culte des Lorrains pour saint Gengoult a peut-être quelque rapport avec ce vieux dicton :

— Lorrain, prente me te lard.
— Nian, cè s'use.
— Prente me tè fomme.
— Prends-lè, si te vus.

UN LORRAIN CÉLIBATAIRE.

— Est-ce qu'il n'y a pas une pièce du Palais-Royal, dont le titre m'échappe en ce moment, jouée il y a quelques années avec un succès étourdissant, où l'un des personnages, pour se consoler de son infortune conjugale, dresse la liste de ses *devanciers* les plus illustres?

L.

— Saint Gengoux, martyr, fut assassiné par l'amant de sa femme. Dans plusieurs départements de l'Est, la nuit qui précède sa fête, au mois de mai, les gamins dessinent des cornes sur les portes de presque tous les maris du village, trompés ou non.

BRIEUX.

— Saint Gangolf est un chevalier burgonde qui vivait à Varennes, près de Langres, au temps de Pépin le Bref. La légende raconte que saint Gangolf, fuyant sa femme dont les amours le déshonoraient, et arrivant dans les environs de Guebwiller, avec ses soldats, se mit en quête d'une source propre à les désaltérer. Il parvint jusque dans le vallon qui porte son nom et rencontra un paysan occupé à irriguer son pré. Il proposa de lui acheter son eau; l'autre y consentit si l'acquéreur pouvait emporter l'onde avec lui. Le saint y enfonça son bâton qui aspira et recueillit la source entière. La fuite du saint ne le préserva point de son triste sort : sa femme sut le retrouver et le fit assassiner par son amant, un clerc, si nous en croyons l'auteur de la légende originale. Voy. *Acta sanctorum Maii*, t. II, p. 642. Cf. Mossmann dans : *Musée pittoresque de l'Alsace*, p. 199.

RISTELHUBER.

—

Les relations diplomatiques des ducs de Bourgogne (XX, 707). — Vous trouverez des preuves écrites de ces relations diplomatiques dans les Archives royales de Belgique, dans les Archives nationa-

les à Paris, et dans les Archives de Simancas. ONE WHO KNOWS.

— Je crois qu'on pourrait trouver quelques détails sur les relations diplomatiques de Philippe le Hardi, Philippe le Bon et Charles le Téméraire dans les bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, — dont il existe des tables assez résumées, — peut-être aussi dans les monuments de la diplomatie vénitienne — dont le meilleur recueil est celui de Florence (par Alberi). — Enfin, si on veut ranger Philippe le Beau dans la série des derniers ducs de Bourgogne, on trouvera, pour les relations de ce prince, de nombreux détails dans les travaux du chevalier de Hœfler, parus récemment. UN ELZÉVIR.

—

Sur Balmont, près de Lyon (XX, 708). — Il m'est facile de répondre, en ma qualité de propriétaire à Balmont, près Lyon. C'est un lieu dit coteau et montée de Balmont, qui se trouve entre la gare de Vaise (Paris-Lyon) et le fort de la Duchère. La route nationale de Paris à Chambéry, construite en 1777, sépare le coteau de Balmont des terrains appartenant à la compagnie du P.-L.-M., et de quelques propriétés particulières. Autrefois, le chemin de la maladrerie était la limite du territoire de Balmont, du côté de Vent. A l'angle de ce chemin et de la grande route, au pied de la longue montée, dite de Balmont, il y avait, au XV° siècle, une maladrerie et non loin de là des fourches patibulaires.

Balmont dépendait au temps passé de la seigneurie de la Duchère, alors possédée par les Nérestang, et une ancienne vigne que j'ai dans mon clos de Balmont s'appelait autrefois vigne de la Duchère. Une superbe source qui en sort porte le même nom, elle est connue par titres depuis 1507.

Quant au nom de Balmont, un nommé Mathieu Balmont possédait, au commencement du XVII° siècle, le tènement d'angle occupé par la maladrerie, puis par un temple appartenant à MM. de la R. P. R., qui n'a jamais été terminé. Il est très probable que cet obscur paysan a donné son nom au coteau et au territoire. J'en sais beaucoup plus long sur Balmont, mais je crois en avoir assez dit, en restant à la disposition du « Vieux chercheur ». Cz.

—

Ango (XX, 709). — Notre correspondant M. A. de B. trouvera les renseignements qu'il désire, et notamment la reproduction des armes d'Ango, dans un volume : *Jean Ango*, que j'ai publié en 1884 à la librairie A. Hennuyer, 47, rue Laffitte. ALEXIS MARTIN.

—

Imbert de Saint-Brice (XX, 710). — Les annuaires militaires doivent faciliter les recherches. Mon dernier est de 1851, on y trouve, page 55 :

Imbert de Saint-Brice
(Penn-Affrodise Justin) O ✱
Sous-Intendant mil^re de 1re classe
du 26 août 1841.

Puisse cette indication aider M. L. Ketty.
(Auteuil.) ED. P.

—

Descendants à retrouver (XX, 710). — Je ne connais pas les descendants actuels de la famille de Beaupin (en Bourgogne). Ils existaient en 1696. Blaguière n'existe pas. Il faut peut-être lire : Blaquière. Il en existe des descendants dans la pairie d'Angleterre. Les Brissac sont ou les Cossé-Brissac bien connus, ou les Brissac du Vigneau, de Loudun : il y en a aussi en Provence, à moins que ce ne soient les mêmes que ceux de Paris, ducs et maréchaux de France. Les Couessin de Bresseau sont Bretons. La famille bretonne Lourme de Meslouer est éteinte.

Les Perrin sont trop nombreux pour être spécifiés selon la demande. Il y a des Ponthieu en Picardie et il y en a en Saintonge. Ils n'ont pas les mêmes armoiries.

Les Girardot de Réfond sont de Bourgogne, je les crois représentés. Les Tastet doivent avoir un autre nom : c'est en Guienne qu'il faut les chercher. Ils y étaient en 1696. Cz.

— Cette question pourrait être, à notre avis, plus complète, c'est-à-dire devrait comporter tout au moins l'origine première des familles qui font l'objet des recherches du collaborateur Ferrand. Quoi qu'il en soit, je lui signalerai aujourd'hui M. *de Perrin* de Labessière, ancien capitaine d'infanterie, demeurant actuellement en son château d'Ancemont, canton de Souilly, Meuse.

Origine : Languedoc (ancien pays de Castres).

Armes : de gueules à 3 fasces d'or, soutenu, par le bas, par un faisceau entre-

lacé, avec cette devise : Un . li . su . ten.
A. J. BARRISIAN.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre ? (XX, 710.) — Sûrement dispersés de tous côtés. La collection de M. Alfred Morrison, à Londres, contient un dossier de soixante lettres autographes de lui à sa femme (an II-1813).

ONE WHO KNOWS.

—

Voltaire, voleur (XX, 711). — Voleur! en vérité, voilà une belle misère! — J'ai mieux que ça! — Une femme bien pensante me disait un jour *avoir lu et croire* qu'après le congédiement du curé de Saint-Sulpice, lorsqu'on rentra dans la chambre du moribond, on le trouva se régalant de la... « Cambronne »! *Et nunc erudimini.* SABRETACHE.

—

La bibliographie de Paul Lacroix (XX, 713). — On peut consulter très utilement sur la bibliographie de Paul Lacroix les articles suivants : 1° de L. Louvet, *Paul Lacroix*, tome XXVIII° de la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Firmin Didot frères, 1859; 2° de M. OCTAVE UZANNE, *Paul Lacroix* (bibliophile Jacob), livraison du 10 novembre 1884 du *Livre*, édité par la maison A. Quantin; et 3° de M. FERNAND DRUJON, *Paul Lacroix, bibliographe*, livraison du 10 décembre 1884, p. 369 à 391 du *Livre, Revue du Monde littéraire* précitée.

Quant aux pseudonymes de Paul Lacroix, l'indication qui en est donnée dans le *Dictionnaire* de M. Georges d'Heylli, édition 1887, ne satisfait pas au *desideratum* de notre honorable collaborateur.

C. G.

— Paul Lacroix, avec lequel j'ai été très lié et qui aimait à s'appeler *l'écrivain le plus fécond du XIX° siècle*, m'a dit un jour (c'était vers 1875) qu'il avait réuni les matériaux de sa *Bibliographie* et que l'énumération seule de ses volumes, plaquettes, articles de revues, remplirait un gros in-8. Puissent les notes de mon vieil ami — qui fut un si fervent ami de l'*Intermédiaire* — être un jour publiées pour le plus grand *esbattement* des curieux! UN VIEUX CHERCHEUR.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les plus belles tentures du mobilier de la Couronne vendues en 1797 pour payer les appointements arriérés des employés du Garde-Meuble, d'après des documents inédits.

Le 27 germinal an V (16 avril 1797) le vérificateur du Garde-Meuble national adressait au ministre de l'intérieur la note suivante :

Le Ministre de l'intérieur désirant que l'administration du Garde-Meuble trouve, dans la vente d'objets les moins utiles qui peuvent exister dans les magasins, des ressources pour subvenir à ses dépenses sans en grever le trésor public, l'administration lui propose, non la vente, mais bien la destruction d'objets réellement inutiles au service par leur vétusté et aux arts par le mauvais goût des desseins, puisqu'ils sont le produit des premières et anciennes manufactures de tapisseries auxquelles ont succédé les manufactures des Gobelins, de Beauvais et autres qui ont réuni la perfection du travail à la pureté des desseins et à la beauté des sujets.

1° Les tapisseries les plus communes fabriquées en soye, comme les plus agréables et les plus propres au commerce et aux particuliers, ont été comprises dans les ventes faites au Garde-Meuble par ordre de la commission des revenus nationaux.

2° Il n'a été conservé alors que les grandes tentures des Gobelins et anciennes tapisseries qui ne pouvoient pas se vendre faute d'acquéreurs. Dans le nombre de ces tapisseries il vient d'être fait un choix des plus fraîches et les plus modernes pour le service à venir du Directoire; le tout a été envoyé au Luxembourg.

Les tapisseries qui restent maintenant sont des sujets de religion ou autres qui, en partie, sont la répétition de celles choisies pour le Directoire, le tout à conserver ou à vendre dans des temps plus favorables, afin d'en tirer un parti avantageux, toutes ces tapisseries sont en soye et or, soye et laine.

Une autre classe de tapisseries, dont l'origine remonte à trois ou quatre siècles et peut-être plus haut, est celle qui paroît propre à procurer par leur destruction la ressource de fournir les fonds nécessaires pour le moment et sans disposer des glaces qui alors seroient conservées pour être vendues dans un tems plus propice. D'ailleurs en détruisant ces tapisseries fabriquées partie en laine et soye, partie en fil d'argent doré, on observe que le brûlé qui en seroit fait, produiroit en ce moment la même somme qu'on pourroit en tirer en tout autre tems, avantage essentiel pour le tems présent et pour l'intérêt national; cette mesure n'offre d'ailleurs aucune perte réelle.

Ces tapisseries vieilles, dont les desseins imparfaits représentent en grande partie des sujets indécens, sont en soie de couleurs éteintes, très usées, nullement convenables pour des tentures d'appartement où jamais elles ne servoient; elles ne peuvent être vendues que pour tirer parti du fil d'argent doré qui a été employé en partie de draperies tissues et fond de bordures. Les vendre à des marchands? Ils n'y mettroient de valeur qu'autant qu'ils seroient assurés en les brûlant de trouver un bénéfice

qu'ils ne peuvent calculer que par une approximation toujours incertaine, mais qui laisseroit toujours un gain de leur côté. Le seul moyen d'en tirer un parti dont on puisse justifier le plus grand avantage seroit, distraction faite des toiles et doublures, de faire brûler lesdites tapisseries, soit à la Monnoye, soit dans un autre lieu que le Ministre pourroit prescrire, pour les fonds qui en proviendroient être employés, ainsi qu'il le voudroit ordonner, pour subvenir aux besoins urgens de l'arriéré de l'administration; elle pense qu'il seroit nécessaire qu'il y eût quelqu'un commis par le Ministre pour être présent à ladite opération et la surveiller. (*Signé :*) VILLETTE.

Le ministre Benezech ne fut ni assez intelligent ni assez énergique pour protester contre cet acte d'inepte barbarie et, le 22 avril 1797, il donna l'ordre suivant :

Au citoyen Villette.

Il résulte de votre lettre du 29 du mois dernier et des pièces qui y étaient jointes, que vous avez examiné de nouveau quels objets vous pourriez vendre pour vous procurer les fonds dont vous avez besoin pour acquitter vos dépenses arriérées les plus urgentes. Vous m'indiquez d'anciennes tapisseries formant sept tentures qui, par leur vétusté ou les sujets indécents qu'elles représentent, ne sont plus susceptibles d'être employées à aucun ameublement ; mais une partie de leur tissu est en fil d'argent doré, et, en brûlant ce tissu, vous pensez qu'on en retirera une somme qui vous aidera suffisamment pour le moment.

Je m'empresse dès lors de vous autoriser à faire procéder à cette opération pour laquelle au surplus il est inutile que je nomme un commissaire. J'ai trop de confiance dans votre probité et dans votre zèle pour les intérêts de la République pour ne pas m'en rapporter entièrement à tout ce que vous croirez devoir faire relativement à ladite opération. Vous aurez soin seulement de me rendre compte de son résultat, et vous demeurerez d'ailleurs dépositaire de la somme que vous vous serez procurée, pour en faire emploi à fur et à mesure de vos besoins et sur mes autorisations.

Signé : BENEZECH.

Le Garde-Meuble se hâta de procéder à l'exécution de dix-huit tentures, qui comprenaient 190 tapisseries de la plus belle époque, de l'art le plus riche et le plus accompli. Le 29 germinal an V (18 avril 1797) et le 22 prairial an V (10 juin 1797), ces magnifiques tapisseries, qui l'emportaient sur toutes les autres par leur beauté, leur richesse et leur ancienneté, furent brûlées à la Monnaie pour en avoir l'or et l'argent et payer ainsi les appointements arriérés des employés de l'Etat. On jeta au feu 26 tapisseries sur la ***Fable de Psyché***, 5 pièces sur l'***Histoire de Lucrèce***, d'après les dessins de Jules Romain, 12 pièces sur les ***Mois originaux***, 7 pièces sur les ***Bacchantes***, d'après les dessins de Jules Romain, 23 pièces sur l'***Histoire d'Arthémise***, 7 sur l'***Histoire de saint Paul***, d'après les dessins de Raphaël, 22 pièces sur l'***Histoire de Sçipion l'Affriquain***, d'après les dessins de Jules Romain, 8 pièces sur l'***Histoire de saint Jean-Baptiste***, d'après les dessins d'Albert Durer, 7 sur la ***Fable de Diane***, fabrique des Gobelins, 16 sur l'***Histoire de David***, 10 pièces de ***Grotesques***, d'après les dessins de Jules Romain, 8 pièces sur l'***Histoire de Josué***, d'après Raphaël, et 12 pièces sur les douze mois de l'année, d'après Jules Romain. Le produit de la ***brûlée*** de ces tapisseries, dont le prix se chiffrerait aujourd'hui par millions, donna une somme de soixante-six mille livres, dont une partie fut employée, comme le démontre l'ordre suivant, « à payer les appointements arriérés des employés du Garde-Meuble ».

Autorisation à s'aider des fonds provenant du produit de l'extraction de l'or et l'argent des tapisseries brûlées pour payer l'état des appointements des employés du Garde-Meuble, montant pour le mois de messidor, à 2,960 francs.

23 fructidor an V (9 septembre 1797).

En attendant que le payement (des traitements des employés) puisse s'effectuer, et d'après les représentations contenues en votre lettre, je vous autorise à vous aider des fonds que vous avés entre les mains et provenant du produit de l'extraction de l'or et l'argent que contenoient des tapisseries tombées en vétusté, pour subvenir dès cet instant au payement des 2,960 francs dont il s'agit, sauf par vous à rétablir tant cette avance que les précédentes autorisées par mon prédécesseur à mesure que vous vous trouverés rempli par la Trésorerie, de manière que les fonds provenant de la brûlure desdites tapisseries soient rétablis dans leur intégrité.

(Pièce non signée ; mais se trouvant à la suite d'une lettre du ministre François de Neufchâteau.)

Il faut le témoignage de ces actes officiels pour admettre la possibilité de semblables actes de vandalisme. On ne saurait assez condamner et flétrir les ministres qui signèrent de tels ordres et les gardiens qui vendirent, pour être payés de leurs salaires, les objets qu'ils étaient chargés de conserver. Voilà des fonctionnaires qui ont coûté cher au pays !

J. G.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 février 1888.*

XXIe Année. — N° 474.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 99.

L'Intermédiaire

CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Parpaillot. — Quelle est l'explication étymologique de ce nom? E. B.

—

Un élan... d'attachement. — Nous avons souvent ici dénoncé des manières de parler et d'écrire désavouées par le bon goût et même par le bon sens. C'est surtout à l'occasion de métaphores impossibles que nous avons, mes chers collaborateurs et moi, *rappelé à l'ordre*... littéraire certains écrivains et certains orateurs. Ne faut-il pas ranger parmi les phrases condamnables cette phrase d'une lettre écrite par un de nos hommes d'Etat, le 2 janvier 1888, à un groupe de citoyens de Cahors qui lui avaient envoyé une adresse de sympathie au lendemain de l'accident que l'on sait : « Unis dans un même élan d'indignation et d'attachement »? (Le *Républicain du Lot* du 8 janvier 1888.) Un élan d'indignation, soit! mais un *élan d'attachement*, jamais, n'est-ce pas? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Chasser la perdrix. — Au temps des guerres de Vendée, cette expression dans la bouche des partisans de M. de Charette voulait-elle dire combattre les bleus, les républicains? Je la trouve dans une vieille chanson que je crois bien de l'époque et dont voici un couplet.

Monsieur d' Charette a dit à ceux d'Ancenis,
Mes amis!
Le roi va ramener la fleur de lys.

Refrain :

Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Prends ta vierge d'ivoire!
Nos messieurs sont partis
Pour chasser la perdrix.

M. L.

—

La cause de l'assassinat du duc d'Enghien. — Nous trouvons, dans le *Journal de Paris* du mardi 19 avril 1814, cette citation *d'un journal anglais*, sur la cause primitive de l'assassinat du duc d'Enghien.

Le général Moreau, pendant sa fameuse retraite au mois de septembre 1796, se trouvait souvent chez la comtesse d'Obernsdorf, femme du président du duché de Neubourg. La maison de cette dame distinguée par son esprit et ses manières était le rendez-vous des généraux français. Un jour, le général Moreau, en présence de Vandamme, de Saint-Cyr et de quelques autres officiers supérieurs, s'expliqua franchement sur le gouvernement révolutionnaire. « Croyez-vous, madame, dit-il, que nous respections l'ordre actuel des choses ou les individus qui sont à la tête du gouvernement? Détrompez-vous. Nous sommes obligés d'en faire semblant, car les gouvernements étrangers ne veulent pas traiter avec les armées, et, s'ils le voulaient, les armées et le Directoire se feraient entre eux une guerre civile. Mais, continua-t-il en remuant un fouet qu'il tenait à la main, laissez-nous seulement retourner en France. Il y aura une révolution militaire... La république ne convient pas à la France : il nous faut un monarque constitutionnel... L'armée compte beaucoup sur *un jeune prince qui s'est acquis une réputation militaire et qui est digne du sang du grand Condé qui coule dans ses veines.* »

Ce propos du général Moreau fut aussitôt rapporté, soit au Directoire, soit au général Buonaparte, par un espion distingué, dont nous tairons le nom. C'est la crainte de voir s'accomplir les vœux de Moreau qui rendit l'usurpateur inexorable sur le sort de l'infortuné duc d'Enghien.

Quel est le journal anglais cité? Peut-on ajouter quelque foi à ce qu'il avance? X.

—

Caux ou Caus (Salomon de). — K. T. (v. 58) dit que Caux doit s'écrire avec un *x* et non avec un *s*, parce que ce grand homme est né à Caux (Normandie). Il s'agirait de bien fixer l'orthographe de ce nom, car tous les dictionnaires l'écrivent « Caus », et Dantès le porte né à Dieppe. E. KETTY.

—

Boïens et Cambiovicenses. — Les Boïens envoyés par César sur les confins du territoire des Eduens et des Bituriges ne seraient-ils pas les mêmes que les Cambiovicenses, qui, d'après la carte de Peutinger, occupaient, depuis Bourbon-Lancy jusqu'à la Petite Creuse, tout le pays qui longeait les Arvernes, ennemis jurés des Eduens et des Bituriges?

Cette opinion, qui semble conforme à la permission de César et à la rédaction de la carte de Théodose le Grand, peut-elle être appuyée ou contredite, et sur quels textes ? X.

—

Le chirurgien de Voltaire. — A-t-on répondu à la question posée par moi il y a pas mal d'années au sujet du chirurgien de Voltaire, dont parle en ces termes Camille Desmoulins dans son n° XXIII des *Révolutions de France et de Brabant* (1er mai 1790)?

Quant à ceux que nous appelons les grands de la terre et qui depuis six mois sont atteints de la maladie étrange et inouïe qui rapetissa le chirurgien de Voltaire, et le raccourcit de cinq pieds à la longueur de douze pouces, il n'est pas besoin, mes chers concitoyens, de vous recommander leur contagion.

M. P.

—

Boucon de Dijon. — Au verso du dernier feuillet d'un des manuscrits de Pierre Audigier sur l'Histoire d'Auvergne (Bibliothèque nationale), le savant chanoine a écrit la note suivante sur laquelle je prie nos collaborateurs bourguignons de vouloir bien jeter quelque lumière.

Boucon de Dijon avoit beaucoup d'esprit. Elle mourut à Nuits dans un hôpital en servant les pauvres. Elle avoit fait bastir à Fontaine. Elle fut aimée de madame de Maintenon. Elle estoit femme de M. de l'Esclache. Je tiens cela de M. de la Monnoye.

A. VERNIÈRE.

—

Noms latins de l'Oise. — Je trouve, dans le Voyage de Rombise, publié à Mons en 1639, l'Oise désignée sous le nom latin d'*Amasis*. Deschamps, dans son Supplément au Brunet, ne donne que les noms d'*Esia* et *Œsia*. Pourrait-on me signaler un autre ouvrage où l'Oise soit nommée *Amasis?* GOMBOUST.

—

Un livre sur Napoléon Ier. — Pourrait-on me donner le nom de l'auteur de l'ouvrage suivant : BUONAPARTE, SA FAMILLE ET SA COUR, *anecdotes inédites sur quelques personnages qui ont marqué au commencement du XIXe siècle, par* UN CHAMBELLAN FORCÉ DE L'ÊTRE. A Paris, chez Ménard et Desenne fils, libraires, rue Gît-le-Cœur, n° 8, 1816, 2 vol. in-8 de XVIII-378 et 362 pages.

L'ouvrage ne se trouve pas, paraît-il, indiqué dans Brunet, et la Bibliothèque nationale ne le posséderait pas. Il ne s'agit pourtant pas d'une plaquette ayant pu échapper aux bibliophiles.

Mon exemplaire, acheté sur les quais il y une dizaine d'années, était couvert de notes à la plume tracées par un bonapartiste ou un libéral. On a eu la patience de les effacer ou de couper les marges qu'on a ensuite raccommodées avec le plus grand soin. Le nom de l'auteur était manuscrit sur le titre du premier volume. On l'a coupé en bouchant le trou avec du papier de même couleur, très proprement.

Le tirage a dû se faire à 500 exemplaires au moins, numérotés. Le mien porte à la main le n° 446, et au-dessous le paraphe des éditeurs.

J'avais cru d'abord que l'auteur pourrait bien être M. de Rémusat, le mari de la spirituelle rédactrice des Mémoires récemment publiés. Mon ancien collègue M. Paul de Rémusat n'admet pas cette supposition. M. P.

—

Une mort heureuse. — Je lis, dans une gazette mondaine, qu'une des reines de la société élégante de New-York a succombé à une maladie de cœur, pendant un *entretien intime* avec un financier très connu. L'*Intermédiaire*, qui s'occupe volontiers de morts bizarres, ne pourrait-il, révérence et convenances gardées, dresser la liste des personnages de marque à qui les *entretiens intimes* ont coûté la vie? MOG.

—

Sur la mort apparente. — Je demande pardon à mes chers confrères de toucher

à un sujet aussi funèbre aux approches du carnaval; mais je ne résiste pas au désir de savoir aussitôt que possible s'il est vrai, comme l'annonce un journal, qu'on vient d'adresser à l'Académie de médecine une note sur un moyen permettant de distinguer sûrement la mort apparente de la mort réelle. On devine bien que je ne m'arrête pas en si beau chemin et que je demande des détails sur le moyen destiné à nous épargner le désagrément d'être, comme feu le cardinal Donnet, enterrés de notre vivant.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La vente du mobilier de Versailles. — Existe-t-il des procès-verbaux de la vente du mobilier de Versailles au moment de la Révolution et où pourrait-on les consulter? C. D.

—

Qu'est devenu le portrait de Juret, savant du XVIe siècle? — Le *Larousse*, les recueils biographiques de Michaud, de Firmin Didot, etc., parlent de François Juret, vieux critique et érudit français, ami des de Thou, de Pierre Pithou, et spécialement du premier président de Harlay, qui lui avait offert une place de conseiller au parlement de Paris.

Un portrait de Juret se trouvait placé dans les salles de la bibliothèque du président Bouhier, auteur de la *Coutume générale du duché de Bourgogne*, et dont Voltaire fut le successeur immédiat à l'Académie française.

Sait-on ce qu'a pu devenir ce portrait de Juret?

La bibliothèque du président Bouhier, mort à Dijon en 1746, est passée entre les mains du président de Bourbonne, son petit-fils, puis a été vendue à l'abbaye de Clairvaux. Elle forme, paraît-il, aujourd'hui, des « fonds » importants dans trois de nos établissements publics, dont l'un doit être la Bibliothèque nationale.

Le portrait de Juret consistait-il en une simple gravure facilement transportable, et aurait-il suivi la destinée des documents et curiosités de cette bibliothèque du président Bouhier? Serait-ce, au contraire, un tableau conservé dans quelque musée ou dans quelque collection privée?

A défaut de l'original, connaîtrait-on, au moins, certaines reproductions?

J'aurais quelque intérêt à la découverte de ce souvenir, en tant que me rattachant, du côté maternel, à la famille Juret.

Quelque « Intermédiariste » familier avec les hommes et les choses de l'ancienne Bourgogne pourrait-il m'indiquer s'il existe encore trace de cet ancien portrait?

Se trouverait-il, par impossible, au « fonds Bouhier » de la Bibliothèque nationale, au milieu des ouvrages édités et annotés par Juret, sur Symmaque, Sénèque, Yves de Chartres, etc. : ouvrages dont le président Bouhier possédait un assez grand nombre?

Ce portrait avait dû être offert par Juret à Bouhier, conseiller au parlement de Dijon, père du président Bouhier, et celui-ci le conservait ainsi à titre de portrait d'un vieil ami de son père.

L. J., DE BOURGES.

—

Pantomime. — Les pantomimes jouées à l'ancien théâtre des Funambules ont-elles été imprimées, et peut-on me citer des ouvrages qui traitent de ce genre de spectacle? FEU DIOGÈNE.

—

Une légende. — « Les magistrats de Strasbourg auraient fait crever les yeux à Schwilgué, le rénovateur de l'horloge de la cathédrale, pour qu'il ne pût porter ailleurs son invention. » Nays, *Express* de Mulhouse du 17 janvier. Cette légende n'est-elle pas renouvelée d'Erwin de Steinbach? L'auteur ajoute que 40 cahiers, réunis en 2 vol. in-f. et contenant les recherches de Schwilgué, se trouvaient dans un meuble à côté de l'horloge. Où sont ces cahiers actuellement? R.

—

Les horloges de l'avenir. — On a réussi, de nos jours, à transmettre sur de nombreux cadrans, à de grandes distances, au moyen de l'électricité ou de l'air comprimé, les mouvements d'une horloge centrale appelée horloge directrice. L'électricité a été employée à cet effet par M. Steinheil, à Munich (1839), par M. Wheatstone, à Londres (1840), par MM. Garnier et Froment, à Paris (Dict. Maigne, v. Horloge, p. 347); et les horloges pneumatiques, imaginées dès 1864, ont été mises en usage à Vienne, en 1877, par MM. Popp et Resch, ingénieurs autrichiens, puis à Paris, en 1880 (Dict. Maigne, Complément, p. 668). On ajoute que ce dernier système fait marcher à Paris plus de 2,000 pendules disséminées dans les habitations particulières. Existe-t-il,

à Paris ou dans d'autres villes, des maisons où l'heure soit ainsi transmise *dans chaque appartement*, comme l'eau et le gaz? ALPHONSE R.

—

Le père Enfantin. — A la mort de ce grand prêtre du saint-simonisme (31 août 1864), le gouvernement impérial fit saisir ses papiers. Sait-on ce qu'ils sont devenus? F. M.

—

Charles Didier. — Le hasard a mis en mes mains un volume portant pour titre : *La campagne de Rome, par Charles Didier. Paris.* Labitte, 1842.

Fanatique que je suis moi-même de la campagne de Rome, ayant pris grand plaisir à la lecture de ce livre, je voudrais obtenir quelques renseignements biographiques sur son auteur. Etait-il homme de lettres, peintre, musicien, professeur?

Son livre, bien écrit, se compose de lettres adressées à Liszt, à Sainte-Beuve, à Ed. Quinet, à Béranger.

Merci, par avance, à ceux de mes confrères les Intermédiaristes qui voudront bien me renseigner. Vve MAGNIANT.

—

Piarron de Chamousset. — Quoique le *Livre d'or des postes* ait été on ne peut plus favorablement accueilli par la presse, mon plus grand désir serait de le refondre de fond en comble dans une 2e édition. Outre que je tiendrais compte, dans cette refonte, des observations que les critiques ont bien voulu me réserver, je la ferais précéder d'un *Historique des Postes* et suivre d'une *Bibliographie postale* très complète; mais cela, après l'apparition de l'*Abeille latine* seulement. En attendant je serais très obligé à ceux de mes confrères qui voudraient m'indiquer où je pourrais trouver le portrait du grand philanthrope et fondateur de la *Petite poste :* Piarron de Chamousset, et m'aider à établir une liste fort complète de ses œuvres. HENRI ISSANCHOU.

—

Proverbes anciens. — Je trouve sur les cahiers d'un étudiant en droit qui suivait en 1812 les cours de la Faculté de Caen, le dicton suivant :

Qui prête non r'a;
Si r'a, non tout,
Si tout, non tôt,
Si tôt, non tel,
Si tel, non gré.
Car au prêter ami,
Au rendre ennemi,
Au prêter, cousin germain,
Au rendre, fils de p...

Je tiens d'un des maîtres les plus sympathiques de l'école et du barreau caenais, que ce proverbe a encore cours au palais de son ressort, mais je voudrais savoir si son origine et son emploi sont spéciaux à la Normandie. SUS.

—

Les Monts de la lune. — Un livre intitulé : « Tabularum mnemonicarum quibus historia universalis cum sacra tum profana à condito mundo per æras nobiliores... simulacris et hieroglyphicis figuris delineata exhibitur *Clavis*, etc..., porte comme indication typographique : In montibus lunæ. Auctoris sumtibus typis excripsit Stella. A. C. MCLXIV.

Quels sont ces *Monts de la lune?*

Le livre, évidemment sérieux, moitié latin, moitié allemand, a des gravures absolument extravagantes relatives à l'art mnémonique. E. M.

RÉPONSES

Œuvres de Labiche (XX, 587, 667, 690, 725).—L'inventaire de l'œuvre dramatique de Labiche que j'ai entrepris dans les précédents numéros, ne comprend jusqu'ici que les ouvrages représentés et imprimés.

Mon travail resterait trop incomplet si je n'y ajoutais quelques pièces qui, du moins à ma connaissance, n'ont pas été imprimées :

La Cuvette d'eau (citée dans la *Biographie* d'Eug. de Mirecourt; aurait été représentée, sur une petite scène parisienne, à la fin de 1837).

Le Capitaine d'Arcourt ou la Fée du château, par MM. Lefranc, Labiche et Marc Michel, sous le nom de madame Laroche. Th. du Luxembourg, 2 juillet 1838.

La Forge des Châtaigniers, drame en 3 a. Lefranc et Marc Michel. Th. Saint-Marcel, 4 avril 1839.

La Peine du talion, drame, 3 a. (Lefranc et M. Michel). Th. du Luxembourg. Juin 1839. Repris au Th. Beaumarchais, 5 novembre 1848.

Le Baromètre ou la pluie et le beau temps, vaud., 2 a. (Lefranc et Marc Michel). Vaudeville, 29 juillet 1848.

A moitié chemin, vaud., 1 a. (Lefranc et M. Michel). Th. Beaumarchais, 12 août 1848.

Une tragédie chez M. Grassot, folie, 1 a. (Lefranc). Pal.-Roy., 12 décembre 1848.

Cette bouffonnerie devait être des plus *cocasses.*

En voici un court aperçu, d'après un journal du temps :

Elle était jouée par MM. Sainville, Grassot, Levassor, Hyacinthe et Alcide Tousez. Ravel soufflait les rôles en costume de garde national. L'un déclamait *Iphigénie en Aulide*, l'autre le récit de Théramène, un troisième *Oreste*, etc. Après un assaut de calembours et de coq-à-l'âne, survenait de la part du Théâtre-Français, qui *du genre ennuyeux a le monopole et la gloire*, la défense d'empiéter sur son privilège.

Un Monsieur qui pose, vaud., 1 a. (Lefranc et Marville). Fol.-Dram., 6 février 1849.

Mon Ours, folie de carnaval en 1 a. (Ad. Choler). Variétés, 17 février 1849.

Le Grain de café, vaud., 3 a. (Marc Michel). Pal.-Roy., 3 novembre 1858.

Le Roi d'Amatibou, com., 4 a. (Cottinet). Musique d'Hervé. Pal.-Roy., 27 novembre 1868.

La Guigne, com., 3 a. (Leterrier et Vanloo). Variétés, 27 août 1875.

Le roi dort, vaud. féerique, 3 a. et 8 tabl. (Delacour). Variétés, 31 mars 1876.

Il faut enfin mentionner deux actes destinés à être joués en société, qui font partie du *Théâtre de campagne*, publié chez l'éditeur Ollendorff :

La Lettre chargée, fantaisie en 1 a. (2e sér.), 1877.

L'Amour de l'art, com. en 1 a. (4e sér.), 1878

La même année paraissait chez Tresse une saynète de Labiche, intitulée : *Un coup de rasoir*, dans la troisième série des *Saynètes et Monologues*.

A dater de cette époque, je ne trouve plus qu'une seule production nouvelle, portant le nom de Labiche, et celle-ci nous signale le couronnement de sa laborieuse et brillante carrière, je veux parler de son Discours de réception à l'Académie française (25 novembre 1886). La dignité de cette assemblée paraît avoir imposé silence à son démon familier, qui nous a valu pendant près d'un demi-siècle tant d'amusantes créations. Mais s'il a un peu oublié le public, au grand regret des amis du rire, le public, soyons-en sûrs, lui restera fidèle. Son œuvre est durable, car il est de la race de Molière : les travers qu'il a raillés ne sont pas ceux d'un jour, mais sont dans tous les temps le propre de la nature humaine.

R. ALEXANDRE.

P. S. — Je dois prévenir ceux qui entreprendraient de compléter mon travail que plusieurs pièces ont été indûment attribuées à Labiche, son nom ayant été confondu avec ceux de deux autres auteurs dramatiques, MM. Labie et Lubize.

—

Descendants à retrouver (XX, 710 ; XXI, 60). — La famille de Couessin habite Guérande (Loire-Inférieure), et un de ses membres était, au commencement de l'année dernière, domicilié à Paris, rue Chomel, n° 7.

GODEFROY.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre ? (XX, 710 ; XXI, 61.) — Sans pouvoir répondre complètement à la demande de notre confrère R., je puis lui donner le renseignement suivant, qui pourra peut-être le mettre sur la voie de ce qu'il désire connaître : M. Séré-Depoin, ancien maire de Pontoise, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine), possède une quantité très importante de papiers provenant de l'auteur de *Paul et Virginie*.

On sait que Bernardin de Saint-Pierre est mort à Eragny, tout près de Pontoise ; c'est certainement ce voisinage de la ville qu'il habitait qui a rendu M. Séré-Depoin propriétaire de ces documents que, par leur importance, on peut appeler les *papiers de Bernardin de Saint-Pierre*.

M. Séré-Depoin est très obligeant et est généralement chez lui le matin.

JEAN COQUATRIX.

—

De la générosité des libraires (XX, 711). — *Exceptio probat regulam*. Il est à craindre que, malgré les bonnes intentions de E. A., les libraires n'aient été jusqu'ici que les soutiens bien faibles des écrivains. Ces messieurs aiment les auteurs en vrais amis qui ne cherchent que la gloire (à laquelle ils ne tiennent pas), et qui leur font cadeau de leur argent ! Les misères (*sequelæ* de leurs relations avec les libraires) des chevaliers de la plume ont été décrites par Valeriano dans son *Opus magnum De infelicitate Literatorum*, par Spizelius dans son *Infelix Literatus*, publié en 1680, et par d'Israëli dans son *Calamities of Authors*. Deux ou trois exemples tirés de ce dernier ouvrage nous suffiront. Prior nous dit, dans sa *Vie de Goldsmith*, que les généreux libraires du grand poète lui donnèrent *quarante* livres sterling pour son immortel *Vicar of Wakefield*, œuvre de génie qui remplit leurs propres bourses et laissa la sienne vide. Aussi Dryden a-t-il dû travailler dans sa vieillesse et écrire dix mille strophes pour lesquelles le vieux traducteur de Virgile ne reçut que six sous *per lineam!* Tous les élèves de Pallas savent que Tasse et Camoens moururent pauvres, tandis que les libraires s'enrichirent à leurs dépens. Le célèbre auteur du *Pa-*

radise lost ne gagna que *cinq* livres sterling pour ce fameux poème épique, et Jonson (son libraire) — comme le remarque d'Israëli — se promenait en voiture avec sa famille, enrichi des profits de ce *five pound Epic;* aussi Kostrov, poète russe, a-t-il jeté au feu sa traduction de l'*Iliade*, parce que son libraire mercenaire ne lui offrit que cent cinquante roubles pour son manuscrit. Quels magnifiques traits de largesse !

Chaque médaille a cependant son revers. Il y a des exceptions, et je sais bon gré à E. A. pour avoir donné aux Intermédiairistes l'occasion d'en signaler quelques-unes. Ce sont des oasis au désert. Je puis aussi en fournir deux ou trois exemples tirés de la littérature anglaise.

Pour sa traduction d'*Homère* en six volumes, ses libraires donnèrent à Pope deux cent quinze livres par volume; Moore, dont Byron disait qu'il fut « le poète de tous les cercles et l'idole du sien », et dont la vie littéraire fut une marche triomphale, reçut huit livres pour chaque livre de ses *Mélodies*, et trois mille francs pour son *Lalla Rookh.* Quant à Walter Scott, personne n'ignore les énormes profits que cette gloire de l'Écosse tirait de ses ouvrages, et que ce fut grâce à la munificence de ses libraires qu'il pût bâtir son château presque royal de Abbotsford. D'après Curwen (*History of Booksellers*, p. 106), il paraît que plus de seize mille livres furent données à Macaulay par la librairie Longman pour la propriété littéraire de son *History of England.* M. Colburn fut extrêmement généreux envers G. P. R. James, l'auteur de 223 volumes ! Et le fameux libraire John Murray, l'ami fidèle de Byron, donna à celui-ci à diverses reprises plus de dix-neuf mille livres pour ses poèmes. Enfin MM. G. Robinson (appelé le *roi des libraires*), W. Black, A. Constable et d'autres ont été dans le passé très magnanimes envers leurs protégés, comme MM. Bentley, Chetto et Windus, etc., le sont dans le présent. Dickens et Thackeray parmi les morts ; Jennyson, Browing, Collins, etc., entre les vivants, pourraient être cités comme preuves de la vérité de cette assertion.

Pour en finir, signalons la Société des auteurs nouvellement fondée chez nous pour faciliter les relations des écrivains auprès des libraires.

(Manchester.) J. B. S.

—

La médecine dans le roman à la fin du XIXe siècle (XX, 712). — « Les deux Malheureuses », par Albert Cim. Paris, Ollendorff, 1882, in-18 jésus de 295 pages. Texte, *passim* et « Notes » finales ayant la prétention de servir de preuves scientifiques, « philosophiques, historiques ou médicales » (page 266) à l'appui d'une thèse bien scabreuse, pour ne pas dire davantage (pages 260-295).

A. J. Barrisian.

— Mallat, *la Comtesse Morphine*, 1885, in-12 *passim* et surtout chapitre XI.

Ve-us.

— *Amaury*, d'Alex. Dumas père, dans lequel la phtisie est décrite avec un tel... zest qu'il m'en prenait des envies de tousser, moi qui certes ne fus jamais poitrinaire. Sabretache.

—

Robespierre. Iconographie (XX, 712).— Je signale au collaborateur qui s'occupe de l'iconographie de Robespierre, un médaillon en plâtre du temps, qui mieux que tout autre portrait donne la physionomie exacte du député d'Arras. J'en ai un exemplaire dans ma collection, et quoique fort rare, je ne le crois pas unique. Il serait bien étonnant qu'il n'eût pas été reproduit vers 1830.

C'est un médaillon en plâtre, profil à droite, buste avec costume du temps, 0,25 cent. de haut sur 0,20 de large.

On lit autour : « Nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés. »

Et au-dessous :

Le seul tourment du juste à son heure dernière,
Et le seul dont alors je serai déchiré,
Est de voir en mourant la pâle et sombre envie
Distiller sur mon nom l'opprobre et l'infamie,
De mourir pour le peuple et d'en être abhorré.

M. P.

—

La bibliographie de Paul Lacroix (XX, 713 ; XXI, 61). — M. Fernand Drujon a donné une bibliographie aussi détaillée que possible de l'œuvre du regretté bibliographe dans la revue *le Livre* (année 1884, partie rétrospective, p. 369 et suiv.)

Un Guêpin.

— M. Paul Lacroix racontait souvent à ses amis qu'il avait eu la curiosité de faire, pendant le siège de 1870-1871, une

bibliographie de ses ouvrages et de ceux qu'il avait édités. Ce curieux manuscrit doit actuellement se trouver entre les mains de M. Paul Guilhermoz.

C. D.

—

La prononciation des noms propres (XX, 737). — Mon père m'a bien des fois parlé du duc d'Enghien avec lequel il se trouvait à l'armée de Condé, il prononçait toujours ce nom *Angain*. Un de mes grands-oncles, qui avait aussi servi dans ce corps de Condé, le prononçait de même.

POGGIARIDO.

— La meilleure règle ne serait-elle pas, aujourd'hui comme au XVIe siècle, l'euphonie? Je me range de l'avis du docte Geoffroy Tory, dressant la table des « noms « des autheurs et honestes personnages, « allégués et mansionés dans le Champ-« fleury, desquels les aulcuns sont en latin « et les aultres en françois, selon que la « doulceur de la prononciation d'iceux « est amyable aux oreilles de plusieurs. »

SUS.

— Cette question est parfaitement insoluble. Il n'y a pas de règle et il ne peut y en avoir. Même lorsqu'il s'agit de l'anglais ou de l'allemand, qui sont les langues les plus connues chez nous, on ne peut adopter la prononciation nationale. L'histoire de nos voisins est pleine de noms propres qui, prononcés correctement, deviennent méconnaissables pour des oreilles françaises.

Conçoit-on un professeur d'histoire racontant à ses élèves l'entrée de *Mairai Stioueut* à *Edimmbeureu*? Conçoit-on le même professeur racontant les exploits du *diouke of Maulbeureu*?

Pourquoi nous parle-t-on du système financier de l'Ecossais *Law* que l'on nous fait prononcer *Lass* et qui, autant qu'on peut le figurer avec des sons français, se prononce réellement en anglais *Lôw*?

Tout le monde a lu *Robinson*, bien peu ont lu *Robinnesonne Croudzo*!

Nous commettons d'ailleurs les mêmes fautes en allemand. Combien de gens disent encore *Ouagner* pour *Vagner*, *Oueber* pour *Vèbre*?

Si nous quittons l'histoire pour entrer dans la géographie, nous trouvons une confusion encore plus grande et l'impossibilité absolue d'adopter une règle fixe.

Par exemple, le Danube change plusieurs fois de nom sur son parcours. Les Allemands l'appellent *Donao* et écrivent *Donau*, les Hongrois l'appellent *Douna* et écrivent *D'una*. En laissant de côté les dénominations serbes ou roumaines, on peut remarquer que le même fleuve était baptisé *Istros* par les écrivains grecs, d'où les Romains avaient fait *Ister*, qu'ils changèrent plus tard en Danubium (étymologie incertaine) dont nous avons fait Danube, que les Anglais écrivent comme nous, mais prononcent *Dénioub*!

Il est donc absolument impossible d'adopter la prononciation nationale : souvent les noms géographiques renferment des sons qui n'existent pas en français et qu'on ne peut représenter par des signes typographiques. Comment traduire le *ch* allemand, le *th* anglais, la *j* des Espagnols, l'*l* des Polonais?

Qu'on me permette de citer une anecdote à ce sujet :

C'était en seconde, dans un lycée de Paris. L'inspecteur, — on peut, il faut même le nommer, M. Himly, — vint nous interroger sur la géographie.

— Pouvez-vous me dire où se trouve le *Zoïderzeï*?

Stupéfaction de toute la classe qui n'a jamais entendu parler de ce pays-là!

Stupéfaction de l'inspecteur devant l'ignorance prodigieuse des trente-cinq cancres qui garnissent les bancs de l'amphi!

Stupéfaction du professeur, qui timidement fait observer qu'il s'agit peut-être tout simplement du *Zuiderzée*!!! Tout le monde connaissait le *Zuiderzée* : personne le *Zoïderzeï*.

Evidemment si le même inspecteur nous avait demandé de placer sur la carte : *Vîne*, *Münnechen*, *Regensbourg*, *Keuln*, *Geuf*, *Kieubenhawen*, *den Haag*, *Antwerpen*, nous aurions été tout aussi embarrassés, tout aussi ignorants.

LO.

—

Lettres de Jacques Amyot (XX, 740). — Si *Autissiodorensis* désire avoir communication du texte de la lettre de Jacques Amyot à Pontus de Tyard, seigneur de Bissy, datée d'Auxerre, 12 septembre 1577, je lui en donnerai copie.

ONE WHO KNOWS.

—

Sur le dernier mot de Victor Hugo (XX, 740). — Dans les dernières années de sa vie, Hugo disait parfois en plaisantant

« Je crois que l'heure est venue de désencombrer mon siècle. » — Mon siècle ? le mot prête à interprétation.

TESSARAKONTA.

— Le dernier mot? Non. De Victor Hugo mourant? Non. Un mot de Victor vieilli, mot quelque peu défiguré. Dans une soirée de l'avenue d'Eylau, où on lui prédisait à l'envi des jours sans fin, en affirmant qu'il n'y avait pas d'autres événements littéraires que l'apparition de ses œuvres, le poète s'écria : « Jeunes gens, je sens pourtant que l'heure approche de désencombrer ce siècle. » Il y a une nuance.

G. I.

—

La carrière médicale de Flaubert (XX, 740). — Le fils aîné du docteur Flaubert, Achille, fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen; Gustave Flaubert ne fit jamais aucune étude médicale; il suivit les cours de l'Ecole de droit pendant l'année 1843, échoua à son premier examen et ne renouvela point l'épreuve, heureusement.

CROISSET.

— Maxime du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires*, et madame de Comanville, dans la préface de la *Correspondance* de Flaubert, ont établi d'une façon péremptoire que Flaubert n'avait jamais fait que des études de droit.

R. J.

—

La mort de Paul-Louis Courier (XX, 740). — M. Cocquerel de S. G. trouvera des renseignements sur la mort de Paul-Louis Courier dans le 6e volume des *Causeries* de S. B.

FERRAJOLI.

— L'assassinat du célèbre pamphlétaire de la Restauration a été l'objet d'un procès trop retentissant et trop minutieux, pour qu'il nous soit possible de l'analyser dans les colonnes trop étroites de l'*Intermédiaire*. C'est pourquoi nous nous bornerons à citer là-dessus, comme l'une des plus fidèles relations, les *Documents inédits sur Paul-Louis Courier*, publiés par M. Armand Rivière, avocat et plus tard député, dans la *Loire illustrée* (Tours, 1863 et 1864), à laquelle est venu s'ajouter le récit très émouvant qu'en a fait, en 1876, M. Fernand de Rodays, dans les colonnes du *Figaro*, sous cette rubrique : « Une cause célèbre : La mort de P. L. Courier. » Les rôles de Frémont, Dubois et madame Courier y sont examinés avec une autorité aussi froide que sérieuse, et l'on ne peut s'empêcher d'être étonné, après cela, de l'étrange dénouement qui a couronné ce sinistre procès.

EGO E.-G.

— L'assassinat de Paul-Louis a donné lieu à deux procès, 1825 et 1830. Les assassins ont été connus, l'aveu du crime a été fait. Voir : *les Assassins de Paul-Louis Courier; Causes célèbres, par A. Fouquier*. Paris, H. Lebrun, éditeur, 43, rue de Rennes, in-4, 2 colonnes, 28 pages.

LE VIGNERON.

—

Le poète Claude Rabet (XX, 741). — M. Husson pourra consulter la *Notice* fort intéressante que M. *E. de Lépinois* a consacrée au poète *Claude Rabet*, broch. in-8. Chartres, Petrot-Garnier, 1861, tirée à 80 exemplaires : celui de la Bibliothèque nationale est à la *réserve*.

M. de Lépinois a écrit cette notice lors de la découverte faite par lui à la Bibliothèque nationale des *Poésies inédites* de Rabet, contenues dans le vol. 804 du *Supplément français*. « Ce volume, dit « M. de Lépinois, format in-12, d'une « charmante écriture du commencement « du XVIIIe siècle, appartenait à la mai- « son professe des jésuites de Paris ; il « fut confisqué en vertu de l'arrêt d'ex- « pulsion du 5 juillet 1763. »

M. Husson trouvera, dans cette notice, une *appréciation* et des *extraits* des poésies de Rabet.

Notre poète ne figure pas dans la Biographie des Hommes illustres de l'Orléanais (Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher), Orléans, Gâtineau, 1852. 2 vol. in-8. *Claude Rabet* était pourtant né à *Chartres* en 1525 (1).

Nous devons la connaissance de cette notice à la *Bibliographie des Bibliographies*, de M. *Vallée*.

BOSIUS.

— Nous pouvons même ajouter, pour la commodité de M. Husson, que la notice de M. de Lépinois a paru dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. III, p. 53 (Chartres, 1863, in-8). [*Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des sociétés savantes de province*, p. 496, n° 15671, publiée par MM. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis.]

(1) Il est vrai qu'il faut tenir compte de la note qui accompagne le tableau des littérateurs, dans cet ouvrage, t. I, p. 264.

—

A quel nombre d'exemplaires les livres se tiraient-ils au XVIIIe siècle ? (XX, 742.) — Une plaquette de 46 pages in-8, intitulée : *Apologie des protestans du royaume de France sur leurs assemblées religieuses. Au Désert*, 1745, a été tirée à 4,000 exemplaires sur papier ordinaire, et 100 sur papier fin collé.

L'indication : *Au Désert*, est fictive. La plaquette fut imprimée à Vevey, pays de Vaud, dans le plus grand secret. Elle est l'œuvre d'Antoine Court, le restaurateur du protestantisme en France; mais la minute primitive de la main de celui-ci eut à subir de très nombreuses et très importantes modifications, pour la forme comme pour le fond, modifications réclamées par les comités de Genève et de Lausanne, qui s'occupaient des intérêts des protestants de France.

J'ai tiré ces renseignements des *Papiers Court* à la bibliothèque publique de Genève. CHARLES DARDIER.

—

Les parodies de Michelet (XX, 742). — Parmi les œuvres de Labiche dont j'ai donné ici même la nomenclature dans quelques-uns des derniers numéros, on a pu lire à l'année 1859 le titre suivant :

L'Amour, un fort volume. Prix : 3 fr. 50. E. Martin. Palais-Royal, 16 mars.

Cette pièce est aussi une parodie du livre de Michelet, ou, pour mieux dire, une critique vivement et gaiement enlevée des théories qui y sont exposées. On y voit un mari qui, ayant voulu mettre en pratique ce code de l'amour, ne réussit qu'à jeter le trouble dans son intérieur. « Ah çà ! s'écrie-t-il à la fin, le feu est est donc à la maison, et c'est grâce à ce livre... car enfin, nous étions tous tranquilles... »

J'y cueille encore cet amusant dialogue entre une femme d'un âge mûr et son mari, auquel elle veut persuader de reprendre la vie commune :

ANATOLIE (Mme Thierret). — Il n'y a pas de vieilles femmes !

PIPEREL. — Qui est-ce qui a dit ça ?

ANATOLIE. — Le chapitre IV.

PIPEREL. — C'est possible !... Mais il y a de vieux maris. Bonsoir.

Cette comédie, comme presque toutes celles signées de Labiche, eut un grand succès de fou rire. La brochure, devenue rare, est cotée à un prix élevé chez l'éditeur.

Quelques jours après le Palais-Royal, le théâtre des Variétés donnait à son tour une parodie du même livre sous ce titre :

C'est l'amour, l'amour, l'amour..., com.-vaud. en 1 acte, par MM. Dumanoir et H. Lucas (22 mars). In-18, M. Lévy fr.

Les auteurs y traitaient le même sujet sous une forme un peu plus sérieuse.

Les principaux interprètes étaient M. Ambroise et Mlle Alphonsine.

R. A.

—

Le procès d'avril 1834 (XX, 742) — a été publié en 12 volumes in-4. Imprimerie royale, documents de la cour de Paris.

LASSAVE.

— Il existe en ce moment, rue de Châteaudun, 28, à l'étalage en plein vent d'un libraire, à l'angle de la rue Saint-Georges, un gros volume relié in-4 qui porte sur le dos : *Procès d'avril* 1834. *Cour de Paris. Réquisitoire du procureur général.* On pourrait peut-être bien trouver là les renseignements que l'on désire.

ALFRED COPIN.

— Il a été fait, au cours du procès, toutes sortes de tirages à part; mais j'ai sous les yeux un exemplaire de la publication générale de Pagnerre, qui paraît aussi complète que possible, sauf un plan annoncé de la salle d'audience et les portraits des accusés, lesquels se vendaient à part. Il comprend un premier volume, daté de 1834, dont la table est intitulée : Table des faits préliminaires, 208 pages, plus *Procès du* National *de* 1834, pagination à part, 32 pages. — Le procès, t. I, 320 p. ; t. II, 320 p. ; t. III, 307 p., non compris 4 pages de catalogue ; t. IV (reprise des débats), 384 p. Cela va jusqu'à l'arrêt, et l'on n'y trouve pas de lacunes. Si c'est là ce que possède E. C., il sera moins étonné de la disproportion s'il veut bien vérifier que par suite de la fameuse évasion de Sainte-Pélagie (nuit du 11 au 12 juillet 1835, voir t. III, p. 60 et suiv.), la majorité des accusés de la catégorie de Paris a été jugée par contumace, que dix-neuf seulement de cette catégorie ont comparu, plusieurs refusant le débat, sur lesquels treize furent condamnés, six acquittés. G. I.

—

Armoiries du comte Carnot (XX, 743). — Les Carnot, qui sont une des plus anciennes familles de la bourgeoisie bour-

guignonné, avaient originairement pour armoiries :

D'azur à 3 canes d'argent, posées 2 et 1.

Ce sont celles qui figurent au balcon en fer forgé de la maison de famille de Nolay, construite sous Henri II.

Une branche puînée, établie à Dijon au milieu du XVIIe siècle, et à laquelle appartiennent : Gaspard et Edme Carnot, conseillers du roi, auditeurs à la chambre des comptes de Bourgogne; — Odet Carnot, capitaine au régiment de la marine, chevalier de St-Louis ; — Gaspard Carnot, chanoine à la collégiale de Nuits; — Pierre Carnot, capitaine au régiment de Cambrésis, etc..., brisa ses armes d'un chevron et les fit enregistrer ainsi par d'Hozier, 1702 :

D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 canes d'argent, posées 2 et 1.

Le rameau cadet de cette branche brisa encore en changeant les canes en canettes, ou merlettes, que portent tous ses cachets au XVIIIe siècle.

La branche cadette, qui resta fixée à Nolay, adopta elle-même comme brisure, vers 1730, une étoile d'argent en chef, et changea les canes primitives en merlettes :

D'azur à 3 merlettes d'argent, et en chef une étoile de même.

On ne les trouve enregistrées que dans l'Armorial manuscrit de l'abbé Bredault (1775) conservé à Beaune, mais elles figurent sur l'argenterie et les cachets de cette branche, à laquelle appartenaient les deux capitaines Lazare Carnot et Claude Carnot de Feulint, chevaliers de Saint-Louis, le conseiller Joseph Carnot, etc...

Ces dernières armoiries furent portées par Lazare Carnot jusqu'à la Révolution. Il se servit depuis de différents cachets non armoriés. Lorsque le général Carnot reçut de l'Empereur le titre de comte, il y attachait si peu d'importance qu'il ne fit même pas retirer à la chancellerie les pièces et brevets qui le lui conféraient. A plus forte raison ne dut-il pas prendre la peine d'indiquer, selon l'usage de ce moment, au graveur Simon, qui fabriquait de toutes pièces les blasons impériaux, quels attributs il désirait voir figurer dans ses nouvelles armoiries. De sorte qu'il est probable que l'écusson du brevet resta en blanc. Il doit d'ailleurs se trouver encore aux archives de la chancellerie, où la famille Carnot ne l'a jamais réclamé.

La couronne de comte, qu'on trouve comme timbre depuis le XVIIe siècle sur les différents cachets des Carnot, n'a aucune raison d'être, que la tradition, les terres de cette famille n'ayant jamais été érigées en comté. L. H. S.

—

Servir quelqu'un sur les deux toits (XXI, 9). — Je m'aventure à hasarder une réponse. Ne faudrait-il pas voir dans cette expression un souvenir des Croisades ? En Orient, les maisons n'ont pas des toits comme chez nous, mais des terrasses, sur lesquelles, au déclin du jour, on va prendre le frais et les repas du soir. Un escalier extérieur, banal, contournant la maison, mène à la terrasse; puis il y a un escalier intérieur, à l'usage des maîtres et des intimes. *Servir sur les deux toits* ne voudrait-il pas dire, par une ellipse un peu hardie, mais facile à comprendre : Servir par les deux escaliers menant sur le toit, afin de servir mieux et plus vite ? C. D.

— Faciliter une chose, terme tiré de l'ancien jeu de paume.

La salle était bordée de deux plans inclinés superposés, appelés toits. La balle lancée sur ces plans devait retomber dans l'arène, ce qui permettait au joueur adverse de l'attendre et la renvoyer presque à coup sûr. R.

—

Limosin (XXI, 9). — Dans le wallon-liégeois, *mozette* signifie la partie sexuelle de la femme, et plus spécialement la partie externe, depuis le sommet du mont de Vénus jusqu'au périnée. On dit *li mozette.*

Il faut donc voir dans le terme *limosin*, cité par notre correspondant *Sus*, un mot où l'article s'est agglutiné avec le substantif, comme dans les mots français, *landier*, *lendemain*. Notons que le dialecte picard a beaucoup d'analogie avec le wallon du pays de Liège.

Quant à l'étymologie de ce mot *mozette*, elle nous est fournie par Grandgagnage dans son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Je copie : « *Mozète* (pars pudenda muliebris). Aussi du dialecte namurois. A ce qu'il semble diminutif du dialecte de l'Alsace (voyez Ziemann, *Mittelhochdeutsch Wœrterbuch*. Quedlinburg, Basse, 1838). *Mutzé*, même signification. » ALBIN BODY.

—

Le mariage du feu duc de Broglie (XXI, 10). —Victor de Broglie, ancien auditeur au conseil d'Etat impérial, venait d'être fait pair de France par Louis XVIII, quand il épousa la fille de la redoutable Corinne, Albertine de Staël, dont Benjamin Constant, qui avait peut-être d'excellentes raisons pour lui vouer une véritable affection paternelle, disait : « Elle est charmante, spirituelle au possible. Je voudrais passer ma vie auprès d'elle. »

Le duc Victor était âgé de trente et un ans quand il se maria à Livourno, au consulat général de France, avec Albertine-Ida-Gustavine de Staël-Holstein, le 15 février 1816. Le mariage religieux eut lieu à Pise, où se trouvait madame de Staël, le 20 février. Les témoins du marié étaient le chevalier Ruschi, de Pise, et Robert Smith, membre du Parlement anglais. Ceux de la mariée, son frère Auguste-Louis de Staël et Albert-Jean-Michel Rocca, âgé de vingt-huit ans. Ce dernier, malgré son double mariage contracté d'abord en Suisse, puis à Stockholm, avec madame de Staël (24 ans contre 46), déclara ne pas être allié des futurs époux.

En ce qui touche le consentement donné au mariage par les ascendants, on constate que dame Sophie Rosen de Kleuroop, veuve de Charles-Louis-Victor de Broglie, autorisée par son second mari, René de Voyer d'Argenson d'une part, et d'autre part dame Germaine Necker, veuve de Staël, n'ont consenti au mariage de leurs fils et fille qu'à la suite d'actes respectueux. Ce détail, non dépourvu d'importance, avait été passé sous silence dans le texte de l'acte. Il est consigné en marge par deux renvois paraphés du chancelier du consulat de Livourne, des époux et des témoins.

Cette opposition formelle des parents semble inexplicable. En effet, le duc Victor de Broglie vivait dans les meilleurs termes avec sa mère, madame Voyer d'Argenson, et avec sa belle-mère, madame de Staël. Son mariage, décidé dès 1814, ne fut retardé deux ans que pour des raisons de convenance. Après comme avant les relations des deux époux avec leurs familles furent des plus affectueuses. La présence d'Auguste de Staël et de Rocca au mariage écarte d'ailleurs toute idée d'opposition du côté de madame de Staël. Pourtant les actes respectueux sont formellement consignés dans l'acte.

C'est un petit mystère à éclaircir.

Antol.

— Le duc Albert de Broglie a épousé mademoiselle de Béarn ; s'il eût épousé la fille de madame de Staël, il eût épousé sa mère, ce qui n'eût pas été convenable.

Célestin Ceste.

— La mère du duc Victor de Broglie, une Alsacienne, née de Rosen, qui après la mort de son mari le prince de Broglie, guillotiné en 1794, avait épousé M. de Voyer d'Argenson, annonce, le 27 janvier 1816, à Geoffroi Schweighæuser le mariage de son fils avec Mlle de Staël. Ses deux fils, Victor de Broglie et René d'Argenson, étaient partis pour l'Italie.

Ces deux messieurs (écrit leur mère) courent les champs en ce moment avec une égale satisfaction. Victor aurait cependant plus de raisons d'être joyeux et empressé pour ce voyage dont le terme sera pour lui un mariage, qu'il désire depuis longtemps. René qui ne va point trouver une personne charmante qui l'attend impatiemment, n'en est pas moins dans l'enchantement. Ils sont maintenant, à ce que je calcule, à Genève ou bien près d'y arriver. Ensuite ils ont le mont Cenis à traverser, ce qui n'est pas une petite affaire dans cette saison. Le mauvais temps, les pluies me désolent, je ne pense qu'à nos voyageurs, et ne respirerai que lorsque j'aurai des nouvelles de leur arrivée à Florence. Elles seront suivies bientôt après de celles du mariage, car enfin tous les obstacles sont levés et les dispenses du pape accordées.

Voilà un an que nous sommes ballottés de difficultés en difficultés. Ce n'est pas une chose aisée que de contracter un pareil engagement avec une de vos hérétiques Je ne sais même pas comment j'ai pu donner mon consentement.

La famille de Victor qui est moins tolérante que moi, me le reproche un peu. Mais je vois l'affaire sous un aspect différent : c'est avec l'espoir de ramener un jour une si jolie brebis dans le sein de l'Eglise. Ce serait une véritable conquête pour nous autres catholiques, car il n'est réellement pas possible de voir une jeune personne plus aimable, plus spirituelle, plus jolie et mieux élevée que Mlle Albertine de Staël, dont je me dépêche de faire l'éloge avant qu'elle ne soit ma belle-fille. L'intérêt que vous voulez bien prendre à ma famille m'a entraînée, monsieur, dans tous ces détails qui, je l'espère, ne vous ennuieront pas trop. De plus, vous connaissez particulièrement madame de Staël, et c'est une raison de plus pour que je ne puisse vous regarder comme étranger à un événement qui nous intéresse autant toutes deux.

Cette lettre, dont je possède l'original, a été publiée en 1884, par M. Ch. Rabany, dans son volume sur les *Schweighæuser, Biographie d'une famille de savants alsaciens d'après leur correspondance inédite*. Paris, Berger-Levrault et Cᵉ, in-8. — Le mariage de M. le duc Victor de Broglie a été célébré à Paris, le 20 février 1816. Un Liseur.

—

Décoration à retrouver (XXI, 11). — Ce n'est malheureusement pas une réponse que je vais donner. Ma curiosité a été piquée par la demande de notre collaborateur B. A., et je lui serais obligé de m'éclairer sur les points suivants:

1° Pourquoi le duc d'Anjou a-t-il appelé *Notre-Dame du Chardon* l'ordre qu'il a fondé en 1370? Le chardon n'était-il pas déjà l'emblème de l'Ecosse au quatorzième siècle? Faut-il voir dans la création de l'ordre un trait d'union entre l'Ecosse et l'Anjou?

2° Le mot *Espérance* n'était-il pas la devise des Percy? (Il me semble l'avoir lu dans une annotation de l'*Henri IV* de Shakespeare, qui expliquait le mot *Espérance*, prononcé par Hotspur en engageant le combat.) Si telle était en réalité la devise des Percy, y a-t-il eu un motif de la choisir pour l'ordre du Chardon?

3° Jacques Ier, roi d'Ecosse, fonda en 1434 un ordre de *Saint-André du Chardon*, qui fut aboli en 1688. Y avait-il un lien entre cet ordre et celui de *Notre-Dame du Chardon?*

4° Pourquoi le chardon a-t-il été pris aussi pour emblème de l'ordre du Bain, qui est essentiellement anglais?

G. de Crémas.

—

Les origines de l'idée du progrès (XXI, 12). — Il faut avant tout distinguer nettement entre l'idée en général et ses applications en détail, diverses selon les matières.

Ce sont les stoïciens qui ont fixé les premiers le terme technique du progrès (προκοπή; voir Ogereau, *Essai sur le système philosophique des stoïciens*. Paris, Alcan, 1885), qui se trouve par exemple chez l'historien Polybe avec une acception pareille à la nôtre, tandis que Platon et Aristote avaient employé au même but, mais moins strictement, les mots ἐπίδοσις et ἐπιδιδόναι. Voir Eucken, Geschichte u. Kritik der Grundbegriffe der Gegenwart. Leipzig, Veit. 1878, p. 191.

Les premiers représentants théoriques du progrès dans les temps modernes sont Nicolaüs Cusanus, Bacon et Leibniz, surtout les deux derniers, Bacon appliquant cette idée aux sciences et à la condition de la race humaine, Leibniz aux êtres singuliers et à l'univers tout entier. Voir Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum* (nommé par lui-même, dans sa lettre à Baranzan, « mon livre *De progressu scientiarum*), ed. Spedding, Ellis and Heath, t. I, c. I, p. 458, c. II, p. 485, l. VI, I, p. 650; Leibniz, ed. Erdmann, p. 126 *a*, 128 *a*, 150, 734 *a*.

Quant aux applications de l'idée générale, il y en a quatre principales; car, comme toutes les choses qui ont un développement, peuvent ou pourraient avoir aussi un progrès, la question se divisera d'elle-même en problèmes de cosmologie, de biologie (Voir sur Anaximandre, Empédocle, etc., Zeller, Die griechischen Vorgænger Darwin's. Abhandl. der Berliner Akademie, 1878), de psychologie et d'histoire.

H. H.

—

La légende d'un tableau de Delacroix au musée du Louvre (XXI, 13). — D'après une lettre de Charles Jacque, publiée dans le *Figaro*, en avril 1883, le titre vrai du tableau dont il est question est: *les Naufragés du Don Juan*, quoiqu'il figure au musée sous cette fausse étiquette: *la Barque de Don Juan;* Delacroix, dit-il, a fait ce tableau admirable sous l'impression d'une relation publiée par un journal de son temps: il s'agissait d'un certain nombre de matelots réfugiés dans un canot du navire naufragé, et tirant au sort pour savoir lequel d'entre eux serait mangé le premier. Vers 1845, ce tableau a été longtemps exposé chez un marchand du boulevard des Italiens, nommé Schéradam; celui-ci l'avait offert à M. Charles Jacque, pour 1,300 francs, parce qu'il s'y trouvait, disait-il, un cadre de 100 francs. Cette dépréciation peu justifiée n'empêcha pas que cette toile d'Eug. Delacroix n'eût déjà figuré avec honneur au Salon de 1841 et que le musée du Louvre ne l'ait accueillie, quarante ans plus tard, de la main de Mme Ad. Moreau, comme un chef-d'œuvre. Quant à l'origine du tableau, il y a lieu de remarquer qu'il figurait au livret de 1841 sous ce titre: N° 510. *Un naufrage ou la barque de Don Juan* (lord Byron, *Don Juan*, ch. 2) et cette indication semble donner raison à ceux qui supposaient que Delacroix ne s'était inspiré, en le créant, que des strophes 71, 72, 73 et 75, chant II du *Don Juan* de lord Byron, que son pinceau a retracées avec une fidélité parfaite; la lettre susmentionnée de M. Ch. Jacque semble, cependant, dissiper tous les doutes à cet égard.

Ego E.-G.

— La *Barque de Don Juan* est tirée d'un épisode du naufrage du navire *le*

Don Juan. Quelques matelots, échappés sur une des barques du navire, étaient ballottés par les flots et, à bout de ressources, tiraient au sort pour savoir celui qui, qui... serait mangé (sur l'air du *Petit navire*).

Cet épisode, rapporté à Delacroix, lui suggéra le tableau en question.

THURNEYSSEN.

—

Sadi (XXI, 14). — Le philosophe-poète Sadi a laissé trois ouvrages : *Gulistan*, ouvrage en vers et en prose qui parut en 1258. En persan Gulistan veut dire jardin de roses ; *Bostan*, qui veut dire jardin de fruits, tout en vers ; et enfin *Molamâat*. En arabe ce mot signifie des étincelles ou des échantillons.

Voltaire, qui d'ailleurs ignorait complètement la langue persane, fait peu de cas des poésies de Sadi, pourtant la traduction en vers français qu'il donne de certains passages du poète persan, indique dans celui-ci de l'énergie et de l'élévation.

Les traductions françaises de l'œuvre de Sadi sont assez rares. Son *Gulistan* a été traduit en français en un vol. in-12, disent les rédacteurs du Dictionnaire universel. Il y a aussi une traduction par A. du Ryer, imprimée en 1634, in-8, une autre par d'Alègre. Paris, 1704 ou 1737. in-12 ; peut-être est-ce celle dont veulent parler les auteurs du Dictionnaire ?

Je citerai encore: *Gulistan* ou l'Empire des roses, traduit du persan par l'abbé Gaudin. Paris, 1791, in-8. Cette traduction avait d'abord paru en 1789, sous le titre de : *Essai historique sur la législation de la Perse ; — Gulistan* ou le Parterre de fleurs du Cheick-Moslih-Eddin-Sadi de Chiraz. Traduit littéralement sur l'édition autographique du texte publiée en 1828, avec des notes historiques et grammaticales, par N. Semelet. Paris, Dondey-Dupré, Imprimerie royale, 1834, in-4, 12 francs.

A la suite de sa traduction française de l'Exposition de la foi musulmane d'Elberkers, M. Garcin de Tassy en a donné une du *Pend Nameh* de Sadi, poème qu'il ne faut pas confondre, dit Brunet, avec le Pend Nameh de Ferid-Eddin Attar.

On a aussi donné les *Traductions orientales* ou *Mémoires de Sadi*, 1762, in-12.

Sadi a aussi été traduit en latin : Musladini Sadi rosarium politicum, sive amœnum sortis humanæ theatrum, de persico in latinum versum, necessariisque notis illustr. a Geor. Gentio. Amstelodami, Blaeu, 1651, pet. in-fol., estimé de 20 à 30 fr. par Brunet. Il y aurait, paraît-il, des exemplaires en grand papier de cette édition.

On cite encore une édition in-12 du même ouvrage, imprimée en 1689 et ornée de planches (??).

Enfin Brunet cite encore, outre diverses éditions en persan, plusieurs traductions anglaises. HENRY CÉSILAIS.

— J'ai entendu dire que la traduction du *Gulistan* par feu Charles Defrémery (Paris, Didot, 1858, in-18) ne laisse rien à désirer. Voir, dans l'article que ce regretté savant a consacré à Sadi dans la *Nouvelle Biographie générale*, une longue liste des traductions de ses devanciers. Deux confrères de Ch. Defrémery à l'Académie des inscriptions ont traduit en notre langue deux autres ouvrages du célèbre poète persan : Garcin de Tassy a traduit le *Pend-Nameh* en 1822 et M. Barbier de Meynard a tout récemment donné — à ce qu'assurent les orientalistes les plus compétents — une version aussi fidèle qu'élégante du *Bostan*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Portrait au pastel à déterminer (XXI, 15). — Le comte de Canclaux, ancien ministre plénipotentiaire à Cannes, donnerait peut-être une réponse satisfaisante. STUDENS.

—

Encore un poète du XVIe siècle (XXI, 15). — Je ne dirai rien de Pierre Ayrail, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que connaissait si bien mon vieil ami Guillaume Colletet, qui, dans ses *Vies des poètes françois*, lui avait consacré une notice perdue sans retour (Colletet l'appelait Pierre d'Ayrail). Mais pour ce qui regarde Michel de la Rochemaillet, je renverrai notre collaborateur au *Dictionnaire hist.-géogr.-bibliogr. de Maine-et-Loire*, par le nouveau membre libre de l'Institut, M. C. Port, lequel est du petit nombre de ces érudits qui épuisent un sujet.

J'approuve fort le projet d'une petite bibliographie de la littérature des quatrains (en relevant la faute d'impression qui, dans la question de M. A. E., a transformé Pierre Matthieu en Pierre *Mathias*). J'ajoute qu'en ce qui regarde les diverses

éditions et imitations des *Quatrains* du bonhomme Pibrac, on trouverait divers renseignements dans la *Vie de Guy du Faur*, par G. Colletet, publiée avec notes et appendices. Paris, 1871, in-8 de 75 p.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16). — Voyez, dans la notice autobiographique que Béranger a laissée pour ses œuvres posthumes, la curieuse anecdote du futur chansonnier et de son camarade d'école, le fils de Grammont, acteur tragique du Théâtre-Français. Scène très amusante qui, dit Béranger, « me coûta bien des larmes, et à laquelle sans doute j'ai dû depuis mon aversion pour les pommes et mon peu de goût pour les croix. »

« Quatre ans plus tard, ajoute-t-il, j'apprenais que ce Grammont, mon ennemi à l'école, devenu avec son père un des chefs de l'armée révolutionnaire qui couvrit de sang et de ruines les départements de l'Ouest, le père et le fils avaient commis tant d'atrocités que, pour faire un exemple, le Comité de salut public les livrait à la guillotine, qu'ils traînaient dans les bagages de leur armée. » (Edit. Perrotin, in-32, *Ma Biographie*, p. 252.)

EUG. M.

—

Anonyme à rechercher (XXI, 16). — Prière, pour faciliter la réponse, de donner la date du pamphlet intitulé : *les Farceurs du protestantisme.* C. D.

—

Charitas (XXI, 16). — L'ordre des Minimes avait pour armes le mot *Charitas* d'or entouré de rayons de même sur champ d'azur. Reste à savoir maintenant si l'un des nombreux couvents de cet ordre a pu jouir d'un privilège comme celui dont parle M. Przezdziecki.

Il faudrait consulter : Francisc. Lanovius, Chronic. général. ord. Minim., etc. Louis Doni d'Attachi, *Hist. générale de l'ordre des Minimes*, etc., etc.

Dr L. BOULAND.

—

Du mot « toast » (XXI, 33). — On sait que cette locution, qui est anglaise, a pour origine la croûte de pain rôtie qu'on avait coutume de mettre dans son verre, chez nos voisins, avant de porter une santé, à la fin d'un repas ; cette rôtie restait à celui qui buvait le fond du vase, après que chaque convive l'avait effleuré de ses lèvres. Si l'usage de la chose est passé, le souvenir en est resté et c'est pour cela que nous disons : porter un toast au lieu de : boire à la santé. Les Grecs et les Romains, ainsi que les Gaulois, ont connu cet usage, qui avait surtout pour objet des libations en l'honneur des dieux domestiques et des morts ; les conciles le défendirent sous prétexte qu'il était entaché d'idolâtrie. C'est au participe (*tostus*) du verbe latin *torrere* (rôtir) qu'on doit remonter pour l'étymologie ancienne du mot ; les Espagnols en ont l'équivalent, presque littéral, dans le verbe *tostar*, quoiqu'ils se servent encore du vocable *brindes*, quand ils font une invitation à boire, ce qui les rapproche de la brinde française, dont la coutume s'est perdue. Voltaire, en signalant cette pratique anglaise, n'avait pas encore adopté le terme dont nous nous servons, mais on doit croire que celui-ci n'a guère tardé à s'implanter chez nous, puisqu'on le trouve dans Parny :

Je porte un toast : guerre et mort aux Danois.
(*Les Rose-Croix*, chant II.)

et dans la *Gastronomie*, de Berchoux, chant IV :

De porter des toasts suivez l'antique usage.

Ce qui doit nous faire supposer que c'est encore au mouvement général produit sur nos mœurs par la Révolution de 89 que nous sommes redevables de ce mot exotique en apparence, et qui pourrait bien n'être qu'une pure réminiscence du vieux verbe français : *toster.*

EGO E.-G.

—

Grenadiers à cheval (XXI, 37). — La famille de la Rochejaquelein doit avoir tous les renseignements qu'il est possible de retrouver.

M. C. doit avoir :

L'ordonnance de constitution de la compagnie ;

Le contrôle des officiers supérieurs et inférieurs ;

La description des étendards et de l'uniforme ;

Le détail du service accompli par la compagnie depuis sa formation jusqu'au jour du licenciement.

S'il voulait bien faire savoir au signataire quels renseignements il possède actuellement, des recherches faites pour-

raient lui rendre service, pour lui permettre de compléter.

La famille a conservé un portrait, soit du capitaine-lieutenant, soit du frère de celui-ci, alors lieutenant à la compagnie, portant l'uniforme du corps.

N. B. — La compagnie a repris son service au retour du roi, et l'a continué jusqu'au 31 décembre 1815.

Les étendards ne furent remis à la famille que le 26 avril 1817, sur l'ordre du roi. WEYD.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un ordre inconnu créé par Napoléon Ier. — L'ordre des Trois Toisons-d'Or et la Légion d'honneur. — En parcourant les *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, de Mme Georgette Du Crest, je lus, à la suite d'un éloge du général Rabusson, beau-frère d'Horace Vernet, cette conclusion à laquelle j'étais loin de m'attendre :

Il était du très petit nombre de braves ayant assez de blessures pour être nommé commandant de l'*Ordre des Trois-Toisons* qui devait être institué. L'Empereur renonça à ce projet, ne pouvant trouver que très peu d'officiers remplissant les difficiles conditions nécessaires pour être même simples chevaliers.

J'ignorais, je l'avoue, l'existence de cet ordre de chevalerie; et je crus tout d'abord à une mystification de chroniqueur. Les nombreux Mémoires sur la Révolution, sur l'Empire et sur la Restauration, écrits par des témoins oculaires, ou composés *de chic*, ont tellement lassé autrefois l'opinion publique par leurs fables inventées à plaisir, qu'ils la trouvent aujourd'hui absolument sceptique.

Cependant, avant de me prononcer sur l'assertion de Mme Du Crest, je voulus en vérifier l'exactitude et en contrôler la sincérité.

Après un certain nombre de recherches, je trouvai dans le *Moniteur* du 1er octobre 1809 le décret suivant :

En notre camp impérial de Schœnbrunn, le 13 août 1809.

Napoléon, par la grâce de Dieu et par les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc., etc., etc.

Voulant donner à notre Grande Armée une preuve toute particulière de notre satisfaction, — Nous avons résolu de créer, comme nous créons, par les présentes lettres patentes, un ordre qui portera le nom d'*ordre des Trois Toisons-d'Or*.

Titre premier.

Art. 1er. — L'ordre des Trois Toisons-d'Or sera composé au *maximum* de cent grands chevaliers, de quatre cents commandeurs et de mille chevaliers. En aucun temps, ce nombre ne pourra être dépassé.

Il ne sera fait aucune nomination en temps de paix, jusqu'à ce que le nombre fixé par le présent article, soit pour les grands chevaliers, soit pour les commandeurs, soit pour les chevaliers, se trouve réduit à la moitié.

Art. 2. — Les grands chevaliers seuls porteront la décoration de l'ordre en sautoir; les commandeurs et les chevaliers la porteront à la boutonnière ; les uns et les autres conformément au modèle ci-joint.

Titre II.

Art. 3. — L'Empereur est grand maître de l'ordre des Trois Toisons-d'Or.

Le Prince impérial, seul, a de droit la décoration de l'ordre en naissant.

Les princes du sang ne peuvent la recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre, ou avoir servi pendant deux ans, soit dans nos camps, soit dans nos garnisons.

Les grands dignitaires peuvent en être décorés.

Peuvent également être admis dans l'ordre des Trois Toisons-d'Or :

Nos ministres ayant département, lorsqu'ils ont conservé le portefeuille pendant dix ans sans interruption.

Nos ministres d'Etat, après vingt ans d'exercice, si, pendant cet espace de temps, ils ont été appelés au moins une fois chaque année au conseil privé.

Les présidents du Sénat, lorsqu'ils ont présidé le Sénat pendant trois années.

Les descendans directs des maréchaux qui ont commandé les corps de la Grande Armée dans ces dernières campagnes, lorsqu'ils auront atteint leur majorité et qu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée.

Art. 4. — Aucune autre personne que celles ci-dessus désignées ne peut être admise dans l'ordre des Trois Toisons-d'Or, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes.

Nous nous réservons toutefois d'admettre dans l'ordre des Trois Toisons-d'Or des militaires qui, n'ayant pas reçu trois blessures, se seraient distingués soit en défendant leur aigle, soit en arrivant des premiers sur la brèche, soit en passant les premiers sur un pont ou qui auraient fait toute autre action d'éclat constatée.

Art. 5. — Pour être grand chevalier, il faut avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit un corps d'armée dans une armée impériale dite *Grande Armée*.

Titre III.

Art. 6. — Les aigles des régiments dont l'état est ci-joint, et qui ont assisté aux grandes batailles de la Grande Armée, seront décorées de l'ordre des Trois Toisons-d'Or.

Art. 7. — Chacun de ces régiments aura le droit qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant commandant et, dans chacun de ses bataillons qui étaient à l'armée, un sous-officier ou soldat chevalier.

Art. 8. — La décoration de commandeur sera

donnée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants, qui nous sera désigné comme le plus brave de tous les officiers desdits grades dans le régiment.

La décoration de chevalier sera donnée au sous-officier ou soldat qui nous sera désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie.

La nomination des commandeurs ou chevaliers des régiments sera faite par l'*Empereur*, sur la présentation *secrète* qui sera adressée cachetée par le colonel, et concurremment par chacun des chefs de bataillon pour les régimens d'infanterie, au grand chancelier de l'ordre. L'*Empereur* prononcera sur ces présentations, à la réunion générale des grands chevaliers de l'ordre.

Art. 9. — La réunion des grands chevaliers aura lieu chaque année le 15 août, jour où toutes les promotions de l'ordre seront publiées.

Art. 10. — Les commandeurs et chevaliers des régimens continueront leur avancement dans leur régiment et ne pourront plus le quitter, devant mourir sous les drapeaux.

Titre IV.

Art. 11. — La pension de commandeur des régimens sera de 4,000 fr., et celle des chevaliers des régimens de 1,000 fr., à prendre sur les revenus de l'ordre.

Art. 12. — Nous nous réservons de pourvoir, d'ici au 15 août prochain, à l'organisation de l'ordre par des statuts particuliers.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le ministre secrétaire d'Etat,
Signé : H. B. MARET.

Plus tard, en 1810, le *Moniteur* du 15 octobre contenait les promotions suivantes, à la date du 14 :

1° M. le comte Andréossy, conseiller d'Etat, président de la section de la guerre, grand chancelier de l'ordre des Trois Toisons-d'Or ;

2° M. le comte Schimmelpenning, grand trésorier du même ordre.

Evidemment, dans l'esprit de Napoléon, l'ordre des Trois Toisons-d'Or devait être essentiellement aristocratique et militaire; le maître avait voulu que, dans la hiérarchie des ordres de chevalerie, celui-ci prît place immédiatement au-dessus de la Légion d'honneur. Cette dernière décoration s'était déjà plusieurs fois fourvoyée, du vivant même de celui qui l'avait instituée et qui se plaignit à maintes reprises de la voir trop facilement accorder. Mais peut-être aussi, comme le dit fort judicieusement Mme Du Crest, Napoléon fut-il trop exigeant pour le recrutement des chevaliers des Trois Toisons-d'Or. Toujours est-il, qu'après avoir inséré la nomination des deux grands dignitaires, le *Moniteur* ne parle plus une seule fois du nouvel ordre. Nous ne saurions croire cependant que l'Empereur, avec cette impatience qu'il apportait à toutes choses, n'ait pas donné un commencement d'exécution à ce projet dont il s'était si fort enthousiasmé. Il serait donc intéressant de retrouver et de reconstituer les statuts, les modèles de croix et en général tous les documents qui devaient préparer l'avènement de cet ordre rival de la Légion d'honneur et qui était destiné à en être la quintessence. Les derniers événements ont prouvé qu'un ordre semblable n'était pas inutile et nos gouvernants feraient peut-être bien de le rétablir. PAUL D'ESTRÉE.

—

La rose et l'épine. — On sait qu'Alphonse Karr est assez partisan de l'axiome : *bis repetita placent.* — Je ne m'en plains pas pour ma part, cet écrivain étant de ceux qu'on aime à relire. J'ai donc relu avec plaisir, dans la première série des *Bêtes à bon Dieu*, ces petites sœurs hybrides de défuntes *les Guêpes*, publiée dans le premier numéro de la *Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg* (15 octobre 1887), le quatrain suivant, que je connaissais de longue date pour l'avoir déjà rencontré dans un ouvrage antérieur du même auteur :

De leur meilleur côté tâchons de voir les choses;
Vous vous plaignez de voir les rosiers épineux;
Moi — je m'en réjouis, et rends grâces aux [dieux
Que les épines aient des roses.

Mais je le connaissais aussi sous une autre forme, c'est-à-dire habillé en simple prose, si toutefois ces mots *prose* et *quatrain* ne hurlent pas de se voir accouplés.

C'est dans les *Pensées* de Joubert que j'ai fait pour la première fois cette agréable rencontre. Voici en effet ce qu'on y lit (dans le chapitre intitulé : *L'auteur peint par lui-même*) :

« — Au lieu de me plaindre de ce que « la rose a des épines, je me félicite de ce « que l'épine est surmontée de roses, et « de ce que le buisson porte des fleurs. »

Joubert, mort en 1824, n'a pu connaître le quatrain d'Alphonse Karr. Mais alors ?... JOC'H D'INDRET.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 février 1888.*

XXIe Année. — **No 475.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 100.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Ci-joint, ci-inclus. — Quand ces mots sont-ils invariables? Quand sont-ils variables ? La *Grammaire nationale* de Bescherelle dit qu'ils sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif, et variables quand ils sont placés après lui, et elle cite entre autres exemples cette phrase de J. J. Rousseau : Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre de remerciement que M. C... m'a écrite.—La *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier énonce la même règle absolue et donne comme exemple : Vous trouverez ci-joint, ci-inclus, mes deux lettres. — Littré, au mot *inclus*, dit : « Inclus, placé avant un nom pris indéfiniment, est invariable : Vous trouverez ci-inclus copie de ce que vous me demandez. Mais, quand le sens est précisé, inclus prend le genre et le nombre du substantif : Vous trouverez ci-incluse la copie que vous m'avez demandée. » *Grammatici certant.*

J. Lt.

—

« **Gens superstitione obnoxia, religionibus adversa.** » — Ce texte est donné par *Charron* (*Traité de la Sagesse*, éd. de 1606, p. 361) comme étant de Tacite. Où se trouve-t-il dans cet auteur? Et, s'il n'est de Tacite, de quel auteur est-il ?

B. de M.

—

Layeur. — Ce mot était usité en tapisserie au siècle dernier, on disait *layeur d'en haut*, *layeur d'en bas ;* il ne signifiait pas *lisière*. Quelle était sa signification ?

Gers.

—

Malcy, Nancy, Nelsie. — Quelle est la nationalité de ces trois prénoms féminins ? Depuis quand sont-ils en usage en France?

M. Frabal.

—

Argui.—Marco Polo, en parlant des peuples hyperboréens, arimaspes et autres, conte l'histoire d'une princesse tartare qui s'appelait *Argui*, la brillante. Comment se fait-il que le basque actuel ait précisément le même mot pour la lune, Argui, la brillante ?

Gouget.

—

Les cendres de Buffon. — Est-il vrai, comme le dit Tréneuil dans une note de son poème sur les *Tombeaux de Saint-Denis* (1806), que la municipalité de Montbard exhuma le corps de Buffon, sous prétexte qu'il n'aurait pas été patriote, s'il eût vécu ? « Ils ont osé l'arracher, écrivait Buffon le fils, de ce pavillon dont Jean-Jacques baisa respectueusement le seuil, quand il apprit que c'était là que mon père avait composé l'*Histoire naturelle*. »

Rip-Rap.

—

Les novissima verba de Louis XV — Le comte de Riancey, continuant l'*Histoire du monde* dont son père avait publié les dix premiers volumes, vient de raconter dans le onzième la mort de Louis XV d'après un manuscrit laissé par un témoin oculaire, gentilhomme de la chambre du roi et grand-oncle de l'historien. Ce témoin déclare que le moribond, en voyant arriver le prêtre qui portait le Saint-Sacrement, rejeta ses couvertures et voulut se lever, et, comme on lui reprochait son imprudence, répondit : « Quand mon grand Dieu fait à un misérable comme moi l'honneur de le

venir trouver, c'est le moins qu'il soit reçu avec respect. » Le narrateur ajoute que, l'aumônier ayant lu, au nom du roi, une amende honorable où le vieux pécheur demandait pardon à son peuple des scandales qu'il lui avait donnés, il fut prié par Louis XV de répéter cette phrase. Tout cela est très édifiant, mais est-ce bien exact ? Est-ce confirmé par quelque autre témoignage ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Rois-mages. — Dans une de ses dernières chroniques du *Temps*, M. Anatole France assure que la famille de Voguë prétend avoir dans son ascendance le mage Melchior. Les seigneurs des Baux en Provence se disaient issus du mage Balthazar. Quelque maison historique descendrait-elle du mage Gaspard ? La prétention ne serait pas plus ambitieuse que celle des Lévis, qui saluaient une cousine dans la mère de Jésus-Christ.

ADRIEN MARCEL.

—

Sur la tour Eiffel. — La tour Eiffel sera-t-elle le plus haut monument connu jusqu'à ce jour? Je lis, dans le *Manuel de géographie ancienne* de Henri Kiepert si bien traduit par M. Ernault (Paris, Vieweg, 1887, p. 86), qu'un édifice élevé à Babylone, sous Nabuchodonosor, menait, par sept étages, au temple de Bel, à une hauteur de *six cents pieds,* et a dû être le monument le plus élevé que l'architecture ait jamais construit sur la surface de la terre. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Rocca et madame de Staël.—Je lis dans l'*Intermédiaire* du 10 février 1888 (p. 85) que Rocca avait contracté un « double mariage » avec madame de Staël, d'abord en Suisse, puis à Stockholm. Est-ce bien sûr? C. D.

—

Inventaire général de la fortune publique. — L'étude de quelques questions financières m'a conduit à essayer de décomposer la fortune publique et la matière imposable de la France. J'ai formé deux tableaux à cet effet, d'après diverses statistiques officielles, et, pour le surplus, au moyen d'évaluations arbitraires. Il est vraisemblable que des documents analogues ont été établis soit par des services publics, soit par des économistes. Je serais désireux de les connaître, et je présume que plus d'un curieux pourra s'intéresser à ces recherches.

Voici les cadres de mes deux **tableaux**. Les chiffres des totaux expriment des millions de francs.

PREMIER TABLEAU, *comprenant les valeurs réelles (à l'exclusion des biens coloniaux et des biens étrangers).*

BIENS PAR NATURE	CAPITAL HUMAIN	CAPITAL IMMOBILIER	INSTRUMENTS PRODUCTEURS	PRODUITS EN RÉSERVE	PRODUCTION ANNUELLE	IMPORTATION ANNUELLE	EXPORTATION ANNUELLE	TOTAL RÉEL	IMPOTS ANNUELS
Gibier........									
Poisson........									
Bœufs........									
Moutons........									
....									
Blé........									
Maïs........									
....									
Lainages........									
Toile........									
....									
....									
....									
Totaux....	350.703	150.999	16.391	27.192	18.447	5.128	3.714	565.146	2.305

Second tableau, *faisant ressortir les opérations conventionnelles ou légales auxquelles ces biens donnent lieu chaque année (en capital et intérêts).*

Opérations par nature		Total annuel	Impôts annuels
Obligations et libérations	Prorogations de prêts à l'Etat		
	Prorogations de prêts à des communes ou sociétés		
	Prorogations de prêts à des particuliers		
	Prêts nouveaux		
	Cautionnements		
	Clientèles et brevets		
	Condamnations		
	Quittances		
Associations et partages	Prorogations de sociétés		
	Sociétés nouvelles		
	Mariages		
	Assurances		
	Partages		
Louages d'industrie	Mandats		
	Tutelles		
	Transports		
	Salaires payés par l'Etat et les communes		
	Salaires payés par des particuliers		
Mutations	d'immeubles à titre onéreux en propriété		
	d'immeubles à titre onéreux en jouissance		
	d'immeubles à titre gratuit entre-vifs		
	d'immeubles à titre gratuit par décès		
	de meubles à titre onéreux en propriété		
	de meubles à titre onéreux en jouissance		
	de meubles à titre gratuit entre-vifs		
	de meubles à titre gratuit par décès		
	Totaux	212.912	863

ALPHONSE R.

—

Le premier règlement relatif à la prostitution. — Dans un ouvrage bien connu de nos lecteurs, l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, Libri raconte que le premier règlement de police relatif à la répression de la prostitution aurait été édicté par la reine Jeanne, de Naples, elle-même. Lors de son séjour en Provence, elle n'aurait autorisé l'ouverture des maisons de débauche dans Avignon qu'à la condition que les prostituées seraient tenues de subir une visite par semaine, afin qu'elles ne « puissent en infecter d'autres ». Libri ajoutait que le manuscrit des capitulaires royaux se trouvait à Avignon, dans la riche collection de M. Requiem, botaniste distingué. Mais voilà que Cantu, dans son *Histoire universelle*, met en doute cette assertion, et ajoute même qu'il a été prouvé que ce n'était qu'une mystification. La *Revue médicale* (d'octobre 1835) dit qu'Astruc avait déjà écrit à un seigneur d'Avignon pour se mettre à la recherche de ces statuts. N'en ayant jamais entendu parler, celui-ci s'adressa à M. de Garcin, chez qui se réunissait une société nombreuse et choisie. On rit beaucoup de la demande, et l'on résolut de fabriquer un document de toutes pièces, — et, ajoute l'historien, Astruc aurait été dupe de cette grossière supercherie.

On relève tant d'inexactitudes, pour ne pas dire plus, dans la mauvaise Encyclopédie de Cantu, qu'il ne nous déplairait pas d'avoir un témoignage plus sérieux. Quelque syphiliographe — et plus spécialement M. le professeur Fournier, dont la haute compétence vient encore de se révéler si brillamment dans le remarquable rapport adressé à l'Académie de médecine, pourrait-il nous tirer d'embarras ?

Cette question sociale, toute d'actualité, est d'un trop grand intérêt, pour qu'il ne soit pas indifférent d'en noter l'évolution à travers les siècles.

PONT-CALÉ.

—

Armée vendéenne. — J'aurais besoin, pour un travail sur les guerres de la Vendée, de recueillir quelques renseignements sur les personnages suivants,

dont je ne connais guère que le nom : De la Guérinière, tué le 23 octobre 1793; de la Godellière, de la Bigotière, de la Trésorière, du Brilloire, de Baillehache, de Cacqueray, tué en mai 1795; Beaud de Bellevue, ancien page du roi; de Chouppet, tué en décembre 1793; de Ris de Beauvais, Biret, qui a signé comme secrétaire du conseil supérieur; chevalier Duhoux, tué au Mans; de Fay, commandant la compagnie française (?) dans la grande armée vendéenne; de Flavigny, chevalier de Concise, Herbault, massacré après le Mans; chevalier de Saint-Laurent de la Cassagne, de Lacroix, Gascon, d'abord émigré, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, massacré à Nantes; de Neide (ou de Nesde), du pays entre Thouars et Saumur; Piron de la Varenne (ou de Lavarène), fusillé à Blain en décembre 1793; chevalier de Saint-Hilaire, ancien officier de marine, émigré breton, qui rejoignit l'armée vendéenne au passage de la Loire : tous officiers dans la grande armée vendéenne.

Chevalier de Saint-Aulaire, ancien officier de marine, d'abord émigré, tué en Vendée en novembre 1799; Bertin, émigré breton, envoyé par les princes avec M. de Freslon, pour porter des dépêches à la grande armée, à Fougères; vicomtesse de Lépinay, qui fut un moment en prison à Nantes, en 1793 ou 1794; madame de Fay, femme d'émigré, noyée à Nantes; sa belle-sœur Sidonie... (?), madame Grelier de Concise, femme d'émigré, noyée à Nantes; madame de Bonnay, amie des Duhoux d'Hauterive et de d'Elbée, amenée prisonnière de Noirmoutiers à Nantes, en janvier 1794, libérée en même temps que madame de Bonchamps.

Je viens donc faire appel à l'obligeance de nos confrères, les priant de me fournir quelques détails sur la famille et sur la carrière de ces personnes. C.

—

Origine du Collège de France. — Le Collège de France a été fondé par François Ier, en 1529. Aucun des auteurs qui ont écrit sur le Collège de France ou publié des pièces qui le concernent, Baluze, du Boulai, Goujet, Duval, etc., n'a eu connaissance des *lettres patentes de fondation*. Ces lettres existent-elles? Peut-on signaler du moins quelque pièce officielle, lettre, mémoire, lettre de provision, etc., émanée de François Ier ou du chancelier Antoine du Prat, se rapportant à cette fondation? — Il n'est pas question, bien entendu, des actes du 22 janvier 1520, 16 décembre 1539 et 23 mars 1545. JACQUES F.

—

Colonel d'armes de la ville de Paris. — Une ordonnance royale, insérée au *Moniteur* du 2 septembre 1814, nomme le comte Charles de Damas « colonel d'armes de notre bonne ville de Paris ».

Je désirerais savoir à quoi correspond ce titre qui doit être celui d'une fonction dans la garde nationale exprimée dans le langage de l'ancien régime, et s'il existait avant 1789? A. ARNOULT.

—

Talot. — Je serais reconnaissant à tout collaborateur qui me fournirait quelque renseignement sur Michel-René-Louis Talot, adjudant général, député de Maine-et-Loire à la Convention, né à Cholet en 1755. Prière d'indiquer les sources.
HENRY CÉSILAIS.

—

Un Lafayette. — Sait-on la date de la mort de M. de Lafayette, mari de l'auteur de la *Princesse de Clèves?*

La famille de Lafayette a-t-elle des documents se rapportant à la célèbre marquise écrivain et pourrait-on en avoir communication? TOPO.

—

Filles de la congrégation de feu madame de Bretagne. — Un des journaux les plus importants et des mieux faits de la province, le *Messager de Toulouse*, très habilement dirigé et rédigé par M. Firmin Boissin, publiait, il y a trois mois environ, l'*Armorial de la Haute-Garonne*, contrées, villes, bourgs, communautés, et cet armorial donnait au paragraphe des religieuses de Toulouse les armoiries de la communauté des Filles de la congrégation de feu madame de Bretagne. Un de nos savants collaborateurs voudrait-il bien nous apprendre ce que c'était que cette congrégation, dont nous n'avions jamais entendu parler? Remerciements anticipés. H. M.

—

Un manuscrit sur l'histoire de la Pologne. — L'*Intermédiaire* a des collaborateurs polonais, et c'est à eux — spécialement à M. le comte Przezdziecki — que

j'adresse ma question. Je viens d'acquérir un manuscrit, dont voici le titre exact : l'*Eco* (sic) ***de l'Enfer ou les Confédérés de Pologne, tragi-comédie en cinq actes. — A Cracovie, de l'imprimerie des RR. PP. Jésuites***, 1770. Ce manuscrit, d'une bonne écriture de la fin du XVIIIe siècle, a 262 pages petit in-quarto. Il y a au commencement une ***note pour le frontispice*** (un frontispice qui devait être bien singulier), et un ***coup de craion***, où l'auteur se défend d'avoir fait des personnalités. Pourtant le palatin Marabotinginski, la Staroste, le chevalier de Frontillardin, aventurier, le nouvelliste Griffonnez, et ***tutti quanti*** m'ont bien l'air de portraits. Il y a aussi un certain grenadier, déserteur de France, nommé Belair, qui s'exprime en style poissard. Quant aux jésuites, ils jouent le rôle de vrais sicaires. Le palatin termine la pièce en « glorifiant les soins maternels que « daigne prendre pour notre repos l'il« lustre Catherine seconde, cette impéra« trice si bienfaisante, ce miroir incom« parable d'où réfléchissent tant d'écla« tantes vertus. »

Le mot « confédérés » désignant certainement les membres de la Confédération de Bar (1768), je serais bien heureux de savoir si mon manuscrit est inédit ou simplement s'il reproduit un ouvrage connu?

A. F.

—

Vers d'un auteur inconnu. — Dans un livre du commencement du XVIIe siècle intitulé : *La Sage-Folie*, fontaine d'allégresse, mère des plaisirs, reyne des belles humeurs, etc. — Œuvre morale très curieuse et utile à toutes sortes de personnes. — Traduite en français de l'italien d'Anthoine-Marie Spelte, historiographe du Roy d'Espagne, par Louis Garon. — Lyon, 1628., nous avons trouvé deux pièces de vers d'une facture et d'un sentiment remarquables pour l'époque. Voici ces pièces.

Il s'agit de la mort d'un jeune homme fauché avant le temps, le poete s'écrie :

Beaux rayons plus clairs que durables,
Si vos lumières désirables
Ont eu leur fin en commençant,
C'est le destin des belles choses;
Un matin est l'âge des roses,
Et les lis meurent en naissant.

Cela rappelle beaucoup les fameuses stances à Du Périer. La seconde pièce est plus originale, mais non moins gracieuse et poétique. L'auteur raconte que Vénus est née de l'écume des flots, et il ajoute :

Elle, d'amour la compagne et la mère,
Digne n'estoit d'une naissance amère
Des flots couverts d'horreur et de péril;
Mais devoit naistre au printemps, en avril,
D'un pré fleuri, près d'une eau gai-coulante,
Dessus la mousse, et non de la tourmente.
C'est pour montrer que l'amour est trompeur,
Amer, cruel, plein de crainte et de peur
Comme celui qui porte en ces mains closes
Plus de chardons que de lis et de roses.

Voilà de bien jolis vers, mais à qui faut-il les attribuer? Dans la préface de la *Sage-Folie*, le traducteur Louis Garon nous avertit qu'il a fait des additions au texte de Spelte, et qu'il les a tirées « de bons et célèbres auteurs ».

Il y a évidemment beaucoup d'emprunts faits à Ronsard, aux poètes de la Pléiade, à Malherbe même peut-être. Mais Garon n'aurait-il pas profité de l'occasion pour se citer lui-même? Il aimait la poésie, et avait composé plusieurs poèmes. Nous serions fort heureux d'apprendre que les vers ci-dessus peuvent lui être attribués.

GENEVENSIS.

—

De la classification des notes et extraits. — Une consultation intéressante s'est ouverte l'an passé dans les colonnes de l'*Intermédiaire* sur le classement des livres sous diverses rubriques dans les bibliothèques.

Je viens ouvrir une enquête analogue sur le classement non moins utile des notes et extraits de livres ou de périodiques.

Tout travailleur, dans n'importe quelle branche des sciences, des lettres et des arts, sait par expérience que les notes recueillies au cours des travaux ou des lectures forment la plus substantielle moelle, — j'allais écrire la moitié, — des productions que chaque jour voit éclore.

Ce n'est pas tout que d'entasser, il faut encore savoir manier l'instrument qui rapidement extrait des mines fécondes la pépite d'or dont on a besoin sur l'heure. Cet instrument n'est autre qu'***une bonne classification***.

Comment l'établir? Voici mes idées personnelles; elles en appellent toute une série de meilleures à la rescousse.

Je pose trois divisions capitales. 1. Lettres, 2. Sciences. 3. Arts.

Dans la classe I, je sépare la prose A de la poésie B.

Dans A (je commence à être embar-

rassé), je place : 1° les polygraphes, dictionnaires, etc.; 2° les biographies, tout ce qui se rapporte aux individualités; 3° les pièces de théâtre de tout genre avec les subdivisions recueillies (en prose); 4°...?

Dans B (je n'y vois déjà plus bien clair), je place : 1° les anthologies; 2° ce qui a rapport aux poèmes, odes, satires; 3° les pièces de théâtre de tout genre, etc.(en vers).

Dans la classe II, je place la théologie, la philosophie, la politique, l'histoire et l'économie politique.

Puis les sciences physiques, classiques, astronomiques, etc.

Dans la classe III, je distingue les arts plastiques des arts mécaniques, etc., avec une distinction spéciale pour l'art héraldique... Je m'arrête et passe à d'autres le corbillon. Cz.

—

Le théâtre en famille. — Bien des collaborateurs de l'*Intermédiaire* ont la faveur, en même temps que la responsabilité, d'être pères de jeunes garçons, qui, arrivés vers l'âge de douze ans, rêvent déjà, à notre époque, l'émancipation et le moment où ils pourront déserter la maison paternelle, moment terrible pour les mères.

Chacun de ces pères de famille a dû s'ingénier à rendre son foyer agréable, à fournir à leurs jeunes garçons les moyens de s'y créer des plaisirs, d'y développer le goût de l'honnête, de s'intéresser au beau, et a dû s'ingénier, en un mot, à armer leurs enfants contre les penchants funestes de notre siècle.

Le *théâtre en famille* me semble un excellent moyen un peu trop oublié.

Je sais que *madame de Genlis* a fait un théâtre utile dans ce genre, mais à l'usage surtout des enfants, sorte de *théâtre d'éducation* à l'usage spécial des jeunes demoiselles.

Nos aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* ne connaîtraient-ils pas un théâtre recommandable à l'usage de jeunes garçons de douze ans, qui puisse développer en eux le goût de l'honnête, répandre dans leur cœur le culte du beau, et pour le surplus leur apprendre à parler français, ce qui ne s'apprend généralement de nos jours que dans les écuries et au contact des palefreniers ?

A. A. de B.

—

Le peintre L. P. Crépin (1772). — J'ai vu dernièrement un tableau signé de ce peintre, né à Paris, d'après la *Table des artistes de l'école française* de M. Auvray. Quelle est la valeur de ce peintre, et connaît-on d'autres toiles signées de Crépin? Husson.

—

Où sont les papiers de Nicolas Poussin, le célèbre peintre français? — Quelques collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils me fournir quelques renseignements sur ce sujet très intéressant pour moi? Serait-il possible de retrouver quelques traces des relations qui ont existé entre le Poussin et le cardinal Omodeï, qui a été l'un des protecteurs du grand peintre?

Existe-t-il un livre mentionnant toutes les œuvres du Poussin? Si oui, son nom et l'adresse de l'éditeur. Ferrand.

—

Dessins à attribuer. — Ma question s'adresse surtout à notre confrère l'*Intermédiaire italien*, qui aura facilement sous la main les moyens de me donner les renseignements que je cherche.

Je possède vingt-huit petits dessins, têtes de chapitres, au trait de plume, lavis de bistre, hachures à la plume pardessus le lavis, le tout légèrement relevé de quelques traits de sanguine.

Ces dessins, fort jolis, ont servi à illustrer des ouvrages italiens. Voici la liste de ces ouvrages et des chapitres auxquels ils se rapportent :

1. *Conquisto di Granata, canto* 1, 3, 5, 13, 23.
2. *Ricciardalto* ou *Ricciardello, canto* 12, 16, 21, 23, 25.
3. *Petrarca, canzone* 26, 27.
4. *Dante, Inferno, n.* 34.
5. *Paraboles*, 28, 44.
6. *Orlando innamorato, canto* 9, *stanze* 58, *canto* 36, *st.* 16, *c.* 37, *c.* 53, *st.* 69.
7. *Novelli* (*la Calandra, atto* 4).
8. *Sattire del Menzini, n.* 2*; la Ruota e il sasso, alla sattira X del Menzini.*
9. *Malmontile, canto* 1° *et* 6°.
10. *Nabucco conciliato da Dio, del Ringhiari, atto* 4.

Au bas de ces dessins, il n'y a aucun nom d'artiste. Ils ont cependant été gravés; car, au pied de deux d'entre eux, ceux qui se rapportent aux satires de Menzini, n. 8, de la liste ci-dessus, on

lit, tracées à la sanguine, les mentions suivantes :

Giovanni da Pian sculpsit, et *G. da Pian sc.*

En se reportant à l'un des ouvrages mentionnés plus haut, il sera facile de retrouver le nom de ce graveur, et, très vraisemblablement aussi, celui du dessinateur. Le renseignement sera complet en y ajoutant l'époque à laquelle vivait le dessinateur en question et le degré d'estime dont jouissent ses œuvres.

C'est ce que je demande à l'*Intermédiaire italien* et à tous nos collaborateurs. A. Y.

—

Le comte de Cely del. et sculp.— Quel est l'artiste amateur qui a signé ainsi un portrait d'homme très fini et très bien exécuté à l'eau-forte, format in-8, cadre ovale, tablette blanche, dans mon exemplaire? Sus.

—

Les « Deliciæ poetarum gallorum », de Gruter. — Jean Gruter, célèbre philologue, fils d'un bourgmestre d'Anvers (1560-1627), et qui parcourut la France vers 1584. a publié, sous le titre séduisant de « Deliciæ », des fragments d'un certain nombre de poètes français de son époque. Cet ouvrage a dû devenir des plus rares. Une première édition a dû en être faite à Francfort en 1609. Y en a-t-il eu de plus récentes?

Ce recueil existait à la Bibliothèque publique de Bourges, et a été détruit dans l'incendie de 1871.

Il contenait, paraît-il (tome 2, p. 383-385,mais de quelle édition?), une ou deux poésies de Juret, érudit dont a récemment parlé l'*Intermédiaire* (XXI, 69) et qui est connu également par son attitude vis-à-vis du duc de Mayenne, durant les troubles de la Ligue en Bourgogne.

Quelque « Intermédiariste », possesseur des « Deliciæ » ou à même de les connaître, voudrait-il bien m'indiquer les titres, le sujet, l'étendue, l'intérêt réel des poésies de Juret, ou même m'en transcrire la traduction, si cette reproduction pouvait être lue avec quelque attrait par les abonnés de l'*Intermédiaire?*

A défaut de transcription possible dans ces colonnes, quelque heureux propriétaire des « Deliciæ », en Berry, mettrait-il, au besoin, le tome voulu à ma disposition pour un jour ou deux? Je lui serais reconnaissant, en ce cas, de me donner son adresse dans la réponse, comme je lui donne la mienne ci-dessous.

(Bourges.) L. Jeny.

—

La lettre monétaire R. — J'avais cru que la lettre R, sur les pièces de monnaie, indiquait la ville de Rome comme lieu de fabrication. Mais voici qu'il me tombe entre les mains une pièce de 20 fr. frappée à l'effigie de Louis XVIII, et portant au revers ladite lettre avec une fleur de lis pour différent. D'autre part, cette pièce n'offre pas la signature du graveur. Je me demande si elle n'aurait pas été frappée pendant les Cent-Jours, et si le roi dépossédé n'aurait pas, durant cette période, emprunté l'Hôtel des monnaies de Rome. En tout cas, je ne crois pas que la lettre R et la fleur de lis aient jamais été des marques françaises. C'est un petit problème à éclaircir. Dicastès.

RÉPONSES

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746). — Plusieurs de nos collaborateurs nous ont demandé la liste des ex-libris proposés dans l'*Intermédiaire* pour échanges. La voici : MM. Ashbee, comte de Balincourt, Benoît, baron de Billing, Bordier, Gustave Bourcard, comte de Boury, Sadi Carnot, Thomas-William Carson, Raoul de Cazenove, H. Chabeuf, docteur Charreyre, Coffin, duc de Cossé, de Cuzieu, comte Diodati, Fabre, François Favre, Léon Germain, Olivier de Gourcuff, comte d'Herbemont, Ingold, Jouaust, Kuhn, Liotard, Macey, Mantin, Emm. Martin, Milsand, Claude Nassé, Oberkampf, Edouard Pilastre, G. Pochet, comte Przezdziecki, Charles Rigaud, C. Sagnier, Patrice Salin, Léon Schück, Edmond Tabouët, Orient de Tarare, Albert Verpy.—Nous prions nos collaborateurs qui désireraient quelques-uns de ces ex-libris de vouloir bien nous en envoyer un nombre semblable des leurs pour la régularité des échanges, et de nous désigner nominativement ceux qu'ils désirent.

—

Sur le dernier mot de Victor Hugo (XX, 740; XXI, 78). — M. Emile Zola, dans une

de ses chroniques du *Figaro*, avait dit de l'auteur d'*Hernani* : « Il encombre le siècle; il touche l'avenir. » C'est à ce mot que Victor Hugo répondait quand il disait en souriant : « Patience, je suis vieux. J'ai quatre-vingts ans, bientôt je désencombrerai le siècle. » PAUL FOUCHER.

—

Phylloxera ou Phylloxéra (XXI, 9). — La langue latine n'admet l'accent que sur certans adverbes tels que *verò*, mais non sur les mots composés de deux mots grecs, comme celui qui nous occupe. On doit donc écrire ce mot sans accent sur l'*e*, mais l'usage le fait écrire comme on le prononce, en appuyant sur l'*e*. Littré (1873) ne donne pas le mot *phylloxera*.
Cz.

—

Une bibliothèque musicale choisie en vingt volumes (XXI, 15). — *Piano*. — 1. J. S. Bach. Préludes et Fugues. — 2. Beethoven. Sonates. — 3. Symphonies à 4 m.—4. Mendelssohn. Romances sans paroles. — 5. Symphonies à 4 m. — 6. Schumann. Pièces choisies. — 7. Chopin. Valses et Mazurkas.

Chant. — 8. Echos du temps passé. — 9. Echos de France. — 10. Gounod. Mélodies.

Grands opéras. — 11. Gluck, « Armide ou Orphée ». — 12. Meyerbeer, « les Huguenots ». — 13. H. Berlioz, « Faust ». — 14. Gounod, « Faust ». — 15. Verdi, « Aïda ».

Opéras-comiques. — 16. Mozart, « les Noces de Figaro ». — 17. Rossini, « le Barbier de Séville ». — 18. Hérold, « le Pré aux Clercs ». — 19. A.Thomas, « Mignon ». — 20. Bizet, « Carmen ».

Quant au *demi-dieu* Wagner, si nous l'avons oublié dans cette énumération, c'est pour lui réserver une place d'honneur dans notre bibliothèque au milieu de la collection du *Charivari*, avec une reliure en *peau de chagrin*. Pour pièces justificatives, la Bacchanale du « Tannhauser », les Maîtres chanteurs *passim* et la Trilogie *in globo!!* Lo.

—

Mademoiselle Georges (XXI, 16), — née en 1788 à Bayeux, morte à l'âge de 79 ans en 1867.

Peut-on faire état de ce qui suit?

Il y a 51 ans de cela, Ed. Alboize publiait, en 1837, la biographie de la grande tragédienne dans une ancienne Revue parisienne pleine d'enseignements utiles pour l'histoire du théâtre en France et à l'étranger : le *Monde dramatique*, dont l'administration siégeait, 11, passage Saulnier.

On trouvait là, en 5 pages d'impression grand in-8°, des détails d'un puissant intérêt sur la carrière artistique de Georges : ses relations avec la célèbre Raucourt; ses luttes contre cette autre grande artiste Duchesnois, protégée par de Rémusat; son séjour en Russie, où elle se trouvait, elle *bonne Française*, au moment de la déclaration de guerre à Napoléon Ier.

Sous toutes réserves, nous pensons qu'Alboize ne fut que le reporter fidèle des confidences verbales de Georges.

Le *Monde dramatique* publiait en même temps un portrait en pied de notre héroïne dans le costume de Waslha, personnage de la *Guerre des servantes*, drame par Théaulon, Alboize et Harel, représenté pour la première fois, le 26 août 1837, à la Porte-Saint-Martin.

Un autre portrait, d'après Gérard, figure dans le volume du bibliophile Jacob : *Directoire*, *Consulat*, *Empire*, publié en 1884, chez Firmin Didot.

Jacob la nomme : Marguerite-*Joséphine Weymer* dite Georges, et Alboize dit Marguerite-*Georges Weimer*.

Quant aux autographes de Georges, on en trouvera, sinon dans les archives du théâtre de la Porte-Saint-Martin, certainement dans celles du Français et de l'Odéon.

On pourrait peut-être consulter avec fruit les Mémoires d'Alexandre Dumas père, tout en ayant soin de faire litière des gasconnades. A. L. C.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16). — Aux noms déjà connus, il faut ajouter celui de *Dorfeuille*, qui, après avoir été commissaire des représentants du peuple Couthon, Maignet, etc., à Roanne, et qui après avoir en cette qualité organisé une colonne armée destinée à coopérer au siège de Lyon, fut nommé président de la *Commission de justice populaire*, instituée à Lyon, par Couthon, le 12 octobre 1793.

Ce Dorfeuille avait été acteur à Clermont et avait fait jouer, le 5 juin 1782, sur le théâtre de cette ville, une pièce des plus médiocres, intitulée : *Mathurin d'Achères*

ou la Naissance du Dauphin, comédie en deux actes en prose.

L'*Intermédiaire* de 1880 a, du reste, traité déjà une question analogue sous le titre de : *Les Comédiens dans la vie politique.* SED EGO.

— M. Victor Fournel a publié, dans le *Moniteur universel* de 1881, numéros du 2 juin, du 2 août et du 9 septembre, trois articles, où l'on trouve les noms d'un grand nombre d'autres comédiens révolutionnaires, avec des renseignements sommaires sur leur rôle à cette époque. Nous croyons savoir que M. V. Fournel prépare sur ce sujet un livre dont ces articles ne sont que le sommaire.

R. M.

—

Anonyme à rechercher (XXI, 16, 91). — M. Grassart, libraire-éditeur, 2, rue de la Paix, à Paris, m'écrit que l'auteur des *Farceurs du protestantisme* est M. Odin. CHAMPVERNON.

—

Du mot « toast » (XXI, 33, 91). — A la cour d'Henri VIII, roi d'Angleterre, il était d'usage d'emplir une coupe d'eau du bain de la reine, pendant que celle-ci y était plongée, et de tremper dans la coupe une tranche de pain rôti (*toast*). Le roi buvait le premier et passait la coupe à ses gentilshommes; le dernier mangeait la rôtie. C'était là ce qu'on appelait « porter un toast ». Un jour, l'ambassadeur de France, ayant refusé de boire à la coupe, s'en excusa en disant au monarque anglais : « Sire, je laisse le liquide à vos gentilshommes, et si Votre Majesté m'y autorise je me réserverai le toast. » Or, le toast qui, ce jour-là, se trouvait dans la baignoire était Anne de Boleyn. Henri VIII trouva la repartie si galante et si spirituelle que, le lendemain, il envoya la Jarretière à notre ambassadeur. — Où ai-je lu cette anecdote? Je ne le sais plus au juste. Mais cet usage de boire de l'eau du bain de la reine remonte à plus haut que le XVIe siècle. La belle dona Maria de Padilla, maîtresse de Pierre le Cruel, régnant en souveraine à l'Al-Cazar, avait adopté pour son usage personnel le « Bain des Sultanes »; elle s'y plongeait en présence de la cour, et la politesse voulait que chaque courtisan bût dans le creux de sa main un peu de cette eau. L'un d'entre eux s'y étant refusé et le prince lui demandant la raison de cette injure : « C'est, dit-il, qu'après avoir goûté de la sauce, je craindrais d'avoir envie du poisson. » ADRIEN MARCEL.

— « Jadis la personne qui, en Angleterre, portait une santé à la fin du repas, mettait une croûte de pain rôtie (toast) dans son verre, ou plutôt dans sa tasse ou coupe. Après avoir fait le tour de la table, la tasse, que chaque convive avait portée à ses lèvres, revenait au premier, qui buvait la liqueur et mangeait la croûte rôtie. L'usage de la rôtie est passé, mais le mot *toast* est resté. Nous aurions pu le laisser à qui de droit; la bonne expression française, « *porter la santé* » de quelqu'un, était bien suffisante. » — L'*Ami de la Jeunesse et des Familles* (numéro du 15 janv. 1888, p. 24). — « Brinde », d'après Littré, vient de l'allemand *bringen*, porter, dans le sens de porter la santé de quelqu'un. « Être dans les brindes », être ivre. Le mot toast est sans doute venu, avec quantité d'autres vocables anglais naturalisés français, à la fin du siècle dernier, où l'anglomanie a considérablement sévi dans notre pays.

Cz.

—

Prendre la mouche (XXI, 33). — Il en est de prendre la mouche comme de prendre la fièvre, un rhume ou une maladie quelconque; il s'agit simplement de prendre au sens d'être pris de..., contracter, etc., d'accord avec les Latins qui disaient : *contrahere morbum*. Au reste, cet emploi du verbe prendre remonte aux temps les plus reculés de notre langue, puisque dans le *Rolland* (III, 511) on en trouve l'équivalent dans cette forme :

> Et dit après : un col avez pris fort!

C'est-à-dire : vous avez pris (reçu) un coup un peu fort.

D'où la conséquence, prendre la mouche, c'est en être piqué et cette piqûre suffit pour altérer l'humeur de celui qui l'a reçue jusqu'à s'en irriter; ce qui revient à dire qu'on se fâche pour peu de chose ou qu'on se montre trop susceptible pour autrui. Les Napolitains et les Toscans ont des expressions équivalentes qui ne laissent aucun doute là-dessus : *Veni la mosca*, *adirarsi*, *montar in collera* et : *saltar la mosca*. On peut encore ranger dans la même catégorie cette locution : prendre la chèvre, c'est-à-dire, revêtir le caractère de la chèvre, qui s'emporte sans motif, avec caprice comme son

nom latin : *capra* l'indique parfaitement. Molière nous en fournit un exemple dans la scène XII de son *Sganarelle :*

D'un mari sur ce point j'approuve le souci;
Mais c'est prendre la chèvre un peu bien vite [aussi.

ÉGO E.-G.

— Cette expression peut s'expliquer de deux façons : lorsqu'on prend la mouche, c'est-à-dire la ruche dont on veut retirer le miel, les abeilles qu'on n'aurait pas eu la précaution de bien endormir, ainsi qu'on le fait habituellement, se mettent à bourdonner, à se fâcher et se précipitent à qui mieux mieux sur le malencontreux preneur.

En second lieu, certaines mouches, dites chez nous mouches berdaines, c'est-à-dire berdines, folles, s'attachent aux flancs des chevaux, du bétail, se glissent sous sa queue, l'irritent et de là une fureur bien naturelle des malheureuses bêtes qui lâchent des ruades, s'emportent, etc.

On prétend que parfois de méchantes gens répandent ces mouches sur le bétail réuni dans les champs de foire, et de là des paniques terribles. Le bétail qui a pris la mouche devient furieux, et il devient presque impossible de l'arrêter.

LN. G.

—

Énervé (XXI, 33). — *Enervé* est tout le contraire d'*excité*, de même que, comme je l'ai jadis rappelé ici, *mièvre* est tout le contraire de langoureux. — Le supplice de l'énervation se pratiquait en appliquant le feu sur les genoux et les jarrets du patient que l'on estropiait ainsi à perpétuité.

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. — Un des membres les plus spirituels de l'Académie française, M. Ed. Pailleron, n'a-t-il pas employé le mot dans le sens prohibé, quand (la *Souris*, acte Ier, scène XIV) il fait dire à Clotilde *agacée :* « Pas aujourd'hui ! (*Avec impatience.*) Oh ! fais-moi grâce, je t'en supplie, va, mais va donc !... Je suis *énervée...* » ?

— Énervé, pour *irrité*, *excité*, me paraît un contre-sens : énervé veut dire : privé de nerfs; or, manquer de nerfs, opposé à avoir du nerf, équivaut à manquer de force, de vigueur, idée d'affaiblissement, de prostration, c'est-à-dire le contraire de l'exemple indiqué ci-dessus. Madame a ses nerfs ou subit une attaque de nerfs exprime bien qu'elle est *irritée*, *excitée*, mais parce que les nerfs existent, au lieu de faire défaut, — ils fonctionnent peut-être irrégulièrement.

Si énervé, dans le sens d'irrité, excité, se rencontre dans les journaux (certains journaux), qu'est-ce à dire, sinon que ces journaux se moquent de la grammaire ou ne la connaissent pas? ce qui n'a rien d'étonnant.

Madame de Martel (Gyp), dans ses petites nouvelles mondaines, se sert avec plus de raison, pour exprimer l'état signalé, du terme *agacé ;* mais elle en fait un emploi agaçant par son abus.

(Nîmes.) CH. L.

—

Le terme « calottin » (XXI, 34).— Nous ne dirons rien de la société burlesque (la Calotte) créée par quelques hommes d'esprit au temps de la Régence et qui avait pour enseignes les figures de Momus et de la Folie, surmontées d'une calotte de plomb; le mot dont il est question n'a pas pris son origine dans ce cénacle plaisant, et nous pensons que les mesures adoptées contre les jésuites à la fin du XVIIIe siècle ont contribué fortement à frapper de ce terme de mépris tous les membres du clergé, par allusion à la CALOTTE ou coiffure sans visière et sans rebord que ceux-ci portent ou portaient sur le sommet de la tête. C'est de là, sans doute, qu'est sortie l'expression populaire: DONNER UNE CALOTTE, pour indiquer la tape légère qu'on donne quelquefois aux enfants sur la tête, sans aucune intention de les blesser; on sait que les hauts dignitaires de l'Eglise (cardinaux) portent la calotte rouge, mais cette forme de coiffure n'est l'attribut d'aucune dignité spéciale, puisqu'en instituant un cardinal, on lui donne le chapeau et non la calotte. La philosophie du XVIIIe siècle, après sa victoire sur les jésuites, avait trop bien préparé l'opinion publique aux diatribes qui devaient s'élever plus tard contre les moines et le clergé en général, pour que les mauvais instincts d'un peuple grossier et haineux ne se reflétassent pas dans les mots les mieux adaptés à ses rancunes. La Révolution de 89 donna une plus forte impulsion à cet esprit anticlérical, et l'on vit bientôt la presse tout entière et le théâtre se livrer à des clameurs et des railleries sans frein contre l'habit et le caractère

religieux. En 1793, le citoyen Rousseau fit représenter une comédie dont le titre: *A bas la calotte ou les déprêtrisés*, consacrait en quelque sorte le mot dont nous étudions l'origine. EGO E.-G.

—

A la fourche (XXI, 34). — Je voudrais comprendre l'allusion qui rendrait inconvenante, contraire à la bienséance, l'explication de cette formule dans le dictionnaire de l'Académie.

Je comprends *fait à la fourche* pour dire : grossièrement (grosso modo), à cause de l'écartement des dents de l'instrument aratoire, qui laissent passer trop facilement les menus objets; de même que la Fontaine dit quelque part : Il est homme à passer l'affaire au gros sas, ou crible aux larges ouvertures, par opposition à un tamis au tissu plus serré, c'est-à-dire sans faire trop attention.

J'attends, comme notre confrère J. Lt, l'explication.

(Nimes.) CH. L.

—

La patrie de Polichinelle (XXI, 34). — Tous les peuples briguent l'honneur, dit-on, de lui avoir donné le jour, mais, s'il faut en croire Galiani, c'est des environs d'Acerra, en Campanie, près de Naples, qu'est sorti le type de *Polecenella*, qui a servi de modèle à tant de Polichinelles étrangers. Des comédiens couraient le pays pendant les vendanges, raillant tous les paysans qu'ils rencontraient, sauf un bonhomme au nez rubicond, à l'œil vif et l'humeur joyeuse qu'ils ne purent réduire au silence. Puccio d'Aniello, c'était son nom, leur tint tête avec une verve intarissable qui triompha toujours de leurs lazzi. Ces comédiens, au lieu de s'en fâcher, eurent le bon esprit de l'attacher à leur troupe, et ce facétieux personnage fit la fortune de ces nomades, en créant un genre nouveau. Quant au nom qu'on lui a donné, nous devons avouer qu'il a fallu beaucoup de complaisance pour reconnaître l'ancien Puccio d'Aniello sous l'étiquette fantaisiste de *Polecenella* que les Italiens se sont plu à lui donner. Il n'en est pas moins vrai que ce type primitif n'a rien de commun avec le polichinelle français à la double bosse, chaussé de sabots rouges à bouffettes, poudré, frisé, tapageur, armé du bâton redoutable et qui fut le grand-père du joyeux bossu de 1830, car celui-là était vraiment le rejeton de nôtre France, sans origine italienne. EGO E.-G.

— St-Cère (du *Figaro*) le dit à propos de M. Crispi, né en Sicile. Eh bien! la Sicile n'est pas loin de Naples; et j'ai toujours lu, dans l'explication des personnages de la comédie italienne, que le type de Pantalon est vénitien; le type d'Arlequin est bergamasque, et le type de Polichinelle (Pulcinella), napolitain.

(Nimes.) CH. L.

—

Conseiller du roi (XXI, 34). —Voir une excellente réponse à cette question dans une récente brochure de M. le président Trévédy (*Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper au dernier siècle*. Saint-Brieuc, 1887, in-8). Le savant magistrat constate que presque tout le monde avait le titre de *conseiller du roi*, non seulement les membres des tribunaux inférieurs, mais même des hommes de loi non pourvus d'office de judicature. Je puis ajouter que j'ai vérifié l'exactitude de cette assertion, ayant trouvé dans des papiers du XVIIIe siècle le titre pompeux de conseiller du roi, à la suite du nom de personnes qui occupaient les plus humbles positions dans la magistrature et auprès de la magistrature.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Sous l'ancienne monarchie on donnait à presque tous les officiers du royaume le titre de conseiller, mais le nom s'attribuait avec plus de raison aux officiers royaux de judicature; un conseiller en la Cour était un conseiller au Parlement. Quant aux conseillers du roi en tous ses conseils, on appelait ainsi les ministres secrétaires d'Etat, le contrôleur général des finances, les conseillers d'Etat ordinaires et de semestres. Les évêques du royaume prenaient aussi le titre de conseillers du roi par suite de l'ancienne coutume de faire participer les évêques (à la suite de la Cour) aux jugements des causes et aux procès dans les parlements ambulatoires: c'était une sorte de sinécure. La profusion du titre ne tarda pas à jeter de la défaveur sur la qualité, d'autant plus qu'une foule de gens l'usurpèrent. Il en résulta un avilissement qui rejaillit même sur les véritables conseillers qui en exerçaient la fonction comme juges magistrats; cette vénalité fut si honteuse, que des conseillers

des présidiaux en refusèrent le titre dont tant de financiers trafiquaient.

Ego E.-G.

—

Que sont devenus les neuf millions de M. Benoît? (XXI, 36.) — Ces neuf millions, s'ils ont jamais existé autrement que dans l'imagination de ceux qui courent après, sont encore là et bien habile celui qui parviendra à se les faire adjuger. Voici au surplus la vérité sur cette affaire.

Gabriel-Olivier Benoist-Dumas, Dumas ou du Mast, écuyer-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, seigneur de Villequoy-Montainville et autres lieux, receveur des finances de la généralité d'Orléans, était né à Paris le 3 juin 1707 et y mourut le 19 mai 1777, laissant une fortune, paraît-il, considérable, après avoir recueilli celle de Benoist Benoist-Dumas, ou Pierre Benoist-Dumas, son frère, gouverneur général de Pondichéry, décédé à Paris, le 26 octobre 1747.

Une sentence du 27 mai 1777 attribua au roi sa succession pour cause de ***bâtardise***, mais cette sentence fut attaquée tant par les seigneurs hauts-justiciers dans la juridiction desquels se trouvaient les biens héréditaires, que par un certain nombre de particuliers du nom de Benoîst ou Benoît, qui, d'ailleurs, furent évincés. Mais par arrêt du 24 août 1780, le parlement de Paris, réformant la sentence de 1777, écarta la ***bâtardise*** et déclara que la succession de Gabriel-Olivier Benoist-Dumas, était dévolue, ***à titre de déshérence***, au roi pour les biens de Paris, et aux seigneurs hauts-justiciers, au nombre de neuf (dont le duc d'Orléans), pour les biens situés dans le ressort de leurs hautes-justices. Par suite, le receveur des finances de la généralité de Paris, qui avait été nommé administrateur-séquestre de la succession, par arrêté du conseil du 13 août 1777, dut rendre ses comptes aux ayants droit.

Depuis les choses en sont restées là, en ce sens que les demandes successives d'une foule de prétendants, du nom de Benoît ou de Dumas, qui revendiquaient cette succession, ont été écartées, soit pour insuffisance de justifications, soit pour cause de prescription ou de déchéance, par quatre jugements du tribunal civil de la Seine et par trois arrêts de la cour d'appel de Paris, dont le dernier est du 3 mai 1872.

Une nouvelle instance en revendication, introduite par 144 prétendus héritiers de Gabriel-Olivier Benoîst-Dumas, est en ce moment pendante devant le tribunal civil de la Seine.

Tous les documents administratifs relatifs à cette affaire, et notamment les comptes de l'administrateur-séquestre, apurés en l'an XI, ayant disparu en 1871 dans les incendies du ministère des finances, de la préfecture de la Seine et de la Caisse des dépôts et consignations, on ignore aujourd'hui, si tant est qu'on l'ait jamais su, la consistance et l'importance exacte de la succession.

Vulpes.

—

Grenadiers à cheval (XXI, 37, 93). — Je crois ne pouvoir mieux répondre qu'en copiant le paragraphe relatif aux grenadiers à cheval dans l'*Histoire des divers corps de la maison militaire des rois de France depuis leur création jusqu'à l'année* 1818, par Boullier, garde du corps de Monsieur; Paris, Le Normant, 1818, 1 vol. in-8.

La compagnie des grenadiers à cheval, qui dans plusieurs circonstances s'étoit montrée si digne d'être jointe à la maison militaire, fut remise sur pied par une ordonnance royale du 15 juillet 1814; elle réglait ainsi l'organisation de cette compagnie :

L'état-major était composé d'un capitaine-lieutenant commandant, un aide-major, un sous-aide-major, deux porte-étendards, un fourrier, huit trompettes, un timbalier, un quartier-maître trésorier, un aumônier, un chirurgien-major, un artiste vétérinaire, quatre maréchaux ferrants, un sous-inspecteur aux revues.

Dans la composition de la compagnie, il y avait un commandant d'escadron, deux lieutenants, quatre sous-lieutenants, quatre maréchaux des logis, quatre brigadiers, cent soixante grenadiers à cheval. Les grenadiers à cheval devaient toujours panser leurs chevaux.

Le commandant d'escadron, les lieutenants et l'aide-major avaient le grade de colonel dans l'armée; les sous-lieutenants et le sous-aide-major avaient celui de major et les porte-étendards celui de chef d'escadron.

Les deux premiers maréchaux des logis avaient le grade de chef d'escadron, les brigadiers celui de lieutenant et les sous-brigadiers celui de sous-lieutenant de cavalerie.

Tous les grenadiers à cheval avaient le grade de maréchal de logis de cavalerie.

M. le marquis de la Rochejaquelein avait été nommé capitaine-lieutenant de cette compagnie.

Les grenadiers à cheval de la garde avaient leur quartier à Sèvres, et leur commandant était tenu d'envoyer tous les jours un grenadier aux Tuileries, qui y faisoit le même service que les chevau-légers, gendarme et mousquetaire. (Ce service était celui d'ordonnance auprès du roi.)

L'uniforme des grenadiers était habit bleu

galonné en argent, de même que ceux des officiers de grenadiers à cheval d'aujourd'hui, épaulettes de sous-officiers, bonnet à poil, grosses bottes, et ils avaient des sabres et des pistolets.

J'ajouterai que le personnel de la compagnie des grenadiers à cheval dut entrer dans les régiments de grenadiers à cheval de la garde royale lors de la formation en 1815.

Un guidon de la compagnie des grenadiers à cheval, en soie blanche avec attributs peints en or, fut exposé il y a 13 ou 14 ans chez un marchand d'armes anciennes, quai Voltaire, à côté du *Moniteur*. Il en voulait 200 francs. Ce guidon fut vendu en 48 heures, à mon grand déplaisir, car j'accourais pour l'acheter, muni d'un crédit que m'ouvrait pour cet objet la bienveillance paternelle, mais j'arrivai trop tard.

COTTREAU.

— Notre correspondant M. C. débute en disant: « Il a été créé, pendant la « première Restauration, une *compa-* « *gnie de grenadiers à cheval de la* « *maison du roi*, etc., etc. » Nous ne possédons aucune donnée au sujet de la compagnie commandée par le capitaine-lieutenant de la Rochejaquelein, mais nous estimons qu'on peut rapprocher de la question qui nous occupe des détails sur l'origine de ce corps d'élite, dont la formation remonte au XVII[e] siècle.

Nous copions textuellement, ayant soin de citer plus bas les sources auxquelles nous empruntons ce qui suit:

D. Y a-t-il longtemps que la maison du roi a des grenadiers à cheval?

R. Ce n'est que du règne de Louis XIV, qui l'établit en 1676, qu'il la joignit à sa maison et l'unit aux quatre compagnies des gardes du corps pour marcher et combattre à pied et à cheval à la tête de la maison du roi, ainsi que de tous côtés lors du besoin du service. Le même roi s'en fit capitaine en 1676.

D. De combien est composée cette compagnie?

R. Elle est composée d'un capitaine-lieutenant commandant, de trois lieutenants, de trois sous-lieutenants et de quatre maréchaux des logis, faisant dix officiers supérieurs; de trois brigades et d'un escadron, monté à 130 grenadiers à cheval depuis l'ordonnance du roi du 8 janvier 1737, compris six sergents, trois brigadiers, six sous-brigadiers, un porte-étendard, deux fourriers, six appointés et quatre tambours, d'un commissaire à la conduite d'un aumônier, d'un chirurgien-major.

Son quartier est à Troyes en Champagne.

L'étendard est de soye blanche, brodé et frangé d'or, avec une carcasse qui crève en l'air et qui jette des grenades de feu, et ces mots pour devise:

Undique Terror, undique Lethum.

D. Quel est l'uniforme?

R. Habit bleu, doublure, veste et parements rouges, bordé, brandebourgs, boutons et boutonnières d'argent, manches en bottes et poches en travers, bandoulière de buffle galonnée d'argent, et ceinturon bordé d'argent, bonnet de drap rouge garni de peau d'ourson noir, bordé d'argent, culottes et bas rouges. L'équipage du cheval, de drap bleu bordé d'argent.

Cette compagnie est payée de même que les autres par les deux trésoriers généraux de la maison du roi, année pair et impair.

D. Où est le poste de ces grenadiers en campagne?

R. A la droite des gardes du corps.

(Voir : *la Science des personnes de cour, d'épée et de robe*, du sieur de Chevigni, augmentée précédemment par le sieur de Limieri. Nouvelle édition corrigée, augmentée et continuée jusqu'à nos jours par une société de gens de lettres. Tome VII, pages 238-240. Paris, MDCCLII.)

Détail intéressant pour la nomenclature des librairies parisiennes du temps : cet ouvrage, assez rare aujourd'hui, se vendait chez :

Veuve Lottin-Buttard, rue St-Jacques, *A la vérité.*

Lemercier, rue St-Jacques, *Au livre d'or.*

Rollin, quai des Augustins, *Au palmier.*

David jeune, quai des Augustins, *Au St-Esprit.*

Delaguette, rue St-Jacques, *A l'olivier.*

A. L. C.

—

Quelle est l'origine de la légende de la Dame blanche? (XXI, 38.) — L'Intermédiariste Ivanowski trouvera ce qu'il cherche dans le *Monastère* et *Guy-Mannering*, de Walter Scott: c'est évidemment là que le librettiste de la *Dame blanche* s'est inspiré.

MARCEL ROBERT.

— C'est de trois romans de Walter Scott, le *Monastère*, l'*Abbé* et *Guy-Mannering*, que Scribe a tiré le sujet de son livret. Quant à des dames blanches, il en apparaît, dit-on, en divers endroits, mais, à ma connaissance, aucune des légendes qui se rapportent à elles n'a eu d'influence sur l'opéra dont le succès a été si grand.

POGGIARIDO.

— Scribe a pris les éléments de son libretto de la *Dame blanche* dans deux romans de W. Scott.

Au *Monastère*, il a emprunté la légende de la Dame blanche, fantôme qui monte en croupe derrière un moine terrifié, et ce qui se rapporte à la famille d'Avenel.

A *Guy-Mannering*, il a pris les aventures de Georges Brown, enfant perdu et qu'on a cru noyé, et qui, après avoir été enlevé par un corsaire, revient à point se faire reconnaître et reprendre possession de son domaine qu'un *avide intendant au cœur dur et cruel* (Gaveston) voulait s'approprier.

Dans le roman de W. Scott, Georges Brown est Henri Bertram, héritier de la famille et du château d'Ellangowan; et l'intendant Gaveston est appelé Gilbert Glossin.

(Nimes.) CH. L.

Sudre, inventeur du téléphone (XXI, 38). — Le *Dictionnaire de Larousse* donne aux articles SUDRE (Jean-François) du *Supplément* et *Téléphonie*, tome XIV, des renseignements très complets, biographiques et techniques, sur François Sudre et son invention.

Sudre n'était pas un précurseur d'Edison, et la télégraphie acoustique, qu'il avait lui-même dénommée *Téléphonie*, n'avait aucun rapport avec le téléphone actuellement en usage. D'autres savants français, contemporains de Sudre, tentaient au même moment, c'est-à-dire vers le milieu de ce siècle, d'appliquer la téléphonie aux relations télégraphiques. On lit, en effet, dans le compte rendu de la séance du 8 octobre 1849, de l'Académie des sciences : « M. Brachet adresse quatre notes... la quatrième, application de la téléphonie de Chappe à la télégraphie par le moyen du son, ou téléphonie. » — « M. Sainte-Beuve, à l'occasion de la dernière communication, dépose sur le bureau une note précédemment rédigée concernant la télégraphie acoustique. » Dans la séance du 18 février 1850, t. XXX des *Comptes rendus*, p. 183, « M. Brachet envoie une addition à ses précédentes communications sur la téléphonie. » Dans la séance du 15 juillet 1850, t. XXXI, p. 64 : « M. Brachet envoie une nouvelle note : application de la télégraphie Chappe à la phonégraphie. » On peut citer aussi, dans le même ordre de faits, quoique le procédé soit différent de ceux qui précèdent, le téléphone à ficelles, qu'on rencontre encore dans les exhibitions foraines, d'invention ancienne, du XVII° siècle, dit-on, et dont s'était beaucoup occupé M. Antoine Bréguet.

Mais ces divers systèmes n'avaient pas pour objet, comme le téléphone actuel, « de transmettre la voix humaine à distance au moyen de l'électricité. » Trois Américains se partagent l'honneur de l'invention du téléphone électrique : Elisah Gray, le plus ancien ; Alex. Graham Bell, dont les appareils firent une grande sensation à l'exposition universelle de Philadelphie, en 1876, et enfin M. Edison, le plus universellement célèbre de tous les inventeurs contemporains. En réalité, l'idée génératrice de la merveilleuse invention est due à un Français, M. Charles Bourseul, ainsi que l'a fort bien établi, après M. Du Moncel, M. Ternant, dans son excellente étude sur les *Télégraphes* (Paris, Hachette, 1884. Bibliothèque des Merveilles); et la première application du procédé décrit par M. Bourseul, dans une notice citée, fut faite, à Francfort, en 1861, par le professeur allemand Reuss.

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Ternant, dans son ouvrage sur les *Télégraphes :* « Dès 1854, M. Charles Bourseul avait eu l'idée de transmettre la voix humaine à distance au moyen de l'électricité, et il publia, dans les *Annales télégraphiques* de cette année, une note qui a été maintes fois reproduite depuis, notamment dans les diverses éditions des *Applications de l'électricité et du téléphone,* de M. le comte Du Moncel. Cette note contient le germe de l'invention et le téléphone y était clairement prévu. On y trouve le disque vibrant contenu dans la plupart des télégraphes actuels, et, bien que la note ne donne qu'une idée de ce qu'aurait pu être l'appareil, l'originalité de la conception du téléphone appartient entièrement à M. Bourseul. Le téléphone de Reuss, qui fut inventé en 1861, n'était que la réalisation de l'idée du télégraphiste français, qui eût pu construire lui-même son appareil, s'il avait reçu quel-

que encouragement! On ne peut que regretter que ce jeune physicien ait vu son idée ainsi étouffée en germe, faute d'assistance de la part de ceux qui la lui devaient. »

Les lecteurs de l'*Intermédiaire* s'associeront, sans doute, aux regrets de M. Ternant et aux nôtres, et, en considération de cette communauté de sentiments, ils voudront bien pardonner à l'auteur de cette note la longueur des éclaircissements dont il a fait suivre, par esprit de justice et de patriotisme, une réponse qui aurait pu être beaucoup plus courte.

FR. F.

—

Une pièce de vers du marquis de Foudras (XXI, 39). — Réponse : madame de Nansouty. Cz.

—

Alfred de Musset et Mélanie Waldor (XXI, 39). — La pièce dont il est question dans le volume d'Alphonse Daudet a été publiée par Poulet-Malassis dans son *Parnasse satyrique du XIX*e *siècle*. Rome, à l'enseigne des *Sept Péchés capitaux* (Bruxelles, 1865), 2 vol. pet. in-8, pap. de Hollande avec frontispice de Rops. La voici, elle est intitulée : *A une Muse :*

Quand madame Waldor à Paul Foucher s'ac-
[croche,
Montrant le tartre de ses dents,
Et dans la valse en feu, comme l'huître à la
[roche,
S'incruste à ses membres ardents;
Quand sous ses longs cheveux flagellant sa
[pommette,
De son épine osseuse elle crispe les nœuds,
Coudoyant les valseurs, pareille à la comète
Heurtant les astres dans les cieux;
Et quand, lassée enfin de la valse rapide,
Haletante et fermant les yeux,
Elle laisse flotter sa main maigre et livide,
Et darde un regard fauve au Werther pustuleux;
Alors tout s'est enfui : la chouette souffle et
[crie,
Les morts dans leurs tombeaux se retournent
[d'horreur;
La lune disparaît, la rivière charrie!
Et Drouineau devient rêveur.

ALFRED DE MUSSET.

—

Trente lettres de Voltaire (XXI, 39). — J'ai en effet publié l'année dernière une trentaine de lettres inédites de Voltaire, réimprimées d'après les manuscrits originaux du British Museum (Voltaire, *Lettres et billets inédits*, etc. Paris, Librairie des bibliophiles, 1887, in-18 de XIV et 62 pages).

Le tome IIIe de la *Bibliographie des œuvres de Voltaire* est sous presse; il paraîtra, à la Librairie académique, en décembre 1888. Exclusivement consacré à la *Correspondance*, il sera complété, en 1890, par un quatrième et dernier volume, qui contiendra la description des *Œuvres complètes*, des *Œuvres choisies*, des *Principaux extraits* de Voltaire, enfin des *ouvrages faussement attribués à Voltaire ou publiés sous son nom*.

GEORGES BENGESCO.

—

Le sonnet de la pourriture (XXI, 41). — Lachambeaudie a fait une fable célèbre, la *Merde et le Cochon*, datée de Villemomble, le 16 septembre 1863 :

Au soleil, sous un mur, une merde fumait
Et parfumait
Les airs et le gazon à cent pas à la ronde.
C'était bien, s'il faut croire aux récits des pas-
[sants,
La plus belle merde du monde.
A ses pures vapeurs mariant leur encens,
Vingt étrons soupiraient pour ses appas nais-
[sants.
Mais un cochon survient, la flaire, la regarde,
Et l'avale sans sel, sans poivre et sans mou-
[tarde.
Comme une merde, hélas! chacun passe à son
[tour,
Le temps est un cochon qui détruit sans re-
[tour
La beauté, la gloire et l'amour.

Il faut être en temps de carnaval pour reproduire cette pièce. Poulet-Malassis l'a donnée dans son *Parnasse satyrique du XIX*e *siècle*, et y a joint l'autographe de Lachambeaudie *fac-similé*.

UN LISEUR.

—

A. Castro, fabricant de tapisseries au XVIIIe siècle (XXI, 41). — Sur ce tapissier jusqu'ici assez peu connu, l'*Histoire de la tapisserie*, de M. Jules Guiffrey, publiée par la maison Mame en 1886, donne quelques détails authentiques.

A. Castro est cité comme un collaborateur assidu du tapissier Jérôme de Clerck vivant à Bruxelles en 1703 (p. 276).

Ce nom de A. Castro, qui ne serait, d'après M. Wauters (*Histoire des tapisseries bruxelloises*), qu'une traduction ou un équivalent de Van der Borcht, qui aurait été utilisé par plusieurs tapissiers contemporains, se lit au bas de cinq panneaux représentant des *chasses* de plusieurs sujets à la Téniers, ou *Ténières*, comme on appelait alors ces tapisseries,

et d'une portière aux armes d'Angleterre appartenant à M. Bellenot, exposée à Paris il y a quelques années par l'Union centrale (vers 1874), et dont l'ouvrage cité de M. J. Guiffrey donne un dessin exécuté par un des habiles artistes des Gobelins, M. A. Boitou (p. 376, 377, 378).

Enfin, en 1879, a été vendue, moyennant la somme de 3,705 fr., une grande tapisserie flamande, rehaussée d'or et d'argent, signée *J. V. Borght et A. Castro.* On peut consulter aussi sur les A. Castro (*sic*) le livre de M. Alphonse Wauters sur l'*Histoire des tapisseries bruxelloises* déjà cité. Z.

—

Noms latins de l'Oise (XXI, 67). — Le dictionnaire français-latin de Noël ne donne que le mot *Æsia*, mais dans le dictionnaire latin-français du même auteur on trouve, outre *Æsia*, *Isara*, comme désignant à la fois l'Isère et l'Oise.

Dicastès.

—

Un livre sur Napoléon Ier (XXI, 68). — J'ai un exemplaire de cet ouvrage; il porte le n° 427; j'ai souvent entendu dire, comme l'auteur de la question, que l'auteur était M. de Rémusat. K.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le trousseau de madame Thiers. — Madame Thiers, étant devenue un personnage historique, comme épouse d'un président de république, a bien droit aux honneurs des indiscrétions de journaux. L'indiscrétion, d'ailleurs, ne viendrait pas de l'*Intermédiaire*, mais bien d'une feuille contemporaine au mariage de madame Thiers. Je viens de tomber, par hasard, sur un journal de modes de 1833, numéro du 1er décembre, paraissant en français à Francfort. Voici ce que j'y lis à l'article Paris :

« Le trousseau de madame Thiers (épouse du ministre du commerce), fait par mademoiselle Victorine, était un modèle de recherches (*sic*), de nouveautés et de bon goût. Pour le mariage, ce fut une redingote en mousseline des Indes brodée, doublée et garnie de dentelles; pour le jour, une robe en riche point d'Angleterre, ouverte et agrafée sur le côté avec des diamants. La robe de dessous était en soie, garnie d'un volant; la robe de bal, ouverte et drapée sur les côtés pas des agrafes de fleurs.

Dans ce trousseau, était aussi une charmante robe en velours noir, avec un corsage à pointe où se plaçait une *large plaque en diamants*, d'où pendaient deux longs bouts ou *Marie-Stuart en diamants.* Au milieu de la poitrine et des épaules, des agrafes *en diamants* retenaient la blonde, etc., etc.

Tout ce qui composait le trousseau et la corbeille était analogue à un tel luxe.»

Przezdziecki.

—

Histoire naturelle. — Le changement de couleur que produit habituellement la cuisson sur les crustacés a joué parfois d'assez mauvais tours aux littérateurs peu versés dans les choses de la nature.

On raconte que Cuvier eut un jour à rectifier la définition suivante que lui soumettait, pour l'écrevisse, la commission du Dictionnaire de l'Académie : Petit poisson rouge qui marche à reculons.

A en croire M. Jules Janin, cette naïve commission n'aurait pas été tout à fait dans son tort. Il prétend, en effet, avoir vu « à travers le cristal du ruisseau *rougir l'écrevisse* ».

C'est encore à lui qu'on doit cette pittoresque expression appliquée au homard: *le cardinal des mers.* (Voy. les *Bévues parisiennes*, par G. de Flotte, in-18. Dentu, 1860, p. 24.)

Plus récemment, on a pu lire dans un article de M. Zola, publié par le *Figaro*, sous le titre : la *Pêche aux crevettes*, les lignes suivantes (n° du 4 juillet 1881) :

« Ils se mirent tous trois à pêcher. De leurs filets étroits, ils fouillaient les trous. Estelle y apportait une passion de femme. Ce fut elle qui prit les premières crevettes *roses.* »

Et pour parer à toute équivoque, l'auteur s'empresse d'ajouter :

« Avec de grands cris elle appela Tancrède, car ces bêtes *si vives* l'inquiétaient. »

Aurait-on pu s'attendre à une semblable erreur de la part d'un écrivain *naturaliste?* R. A.

Le gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mars 1888.*

XXIe Année. — No 476.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. Ve Année. — No 101.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Citation de Guizot à retrouver. — Dans quel ouvrage et à quelle époque Guizot a-t-il dit à peu près ceci ?

« Je suis convaincu que la France ne « peut se sauver qu'en redevenant chré- « tienne, et je suis persuadé qu'en rede- « venant chrétienne, elle restera catho- « lique. »

A. C.

—

Une allusion à expliquer. — On lit, dans la dernière page de la préface de *Pierre et Jean*, par Guy de Maupassant, préface où des choses si intéressantes sont dites sur le *Roman* (14e édition, 1888) : « Ceux qui font aujourd'hui des images, sans prendre garde aux termes abstraits, ceux qui font tomber la grêle ou la pluie sur la *propreté* des vitres, peuvent aussi jeter des pierres à la simplicité de leurs confrères ! Elles frapperont peut-être les confrères qui ont un corps, mais n'atteindront jamais la simplicité qui n'en a pas. » Quels sont donc les écrivains dont parle le spirituel critique, lesquels ont eu la maladresse de faire tomber grêle ou pluie sur une chose aussi métaphorique que la *propreté*... d'une vitre ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Crépon de Strasbourg. — « Ce ne fut que sur la fin du XVIIe siècle que le rouge des Indes, le crépon de Strasbourg et le nacarat de Portugal prirent faveur... » Docteur Rémus, *Voltaire*, du 22 février. Qu'est-ce que le crépon de Strasbourg ?

R.

—

Les monitoires et le secret de la confession, avant 1789. — Chacun sait qu'avant la Révolution, on appelait *monitoire* la lettre d'un official, obligeant, sous des peines ecclésiastiques comme l'excommunication, tous ceux qui étaient instruits d'un fait délictueux, dont l'auteur était inconnu, à venir révéler à l'autorité religieuse le nom du coupable, ou tous détails utiles.

Un auteur moderne a avancé que les fidèles étaient tenus de formuler ces révélations même par la voie de la confession.

« On commence », a-t-il dit (je cite d'après une note fugitive prise à une conférence publique, et ne garantis en rien les termes exacts), « on commence par inté- « resser la conscience des gens à la perte « de l'accusé. Le curé de la paroisse an- « nonce au prône que le crime a été com- « mis. Il invite toutes les personnes qui « peuvent avoir des indices à les faire « connaître. Tout est mis en œuvre pour « aboutir, même le secret du confession- « nal. Les dépositions pleuvent. On les « cachette. On les adresse à l'officialité, « etc. »

Pourrait-on m'indiquer de quel auteur moderne il s'agit (le nom manque précisément dans ma note, qui remonte à 1873 environ, d'où il résulte que cet auteur serait antérieur à cette date) ?

Dans quel passage de ses œuvres trouverait-on la citation (tout à fait approximative) ci-dessus ?

Je possède un assez curieux *Monitoire* imprimé, suivi d'une sorte d'attestation manuscrite de recherches infructueuses, et timbré aux armes de Lorraine et Barrois, qui jette un grand jour sur cette question.

(Bourges.) L. JENY.

—

Pilastre de la Brardière. — On demande une bibliographie complète des œuvres

de ce député de l'Anjou à l'Assemblée constituante qui fut l'ami de la Reveillère-Lepaux et qui figure encore sous la Restauration parmi les 221.

Existe-t-il une notice sur la vie de ce personnage, dont le nom n'est peut-être pas encore oublié à Angers?

Pourrait-on se procurer un portrait de lui?

A-t-il laissé des héritiers encore vivants? FIRMIN.

—

Mémoires de Changarnier. — Quel est le dépositaire de ces Mémoires dont l'existence nous a été révélée par M. Rousset? Quand seront-ils publiés?

M. Rousset nous promet des révélations curieuses sur les ambitions militaires du général; M. de Falloux, dans ses *Mémoires*, nous met au fait de ses visées politiques jusqu'en 1873, où elles paraissent avoir atteint leur maximum. Nous attendons avec grand intérêt la publication de ce document humain. FIRMIN.

—

Le secret des lettres. — Je lis, dans le *Gil Blas* du 3 février 1888, que, en France, les lettres dont le facteur ne trouve pas le destinataire à l'adresse indiquée, sont immédiatement décachetées, lues et renvoyées à l'expéditeur ou même à une personne quelconque dont le nom se trouve à l'intérieur.

Est-ce vrai? et n'y a-t-il pas là une violation du secret des lettres?

(Porto.) F. A.

—

Les derniers Volvire. — Un aimable généalogiste pourrait-il me faire connaître les derniers représentants de l'ancienne famille de Volvire de Ruffec, originaire de l'Aunis et de la Saintonge?

Cette famille, éteinte aujourd'hui, était divisée en plusieurs branches :

1° La branche de Ruffec, éteinte à la fin du XVII° siècle;
2° Celle des vicomtes puis comtes du Bois de la Roche, en Bretagne, éteinte vers le milieu du siècle dernier, croyons-nous;
3° Celle de Saint-Brice, éteinte au milieu du XVII° siècle;
4° Celle de Brassac;
5° Celle d'Aunac, en Saintonge;
6° Celle de Fonboué, dont on ne connaît pas la jonction.

Pourrait-il m'indiquer également :

1° De qui était fille Marguerite-Thérèse de Volvire, dame d'Aunac, qui épousa, vers 1720(?), Sébastien-Maurice de Lolivier, chevalier seigneur, comte de Saint-Maur, fils de Sébastien de Lolivier, comte de Saint-Maur et de Agathe-Blanche de Volvire [fille de Charles de Volvire de Ruffec, comte du Bois de la Roche, et de Anne Hutteau de Cadillac]?

2° De qui était fils Pierre-Alexis de Volvire, qui de son mariage avec Geneviève-Rosalie Dansays de la Villate eut une fille : Louise-Clémence, mariée, par contrat passé à Poitiers, le 8 août 1833, à Eugène Frotier, marquis de la Messelière?

Connaît-il enfin d'autres généalogies de cette famille que celles imprimées dans le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-Desbois? dans le Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, de Beauchet-Villeau, et dans le P. Anselme (t. IX)? BRONDINEUF.

—

Danton faisant déterrer sa femme. — Claretie, dans son étude si complète et si vivante sur *Camille Desmoulins et les dantonistes* (un vol. in-8, Plon, 1875), raconte (p. 211) que Danton, au retour de sa mission en Belgique, fit déterrer sa première femme qui était morte pendant son absence et sans qu'il eût pu recueillir son dernier soupir. Existe-t-il quelque document du temps qui relate cette anecdote, et quelque autre historien que le directeur actuel de la Comédie-Française rapporte-t-il ce fait? Je ne me rappelle l'avoir lu ni dans Michelet, ni dans Louis Blanc. M. L.

—

L'abbé Jean de la Ferrière. — A-t-on des détails biographiques sur *Joannes de la Ferrière, presbyter Parisinus*, 1668? Il était possesseur d'un grand nombre de livres liturgiques sur lesquels il avait la pratique d'indiquer le prix qu'il les avait payés et le lieu où il les avait achetés.

A. VERNIÈRE.

—

La guérison de la paralysie par l'électricité en 1772. — Je trouve sous ce titre, au n° 51,936 du catalogue Claudin, un volume par l'abbé Sans, 1772, in-12, fig.

Que pensent les abonnés de l'*Intermédiaire* de l'emploi de l'électricité en médecine, *en* 1772? A. H. J.

—

Les uniformes des dragons et des cuirassiers sous Charles X. — Parmi tant d'érudits qui collaborent à l'*Intermédiaire*, y en a-t-il un qui puisse me renseigner sur l'uniforme que portaient les dragons et les cuirassiers sous Charles X?

Il est important pour moi d'obtenir des détails très exacts sur les couleurs, coupe et ornements des vêtements, chaussures et armes.

Serait-il possible par la même occasion de savoir s'il existe une publication sur les *Uniformes de l'armée française depuis les origines jusqu'à nos jours?* Le costume historique de Racinet s'arrête à la première Révolution. L'ouvrage de Pascal, très intéressant quant au texte, est plus qu'insuffisant au point de vue des planches.

L'obligeant Intermédiairiste qui me fournira les renseignements que je demande me rendra grand service.

UN CHERCHEUR DANS L'EMBARRAS.

—

La queue au XIXe siècle. — Un confrère aurait-il la bonté de me dire d'une façon précise jusqu'à quelle année, en ce siècle, la queue fut généralement portée, et jusqu'à quelle époque elle fit partie du costume officiel, notamment pour les maréchaux de France? H. L.

—

Henry de la Rochejaquelein. — Il y a doute sur la date exacte de la mort d'Henry de la Rochejaquelein, généralissime de la grande armée vendéenne.

Crétineau-Joly est affirmatif. « Un rapport très circonstancié, dit-il, de Pochet, commandant la place de Cholet, lève tous les doutes : il est daté du 29 janvier 1794 (10 pluv. an II) et il annonce à Turreau la mort de la Rochejaquelein, arrivée, dit-il, le même jour. »

Or Savary, dans les « Guerres des Vendéens et des chouans, par un officier supérieur », cite *le texte* du rapport de Poché-Durocher. Il est daté du 30 pluviôse an II, et donne les détails de la mort, en affirmant qu'elle eut lieu le 9 pluviôse, 28 janvier.

On ne trouve ces rapports, ou plutôt ce rapport, ni à la Bibliothèque nationale, ni aux Archives, ni au Ministère de la guerre. Je voudrais cependant être fixé sur la date dont il s'agit. Quelqu'un de nos confrères possède-t-il un renseignement sur le rapport que je cherche?

C.

—

Henriette, femme Xaintrailles. — J'ai trouvé dernièrement, parmi des portraits de la collection du Physionotrace, un portrait de profil, regardant à gauche, représentant une femme jeune, les cheveux en queue par derrière, en uniforme d'aide de camp de l'armée, le brassard au bras gauche, l'épaulette à franges sur l'épaule, collet haut et droit, le col noir avec liséré blanc, portant enfin la tenue réglementaire des aides de camp du Consulat et de l'Empire. Elle a la tête nue et des anneaux aux oreilles. Au-dessus du médaillon, on lit tracé à la pointe en caractères microscopiques: ***Henriette, fme Xaintrailles;*** au-dessous du médaillon, ***Dess. pr Fournier, gravé par Chrétien, inv. du physionotrace, rue Honoré, vis-à-vis de l'Oratoire, n° 45, à Paris.***

Cette rue Honoré indique que le portrait a été gravé avant l'Empire, mais la tenue n'est pas celle des premières années de la Révolution.

Quelque collaborateur saurait-il quelque chose sur cette femme-soldat qui m'était jusqu'à présent inconnue?

COTTREAU.

—

De l'origine gasconne de Maxime du Camp. — Est-il vrai que le célèbre académicien descende d'un poète (je m'arrête un moment pour constater qu'en ce cas, il y aurait atavisme, car nul n'ignore les beaux vers de l'ancien voyageur), d'un poète, dis-je, du XVIIe siècle, Pierre du Camp, sieur d'Orgas, natif de Tartas, dans les Landes? Je trouve ces indications dans l'*Echo de Gascogne* du 20 février dernier, article intitulé: *les Gascons dans le monde*, mais j'avoue que je doute un peu des assertions de l'auteur de l'article, lequel me paraît être infiniment... *Gascon*. Si je me trompe, si l'éminent écrivain de la *Revue des Deux Mondes* descend réellement de Pierre du Camp, je supplie que l'on me donne sur ce dernier et sur ses poésies tous les renseignements imaginables.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Petrus Borel, le lycanthrope. — M. Jules Claretie a publié, chez Pincebourde, une biographie de cet original. Y a-t-il un autre ouvrage dans lequel on traite de sa personne et de ses œuvres? Pourrait-on se procurer son portrait? BERNARD.

—

Lettres d'Honoré de Balzac à M. Fontémoing, de Dunkerque. — M. Champfleury a publié un fragment d'une de ces lettres

dans le *Musée universel*, tome I, de 1873 (voir, page 115, son article intitulé : *Balzac au collège*, reparu, du reste, en brochure chez Patay, en 1878).

Or ce fragment est extrait lui-même de : *Trois lettres à M. Fontémoing*, publiées dans une revue du nord de la France, dont je possède la copie intégrale, mais dont je cherche en vain depuis longtemps le lieu d'origine et la date exacte d'apparition.

Tout renseignement relatif à M. Fontémoing, à ses papiers, à leur possesseur actuel, serait accueilli avec reconnaissance. M. Fontémoing, avocat à Dunkerque, avait été condisciple de Balzac au collège de Vendôme.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Le conte du Crapaud et du Lézard. — Je remarque le passage suivant à la page 4 du *Journal d'un voyage au nord, par M. Outhier* (in-4°, Paris, 1744) : « Nous avons vu à Saint-Omer l'abbaye de Saint-Bertin et son église, dans laquelle il y a au haut d'un pilier le *crapaud* et le *lézard*, dont on a fait un conte, connu de tout le monde »... hormis de moi.

Mes remerciements anticipés au confrère qui voudra bien me renseigner sur le conte du *Crapaud et du Lézard*.

EMM. M.

—

Le dramaturge Alexandre Hardy. — On lit, dans l'*Histoire du théâtre français*, t. IV, p. 4, au sujet de la mort d'Alexandre Hardy : « Nous conjecturons qu'elle peut être arrivée vers l'année 1630, car en 1628 il était encore vivant et fit paraître le dernier tome de ses tragédies; et il n'était plus en 1632, puisqu'on trouve un plaidoyer composé cette année pour sa veuve, au sujet du procès qu'elle avait intenté contre les comédiens pour raison de la société qui avait été formée entre le poète et ses acteurs. »

Quelque obligeant lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous apprendre de qui était ce plaidoyer et où il se trouve? Existe-t-il des manuscrits du fécond dramaturge? ou, tout au moins, des pièces inédites, qui puissent jeter quelque clarté sur sa biographie? L. G. P.

—

Quel est l'auteur de la Carmagnole? — Sait-on quel est l'auteur de la *Carmagnole?* L. G.

—

Les centenaires de théâtres. — Le théâtre Graslin, de Nantes, se prépare à célébrer, le 23 mars prochain, le centième anniversaire de son inauguration. Je ne crois pas qu'il existe beaucoup de théâtres, en France ou dans le monde, arrivés à un âge aussi respectable : je demande qu'on me les signale, et je serais bien reconnaissant aussi au collaborateur nantais ou bretonnant qui retrouverait le programme perdu de la soirée d'inauguration de la salle Graslin, le 23 mars 1788. MOG.

—

Un portrait du roi de Rome. — Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, mentionne un portrait qui fut apporté, le 6 septembre 1812, au bivouac de la Moskowa, à Napoléon Ier par M. de Bausset, préfet du palais.

Ce portrait était exécuté par l'illustre peintre Gérard.

Dans une lettre datée de Smolensk, 23 août 1812, Napoléon Ier accuse réception à la comtesse de Montesquiou, gouvernante des enfants de France, d'un portrait du roi de Rome. Sont-ce deux portraits différents ou y a-t-il erreur de la part de Thiers? DOMINIQUE.

—

Ecole française de 1830. — J'ai entrepris la rédaction d'un *Catalogue descriptif des principales œuvres des maîtres de l'école française de* 1830, pour lequel je réunis le plus de documents possible sur les œuvres de Corot, Daubigny, Decamps, Delacroix, Diaz, Fromentin, Isabey, Meissonier, Millet, Jules Dupré, Théodore Rousseau, Troyon et Ziem. Je serais reconnaissant à ceux de nos lecteurs qui en connaissent ou qui en possèdent de vouloir bien me les signaler.

HENRI GARNIER.

—

Debucourt, graveur, et le « Roman comique ». — Je connais une suite de quatre pièces in-folio, en travers, intitulées : 1re, 2e, 3e et 4e *disgrâce de Ragotin*, éditées à Paris, chez Basset, en noir et en couleur, genre aquatinte.

Elles sont signées : *Rioult pinxit et gravé par Debucourt, peintre du Roi, correspondant de l'Institut.*

Chaque pièce comporte de nombreux personnages, et sous le titre on lit quatre lignes de texte tirées du *Roman comique*.

Cette suite paraît avoir été inconnue à

MM. de Goncourt, Portalis et Beraldi, et je ne la trouve citée nulle part, bien qu'elle soit loin d'être sans mérite.

Pourrait-on savoir le motif de cette omission? SUS.

—

« Ruy Blas », de Victor Hugo. — L'éditeur Charpentier a publié en, 1841-44, le Théâtre de Victor Hugo, en 3 vol. in-12. *Ruy Blas* s'y trouve *deux fois:* dans le tome II et dans le tome III.

Un collaborateur a-t-il remarqué une différence de texte, des suppressions ou des adjonctions dans le tome III?

ZAFARI.

—

L'Esprit des journaux. — Je viens d'acquérir dix-huit années de l'*Esprit des journaux* et trois tables des matières (les trois premières). Ceci m'a permis de contrôler les années et les volumes qui me manquent dans la série 1772-1781, c'est-à-dire 1772, 1773, 1774, 1776, et dans les années 1777 (le vol. VIII). Les tables IV, V, VI, VII... manquent; mais j'ai les années 1782 (moins VI, VII), 1783, 1784 (moins IV), 1785 (moins VIII, IX), 1786 (moins V, VI), 1787 (moins IV), 1788 (moins IV, VIII), 1789, 1790 (moins XI), 1791, 1792, 1793.

Je voudrais savoir si l'*Esprit des journaux* a continué à paraître après 1793?

Si la collection complète est une chose rare et estimée?

S'il y a possibilité de recueillir les volumes qui manquent en bouquinant sur les quais?

Quel est le prix que l'on pourrait proposer à un commissionnaire pour les années complètes qui me manquent, 1772, 1773, 1774, 1776?

Merci d'avance à l'aimable bibliographe qui me renseignera. PRZĘZDZIECKI.

—

Le Voltaire illustré. — Au commencement de l'année 1880, le journal politique *le Voltaire* entreprit la publication d'un supplément hebdomadaire illustré, dont le premier numéro parut, croyons-nous, le 4 janvier de ladite année. Ce supplément, daté du dimanche, était orné d'un dessin humoristique de Gill, sans préjudice de la joyeuse prose que celui-ci fournissait au journal, sous cette rubrique : *Notes d'un caricaturiste*. La durée de ce supplément n'ayant été qu'éphémère, nous serions aise de connaître, si c'est possible, le nombre exact des numéros dont se compose la collection.

EGO E.-G.

—

Ecu de cinq francs à l'effigie de Gambetta. — Cette pièce existe, — j'en ai possédé une. Je désirerais savoir où elle a été frappée, et dans quel but? Est-ce une simple médaille, ou une véritable monnaie, comme elle en a l'apparence? Est-il admissible que Gambetta ait eu une velléité à laquelle les circonstances ne lui auraient pas permis de donner suite? MAISONROUGE.

RÉPONSES

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110). — A ajouter les *ex-libris* suivants : docteur Bouland et de Foville.

Plusieurs de nos collaborateurs ne nous ayant pas encore envoyé un nombre suffisant de leurs *ex-libris* pour assurer la régularité des échanges, nous avons dû remettre la distribution des *ex-libris* au 20 mars prochain. Passé cette date, nous ne répondons plus de satisfaire aux demandes qui se présenteront pour certains *ex-libris*. Nous engageons donc les correspondants de l'*Intermédiaire* à nous envoyer dans le plus bref délai leurs demandes et leurs envois d'*ex-libris*.

—

Bibliographie des ouvrages relatifs à la campagne de Russie, en 1812 (XX, 13, etc.). — J'ai acheté dernièrement, dans une ville de l'Ouest, toute la correspondance manuscrite et inédite d'un capitaine de la prévôté de la Grande Armée. C'est un recueil de plus de cent lettres écrites par étapes, de Paris à Moscou, et de Moscou à Paris, qui n'est pas sans analogie avec les cahiers du capitaine Coignet, dont on connaît le succès. SUS.

—

Questions bibliographiques (XX, 16, 112, 172). — La *Porte du soleil* forme quatre volumes; le dernier contient la table des lettres renfermées dans l'ouvrage et adressées à la princesse de Ligne, à Ziegler, à la vicomtesse de Saint-Mars (la comtesse Dash), à Victor Hugo, au vicomte Walsh,

à Melesville, Gigoux, Legouvé, Alph. Royer, Alph. Karr, Jules Lacroix, Francia, etc., toutes sont datées de 1841 ; c'est le récit, souvent curieux, du séjour de Roger de Beauvoir en Espagne. Par une inexplicable singularité, ce livre, qui n'a pas été réimprimé, n'est mentionné dans aucun de nos répertoires de bibliographie contemporaine. M. Tx.

—

France, guéris-toi des individus (XX, 440, 506, 719; XXI, 44). — Les notes de M. Richard sur les étrangers naturalisés par l'Assemblée législative sont fort intéressantes, à coup sûr; mais il est bien difficile de comprendre par suite de quel accident il a manqué sir James (en français Jacques) Mackintosh. L'auteur des *Vindiciæ gallicæ*, né à Dorish, comté d'Inverness, le 24 octobre 1756, mort en 1832, n'a pas eu la peine de se cacher sous un nom qui était le sien. Il a sa notice dans les dictionnaires les plus élémentaires. Comme plusieurs autres, il était signalé à l'attention pour avoir défendu la Révolution française contre le pamphlet de Burke. Il est vrai qu'il se laissa plus tard enjôler par ce brillant adversaire, et que la suite de sa carrière politique n'en rappela qu'imparfaitement les débuts; mais il n'y a pas le moindre doute sur l'identité du personnage.

G. I.

—

Pain à l'envers (XX, 611, 669, 728; XXI, 22). — Dans toute l'Ardenne belge, et notamment aux environs de Spa, pas un paysan (les vieux s'entend) n'entame un pain sans, de la pointe du couteau, tracer au revers le signe de la croix.

Si d'aventure, le pain vient à tomber de la table, point on ne le ramasse sans exprimer ce vœu : *Que le bon Dieu te rabaisse!* Je traduis littéralement. Pour signifier : Puisses-tu baisser de prix! IDIUS.

— La tradition du respect du pain ne remonte-t-elle pas au Christ lui-même, qui l'a béni le jour dont le jeudi saint est l'anniversaire, en instituant l'Eucharistie, et qui a dit, dans le *Pater*, « donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour » ? L'usage de faire un signe de croix sur la miche de pain qu'on va entamer et d'éviter de placer le pain à l'envers n'est pas spécial à l'Ecosse, à la Pologne, etc. : mon père m'a souvent dit qu'il l'avait trouvé dans toutes nos campagnes, en Champagne, en Bourgogne, etc. C'est une tradition des peuples catholiques, qui s'abstiennent également de salir le pain, de le répandre, etc. Le respect du pain est même un des détails de l'éducation des enfants, car j'en ai vu punir par le maître d'école, pour en avoir jeté sous les bancs de la classe. De plus érudits sur les questions religieuses établiraient sans doute que le pain, considéré seulement sous le judaïsme comme le produit de la sueur de l'homme (citation de M. le comte Przezdziecki), est devenu avec l'Evangile la figure matérielle de l'Eucharistie, et que là est la *véritable source* du respect dont on entoure cet aliment. Le *Benedicite* est également assez répandu, même en France, dans les familles chrétiennes, mais, pour ne froisser personne, on en est venu, en présence de convives étrangers, à le dire tout bas, en appuyant la main droite sans ostentation sur la poitrine et en faisant un signe de croix, à peine visible, avec le pouce.

LUCIEN JENY.

—

Les médecins collectionneurs (XX, 675; XXI, 24). — Pont-Calé pourra trouver des renseignements intéressants sur le savant médecin collectionneur *Calvet* (1728-1810), qui a laissé ses belles collections à la ville d'Avignon, dans la *Vie d'Esprit Calvet*. Avignon, Séguin aîné, 1825. EMM. M.

—

Saint Gengoux (XX, 707; XXI, 57). — Une question à propos de ce saint, puisqu'il est sur le tapis de l'*Intermédiaire*, et que, très proche voisin d'une petite ville qui porte son nom, tout ce qui y a rapport m'intéresse.

A la page 762 d'un gros in-folio, qui a pour auteur l'ancien seigneur du parc Monceau, et dont voici le titre : « Histoire universelle de toutes nations et spécialement des Gaulois ou François, par Jacques de Charron, escuyer, sieur de Monceaulx, vallet de chambre de S. M. Louis XIII. Paris, Thomas Blaise, 1621 », je lis : « En ce temps-là (sous Pépin le Bref) florissait en bonne renommée saint Gangulphe ou Gengoul, qui faisoit plusieurs miracles en Bourgongne, entre lesquels on raconte, qu'ayant achepté une fontaine en France, il la fait par ses prières sourdre en Bourgongne. Et sa femme se mocquant de luy et de ses miracles, ayant dict une fois : Si mon mary faict miracle, mon cul chantera. Soudain

elle commença à péter, et oncques depuis ne peut dire un seul mot sans que son derrière ne chantast. »

Ce ou ces miracles sont-ils relatés dans la vie de ce saint? Je n'ai à ma disposition que l'in-folio du père Giry, mais saint Gengoux n'y a pas été admis.

Je remarque qu'il y a une coïncidence parfaite entre la fontaine dont il est ici question et la source absorbée par le bâton du pèlerin que signale Ristelhuber (XXI, 58). Oui, mais le second miracle, celui qui découle du premier, où le trouver?

J'offrirais volontiers une tabatière d'honneur au courageux collègue qui aurait la chance de le dénicher.

RIBÈS.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre? (XX, 710; XXI, 61, 74.) — Un peu partout. De nombreux fragments de ses manuscrits, minutes d'une écriture indéchiffrable, se trouvent dans toutes les collections d'autographes. M. le marquis de Chennevières-Pointel, l'ancien directeur des Beaux-Arts, possède et a publié la très curieuse ébauche d'un voyage fait à la Trappe par Bernardin, peu de temps avant la Révolution.

L.

—

Gambetta substitut (XX, 739). — La lettre où Gambetta demandait à être attaché au parquet fut apostillée en ces termes par M. Baroche, alors garde des sceaux : « Actif et intelligent, mais manque de tenue. » Les personnages qui ont passé au ministère de la justice depuis 1870, ne l'ont pas vue, M. Emile Ollivier l'ayant emportée. Depuis, au milieu d'une discussion orageuse, il l'a publiée, ou a menacé de la publier, je ne sais pas au juste.

F. M.

—

Mlle Georges (XXI, 16, 111). — M. Alfred Copin trouvera tous les renseignements sur la tragédienne ci-dessus dans la *Galerie historique de la Comédie française*, pour servir de complément à la troupe de Talma, par E. D. de Manne et C. Ménétrier, éditée à Lyon chez M. Scheuring, 1876.

Mlle Marguerite-Joséphine Wemmer, dite Georges, née à Bayeux, le 23 février 1787, de

Georges Wemmer, chef d'orchestre, et Marie Verteuil, actrice.

Attachés au théâtre de Bayeux.

D'autre part, je vous adresse copie de deux autographes de Mlle Georges, qui sont entre mes mains et dont l'écriture est très tremblée.

1° *L. a. s. à M. Mocquard*, 2 p. pl. in-4 :

Mon cher monsieur Mocquard,

Il paraît que l'augmentation de la pension ne me sera point payé (*sic*), si vous n'avez pas la bonté de faire exécuter les ordres du prince! L'augmentation peut être payé (*sic*) sur la caisse des secours.

Si l'on emploi (*sic*) pas ce mode de payement (pour le moment), on dira qu'il n'y a pas de fonds disponibles pour les pensions, et mon augmentation sera *illusoire ;* il y a très *mauvaise volonté*, je ne peux vous écrire ce que *je sais à ce sujet*, mais bien désolée, je comptais sur les 1,000 fr. de ma pension. Vous savez notre *misère*, tout Paris la connaît, elle est assez visible!

Je compte sur vous, pour faire cesser toutes ces incertitudes, toutes ces mauvaises tracasseries. Quand le prince ordonne! il me semble que cela suffit.

J'attends votre réponse, mon cher monsieur Mocquard, je suis bien tourmentée.

GEORGES W.

Ce samedi soir.

2° *L, a. s.*, 3/4 p. in-8 :

Cher monsieur (invisible) Sacalas ou Sacarus.

Je viens vous confier mon gros chagrin. Il me semble que M. Mocquard est moins bien pour nous: en quoi aurions-nous donc *démérité l'intérêt* qu'il nous a toujours témoigné?

Dites-moi cela, cher monsieur, je vous en prie et croyez-moi

Votre toute dévouée GEORGE W.

Ce 25.

JEAN MAINERET.

— Le portrait de Mlle Georges est exposé dans le foyer de l'Odéon.

KARL BELTON.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16, 112). — Voir de curieux renseignements sur Fabre d'Eglantine dans des documents publiés par l'archiviste de Nimes, M. Rouvière, dans le *Suffrage universel* (organe de la démocratie du Gard), du 3 juillet 1887.

TOPO.

— Dorfeuille le comédien fut envoyé à Lyon en octobre 1793, et employa des canons chargés à mitraille, trouvant que la guillotine était trop lente, pour faire périr en deux jours 273 condamnés. Cet ardent révolutionnaire fut massacré à Lyon, après le 9 thermidor (1795). Il avait écrit la *Lettre d'un chien d'aristocrate à son maître* (Toulouse, 1791) et d'autres ouvrages du même genre, mais je n'ai trouvé

aucune trace de sa comédie, *Mathurin d'Achères*. On l'a souvent confondu avec un autre Dorfeuille, dit Paul-Pierre (Gobet de son nom), et Poupart-Dorfeuille, acteur, directeur des Variétés amusantes dans le jardin de la Révolution, occupé aujourd'hui par la Comédie-Française.

UN BOULONNAIS.

—

Grenadiers à cheval (XXI, 37, 93, 120). — L'ordonnance du roi pour le rétablissement de sa compagnie des grenadiers à cheval se trouve tout entière aux pages 244 et suivantes de la 2e partie du *Journal militaire* de 1814. Elle est fort détaillée.

L'ordonnance du roi pour la formation d'une garde royale du 1er septembre 1815 (*Journal militaire*, 2e partie, 1815, p. 61) dit : « La compagnie de grenadiers à cheval entrera dans la composition d'un des régiments de grenadiers à cheval de notre garde. » COTTREAU.

—

La Correspondance littéraire (XXI, 42) — a été fondée en novembre 1856, par MM. Ludovic Lalanne, Laurent Pichat et G. Servois. Elle paraissait chez Hachette et formait chaque mois un fascicule grand in-8 de 24 pages à deux colonnes. Ce recueil historique et littéraire avait succédé à l'*Athenæum français*, qui a paru de 1852 à juillet 1856, et qui a été englobé par la *Revue contemporaine*.

La *Correspondance littéraire* n'avait aucune analogie avec l'*Intermédiaire*, c'était une revue dans le genre de la *Revue critique*, le pédantisme en moins. La collection se compose de 7 ou 8 volumes ou années. UN LISEUR.

— Voir le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 octobre 1865 (II, 577). Notre confrère Cl. y trouvera tous les renseignements qu'il désire.

Dans son catalogue du 20 janvier 1888, Douville offre la collection bien complète des neuf années. (Collection très estimée publiée à 107 francs. Les exemplaires en sont rares.) D. W.

— La *Correspondance littéraire* a compté huit années d'existence, du 5 novembre 1856 au 25 octobre 1864; quatre numéros seulement de la neuvième année ont paru : novembre, décembre 1864, janvier et février 1865. Le dernier numéro, le quatrième de la neuvième année, contient, en tête de la première page et de la première colonne, cette mention : « Des circonstances particulières ont empêché la publication de notre *chronique* et fait éprouver à notre numéro un retard qui ne se renouvellera plus. » Ce très intéressant et aimable recueil ne devait pas reparaître. Publié, d'abord, sous la direction de M. Ludovic Lalanne, il paraissait une fois par mois, le 5 de chaque mois. Il parut deux fois, d'abord le 5 et le 20, à dater du numéro 4 de la troisième année, et ensuite le 10 et le 25, comme l'*Intermédiaire*, pendant la quatrième année.

Le même mode de publicité fut conservé pendant la cinquième année, mais, en tête de chaque numéro, on lut dès lors, à la suite du titre du journal : « publiée par MM. Ludovic Lalanne, L. Laurent Pichat et G. Servois ». La *Correspondance littéraire* redevint mensuelle à partir de la sixième année et du numéro de novembre 1861. Parue pendant les premières années chez Durand, 7, rue des Grès, elle porte ensuite (novembre 1861) l'estampille de la maison Hachette.

Dans chacun des numéros de la *Correspondance littéraire*, au moins pendant les dernières années, on trouve un chapitre spécial, sous le titre : *Questions et Réponses*, qui indique suffisamment son objet. Sous cette rubrique, dans le numéro du 25 janvier 1864, le rédacteur souhaite la bienvenue, en termes très sympathiques, à l'*Intermédiaire* qui venait de paraître, en invitant son nouveau confrère à un échange de bons offices.

Les noms des principaux rédacteurs de la *Correspondance*, quelques-uns oubliés peut-être du grand public, mais vivants dans la mémoire des véritables amis des lettres, marquent la haute valeur littéraire de cette publication, dont la lecture a peut-être encore plus d'attrait aujourd'hui qu'au moment où parurent chacun de ses numéros, comme j'en ai fait l'épreuve en parcourant la collection pour la rédaction de cette note. Voici les noms des plus connus et qu'on retrouve le plus souvent à la suite des articles : Ludovic Lalanne, L. Laurent Pichat, G. Servois, H. Bordier. L. Enault, L. de Ronchaud, A. de Circourt, A. Taillandier, A. Maury, Michel Nicolas, Vallet de Viriville, G. Brunet, Tamizey de Larroque, Fr. Baudry, J. M. Guardia, J. Quicherat, A. Geffroy, G. Vattier, Fréd. Dübner, A. de Barthélemy, etc.

La *Correspondance littéraire* a publié, sous la signature de M. Vattier, une galerie de portraits académiques très intéressants, et dont dix-huit, malheureusement, ont seuls paru. Quelques-unes des questions posées dans la Revue n'ont pas reçu de solution et pourraient encore exercer la sagacité des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Fr. F.

— La *Correspondance littéraire*, qui succédait à l'*Athenæum*, a paru du 5 novembre 1856 au 25 février 1865. La collection complète se compose donc de huit volumes, qui représentent huit années, et de quatre livraisons, qui représentent les deux derniers mois de 1864 et les deux premiers mois de 1865. La *Correspondance littéraire*, dirigée d'abord par M. Ludovic Lalanne seul, fut dirigée, dans les derniers temps de son existence, par un triumvirat formé de MM. Lalanne, Laurent Pichat et Gustave Servois. Parmi les rédacteurs de cette revue, on remarquait MM. A. Geffroy, E. Saglio, H. Bordier, G. Masson, E. Chasles, L. Enault, L. de Ronchaud, E. Havet, Michel Nicolas, Marc Monnier, Alfred Maury, C. Defrémery, Vallet de Viriville, G. de Beaucourt, G. Brunet, F. Guessart, M. Avenel, F. Baudry, J. Quicherat, etc. Parmi ces travailleurs d'élite, qui étaient ou devinrent pour la plupart membres de l'Institut, se trouvait un provincial qui faisait ses premières armes et n'était autre qu' Un vieux chercheur.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

La *Correspondance littéraire* est née en novembre 1856 et a rendu l'âme, bien malgré elle, avec le numéro du 25 février 1865. Elle avait 8 ans et 4 numéros.

Recevez, etc. Ludovic Lalanne.

31 janvier 1888.

—

Archives privées (XXI, 42). — M. le comte Godefroy de Montgrand, à Marseille et au château de Saint-Menet (près Marseille), l'auteur de l'Armorial de Marseille, possède une collection héraldique et généalogique. Topo.

—

Armoiries de la ville de Saint-Pol de Léon (XXI, 43).—Les armoiries de Saint-Pol de Léon sont :

Pour armes antiques,

« D'or au lion morné de sable, tenant « une crosse de gueules en ses pattes de « devant. »

Et pour armes modernes,

« D'hermines au sanglier de sable ac- « colé d'une couronne d'or, le sanglier « dressé en pied soutenant une tour de « gueules au canton dextre, avec la de- « vise : *Non offendo sed deffendo.* »

Pierre de Carnac.

— Devise : *Non offendo, sed defendo.*

Armes : d'or au lion morné de sable (sceau de 1276).

Ou encore : d'or au lion morné de sable, tenant une crosse de gueules de ses pattes de devant,

Alias, et c'est l'écusson qui se voit au musée archéologique de Quimper : d'hermines au sanglier de sable, accolé d'une couronne d'or, le sanglier dressé en pied, soutenant une tour de gueules au canton dextre.

Les évêques de Saint-Pol de Léon, de 1521 à 1639, ont été les suivants :

Christophe de Chavigné,— d'hermines à 2 fasces d'argent et 3 tourteaux de même en chef, — de 1521 à 1553.

Roland de Chavigné, neveu du précédent, — de 1554 à 1562.

Rolland de Neufville, — de gueules à un sautoir de vair, — de 1562 à 1613.

René de Rieux, — d'azur à dix bezans d'or, — de 1613 à 1635.

En 1635, le roi nomma à l'évêché de Saint-Pol de Léon Charles Talon, docteur en Sorbonne, lequel remit le brevet entre les mains du roi, l'an 1637, n'ayant jamais obtenu de bulles,

En 1415, Jean Prégent, — d'azur à la fasce d'or accompagné de 5 merlettes de même, — fut sacré évêque de Léon, en l'an 1415, et transféré à Saint-Brieuc, en 1443. F. M. Luzel.

—

— Consulter l'*Armorial et nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol de Léon*, en 1443, par le marquis de Refuge, dont la 2e édition a été publiée par M. Pol de Courcy, en 1863, chez Aubry, à Paris.

Ego E.-G.

—

Parpaillot (XXI, 65). — Quelle en est l'étymologie ? demande E. B. à nos collègues de l'*Intermédiaire*.

Je m'empresse de les arrêter dans leurs recherches, en leur conseillant de se contenter d'ouvrir le dictionnaire de Littré, volume 3, page 964, au mot *Parpaillot*,

ce qui *ne fatiguera aucun Intermédiairiste, chercheur ou curieux.*

Il semble que *Parpaillot* doive venir du nom de *Parpaille*, un protestant qui propageait le calvinisme dans la ville d'Orange, et fut mis à mort de ce fait en 1562; d'où *Parpaillot (disciple de Parpaille)*, nom donné par injure, dans la suite, aux calvinistes. (Tiré de Littré.)

A. A. DE B.

— Nous pensions que ce mot, qui a été l'objet d'une étude assez approfondie dans les 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ volumes de l'*Intermédiaire*, n'aurait besoin d'aucune autre explication, si nous n'avions remarqué, dans les *Récréations philologiques*, de F. Genin, quelques appréciations dignes d'une attention particulière et auxquelles nous aimons mieux renvoyer le lecteur, afin d'éviter des redites inutiles.

EGO E.-G.

— Voir le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. VIII, 129; IX, 20, 209, 284, 379; X, 11, 109, 206; XI, 11, 328.

—

Un élan d'attachement (XXI, 65). — Il nous semble que la distinction qu'on cherche à établir entre l'élan d'indignation et l'élan d'attachement, pris séparément, est un peu subtile, car l'élan n'est pas autre chose, au figuré, qu'un mouvement vif, subit, affectueux ou douloureux de l'âme; nous avouons qu'il s'emploie bien moins au singulier qu'au pluriel; mais en l'acceptant dans cette forme, on ne lui ôte rien du sens métaphorique que la pensée a voulu lui attribuer. La sympathie, l'indignation, la joie, la douleur, et même l'attachement, peuvent, nous le croyons, être l'objet d'un élan, c'est-à-dire l'effet d'un mouvement soudain. Ce que nous blâmons le plus dans la phrase qu'on a citée, c'est l'association antithétique de deux idées qui ne peuvent guère marcher d'accord, car l'indignation qui procède de la colère ne saurait s'unir et se confondre dans un seul et même élan, avec l'attachement, qui n'est que l'effet d'une sympathie pour ceux qu'on aime. Tel est le sens le plus blâmable que nous ayons à relever dans la phrase du *Républicain du Lot*.

EGO E.-G.

—

Chasser la perdrix (XXI, 65). — Il est probable que cette expression, au temps des guerres de Vendée, voulait dire combattre les bleus, les républicains; car on lui donnait encore ce sens dans les réunions légitimistes du vivant de Henri V; témoin ces couplets appliqués aux cinq arrondissements d'Ille-et-Vilaine, et chantés à Rennes, le 1ᵉʳ octobre 1882. Je me souviens même que l'on distinguait entre la perdrix *rouge* et la perdrix *grise*, soit aujourd'hui les *radicaux* et les *opportunistes*.

1. Monsieur d' Charette a dit à ceux d' Vitré (*bis*):
Avancez,
L'oreille au guet et le pas bien léger.

Refrain :

Prends ton fusil, Grégoire,
Prends ta gourde pour boire,
Prends ta vierge d'ivoire!
Nos messieurs sont partis
Pour chasser la perdrix.

2. Monsieur d' Charette a dit à ceux d'Redon (*bis*):
Le canon
Fait mieux danser que le son du violon.

3. Monsieur d' Charette a dit à ceux d' Mont-
Frappez fort, fort (*bis*) :
Notre drapeau défend contre la mort.

4. Monsieur d' Charette a dit aux Malouins (*bis*):
Fiers marins,
L'orage gronde, il faut parer au grain.

5. Monsieur d' Charette a dit aux Fougerais (*bis*):
Soyez prêts,
La République a besoin du balai.

6. Monsieur d' Charette a dit à ceux d' chez
[nous (arr. de Rennes):
Levez-vous,
La chasse est ouverte contre les loups.

LE ROSEAU.

— Je trouve dans Paul Féval, *Lettres et Souvenirs*, par Oscar de Poli (Palmé, 1887) :

Le chouan qui vous a donné : *Prends ton fusil, Grégoire*, est un farceur. C'est moi l'auteur de ce grand poème, et, malgré mon antiquité, je n'étais pourtant pas à la prise de Saumur. J'avais une espèce de voix autrefois et je chantais au piano des chants *originaux*, que je faisais et dont quelques-uns ont bien couru la Bretagne, vers 1865-1866. *Prends ta gourde pour boire* est un hugotisme. Prends ta vierge d'*ivoire*, procède du même Jupiter romantique que le bon Cathelineau ne connaissait pas. C'était mal bâti; mais l'air empoignait et l'idée aussi. J'avais des succès formidables chez ma belle-mère avec ça.

SMUKING.

—

La cause de l'assassinat du duc d'Enghien (XXI, 66). — M. Baudouin, qui, après avoir été secrétaire de la présidence à la Chambre des représentants, pendant les Cent-Jours, se fit l'éditeur des *Mémoires relatifs à la Révolution*

française, a publié, vers 1853, chez Firmin Didot frères, un petit volume in-18 de 172 pages, dont l'un des morceaux ; *Suite du procès du duc d'Enghien*, était de nature à donner d'utiles renseignements sur les origines de la catastrophe de Vincennes.

C'est sous le titre générique d'*Anecdotes historiques du temps de la Restauration*, etc., etc., que ces documents ont été présentés par M. Baudouin, et nous croyons qu'en les consultant aujourd'hui notre collaborateur pourrait y trouver de précieuses explications sur les véritables mobiles qui ont inspiré cette ténébreuse affaire. Ego E.-G.

— Bonaparte, en ordonnant la mort du duc d'Enghien, céda à un de ces emportements dont il était coutumier; il avait été induit en erreur sur la conduite du prince par de faux rapports. Il voyait, d'ailleurs, en lui la personnification la plus vaillante, la plus brillante et par suite la plus dangereuse de la dynastie des Bourbons. Il voulait effrayer l'Europe, les royalistes de l'intérieur, et s'engager de manière à ne plus pouvoir reculer, vis-à-vis de ceux qui croyaient ou faisaient semblant de croire qu'il songeait à restaurer l'ancienne monarchie. Détestables raisons qui ne sauraient le justifier, mais auxquelles un propos tenu légèrement par Moreau, sept ou huit ans auparavant, fût-il aussi certain qu'il est douteux, n'avait rien à ajouter. L.

—

Sur la mort apparente (XXI, 68). — La recette suivante est fort usitée dans le Morvan: prenez un pigeon vivant, ouvrez-le par le milieu du corps et appliquez-le sur la figure du moribond; s'il n'est qu'en léthargie, il donnera immédiatement signe de vie; recette expérimentée, comme le disent nos vieux auteurs.

Ln. G.

— Notre respectable collaborateur et *vieux chercheur* demande des détails sur « *un moyen infaillible destiné à nous* « *épargner le désagrément d'être, comme* « *feu le cardinal Donnet, enterrés de notre* « *vivant.* »

Aussi funèbre que puisse être le sujet, et encore bien même qu'au temps de carnaval qui secoue les grelots de la folie ce sujet puisse paraître étrange, comme chacun de nous doit mourir quand l'heure a sonné en dépit de tous les carnavals de la vie, on comprend que ce sujet doive intéresser chacun de nous.

Je puis enseigner au *vieux chercheur* un moyen certain pratiqué depuis longtemps chez des amis que je possède en Belgique; il ressemble un peu à l'œuf de Colomb, mais n'en est que plus infaillible.

Un pacte a été souscrit en famille qui oblige les survivants, aussitôt que l'administration communale a délivré le *permis d'enterrement*, d'appeler un médecin qui perce, à l'aide d'un stylet, le cœur du défunt, et couvre du silence de l'éternité les *erreurs de la médecine* aussi bien que celles de l'administration publique!

Ce moyen peut paraître brutal, mais je pense que c'est le seul véritablement infaillible pour se préserver d'être enterré vivant. A. A. de B.

— Ce ne sont pas les moyens qui manquent de distinguer la mort apparente de la mort réelle; il en existe de plusieurs sortes; ce sont les gens capables de les appliquer, ce sont les familles ayant la sollicitude, le temps et l'argent nécessaires pour en provoquer l'application. L.

—

La vente du mobilier de Versailles (XXI, 69). — Les procès-verbaux de la vente du mobilier de Versailles existent. Ils remplissent deux cartons. On peut les consulter aux archives de Seine-et-Oise; il y eut 3,000 numéros de vendus durant les années 1793 et 1794.

Germain Bapst.

—

Pantomimes (XXI, 70). — Consulter Champfleury, *Souvenirs des Funambules* (Michel Lévy); Félix et Eugène Larcher, *Pantomimes de Paul Legrand* (librairie théâtrale, 1887). Adrien Marcel.

— Certainement oui, beaucoup de pantomimes ont été imprimées. A la vente de la bibliothèque théâtrale de feu Siraudin figurait, sous le numéro 420, tout un lot de pantomimes, parmi lesquelles je relève :

Le Bœuf enragé. — Les trois Pierrots. — Pierrot et les bandits espagnols. — Les joujoux de Bric-à-Brac. — Les mille et une tribulations de Pierrot. — Pierrot sorcier. — La mère Gigogne. — Pierrot maçon. — Les Enfants du Soleil. — L'Homme des bois. — Le père Lantimèche, etc., etc.

Le catalogue Soleinne n'en signale que

deux (n° 3470) : *le Faux Ermite* ou *les Faux-Monnayeurs* (1816), et *le Génie rose et le Génie bleu* ou *les Vieilles Femmes rajeunies* (1817).

Feu Diogène pourrait encore consulter :

L'*Histoire de Debureau*, par J.B. Ambs-Dales. — L'*Histoire du théâtre à quatre sous*, par J. Janin. — *Les Souvenirs des Funambules*, par M. Champfleury.

Et enfin, dans un autre ordre d'idées, et pour un genre infiniment plus moderne :

Les Mémoires et Pantomimes des frères Hanlon Lees, avec une préface de Théodore de Banville.

Rappellerai-je qu'il n'y a pas un an MM. Félix et Eugène Larcher ont publié les *Pantomimes de Paul Legrand ?*

ALFRED COPIN.

—

Les horloges de l'avenir (XXI, 70). — Bien avant que Paris ne possède les horloges pneumatiques, l'heure électrique était transmise à domicile à Bruxelles.

Depuis bientôt vingt ans, l'on y distribue l'heure, tout comme l'eau et le gaz, et moyennant 10 francs par an et par pendule, chaque chambre, chaque salon, chaque maison, peut se payer le luxe d'avoir l'heure exacte de l'Observatoire central de Bruxelles qui règle l'heure des chemins de fer belges. A. A. DE B.

—

Le père Enfantin (XXI, 74). —Jamais le gouvernement impérial n'a fait saisir les papiers d'Enfantin. La masse des documents, que l'on appelait les *Archives saint-simoniennes*, a été déposée à la bibliothèque de l'Arsenal et ne doit être livrée au public que trente ans après la mort du Père, c'est-à-dire le 31 août 1894. On y trouvera d'intéressantes révélations sur l'histoire du percement de l'isthme de Suez.

MÉNILMONTANT.

—« A la mort de ce grand prêtre du saint-simonisme (31 août 1864), le gouvernement impérial fit saisir ses papiers », dit M. F. M. Ce renseignement est-il exact ? Dans quel but et de quel droit cette saisie aurait-elle eu lieu ? Au moment de sa mort, le père Enfantin, comme les anciens saint-simoniens continuaient à l'appeler, exerçait tout tranquillement, en dehors de toute politique active, les tranquilles fonctions d'ingénieur en chef ou administrateur du chemin de fer de Lyon. Quelques anciens notables du saint-simonisme, parmi lesquels Laurent de l'Ardèche, alors administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, s'entendirent pour que cette bibliothèque reçût en dépôt inaliénable les livres et papiers du *Père*. La donation fut régulièrement faite, à la condition que livres et papiers, devant toujours former un fonds distinct, seraient placés dans une salle spécialement aménagée à cet effet. Il y a donc à la bibliothèque de l'Arsenal un *Cabinet Enfantin*, contenant, en même temps que les bustes et portraits du Père, de Lambert-bey, d'Ad. Guéroult, de D. d'Eichtal, etc., environ 1,200 volumes de philosophie, d'histoire, qui ont été soigneusement catalogués et peuvent être communiqués au public, et un certain nombre de liasses manuscrites (fonds assez peu considérable d'ailleurs), dont on n'a dressé qu'un inventaire sommaire ; une clause de la donation portant que le public ne sera admis à en demander communication que vers 1894. E. M.

—

Charles Didier (XXI, 74). — La question est pour rendre modeste, car l'auteur de *Rome souterraine*, de la *Campagne de Rome*, de *Cinquante jours au désert*, de *Cinq cents lieues sur le Nil*, fut un écrivain célèbre en son temps. Il était né à Genève en 1805 et se suicida à Paris, le 13 mars 1864. CLÉVELAND.

— Charles Didier naquit à Genève en 1805 et mourut à Paris, le 13 mars 1864. Voir les trois premières éditions du *Dictionnaire Vapereau*. Je ne conseille pas à notre gracieuse collaboratrice de lire deux ouvrages de C. Didier intitulés : *la Harpe helvétique* (1826) et *Mélodies helvétiques* (1828) : elle perdrait toutes ses illusions. Il est juste d'ajouter que l'auteur a été moins ennuyeux dans d'autres publications, par exemple dans ses *Amours d'Italie*.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Charles Didier, né à Genève en 1805, manifesta de bonne heure de brillantes aptitudes pour la poésie et la littérature, et composa, à l'âge de dix-neuf ans, un recueil de poésies, intitulé : *la Harpe helvétienne*, 1825.

Après avoir rédigé, de 1826 à 1827, le *Courrier du Léman*, journal politique et littéraire, il accepta une place de précepteur dans une famille qu'il accompagna en

Italie, et vint, en 1830, habiter Paris, où il fit ses premiers romans.

En novembre 1834, il entreprit un voyage en Espagne, d'où il se rendit au Maroc, en Egypte et en Arabie. Charles Didier est mort à Paris, en 1864.

Il a publié de nombreux ouvrages, une vingtaine, parmi lesquels, outre sa ***Campagne de Rome***, se trouve : ***Rome souterraine***, chants populaires de la campagne de Rome, Paris, 1842. Il a de plus collaboré à la ***Revue des Deux Mondes***, de 1820 à 1845.

Tiré du « Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois », par Albert de Montet. R.

— Cet écrivain, qui était né à Genève, de parents calvinistes, en 1805, s'est fait connaître chez nous, successivement, comme poète, romancier, voyageur et même comme homme politique, car sa brochure, ***une Visite au duc de Bordeaux***, fit quelque sensation dans la presse légitimiste et fut l'objet de vives polémiques. Ses débuts poétiques, qui datent de Genève, furent marqués par les publications suivantes : la « Harpe helvétique », in-8 (1825); la « Reine de Missolonghi », in-8 1826) et la « Porte d'ivoire ». C'est en 1840, croyons-nous, qu'il donna chez Gosselin, né à Paris, son œuvre capitale, ***Rome souterraine***, qui fut bientôt suivie (1842) de la « Campagne de Rome » (chez Labitte). De 1857 à 1860, il a publié, successivement, chez Hachette : « Cinquante jours au Desert »; « Séjour chez le grand chérif de la Mecque » ; « Amours d'Italie » ; « Cinq cents lieues sur le Nil » et les « Nuits du Caire ». Ch. Didier est mort en 1864. Ego E.-G.

— Puisqu'il est question de cet homme de lettres dont le suicide fit autrefois sensation, voici son acte de décès, aujourd'hui anéanti, et dont j'avais pris copie ; je le conservais et je vous l'envoie à titre de document historique :

N° 398. — Du neuf mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin. Acte de décès de Jean-Charles-Henri *Didier*, homme de lettres, âgé de cinquante-neuf ans, veuf de Aglaé Hannoney, fils de père et mère décédés (noms ignorés des déclarants), ledit défunt né à Genève (Suisse) et décédé à Paris, rue d'Angoulême St-Honoré, n° 23, à une époque que les témoins n'ont pu faire connaître et qui paraît remonter à la nuit du sept au huit mars courant. Constaté par nous, adjoint au maire du huitième arrondissement de Paris (Elysée), officier de l'état civil délégué, sur la déclaration de Jean-Louis-Charles Dulcis, chef de bureau au ministère des finances, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de cinquante-deux ans, demeurant rue des Dames, 10 (17e arrond.), neveu du défunt; Et de Napoléon Simon, concierge, âgé de cinquante-huit ans, demeurant rue d'Angoulême, 23 ; — lesquels ont signé avec nous, après lecture. — Ledit décès préalablement constaté par M. le docteur Reymond, demeurant rue de l'Oratoire, 2, ainsi qu'il résulte de la pièce ci-annexée, laquelle a été paraphée conformément à la loi. *Signé :* Dulcis, Simon, A. Groswiller, *adj.*

P. c. c. : V. M.

—

Piarron de Chamousset (XXI, 71). — Je possède en ma bibliothèque : « Œuvres complètes de M. de Chamousset, « contenant ses projets d'humanité, de « bienfaisance et de patriotisme, précé- « dées de son éloge, dans lequel on trouve « une analyse suivie de ses ouvrages, par « M. l'abbé Cotton Des Houssayes. Paris, « impr. Pierres, 1783. » 2 vol. in-8, avec de nombr. tableaux. Le Roseau.

—

Proverbes anciens (XXI, 71). — Dans les *Institutes coutumières de Loysel*, l. 4, ch. 6, Du payement, on trouve ce même proverbe rapporté de la façon suivante :

Qui prête, non r'a ;
Si r'a, non tôt ;
Si tôt, non tout;
Si tout, non gré;
Si gré, non tel.
Garde-toi donc de prêter :
Car, à l'emprunter,
Cousin germain;
Et à rendre, fils de putain ;
Et, au prêter, ami ;
Au rendre ennemi.

Il le fait suivre des réflexions suivantes : « Du Moulin, dans son « Traité des usures », n° 69, rapporte une partie de ce proverbe, qu'il avait plusieurs fois entendu dire à son hôte pendant qu'il étudiait à Orléans :

« Des paroles susdites de l'Ecclésiastique, ch. 29, semble dériver un vieux proverbe que j'ay souvent ouy alléguer à mon hôte lorsque j'étais jeune écolier à Orléans, qui était tel : « Si j'ai prêté à un ingrat, je ne l'ai pas reçu : si je l'ai reçu, non tout : si tout, non tel ; si tel, d'ami j'ai acquis ennemi. » Ce qui est dit contre les trompeurs et les ingrats. »

Ln. G.

— Voici le texte littéral donné par Gabriel Meurier, dans son *Trésor des sen-*

tences, dorées et argentées, etc., etc. (1617) :

Qui preste, non r'a,
Qui r'a non tost,
Qui tost non tout,
Si tout non gré,
Si gré non tel.
Garde-toi donc de prester,
Car à l'emprunter, cousin germain,
Et au rendre, fils de p...

Il est fâcheux que l'éditeur de ce dicton n'ait pas indiqué si son emploi concernait la Normandie plutôt que toute autre province. Ego E.-G.

La Rose et l'Epine (XXI, 96). — Notre collaborateur Joc'h d'Indret, en citant la question d'Alphonse Karr sur les épines et les roses, nous apprend que l'idée qui s'y trouve exprimée fait partie des *Pensées* de Joubert, mort en 1824, et qui n'avait pu alors avoir connaissance des vers d'Alphonse Karr.

Cette pensée n'est pas plus de l'un que de l'autre ; peut-être l'auteur des *Guêpes* l'a-t-il prise à Joubert, mais il aurait pu la prendre aussi à Shakespeare, qui l'avait exprimée avant lui. Je regrette de ne pas me rappeler dans quelle pièce elle se trouve pour en pouvoir donner le texte; mais sans doute un shakespearien nous découvrira cela. D. J.

Ci-joint, ci-inclus (XXI, 97). — Quand ces mots sont-ils invariables? quand sont-ils variables? Si vous le demandez à Littré, n'allez pas au mot CI, où il vous induit en erreur en vous donnant comme correct cet exemple : « Vous trouverez *ci-inclus* une copie de la lettre. » Allez aux mots INCLUS et JOINT, où il a raison de se contredire en vous conseillant d'écrire avec accord : « Vous trouverez *ci-incluse* la copie que vous m'avez demandée. »

Mais ni Littré ni d'autres, je crois, n'ont formulé une règle aussi concise et en même temps aussi complète que celle de la grammaire de Brachet et Dussouchet; la voici :

CI-JOINT, CI-INCLUS, restent invariables:

1° Au commencement de la phrase: CI-JOINT *la lettre de votre mère;* CI-INCLUS les pièces du contrat ;

2° Au milieu de la phrase, quand le nom qui suit est employé sans article ou sans adjectif déterminatif : *Vous trouverez* CI-JOINT *copie de sa lettre*.

Dans tout autre cas il y a accord : *Les pièces* CI-JOINTES *sont précieuses ; vous trouverez* CI-INCLUSE *la copie du traité*.

D'où il résulterait que J. J. Rousseau, cité par Bescherelle, avait eu tort d'écrire sans accord : *Vous trouverez* CI-JOINT *la copie de la lettre de remerciement...* Mais est-ce bien certain que cette absence d'un *e* muet ne puisse pas être mise sur le compte d'un éditeur? TH. DENIS.

Gens superstitioni obnoxia, religionibus adversa (XXI, 97). — Ce membre de phrase est bien de Tacite, et s'applique à la nation juive (*Histor*., l. V, c. 13). JOC'H D'INDRET.

Rois-Mages (XXI, 99). — Puisqu'il s'agit de généalogies illustres, rappelons celle de la famille marseillaise de *Jessé* de Charleval, qui descend ni plus ni moins de *Jésus*-Christ lui-même en ligne collatérale. TOPO.

Talot (XXI, 104). — Notre confrère Henry Césilais trouvera une longue notice biographique de 3 colonnes sur Talot (Michel-Louis), député à la Convention, dans le « Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire », de M. Célestin Port, III, 556 et 557. BRONDINEUF.

Un la Fayette (XXI, 104). — Je n'ai vraiment pas de chance. Si *Topo* avait demandé la date de la mort non du mari, mais du beau-père de l'auteur de la *Princesse de Clèves*, j'aurais pu lui dire que Jean Motier, seigneur de la Fayette, mourut le 3 décembre 1651. Quant à la date du décès de François Motier, comte de la Fayette, l'heureux époux de Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, elle n'est indiquée ni dans le *P. Anselme*, ni dans *Moréri*. On ne la trouvera pas dans d'autres généalogies imprimées de la famille de la Fayette, car M. *Guigard* n'en indique aucune dans son excellente bibliographie spéciale. Peut-être la famille de la Fayette garde-t-elle quelque généalogie manuscrite qui fournirait la date demandée. Si Topo habite la bonne ville de Paris, ce que je lui souhaite, il pourrait aller, à la Bibliothèque nationale, consulter le dossier de la Fayette du cabinet des Titres. Il est bien rare qu'un

chasseur aux renseignements revienne bredouille de ce cabinet-là.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

De la classification des notes et des extraits (XXI, 106). — M. Paul Stapfer indique dans un article de ses *Variétés morales et littéraires* (Paris, Fischbacher) un excellent mode de classement.

En principe, il me paraît qu'il ne peut pas y avoir de règles absolues : le meilleur classement sera celui qui permet à chacun de retrouver le plus vite ses notes : le plus simple et le plus rapide est le classement alphabétique par *noms* et par *matières*, avec une table générale indiquant les renvois des *matières* aux *noms* et réciproquement. Mais c'est le goût et l'utilité de chacun qui doivent décider des *noms* et des *matières* méritant des chapitres spéciaux. Voilà mon humble avis. TOPO.

— Je commence par remercier notre confrère Cz de la campagne qu'il ouvre et par le prier de croire que je serais désolé qu'il se formalisât de la vivacité que je pourrais mettre dans mon argumentation.

Eh! je le crois bien que, *dès la lettre A*, notre confrère commence à être embarrassé, on le serait à moins!

Il en est des notes et extraits comme des catalogues : ce n'est pas question d'art, question de science, c'est question de *pratique*. Pourquoi est-ce que j'ai recours à un catalogue, à mes notes, à mes extraits?... c'est pour y trouver ceci ou cela. Que m'importe que ceci ou cela appartienne à l'une des cinq sacro-saintes divisions passées, hélas! à l'état de dogme? que me chaut-il que ceci ou cela soit prose ou vers? Je veux ceci ou cela, rien autre chose. Une fois trouvés, je les catégoriserai à mon idée ; mais du diable si je m'en inquiète *antè!*

Au nom du sens commun, pourquoi se créer des difficultés alors qu'on pourrait s'épargner peine et temps? *Time is money*.

Je me rappelle, avec reconnaissance pour le sens pratique des Anglais, la facilité merveilleuse des recherches au British Museum, où pendant quinze ans et plus j'ai cherché et *trouvé* sans peine et rapidement tout ce dont j'avais besoin, grâce à l'unique catalogue *alphabétique*. Encore une fois, ce qui est vrai des catalogues, est vrai des notes et extraits.

Après cela, que pour les savants, les spécialistes, les Littrés, on ait recours aux catégories, d'accord, mais c'est affaire de luxe et le commun des martyrs n'en a cure. Donc, avec tout le respect dû à notre excellent confrère, je m'inscris en faux contre son système, ne fût-ce que par charité (non chrétienne, je suis païen endurci) et pour le tirer d'embarras, et je finis par mon *delenda:* A bas les catégories. SABRETACHE.

—

Les « Deliciæ poetarum gallorum », de Gruter (XXI, 109). — Possédant un exemplaire des *Deliciæ*, je suis aise de rendre service à M. L. Jeny. Mon édition est de 1609, et le renvoi aux pages 383-385 du tome II est parfaitement exact, mais le *collector* (c'est ainsi qu'il s'intitule) prend, dans les dédicaces de ces volumes à des amis allemands, le nom de Ranutius Gherus, ce qui déguise bien celui de Jean Gruter; quant au lieu d'impression, c'est bien Francfort, car le typographe Jonas Rosa exerçait son art dans cette ville au commencement du XVIIe siècle. J'ignore s'il y a d'autres éditions.

Les poésies latines de François Juret, de Dijon (*Divionensis*), publiées dans les *Deliciæ*, sont au nombre de cinq et de rythmes très variés. Trois d'entre elles, dont un distique acrostiche et deux pièces de seize et quatorze vers, sont consacrées aux frères Pithou et déplorent la mort de l'aîné, Pierre (1596); la quatrième, en dix-neuf vers ïambiques, reproche, sur un ton badin et même grivois, à un censeur morose d'avoir émasculé les *Miscellanea Accordii* (sans doute les *Bigarrures* du Bourguignon Tabourot, seigneur des Accords; la cinquième, en trois distiques, complimente le père jésuite Daniel sur son édition du grammairien Servius Honoratus, commentateur de Virgile. J'ai traduit pour M. Jeny une des poésies relatives à Pithou, elle lui donnera une idée du talent poétique de François Juret :

SUR LES FRÈRES PITHOU

La bienfaisante Nature avait envoyé les deux Pithou à l'instar de Castor et Pollux, pour que, dans le naufrage des écrivains, ils secourussent les lettres menacées. *Pierre* leur vint en aide, puissant comme Pollux, assurant le salut des écrits qui sombraient. Voici que Pollux, cette lumière s'éteint, mais les livres qui redoutaient le danger d'être privés d'un tel flambeau, virent, sitôt après cette mort, briller dans un nouvel Orient et venir à leur secours Castor-*François*. Il donna aux études le lustre que



l'autre leur avait donné. Combien les études ne seront-elles pas redevables à tous les deux! Des lumières s'ajoutant à de telles lumières, c'est miraculeux à notre époque qu'enveloppent de si épaisses ténèbres.

Excusez les fautes du traducteur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le registre de Barneville, gouverneur de la Bastille, brûlé en 1871, et l'*Homme au masque de fer*. — La bibliothèque de l'hôtel de ville de Paris, brûlée en mai 1871, possédait un volume coté *G.* 285 *in-fol.*, payé 700 francs, sans date d'acquisition. En voici le titre exact: LA BASTILLE. *Registre contenant les prisonniers d'Etat, qui ont entré dans ce château et qui en sont sortis, à commencer du* 31 *juin* 1659 *jusques et compris le* 31 *aoust* 1715. — *Plus un état de ceux qui y sont morts.*

Ce volume, sur papier ministre, contenant environ 250 feuilles (on a oublié de relever le filigrane), était relié dans un étui de maroquin noir, fermé par une serrure en argent aux armes de Barneville, gouverneur de la Bastille. C'était surtout une table des écrous ou un répertoire des registres de la Bastille; chaque page était divisée en dix colonnes d'inégale grandeur, au haut desquelles étaient imprimées les indications à remplir. Voici la nomenclature de ces dix divisions, précédée d'un numéro d'ordre que nous leur avons donné, pour éviter d'inutiles répétitions, mais qui n'existait pas dans l'original.

1. *Noms et qualités des prisonniers.* 2. *Date de leurs entrées.* 3. *Noms de MM. les secrétaires d'Etat qui ont contresigné les ordres.* 4. *Tome.* 5. *Page.* 6. *Date de leurs morts.* 7. *Tome.* 8. *Page.* 9. *Motif de la détention des prisonniers.* 10. *Observations.*

Voici ce qui concernait le *Masque de fer* (1):

1. Ancien prisonnier de Pignerol, obligés de porter toujours un masque de velours noir, dont on n'a jamais seû le nom ni ses qualités. 2. Le jeudy 18 sept. 1698, à 3 hres après midy. 3. Ammenés par Mr de S. Mars dans sa litierre, lorsqu'il est venu prendre possession du gouvernement des isles de Ste Marguerite et Honorat qu'il avait cy devant à Pignerol. 4. Livre de Dujonca. 5. T. I, verset (*sic*) (verso) 37. 6. Mort le lundy 19 nov. 1703, à 10 hres du soir. 7. Livre de Dujonca. 8. Tome 2. Verset 80. 9. On ne l'a jamais seû, non plus que le nom dudit prisonnier. 10. C'est le fameux homme au masque, que personne n'a jamais seu ny conneû? Enterré à S. Pol. Voyez le supplément cy joint:

(1) Nous respectons l'orthographe du manuscrit.

Et, en effet, sur une feuille volante, on trouvait l'explication annoncée:

I. *C'est le fameux homme au masque, que personne n'a jamais seû ny connû.*

Du jeudy 18 sept. 1698, à trois heures après midy, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, y fit sa première entrée, venant de son gouvernement des Isles Ste Margueritte et Honorat, ayant ammenez avec lui dans sa litierre un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, lequel prisonnier reste toujours masquez et dont le nom ne se dit pas, et l'ayant fait mettre descendant de la litierre dans la première chambre de la tour Bazinière, en attendant la nuit, il fut ordonné à neuf heures du soir, par M. de St Mars, gouverneur, à M. Du Jonca, lieutenant du Roy aud. château, et au sr de Rosarges, un des sergents que M. le gouverneur avait ammenez, de conduire ledit prisonnier dans la troisième chambre de la tour Bertudierre, que M. Dujonca avait fait meubler de toutes choses quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de S. Mars. Ce prisonnier a toujours été soigné et servie, par le sr Rosarges, et n'était vu que de lui et de M. le gouverneur et estoit traité avec grand soin et distinction. Ce prisonnier avait la permission d'aller à la messe.

Livre de Dujonca, tome Ier, verset (verso) 37,

II. *Mort du fameux homme au masque.*

Du lundy 19 novembre 1703. Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir que M. de S. Mars, gouverneur, a ammenez avec luy, venant des Isles Ste Marguerite et Honorat, qu'il y gardait si longtemps, s'étant trouvé hyer un peu mal en sortant de la messe, il est mort aujourd'huy sur les dix heures du soir, sans avoir eu grande maladie, et il ne se peut pas moins, M. Girault, notre aumonier, le confessa, surpris de sa mort; il n'a pas recû les sacremens et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir, et le prisonnier gardé depuis si longtemps a été enterré le mardy, à quatre heures de l'après-midy, 20 novembre, dans le cimetierre Saint Paul, notre paroisse.

Sur le registre des morts de S. Paul, on a donné aussi un nom inconnu qui est celuy de *Marchialy*. M. de Rosarges, major, et le sr Rheil, chirurgien-major, ont signé les registres mortuaires de S. Paul, lors de l'enterrement.

Nota. Touttes les hardes, meubles et effets de ce prisonnier, et généralement tout ce qui luy servait jusqu'à son lit, fauteüil, chaises, tables et ustanciles de toutes espèces ont esté fondu et brûlés et les cendres jettés dans les latrines.

Plus la chambre de ce prisonnier regrattez en entierre et blanchie de neufe.

Livre de Dujonca, tome 2e, verset 80.

P. c. c.: L'ABBÉ VALENTIN DUFOUR.

Le gérant: LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mars 1888.*

XXIe Année. — N° 477.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 102.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Quatrain.— Ce quatrain que Rousseau mit longtemps en tête de ses lettres, est-il de lui?

Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir au regard des hommes.

U. O.

—

Aventurier. — Quelle est la profession désignée par le mot *aventurier?*

Dans la liste des échelles, soit de Montpellier, soit d'Alais, soit d'autres lieux, ce mot figure comme étant le vocable d'un certain corps de métier: en 1295, 1300, 1386, le mot latin est *adventuri.*

Le dictionnaire de Trévoux n'a pas résolu la question.

(Nimes.) F. R.

—

Vandam *ou* **Van Damme.** — Un de nos obligeants collègues de Hollande pourrait-il me fournir quelques indications généalogiques ou biographiques sur la famille d'un certain *Amélis Vandam* ou *Van Damme*, originaire d'Utrecht, qui, d'abord protestant, embrassa ensuite le catholicisme, et entra enfin chez les chartreux d'Anvers, en 1673? Sa conversion fut écrite et publiée, vers la même époque, par Jean de Neercassel, évêque de Castorie : où pourrait-on rencontrer cet introuvable document? Son père et ses oncles occupaient les premières charges de la ville d'Utrecht : a-t-on sur cette famille quelques renseignements?

LIBER.

—

Martin Poblacion.— Y a-t-il, en dehors de ce que dit Goujet (*Mémoire historique sur le Collège de France*, 1758, in-4, 2e partie, p. 1-2), quelque preuve que le mathématicien Jean-Martin Poblacion ait professé au Collège de France à partir de 1530? Sait-on à quel titre et jusqu'à quelle époque? Où pourrait-on trouver des détails précis et circonstanciés sur son origine, — Goujet le dit Espagnol,— et sur sa vie?

JACQUES F.

—

Le maréchal Saint-Arnaud comédien. — En lisant une vieille publication allemande enfouie jusqu'à ce jour au fond d'une bibliothèque, je trouve un passage relatif au maréchal Saint-Arnaud.

A mon grand étonnement, le maréchal est cité comme faisant partie d'une troupe de comédiens ambulants.

Ce détail m'était inconnu et Sainte-Beuve, dans sa notice biographique sur le maréchal, est absolument muet sur ce point.

Un confrère obligeant pourrait m'éclairer sur ce sujet.

DOMINIQUE.

—

Le bonnet phrygien, emblème national. — On lit, à la page 619 du numéro du 25 septembre 1887, du *Journal des instituteurs*, organe officiel de l'instruction primaire en France, le paragraphe suivant :

« Emblèmes et drapeaux des principaux Etats de l'Europe : — France. — Emblème : bonnet phrygien.—Drapeau : bleu, blanc et rouge, à bandes verticales. »

1° Quel est le décret qui a adopté le bonnet phrygien comme emblème national?

2° Par qui et quand a-t-il été signé?

3° Si cet emblème national a été consacré par un vote de la Chambre et par un document légal régulier, comme semble en témoigner ce journal officiel du ministère de l'instruction publique, comment se fait-il qu'il n'y ait pas trace de ce vote et de cette loi ou de ce décret dans la collection du Journal officiel?

4° Comment se fait-il que les drapeaux et étendards de nos régiments soient encore surmontés d'un fer de lance et non pas du bonnet phrygien? Cette affirmation d'un journal patronné et contrôlé par notre ministre de l'instruction publique peut, en outre, provoquer une série de questions rétrospectives.

Le bonnet phrygien, qui figure, en effet, sur un grand nombre de pièces officielles, civiles ou militaires du temps de la Terreur, a-t-il été reconnu comme emblème national officiel par une loi de la Convention? A-t-il figuré ailleurs qu'à la hampe des drapeaux créés pour figurer aux fêtes patriotiques dont l'illustre David était le dessinateur et l'organisateur? En un mot, a-t-on vu à la frontière des drapeaux de demi-brigades ornés de cet emblème? Le musée Carnavalet en possède-t-il des spécimens? BOURIN.

—

Date et naissance de Mercy d'Argenteau. — Quand et où est né le comte de Mercy d'Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, en 1789, mort à Londres en 1794?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Un souvenir de la guerre franco-allemande. — En 1871, en plein armistice, les habitants d'un village de Champagne, je crois, furent enfermés dans une église par les Prussiens et forcés de désigner trois otages, qui furent fusillés. Un de nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* aurait-il l'obligeance de me rappeler le nom de ce village? Prière également d'indiquer un volume dans lequel figure le récit de cette scène de barbarie. Il y a deux ans environ, le *Figaro*, ou le *Gaulois*, contenait un article de première page sur ce dramatique épisode, mais la date exacte m'échappe. E.

—

L'Angélus. — A quelle époque remonte l'usage de dire cette prière à l'aurore, à midi et le soir? On prétend que c'est à Louis XI, mais le *Rational* de Guillaume de Mande, analysé par Paulin Paris, *manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 167, rapporte une légende qui donnerait à l'*Angélus* du soir au moins un siècle d'antériorité, et Dante n'a-t-il pas voulu en parler au chant VIII du *Purgatoire?*

... Sa ove squilla di lontano
Che paia 'l giorno pianger che si muore.

POGGIARIDO.

—

Que sont devenus les deux canons *Victor Hugo* et *Châtiments* donnés en 1871 à la Défense nationale? — Le 12 janvier 1871, une commission spéciale remettait entre les mains de M. Jules Ferry, membre du gouvernement et maire de Paris, deux canons pour la défense nationale.

Ces deux canons, fondus avec le produit de trois auditions des *Châtiments*, ayant coûté chacun la somme de 5,300 fr., se nommaient : *Victor Hugo* et *Châtiments*.

Il serait intéressant d'apprendre ce qu'ils sont devenus. E. M.

—

Daniel Wilson. — Daniel Wilson, évêque anglican de Calcutta, au commencement de ce siècle, a été un prélat très remarquable, un des Pères de l'Eglise d'Angleterre. Son nom est resté en grand honneur. Il avait eu deux fils, dont l'un fut un homme de bien, tandis que l'autre quitta le pays et alla se fixer en France. Le Daniel Wilson qui vient de faire tant et si malheureusement parler de lui serait-il, que l'on sache, le descendant de ce fils de l'honorable évêque de Calcutta?

(Bath.) A. H. M. T.

—

Objets et documents divers relatifs à Lapérouse. — A l'occasion du centenaire de la mort de Lapérouse, la Société de géographie de Paris prépare, pour le 20 avril prochain, une exposition des objets et documents authentiques se rapportant à ce grand navigateur et à ses compagnons. Les personnes qui pourraient contribuer à la célébration de cette fête patriotique et scientifique, en prêtant pour quelques jours les objets ou documents de ce genre qu'elles auraient en leur possession, sont instamment priées d'en aviser sans retard M. le comte

de Bizemont, vice-président de la commission centrale de la Société de géographie, chargé de l'organisation du centenaire, au siège de la Société, 184, boulevard Saint-Germain.

—

Eau de tabac. — En faisant une recherche dans *El Ensayo de una biblioteca espanola*, j'y ai vu, tome I, p. 751, que Cristobal Ayo avait publié à Salamanque, en 1645, un traité sur les vertus et propriétés du tabac. Il y est question d'une eau de tabac qui produisait d'admirables résultats; elle fut préparée par Marco Gello, médecin de Charles-Quint. Elle fit vivre Genero Banz 124 ans, Miranda del Castañar 132 ans, et dona Mencia de Sotomayor 120 ans. A-t-il été question, ailleurs, de cette espèce d'eau de Jouvence? Comment l'employait-on? En bains, en lotions, en boissons? Je ne désespère pas de voir quelque charlatan remettre en vogue ce remède merveilleux,

POGGIARIDO.

—

L'enseigne de la VIIIe légion. — M. Bulliot, président de la Société éduenne, publie, dans le tome XV des Mémoires de cette Société, la description de cette enseigne qu'il posséda pendant quelque temps.

Vers 1840, il s'en dessaisit naïvement, dit-il. Elle fut achetée par un nommé Fontana, marchand de tableaux à Avignon. En 1845, elle fut adjugée 1,800 fr. dans une vente publique. Depuis on a perdu sa trace.

Un obligeant collaborateur pourrait-il faire connaître dans quelle collection publique ou privée se trouve actuellement cette enseigne? Dr L.

—

Papiers relatifs à l'ancienne famille de Glandevès. — Que sont devenus ces papiers et qu'est devenue la famille d'Houppeville de Neuvillette, de Rouen, qui, m'a-t-on assuré, possédait ces papiers?

A. B.

—

Rabou. — On demande des renseignements biographiques et de famille, — dates exactes de naissance et de décès notamment, — sur Charles Rabou écrivain et son frère, qui fut procureur général à Caen sous le second empire.

A. C.

—

Les Bas-Bleus. — Dans l'introduction de son livre remarquable, qui porte précisément le titre de ma question, Barbey d'Aurevilly assure que le mot *bas-bleu* appliqué aux femmes de lettres vient de l'anglais *blue-stockings*, ainsi nommées à Londres du temps de Pope, « pour dire des femmes qui, de préoccupation intellectuelle, en étaient arrivées à ne plus faire leur toilette et qui portaient des bas comme tous les cuistres d'Angleterre. »

Pourrait-on étayer par quelques citations historiques cette assertion du célèbre écrivain, assertion qui me paraît très plausible?

A ce sujet, ne paraîtrait-il pas intéressant à mes confrères intermédiairistes de rechercher, dans le dix-neuvième siècle, quels sont les grands écrivains qui ont professé des sentiments hostiles aux bas-bleus si encombrants dans la littérature contemporaine, et au sujet desquels, toute galanterie à part, on pourrait rééditer la grosse malice des plaideurs :

Tirez, tirez...

LE BIBLIOPHILE TOULOUSAIN.

—

Lettres inédites de madame de Sévigné. — Un livre, devenu introuvable aujourd'hui, la *Mosaïque*, publiée par Dusaulchoy en 1819, relate une historiette qui appelle, à mon sens, quelques explications.

A la fin du siècle dernier, un certain marquis de C... était devenu, par succession, ou à tout autre titre, possesseur de deux volumes de lettres inédites de madame de Sévigné. Arrivé aux dernières heures de la vie, il obligea son héritier à brûler en sa présence ces précieuses reliques, pour sauvegarder, prétendait-il, l'honneur de grandes familles de la Provence et du Dauphiné, que vilipendaient cruellement la plupart de ces lettres.

Deux seulement échappèrent à cet autodafé. Dusaulchoy affirme les avoir lues. Ont-elles été publiées? Et, du reste, quelle confiance faut-il ajouter aux révélations de l'auteur de la *Mosaïque*?

D'E.

—

Représentations de mystères.— On sait qu'il existait en Artois et en Flandre, au moyen-âge, et plus tard, des associations dramatiques, qui, sous le nom de *Puys* ou de *Chambres de rhétorique*, représentaient des pièces religieuses, des mys-

tères; compagnies analogues à celles des *Confrères de la Passion* de Paris, la plus célèbre et la mieux connue de toutes. Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'en Flandre ces confréries subsistèrent longtemps après qu'elles se furent éteintes ailleurs, jusque dans le XVIIIe siècle, et même jusque dans les premières années de ce siècle; et, ce que l'on ne sait pas du tout, c'est *qu'il en existe encore une* dans un village reculé du département du Nord. Cette association n'est pas une troupe de comédiens ambulants allant donner pour de l'argent des représentations en diverses localités, mais bien une société locale, sédentaire, composée d'artisans qui s'improvisent comédiens pour la circonstance et ne jouant que chez elle. C'est une confrérie d'origine religieuse, comme l'indiquent son titre, ses statuts et l'époque fixée pour ses représentations. Elle joue *tous les dimanches de carême*, et rien que ces dimanches-là, non seulement la *Passion*, mais aussi des drames ayant trait à des légendes locales (presque toujours à sujets religieux); et, enfin, de vrais *mystères*, dont quelques-uns cités par M. Petit de Julleville dans son *Etude sur les mystères*, n'ont jamais été imprimés et n'existent qu'à l'état de manuscrits dans diverses bibliothèques de France, et notamment à la Bibliothèque nationale. Toutes ces pièces, sans valeur littéraire d'ailleurs, sauf en quelques rares passages, ne présentent d'autre intérêt qu'un intérêt de curiosité archéologique, et sont écrites en vers semi-français, semi-patois.

On désirerait savoir s'il a existé et s'il existe encore dans d'autres provinces quelque institution analogue? H. F.

—

Les femmes vengées, — opéra-comique, vers libres de Sedaine, musique de Philidor, représenté aux Italiens le 20 ou le 30 mars 1775, reprise avec musique nouvelle de Blangini et de Kreutzer, en octobre 1808 et 1811, avec un sous-titre.

Je serais très reconnaissant au lecteur qui pourrait me donner des renseignements complets sur cette pièce et sur ses reprises, ainsi que sur les sous-titres: les *Fausses infidélités* et le *Camp de Sobieski*. UN BOULONNAIS.

—

Un portrait dangereux. — Taillasson, un artiste assez médiocre du XVIIIe siècle, avait peint une sainte Thérèse en extase; et ce portrait était si beau, paraît-il, que, dans la chapelle où il était exposé, aucun prêtre n'osait officier. La regarder, disaient les ecclésiastiques, c'était « risquer sa pudeur »; et les mauvaises langues du temps paraphrasaient ce joli mot dans le quatrain suivant:

> Taillasson, ôte de ce lieu
> Ta Thérèse trop adorable;
> Tandis qu'elle se donne à Dieu,
> Elle nous fait donner au diable.

Est-ce vrai, comme le dit, sans trop insister d'ailleurs, le dictionnaire de M. Auvray, que ce portrait soit actuellement chez les Carmélites de Limoges? PAUL EDMOND.

—

Eaux-fortes de Daubigny. — L'ouvrage de M. Frédéric Henriet sur *Daubigny et son œuvre* signale deux eaux-fortes du maître: l'hôtel de M. Thiers et le cabinet de M. Thiers (pp. 108 et 109). Je désirerais savoir si quelqu'un en possède des épreuves et si on s'en dessaisirait. Dans tous les cas, pourrait-on les voir? HENRI GARNIER.

—

Sur le peintre Perdreau. — Qui pourrait me donner quelques renseignements sur le peintre Perdreau, qui florissait à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle? Je ne trouve nulle part ce nom appétissant. Je profite de l'occasion pour rappeler que j'ai, l'an passé, demandé ici des nouvelles d'un autre artiste de la même époque, Gobert ou Engobert, et que j'attends toujours une réponse que tels et tels pourraient si bien me donner. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Œuvres de Nicolas-Clément Benoît. — Quelque collaborateur pourrait-il m'indiquer les œuvres de cet artiste, descendant d'un autre Benoît qui vivait sous Louis XIV, et fut nommé par le prévôt de Paris, le 22 octobre 1737, *garde-juré de la communauté des maîtres peintres, sculpteurs de l'académie de Saint-Luc de Paris?* — Il me rendrait un véritable service. AUTISSIODORENSIS.

—

Nicolas et Clovis Eve, relieurs. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur le style des reliures de ces ar-

tistes qui travaillèrent sous Henri III, Henri IV et Louis XIII?

UN RELIURISTE.

—

La reliure à l'S barré. — Sur la reliure de beaucoup de livres anciens, religieux ou profanes, et notamment sur les reliures au chiffre de Habert de Montmaur, se trouvent plus ou moins répétés des S barrés.

Je les rencontre d'une façon plus singulière en bordure de trois côtés sur les plats ornés de losanges d'un office de la Vierge Marie, Paris, Louis Sevestre, 1613, in-12, mar. rouge.

Quelle est la signification de cet S barré?

ALFRED PIAT.

—

Cazin et ses éditions. — J. Duplessis-Bertaux est-il le dessinateur et le graveur des charmantes vignettes qui ornent le *Recueil des meilleurs contes en vers*, 1778, 4 vol. in-18; la *Pucelle de Voltaire*, 1780, 2 vol. in-18; le *Fond du sac*, de Nogaret, 2 vol. in-18, 1780, éditions Cazin? Brissart-Binet, dans son livre (*Cazin et les Cazinophiles*), lui attribue les vignettes des deux premiers ouvrages. M. le baron Roger Portalis, dans les *Dessinateurs d'illustrations au XVIIIe siècle*, y joint *le Fond du sac*, mais son opinion se trouve modifiée dans la dernière édition du *Guide Cohen*.

Si Duplessis-Bertaux a été chargé par Cazin de l'illustration des ouvrages cités, comment se fait-il qu'après lui avoir créé trois chefs-d'œuvre, selon l'opinion de Cohen dans son *Guide*, on ne trouve sa signature sur aucune vignette ou portrait ornant les nombreux ouvrages publiés par notre éditeur de 1780 à 1795, époque de sa mort?

Nous posons cette question, avec l'espoir que quelque lecteur de l'*Intermédiaire* voudra bien nous aider à la résoudre. En attendant, nous croyons que les premiers ouvrages illustrés par Duplessis-Bertaux sont : le *Gil Blas de Santillane* de l'an III; le *Temple de Gnide*, de l'an IV, et le *Werther* de Gœthe de 1797.

UN COLLECTIONNEUR.

—

Anonyme à rechercher. — Quel serait l'auteur d'un traité intitulé le *Thrésor de l'âme chrestienne*, manuscrit écrit à la Rochelle, par un réfugié en 1588, dont les initiales sont H. B. B. et qui était marié à Roberte Mouges? Les armoiries portent parti au 1er d'azur à un cœur de gueules navré d'une flèche d'argent, au 2e d'argent à la bande d'azur? accompagnée de deux quintefeuilles de gueules, au chef brochant sur le tout de gueules à trois étoiles d'or. Devise :

« Timor Domini initium sapientiæ. »

La couverture est brodée aux initiales H. B. et R. M. plusieurs fois répétées et timbrées d'une couronne. Le manuscrit est conservé à Neufchâtel par la famille Bellefontaine, et sera publié par M. A. Perrochet.

CHAMPVERNON.

RÉPONSES

Coq-à-l'âne médicaux (XII, 486, 564, 629; XIII, 46, 106, 362, 427; XIV, 171; XVI, 145).—N'y a-t-il donc plus la moindre place pour les incohérents au soleil de l'*Intermédiaire?* Comme il faut tâcher d'être complet en tout, voici quelques additions à une liste déjà ancienne :

Une *conjuration* pulmonaire, il est mort *endémique* (anémique), la *grande reine* (gangrène) de l'estomac, tomber en *liturgie*.

Une *herminie* étranglée.

P. M.

—

Textes antérieurs à l'invention de l'imprimerie (XVIII, 67).—Existe-t-il, à Paris ou ailleurs, une bibliothèque où soient réunis séparément les textes antérieurs à l'invention de l'imprimerie, imprimés en leur langue ou en traduction française? Et quel est, ou quel serait le nombre approximatif des volumes de cette bibliothèque?

ALPHONSE R.

—

Etat civil (XVIII, 357). — Le *Gil Blas* a jadis publié la date de naissance de quelques-unes de nos artistes parisiennes. La voici reproduite. Il est bien entendu que nous laissons au *Gil Blas* la responsabilité de ses indiscrétions.

Mme Miolan-Carvalho est née en 1827. — Mme Delphine Ugalde en 1829. — Mme Favart en 1833. — Mme Thérésa en 1837. — Mme Agar en 1838. — Mlle Rousseil en 1841. — Mlle Krauss en 1842. — Mlle Blanche Pierson en 1843. — Mlle Céline Montaland en 1843. — Mlle Adelina Patti en 1843. — Mme Zulma Bouffar en 1844. — Mme Nilsson en 1847. — Mme Broisat en 1848. — Mme Anna

Judic en 1850. — Mlle J. Granier en 1852. — Mme Théo en 1852.

G. SAINT-HÉLIER.

—

Alley Sloper (XX, 391). — Ce personnage comique ne répond à aucun type conventionnel anglais. Sloper n'est qu'un individu imaginaire et peu poli, enfant du cerveau de M. Ch. Ross, l'inventeur du journal; et qui n'a jamais été aussi populaire que *Punch* (dont il est l'imitateur vulgaire), et qui ne répond d'ailleurs lui-même à aucun type conventionnel. Il n'est pas étonnant que C. L. l'ait vu figurer dans la féerie de Drury-Lane, car chez nous chaque personnage comique trouve son *double* ou son *alter ego* aux théâtres dans les pantomimes. *Verbum sap*. Quelques-uns voient dans le *Micawber* de Dickens le prototype de Sloper.

(Manchester.) J. B. S.

—

Les tabatières de Napoléon Ier (XX, 516). — Le Musée municipal de Caen, dans son annexe connue sous le nom de « Collection Mancel », possède une de ces superbes tabatières. Elle est en or massif, émaillée d'étoiles bleues, et son couvercle porte un grand N en diamants. L'Empereur l'avait donnée, le 26 mars 1811, lors de son passage à Caen, à M. de Courville, commandant de la garde d'honneur C'est la fille du donataire, madame de Grenthe, qui en a fait hommage à notre musée. Le conservateur ne l'estime pas à moins de 2,500 francs.

(Caen.) T. R.

—

Mélophobes illustres (XX, 647, 750).— Malgré tout mon désir de ne pas déplaire à M. Brunetière, force m'est, pour une fois, d'avoir recours, pour cette réponse, à un de ces livres « d'égoïste » que dénigre si fort le critique de la *Revue des Deux Mondes*. En lisant *Trente ans de Paris*, d'Alph. Daudet, nous y glanons, au passage, ces quelques lignes :

« J'étais enchanté d'apprendre qu'il (Tourgueneff) aimait la musique. En France, les gens de lettres l'ont généralement en horreur, la peinture a tout envahi. Théophile Gautier, Saint-Victor, Hugo, Banville, Goncourt, Zola, Leconte de Lisle, tous musicophobes. A ma connaissance, je suis le premier qui ai confessé tout haut mon ignorance des couleurs et ma passion des notes. »

Quand je vous le disais, que les livres documentaires servaient encore à quelque chose! PONT-CALÉ.

—

Robespierre. Iconographie (XX, 712; XXI, 76). — Le médaillon en question n'est point du temps. C'est l'œuvre moderne d'un artiste parisien, nommé Rulhière, qui en était enthousiaste. Nous l'avons connu et nous en reçûmes, vers 1835, un exemplaire, que nous possédons encore et qui a été reproduit depuis, à très petit nombre, par un modeleur de Nantes. Nous ne savons plus d'après quels éléments artistiques Rulhière a travaillé; mais il reçut à cet effet des indications de Buonarotti, qui vivait encore. C'était un homme sérieux et non sans mérite, ayant les mœurs de Robespierre: *qui se ressemble s'assemble*. Nous le croyons mort, car il aurait bien aujourd'hui près de quatre-vingts ans, et nous ne l'avons pas revu ni entendu parler de lui depuis très longtemps. Il serait néanmoins encore possible d'obtenir des renseignements dans le quartier latin, qu'il habitait. Nous pensons aussi que M. le sénateur Corbon doit l'avoir connu.

DUGAST-MATIFEUX.

—

Numéros saisis de la « Vie parisienne » (XX, 713). — Le numéro 23 de la dix-septième année, samedi 7 juin 1879, fut saisi et supprimé à cause de la série de neuf dessins avec légendes : *Comment elles mangent les asperges*.

Voudrait-on me dire si d'autres numéros de ce journal illustré ont été saisis et pour quel motif? G. SAINT-HÉLIER.

—

Gambetta, substitut (XX, 739; XXI, 141). — M. F. M. ne sait pas au juste; cela se voit de reste. M. Ollivier a-t-il publié la pièce ou menacé de la publier? Tel est son doute; j'ai comme une idée qu'il n'a jamais fait ni l'un ni l'autre. Si l'on n'a pas retrouvé de gens qui aient vu la requête de Gambetta et l'annotation de Baroche, il y aurait à cela une explication bien simple au cas où elles n'auraient jamais existé. Je crois, en effet, jusqu'à nouvel éclaircissement, que cet ana, éclos, il y a une dizaine d'années, dans des journaux de polémique joyeuse, a la valeur documentaire des fantaisies de M. Albert Millaud, sur l'autorité de qui le *Times* a, l'autre jour, annoncé gra-

vement l'entrée du colonel Lisbonne dans la maison militaire du Président de la République. Si l'on discute sur des présomptions, j'aurai toutes sortes de raisons pour motiver mon incrédulité; il me semble qu'ici nous ne devons discuter au moins que sur des commencements de preuve, sous peine de renouveler sans cesse la discussion célèbre sur l'enfant à la dent d'or.

UN CONTEMPORAIN DE GAMBETTA A L'ECOLE DE DROIT.

—

Les origines de l'idée du progrès (XXI, 12, 87). — Il y a sur ce sujet, si ma mémoire ne me trompe pas, deux thèses remarquables, devenues deux livres, de deux professeurs morts jeunes et bien dignes de regrets : l'un, M. Savary, l'autre, Rigault, rédacteur des *Débats*, qui visait plus particulièrement « le parallèle entre les anciens et les modernes ».

L.

—

Mademoiselle Georges (XXI, 16, 111, 141). —A ajouter, aux sources de renseignements précédemment indiquées, un chapitre bien curieux de Victor Hugo (*Choses vues*).

Quant au nom du destinataire de la seconde lettre de mademoiselle Georges, que M. Jean Maineret écrit *Sacalas* ou *Sacarus*, il doit s'écrire Sacaley.—M. Sacaley était le sous-chef du cabinet de l'Empereur.

JOC'H D'INDRET.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16, 112, 142). — Sur la carrière dramatique de Fabre d'Eglantine dans le pays de Liège, on consultera avec fruit un ouvrage très curieux et très rare : *Tableau du spectacle français ou Annales théâtrales de la ville de Maëstricht*, par M. Bernard, avocat. Maëstricht, Van Gulpen, 1781.

Un journal que nous avons lieu de supposer d'une grande rareté : *le Spectateur cosmopolite. Numéro premier. A Cosmopolis*, 1781, grand in-8 de 32 p. (en notre possession), contient une critique théâtrale très étendue, où il est longuement question du talent de madame d'Eglantine, qui était aussi comédienne.

Le volume *Grétry en famille*, etc., par A. Grétry neveu, Paris, 1814, cite aussi une anecdote sur Fabre d'Eglantine.

Ajoutons enfin que nous avons donné sur Fabre, du théâtre de Spa, tout ce qu'on peut en savoir dans un petit volume, *Gustave III, roi de Suède, aux eaux de Spa*, paru en 1879.

ALBIN BODY.

— Une note publiée dans le numéro du 10 mars courant sur les *Comédiens révolutionnaires* (142) me qualifie « archiviste de Nimes ». Je n'ai pas ce titre : je suis simplement publiciste.

On trouvera d'ailleurs des renseignements sur Dorfeuille dans mon second volume de l'*Histoire de la Révolution française dans le département du Gard*, qui paraîtra le 1er avril prochain.

ROUVIÈRE.

—

Sudre, inventeur du téléphone (XXI, 38, 123). — A l'époque indiquée par M. C.Z. (vers 1846), un certain M. Sudre courait les villes savantes et les congrès scientifiques, accompagné de sa fille, et donnait des représentations de téléphonie; mais, si je ne me trompe, il ne se servait ni de tuyaux ni de cordons acoustiques; c'est à l'aide d'un violon ou même en frappant tout simplement certains coups sur un corps résonnant, que les deux acteurs, placés dans des pièces différentes, échangeaient une conversation très suivie. L.

— Lisez : Bourseul, inventeur du téléphone.

A M. Fr. F. : Des excuses, monsieur, mais j'estime que vous n'avez pas à nous en faire ! C'est à nous à vous adresser des remerciements pour avoir remis en lumière un fait malheureusement trop peu connu.

Le nom de Sudre, dans ces colonnes, avait frappé mon attention et piqué ma curiosité. Je me souviens que M. Sudre avait soumis à M. le général comte Maurice Partouneaux, que j'ai eu l'honneur de connaître et dont j'ai une lettre à ce sujet, un projet relatif à l'usage de ses procédés de transmission des sons comme auxiliaire des commandements dans les manœuvres et notamment pour la cavalerie..... ce n'était pas là le téléphone.

Sudre vous a conduit à Bourseul et, *par esprit de justice et de patriotisme*, vous avez tenu à vous faire l'écho des regrets de M. Ternant, qui déplore *que le jeune physicien* (jeune en 1854, aujourd'hui à la fin de sa carrière) *ait vu son idée étouffée en germe, faute d'assistance*

de la part de ceux qui la lui devaient.

Déplorons tous que Bourseul, père d'une nombreuse famille, soit très probablement en possession d'une modique pension de retraite, lorsque l'invention qui lui est propre et qui pouvait assurer sa fortune, est exploitée dans le monde entier sans aucun profit pour lui et pour ses enfants !

Toujours vrai donc, le *sic vos non vobis!* et, quel que soit le régime politique qui nous gouverne, le régime de bien des serviteurs méritants sera toujours le régime maigre !

(Auteuil.) Ed. Pélicier.

—

Chasser la perdrix (XXI, 65, 148). — Autres couplets de la même chanson :

Monsieur d' Charette a dit à ceux d'Ancenis : (*bis*)
Mes amis !
Le Roy va ramener les fleurs de lys.

L. C. D. L. H.

— J'ai eu assez souvent l'occasion d'entendre ce « chant vendéen » avec deux couplets qui ne sont pas cités par « le Roseau ». Les voici :

Monsieur d' Charette a dit aux gars du Louroux : (*bis*)
Mes bijoux !
Pour mieux tirer mettez-vous à genoux !

Monsieur d' Charette a dit à ceux d' Conflans : (*bis*)
En avant !
Ralliez-vous à mon panache blanc !

De plus deux variantes.

J'ai entendu chanter le deuxième couplet cité par « le Roseau», avec cette différence que c'était à « ceux d' Clisson », et non à ceux d' Redon, que M. de Charette affirmait que le canon faisait mieux danser que le violon.

Puis le dernier refrain, celui qui était repris en chœur après le dernier couplet, se terminait ainsi :

Nos messieurs sont partis
Pour aller à Paris !

Cette dernière variante, ce final répondrait affirmativement à la question posée par M. L., à savoir si « Chasser la perdrix » voulait, dans la bouche des chouans, dire : combattre les Bleus, Paris étant considéré par lesdits chouans comme le foyer d'infection qui devait faire périr la France.

Prière aux collaborateurs de vouloir bien citer les autres couplets de ce chant vendéen (s'il en existe d'autres).

V: Yves Le Roy.

—

Sur la mort apparente (XXI, 68, 149). — Ce n'est pas une, mais deux communications qu'a reçues cette année l'Académie de médecine. 1° Une lettre de M. Laumonnerie, parvenue à la séance du 3 janvier dernier, indique comme moyen infaillible, selon l'auteur, de répandre quelques gouttes d'huile sur le corps du sujet; l'huile se figerait en cas de mort. — 2° Une lettre de M. le docteur Rougon, lue à la séance du 10 janvier, fait connaître que l'incision de l'artère radiale serait un moyen excellent : le sang ne s'échapperait pas quand le sujet est mort (saignée à blanc). — Les deux lettres ont été renvoyées à l'examen de M. Brouardel, mais l'assistance nous a semblé accueillir avec quelque peu d'incrédulité l'annonce de ces découvertes. Il faut attendre le rapport.

Dr A. Dureau.

—

Pantomime (XXI, 70, 150). — L'on peut consulter Oct. *Ferrarii de Pantomimis et mimis dissertatio*... Wolfenbut., 1714, in-8; de l'Aulnaye, *De la saltation théâtrale*, ou Recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens, Paris, 1790, in-8. Will. Cooke; *Eléments de critique dramatique*, trad. de l'anglais, par P. F. Aubin. Paris, t. VIII, in-8. Delandine, Bibliographie dramatique. Paris-Lyon, 1818, in-8; Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, t. III; Paris, 1884, in-8; les Catalogues de la librairie Tresse.

Dr A. Dureau.

—

Les cendres de Buffon (XX, 98). — La Convention nationale avait ordonné, par un décret du 31 juillet 1793, que les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seraient détruits le 10 août suivant.

La municipalité de Montbard, faisant une large application de ce décret, s'était emparée du cercueil de plomb du comte de Buffon, l'avait brisé et en avait retiré le corps, qu'elle avait rejeté dans la fosse.

Le Comité de salut public, informé de cette violation de sépulture, s'en émut et fit adresser à la municipalité de Montbard cette lettre intéressante retrouvée

parmi les pièces relatives à Buffon fils, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 10 juillet 1794.

Liberté, Egalité, Fraternité.
Convention nationale
Comité d'instruction publique.

A Paris, ce 4 ventôse, an 2e de la République française une et indivisible.

A la Municipalité de Montbart.

Citoyens,

Le comité a été instruit que la commune de Montbart s'était emparée du cercueil de plomb dans lequel étaient renfermés les restes de Buffon. Cet acte auquel elle s'est crue autorisée pour l'exécution littérale de la loi du ... (31 juillet 1793), pourrait être interprété défavorablement par les malveillants qui cherchent chaque jour de nouveaux prétextes pour calomnier notre sublime révolution; l'enlèvement de ce plomb destiné à foudroyer les hordes des barbares pourrait être présenté comme une violation des cendres d'un homme que l'Europe compte parmi ses plus célèbres naturalistes, c'est à la commune à prévenir la calomnie. Le comité vous invite, en conséquence, à placer sur la tombe de Buffon, avec quelque solennité, une simple pierre, qui suffira pour prouver le respect que vous avez pour sa mémoire.

Pour copie conforme à l'original :
VILLARS, *secrétaire.*

Archives nationales, w. 166.

La municipalité de Montbard ne tint aucun compte de cette invitation.

ALFRED BÉGIS.

—

Le premier règlement relatif à la prostitution (XXI, 101). — Dans une excellente dissertation insérée dans la *Revue archéologique* (2e année, 1re partie) et intitulée : *Des statuts de la reine Jeanne*, M. Jules Courtet a mis hors de doute la mystification dont fut victime le vénérable Astruc.—« Toutefois, observe M. Rabutaux, à qui nous devons cette indication, il faut ajouter qu'en demandant à un de ses amis d'Avignon un document que les jeunes plaisants composèrent eux-mêmes de toutes pièces, plutôt sans doute que de donner au médecin célèbre le déboire d'un refus, celui-ci se laissait guider par une tradition locale, où tout n'était pas peut-être également méprisable. (*De la prostitution en Europe*, Lebigre-Duquesne, 1865, in-8.)

JOC'H D'INDRET.

—

Armée vendéenne (XXI, 102). — Il y a lieu de modifier de la manière suivante ma question sur l'armée vendéenne pour cause d'erreur ou d'omission :

De la Guérinière, lisez : de la Guérivière.

Beaud (?) de Bellevue; ajouter qu'après la dispersion de l'armée vendéenne, il passa en Bretagne, fut arrêté, puis devint secrétaire du conventionnel Ballet, et mourut à Paris dans l'obscurité. Prière de compléter cette notice, s'il est possible.

De Chouppet, lisez : de Chouppes.

De la Trésorière, lisez : Boussiron de la Trésorière.

De Ris de Beauvais, lisez : *Duris* ou *Dury* de Beauvais. C.

—

Talot (XXI, 104, 156).— Talot (Michel-Louis) naquit à Cholet le 23 août 1755.

Après avoir travaillé au barreau, il fut agréé au tribunal de commerce en 1784, à Angers.

Lorsque la Révolution éclata, il en adopta les principes avec ardeur, et il se fit nommer commandant de bataillon et chef d'artillerie dans la garde nationale de la ville, puis membre du conseil général de Maine-et-Loire, et juge au tribunal de première instance.

Il servit dans l'armée républicaine contre la Vendée.

En 1792, élu député suppléant à la Convention, il ne fit son apparition dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI.

En 1795, il devint secrétaire de la Convention. Quelques mois après, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Ce fut lui qui signa la capitulation de Luxembourg après le siège de cette ville.

Le 12 août 1795, Talot s'éleva énergiquement contre les assemblées des sections de Paris; il les accusait d'être dirigées par des *intrigants*, et il en provoqua la clôture.

Ce fut lui encore qui défendit le fameux *Drouet* contre *Defermont*, rappela ses services rendus à la Révolution (notamment l'arrestation de Louis XVI à Varennes). Ce fut ainsi qu'il le fit maintenir sur la liste des deux tiers de conventionnels qui durent former le nouveau *Corps législatif*.

Il sollicita ensuite la création d'un conseil de guerre pour juger les chouans et les émigrés qui seraient arrêtés à Paris, puis fut envoyé dans le Pas-de-Calais pour y organiser les autorités et faire punir les auteurs d'écrits séditieux et de complots royalistes. A la tête de deux

régiments, il apaisa les troubles qui se manifestaient dans le département, et mérita l'estime des insurgés eux-mêmes.

Il retourne à Paris au moment où la Convention termine sa session. Apprenant la mise en accusation de son ancien compagnon d'armes, le général Menou (à la suite des événements du 13 vendémiaire), il défend au conseil de guerre l'accusé, qu'il parvient à faire acquitter. L'assemblée électorale l'appelle au conseil des Cinq-Cents.

Talot y défend plusieurs projets, notamment celui qui astreint les représentants au serment de haine à la royauté; — il prend la défense, le 12 avril, des républicains du Midi, où se multipliaient es massacres. Dans cette séance des plus orageuses, il en vient à des voies de fait contre un de ses collègues.

Son caractère violent s'accuse davantage à partir de ce moment.

Il fait une sortie contre les journalistes, le 30 octobre; il appelle de nouveau, le 6 février 1797, l'attention du conseil sur ceux qui prêchent la royauté.

Le 6 août, il reproche à Aubry d'avoir destitué Bonaparte et Masséna. Il s'élève contre les projets présentés par Pichegru sur la marche des troupes.

Après le 18 fructidor, il est nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs : dès le lendemain, il appuie les mesures les plus violentes (telles que les visites domiciliaires). Le 22, il se signale par un éloge ironique du général Bonaparte à l'occasion de la proposition de Malibran de lui accorder 300,000 fr. Il fait ensuite fixer par une loi l'enceinte constitutionnelle du Corps législatif. Appelé de nouveau à l'Assemblée législative, dont il est élu secrétaire, il fait obtenir, sur sa proposition, une pension à la veuve du général Hoche.

La fermeté du Directoire l'irrite; il se jette dans l'opposition. Il prend une part considérable à la journée du 30 prairial et contribue à l'expulsion de Treilhard, Laréveillère et Merlin, qu'il considère comme des aristocrates.

A la séance extraordinaire du 19 brumaire, à Saint-Cloud, il proteste contre la nomination de Bonaparte au commandement des troupes qui entourent le Corps législatif, et engage ses collègues épouvantés à retourner à Paris, revêtus de leurs uniformes, et à décréter que les troupes rassemblées font partie de leur garde, mais il n'est pas écouté.

Enfermé à la Conciergerie, Talot est mis en liberté par ordre de Bernadotte. Continuant à manifester hautement ses sentiments contre la révolution de Brumaire, il est inscrit sur la liste de déportation, le 3 nivôse, mais il parvient à s'échapper. Découvert et transporté à l'île de Rhé, il y est détenu pendant quatorze mois, et obtient, après cette période, l'autorisation de rester sous la surveillance dans son pays.

Il acheva sa vie tranquille et retiré, vivant du traitement de réforme auquel lui donnait droit son grade d'adjudant-commandant. En 1809, il sortit de sa retraite un instant pour combattre, sous les ordres de Bernadotte, les Anglais qui s'étaient emparés de l'île de Walcheren, et servit comme chef d'état-major de la division qui occupa l'île de Cadsand. Lorsque cette armée fut réunie à celle d'Anvers, il fut réformé et rentra définitivement dans ses foyers, vécut en famille, et mourut le 12 juin 1828.

(Extrait d'une biographie de Talot, par M. de Beauchamp, 1853.)

VAURENOULT.

—J'ai publié, dans l'*Industriel de Cholet*, des mois de février à mai 1876, l'autobiographie du représentant Michel-Louis Talot, dont je possède encore le manuscrit original, formant un cahier de 24 pp. in-folio, avec cette épigraphe en tête : « La réputation des gens de bien appartient aux gens de bien. S'ils ne se défendent pas entre eux, qui donc les défendra ? »

Ce travail avait été déjà communiqué, par lui sans doute, aux rédacteurs de la *Nouvelle Biographie des contemporains*, Arnoult, Jay, Jouy, Norvins, etc., qui s'en sont servis pour l'article le concernant. Aussi est-il fort exact. Il fut encore de même utilisé par Mordret fils, pour la *Notice nécrologique* qu'il lui consacra, immédiatement après sa mort, en 1828, et qui parut à Angers, imprimerie d'Ernest Lesourd, sans date, brochure in-8 de 16 pp.

On a imposé, depuis une couple d'années, à Cholet, le nom de Talot à la rue qui conduit aux casernes, et je crois qu'on s'y prépare à lui ménager une ovation pour le centenaire de 1889. Malheureusement on manque d'un portrait, dont on voudrait obtenir communication, s'il en existe, afin de le faire reproduire. On se propose aussi de réimprimer

son autobiographie et les autres notices le concernant, ainsi que son frère puîné Martial, mort chef de bataillon en 1809. Il mérite assurément l'honneur qu'on désire lui rendre, car c'était un républicain de bon aloi.

Dans son autobiographie, Talot ne se prénomme que Michel-Louis, né à Cholet, le 22 août 1755.

DUGAST-MATIFEUX.

— La « Biographie universelle Michaud » consacre une grande page à ce personnage.

Le « Grand Dictionnaire Larousse » contient aussi sur son compte un article plus court. S. GLPN.

—

Un manuscrit sur l'histoire de Pologne (XXI, 104). — Le même jour où l'*Intermédiaire*, avec la question de M. A. F., m'est parvenu, je l'ai communiqué à notre bibliographe, M. Estreicher, bibliothécaire de l'Université de Cracovie, auteur d'une bibliographie polonaise complète, autant que peut l'être une première édition de cette sorte d'ouvrage.

M. Estreicher s'occupe d'ailleurs spécialement du théâtre; il me répond : L'*Echo n'a jamais été imprimé.*

PRZEZDZIECKI.

—

De la classification des notes et extraits (XXI, 106, 157). — Je suis parfaitement de l'opinion de notre confrère Sabretache, opinion que doit partager certainement Topo, puisqu'il préconise la table générale. C'est probablement cette dernière qui l'emportera, quand on connaîtra l'*Art de noter alphabétiquement tout ce qu'on lit d'intéressant*, que je vais signaler. Les mots soulignés constituent le titre d'une brochure de 28 pages (hauteur : 30 cent.; largeur : 19 cent. 1/2), due à un abbé portant un nom prédestiné au sacerdoce : Labbé. Voici en quels termes j'ai rendu compte de cette brochure dans l'*Escarmouche* du 26 décembre 1886 :

« Il (M. Labbé) [sans jeu de mots] a classé alphabétiquement près de 2,000 articles en guise de table. Outre qu'on peut soi-même ajouter les articles qu'on désire, il a encore ménagé un certain nombre de pages après chaque lettre. Quand on a sa brochure, on achète sept mains de papier que l'on fait relier en plaçant au commencement ou à la fin la *table des titres* de la méthode. On numérote ensuite 700 pages, ce qui ne demande pas plus d'une demi-heure de travail. Après cela, il suffit de consulter cette table pour savoir à quelle page il convient de prendre des notes sur tel ou tel sujet.

Cet *Art de noter* est très ingénieux et ce répertoire est appelé à rendre de grands services dès qu'il sera plus connu. Jusqu'ici il n'avait été fait qu'une tentative de ce genre par un autre abbé nommé Heu; mais elle ne visait que la prédication et ne contenait que 285 articles. Le travail de M. Labbé s'adresse aussi bien aux laïques qu'aux prêtres. Nous n'insistons pas davantage; car sa méthode se recommande suffisamment d'elle-même. »

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que la méthode de M. Labbé soit appréciée par tous les Intermédiairistes, et notamment par celui qui a posé la question, et à donner l'adresse de l'auteur et le prix de sa méthode-brochure : 1 fr. 75 c., chez lui, rue de Belzunce, 5. Surtout, qu'on ne voie pas là une réclame.

HENRI ISSANCHOU.

—

Où sont les papiers de Nicolas Poussin, le célèbre peintre français ? (XXI, 108.)— Firmin Didot a publié, en 1824, une « Collection de lettres de Nicolas Poussin », in-8, XIV et 384 p. On lit dans l'avertissement : « Les lettres de Nicolas Poussin, dont on publie la collection entière, proviennent de deux sortes de recueils. L'un, qui est celui des *Lettere Pittoriche*, par Bottari, renferme vingt-quatre lettres... L'autre recueil, beaucoup plus nombreux, comprend cent quarante-six lettres inédites... Les lettres originales de ce dernier recueil avaient été soigneusement conservées dans la famille Chantelou jusqu'en 1754 ou 1755, qu'elles furent communiquées, pour en tirer copie, par M. Favri de Chantelou... On croit que les lettres autographes auront été vendues ou perdues en 1796, après la mort de M. Favri de Chantelou, et l'on ne saurait dire ce qu'elles sont devenues. »

C'est en 1823 que la copie, provenant du cabinet de M. Dufourny, fut mise en vente et acquise, avec l'agrément du ministre Corbière, par l'Académie royale des Beaux-Arts, qui fut chargée d'en surveiller l'édition. Cette copie est déposée à la bibliothèque de l'Institut.

L'œuvre complète de Poussin a été gravée en taille-douce par Massard, 1804, in-8, et au trait par Landon, 1811, 2 vol. gr. in-4. « Le Poussin, sa vie et son œuvre », par Bouchitté, 1858.

TH. D.

—

Les « Deliciæ poetarum gallorum », de Gruter (XXI, 109, 158).— Remerciements

empressés à M. Olivier de Gourcuff, dont j'ignore l'adresse, pour ses éclaircissements sur les poésies de Juret, et pour son obligeante traduction de l'une d'elles. La large publicité de l'*Intermédiaire* m'avait déjà valu directement de Rome, le 28 février dernier, une gracieuse copie des cinq pièces de vers dont il s'agit, provenant d'un exemplaire des « Deliciæ », qui a appartenu à la famille Calonne. D'après mes recherches, l'une de ces poésies a trait, en effet, comme le suppose M. de Gourcuff, aux « Bigarrures » de Tabourot des Accords, sorte de Rabelais bourguignon, qui portait sur son blason un tambour, avec la devise : « A tous accords », et qui était cousin de Juret.

L. Jeny.

—

La lettre monétaire R (XXI, 110). — Cette lettre a indiqué la ville de Rouen pendant plus de deux cents ans, jusqu'en 1794. Les monnaies impériales fabriquées à Rome, en 1812 et 1813, portent une R surmontée d'une couronne avec une louve pour différent. Il existe, en outre. des pièces de 20 francs portant l'effigie de Louis XVIII et la date de 1815, avec la lettre R et une fleur de lis. Elles ont été fabriquées pendant les Cent-Jours et très probablement en Angleterre.

Y. R.

— La question soulevée par Dicastès présente un assez grand intérêt, non pas tant pour la chose en elle-même que pour les réflexions qu'elle suggère.

Elle m'a fait revoir une collection assez nombreuse de monnaies anciennes, et j'y ai, en effet, trouvé des pièces à la fleur de lis et à l'R. Et chose singulière et qui ne m'avait pas frappé, *pas une* à l'R couronné (1812-1813). Je suis tout à fait de l'avis de Dicastès et me représente le *très chrétien* Louis XVIII s'adressant à l'ami Pie VII et lui empruntant sa frappe jusqu'au renvoi de l'intrus. On conçoit très bien que le bon Pie, n'étant pas très sûr que ledit intrus n'était pas revenu « pour de bon », ne tenait pas précisément à fausser la signature du graveur, et la remplaçait par la fleur de lis, qui, en plus, avait l'avantage de montrer à M. de Buonaparte que, bien qu'à Gand, on avait encore des ressources.

Quoi qu'il en soit, la remarque est curieuse et les Intermédiairistes italiens peuvent sur place éclaircir le mystère.

Sabretache.

— Rome, atelier français, avait pour lettre monétaire un R *couronné*.

Les pièces ayant pour différent un lis et la lettre R ont été frappées à Londres ou à Gand. (Manuel de numismatique moderne, par Barthélemy-Roret, p. 66. Catalogue des monnaies nationales, J. Rousseau, n° 2084, etc.) A. H. J.

— Il ne m'est pas possible de satisfaire pleinement à la question de Dicastès; mais on sait que pendant longtemps, sous l'ancien régime, la lettre R a désigné d'abord la ville de Saint-André, puis Moulins et enfin Orléans, ainsi que le dit Larousse. Mais le tableau de Larousse n'est pas sans erreurs. D'ailleurs, il s'applique à la fin du dernier siècle seulement, et il n'est pas inutile de saisir cette occasion pour fixer ces lettres telles que les documents historiques nous les donnent.

Sous François Ier, A signifiait Paris; — B, Rouen; — C, Saint-Lô; — D, Lyon; — E, Tours; — F, Angers; — G, Poitiers; — H, la Rochelle; — I, Limoges; — K, Bordeaux; — L, Bayonne; — M, Toulouse; — N, Montpellier; — O, Saint-Porcien; — P, Dijon; — Q, Châlons; — R, Saint-André d'Avignon; — S, Troyes; — T, Sainte-Menehould; — U, Turin; — X, Villefranche; — Y, Grenoble; — Z, Bourges; — une marque ressemblant a un chiffre 9, abréviation très usitée de *us*, finale latine, désignait Marseille, Nantes, puis Rennes.

A la fin du XVIe siècle, les hôtels des Monnaies de Saint-Porcien, Châlons, Sainte-Menehould et de Turin étant supprimés, leurs lettres passèrent à d'autres : O à Riom; Q à Narbonne; T à Nantes; V à Amiens. La ville d'Aix prit l'abréviation & = etcætera.

Sous Louis XIV, R fut attribué à Moulins, après avoir été supprimé à Saint-André, et la Monnaie de Caen prit une †.

C. P. V.

— Je n'ai guère que 250 pièces de monnaie, d'époques tout à fait différentes. Je ne trouve la lettre R que sur deux d'entre elles, dans ce commencement assez disparate de collection. L'une des deux a la devise « Dieu et le Peuple », est de la république romaine, au millésime de 1849, ce qui semble donner raison à notre collaborateur Dicastès. Toutefois je crois avoir vu d'autres monnaies italiennes (Toscane, Sardaigne, Italie unifiée, et même anciens Etats pontifi-

caux) qui ne portaient pas cette lettre R : peut-être était-elle effacée par l'usage?

La seconde pièce de monnaie sur laquelle j'ai trouvé cette lettre est à l'effigie de Louis XVI, 1787 : la lettre R, sur cette dernière, est placée au pied du blason fleurdelisé, entre les mots « et... Navarræ (rex) », mais elle forme certainement une lettre distincte et ne fait pas partie intégrante des caractères de l'inscription latine. Il me semble avoir déjà remarqué d'autres lettres de l'alphabet disposées ainsi au pied du blason entre les mots « et... Navarræ », sur des pièces de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI.

Ne doit-on pas conclure de ce qui précède qu'indépendamment de la lettre R pouvant désigner sur certaines monnaies la ville de Rome comme lieu de fabrication, il existe sur d'autres pièces (même d'origine française) une lettre R représentant, soit le terme de quelque série alphabétique usitée dans tel ou tel hôtel des Monnaies, soit l'initiale du nom de quelque fondeur ou graveur?

(Bourges.) L. Jeny.

—

Histoire naturelle (XXI, 128). — A marée basse, sur toute la côte, de Boulogne à Dieppe, on pêche de la crevette grise; mais dans les trous herbeux et contre les roches, dans les flaques d'eau, on trouve quelquefois de la crevette *rose*, c'est-à-dire qui devient rose après cuisson.

Zola ne s'est donc en rien écarté de la vérité. La crevette rose est plus *vive*, c'est-à-dire plus difficile à prendre que l'autre. Un pêcheur de crevettes.

—

Citation de Guizot à retrouver (XXI, 129). — « Je suis convaincu que, pour son salut moral et social, il faut que la France redevienne chrétienne, et qu'en restant chrétienne, elle restera catholique. »

(*Histoire de la civilisation en Europe.*)

Préface de la 6e édition. Val. Richer. Novembre 1855. Sabretache.

—

— Si la phrase de M. Guizot que cite l'*Intermédiaire* a été imprimée, elle doit se trouver dans l'*Eglise et la société chrétienne* en 1861. Elle est textuellement dans une lettre de M. Guizot à son ami M. Lenormant du 16 nov. 1834, mais cette lettre n'a jamais été imprimée.

de W.

—

Les monitoires et le secret de la confession, avant 1789 (XXI, 129). — L'auteur de cette assertion doit être Ed. Laboulaye, qui l'a avancée dans son cours de 1865 au Collège de France sur la législation criminelle de l'ancien régime. Voici, en effet, ses paroles textuelles, d'après la *Revue des cours littéraires* (aujourd'hui *Revue bleue*), n° du 14 octobre 1865, page 749 :

« On commençait par intéresser la « conscience des gens à la perte de l'ac« cusé par ce qu'on appelait des *moni*« *toires*. Les curés annonçaient au prône « que tel crime avait été commis, et que « ceux qui avaient des révélations à faire « devaient les apporter au confessionnal « sous le secret de la confession. C'était « stimuler la curiosité, les bavardages. « Les dépositions pleuvaient. On cache« tait tout cela et on l'envoyait au pro« cureur du roi. »

J'ai lu bien des commentaires de l'ordonnance criminelle de 1670, et je n'y ai jamais vu qu'il y fût question de révélations par la voie de la confession. M. Laboulaye était un libéral; mais n'appartenait-il pas à la religion protestante?

(Caen.) T. R.

—

Pilastre de la Brardière (XXI, 130). — Le collaborateur Firmin trouvera des renseignements assez complets sur M. Pilastre dans les ouvrages suivants : *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, tome III, pages 94 et 95; *Mouvement provincial en* 1789; *Biographie des députés de l'Anjou*, par M. Bougler, tome I, pages 293-317; *Angers et le département de Maine-et-Loire de* 1789 *à* 1830, par Blordier-Langlois, tome II, pages 263-266; *Biographie universelle des contemporains*, par Rabbe, de Boisjelin et Sainte-Beuve, tome IV, page 951. Il existe encore une notice nécrologique sur M. Pilastre dans l'Annuaire de Maine-et-Loire, année 1831, page 175. Une autre fut insérée dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 24 avril 1830. Enfin les manuscrits de Berthe à la Bibliothèque d'Angers contiennent encore une autre notice. M. Port cite aussi quelques autres sources que je n'ai pu vérifier.

Parmi les œuvres de mon compatriote

je ne connais que son *Patriote angevin*, qui parut sans nom d'auteur en 1788, et qui est un exposé des théories libérales et philosophiques de Pilastre, et les *Doléances, vœux et pétitions pour les représentants de la paroisse... aux assemblées de la nation, par un laboureur, un syndic et un bailli de campagne*. S. L. 1789, in-8°. Cet opuscule fut publié de concert avec Lareveillère-Lepaux, . son ami le plus intime.

Elu député *suppléant* du Tiers aux Etats généraux avec son autre ami intime Leclèrc, ils se rendirent tous deux à Versailles en même temps que les députés, et furent chargés par eux d'adresser chaque jour à leurs concitoyens un compte rendu des événements de l'Assemblée et de la Cour. Les deux suppléants rédigèrent en collaboration la *Correspondance de MM. les députés des communes de la province d'Anjou avec leurs commettans*, Angers, Pavie, 1789 et 1790. Pilastre ne présida à cette publication que jusqu'au mois d'août 1790, époque où elle passa en d'autres mains.

Après les journées d'octobre, l'abbé Rabin, l'un des députés d'Anjou, ayant donné sa démission, Pilastre entra à l'Assemblée nationale. Ce fut lui qui rédigea la lettre signée par les députés de Maine-et-Loire, pour donner avis de la fuite du roi. Maire d'Angers à la fin de 1791, il sut par son énergie empêcher le massacre des prisonniers retenus à Angers. Il convient de citer à ce sujet un passage d'une lettre de Grimaudet à Choudieu, du 11 septembre 1792 et rapportée par Grille (*les Volontaires de Maine-et-Loire*, tome II, p. 275).

Réélu député à la Convention, l'éternel honneur de M. Pilastre sera de s'être séparé de ses amis jacobins pour voter contre la mort de Louis XVI; à l'appel du 17 janvier il vote en effet pour la reclusion et le bannissement à la paix; et le 19 il se trouve à son poste pour voter le sursis.

Il mourut le 24 avril 1830, après une vie d'honnêteté et de modestie. Pourquoi faut-il qu'il y ait dans cette vie une lacune profondément regrettable au point de vue religieux?

Je ne saurais affirmer qu'il existe un portrait de M. Pilastre, cependant il doit se trouver dans la série des portraits des *députés de l'Assemblée nationale de* 1789, publiée « A Paris chez le sieur Déjabin, éditeur de cette collection. »

M. Pilastre a laissé un fils, Urbain Pilastre, né le 7 janvier 1796 et mort le 3 décembre 1870 à Cheffes. Lui-même a laissé une fille, mariée à M. Chollet et demeurant à Angers. Cette dame et ses enfants et petits-enfants sont, je crois, les seuls descendants directs du conventionnel Urbain-René Pilastre. L'éminent ancien archiviste de Maine-et-Loire, M. Paul Marchegay, mort récemment dans les Deux-Sèvres, où il avait pris sa retraite, était allié à la famille Pilastre. Le docteur Regnaud, le savant professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, appartient, si je ne me trompe, à la même famille.

HENRY CÉSILAIS.

— Le dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, de M. C. Port, t. III, pp. 94-95, contient une notice très complète sur Pilastre de la Brardière. Le fils de ce personnage, Urbain Pilastre, a laissé une fille, mariée à M. Chollet, ancien sous-préfet, qui réside à Soudon, commune de Cheffes, Maine-et-Loire, dans l'ancienne habitation de Pilastre de la Brardière, nouvellement restaurée. M. Chollet fournirait certainement avec plaisir les autres renseignements demandés par notre confrère Firmin.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Le secret des lettres (XXI, 131). — Les lettres qui n'ont pu être distribuées aux destinataires sont réexpédiées aux envoyeurs, sans être ouvertes, toutes les fois qu'une griffe ou une annotation extérieure quelconque fait connaître ceux-ci.

Les lettres ne portant aucun signe extérieur qui en désigne l'expéditeur, et qui n'ont pu, par un motif quelconque, être ni dirigées, ni distribuées, ni réexpédiées, sont envoyées en rebut à Paris, journellement ou mensuellement, selon la catégorie à laquelle elles appartiennent.

Ces lettres sont ouvertes *en vertu de l'ordonnance* du 20 janvier 1819, dont l'article 1er est ainsi conçu :

« Les lettres et paquets à adresses blanches, incomplètes ou illisibles, ou qui sont adressées à des personnes inconnues, ainsi que les lettres et paquets adressés à des fonctionnaires publics qui les auraient refusés à cause de la taxe, seront renvoyés à Paris, pour y être ouverts sur-le-champ, réexpédiés immédiatement après à la destination indiquée

par les renseignements tirés de l'ouverture, ou renvoyés, s'il y a lieu, soit aux particuliers qui les auront écrits, soit aux fonctionnaires qu'ils concernent. A défaut de renseignements suffisants, ou si ces lettres ou paquets ne sont d'aucun intérêt, ils seront brûlés au bout de six mois, et après cinq ans seulement, à compter de leur ouverture, s'ils sont intéressants ou renferment des effets ou valeurs. »

L'ordonnance du 20 janvier 1819 modifie les dispositions législatives antérieures concernant les rebuts, notamment la loi des 23 et 24 juillet 1793 et l'arrêté du 7 nivôse an X, en prescrivant le renvoi des lettres rebutées aux expéditeurs, toutes les fois que ce renvoi est possible.

Quelques chiffres, empruntés à la statistique générale du service postal pour l'année 1885, publiée par le bureau international des postes à Berne, montreront l'utilité de l'ouverture des lettres au bureau des rebuts :

Sur 1,622,180 lettres tombées en rebut en France, 808,839 ont pu être remises en distribution ou renvoyées aux expéditeurs; en Allemagne, sur 725,792 lettres, 569,546 lettres ont été renvoyées; dans la Grande-Bretagne, 4,903,437 sur 5,151,191; au Japon, 1,230 sur 12,309. Q...

—

Les uniformes des dragons et des cuirassiers sous Charles X (XXI, 132). — Il y avait 10 régiments de cuirassiers; le premier était dit de la Reine, le 2e du Dauphin, le 3e de Bordeaux, le 4e de Berri, le 5e d'Orléans, le 6e de Condé, les 4 derniers n'avaient pas de nom.

Uniforme (Annuaire militaire de 1830, le dernier de la Restauration) : habit bleu de roi avec la distinction de la couleur du collet, des parements et pattes de parements : les couleurs sont : écarlate pour les 1er et 7e régiments, cramoisi pour les 2e et 8e, aurore pour les 3e et 9e, rose foncé pour les 4e et 10e, jonquille pour le 5e, chamois pour le 6e.

Boutons blancs, cuirasse acier, casque à la romaine avec crinière en chenille noire.

Le pantalon était en drap gris avec passe-poil de la couleur distinctive.

Dragons, 12 régiments.

Habit vert à revers avec distinction pour chaque régiment de la couleur du collet, des revers, parements, pattes de parements et retroussis.

Ces couleurs sont pour les régiments 1 à 4 rose foncé, 5 à 8 jonquille, 9e et 10e cramoisi, 11e et 12e garance.

Boutons jaunes. Pantalon en drap garance avec passe-poil de la couleur tranchante; casque avec bombe cuivre; crinière noire flottante.

Collection à consulter : celle d'H. Bellangé, petit in-8, parue de 1824 à 1832.

Quant aux détails demandés sur la coupe de l'uniforme, l'armement, la chaussure, 20 colonnes de l'*Intermédiaire* ne suffiraient pas à donner sans omission toutes les ordonnances parues à ce sujet de 1815 à 1830.

Consulter à cet égard la collection du journal militaire de ce temps.

Comme recueils d'ensemble sur les costumes militaires français, il n'existe à ma connaissance que celui de MM. de Marbot et de Noirmont, 3 vol. in-folio, lithographies coloriées, paru chez Clément. Ce recueil du moyen âge à 1815 a été copié par Racinet; les deux premiers volumes sont très bons, mais le dernier, de 1789 à 1815, est bien moins soigné.

Pour la Restauration, il y a, outre le recueil de Bellangé, celui d'Eugène Lami de 1818 à 1824, celui d'Aubry en 1823, ceux de Martinet et Genty de 1814 à 1818. C'est chez les collectionneurs que tout cela se trouve le mieux, les bibliothèques publiques n'ayant souvent à montrer que des exemplaires défectueux ou incomplets.

COTTREAU.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre de Lamartine à Gustave Nadaud. — Sous ce titre inexact : *Une chanson de Lamartine*, nous avons inséré récemment une question à laquelle il a été fait (XX, 697) deux réponses qui ont fourni des éclaircissements plus ou moins satisfaisants. Il est bon, je crois, puisque cela nous est possible, de faire la lumière complète sur ce petit fait auquel la malignité a donné une publicité imprévue et qui a fort chagriné l'excellent homme qui s'appelle Gustave Nadaud et le grand homme de cœur qui s'est appelé Lamartine. Celui-ci s'en est expliqué

dans une lettre qui lui fait grand honneur et dont on nous envoie une copie, qui est due à un ami du destinataire. Nous la publions dans l'*Intermédiaire*, afin de faire justice, une fois pour toutes et de façon péremptoire, d'un méchant racontar qu'il s'agit de réduire à néant.

A Monsieur Gustave Nadaud.

Mon cher Nadaud,

Il ne faut jamais badiner, même à portes closes, avec l'amitié, et encore moins avec l'honneur; on risque, pour un petit plaisir, de se blesser soi-même, ou (ce qui est bien plus grave) de blesser un caractère parfaitement pur et de perdre un ami à jamais regrettable. C'est ce que j'ai éprouvé, il y a quelques jours, en apprenant qu'un de ces journaux qui écoutent aux portes, et qui prennent au sérieux ce qui est plaisanterie, parce qu'ils ne voient pas les visages et n'entendent pas l'accent, venaient de me prêter à votre égard quelques vers, improvisés avant dîner, et même quelques expressions qui ne sont pas de moi. C'est ainsi qu'un musicien de l'antiquité faisait rire et pleurer avec la même note, en changeant seulement le mode ou le ton. Voici le fait :

Il y a quatre ou cinq ans, du plus vieux qu'il m'en souvienne, vous voulûtes bien me promettre de venir dîner en famille, pour le plaisir de quelques amis, hommes d'esprit et de goût, ravis de se rencontrer chez moi avec l'auteur de *Pandore* et de tant d'impérissables badinages, mêlés d'accents si pathétiques, où la musique et la poésie se disputent à qui déridera le mieux les plus graves et même les plus tristes visages. Je me hâtai de faire part à ces amis de cette complaisance, de ma bonne fortune. Ils furent exacts au rendez-vous. J'étais fier de vous et je me vantais de mon ascendant sur un talent qui ne se vend pas, mais qui se donne, quand un billet de vous survint et rabattit mon orgueil en m'apprenant qu'une princesse, belle, aimable et impériale, venait de vous inviter pour le même jour et que vous vous étiez vu dans l'impossibilité de refuser, par je ne sais quelle loi d'étiquette que mon amitié ne soupçonnait pas. Vous connaissez l'humeur, bien ou mal fondée, d'un hôte malencontreux, forcé de dire à ses convives ce vers fameux : « Nous n'aurons, mes amis, ni *Nadaud* ni Molière! » J'eus, au premier moment, un court accès de cette méchante humeur, et je m'amusai, pendant qu'on enlevait votre couvert de la table, à parodier, en riant du bout des lèvres, la charmante ironie de votre immortel *Pandore :* « Brigadier, vous avez raison! » Mais je me gardai bien d'*écrire* une seule ligne de cette parodie et même de répéter le couplet à mes amis, de peur qu'il ne s'échappât de leur mémoire sur les échos de l'indiscrétion, pour aller vous atteindre au cœur, vous que j'aimais! que je voulais bien bouder, mais non contrister par un fâcheux souvenir. Les vers cités, du reste, ***du premier au dernier, ne sont pas les miens.*** « ***Je ne vais pas chez le vaincu... Outrage à votre caractère*** », n'aurait aucun sens à l'égard d'un homme de cœur qui venait familièrement chez moi et à qui j'avais eu le plaisir d'offrir sans façon le vin du cru à la campagne; la défaite aurait été plutôt une séduction, et la disgrâce un attrait, pour vous comme pour tous les nobles cœurs. Ce n'est pas moi, à coup sûr, qui vous aurais apostrophé dédaigneusement du titre équivoque de *Chansonnier*, mot ignoble jeté là comme une injure, au lieu du mot *Brigadier*, mot naturel et inoffensif, qui avait le bonheur de vous rappeler en riant la plus ravissante de vos compositions. Or, j'ignore comment cette plaisanterie, surannée de quatre ou cinq ans, s'est réveillée tout à coup, si mal à propos pour moi, et comment elle a couru le monde toute dénaturée, comme un revenant dépaysé que son entourage même ne reconnaît pas sous un vêtement qui le défigure. Quoi qu'il en soit, j'ai eu tort, puisque j'ai eu le malheur d'être l'occasion pour vous de la moindre peine; je m'en frappe la poitrine comme d'une mauvaise action, et même comme d'une ingratitude, puisque vous m'aimez et que je vous honore dans mon cœur. Je vous supplie de tout oublier et de ne pas peiner, par la perte très sérieuse et très douloureuse d'un ami, la seule mauvaise plaisanterie que je me sois permise dans ma vie.

LAMARTINE.

P. S. Si mon repentir vous touche, je désire que vous puissiez le faire connaître à ceux qui vous aiment.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 avril 1888.*

XXIe Année. — No 478.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 103.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Question de grammaire.—Doit-on dire: Les ouvrages *parus*, les livraisons *parues*, etc.? Littré est de cet avis (*Diction.*, III, 979). Ou bien, si l'on veut employer le même verbe, ne faut-il pas dire: Les ouvrages, les livraisons *qui ont paru?* N'y a-t-il pas une règle relative au participe passé des verbes neutres?

C. D.

—

Sur deux citations relatives à la Vendée. — 1° Où et quand Napoléon a-t-il dit: « Il faut envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée pour y apprendre leur devoir »?

2° Où et quand Victor Hugo a-t-il dit: « La France tenait tête à l'Europe, la Vendée tenait tête à la France. La France était plus grande que l'Europe, la Vendée était plus grande que la France »?

On retrouvera sans doute aisément la citation de celui qui fut toujours poète... même en prose. Pour la citation attribuée à Napoléon, ce sera plus difficile, j'en avertis. On a vainement interrogé déjà le *Mémorial de Sainte-Hélène*, les *Mémoires de Montholon*, etc. Aucuns prétendent que le mot est apocryphe et a été imaginé par quelque Marco de Saint-Hilaire. Attention donc, messieurs mes jeunes confrères!

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Quand Auguste avait bu. — D'où vient le vers souvent cité proverbialement:

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.

Quel est l'auteur de ce vers, de quel poème fait-il partie, et quel est cet Auguste dont il est parlé?

H. F.

—

Qu'ils chantent, pourvu qu'ils paient!— En quelle circonstance Mazarin a-t-il tenu ce propos?

F.

—

Expavi, dolui. — On lit dans une des lettres d'Etienne de Tournai, le passage suivant:

Expavi, dolui,
Nec sine febre fui, cum vos ea febris haberet.

A quel auteur ont été empruntés cet hexamètre et l'hémistiche du pentamètre qui le précède?

J. DE LA FORÊT.

—

Origine de Cuvier. — La biographie Hœfer dit la famille de Cuvier originaire d'une petite ville du Jura, qui porte encore ce nom. Un journal allemand vient de prétendre que Cuvier était d'extraction allemande et que sa famille s'appelait d'abord Küfer. Qui a raison?

R.

—

Château de Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise). — Où puis-je trouver des renseignements sur ce château situé non loin de la fameuse tour de Montlhéry. Inutile de me renvoyer à Dulaure.

G. SAINT-HÉLIER.

—

Le prince Napoléon en Février 1848. — Je lis dans les *Souvenirs personnels* d'Auguste Barbier (1883), l'alinéa que voici:

« Je tiens de M. Bois le Comte, qui fut ambassadeur de la République de 1848, les renseignements suivants:

« Le fils de Jérôme, le prince Napoléon, n'aurait pas été étranger au mouvement de Février. Il était depuis quelque temps à Paris. De l'aveu de madame Stoltz, la cantatrice, aveu fait à M. Léon de Malleville, il aurait passé la nuit du 23 au 24 dans son appartement, en com-

pagnie de plusieurs adhérents, tels que Piétri, à qui l'on a attribué le fameux coup de pistolet du boulevard des Capucines. »

Le fait appartient-il à l'histoire ou à la légende ? SIR GRAPH.

—

Une histoire de la noblesse d'Auvergne. — Rendant compte de l'ouvrage de M. Charmes sur le comité des travaux historiques, le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (année 1887, n° 4) cite parmi les correspondants provinciaux de l'historiographe Moreau, un abbé Berger qui était, paraît-il, chargé d'écrire l'*Histoire de la noblesse d'Auvergne*.

Où pourrait-on trouver des détails biographiques sur cet abbé Berger, dont M. Charmes ne parle pas, et qu'aucune biographie ne mentionne? Son histoire de la noblesse a-t-elle été publiée ? SED EGO.

—

Val de Grâce (L'Abbaye du). — La première pierre du nouveau cloître fut posée le 3 juillet 1624; de cette époque à l'année 1645, les documents sur cette célèbre abbaye manquent. Quelque collaborateur pourrait-il donner des renseignements sur cette période? L. KETTY.

—

Calendriers publics. — Dans quels pays était-il d'usage, avant l'invention de l'imprimerie et des almanachs, d'exposer en public des calendriers gravés sur pierre, bois ou métal, avec des indications sur la situation des astres, sur la durée des jours et des nuits, sur les travaux des saisons et sur les cérémonies religieuses? Le calendrier égyptien en granit gris qu'on voit au musée du Louvre (rez-de-chaussée, D 37) et le calendrier romain en marbre qui a été trouvé à Pompéï (Rich, v° *Calendarium*), avaient-ils une autre destination? Il est aisé de comprendre que les annonces verbales des pontifes et autres prêtres devaient être souvent insuffisantes, pour diverses causes.

A-t-il existé des monuments analogues, plus grossiers, soit dans les campagnes de l'Europe, soit dans les autres parties du monde ? ALPHONSE R.

—

Les notaires sous les Valois. — Quelle était la situation des notaires royaux dans la société sous les Valois? Comment obtenaient-ils leurs charges? Quels en étaient les privilèges? Etaient-elles toujours distinctes de celles des tabellions et garde-notes? En 1697, Henri IV a fusionné en un seul corps les notaires royaux, tabellions et garde-notes. La situation des premiers parait avoir été très privilégiée jusqu'à cette époque. STUDENS.

—

La femme du grand Carnot. — La ville de Pont de Veyle, en Bresse, prétend que le Président de la République est presque un de ses fils. On voit que la graine de l'Ain se retrouve partout.

Est-il vrai que le grand Carnot, membre de la Convention, ait épousé une demoiselle Bertrand, d'origine bressane? La mère de mademoiselle Bertrand était une demoiselle Périer, de Bagé. Les Périer étaient de cette famille des Le Guat, qui fut obligée de quitter Pont de Veyle à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. François Le Guat, navigateur français, dont les Mémoires ont acquis une certaine réputation, est le personnage le plus connu de cette vieille maison qui a encore des représentants sur les bords de la Veyle.

M. Hippolyte Carnot étant mort, sa veuve épousa M. Vivy, dont elle eut trois fils, tous trois officiers dans un régiment suisse. Tant qu'elle vécut, madame Vivy conserva des relations avec Pont de Veyle, et es vieillards du pays s'en souviennent parfaitement. A. VINGT.

—

Le 8e dragons. — Existe-t-il un historique complet du 8e régiment de dragons? BEATUS.

—

Les enfants de Napoléon Ier. — Victor Hugo parle dans « Choses vues » de deux enfants naturels de Napoléon Ier, un comte et un abbé. Y en a-t-il eu d'autres? Quel a été leur sort? Retrouve-t-on dans ces princes ou princesses de la main gauche, soit au physique, soit au moral, quelque chose du caractère, des traits principaux et du sang de leur auteur? FIRMIN.

—

Collot d'Herbois. — Je lis dans les Mémoires de madame Roland: « Voilà les régisseurs de l'Empire! Un Collot, co-

médien de profession, à côté duquel siège un juge des départements méridionaux, qui naguère le condamna à un an de prison, pour une vilaine action, lorsqu'il courait les tréteaux, et pour laquelle plusieurs juges avaient opiné aux galères! »

Dans une proclamation de la Commune de Paris, du 9 thermidor an II, signée Lescot Fleuriot, maire, et Fleury, secrétaire, il est dit:

« Quels sont les ennemis de Robes-«pierre et de Saint-Just?

« Un Amar, noble, de 30,000 livres de « rentes; Dubarran, vicomte, et des mons-« tres de cette espèce; Collot d'Herbois, « ce partisan de l'infâme Danton, comé-« dien, qui, dans l'ancien régime, avait « volé la caisse de la troupe... »

Courtois, membre de la Convention nationale, dans le rapport qu'il a fait à la séance du 16 nivôse an III, sur les papiers trouvés chez Robespierre, a rappelé ce fait dans les mêmes termes, en ajoutant que Collot-d'Herbois avait été condamné en conséquence à un an de prison.

Collot-d'Herbois, arrêté le 12 ventôse an III, et déporté, le 13 germinal suivant, à la Guyane, où il est mort le 20 prairial an IV, n'a jamais cherché, dans ses longues défenses, à se justifier de cette accusation.

Dans quelle ville et dans quelle année Collot-d'Herbois aurait-il commis ce vol, devant quelle juridiction la condamnation aurait-elle été prononcée, et quel était le juge, des départements méridionaux, ayant siégé à côté de lui à la Convention, qui aurait prononcé cette condamnation? ALF. BÉGIS.

—

Laure de Pétrarque (Quelle est la véritable)? — Laure de Noves, disent les uns, Laure d'Ancezune, née, ayant vécu et morte au château de Lagnes, par l'Isle-sur-Lognes (Vaucluse), à 4 kilomètres de la fameuse fontaine, château datant du IVe siècle, dont les murs sont construits à grand appareil, siège d'un marquisat de haute et basse justice. Ce château appartient aujourd'hui au marquis Pierre de Cambis.

Les Rostan d'Ancezune sont une des plus anciennes familles de la Provence et du Comtat.

Que sait-on sur la famille de Noves?

Cz.

—

L'invention des bésicles. — En feuilletant le précieux ouvrage de Libri sur l'*Histoire des mathématiques en Italie*, j'y ai lu ce qui suit :

« Une découverte qui prépara de loin la découverte des lunettes astronomiques est celle des bésicles. Il semble que c'est un banquier florentin, Salvino degli Annati, mort en 1317, qui en fut l'inventeur. On l'avait faussement attribuée à Alexandre de la Spina, de Pise. »

Y a-t-il vraiment une restitution à opérer? PONT-CALÉ.

—

Histoire de l'assistance judiciaire. — Le bénéfice de l'assistance judiciaire est réclamé, chaque année, pour plus de 20,000 affaires en France (25,512 en 1876), et accordé pour plus de 10,000 (57 pour 100). L'exposé des motifs de la loi du 22 janvier 1851 et la plupart des ouvrages de jurisprudence sont très laconiques sur les origines de cette institution. Le *Dictionnaire* de Larousse, au contraire, fournit, à cet égard, les renseignements suivants : « Sous la loi romaine même, « le prêteur donnait des avocats à ceux « à qui leur indigence, la position élevée « de l'adversaire ou toute autre cause « n'avait pas permis d'en trouver (Dig., 2, « 1, 3)... Les canons des conciles attes-« tent également la sollicitude de l'Eglise « pour les droits des indigents; dès 1179, « le concile de Latran (Can., XII), en in-« terdisant aux moines et aux réguliers « l'exercice de la plaidoirie devant le « juge séculier, excepte le cas où il s'agit « des pauvres (*pro miserabilibus personis*); « le concile de Toulouse, en 1229, re-« commande aux juges ecclésiastiques de « donner des avocats aux indigents. Dès « 1212, la coutume établie à Pamiers par « Simon de Montfort, contenait la même « prescription, qui se retrouve dans les « ouvrages de jurisprudence du XIIIe siè-« cle, dans les constitutions de Sicile « édictées par Frédéric II en 1231, dans les « assises de Romanie et de Jérusalem, et « dans d'autres documents historiques de « la même époque. On peut considérer « qu'en fait l'assistance judiciaire était « entrée dans les mœurs, lorsque l'ordon-« nance de 1364 l'introduisit dans les « lois : les articles 6 et 7 imposent aux « avocats et procureurs, ainsi qu'aux con-« seillers du Palais, l'obligation de plai-« der et de faire tous actes *pour Dieu*, « quand il s'agira des pauvres... A l'étran-

« ger, l'institution la plus ancienne est « celle du *bureau des pauvres* dans les « Etats sardes. » Ne pourrait-on pas compléter cette notice en indiquant surtout : 1° les capitulaires qui contiennent des dispositions dans le même sens (Exposé des motifs de la loi de 1851 : *Moniteur* de 1850, p. 2063); 2° et les règlements par lesquels la Savoie nous a devancés de plusieurs siècles dans cette voie (Frédéric Thomas)? ALPHONSE R.

—

Histoire militaire. — Un intermédiairiste connaîtrait-il un cas d'officier général mis en réforme *depuis* la promulgation de la loi de 1834 sur l'état des officiers ? Depuis cette époque, un conseil d'enquête a-t-il eu à statuer contre un officier général?

UN CHERCHEUR DANS L'EMBARRAS.

—

D'un poème sur le sel. — Se souvient-on de ce naïf personnage qui disait à son fils quittant son village pour aller à Paris : « Tu trouveras ton oncle aux environs du Pont-Neuf; il a un pantalon bleu et un chapeau gris. » C'est avec des renseignements presque aussi vagues que j'aborde aujourd'hui mes amis de l'*Intermédiaire*, car je suis prié par quelqu'un qui compte infiniment sur leur omni-science de leur demander des nouvelles d'un poème sur le *Sel*, composé par on ne sait qui, on ne sait où et on ne sait quand.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le jésuite Hugues Mambrun. — J'aurais obligation à un érudit confrère, s'il pouvait me fournir quelques renseignements biographiques sur le P. Hugues Mambrun, jésuite, recteur du collège de Lyon, qui assista en 1642 de Thou à son supplice et en a laissé une relation. Je désirerais spécialement connaître le lieu et la date de sa mort. J'ai de fortes raisons de le croire le même que Hugues Mambrun, baptisé à Thiers, le 22 juillet 1581, qui, en 1607, religieux de la compagnie de Jésus au collège de Tournon, fit donation de ses biens à Jeanne Clémenson, sa nièce.

Prière de ne pas confondre avec le P. Pierre Mambrun, aussi jésuite, auteur du *Constantinus*, né à Thiers en 1601, et mort à la Flèche, en 1661.

ARVERNUS.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil. — La *Biographie des contemporains*, par Rabbe, dans l'article relatif à Mlle de Sombreuil, devênue célèbre par son dévouement pour son père qu'elle a sauvé des massacres de septembre 1792, à la prison de l'Abbaye, en buvant un verre de sang, provenant des victimes immolées, dit que Victor Hugo a retracé la scène du verre de sang dans une de ses odes, consacrée à cette héroïne de la piété filiale, mais elle ne cite pas cette pièce.

M. Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins*, publiée en 1862, en 2 vol. in-12, dit, page 226 du tome II, que Victor Hugo avait exprimé et consacré ainsi ce souvenir, dans une ode intitulée : *Mademoiselle de Sombreuil :*

S'élançant au travers des armes :
— Mes amis, respectez ses jours !
— Crois-tu nous fléchir par tes larmes ?
— Oh ! je vous bénirai toujours,
C'est sa fille qui vous implore,
Rendez-le-moi, qu'il vive encore !
— Vois-tu le fer déjà levé?
Crains d'irriter notre colère;
Et si tu veux sauver ton père,
Bois ce sang... — Mon père est sauvé !

Nous n'avons retrouvé cette pièce ni ces vers dans aucune des éditions des œuvres de Victor Hugo que nous avons pu consulter. Dans quelle édition ou dans quel recueil cette pièce a-t-elle été publiée? ALF. BEGIS.

—

Assassinat de la princesse de Lamballe. — Dans quel ouvrage trouverai-je les détails les plus circonstanciés et les plus exacts sur l'assassinat de la princesse de Lamballe, le 3 septembre 1792 ?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Avocats au Parlement de Paris. — J'aurais besoin de quelques renseignements sur certains avocats au Parlement de Paris, dont voici la liste : Marcel Auvery (1700). — Jean le Bas (1645). — Guillaume Bernard (1632). — Cardin le Bret (1623). — Raphaël de Caillodon (1562). — Claude Guyot, avocat et procureur de l'Abbaye de Port-Royal. — Pierre le Maire (1730). — Marescot (1698). — Jean Raoul (1675). — Pierre Sellier (1660), dont la femme était parente du poète Racine. — François Tourailles (1731). Ces avocats ont-ils

eu quelque réputation et ont-ils laissé des ouvrages littéraires ou de droit?

HUSSON.

—

Tiédeman et le mot de Cambronne. — Au mois d'août 1887, je trouvai dans le tome XIX des notes et notules d'Ed. Fournier, achetées par la Bibliothèque de l'Arsenal, une lettre que lui écrivait, le 31 octobre 1868, un Hollandais du nom de Tiédeman. Il lui parlait notamment d'un important ouvrage sur les citations qu'il allait publier. Je pris copie d'un passage de sa lettre que voici et sur lequel je me permets d'appeler l'attention du poète nantais, Olivier de Gourcuff:

« ... Je vous saurais gré de la solution finale et sans remise du mot de Cambronne. D'après M. Levot (*Biographie bretonne*), il le désavoua formellement à Nantes dans un banquet patriotique, tenu en 1830, pour fêter le retour aux idées libérales. Ne peut-on pas mettre la main sur un journal nantais de 1830 où doit nécessairement figurer le compte rendu de cette cérémonie? Il me semble qu'on le pourrait à Paris; ici (1), c'est impossible. Il me tarde de voir trancher cette question éternelle. M. Allan-Kardec, le spiritiste (2), devrait faire un appel aux mânes de Cambronne et à ceux des soldats tombés autour de lui à Waterloo. La lumière surgirait peut-être de cette manifestation. »

Depuis, j'ai écrit à M. Tiédeman, malheureusement ma lettre m'a été retournée avec la mention : *Décédé*. Or, je lui proposais de rappeler sa lettre à l'esprit d'Edouard Fournier, et je fus désolé de constater que, depuis 1868, l'expéditeur, le destinataire et la tierce personne mise en jeu, s'étaient désincarnés : Allan-Kardec en 1869; E. Fournier en 1881 ainsi que Tiédeman. Pour résoudre la question soulevée par ce dernier, on peut donc aujourd'hui non seulement évoquer Cambronne; mais encore le questionneur, le questionné et Allan-Kardec lui-même. Seul, je ne tenterai pas l'expérience. Je la recommande au groupe Bisontin, qui a publié dernièrement des études spirites extrêmement curieuses, et à l'*Union spirite française*, notamment à un de ses principaux membres, M. Gabriel Delanne, rédacteur en chef du journal *le Spiritisme*.

Mais en attendant quelque révélation ultra-terrestre, je désirerais savoir si M. Tiédeman a publié son travail sur les citations, quel est le titre exact de ce dernier, le format et la date de son apparition, avec le prix de vente et l'adresse de l'éditeur. On me rendra réellement service.

HENRI ISSANCHOU.

(1) Amsterdam.
(2) M. Tiédeman aurait dû se servir du mot: *spirite*.

—

Duperche (J. J. M.). — Quelle est la date de sa mort? Est-ce 1829 ou septembre 1853? J'aurais besoin d'être fixé sur cet auteur dramatique, porté comme doyen. Où pourrait-on trouver des renseignements quelconques (à part l'*Almanach des spectacles de* 1827, qui le porte comme inspecteur de la danse, des études et du service de la scène de l'Académie royale de musique).

Merci d'avance pour toute espèce de renseignements concernant cet auteur, qui aurait partagé son temps entre la littérature et des travaux administratifs.

UN BOULONNAIS.

—

Un tableau de Boucher. — Où se trouve maintenant le tableau original de Boucher : *le Sommeil interrompu ?* La gravure de ce tableau indique qu'il appartint d'abord à madame de Pompadour.

A. B.

—

Annonces et réclames trompeuses. — Je suppose qu'à force de voir sur des affiches et dans les journaux la guérison promise à tant de maux par des remèdes merveilleux, je me laisse aller à la tentation d'en essayer. Je suppose que je n'éprouve aucun des résultats garantis, pourrais-je, sans me faire une fâcheuse affaire avec X, dont j'aurais avalé les pilules ou les gouttes, déclarer, dans ces journaux aux promesses fallacieuses, que je n'ai ressenti aucun bien des médicaments absorbés? Il me semble que ce serait efficacement combattre le charlatanisme, que ce serait de toute justice. Mais ce qui est juste est-il toujours permis?

POGGIARIDO.

—

Une préface de Leconte de Lisle à retrouver. — Leconte de Lisle avait mis en tête de ses *Poèmes antiques*, une préface qu'il a fait disparaître dans les éditions suivantes de ce livre.

Lamartine et Musset y étaient fort malmenés, dit-on, — Est-ce devant la réaction en faveur de Musset sous le second Empire, qu'il a baissé pavillon?

Quelles autres considérations ont pu

le décider à supprimer cette profession de foi?

Quelque Intermédiairiste pourrait-il me donner communication de la préface en question, s'il ne peut m'indiquer un endroit où je la trouverais en entier ?

SABRETACHE.

—

Tirages à part des Dissertations et Biographies contenues dans les *Bibliothèques universelle et historique, et ancienne et moderne*, **de Jean Leclerc (1657-1736).** — JEAN LECLERC, le littérateur aussi érudit que fécond, qui a réuni, par une série de publications des plus intéressantes, le milieu du XVIIe siècle (1657), au milieu du XVIIIe (1736), a donné dans deux grands ouvrages : la *Bibliothèque universelle et historique.* Amsterdam, 1686-1693, 26 vol. pet. in-12, et la *Bibliothèque ancienne et moderne*, 1714-1727, 28 vol. pet. in-12, des *Dissertations* et des *Biographies* de réelle valeur, dont « quel« ques-unes, dit la *Nouvelle Biographie* « *générale*, ont été imprimées séparé« ment. »

Quelque Intermédiairiste pourrait-il nous donner une liste précise et complète de *tous ces tirages à part*, ou, pour parler plus exactement, de ces *impressions à part ?*

Nous faisons appel tout spécialement aux inépuisables cartons du *Vieux chercheur*, et on comprendra que si nous employons, en ce qui concerne notre illustre ami, la voie de l'*Intermédiaire*, c'est pour ne pas être trop égoïste et faire profiter tout le monde de ses savantes indications.

BOSIUS.

—

Anonyme marseillais. — Quel est l'auteur d'une brochure imprimée en 1874 à Marseille, chez Cayer, rue St-Ferréol, intitulée : *la Légende de Zangaigne, par le docteur Moxa.* 19 pages in-18. La couverture porte 1re livraison. C'est un plaidoyer humoristique en faveur de l'alliance franco-russe.

M. P.

—

Le Molière, journal hebdomadaire. — Combien de numéros composent la collection complète de cette petite feuille littéraire, qui vit le jour, pour la première fois, le 9 février 1879 et qui comptait parmi ses rédacteurs principaux Georges Berry, Paul Bruani, Benjamin Pifteau, etc. ?

EGO E.-G.

RÉPONSES

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618 ; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110, 138). — Plusieurs de nos collaborateurs n'ont pu recevoir certains ex-libris qu'ils avaient désignés. Le nombre restreint qui en avait été mis à notre disposition et le grand nombre de demandes qui nous ont été faites, nous ont empêché de répondre à leur désir. Nous espérons néanmoins pouvoir bientôt y satisfaire. — A ajouter les ex-libris de Captan et de Christophe de Bourdeau, seigneur de Castera.

—

Pain à l'envers (XX, 611, 669, 728; XXI, 22, 139). — Ce n'est pas seulement dans *toute l'Ardenne belge*, comme le dit Idius, que les paysans tracent au revers du pain qu'ils vont couper, le signe de la croix. C'est aussi dans toutes nos provinces, et notamment dans la province natale du

VIEUX CHERCHEUR.

— M. le comte Przezdziecki signale (XX, 728) le respect du pain comme une tradition *bien voisine* de celle de dire son *Benedicite* avant le repas. J'ai omis (XXI, 139) de lui indiquer, de mon côté, un usage qui a dû contribuer beaucoup à maintenir celui du respect du pain. Je veux parler de la distribution du « pain bénit », dans les églises au cours de la messe paroissiale. Dans mon petit bourg natal, il arrivait même que les membres d'une famille présents à l'office prenaient deux fragments de pain bénit au lieu d'un; et apportaient le second aux parents qui n'avaient pu se rendre à l'église, par suite d'un empêchement quelconque, de sorte que tous participaient à cette distribution du pain des fidèles. On en conservait aussi des morceaux comme de religieux préservatifs contre les incendies ou autres accidents, au même titre que le buis du dimanche des Rameaux.

On rencontrerait, dans divers auteurs, d'assez nombreuses allusions au respect du pain. Ainsi, dans un poème de M. A. Campaux, intitulé : *Maisonnette*, et cou-

ronné par l'Académie française (1872), je lis les vers suivants :

De ma chambre aujourd'hui j'ai vu des bûcherons.
A l'heure de midi...
Chacun d'un sac de toile a tiré sa pitance.
Du pain de seigle et d'orge...
Et s'est mis à manger, à la face des cieux,
De cet air recueilli, grave et religieux,
Dont on accomplirait le plus auguste rite,
Et qu'a tout paysan qui d'un devoir s'acquitte :
Car, pour le travailleur ici-bas l'aliment
Qui restaure son corps *est presque un sacrement.*

M. le comte Przezdziecki pourrait trouver dans l'Evangile même, la trace du *Benedicite* (Luc, ch. 22, v. 17-19; Matthieu, ch. 26, v. 29; Marc, ch. 14, v. 25, etc. : « Prenant le pain, ayant béni « Dieu, ayant rendu grâces, il le rompit « et le leur donna »). Les Israélites d'aujourd'hui mangent encore le pain sans levain, durant la pâque juive, par suite de très anciennes prescriptions de leur culte.

L. Jeny.

— L'acte religieux qui a lieu en Pologne *en se levant de table* (XX, 729), se nomme en France les « grâces », en prenant le mot « grâces » dans son ancien sens de « remerciements » ; ce sont les remerciements à la divinité pour le repas qui vient de finir, par opposition au *Benedicite* qui précède ce même repas.

Ce n'est pas seulement dans les textes bibliques cités ci-dessus qu'on trouve une sorte de *Benedicite*, mais dans d'autres encore : ainsi Luc, IX, 16 : « Puis il prit les cinq pains et les deux poissons et, *regardant vers le ciel, il les bénit* et les rompit, et les distribua », etc., etc.

(Bourges.) L. Jeny.

—

Le jeu de dominos (XX, 619; XXI, 50, 51). — On cherche vainement dans les dictionnaires du XVIIe et du XVIIIe siècle, un article où le jeu de dominos soit mentionné ; on ne trouve rien, ni dans les anciennes éditions de l'*Académie*, ni dans *Furetière*, ni dans *Trévoux*, ni dans le *Glossaire* de Du Cange, ni dans le *Grand Vocabulaire français* de Guyot, Chamfort, etc. (30 vol. Paris, Panckouke, 1767-74). L'*Encyclopédie méthodique* en parle la première dans le *Dictionnaire des jeux*, faisant suite au tome III des *Mathématiques;* mais elle donne les règles du jeu et ne dit rien de son origine et de celle du nom sous lequel il est connu. Les dictionnaires modernes sont à peu près unanimes à faire remonter cette origine aux Grecs, aux Hébreux et aux Chinois ; mais sans donner, à l'appui de cette assertion, l'ombre d'une preuve ; sans dire quel nom portaient, chez ces divers peuples, les 28 dés de la confrérie du double-six. On est donc réduit aux conjectures, comme Littré, Larousse et autres, qui n'ont, du reste, rien affirmé et ont produit les leurs sous une forme essentiellement dubitative. En voici une nouvelle, dont les lecteurs de l'*Intermédiaire* apprécieront les probabilités.

Jusque vers la fin du XVe siècle, dit M. Philippe Lebas dans le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, on donna le nom de *Dominotiers* aux graveurs sur bois. Dès 1341, il est question, en France, des dominotiers employés à graver les cartes à jouer. — Les graveurs sur bois furent ensuite désignés sous le nom de graveurs d'histoires et de figures, et le nom qui servait d'abord à les distinguer fut attribué aux fabricants de papier marbré ou illustré de dessins, même de figures, ainsi qu'aux ouvriers qu'ils employaient. Les nouveaux dominotiers formèrent une corporation qui eut ses règlements et ses privilèges, et le papier qu'ils fabriquaient était connu sous le nom de domino. Ils furent les prédécesseurs immédiats des fabricants modernes de papiers peints. Ceux-ci emploient encore, et leurs prédécesseurs employaient avant eux, pour l'impression, des plaques de bois rectangulaires, formées de deux pièces, l'une gravée sur une face, d'essences différentes, appliquées l'une contre l'autre à contre-sens du fil du bois, afin d'empêcher le godage, le retrait ou la dilatation de la planche gravée. On nommait volontiers et familièrement cet outil un domino, du nom du papier qu'il servait à fabriquer, et, à moins d'erreur ou de confusion dans mes souvenirs, il est encore ainsi nommé dans les ateliers de papiers peints. Ne pourrait-il avoir donné son nom aux dés également rectangulaires et formés de deux pièces superposées et rejointes du jeu de dominos.

On pourrait objecter, il est vrai, sans trop d'invraisemblance, que les planches des dominotiers ont été ainsi dénommées précisément à cause de leur rapport avec ces dés en partie double. Mais on ne trouve aucune trace du jeu, en France, avant la deuxième moitié du dix-huitième siècle. Le mot, dans le sens de jeu, est ignoré des lexicographes jusqu'à la fin du même siècle; tandis que les mots dominotier, domino, servant à désigner

une industrie et ses produits, remontent au quatorzième siècle, comme on l'a vu. L'abbé Jaubert, dans son *Dictionnaire des arts et métiers* (Paris, Didot, 1773), sans donner une date exacte comme Lebas, indique en ces termes l'ancienneté du mot: « Dominotier. C'est l'ouvrier qui fait du papier de toutes sortes de couleurs et figures, qu'on nommait *anciennement des Dominos.* »

Faut-il chercher l'origine du mot domino, appliqué aux dés d'ébène et d'ivoire, dans les cartes gravées du quatorzième siècle, ou dans les planches conjuguées de l'outillage des enlumineurs de papier? Dans les deux cas, l'ancienne corporation des dominotiers aurait donné son nom au jeu moderne. Fr. F.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre? (XX, 710; XXI, 61, 74, 141.) — Parmi les autographes laissés par M. Feuillet de Conches, se trouve un volume de fragments et opuscules de Bernardin de Saint-Pierre, rassemblés par Aimé Martin et provenant de sa vente. Ce volume contient :

1. Lettre à Mme Necker, vie de l'auteur;
2. L'Arcadie ;
3. Le café de Surate;
4. Voyage en Silésie;
5. Eloge historique de mon ami;
6. Discours sur l'éducation des femmes;
7. Parallèle de Voltaire et de Rousseau;
8. Histoire de mon Fraisier ;
9. Sur les songes : première esquisse d'un passage de Paul et Virginie;
10. Fragments de la Chaumière indienne;
11. Fragment d'un roman dont la suite se passe dans les régions polaires.

F. C.

—

Numéros saisis de la *Vie parisienne* (XX, 713). — On lit dans le *Figaro*, du 4 janvier 1883 :

La *Vie parisienne* a publié, dans un de ses derniers numéros, une page de gravures accompagnées de légendes fort amusantes et représentant les différents types des *Mascottes de l'avenir*. Le parquet a trouvé un peu trop décolletées les petites femmes crayonnées par notre confrère et il l'a poursuivi en vertu de la loi sur la presse.

La 11° chambre, sur une plaidoirie de M° Demange, a condamné le gérant de la *Vie parisienne* à une toute petite amende de 100 fr.

Le numéro de la *Vie parisienne* dont il s'agit est le n° 45 de la 20° année (samedi 11 novembre 1882).

Le dessin, intitulé : Le Répertoire de la Saison prochaine. — *VIII : Les Mascottes de l'avenir*, qui a eu les honneurs de cette poursuite, est, d'ailleurs, anodin et pas plus décolleté que les autres joyeusetés, qui journellement ornent les pages de la feuille « bien parisienne ».

Un bibliophile poitevin.

— Le numéro saisi dont parle G. Saint-Hélier a eu un pendant, également saisi. Le sujet était : *Comment* ils *mangent les moules*. — Le motif de la saisie me paraît facile à deviner. C'est le cas de dire avec Horace : *Quidlibet audendi.*

—

La prononciation des noms propres (XX, 737; XXI, 77). — Cette question est parfaitement insoluble, dit notre confrère Lo. C'est fort bien; mais quelques bonnes indications pratiques feraient mieux mon affaire, car enfin, il faut parler, et prononcer les noms propres. Que l'on ne puisse donner de règles absolues, d'accord ! N'existe-t-il pas un usage établi par ceux qui ont à prononcer souvent les noms propres? C'est cet usage, ce me semble, qu'il y a lieu de préciser par des exemples, afin d'être pratique.

Notre confrère a d'ailleurs déplacé la question dans plusieurs exemples. Qui s'aviserait en effet de prononcer :

Mairai (Mary), lorsqu'il lit Marie.
Diouke (duke), lorsqu'il lit duc.
Donao (donau), lorsqu'il lit Danube.
Vîne (Wien), lorsqu'il lit Vienne.
Münnechen (München), lorsqu'il lit Munich, etc. !

Si nous prononçons *Lass* au lieu de *Lav* ou *Lô*, c'est pour suivre l'usage du XVIII° siècle: « Un Ecossais nommé Jean Law, que nous nommons Jean Lass... » (Voltaire.) « Il s'appelait Law; mais quand il fut plus connu, on s'habitua si bien à l'appeler Las, que son nom de Law disparut. » (Saint-Simon.)

Je renouvelle donc ma demande: quel est le bon usage relativement à la prononciation des noms propres? celui qui est conforme à la raison, qui tient compte de la diffusion des langues étrangères, et qui est en même temps exempt de pédantisme? Evalde.

—

Chasser la perdrix (XXI, 65, 148, 477). Ceux qui voudraient se procurer ce « vieux chant vendéen » le trouveraient, paroles et musique, dans le *Paris Magazine*, lectures de famille, d'il y a environ dix ans. La transcription est de Léo Delibes. H. T.

—

Armée vendéenne (XXI, 102, 177). — J'en demande bien pardon à nos collègues de l'*Intermédiaire*, mais il me faut ajouter encore un *post-scriptum* à ma question.

Peut-on me renseigner sur M. Magnan, de Magnan ou du Magnan, officier vendéen en 1793?

M. Le Blond, chevalier de St-Hilaire, officier de marine au service de la compagnie des Indes, puis lieutenant de vaisseau, retiré du service en 1786 avec le brevet de major de vaisseau, est-il bien le même personnage que le chevalier de St-Hilaire, Breton, ancien officier de marine, émigré, qui rejoignit la grande armée vendéenne en octobre 1793?

Voici maintenant deux phrases citées par divers historiens, et dont je voudrais connaître l'origine exacte :

1° « Cette grande bataille (Laval, 27 oct. 1793) place bien haut ce jeune homme (Henry de la Rochejaquelein) dans l'estime des gens de guerre » ;

2° « Il faut envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée, pour y apprendre leurs devoirs. »

On attribue la première phrase à Jomini, et la seconde à Napoléon Ier, mais dans quels ouvrages se trouvent-elles? C.

—

De la classification des notes et extraits (XXI, 106, 157, 181). — A consulter : *Essai sur l'emploi du temps*, par Marc-Antoine Jullien, de Paris, 3e édition. Paris, Dondey-Dupré, 1824, in-8.

Jullien, de Paris, fils d'un conventionnel, fut, tout jeune, secrétaire de Robespierre, qui le chargea de diverses missions, notamment dans l'Ouest. Sous l'Empire, il fut attaché aux revues et ne ménagea pas son enthousiasme au héros qui gouvernait la France. Sous la Restauration, il fonda la *Revue encyclopédique*, que je ne connais que de titre. L'*Essai* paraît avoir eu du succès. On le donnait en prix dans les collèges ; il fut traduit en allemand (1811) et contrefait à Londres (1822). Pour ce qui nous occupe, voir, chap. 8, p. 346, « Méthode particulière de lectures », et, p. 501, un curieux modèle de table ou index, d'après Locke. F. M.

—

Citation de Guizot à retrouver (XXI, 129). — La citation, textuelle ou non, doit se trouver dans un *Rapport* de la *Société pour l'encouragement de l'enseignement primaire parmi les protestants de France*. Il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, Guizot, qui présidait l'assemblée annuelle, prononça des paroles semblables, que du reste tous les protestants, sans distinction de tendance ni de parti, désavouèrent ou combattirent hautement.

S'adresser, pour trouver le *Rapport*, à l'agent de la Société, M. Labeille, rue Solférino, 8, Paris. C. D.

—

Danton faisant déterrer sa femme (XXI, 132). — Le fait rapporté par M. J. Claretie se trouve dans une biographie de Danton, écrite, selon toute apparence par un contemporain. Voici, du moins, ce qu'on lit dans *la Montagne*, de M. Barthélemy Hauréau (Paris, Bréauté, 1834, in-8°), à l'article *Danton* : « — Sa femme était morte pendant son absence en Belgique. — *J'ai dans la main, à cette heure, un biographe grand admirateur de Danton*, qui nous le peint à son retour, pleurant et se jetant sur le corps déterré de sa femme, qu'il couvre de baisers et de larmes, la nuit, au cimetière, à la lueur des flambeaux. — Toutes choses belles, qui mettent le biographe en extase et en admiration. — J'ai dit que Danton était matérialiste. — Il perdait un morceau de chair, une femme mignonne, aimée peut-être, comme tout ce qui donne des appétits et des joies au corps, et voilà pourquoi Danton le matérialiste pleurait. Mais encore, oh! les pleurs! oh! les sanglotements bien sincères et bien vrais! oh! la grande douleur et qui partait du plus profond de l'âme! — Danton avait une autre femme quelques mois après. »

P. c. c. : Joc'h d'Indret.

—

La guérison de la paralysie par l'électricité en 1772 (XXI, 132). — Je possède un livre in-8 de 163 pages, que je crois très rare, et qui a pour titre : *De l'application de l'électricité à l'art de guérir.*

Dissertation inaugurale... par Jean-Baptiste Bonnefoy, de Lyon.

Pour son agrégation au collège royal de chirurgie à Lyon.

A Lyon
MDCCLXXXII.

A la page 97 de cette dissertation et aux pages suivantes, on peut trouver un long chapitre avec indications bibliographiques, relatif à l'emploi de l'électricité dans les paralysies.

Ou y voit que bien avant 1772 on avait employé l'électricité avec succès dans les paralysies.

Il est probable que cet ouvrage se trouve dans les bibliothèques de la ville de Lyon. A. B.

—

La queue au XIXe siècle (XXI, 133). — La queue ne fit *jamais* partie de la tenue des maréchaux de France dès le 1er empire, étant, à l'époque de leur rétablissement, supprimée pour les troupes, et permise dans la garde impériale seulement, avec des restrictions minutieuses. Plusieurs maréchaux du 1er empire portèrent la queue, il est vrai, mais à titre de souvenir et d'habitude, et non comme accessoire officiel. COTTREAU.

— La plupart des personnages dessinés par Le Blant dans les cahiers du capitaine Coignet portent bien la queue. L'auteur en parle plusieurs fois, ainsi que des *ailes de pigeons* qui faisaient partie de l'uniforme des gardes consulaires.

Au moment de la bataille de Wagram, les hussards portaient encore la queue. Ils furent très mécontents de l'ordre qui les obligea de la supprimer. Si je ne me trompe, ils demandèrent même à charger une dernière fois *queue au vent!* Lo.

—

Henry de la Rochejaquelein (XXI, 133). — Ce n'est pas seulement entre le 28 et le 29 janvier 1794, que les historiens de nos guerres vendéennes se divisent pour placer la date du décès de Henry de la Rochejaquelein, certains auteurs, et parmi eux la marquise de la Rochejaquelein, indiquent le 4 mars de la même année.

Pour Crétineau Joly, le 29 janvier serait la date du décès ; et les éditions les plus récentes des *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein, entre autres celle de 1868 (2 vol. in-18 avec vignettes, chez Dentu), portent aussi cette date.

D'un autre côté, Savary, sur la foi de Poché, commandant la place de Cholet en 1794, indique le 28 janvier. M. l'abbé Demau, l'auteur de la remarquable *Histoire de la Vendée* (6 vol. in-8. Angers, 1878-1879) est du même avis.

Enfin, j'ai sous les yeux deux autres exemplaires des *Mémoires* de la marquise de la Rochejaquelein, qui tous deux portent le *mercredi des Cendres*, 4 *mars* 1794 (édition Baudouin, 1823, 1 vol. in-8 ; édition Michaux, 1825, 2 vol. in-8). Dans l'édition Baudouin se trouve cette note :

J'ai donné pour date le mercredi des Cendres, parce que plusieurs Vendéens qui étaient à ce combat m'ont d'abord indiqué ce jour. Depuis, beaucoup d'autres m'ont assuré que Henri avait été tué vers la fin de février, sans pouvoir assigner un jour précis. Enfin, il y a peu de temps, on a trouvé, dans les papiers de mademoiselle de la Rochejaquelein, une note qui indique la date du 6 février. Je crois celle-ci trop avancée. Cette incertitude est une preuve bien frappante de la séparation absolue qui existait alors entre les Vendéens et le reste des hommes.

La *Biographie universelle des contemporains*, par Rabbe, de Boisjolin et de Sainte-Preuve, donne aussi le 4 mars, de même M. de Préo, dans ses *Héros de la Vendée*. Enfin, dans une lettre du 4 mars 1794, le général Huchet écrit de Cholet à Turreau, son chef : « Un chef de brigands a été tué, je ne sais qui », et Savary, qui reproduit cette lettre, ajoute en note : « Madame de la Rochejaquelein et ses copistes placent au 4 mars la mort de la Rochejaquelein, tué le 28 janvier. » Un portrait de Henry, peint par Guérin et gravé par Hourdain, reproduit aussi cette date du 4 mars. C'est encore la date indiquée par Bourniseaux dans son *Histoire des guerres de la Vendée*.

Toutes ces divergences proviennent de deux causes principales : d'abord l'anarchie où se trouvaient les provinces de l'Ouest et le bouleversement général de tout ce pays, si effroyablement séparé du reste du monde, comme le dit madame de la Rochejaquelein, par les bandes infernales de Turreau et de Haxo; ensuite, le soin que prirent les généraux vendéens de cacher autant que possible à leurs soldats la mort du général en chef, mort qui ne fut officiellement constatée que plusieurs mois après, au moment de la signature du traité de la Jaunais.

J'incline à croire que la date exacte du décès de Henry de la Rochejaquelein est bien le *vingt-huit* janvier. En effet, cette

date est donnée par Poché dans son rapport du 18 février, sur la foi d'un de ses espions, qui affirme le tenir des témoins mêmes de l'événement; c'est ce même jour que le commandant de la colonne de Maulévrier entendant battre la charge, toujours d'après Savary, va prendre position sur la route de Vezins et ne découvre rien, parce qu'on se battait plus loin, entre Cholet et Nuaillé. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de retrouver l'original du rapport de Poché, pour établir ce point. D'un autre côté, le récit de la mort de la Rochejaquelein donné par M. Deniau est rapporté de la bouche même de l'un des acteurs du drame, Jacques Bouchet, ancien soldat vendéen, qui accompagnait Henry au moment où il fut frappé. Ce brave homme est mort à Cholet, en 1872, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. M. Deniau affirme qu'il n'a jamais varié dans ses assertions et qu'aucun de ses camarades ne les a contredites. M. l'abbé Deniau est un enfant du pays, fils et petit-fils de soldats *des grandes guerres*, qui a recueilli tous les éléments de son énorme travail auprès des survivants de cette terrible époque : je crois donc que foi doit être ajoutée à ce qu'il avance. HENRY CÉSILAIS.

— M. René Valette dit, dans un article sur Henri de la Rochejaquelein, publié dans les *Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie*, Paris, Retaux-Bray, éditeur, 1857, que ce chef vendéen fut tué le 29 janvier 1794, à Nuaillé, frappé à bout portant par un grenadier républicain auquel il venait de sauver la vie. ANDRÉ JOUBERT.

—

Henriette, femme Xaintrailles (XXI, 133). — En me préparant à répondre à la question relative à la femme du général Xaintrailles, j'ai retrouvé dans mes notes quelques documents inédits ou peu connus relatifs à ce général. Je n'ai pu résister au désir de publier une de ses lettres, pour faire connaître à quelles compromissions en étaient réduits les officiers nobles, rayés des cadres de l'armée, à cause de leur origine, pour échapper à la vigilance du Tribunal révolutionnaire et pour recouvrer le droit de servir leur patrie.

Lanthier Xaintrailles (Claude-Antoine-Dominique), né en 1763, avait été reçu dans le corps du génie en 1776; il avait été nommé sous-lieutenant en 1779 et général de brigade le 8 mars 1793.

Le 2 avril 1793, Marat avait proposé à la Convention nationale de défendre à tous les nobles de commander les armées et, à partir de cette époque, la plupart de ces officiers avaient été privés de leurs commandements.

C'est dans ces circonstances que le général Xaintrailles, faisant alors partie de l'armée du Rhin, écrivait à la Convention cette lettre, reproduite le 30 août 1793 dans le *Journal des Jacobins :*

XAINTRAILLES, GÉNÉRAL.

ARMÉE DU RHIN.

Lettre du général Xaintrailles aux représentants du peuple, l'an 2e de la République française, une et indivisible.

Législateurs,

Si la Convention nationale décrète, et la volonté du peuple souverain sanctionne ce vœu manifesté par quelques sociétés populaires, d'éloigner de l'administration civile et des fonctions militaires de la République, tous les citoyens que le hasard et des préjugés que l'égalité naturelle et régénérée ne connaît plus, avaient affiliés involontairement à une caste d'hommes à privilèges insociaux; si le peuple confirme cet acte d'impolitique dans sa généralisation, je baisserai une tête respectueuse devant sa volonté suprême, et me persuaderai, ainsi que tout homme non égoïste, que le salut de la patrie, auprès duquel se tait la raison même, dans les grandes convulsions politiques, intermèdes entre le despotisme et la vraie liberté; que le salut de la patrie, dis-je, aussi instant qu'impérieux dans les sacrifices qu'il exige, n'a pu s'arrêter à des exceptions dont le travail souvent imparfait, exposerait la chose publique à voir des spermes d'aristocratie, nouveaux pélicans, se nourrir du suc de la République, en absorber toute la substance, et profiter de sa faiblesse pour détruire son existence. Et, tout aussi pénétré de cette grande vérité, que la société ne doit rien à ceux de ses membres qui l'ont servie de toutes leurs facultés, puisqu'en cela ils n'ont fait que leur devoir, et que quiconque ne le fait est criminel de lèse-patrie, je ne crois acquis à aucun de nous des droits à une récompense. L'homme régénéré qui connaît vraiment son essence, trouve dans son cœur celle de tout ce qu'il fait pour ses semblables.

Mais dans cette proscription générale, citoyens représentants, l'homme vertueux, l'ardent défenseur de la République, l'ami sincère de la liberté et de l'égalité, ne sera-t-il pas malheureux d'être privé de servir la patrie, parce que la destinée le fit naître dans une classe dont les crimes accumulés ont attiré sur son existence politique la hache nationale? Ce patriote incorruptible ne serait-il pas mis sous la sauvegarde des lois républicaines? Ses enfans, les enfans de la patrie, seraient-ils forcés, ainsi que lui, d'errer dans des régions lointaines, où les habitans, sans philosophie, mais par le seul instinct de l'humanité, les forceraient de douter de l'excellence de la régénération et du gouvernement de leur pays? Non,

législateurs français, si le bonheur général vous force d'annihiler jusqu'au souvenir des ci-devant nobles, justes comme les lois que vous formez, vous n'oublierez pas que parmi ces hommes il en est un grand nombre, qui n'ont d'autre tort que d'avoir porté des noms semblables à ceux de ces êtres parricides, à qui ils ont les premiers voué une haine et une exécration éternelle. Vous vous souviendrez que beaucoup d'entre eux furent républicains bien avant la République, et vous consacrerez la protection qui leur est due contre un sentiment de vengeance qu'ils ne méritèrent jamais que de la part des tyrans. Le même jour où vous décréterez la fatale expulsion, alors tranquilles dans leurs maisons, ils attendront avec constance que leur résignation et leur dévouement leur aient mérité la réintégration dans des droits aussi précieux qu'inaltérables.

Signé : LANTHIER XAINTRAILLES,
Général de brigade.

(*Journal des Jacobins*, 1793, n° 483, 30 août, p. 4.)

Suspendu de son grade, il avait été remis en activité le 19 avril 1798, et il avait été nommé général de division le 30 mai suivant. Au mois de mars 1800, il s'était marié avec Henriette-Geneviève Cachez, épouse divorcée du sieur Goidessac, et il avait fait de sa femme son aide de camp. Cette citoyenne courageuse mérita que le premier consul Bonaparte la maintînt dans les fonctions de son grade et lui donnât un brevet de chef d'escadron. Elle avait droit à ces distinctions, extraordinaires pour son sexe, pour quelques faits d'armes remarquables et pour plusieurs traits d'humanité.

Elle fut depuis admise au premier grade comme franc-maçon, dans la loge des *Artistes*, présidée par le frère Cuvelier, ancien militaire, auteur dramatique. (*Précis historique de la franc-maçonnerie*, par Bésuchet.) Xaintrailles, marié, n'admettait pas l'emploi fantaisiste de pareilles aides de camp. Cela résulte d'une lettre adressée par lui de Strasbourg, le 6 avril 1801, à Fouché, ministre de la police générale, et transmise par ce dernier au ministre de la guerre, à l'occasion de la présence à la parade du premier consul, le 6 avril 1801, d'une femme présentée comme aide de camp du baron de Menou, général en chef de l'armée d'Egypte :

BUREAU PARTICULIER — Paris, le 16 germinal an IX (6 avril 1801.)

Au ministre de la guerre à Paris.

Je vous transmets, mon cher collègue, une lettre que le général *Lanthier Xaintrailles* vient de m'adresser de Strasbourg relativement à une femme présentée à la parade du premier consul, le 15 ventôse (6 mars 1801), comme aide de camp du général en chef de l'armée d'Egypte.

Le ministre de la police générale.

P. c. c.: ALFRED BEGIS.

—

De l'origine gasconne de Maxime Du Camp (XXI, 134). — L'*Echo de Gascogne* du 20 février 1888 — que je n'ai pas lu — ne s'est point trompé en disant que Maxime Du Camp descend en ligne directe de Pierre Du Camp d'Orgas. La famille, originaire d'Espagne, a longtemps habité le Béarn ; ses étapes en France ont été Pau, Dax, Tartas, Bordeaux, Saumur et enfin Paris où l'académicien est né, place Vendôme, le 8 février 1822. A la fin du XVIe siècle, l'aïeul de Pierre acquit, auprès de Tartas, la propriété du Puy. C'est là que fut composé le recueil de poésies intitulé : *Réflexions solitaires sur la vie et les erreurs des hommes.* Paris, 1689, dédié à monseigneur Boucherat, chancelier de France. Au privilège signé : « Par le Roy en son conseil, *Revol* », est annexée la note suivante : « Ledit sieur Du Camp, seigneur d'Orgas, a cédé son droit de privilège à Gabriel Quinet, marchand libraire à Paris. Une seconde édition, reproduisant intégralement la première, parut en 1690. Le volume sort des presses « de l'imprimerie de Laurent Rondet. ruë St-Jacques, à la Longue-Allée, vis-à-vis la ruë de la Parcheminerie ». C'est une plaquette in-18 de 85 pages. La poésie philosophico-moraliste est sans valeur ; les vers auraient fait dire à Alceste :

J'en pourrais, par malheur, faire d'aussi méchants ;
Mais je me garderais de les montrer aux gens.

X. X.

—

Pétrus Borel (XXI, 134). — Les études et les articles ne manquent pas sur le macabre et fantastique auteur de *Champavert* et de *Madame Putiphar*, consulter :

Asselineau, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique.* 1 vol. in-8. Pincebourde, 1866.

Baudelaire, *l'Art romantique.* M. Lévy. 1 vol. in-18.

Marc de Montifaud, *les Romantiques.* 1 vol. in-18. Paris, 1878.

Emmanuel des Essarts, *les Voyages de l'esprit.* Paris, 1869. 1 vol. in-18.

J. Claretie, Préface à la réimpression de *Madame Putiphar*, publiée par l'éditeur L. Willem. 2 vol. in-8, 1877.

Th. Gautier dans son *Histoire du romantisme* que je n'ai pas sous la main en ce moment, doit certainement parler du Lycanthrope.

Enfin on peut feuilleter encore les plaquettes parues chez Rouveyre, *Editions originales des romantiques*, et attendre l'étude qui ne peut manquer de paraître sur P. Borel, dans la publication entreprise par la librairie Monnier, avec la collaboration de MM. Ph. Burty et Tourneux, sous le titre de : *L'Age du romantisme.* ANT. BUNAND.

— Le frontispice à l'eau-forte de l'étude sur Pétrus Borel, publiée par M. J. Claretie, chez Pincebourde, en 1865, représente ledit Pétrus assis dans un fauteuil. L'éditeur Pincebourde, qui n'est pas mort, pourrait dire d'où il a fait tirer cette gravure.

L'édition de *Champavert*, donnée à Bruxelles, en 1872, par l'éditeur J. Blanche, est ornée d'un frontispice à l'eau-forte de M. A. Aubry, qui représente aussi le lycanthrope. Mais j'avoue qu'entre les deux il n'y a pas grande ressemblance !...

M. Champfleury dans le *Livre* (au commencement de l'année 1882) a aussi donné des détails sur Pétrus Borel, dans lesquels on trouve :

« Un peintre dans le mouvement, Louis Boulanger, se prêta aux fantaisies du modèle ; un graveur, qui fut bien l'expression de l'esthétique du temps, colora à l'aide de sa pointe ce portrait, et Petrus Borel bénéficia de cette association, comme l'*homme au gant* avait été immortalisé par les pinceaux du Titien. »

Un autre portrait de Pétrus Borel par Napoléon Thomas figura au Salon de 1833. En voici la description : gilet rouge, habit aux larges revers pointus, gants sang-royaliste (*sic*), chapeau pointu, barbe et cheveux flottants. Ce portrait était placé dans un cadre tricolore (*Figaro* du 16 avril 1882). L. BOULAND.

— Il existe plusieurs portraits de Pétrus Borel. Un en pied, dessiné d'après nature, par Célestin Nanteuil, gravé à l'eau-forte par lui pour le journal *l'Artiste.*

Le graveur Desboutin a donné une pointe sèche fort intéressante, publiée par Rouquette.

Jehan Duseigneur a fait un médaillon de Pétrus Borel, il en existe une reproduction en lithographie qui n'a été tirée qu'à dix épreuves, la pierre effacée après.

Il y a aussi une grande lithographie représentant Pétrus Borel de face, mais l'épreuve que j'ai eue entre les mains un instant était une épreuve d'essai et ne portait aucune lettre. AGL. B.

— M. A. Borel d'Hauterive, membre du comité de la société des gens de lettres, frère de Pétrus Borel, 50, rue Richer, possède des portraits et œuvres de Pétrus le lycanthrope.

—

Les centenaires des Théâtres (XXI, 136). — Selon le désir de Mog, je lui signale le Grand-Théâtre de Bordeaux, chef-d'œuvre de l'architecte Louis, inauguré le 7 avril 1780, le duc de Richelieu étant alors gouverneur de la Guienne, et dont le centenaire a été célébré le 7 avril 1880.

ROBIN.

— Le théâtre de Spa peut se vanter d'être l'aîné de la salle nantaise que votre correspondant *Mog* cite comme centenaire. Inauguré en 1771, le théâtre de Spa a échappé jusqu'ici à l'incendie. Embelli, remanié en 1865, le vaisseau est resté le même. Nous en avons retracé l'histoire dans le *Théâtre et la musique à Spa au temps passé et au temps présent.*

ALBIN BODY.

—

Un portrait du roi de Rome (XXI, 136). — Thiers n'a pas fait erreur, si j'en crois une lettre autographe signée de Duroc à la duchesse de Montebello, Mojaïsk, 10 septembre 1812, 2 p. et demie in-fol.

Il mande que M. de Bausset a apporté à l'empereur, la veille de la bataille de la Moskowa, le portrait du roi de Rome.

« Ce portrait a paru faire plaisir à l'empereur. Il a été trouvé fort bien fait et on l'a jugé fort ressemblant... »

BEATUS.

—

L'esprit des journaux (XXI, 137). — M. Przezdziecki trouvera en grande partie réponse à ses questions dans les *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par Ulysse Capitaine.* Liège, Desoen, 1850.

L'*Esprit des journaux* a paru jusqu'en avril 1818. La collection complète forme 487 volumes, que Capitaine disait déjà « fort difficiles à rassembler » quand parut son travail. Le seul exemplaire complet qu'il connût, provenait de la bibliothèque de Chénedollé, passa dans les mains du

notaire Parmentier de Liège, ville où on la trouverait peut-être encore.

Un catalogue à prix marqués, paru précisément ce mois-ci, chez Liepmannssohn, bouquiniste à Berlin (63, Charlottenstrasse), en renseigne une collection incomplète (209 vol.), à vendre au prix de 50 marks. ALBIN BODY.

—

Nicolas et Clovis Eve, relieurs (XXI, 168). — Il est vraiment impossible d'établir la moindre concordance entre les dires de La Caille et de Lottin concernant la famille Eve; leurs affirmations se contredisent et ne s'accordent pas davantage avec les renseignements authentiques que nous avons pu nous procurer. Aussi n'aurons-nous recours, pour la rédaction des notes qui vont suivre, qu'à nos seuls documents, quoique malheureusement ils soient encore bien insuffisants.

NICOLAS I EVE demeurait en 1578 au Clos Bruneau, rue Chartière, à l'enseigne d'*Adam et Eve*. Il ne fut pas imprimeur, ni l'associé non plus de Pierre Mettayer pour l'exercice de cette profession, comme La Caille l'a cru en le confondant avec un de ses parents dont il sera parlé plus loin, mais il édita plusieurs ouvrages (1) et s'intitulait communément *Libraire de l'Université de Paris et Relieur du Roy*. C'est en cette dernière qualité qu'il fut chargé de couvrir pour Henri III un certain nombre d'exemplaires du *Livre des Statuts et Ordonnances de l'ordre du Saint-Esprit*, paru à la fin de 1578 dans le format in-4. L'un de ces exemplaires figure, sous le n°426, parmi les reliures exposées à la Bibliothèque nationale et son origine est attestée par l'extrait d'un compte de la maison du roi que M. Thierry a reproduit dans le catalogue de cette exposition où nous le copions textuellement :

A Nicolas Eve, laveur et relieur des livres et libraire du Roy, 47 escus et demy pour avoir lavé, doré et réglé sur tranche 42 livres des Statuts et Ordonnances de l'ordre, reliez et couverts de maroquin orenge du Levant, enrichis d'un costé des armoiries de S. M. pleines dorées, de l'autre de France et de Pologne, et aux quatre coins des chiffres, et le reste, de flammes, avec leurs fermoirs de ruban orenge et bleu, suivant l'ordonnance de M. le chancelier du 26 et quittance du 27 décembre 1579, cy XLVII escus et demi.

(Bibl. nat., Ms. Clairambault, 1231, fol. 91 et 108.)

(1) Entre autres : *Le Traitté des Mésaventures des personnages signalez*, traduit du latin de Boccace par Claude Vitart. 1758. In-8.

C'est la seule reliure connue jusqu'à ce jour qui soit bien l'œuvre de Nicolas Eve. Comme on le voit, il s'agit ici d'un simple semis de fleurs de lis alternant avec des flammes, plus quatre fois l'emblème du Saint-Esprit, et les chiffres couronnés et entrelacés de Henri III et de Louise de Lorraine aux quatre coins. Sur l'un des plats, ainsi qu'il est expliqué dans le compte, se trouvent les armes de France et sur l'autre les mêmes armes accolées à celles de Pologne.

Cette ornementation ne se rapporte en rien à celle des célèbres reliures à entrelacs avec feuillages, fleurons variés et spirales fleuries dont, sans l'ombre d'une preuve quelconque et fort arbitrairement par conséquent, on a attribué la paternité à Nicolas Eve. Son titre seul de relieur du roi et l'ignorance dans laquelle on se trouvait à l'égard des noms des artistes qui exerçaient à cette époque, sont les raisons, croyons-nous, qui l'ont fait bénéficier du mérite d'avoir créé un style dans lequel il n'exécuta peut-être jamais la moindre reliure. Les Dufossé, les Gilles, les Hilaire et les Jean Le Bouc, les Musnier, les Clopejau, les Giffart, les Gueffier, les Dumay et tant d'autres, dont la liste serait trop longue à donner ici, avaient une notoriété au moins égale à celle de Nicolas Eve, et comme il n'est pas absolument indispensable, pour désigner un style, dont l'invention d'ailleurs pourrait bien avoir été collective, de le baptiser d'un nom propre, attendons du moins, pour le faire à coup sûr, la découverte d'une preuve authentique.

Nicolas Eve qui, au dire de La Caille, eut plusieurs enfants de Jeanne Guereau, avait aussi, d'après le même auteur, un frère du nom de Clovis qui épousa Perrette Brumen, fille de libraire, exerça en même temps que lui et fut relieur de Henri IV. Lottin, de son côté, cite comme travaillant sous Henri IV et Louis XIII, deux Clovis Eve, l'un frère et l'autre fils de Nicolas. La vérité est que nos documents ne nous donnent qu'un seul Clovis Eve, qui pratiqua la reliure de 1595 environ à 1633 et un second Nicolas Eve, celui-ci inconnu de La Caille et Lottin. Nous ne parlerons donc que de ces deux artistes.

NICOLAS II EVE, paya les droits pour ouverture de boutique en 1602 ou 1603; il figure sur la liste de la confrérie de 1606, et, quoique son nom aît été biffé, on le voit encore dans celle de 1608 à 1610; mais il ne reparaît plus sur la suivante.

C'est tout ce que nous pouvons dire de Nicolas II.

Clovis Eve. — Si nous sommes dans l'incertitude à l'égard de sa parenté avec les deux Nicolas Eve, et si nous ignorons la date de son entrée dans la corporation, nous savons par un volume : *le Thrésor des Prières, Oraisons et Instructions chrestiennes pour invoquer Dieu en tout temps*, etc., paru en 1596 et portant sa rubrique soit : *A Paris, pour Clovis Eve, relieur ordinaire du Roy au Mont S. Hylaire*, qu'il exerçait déjà sa profession à cette date. Le premier registre de l'*État des officiers de la maison du roy*, que nous ayons pu consulter, est celui de 1598 et il s'y trouve désigné « parmy les gens de mestier », comme relieur du roi, mais, on vient de le voir, il en avait le titre depuis quelques années déjà. La même qualité lui est donnée dans ces *Etats* annuels jusqu'en 1633.

Clovis remplit les fonctions de maître, c'est-à-dire d'administrateur de la confrérie, de 1602 à 1604, et fut un des membres les plus assidus aux assemblées de la corporation, signant très souvent les délibérations ou les réceptions des nouveaux maîtres. L'uniformité constante de cette signature et l'absence pendant plus de trente ans sur les registres de ces mêmes noms et prénoms, écrits par une autre main, nous ont semblé des indices suffisants pour croire, qu'il s'agisse d'un frère ou d'un fils de Nicolas I, qu'il n'y eut à cette époque qu'un seul et même individu pouvant signer Clovis Eve.

Comme éditeur, il publia les tragédies de Ch. Bauter, dit Méliglosse, sous le titre suivant : *la Ratomontade, Mort de Roger*, tragédies, et *Amours de Catherine*. De Méliglosse. Paris, Clovis Eve, relieur ordinaire du Roy. 1605, in-8. Frontispice gravé par Léonard Gaultier. Mais il semble s'être adonné plus particulièrement à l'édition de livres religieux. Outre le *Thrésor des Prières*, cité plus haut, on connaît aussi l'*Office de la Semaine saincte selon le Bréviaire et Missel réformé suivant le décret du concile de Trente*, etc., qui parut en 1619 avec son adresse, rue St-Jacques, au Lion d'argent. De plus, nous savons qu'ayant obtenu avec Pierre Mettayer le renouvellement de privilèges pour des « Messels, Bréviaires, Diurnaux et autres livres concernans l'usage du Concil », ils se virent poursuivis devant le conseil d'Etat du roi par le syndic et les gardes des libraires auxquels s'étaient joints le clergé et l'Université. Un arrêt du conseil du 23 décembre 1611, s'appuyant sur un arrêt précédent de 1603, leur défendit ainsi qu'à tous libraires et imprimeurs « de poursuivre à l'advenir aucune prolongation ou nouveaux privilèges d'imprimer lesdits Messels, Bréviaires, etc. ».

Pierre Mettayer, qui fut ici l'associé de Clovis Eve, sinon même son simple imprimeur, put d'autant moins avoir été l'associé de Nicolas I, ainsi que le croyait La Caille, qu'il fut reçu maître imprimeur seulement en 1602.

Nous avons encore trouvé, dans les comptes de la maison de Gaston d'Orléans, la mention suivante d'une fourniture de livres religieux qui fut faite à ce prince par Clovis Eve, avec le détail de la reliure qui couvrait au moins l'un de ces livres :

> A Clovis Eve, libraire ordinaire du Roy, la somme de trente-trois livres pour avoir par luy fourni un Missel et des Heures reliées (sic) de maroquin de Levant incarnat semées (sic) de fleurs de lis pour servir à la chapelle de mondit seigneur, laquelle somme luy a estée payée par sa quittance du XVII juin 1628. Cy XXXIII liv.
>
> (Bibl. Arsenal, Ms. 4209.)

Si l'exemplaire de l'*Office de la Semaine saincte* de 1619 que possède M. Gruel, est bien une reliure de Clovis Eve, ainsi qu'il a raison de le croire, puisque son ornementation faite d'un semis d'L couronnés indique sans contestation possible un exemplaire destiné à la cour, n'est-il pas juste de remarquer que ces trois volumes : *les Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, les Offices de* 1619 et les *Heures* de Gaston d'Orléans, c'est-à-dire les seules reliures authentiquement reconnues comme sortant de chez les Eve, aussi bien de chez Nicolas I que de chez Clovis, étaient de simples semis ? La conséquence de cette particularité ne va pas jusqu'à dire qu'il faille en conclure que les Eve ne produisirent jamais que les reliures à semis, que c'était là une sorte de spécialité dans la famille ; mais, franchement, ne serait-on pas autorisé à émettre semblable proposition, plutôt qu'à s'obstiner, sans le moindre fondement, à vouloir appeler ces riches ornements à entrelacs, feuillages et spirales fleuries dont nous avons parlé : le style des Eve (1) ?

(1) Il est vrai qu'on les qualifie parfois de style *à la Fanfare*, mais la raison sur laquelle on s'appuie pour le faire, est le comble de l'anachronisme et ne saurait vraiment se discuter un instant.

Le seul apprenti qui, à notre connaissance, ait appris son état chez Clovis Eve, était sans doute un filleul à lui, du nom de Clovis Cottard. Peut-être même fut-il plutôt apprenti libraire que relieur, car, marié avec Marguerite Kerver et reçu maître en 1628, il paraît avoir édité des livres classiques, parmi lesquels La Caille cite un certain nombre d'ouvrages latins.

Clovis Eve mourut fin de 1634 ou commencement de 1635. Ses obsèques, célébrées par la confrérie de Saint-Jean Porte-Latine, coûtèrent 40 livres. Ce fut Macé Ruette qui lui succéda comme relieur du roi, si toutefois le registre de la Cour des aides de 1635 est plus exact que celui de 1633. En effet, lorsque nous publiâmes, il y a quelques années, le résultat de nos recherches sur les relieurs du roi, nous avions cru pouvoir dire, d'après ce registre, que Clovis Eve avait à sa mort, comme survivancier dans sa place, un fils du nom de Robert, tandis que l'écrivain, par une simple erreur de ligne, avait donné à notre relieur une paternité qui appartenait à Pierre Ballard (1).

Nous rectifierons aussi une autre erreur de ces mêmes registres d'après laquelle le relieur du roi, en 1598, se serait appelé *Louis Duc*, alors qu'il s'agissait bel et bien de Clovis Eve, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Jal s'y était trompé comme nous, et nommait même ce relieur *Louis Le Duc*. L'explication du malentendu se trouve dans une lecture un peu trop hâtive du nom de Clovis Eve, qui, tracé en écriture du temps, prête au quiproquo. ER. THOINAN.

(1) Le registre porte Pierre Ballard... Clovis Eve, relieur, et Robert son fils en survivance, tandis qu'il devrait y avoir : Pierre Ballard et Robert son fils à survivance. Clovis Eve, relieur.

Ces registres de la Cour des aides, reconstitués au XVIII[e] siècle à la suite d'un incendie, l'ont été assez légèrement, ainsi que nous avons pu le constater souvent.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le peintre Louis David, caricaturiste par ordre du grand Carnot. — Qui le croirait? Le peintre Louis David, l'auteur de l'*Enlèvement des Sabines*, et le futur auteur du *Couronnement*, fut caricaturiste à son heure, et j'oserai même dire caricaturiste de bas étage, par ordre officiel. J'ai fait cette découverte aux Archives nationales en ouvrant le carton AF, II, 66, dossier 232, pièce 1.

Du 17 septembre.

Le comité de Salut public de la Convention nationale arrête que le député David sera invité d'employer les moyens et les talents qui sont en son pouvoir à multiplier les gravures et les caricatures qui peuvent réveiller l'esprit public, et faire sentir combien sont atroces et ridicules les ennemis de la liberté et de la République.

CARNOT. HÉRAULT.
B. BARÈRE. C. A. PRIEUR.
BILLAUD-VARENNES.

Le peintre David se mit aussitôt à l'œuvre, comme le prouve cet autre document, en date du 29 floréal an II (même carton, pièce 17).

Le comité de Salut public sur la présentation qui lui a été faite par le citoyen David peintre, de deux caricatures de sa composition, l'une représentant une armée de cruche (*sic*), commandée par George (*sic*), mené par le nez par un dindon; l'autre représente le gouvernement anglais sous la forme d'une figure horrible et chimérique révêtu (*sic*) de tous ses ornemens royaux, arrête que l'artiste David remettra au comité 1,000 exemplaires de chacune de ces caricatures, savoir 500 en noir et 500 colorées, et qu'il lui sera donné en indemnité un mandat de trois mille livres à prendre sur les cinquante millions dont le comité peut disposer.

29 floréal an II.

CARNOT. C. A. PRIEUR.

Et le dessin, intitulé : *l'Armée Royale-Cruche*, parut. Voici ce qu'il coûta :

Pour le graveur	150 livres.
Pour frais d'impression . .	12 —
Pour papier, les cent feuilles	15 —
	577 livres.

Voici à présent l'explication du dessin, telle qu'elle figure au dos du document cité plus haut :

N° 1. George, roy d'Angleterre, commande en personne l'élite de son armée royale-cruche. N° 2. Il est conduit par son ministre Pitt ou milord Dindon. N° 3. Qui le tient par le nez pour mieux lui prouver son attachement. L'avant-garde de la royale armée. N° 4. Reçoit un échec à la porte de la ville. N° 5. Qui est occasionné par la colique de quelques sans-culottes placés au haut de la porte. N° 6. Fox ou milord Oie. N° 7. Ferme la marche monté sur sa trompette anglaise qui sonne un rappel en arrière. N° 8. Artillerie anglaise nouvelle qui a la vertu d'éteindre les incendies et de délaier (*sic*) les fortifications.

P. c. c.: ALFRED COPIN.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 avril 1888.*

XXIe Année. — **No 479.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 104.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Ce que cela... — Allons! les puristes, à la rescousse! Que pensez-vous de cette tournure de phrase que M. Pailleron, de l'Académie française, emploie deux ou trois fois dans la *Souris:* « Ce que cela m'a vexée! »? M. L. Ganderax cite cette phrase, sans s'en offusquer, dans son article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 décembre 1887), mais mademoiselle Bartet, qui l'avait dite, telle que nous venons de la transcrire, à la première représentation, l'a modifiée, au moins à l'une des subséquentes, où nous l'avons entendue dire : « Cela m'a vexée! »

Un spectateur.

—

Pastrallon. — Un inventaire du XVIIIe siècle contient un article ainsi conçu : « Une montre en façon de pastrallon. » Le mot n'est pas des plus vieux, on le voit, et il nous a été jusqu'ici impossible d'en trouver la signification.

Alf. D.

—

Un axiome sur la science et les livres à retrouver. — De qui est cet axiome si consolant pour la gent bibliographique, qui s'infuse la science par moitié, rien qu'en en maniant et en en collectionnant, et au besoin décrivant les organes et les instruments : *Scientia librorum, dimidium scientia?* Cz.

—

Fortiter in re, suaviter in modo. — Quel est l'auteur de cette sentence et dans quel ouvrage peut-on la retrouver? Ne serait-elle pas d'un Père de l'Eglise, de saint Thomas, par exemple?

Un curieux.

—

Origine du nom ou prénom de Guilhem. — On croit que du nom de Guyenne ou duc de Guyenne est sorti celui de Guilhem, et que, d'après une histoire d'une petite ville du midi, Renaud de Montauban, qui devint duc de Guyenne, fut canonisé sous le nom de saint Guilhem. Ce compagnon d'armes de Charlemagne serait mort en 812, dans un monastère qu'il avait créé, aujourd'hui le village de Saint-Guilhem près Aniane (Hérault).

A l'époque de Charles le Chauve, un petit-fils de Renaud de Montauban, duc de Guyenne à son tour, fut assassiné par des émissaires dudit Charles le Chauve; la famille de ce duc assassiné suivit la fortune de Louis de Germanie, son parent, un des fils du premier lit de Louis le Débonnaire, jusqu'en 884; de retour dans la Septimanie, et à la faveur du capitulaire de Kiersy-sur-Oise, elle prit possession de ses fiefs qu'elle tenait de Charlemagne, en grande partie, sous le nom de Guilhem.

Cette famille n'aurait-elle pas répandu ce nom comme prénom en Allemagne, qui, comme Wilhem, signifie Guillaume, et qu'on écrivait Wilhem en France, au moyen âge?

La version de croire que Guilhem peut provenir de Guyenne, la famille du duc de ce nom ayant vécu très longtemps en Germanie avec toute la parenté, après le partage de l'empire franc, vers 842, est-elle *admissible?* B. P.

—

Duumvirats. — Un de nos érudits confrères aurait-il connaissance dans l'histoire moderne, en Europe ou en Améri-

qué, de duumvirats effectifs ayant eu quelque durée? G. DE B.

—

Prière de Voltaire. —

O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout an-
[nonce,
Reçois les derniers mots que ma bouche pro-
[nonce.
Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi.
Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi;
Je vois sans m'alarmer l'éternité paraître.
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait
[naître,
Un Dieu qui *sur ma vie* versa tant de bienfaits,
Après mes jours éteints me tourmente à jamais.

Ces vers que j'ai entendu attribuer à Voltaire, sont-ils de lui? Dans quelle partie de ses œuvres figurent-ils? Comment doit être rectifié l'avant-dernier vers, qui est certainement inexact? FIRMIN.

—

Hoche, ministre de la guerre. — Nommé par les Directeurs, le 30 messidor an V, Hoche, qui n'avait pas l'âge légal, prit-il possession du ministère? Non, d'après le *Moniteur* du 6 thermidor et d'après les Mémoires de Lareveillère-Lépeaux; si, d'après une pièce récemment vendue à l'Hôtel des ventes. C'est un congé accordé à Watrin, officier de l'entourage de Hoche. Cette pièce datée de Paris, le 1er thermidor an V, signée : le ministre de la guerre, Hoche, porte un cachet en cire rouge que j'ai déjà vu sur des pièces émanant du ministère de la guerre de cette époque. Mais Hoche n'arriva à Paris que le 2 thermidor, comme le prouve une lettre de Hoche publiée récemment dans *Hoche en Irlande*. Si la pièce est apocryphe, qu'importe; mais si Hoche a pris possession du ministère contrairement à la Constitution, il serait curieux de l'établir.

Prière à l'intermédiairiste qui voudra bien m'éclairer, de m'indiquer en même temps l'année où fut traitée, dans l'*Intermédiaire*, la question de la mort de Hoche. CYPRIEN VINCENT.

—

Corboliolum. — J'ai trouvé dernièrement un fragment d'une thèse latine, soutenue à Paris, le 22 décembre 1730 : *In Cameracensi juris auditorio.* Tout au bas, se lit la mention suivante de l'imprimeur : *Apud viduam Ægidii Paulus-du-Mesnil, consultissimæ Facultatis Typographi, via frigidi pallii, ad Corboliolum.*

Ce *Corboliolum* m'intrigue beaucoup, et je serais bien reconnaissant à celui de mes savants confrères de l'*Intermédiaire* qui voudrait bien m'aider à en trouver l'identification.

Je me suis renseigné à Corbeil, où j'ai quelques amis, il m'a été répondu que la forme latine du nom de cette ville avait toujours été *Corbolium* et jamais *Corboliolum*. En outre, il n'y a jamais existé, paraît-il, de rue *Froidmantel* ou *Froidmanteau* (*frigidum pallium*).

Merci d'avance à qui trouvera. JEAN COQUATRIX.

—

Oranger. — Les Grecs et les Romains ont-ils connu les orangers?

Dans aucun auteur ancien, il ne semble être question de ces arbres aujourd'hui si répandus dans une partie de l'Europe méridionale.

Les fameuses pommes d'or (*mala aurea*) du jardin des Hespérides étaient-elles des oranges? VAURENOULT.

—

Hélène Potocka. — Existe-t-il dans nos musées ou dans des galeries particulières un portrait de l'héroïne du dernier livre de M. Lucien Perey?

Quelle a été la destinée de son mari, le comte Vincent Potocki, après la mort d'Hélène?

Que sont devenus ses enfants?

Un *post-scriptum* intéresserait bien des lecteurs du charmant ouvrage de M. Perey. FIRMIN.

—

Un château vendu douze francs pendant la Révolution. — Dans un article publié dans le supplément du *Figaro* du 31 mars 1888, et ayant pour titre : *Rivages italiens*, M. Auguste Geoffroy affirme que « le château de Najac a été vendu 12 fr. pendant la Révolution. »

Quelque intermédiairiste pourrait-il fournir des renseignements à ce sujet? N'y a-t-il pas là une de ces légendes faciles à recueillir en voyage?

Nos confrères pourraient, s'ils étaient en veine de complaisance et d'érudition, nous citer quelques autres exemples du bon marché de certains biens nationaux. LE BIBLIOPHILE TOULOUSAIN.

—

Seguin (Armand). — Quels sont les représentants de la famille d'Armand Seguin,

chimiste, correspondant de l'Institut, financier, etc., mort en 1835? Sait-on si ses papiers scientifiques et sa correspondance ont été conservés et où ils se trouvent? E. G.

—

Les hussards rouges. — L'existence de corps de hussards vêtus entièrement de rouge, tout au moins quant au dolman et à la culotte hongroise, ne fait pas de doute pendant la période révolutionnaire et les commencements de l'Empire, sans qu'il soit facile de préciser quels étaient exactement ces corps et quelle était leur tenue réglementaire.

Dans une relation du combat de Pacy-sur-Eure, livré par les troupes de la Convention aux fédéralistes normands, engagement à la suite duquel, d'ailleurs, chacun des deux partis prit la fuite de son côté, il est fait mention des hussards rouges de la légion de Rosenthal (créée en 1792, licenciée le 18 juillet 1794, la cavalerie versée au 19e chasseurs).

Plus tard, une collection de types militaires français, publiée à Augsbourg vers 1798, nous montre un hussard républicain, dolman et hongroise écarlates, tresses et ganses jaunes, collets et parements bleu céleste; flamme de shako noire lisérée de bleu céleste; le plumet retombant, en crin rouge. Il ne porte pas de pelisse.

Enfin, le musée de Versailles nous offre, dans divers tableaux de la même époque, de nombreux types de hussards vêtus de rouge. Citons entre autres : l'Entrée de l'armée française à Naples, par Taurel;—Napoléon au camp de Boulogne, par Hennequin; — Halte de l'armée française à   , par Tardieu.

Mais le costume de hussard rouge donné par David, dans son tableau si exact de la « Distribution des drapeaux au camp de Boulogne », est celui qui est fait pour intriguer davantage : dolman et hongroise écarlates, tresses, ganses et olives d'argent, collets et parements verts, shako rouge à flamme noire bordée d'argent, pelisse verte galonnée également en argent, sabretache à fond cramoisi et bottes vertes (il s'agit d'un colonel). Il n'est pas invraisemblable, à mon avis, de voir dans cet uniforme celui du régiment de hussards italiens à quatre escadrons, en garnison à Cambrai, sous les ordres du colonel Palombini, qui est mentionné dans l'État militaire de l'an XIII.

Mais, par une bizarre coïncidence, ce même costume de hussard écarlate et pelisse verte se trouve exactement reproduit dans le tableau de Girodet, « Révolte au Caire » (21 octobre 1798).

Or, nous savons que le seul régiment de l'arme des hussards qui fit l'expédition d'Égypte était le 7e *bis*, dont la tenue était toute différente. Il s'agit donc là d'un costume de guide ou d'aide de camp. Mais à quel général l'un ou l'autre était-il attaché?

Cette hypothèse n'est pas admissible en ce qui concerne le tableau de David, car il s'agit, ainsi que nous l'avons dit, d'un colonel qui tient à la main le drapeau de son régiment.

Un tableau de Boguet, également au musée de Versailles, et intitulé : « Combat dans les gorges du Tyrol », donne aussi plusieurs types du 7e *bis* de hussards en 1797, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le n° 7 B. inscrit sur les sabretaches. Ces cavaliers portent la pelisse et le pantalon charivari rouges et le dolman bleu, tresses jaunes. Ils sont donc entièrement vêtus de rouge, la pelisse chaussée.

Le costume de ce régiment est d'ailleurs sujet à controverses, car nous voyons que ce corps, ancien 2e corps de hussards de la Liberté, levé à Lille, le 2 septembre 1792, par un tailleur de Cambrai nommé Dumont, portait vers cette époque, comme 7e *bis* de hussards, pelisse et hongroise bleu national, dolman rouge, tresses jaunes et fourrures grises, flammes de shakos rouges lisérées de bleu, tout différent de celui de sa création, puisque les hussards de la Liberté étaient vêtus de surtouts et hongroises bleu national, collet et retroussis rouges, gilet rouge tressé de blanc, tresses et agréments de fil blanc, et kolback à flamme rouge.

Et plus tard, les États militaires de l'an X et de l'an XI lui assignent la même tenue que le 7e de l'arme.

Dans le tableau de Girodet précédemment cité (Révolte au Caire), il serait intéressant de connaître le costume du principal personnage de la scène, un aide de camp sans doute.

Dolman blanc, collet et parements verts, pelisse verte doublée de chamois, hongroise écarlate, tresses, ganses et olives d'argent, fourrures grises à la pelisse, ceinture verte à passants d'argent, sabretache verte à franges et ornements d'argent, shako à flamme et plumet noirs.

Il est reproduit, à de légères différences près, dans le tableau de Serangeli, « Napoléon reçoit au Louvre les députés de l'armée, le 8 décembre 1804 ».

N'est-ce pas le premier costume des aides de camp de Berthier, qui prirent plus tard la pelisse noire, conservant le dolman blanc et le pantalon rouge?

G. B.

—

De Rualem. — Serait-il possible de trouver quelques indications biographiques sur l'abbé de Rualem, conseiller de grand'chambre au parlement de Rouen et député du clergé du bailliage de Meaux aux Etats généraux de 1789? SED EGO.

—

La liste des vainqueurs de la Bastille. — Existe-t-il une liste officielle des *Vainqueurs de la Bastille?* Quels étaient les citoyens autorisés à porter ce titre? Etaient-ils porteurs d'insignes particuliers dans les cérémonies publiques pendant la Révolution? Enfin comment puis-je savoir si tel ou tel avait le droit de se parer de cette qualité? ALFRED COPIN.

—

Sur les dernières années de Paméla? — On voudrait avoir des détails authentiques autant que précis sur la dernière période de la vie de la prétendue fille du duc d'Orléans et de Mme de Genlis. La singulière existence de l'étrange femme est assez connue jusqu'à son second mariage avec le consul américain Pitcairn, mais que devint-elle après la séparation amiable qui suivit bientôt ce mariage? On assure qu'elle se laissa enlever par le duc de la Force, qui l'emmena dans la capitale du Tarn-et-Garonne. Que sait-on de ce séjour à Montauban? Que sait-on du dernier séjour de Paméla à Paris, où elle mourut en 1831 (quel jour, s.v.p.)? Est-il vrai que Louis-Philippe refusa de recevoir l'aventurière (si l'on trouve le mot trop vif, je le remplacerai par le mot *aventureuse*)? Est-il vrai que la veuve d'Edouard Fitz-Gérald mourut dans une extrême indigence et ne laissant pas même de quoi l'enterrer?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Introduction du christianisme en Abyssinie. — A quelle époque et par qui fut introduit le christianisme en Abyssinie, et pour quelles causes la doctrine de Mahomet n'a-t-elle pu pénétrer dans cette contrée? H. P.

—

Famille Porcellet. — M. Guigard cite au numéro 4,433 de sa bibliothèque héraldique l'ouvrage suivant, d'après le P. Lelong:

Theobaldi des Vouez litteræ et arma Porcelleti generis clarissimi. — Parisiis, 1615, in-8.

Un intermédiairiste pourrait-il signaler l'existence de cet opuscule ?

VERGIERES.

—

Un portrait disparu de la reine Marie Stuart. — Je trouve dans la *Chronique des arts* du 24 mai une question intéressante qui relève trop directement de la compétence de l'*Intermédiaire* pour ne pas l'en nantir sans retard.

Il s'agit d'un grand portrait en pied de Marie Stuart avec la représentation de son exécution. On en connaît trois analogues : l'un dans la collection royale de Windsor, la seconde à Blairs'college: — autrefois au collège écossais de Douai depuis 1620, — une troisième à Cobham-Hall, résidence du comte de Darnley.

Le tableau perdu appartenait au comte Godolphin, et a été « vendu le 6 juin 1803, à M. Woodburn, 5 liv. st. 20 sch. » prix des plus modiques.

Depuis lors, on n'en a plus entendu parler. Voici sa description empruntée à un article de M. Georges Scharf, dans le *Times* du 7 février dernier: « Sous les armoiries d'Ecosse, en haut du tableau et à gauche, on voit au milieu la représentation de l'exécution. La reine, agenouillée sur un petit échafaud bas, recouvert d'un coussin, porte un jupon et une jaquette. Une de ses femmes lui a attaché autour de la tête et serré à la nuque un linge *corpus Christi*, en pointe. Le bourreau, portant une veste noire et un long tablier blanc, soulève au-dessus d'elle une courte hache ou hallebarde, pareille à celles plus longues que tiennent les deux gardes. Derrière elle, on voit les comtes de Kent et de Shrewsbury tenant chacun un bâton blanc. Le R. P. Fletcher est devant elle, lisant les dernières prières dans un livre et suivi de six gentilshommes. Au-dessus de la scène, l'inscription: *Aula Fodringham*, en lettres majuscules. »

Il a été vendu par M. Christie, prédé-

cesseur de MM. Christie, Manson et Wood, célèbres experts et marchands de tableaux de Londres.

L'acquéreur, M. Woodburn, était un collectionneur et marchand distingué, ayant beaucoup de relations à l'étranger.

Qu'est devenu ce tableau qui ne peut passer inaperçu? Il serait vraiment intéressant de retrouver sa trace, et quel bon point à notre journal, s'il était l'instrument de cette découverte archéologique et artistique! Cz.

—

Anceaume ou Anselme (Guillaume), médecin et poète limousin (1607). — La *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin*, par Auguste Du Boys et l'abbé Arbellot, Limoges, Ardillier, 1854, t. I (seul paru), p. 12, dit, au sujet de ce médecin poète, d'après *l'abbé Vitrac* (*Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*, 1776) : « Anceaume « ou Anselme (Guillaume), naquit dans la « ville du Dorat, capitale de la Basse-« Marche. Il exerçait la médecine en « 1607 et se délassait des travaux pénibles « de son art en cultivant les muses « grecques et latines. Nous avons de lui « un volume d'épigrammes. *Epigram-« mata græca et latina.* »

La Bibliothèque nationale ne possède pas cet ouvrage qui doit être très rare.

Quelque *intermédiairiste* pourrait-il nous donner des renseignements sur ce recueil et nous dire où on le rencontrerait? Bosius.

—

Jacquemin, Ramond, Viard et Zakrzewski. — L'un de nos obligeants collègues pourrait-il me donner la généalogie abrégée et la description des armoiries :

1° De la famille *Jacquemin* (Champagne), qui prétendait descendre de Jacquemin, cousin de Jeanne d'Arc, et d'où sont sortis les seigneurs de Montigny?

2° Du baron de l'empire Louis-François-Elisabeth *Ramond*, membre de l'Institut, né à Strasbourg en 1755, mort à Paris en 1827?

3° De la maison de *Viard* (Lorraine), dont était le comte Pierre-Joseph de Viard, général autrichien distingué, né à Bitche en 1655, mort en 1718?

4° Et des *Zakrzewski* (Pologne), dont était Ignace-Wyssygada Zakrzewski, né en 1744, nonce de la Diète, président du corps municipal de Varsovie en 1792, membre du conseil suprême du gouvernement en 1794, mort en 1802?

Et me dire par qui ces quatre noms sont actuellement représentés? Beatus.

—

Les maniaques des bibliothèques. — Quel intéressant opuscule on écrirait avec une collection bien complète des bulletins de bibliothèques! Dans une de ses dernières chroniques, toujours si riches de faits documentaires, M. Fournel nous annonçait qu'un bibliothécaire mort en 1874, M. Baudement, avait eu l'idée, assurément originale, de mettre soigneusement de côté toutes les demandes plus ou moins étranges qui lui étaient soumises. L'*Irénée* de Chateaubriand y coudoyait les *Néréides* de Virgile ; le *Cidre* de Corneille faisait bon ménage avec l'*Iliade*... de Camoëns, etc., etc. Un de nos érudits collaborateurs, archiviste ou bibliothécaire, ne pourrait-il, dans un moment de loisir, grossir cette liste fantaisiste, au grand esbattement des curieux et de Pont-Calé.

—

Gambetta posthume. — On a publié les discours de Gambetta, mais pour les amis de la vérité qui aiment à voir le fond des choses, il serait bon que les manuscrits laissés par cet homme politique et surtout sa correspondance fussent publiés. On y verrait sans doute l'explication de bien des actes de cette vie si courte et si orageuse; les Taine de l'avenir trouveraient là matière à des réflexions originales sur un nouvel Italien d'origine. Quand paraîtront les œuvres posthumes du patriote républicain? Firmin.

—

Un érudit du XVIIe siècle. — Il s'agit ici de messire Marin Estart, aumônier du roi en 1659, demeurant à cette époque rue du Temple, à Paris. Le savant dom Toulouse, auteur des *Antiquités de l'abbaye de Saint-Victor de Paris*, parle d'un manuscrit qui lui avait été prêté *ab erudito viro, domino Destart* (Antiq. St-Victor, cap. XXXVIII, sect. III). Il faut lire Estart. L'académicien Habert de Montmor le donna comme précepteur à ses enfants. Je prie un érudit du XIXe siècle de donner quelques détails. Husson.

—

Parny. — Quelle est la meilleure édition des œuvres de ce roi des poètes du XVIIIe siècle, auquel une incartade irréligieuse a fait tort?

Ses écrits en prose et en vers ont-ils été entièrement publiés? Existe-t-il un portrait de lui? Que sont devenus ses manuscrits? Reste-t-il encore des membres de sa famille?

—

La Révolution de 1848 et les comédiens. — Pourrait-on me rappeler les circonstances dans lesquelles le comédien Bocage s'est porté candidat à la députation en 1848, je crois, ou un peu plus tard?

D'autres comédiens se sont-ils occupés de politique à la même époque et jusqu'au coup d'Etat? Y en avait-il parmi eux qui eussent des grades élevés dans la garde nationale?

Est-il vrai que l'acteur Dupuis (du Cirque Olympique) ait été décoré pour sa conduite sur une barricade?

ALFRED COPIN.

—

La chanson du Berger. — Peut-on dire en quelle année fut composée une *chanson de Berger* que l'*Album lyrique de la France moderne* de Borel (Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, édition de 1885) attribue à un M. Seudis, né en 1764, mort en 1794? A-t-on quelques renseignements sur cet auteur? A.

—

Le livre de Michel Servet. — Je trouve en parcourant les *Lyonnais dignes de mémoire*, par l'abbé Pernetti (2 vol., 1757, à Lyon), que l'unique exemplaire du fameux ouvrage de Servet, *Christianissimi restitutio*, qui fut le prétexte de son martyre, se trouvait au XVIIIe siècle dans la bibliothèque de l'érudit Gros de Boze, de l'Académie des inscriptions.

Le catalogue de cette bibliothèque a-t-il été imprimé? Sait-on ce qu'est devenu cet unique exemplaire? Cz.

—

Le père Savinien Ozon, barnabite. — Connaît-on l'existence et les publications du père Savinien Ozon, barnabite au XVIIIe siècle? Pourrait-on dire spécialement où se trouve la *Vie du frère Louis Bitoz*, qu'il aurait écrite, dit-on?

L. L.

—

Un ancien livre breton. — *Coustumes générales du pays et duché de Bretagne, réformées et rédigées en écrit par les commissaires du Roy et députés des Etats audit pays en* 1580.

Rennes, chez Jean Tatas, 1674, 1 fort vol. in-4.

Un confrère obligeant pourrait-il me dire si ce livre a une valeur quelconque et s'il est rare? DOMINIQUE.

—

Bibliographie. Ouvrages anonymes. — *Histoire de Laurent Marcel*, ou l'observateur sans préjugés.

2e édition. Lille, 1781, 4 vol. in-12.

Quel est l'auteur? SUS.

—

Une Octavie de MDCLVIII. — Voici, sur ma table, un petit volume de 170 pages, imprimé en MDCLVIII, à Paris, chez Jacques Legras, à l'entrée de la galerie des Prisonniers, avec privilège du Roy, et où fleurissent tous les prénoms consacrés par le goût de l'époque: « Lysis, Lucidor, Cléonime, Clarisse, etc. » Malheureusement, on n'y trouve guère que des prénoms, sauf un ou deux rares noms propres, comme ceux de la belle et peu sévère duchesse de Montbazon de Rotrou, etc.

L'ouvrage, suite de stances, sonnets, épîtres, bouts-rimés, etc., est intitulé: « *Les œuvres diverses, tant en vers qu'en* « *prose, dédiées à Mme de Mattignon* « *par Octavie.* » D'après la dédicace et certaines pièces du volume, il semble, du reste, qu'« Octavie » ne fasse pas hommage à Mme de Mattignon de ses œuvres personnelles, mais de celles d'un certain « Acanthe » plus ou moins récemment décédé.

On m'assure que ce recueil n'est mentionné ni au *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes* de Barbier, ni au *Dictionnaire des livres rares* de Brunet.

Un aimable bibliophile pourrait-il m'indiquer quel auteur s'est caché derrière ce prénom d'impératrice ou derrière ces feuilles d'Acanthe?

(Bourges.) L. JENY.

—

Une monnaie inconnue. — Dans ses *Mémoires* (tome II, chapitre VIII, édition Hachette, in-12), Saint-Simon raconte qu'à la fin de la vie de Colbert « on « s'avisa de faire à la Monnaie une quan« tité de petites pièces d'argent de la va« leur de trois sous et demi pour la faci-

« lité du commerce journalier entre pe- « tites gens ».

A-t-on conservé quelques exemplaires de cette fabrication? Ou bien cette monnaie a-t-elle disparu après la chute de Desmarets, l'intendant des finances que ses ennemis accusèrent d'avoir trafiqué « énormément » sur la frappe des pièces de trois sous et demi? QUINNET.

RÉPONSES

Taboëtius (XIX, 34, 147, 176, 364, 527, 715; XX, 362). — Le différend du président Pélisson avec le procureur du roi Taboët est raconté, à l'occasion de ce que le conseiller Boyssane, ami de Dolet, y fut mêlé, dans le bel ouvrage consacré à *Dolet*, par Richard C. Christie, traduit par Casimir Stryiènski, Paris, Fischbacher, 1886, 8°, p. 389. Il y a quelques détails nouveaux qui pourront intéresser notre collaborateur Tabouet. Cz.

—

Famille de Gonzague (XIX, 294, 380, 405). — Le nom et les armes de cette famille avec le titre de marquis ont été communiqués par une sorte d'adoption héraldique à la famille polonaise des Myszkowski, aujourd'hui Wielopolski, au XVIIe siècle.

Qu'est-ce que ce genre de filiation ou de fraternité d'armes? Y en a-t-il d'autres exemples ailleurs? PRZEZDZIECKI.

—

Antoine Bruneau avocat et écrivain (XX, 326, 434). — Jacques-Charles Brunet possédait en effet l'année 1665 de l'*Almanach historial*, qu'il avait acheté à l'étalage d'un bouquiniste et joint à ceux de 1661 et 1663, provenant de Mercier de Saint-Léger : le tout a passé dans sa seconde vente posthume faite en mai 1868, et il ne serait pas impossible de savoir par le procès-verbal de la vente quel en fut l'acquéreur; mais la collection, bien autrement considérable, des agendas de Bruneau existait encore intacte à la fin du siècle dernier : on trouve dans le catalogue anonyme, rare et peu connu, de la bibliothèque de Ant. Martin Lottin (28 avril 1783), l'article suivant : (n° 1868) « Journal de Bruneau ou Almanach accompagné d'un manuscrit contenant des anecdotes journalières écrites de la main de maître Antoine Bruneau, avocat au Parlement, demeurant à Paris, rue de la Parcheminerie... Ce manuscrit commence à l'année 1654 et finit à l'année 1717. Cela fait 64 ans en 66 volumes in-8, *parch.* »

Les acquisitions isolées de Mercier et de Brunet prouvent que la disparition de ces précieuses notes était depuis longtemps un fait accompli, et elle est infiniment regrettable si l'on juge par les détails que Bruneau nous a conservés sur le libelle intitulé *Scarron apparu;* mais il est impossible que *tous* les autres almanachs n'existent plus, et s'ils sortaient un jour de l'ombre où ils se cachent, la Société de l'histoire de Paris aurait là matière à une bien intéressante publication. M. Tx.

—

D'où vient le mot de Péronnelle (XX, 641, 709, 729). — Sous ce titre j'ai adressé deux questions. A l'une, relative au nom de péronnelle, il a déjà été amplement répondu. A l'autre, concernant la femme de laquelle, suivant le *Dictionnaire historique*, ce nom serait venu, il n'a été fait aucune réponse. C'est sur ce point que je désire surtout être renseigné. Qu'on me permette donc de formuler de nouveau ma demande : Dans quels ouvrages trouver des détails sur Speronnella, fille de Dalesmanno et de Mabilia da Curano, et aussi sur Jacques de Sant'Andréa, fils de Speronnella, dont Dante a parlé au chant XIII de l'*Enfer*.

> O jacopo, dicea, da Sant'Andrea
> Me t'è giuvato di me far schermo.

POGGIARIDO.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre (XX, 710). — Une série de 272 lettres adressées à Bernardin de Saint-Pierre (1687-1793) par différentes personnes a été mise aux enchères à l'Hôtel des ventes de Paris en 1882. Pourrait-on me dire qui s'était rendu acquéreur de ce lot? R.

—

La prononciation des noms propres (XX, 737; XXI, 77, 209). — M. Evalde aurait-il l'obligeance de me dire où se trouve, dans Saint-Simon, le passage qu'il cite sur la prononciation du nom de Law? A. B.

— Il est certain que la prononciation des noms propres doit être en harmonie avec la langue dans laquelle on parle, et pour cela il suffit de conserver la tradition établie dans chaque pays. Certaines familles aristocratiques, qui ont eu des représentants habitant deux pays différents, trouvent très élégant d'avoir des cartes de visites différentes pour les pays où leurs noms sont connus sous des formes différentes : ainsi par exemple les Tour et Tassis signent dans leur pays (Allemagne) : Turn und Taxis; les Leiningen signent en France : de Linanges; les familles allemandes polonisées Tiesenhausen, Syberg, écrivent en Pologne : Tyzenhauz, Zyberk, etc.

Ceci ne peut cependant avoir lieu que pour les familles historiques comme le sont aussi les maisons souveraines, puisque les noms des pays que portent les dynasties sont différemment écrits et prononcés en diverses langues.

Les langues qui n'ont pas l'alphabet latin (le russe, le grec, le turc, le chinois, etc.) doivent adopter l'orthographe d'un des pays d'alphabet latin.

Les Russes originairement écrivaient leur nom à la polonaise lorsqu'ils le traduisaient en caractères latins; mais ils finirent par se décider pour l'orthographe allemande, plus connue chez les peuples occidentaux. Mais les Polonais, s'étant toujours servis de l'alphabet latin, ne peuvent, pas plus que les Anglais, modifier leur manière d'écrire leurs noms, pour les assimiler à la prononciation des autres peuples : aussi sommes-nous généralement fort contrariés de voir nos noms dénaturés dans les organes russes publiés en langue française ou allemande, qui traitent nos noms comme s'ils étaient traduits du russe, et modifient leur orthographe historique, écrivant « Tschartorisky » pour « Czartoryski ». Pour ce qui est des noms de lieux, les pays, les fleuves, les villes historiques doivent toujours porter les noms connus dans l'histoire et être écrits avec l'orthographe historique établie pour chacun d'eux dans la langue dont se servent les personnes qui en parlent.

Les lieux nouvellement mis en lumière gardent généralement leur orthographe et leur prononciation originelle, car la publicité universelle répand aujourd'hui très rapidement les connaissances des spécialistes de tout lieu.

Il arrivera certainement un jour où les différences de prononciation s'effaceront par la connaissance de plus en plus popularisée des langues étrangères. En attendant, en ceci comme en toute chose, la *tradition* a sa valeur et ses droits. — En Pologne nous commençons à adopter la façon d'écrire les noms de lieux étrangers à la façon des langues du pays où ces lieux se trouvent, mais le mode généralement adopté est encore l'ancien, celui de la latinité du moyen âge.

Un lyonnais serait bien étonné de voir le nom de sa ville écrit dans nos journaux : Lugdun; Aix-la-Chapelle se dit chez nous : Akwisgran, etc.

Nous modifions peu à peu cette façon d'écrire et de dire, et nos auteurs du XVII[e] siècle sont incompréhensibles pour le lecteur actuel, quand ils nomment les cités étrangères : nous disons encore aujourd'hui Henryk Andegawenski (Henri d'Anjou). Les journaux, les relations fréquentes avec les pays étrangers, contribuent journellement à unifier les noms géographiques.

Je ne crois cependant pas que le moment soit bien proche où l'on dise à Paris : Warszawa (prononcez Varschava) pour Varsovie, et Krakow (prononcez Cracouv') pour Cracovie.

Un mot encore à monsieur Lo.

Le *l* (barré) polonais est plus difficile à imprimer (car il faudrait avoir un signe typographique spécial) qu'à prononcer.

La valeur de cette lettre est presque celle de l'*ou* ou du *w* anglais; ainsi le mot Ladny (*l* barré) se prononce *Ouadny*.

L'étymologie du nom du Danube est incertaine; il est vrai elle passe pour celtique, mais ce mot est fort connu dans les vieilles langues slaves et même dans d'autres langues anciennes.

Vieux slave : Dunav (prononcez Dounav) et Dunaj (prononcez Dounaïe); en grec : Δανούβιος, Δάνουβις; latin : *Danubius*; en vieux allemand : Tuonouwa, Tuonaha.

Dans tous les cas, toutes les anciennes langues slaves appellent *Dunaj* (dounaïe) chaque *cours d'eau*, et ce mot se trouve employé dans ce sens dans les chansons populaires de haute antiquité. — Je crois que le *j* espagnol, correspondant au *ch* polonais et allemand, est à peu près le seul son à peu près impossible à prononcer pour un Français.

Pour finir, permettez-moi de donner la prononciation de mon nom, qui, de même que son orthographe, paraît être le plus effrayant pour tous les étrangers de quel-

que pays qu'ils soient. Le *rz* est une sorte de *j;* le *c* se prononce comme en allemand *tz*. Donc ma signature devra être lue : Pjèz-dziets-ki. PRZEZDZIECKI.

—

Encore un poète du XVIe siècle (XXI, 15). — Ayant eu à m'occuper du père, à l'occasion des *Anciennes Descriptions de Paris*, je puis fournir des renseignements sur le fils d'après Moréri et des documents inédits.

René MICHEL de la Rochemaillet, parisien, fils de Gabriel MICHEL et de Denyse Rivière, fille de Denys, conseiller au parlement de Paris, et d'Antoinette Faucon de Riz, né à Paris en janvier 1597 sur la paroisse Saint-André des Arts, est le plus connu des huit garçons et des deux filles issus de cette maison. Poète latin, il signait la seconde édition de ses œuvres, Paris, 1658, in-8, *Renati Michaelis Rupemallei, parisini, poemata.*

Ami de Ménage, de Guillaume et François Colletet, de Camus, évêque de Belley, de Nicolas Frénicle, poète français, de Jean Chauvin, de du Ryer et de plusieurs autres, il avait été bienvenu auprès de Duvair, garde des sceaux, du cardinal de Richelieu et de Jean-François-Paul de Gondi, coadjuteur de Paris. Ce n'était donc pas le premier venu. Il était ecclésiastique, curé de Massy, 1621, puis de Champlant, en 1632, où il mourut en 1658; il avait résigné sa cure l'année précédente. Voir Moréri, v° Michel.

V. D.

—

Une mort heureuse (XXI, 68). — Le régent. (?)

— De nos jours, le général S..., un héros que ses ennemis avaient surnommé *le pacha blanc*, et dont la mort fut accueillie à Berlin sans beaucoup de regret.

Lo.

— L'architecte Visconti, mort non loin de la Bibliothèque nationale.

E. J.

—

Sur la mort apparente (XXI, 68, 146, 176). — Salverte, dans son *Histoire des sciences occultes* (éd. Littré, p. 336-337), s'est étendu sur les divers moyens employés, à différentes époques, pour reconnaître la mort.

On peut également consulter les *Mélanges* de Vigneul-Marville, t. I., p. 210; un article de l'*Esprit des journaux*, déc. 1787, p. 421-422; la *Revue de bibliographie*, 1844, p. 703; l'*Improvisateur français*, t. VIII, p. 270.

Les ouvrages du docteur Bouchut et du docteur Gannal sur les *Signes de la mort*, l'article *Mort* des dictionnaires de Jaccoud et Dechambre, etc., etc.

PONT-CALÉ.

—

Pantomime (XXI, 70, 150). — Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots aux renseignements déjà fournis sur cette question :

On trouvera dans l'*Art dramatique en France depuis vingt-cinq ans*, de Th. Gautier (tome V, p. 23), une très intéressante chronique à propos des pantomimes jouées vers 1847 au théâtre des Funambules. (Cette chronique a été reproduite dans les *Souvenirs des Funambules*.)

Champfleury essayait alors de ressusciter sur cette scène un genre dont elle tendait, paraît-il, à s'écarter, depuis la mort de Débureau, en faveur du simple vaudeville.

Après *Pierrot, valet de la mort*, qui avait été un heureux début, il venait de remporter un nouveau succès avec *Pierrot pendu*.

Le brillant critique fait précéder une analyse détaillée de la pièce, d'après l'œuvre même de Champfleury, de quelques réflexions sur la pantomime en général et sur les types classiques qui en sont comme le personnel de fondation.

J'en détache les lignes suivantes qui me paraissent particulièrement dignes d'être citées :

La pantomime est la vraie comédie humaine, et, bien qu'elle n'emploie pas deux mille personnages, comme celle de M. de Balzac, elle n'en est pas moins complète. Avec quatre ou cinq types, elle suffit à tout. Cassandre représente la famille; Léandre, le bellâtre stupide et cossu, qui agrée aux parents; Colombine, l'idéal, la Béatrix, le rêve poursuivi, la fleur de jeunesse et de beauté; Arlequin, museau de singe et corps de serpent, avec son masque noir, ses losanges bigarrés, sa pluie de paillettes, l'amour, l'esprit, la mobilité, l'audace, toutes les qualités et les vices brillants; Pierrot, pâle, grêle, vêtu d'habits blafards, toujours affamé et toujours battu, l'esclave antique, le prolétaire moderne, le paria, l'être passif et déshérité qui assiste, morne et sournois, aux orgies et folies de ses maîtres. — Ne voilà-t-il pas, en admettant les nuances nécessaires et que chaque type comporte, un microcosme complet et qui suffit à toutes les évolutions de la pensée.

Je tiens encore à rappeler que l'emploi de mime a servi de carrière à des artistes sourds-muets, dont une troupe nomade donna des représentations très appréciées à Gênes et à Genève en 1834. (V. la *Revue des théâtres* du 6 février même année.)

On comprend aisément que les sourds-muets, obligés le plus souvent dans la vie ordinaire d'exprimer leur pensée par des gestes, se trouvent merveilleusement préparés pour réussir dans cette branche de l'art dramatique.

J'ignore si ces artistes ont eu des imitateurs, mais il me semble que cette idée pourrait être reprise utilement, et que les sourds-muets qui voudraient s'enrôler dans cette profession, y trouveraient un élément de succès dans les conséquences mêmes de leur infirmité.

Quant au goût du public pour la pantomime, le prodigieux succès remporté il y a peu d'années par les Hanlon-Lees, nous prouve qu'il est loin d'aller en déclinant. R. A.

—

Le premier règlement relatif à la prostitution (XXI, 101). — Les capitulaires de Charlemagne offrent, chez nous, le premier exemple d'une sévérité excessive contre la prostitution : la prison, le fouet, l'exposition, au carcan, faisaient partie des peines infligées aux ribaudes et à ceux qui leur donnaient asile; mais tout ce formidable arsenal de pénalités fut abandonné pendant les trois ou quatre siècles qui suivirent, et les maisons de débauche se multiplièrent librement, jusqu'au moment où les ordonnances de saint Louis (en 1254 et 1259) renouvelèrent les prohibitions; mais la rigueur de ces ordonnances ne tarda pas à produire des effets contraires à ceux qu'elles voulaient atteindre; les prostituées, poursuivies et punies comme criminelles, quittèrent leur costume distinctif pour adopter celui des femmes honnêtes, auxquelles elles parvenaient à se mêler, en les exposant à toutes sortes d'insultes de la part des libertins. Le désordre fut tel, et en peu de temps le mal fut si grand, que le roi comprit la nécessité de rapporter ses propres édits et se résigna à permettre l'exercice de cette plaie honteuse dans des lieux spéciaux. C'est dans cette mesure, et non dans l'ordonnance rendue en 1347, au nom de Jeanne V, reine de Naples et comtesse de Provence, qu'on doit trouver le premier exemple de la tolérance publique accordée à la prostitution; saint Louis la tolérait, ne pouvant la détruire.

Les ordonnances de saint Louis n'avaient autorisé dans l'Université que deux asiles de ribaudes : l'Abreuvoir-Mâcon et Froidmantel, près le clos Bruneau; mais Guillot a signalé six ou sept rues où s'exerçait ouvertement la prostitution, et les écrivains du même temps, Jacques de Vitry entre autres, assurent que chaque maison du quartier des Ecoles contenait au moins un mauvais lieu; nous aimons à penser que les franchises de l'Université n'étaient pas au-dessus des ordonnances royales et que la police du Châtelet avait assez d'autorité pour les faire respecter. Cette tolérance réglementaire ressort encore de la *Taille* de 1292 qui nous montre une quantité de femmes sans profession, logées dans les rues suspectes et aux environs de celles qui étaient officiellement consacrées à la prostitution. Il est assez bizarre que les voies sombres et fétides où résidaient ces femmes, dont les sobriquets tels que la Perronnelle de *Serènes* (ou Sirène), Anès l'*Allelète* (ou l'Allouette), Jehanne la *Meigrète*, Marguerite la *Galoise*, etc., indiquaient assez la vilaine profession, n'ont jamais cessé d'être hantées ou habitées par le rebut de la population. On remarquera que ces *mêmes gens* (comme les qualifie la chronique) étaient imposées chacune à douze deniers, sans préjudice de celles qui, pouvant obtenir d'autres profits, figuraient sur la taille pour deux, trois et même cinq sous, car il paraît ressortir de l'esprit des ordonnances de saint Louis, que toute femme était libre de son corps et pouvait en faire trafic à son gré, pourvu qu'elle ne s'abandonnât au péché que dans les *anciens bordeaulx et rues à ce ordonnées d'ancienneté.* On réglementa, plus tard, les heures d'entrée et de sortie dans ces clapiers, mais les femmes qui s'y rendaient ne furent soumises, pense-t-on, à aucune inscription relative. Ajoutons qu'en Angleterre, au commencement du XIVe siècle, la prostitution était publiquement tolérée, puisque l'autorité municipale de la Cité réglementait de son côté l'exercice. La reine Jeanne, de Naples, répétons-le, n'avait donc rien formulé de nouveau à ce sujet, et tout le mérite en revient au royal justicier de Vincennes.

Ego E.-G.

—

Le théâtre en famille (XXI, 107). — Il est assurément du devoir d'un père de famille de chercher à rendre sa maison agréable à ses enfants et de leur y fournir des distractions capables, tout en les attachant au foyer, de donner à leurs idées une direction sérieuse et saine.

Mais n'y aurait-il pas lieu de se demander si les exercices dramatiques, quelque moraux qu'ils soient, remplissent bien le but que l'on se propose, et s'il y a profit à faire jouer la comédie par de jeunes enfants, particulièrement aptes à s'assimiler, non seulement les bons sentiments qui y sont exprimés, mais aussi les défauts qui ne peuvent en être entièrement exclus. Ces réserves, une fois faites sur l'utilité des comédies enfantines, je dirai quelques mots sur le choix des ouvrages qui peuvent le mieux convenir à ce genre de récréation.

Il existe un grand nombre de pièces et de recueils destinés à être joués par des enfants et des jeunes gens. L'auteur de la question en trouvera une longue liste dans la table du catalogue de Lorenz sous une rubrique spéciale, à l'article *Théâtres*. La plupart sont dus à des auteurs peu connus et sont tombés dans le plus complet oubli. Je n'ai pas à rappeler ici que la plus célèbre de ces collections est celle de Berquin, qui est restée comme un des modèles du genre.

Je me permettrai seulement d'appeler l'attention sur le *Théâtre du petit château*, de M. Jean Macé, dont la compétence bien connue en matière d'éducation est faite pour inspirer confiance. M. Macé, lui, est très partisan de la comédie en famille; il s'exprime ainsi dans la préface de son livre :

> Il y a peu d'exercices plus utiles pour développer la mémoire, favoriser la prononciation, et donner de l'aisance aux manières que ces représentations en famille, dont le travail préparatoire est accepté avec enthousiasme, parce qu'il y a un plaisir au bout, et que c'est presque un honneur d'être choisi. C'est en même temps un moyen précieux pour donner des leçons qui ne s'oublient pas, leçons de conduite, et même leçons de classes, si l'on veut en prendre la peine... Ajoutez que la question des costumes nécessite des recherches qui ont aussi leur valeur historique, sans compter que le goût s'y forme, ce qui n'est pas non plus à dédaigner.

Quel que puisse être le mérite des pièces spécialement écrites pour la jeunesse, je ne sais si je ne donnerais pas la préférence, comme on l'a fait souvent, à quelque pièce ou à quelque scène convenablement choisie dans le répertoire ordinaire, soit classique, soit même moderne. Il ne manque pas, grâce à Dieu, dans notre théâtre, d'œuvres saines, ayant une valeur littéraire, qui répondent parfaitement au but proposé. Parmi les exemples qui me viennent à l'esprit, je citerai cette ravissante petite comédie : *la Partie de piquet*, de MM. Fournier et Meyer. Elle contient des scènes touchantes bien faites pour développer des sentiments de noblesse et de générosité chez les jeunes gens.

J'indiquerai encore la collection des proverbes de Leclercq comme une mine féconde à laquelle on peut faire de nombreux emprunts. R. A.

—

Dessins à attribuer (XXI, 108-109). — Sans pouvoir satisfaire entièrement le confrère A. Y., je puis néanmoins lui donner le renseignement suivant qui pourra le mettre sur la voie : je possède seize volumes d'une collection de classiques italiens, qui en compte beaucoup plus, car l'un de mes volumes porte le nº 45, comme chiffre de tomaison.

Voici le titre général de cette collection qui a été imprimée à Venise entre 1784 et 1789, à en juger par ce que j'en possède: *Parnaso Italiano ovvero raccolta de' poeti classici italiani d'ognigenere d'agni eta d'ogni metro et del più sceltp tra gli ottimi..., etc.*

Je possède l'*Orlando furioso*, *Il Ricciardetto*, *Marganta maggiore* et l'*Orlando innamorato*.

Ces quatre ouvrages sont ornés, en tête de chaque chant, d'une petite gravure presque carrée (7 c. 1/2 sur 6 c.) qui semble bien répondre à la désignation donnée par A. Y.

Toutes ces estampes portent le nom du graveur. *G. Dall' Acqua* en a signé le plus grand nombre. *Daniotto* est l'auteur de la plus grande partie de celles qui ornent *Orlando innamorato*. Dans l'*Orlando furioso*, je relève, comme graveur, le nom de *G. Juliani*.

C'est *Daniotto* qui a le plus contribué à l'illustration de l'*Orlando innamorato*, où les vignettes des chants 9, 36 et 37, dont A. Y. possède les dessins, portent bien son nom, avec la mention *sc*. Quant à la gravure du chant 53, également citée, elle est signée de *G. Dall' Acqua scul.*

J'ajoute que ces volumes, petits in-8

(16 cent.), ont été publiés, à Venise, *presso Antonio Zatta e figli*.

JEAN COQUATRIX.

—

Crépon de Strasbourg (XXI, 129). — Le passage qui a motivé la question semble indiquer que le crépon de Strasbourg est une couleur, ou du moins une étoffe d'une couleur particulière. Or, si nous nous reportons, dans le *Dictionnaire universel du commerce* de Savary des Bruslons, qui est de la première moitié du XVIII[e] siècle (1748), au mot *Crespon*, nous voyons que celui-ci ne se rapporte qu'à une étoffe de laine, par opposition au *crespe*, qui est de soie grège.

Dans l'article assez long consacré par Savary au crespon, et dans lequel ses provenances principales sont indiquées, il n'est nullement question de Strasbourg. Ceux de Zurich étaient, antérieurement, l'objet d'une consommation considérable en France, où l'on en fabriquait aussi, mais de qualité différente.

Le crespon servait à faire les costumes des gens d'église et de robe. ALF. D.

—

Pilastre de la Brardière (XXI, 130, 186). — Il existe au moins une lithographie avec mention « Ligny et Dupaux, rue Quincampoix, 38, » d'Urbain-René Pilastre, faite pendant la Restauration à l'époque où il était député de Maine-et-Loire.

Son fils Urbain Pilastre, mort le 28 (et non le 3) décembre 1870, a laissé de son mariage avec la fille aînée du naturaliste Bosc *trois* enfants : deux filles, mesdames Chollet et Mœller et un fils Gustave Pilastre mort récemment. Ce dernier était père d'une fille et d'Urbain Pilastre, actuellement lieutenant d'artillerie à Angoulême. — M. Paul Marchegay n'était allié que des deux filles de madame Mœller. Le docteur Jules Regnauld a épousé une fille du chimiste Soubeyran, petite-fille de Bosc.

R. CHOLLET.

P. S. Outre les sources biographiques citées, monsieur Firmin peut consulter :

Le naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix, par Auguste Rey, Paris, 1882.

Mémoires de Laréveillère-Lépaux. (L'édition a été conservée par la famille, mais des exemplaires sont conservés à la Bibliothèque nationale.)

—

Le secret des lettres (XXI, 131). — Si les choses se pratiquaient comme l'explique le *Gil-Blas*, il y aurait certainement violation du secret des lettres. Il existe toute une législation (1) sur les lettres que la poste n'a pu distribuer pour un motif quelconque, et un bureau central, dit des *rebuts*, où elles sont expédiées sous formes de dépêches, et c'est seulement à ce bureau qu'ont lieu, conformément à la loi, les opérations, signalées par le *Gil-Blas*, dans le but de rectifier l'adresse du destinataire ou de rechercher celle de l'expéditeur. Les lettres contenant des valeurs sont conservées pendant huit ans, et les procès-verbaux d'ouverture pendant six ans, etc.

Quand l'expéditeur a eu la précaution de mettre son adresse au verso ou dans un des coins du recto de l'enveloppe, elle lui est immédiatement retournée, sans avoir à passer par le bureau des rebuts ; aussi devrait-on toujours avoir soin d'agir ainsi. On peut du reste s'assurer le retour de ses lettres sans donner son nom, à l'aide de chiffres ou d'initiales : bureau restant, où il suffirait d'aller s'assurer une fois par mois si rien n'est revenu à l'adresse adoptée *ad hoc*.

Cette précaution et la suivante, que nous avons déjà préconisée ailleurs, garantiront à votre correspondance le secret le plus absolu. Nous n'étonnerons personne en disant que les enveloppes gommées ne garantissent aucunement le secret, car il suffit d'en mouiller les bords ou de les tenir, *à peine une minute*, au-dessus de l'eau bouillante pour les ouvrir, sans que rien ne trahisse cette indiscrétion. Ecrivez donc l'adresse et appliquez le timbre-poste du côté où se ferme l'enveloppe et cette pratique criminelle sera, par ce seul fait, rendue impossible. En effet, outre la difficulté de rapprocher exactement les jambages des lettres, l'eau et la vapeur d'eau effacent les traits de l'encre la plus ordinaire — à plus forte raison si c'est de l'encre à copier — pour qu'aucun indiscret n'en tente la violation. *Experto credite Roberto.*

C'est parce qu'il serait difficile de trouver un plus chaud partisan de l'inviola-

(1) Voy. l'ordonnance royale du 20 janvier 1819, qui a modifié la législation antérieure à cette date, la décision du 27 décembre 1822 ordonnant que les lettres tombées en rebut seront désormais vendues, au lieu d'être brûlées, pour être converties en pâte à carton, sous la surveillance d'un employé de l'administration, et l'*Instruction générale sur le service des postes*, in-4 de 1184 p. *Imprimerie nationale*, 1876, art. 728 et suiv.

bilité absolue du secret des lettres que le soussigné vous signale ce moyen, quoique très simple; car il le verrait, avec plaisir, se répandre dans le public, comme aussi l'usage de mettre l'adresse sur les objets de correspondance qu'on confie à la Poste. Ce dernier point devrait même être, selon lui, signalé au public dans tous les bureaux de poste, dans tous les almanachs, etc. Cet avis diminuerait considérablement le nombre des rebuts postaux et l'Administration des Postes n'ouvrirait plus que les lettres des personnes qui voudraient bien s'exposer à cette éventualité.

Dans le même ordre d'idées, j'ai demandé, dès 1879, à ce que la carte-lettre fut substituée à la carte postale, car le secret de cette dernière est un secret de polichinelle. En 1886, cette réforme fut sur le point d'être réalisée, malheureusela question des recettes la fit ajourner. Depuis, j'ai prouvé, dans le *Panthéon du mérite* du 29 février dernier, que la carte postale n'aurait jamais existé si la cartelettre eût été imaginée au moment où le docteur Hermann la fit adopter par l'Autriche (1869). Et comme on pourrait arguer le trop grand espace réservé à la correspondance dans une carte-lettre contre l'adoption de cette dernière au lieu et place de la carte postale, j'ai imaginé un nouveau mode de correspondance que j'ai baptisé du nom de *carte-billet*, où ledit espace pourrait être exactement le même que celui d'une carte postale. Son adoption constituerait un grand pas vers l'inviolabilité absolue du secret des lettres.

HENRI ISSANCHOU.

—

Danton faisant déterrer sa femme (XXI, 132, 210). — M. M. L. dit n'avoir pas rencontré cet épisode dans Michelet. Il s'y trouve pourtant. Voir l'*Histoire de la Révolution française*, liv. XI, chap. 4, et les *Femmes de la Révolution*, du même historien. ADRIEN MARCEL.

—

Les uniformes des dragons et des cuirassiers sous Charles X (XXI, 132). — Puisque l'on donne les uniformes des dragons et des cuirassiers sous la Restauration, je demande, pour compléter ces renseignements, qu'on veuille bien donner ceux du reste de l'armée, vers 1821 : carabiniers, hussards, chasseurs, infanterie (légère et de ligne), artillerie, gendarmerie, école de cavalerie de Saumur...

A propos de chasseurs, je désirerais savoir quel était le régiment de cette arme, tenant garnison à Poitiers, au commencement de 1822, et par quel régiment (des dragons, je crois) il fut remplacé?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

La guérison de la paralysie par l'électricité en 1772 (XXI, 132). — J'extrais ce qui suit d'une lettre adressée à la fin du siècle dernier à Guillaume Laënnec, médecin à Nantes, pour le consulter sur un cas d'épilepsie.

Guingamp, le 26 fructidor an V.

« ... On m'a dit qu'il existait autrefois à Paris un nommé Mauduit de la Varenne, qui était alors payé par le gouvernement pour appliquer aux épileptiques, paralytiques et autres malades, le remède de l'électricité, et qu'il est parvenu à guérir parfaitement par ce moyen des maladies de cette espèce. Je ne sçais s'il existe encore... »

D. W.

—

Petrus Borel le lycanthrope (XXI, 134). — M. Jules Claretie est, sans contredit, l'écrivain qui s'est le plus et le mieux occupé du bizarre écrivain qui s'était surnommé lui-même, homme-loup (*lycanthrope*). On sait qu'il fut un romantique des plus échevelés et l'un des grands prêtres des *Bouzingots*, avec Théophile Gautier, Alph. Brot, Bouchardy, Nanteuil, etc., etc. Ch. Asselineau, dans sa *Bibliographie romantique*, en a fait l'objet d'un chapitre spécial, où son caractère et ses œuvres sont jugés et appréciés. Ch. Baudelaire s'est aussi occupé de lui dans la *Revue fantaisiste* du 15 juillet 1861, en le mêlant à ses *Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains*. M. L. de Veyrières l'a cité, de son côté, dans sa *Monographie du sonnet* (2 vol. in-18. Paris, 1870), à propos de ses poésies pleines de fantaisie et d'humour. Dans le neuvième volume (décembre 1859), la *Revue anecdotique* lui consacre quelques pages inspirées par la nouvelle récente de sa mort. Quant aux portraits dont Petrus Borel a été l'objet, nous pouvons citer, indépendamment de l'eau-forte donnée par Ulm, en 1865, chez R. Pincebourde, le portrait en pied, par Louis Boulanger, qui figurait au salon de 1839, et qui a été gravé, pour l'*Artiste*, par Célestin Nanteuil. Le sculpteur Jehan du Seigneur, qui faisait partie du cénacle

romantique, l'avait d'abord représenté en buste (décembre 1830), et plus tard (1832) en médaillon. C'est à ce propos que l'auteur des *Rhapsodies* adressa au statuaire une de ses plus jolies poésies : *Au médaillon d'Yseult*, dont voici la strophe finale :

Qui t'a parfait? bijou, bronze fragile,
Et ce bonheur, qui me l'a fait? C'est Jehan,
Ce bon ami dont l'ébauchoir agile,
Sait éveiller Abélard de l'argile,
Hugo, Calvin, Esmeralda, Rolland,
En dépit d'Homère et Virgile!

Ego E.-G.

—

L'Esprit des journaux (XXI, 137). — L'*Esprit des journaux français et étrangers*... C'est bien là le titre du recueil visé par notre correspondant.

Réponse.—Nous voyons figurer au Catalogue de la bibliothèque de la commission royale de statistique, qui a son siége à Bruxelles (1er supplément, page 35, année 1855) :

N° 2,878.—*L'Esprit des journaux français et étrangers* de juillet 1772 à avril 1818. Liége, Paris et Bruxelles, 487 vol. in-12, dont 7 de tables.

La collection est-elle complète? Nous ne savons, mais nous indiquons que ce recueil subsistait encore vingt et un ans après 1793.

Il est de notoriété que l'*Esprit des journaux* est d'une haute rareté en librairie.

La Bibliothèque nationale possède, nous assure-t-on, la collection complète.

Puisque nous entrons dans le domaine de ces précieux et volumineux inventaires des faits du passé, nous permettra-t-on d'en citer un autre : *l'Esprit des gazettes*, recueil des événements politiques extraordinaires. Bruxelles, 1780 à 1810, par Louis-Joseph Urban, né à Dinant en 1742, et mort à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), en 1833.

Sans subir de modifications quant au fond et à la forme, l'*Esprit des gazettes* changea de titre par le fait de certaines circonstances, et devint successivement : l'Echo des feuilles politiques et littéraires, le Rapporteur, le Compilateur des nouvelles nationales, politiques et littéraires.

C'est encore Urban qui publia l'*Indicateur général des journaux politiques et littéraires de la capitale de l'Empire français*. Cette publication, qui avait son importance analytique, ne vécut que six mois : du 1er janvier au 1er juillet 1812.

A. L. C.

—

Le registre de Barneville, gouverneur de la Bastille, brûlé en 1871, et l'Homme au masque de fer (XXI, 159-160). — On trouve de notables parties du texte, transcrites par M. l'abbé Valentin Dufour, dans deux extraits du *Journal de M. de Jonca, Lieutenant de Roi de la Bastille*, insérés aux pages 88-91 d'un volume *rarissime*... dit-on... et intitulé :

Remarques historiques sur la Bastille. Nouvelle édition augmentée d'un grand nombre d'anecdotes intéressantes et peu connues.

Épigraphe :

Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance, on enferme souvent le crime et l'innocence. A Londres (sans nom d'éditeur), MDCCLXXXIII.

Au sujet de l'*Homme au masque de fer*, trois paragraphes, qui portent ces intitulés, occupent les pages 91 à 97 de notre livre :

1° Le prisonnier au masque de fer était le duc de Beaufort;

2° Ce prisonnier était le comte de Vermandois, fils du roi et de madame de la Vallière;

3° Ce prisonnier était le duc de Montmouth, fils de Charles II, roi d'Angleterre, et de Lucie Walters.

Quant aux anecdotes qui ont la Bastille pour théâtre, elles sont nombreuses, et viennent à la suite des parties historique, descriptive et administrative de la prison.

On y raconte l'histoire de la culotte de M. de Linguet, on y montre Voltaire dans la tour du *coin*, on y cite les noms du maréchal François de Bassompierre terminant ses mémoires sous les verrous, de madame de Staal, femme de la duchesse du Maine, de Constantin de Renneville et tant d'autres.

A propos de M. de Renneville, cet extrait va nous édifier sur la nature des méfaits qui lui valurent onze ans de captivité dans un *château royal!* comme on disait parfois.

« L'origine des malheurs de M. de Renneville vint par des bouts-rimés qu'il se permit de faire, et dans lesquels la France n'était pas assez ménagée. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares (on écrivait ceci en 1783) :

Madrigal *en faveur de la France et de l'Espagne alliées contre l'Autriche, par allusion aux termes du Piquet, Quinte et Quatorze, signifiant Philippe V et Louis XIV.*

Contre *Quinte* et *Quatorze* on n'a jamais beau [jeu,
On est même en danger de perdre la partie.
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien, ou sert de peu.
Peuples qui vous liguez, qu'avez-vous qui ba-
Ou votre perte ou votre gain ? [lance
Combattant l'Espagne et la France
Vous trouverez toujours *Quinte* et *Quatorze* en [main.

RÉPONSE DE M. DE RENNEVILLE EN BOUTS-RIMÉS

Contre Quinte et Quatorze on peut faire *beau* [*jeu*.
On est même assuré de gagner la *partie*.
Aux plus sages conseils notre force est *unie* :
Votre *Quatorze* est nul, votre *Quinte* est trop [*peu*.
Le ciel qui voit ce jeu fait pencher la *balance*
Pour votre perte et notre gain.
Nous ferons un repic : Et l'Espagne et la *France*
Se trouveront capot *Quinte et Quatorze en main*.

A. L. C.

—

Le maréchal Saint-Arnaud comédien (XXI, 163).—Peut-être Sainte-Beuve a-t-il voulu y faire quelque allusion dans ce passage biographique : *Il cessa de faire partie de l'armée. Il voyagea et se remit à sa vie de hasard et d'aventures. Il ne pouvait en finir de cette longue première jeunesse.* (*Causeries du Lundi*, t. XIII. Paris, Garnier frères, 1858.) Ego E.-G.

—

L'Angelus (XXI, 163). — L'*Angelus* ne fut pas d'abord sonné trois fois par jour; ce n'est que successivement que la sonnerie et les prières du matin et de midi s'ajoutèrent à la sonnerie du soir.

Il en est qui attribuent l'institution de l'*Angelus* à Urbain II, au concile de Clermont, en 1095.

D'autres à saint Bonaventure.

Plus généralement, on rapporte l'institution de l'*Angelus* à Jean XXII qui encouragea les fidèles à réciter l'*Ave maria* le soir au son de la cloche. Il faudrait voir les bulles de ce pape de 1316 ou 1318, et de 1327.

Le concile de Lavaur, 1368, donne une indulgence de trente jours à ceux qui réciteront le *matin*, à genoux et au son de la cloche, cinq fois le *Pater noster* et sept fois l'*Ave maria*.

Le 10e canon du concile de Cologne tenu en 1423 ordonna de sonner l'*Angelus* aussi au soleil levant.

L'*Angelus* du midi fut institué par Louis XI (1475).

Au XVe siècle, Villon écrivait :

Je ouyz la cloche de Sorbonne
Qui toujours à neuf heures sonne
Le salut que l'ange prédit.

« Ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle, dit D. Guéranger (*Année liturgique*, *Carême*, p. 663), que l'on trouve sur un document français cité par Mabillon le son à midi venant se joindre à ceux du lever et du coucher du soleil. »

(Cf. les encyclopédies catholiques; — Bérault-Bercastel : *Histoire de l'Eglise*, t. V, p. 289; t. VII, p. 126, 194, 210; t. VIII, p. 270.) Evalde.

—

Que sont devenus les deux canons *Victor Hugo* **et le** *Châtiment ?* (XXI, 164.) — Il est facile de le savoir. Ces canons ont servi pendant le Siège et pendant la Commune. Ils ont été conservés comme ceux de cette époque. La commission spéciale dont parle M. G. M. était composée d'une délégation de la Société des gens de lettres qui, grâce à l'autorisation de Victor Hugo, voulait offrir ces canons à la patrie. M. Jules Claretie, alors vice-président de la Société, et M. Eugène Muller, son collègue, aujourd'hui comme alors bibliothécaire à l'Arsenal, conduisirent ces canons à l'Hôtel de ville. Je revois encore M. Emmanuel Gonzalès et M. Claretie, en uniforme, assis sur les caissons, et l'adjoint au maire de Paris, le pauvre Chaudey, recevant le premier de ces canons, *le Victor Hugo*, devant la grille de l'Hôtel de ville et je l'entends dire :

— Espérons que ce canon fera autant de bruit et de besogne que le poète dont il porte le nom glorieux!

M. Jules Ferry reçut ensuite les vice-présidents de la Société des gens de lettres dans un des salons de l'Hôtel de ville. Testis.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Proudhon et Victor Hugo. — *Respectueuse rectification.* — Le journal le *Rappel* publie, sous ce titre, *Choses vues, par Victor Hugo*, une série des notes écrites,

au jour le jour, sous l'impression du moment, sans que l'auteur ait eu le loisir ou la volonté de s'enquérir, dans tous les cas, de l'exactitude des renseignements sommaires qui accompagnent ses appréciations. Il n'est donc pas surprenant que quelques erreurs se soient glissées dans cette vision rapide des hommes et des choses par le grand poète. Ce qu'il dit de Proudhon, entre autres (nº du 20 mars du *Rappel*), à propos de la fameuse proposition du célèbre polémiste de la séance du 31 juillet 1848, de l'Assemblée constituante, n'est peut-être pas vrai de tous points. « Proudhon, dit-il, est fils d'un tonnelier de Besançon. Il est né en 1805. Dans les derniers temps, il demeurait rue Dauphine et y faisait son journal *le Représentant du peuple*. Ceux qui avaient affaire au rédacteur montaient là à une espèce de chassis et y trouvaient Proudhon rédigeant en blouse et en sabots. »

Proudhon est né à Besançon, où son père, comme il le dit lui-même dans son livre *De la justice dans l'Eglise et dans la révolution*, exerçait, en effet, la profession de tonnelier. Mais il est né en 1809 et non en 1805. Il est possible qu'il ait habité, au cours de l'année 1848, la rue Mazarine ou la rue Dauphine; mais les bureaux du journal *le Représentant du peuple* étaient alors situés rue Montmartre, 154, et c'est là que ceux qui avaient à faire à lui venaient le trouver. Sa demeure, qui devait être des plus modestes, où qu'elle fut située, était, à ce moment, inaccessible à tout autre qu'à un ou deux amis très intimes, ses compatriotes, et je ne pense pas qu'aucun de ses rares visiteurs l'ait jamais rencontré, même chez lui, en blouse et surtout en sabots. Ses vêtements étaient, à cette époque, comme on les vit depuis, d'une coupe provinciale, mais ne présentaient rien de particulier qui sortît de l'ordinaire et pût le faire remarquer.

Le *Représentant du peuple* n'appartenait pas à Proudhon, quoique celui-ci en fût le rédacteur le plus éminent; le fondateur, le directeur et le propriétaire du *Représentant du peuple* était M. Ch. Fauvety, qui l'avait créé au lendemain de la Révolution de février, après avoir dirigé, pendant les dernières années de Louis-Philippe, une feuille hebdomadaire, faisant suite, sous le même titre, au *Journal du peuple* de Dupoty.

Un peu plus loin, M. Victor Hugo, au sortir, sans doute, de cette même séance du 31 juillet, traçant un portrait peu flatté de son collègue, dit qu'il avait « un son de voix vulgaire, une prononciation commune et enrouée, et des bésicles ». Proudhon, qui était très myope, portait, il est vrai, des lunettes ou bésicles. Mais sa voix n'avait rien de particulièrement vulgaire et sa prononciation n'était pas plus commune que celle de la plupart de ses compatriotes; il parlait comme eux, avec un accent franc-comtois assez prononcé. Quant à l'enrouement que les lecteurs superficiels des *Choses vues* pourraient attribuer à l'abus des liqueurs spiritueuses, il n'était pas habituel à Proudhon, sobre comme un anachorète, mais ne pouvait-il être mis, ce jour-là, avec justice, sur le compte de l'émotion bien naturelle à un homme qui abordait pour la première fois la tribune, et qui apportait, pour des débuts, une proposition destinée à jeter le trouble dans les consciences de ses auditeurs et à mettre en désarroi leur entendement. Ceux qui assistèrent à son retour de l'assemblée, après la séance du 31 juillet, racontaient qu'il arriva dans les bureaux du *Représentant du peuple* (154, rue Montmartre) accompagné d'un de ses amis les plus dévoués, qui avait peine à le maintenir; son état d'exaspération était extrême; aussitôt entré il éclata, donnant libre cours à sa colère et à son indignation, saisissant les meubles pour les briser, crachant le sang par suite d'une trop longue contention, puis, tombant épuisé, presque évanoui.

Proudhon est mort depuis longtemps; le silence s'est fait autour de son nom, qui retentit si bruyamment pendant quelques années; il y aurait assurément quelque injustice à le présenter aux générations nouvelles, qui ne l'ont pas connu, comme un goujat vulgaire. Son origine plébéienne, son allure bourgeoise, un peu lourde, n'excluaient pas un air de dignité personnelle, empreinte sur sa figure intelligente, réfléchie jusqu'à paraître soucieuse et sombre, bienveillante, mais où se montrait bien rarement, dans une éclaircie, la fugitive lueur d'un clair sourire.

Fr. F.

Le gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mai 1888.*

XXIe Année. — N° 480.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 105.



Cherchez et vous trouverez. Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Myrmidon. — Depuis quand le nom de Myrmidon ou Mirmidon est-il devenu synonyme de nain ou petit homme?

Littré ne cite pas de texte antérieur à Molière. G. S. H.

—

Coiffer sainte Catherine. — J'ai souvent entendu dire que, lorsqu'une jeune fille était arrivée à l'âge de vingt-cinq ans sans se marier, elle coiffait sainte Catherine.

J'espère que quelques collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourront m'expliquer ce dicton. Sui.

—

Les beaux-parents. — D'où nous est venue l'habitude d'employer les mots *beau-père*, *belle-mère*, *beau-frère*, *belle-sœur*, pour désigner nos alliés?

De C.

—

Sur une mosaïque romaine. — Le *Standard* a tout récemment annoncé qu'on avait trouvé à Salisbury un élégant pavé en mosaïque romaine. Ce pavé représentait un groupe de fugitifs persans poursuivis par un cavalier grec, la lance en arrêt. Le cavalier grec était, dit-on, Alexandre le Grand et les fugitifs auraient représenté Darius et les Perses fuyant devant leur vainqueur. Cette mosaïque est d'un très beau travail qui laisse à supposer qu'elle fut plutôt faite pour une décoration murale que pour servir de pavé.

Une autre mosaïque, découverte à Pompéï en 1831, et dont j'ai la gravure sous les yeux, représente une scène analogue. Elle est connue sous le nom de *mosaïque de la bataille d'Issus*. Elle contient tous les détails caractéristiques de la mosaïque de Salisbury et, de plus, quelques particularités, savoir : le chariot de fugitifs est traîné par quatre chevaux et contient deux personnages, le conducteur et un roi ou un chef qui paraît diriger la retraite. A la gauche, un Perse blessé à mort tient encore dans sa main crispée son arc de combat. Au bas, vers la droite, une lance brisée et une épée tombée. Le roi porte une μιτρα élevée.

Ces deux mosaïques sont-elles des copies de quelque original? Cet original est-il connu? La mosaïque de Salisbury a-t-elle été faite d'après celle de Pompéï?

Toutes ces questions sont fort intéressantes et d'actualité, puisque l'on vient récemment de découvrir le tombeau d'Alexandre le Grand.

Marmaduke Dolman.

—

De quelques dames. — Si ce n'était pas être trop indiscret, je voudrais bien savoir qui sont les trois femmes de notre époque dont les noms suivent :

1° *La marquise de Strada* qui, en septembre 1859, demeurait à Juvisy (Seine-et-Oise);

2° *La comtesse de Ludolf*, belle-mère de la *comtesse de Stackelberg*, dont je possède une lettre charmante datée de Londres, le 12 août (?), adressée à sa chère *miss Rochefort*, 65, rue de Bourbon, à Paris;

3° *La comtesse de la Bouillerie*, douairière, qui, vers 1860, demeurait rue de Varennes, 28.

Je désirerais connaître les noms de filles de ces dames, le degré de notoriété dont elles ont joui dans la société parisienne, et le motif de cette notoriété (femme de lettres, femme politique ou autre); tout ce qui, en un mot, me permettrait d'éta-

blir une petite biographie de ces trois dames. A. Y.

—

Le tyran du mont Sainte-Geneviève. — Balzac, dans le 10e de ses *Entretiens* (celui qui est dirigé contre le pédant Colotes), fait, sans le nommer, le portrait d'un *petit bonhomme* qu'il avait connu jadis professeur au collège de Cambrai, à Paris, et qui critiquait avec tant d'ardeur tous les livres qui lui tombaient sous la main, anciens et modernes, grecs, latins et français, qu'on l'avait surnommé le *tyran du mont Sainte-Geneviève*. Qui est ce *tyran?* Sallengre, dans ses notes sur les *Entretiens* de Balzac (Mémoires de littérature) n'en dit rien. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* saurait-il son nom?

JACQUES FLACH.

—

La mort de Lamoignon. — Un des collaborateurs de Loménie de Brienne dans la préparation des édits si impopulaires sur les grands bailliages, sur la cour plénière, etc., le garde des sceaux de Lamoignon, mourut quelques jours après l'ouverture des Etats généraux de 1789. Certains biographes attribuent sa mort à un accident de chasse. Mais, parmi les contemporains, beaucoup crurent à un suicide.

Voici ce qu'on peut lire dans une lettre inédite du député Gaultier de Biauzat, en date du 18 mai 1789: « A propos des gens « malfaisants, je vous dirai que M. de La- « moignon, un des héros de la scène du « 8 mai 1788, a été bien fatigué de voir « que les Etats généraux répondaient aux « classes de la noblesse et du clergé par « la force d'inertie qui fit manquer son « projet des grands bailliages. Sa con- « science ou sa crainte, car je ne crois pas « qu'il ait jamais eu de conscience, sa « crainte lui avait présenté la perspective « du jour où il serait appelé au tribunal « de la nation. Il a préféré de porter di- « rectement ses comptes au Père Eternel; « et pour se rendre plus excusable, il a « imaginé de s'y présenter sans cervelle. « Il s'est servi du prompt secours d'un « fusil pour la brûler, crainte qu'il n'en « restât des traces. C'est avant-hier sa- « medi, 16 au soir, que ce turbulent vida « son âme au pied de son cheval.

« Il est bien fâcheux qu'un homme si « criminel soit mort sans absolution; car « pour la confession, il n'en avait pas be- « soin, ses péchés étaient connus... »

Que croire? Existe-t-il sur cette mort des documents plus circonstanciés et plus probants? SED EGO.

—

Kellermann. — M. Colani, dans la *République française*, dit qu'une tradition fait venir ce nom de ce que le futur maréchal serait né à Strasbourg, de père inconnu, dans une maison où se trouvaient les caves de la ville, le *Kellerhause*. Cette tradition est-elle fondée? R.

—

Saint Roch, son culte et ses peintres. — En France, on a toujours eu une profonde vénération pour saint Roch, et on l'invoquait surtout dans les maladies contagieuses. Les anciens registres des fabriques paroissiales en fournissent de nombreuses preuves. Que sait-on d'intéressant sur son culte à Paris, où une église porte son nom? Les peintres ont souvent reproduit des épisodes de la vie de ce saint; les églises de Paris renferment-elles des tableaux sur ce sujet, et quelles sont les toiles les plus célèbres de saint Roch? HUSSON.

—

La Tour d'Auvergne, mort au champ d'honneur. — On lit dans le livre de M. Charles Rozan: « Petites ignorances historiques et littéraires », à la citation ci-dessus:

Théophile-Malo Corret de la Tour d'Auvergne, dit le *premier grenadier de France*, né en 1743, etc., etc.

Le 27 juin 1800, la Tour d'Auvergne fut percé au cœur d'un coup de lance à Oberhausen, près Neubourg (Bavière); il tomba en disant: « Je meurs satisfait, je désirais terminer ainsi ma vie. » On l'ensevelit dans des branches de laurier et de chêne, sur le lieu même où il avait été frappé, et un grenadier lui tourna dans la fosse la face vers le ciel, parce qu'il ne fallait pas que celui qui n'avait jamais tourné le dos à l'ennemi de son vivant, le lui tournât après sa mort.

L'armée entière porta son deuil pendant trois jours. Son nom resta inscrit en tête des registres de la 46e demi-brigade. Son cœur fut précieusement conservé dans une boîte d'argent payée par les soldats, et tous les jours, quand le nom de la Tour d'Auvergne était appelé, le plus ancien sergent répondait: « Mort au champ d'honneur! »

Cet hommage ne cessa de lui être rendu qu'à la chute de l'Empire (1814).

Cet article n'est pas tout à fait complet, car j'ai entendu raconter le fait de l'appel de la Tour d'Auvergne, il y a huit ans, par un officier dont le bataillon était caserné

au Château d'Eau. Voici les seuls renseignements qu'il a pu me donner.

En 1880-1881, la caserne du Château d'Eau contenait :

3 bataillons du 46e.
1 bataillon du 125e.
1 bataillon du 90e.
1 bataillon du 114e.

Le 46e est bien le régiment de la Tour d'Auvergne, et j'ai entendu dire qu'on avait, depuis la guerre, recommencé à nommer la Tour d'Auvergne à l'appel, mais je n'y ai jamais assisté.

Pourrait-on compléter ces renseignements en faisant savoir en quelle année et quel ministre de la guerre a décidé de rappeler le passé glorieux de la Tour d'Auvergne et du régiment dont il faisait partie ?

A quel bataillon était-il appelé, et était-ce toujours le plus ancien sergent qui répondait ou qui répond, si la chose se fait encore ?

Si la Tour d'Auvergne n'est plus appelé, quand et par qui cette décision a-t-elle été prise ?

Etait-ce à chaque appel qu'il était nommé ou seulement à l'appel de onze heures?

H. P.

—

Le jeu de la « longue Paulme ». — Je le trouve cité parmi les lieux dits dans un acte notarié du 16 sept. 1637, passé au château de Versailles au sujet de la terre de la Selle-Saint-Cloud, entre Estienne Pavillon, conseiller du Roy et son advocat, au parlement de Metz, vendeur, et Gabriel Bouchelier, premier valet de garderobbe ordinaire, et écuyer du Roy, acquéreur. Merci d'avance au confrère qui m'instruira à cet égard.

N. G. G.

—

Chasseloup. — A-t-on des détails aussi complets que possible sur la vie et les services de l'adjudant général Chasseloup, attaché en 1797 à l'armée de Sambre-et-Meuse ? BEATUS.

—

Une prédiction. — J'ai lu quelque part, mais où ? qu'un P. Alphonse de Beyra a publié, à Dunkerque, un mémoire détaillé sur un événement dont fut témoin, le 2 octobre 1789, tout l'équipage du vaisseau *la Concordia*, venant de Vera-Cruz, et se trouvant alors au 22° de latitude. Or cet événement aurait été prédit en 1702. — C'est bien vague, mais les Intermédiairistes ont résolu d'autres problèmes. PIERRE CLAUER.

—

Un rocher décrit par Shakespeare. — J'ai lu, dans le *Guide Bradshaw*, que la falaise qui s'élève à l'ouest de Douvres porte le nom de Shakespeare Cliff, à cause de la célèbre description qu'en a faite le grand écrivain anglais.

Un obligeant Intermédiairiste voudrait-il m'indiquer où se trouve cette description? J'avoue n'avoir pu la trouver moi-même. STUDENS.

—

Un doigt de Louis XIV. — Pourrait-on me renseigner sur le fait suivant qui ne laisse pas de m'intriguer? Dans une lettre écrite de Paris, le 4 septembre 1792, par le citoyen Barallier à la municipalité de Toulon, et dont deux érudits provençaux, MM. Mouttet, juge de paix à Aix, et Mireur, archiviste du Var, ont retrouvé aux archives de Draguignan une copie adressée par les officiers municipaux de Toulon, Coste et Escudier, à MM. du département, le 11 septembre, dans cette lettre, il est dit ceci :

« Répondez-moi sur l'emploi que je dois faire du doigt de Louis XIV que je vous ai dit que j'ai obtenu de la section de la place Vendôme. Engagés aussi la société (populaire) à me répondre sur cet objet. »

Suivent des nouvelles politiques : « Verdun est pris. On vient de l'annoncer officiellement à l'Assemblée, et le courrier qui avait annoncé la levée du siège de cette place était un coquin aposté, à ce qu'on dit. »

Qu'est-ce que ce doigt de Louis XIV? Y a-t-il eu distribution des ossements du grand roi? ou bien faut-il entendre ici, comme le pense M. Mouttet, un symbole maçonnique? A-t-on retrouvé ailleurs trace de semblables donations? et comment la section de la place Vendôme avait-elle le droit et la possibilité de détailler ainsi le squelette de Louis XIV?

L. G. P.

—

La Bastille et le patriote Palloy. — Le patriote Palloy, entrepreneur de la démolition de la Bastille, fit hommage, en 1790, d'un modèle de cette forteresse à l'Assemblée nationale, aux ministres, aux 83 départements et à Louis XVI lui-même.

En 1793, il adressa à la Convention, aux départements et à certains districts, une pierre authentique de la Bastille sur laquelle était gravée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Vers la même époque, Palloy distribua également des tableaux intitulés : *Les XVI commandemens patriotiques par un vrai républicain*.

Ces trois objets existent-ils encore dans tous les départements ? Où sont-ils déposés actuellement ? Quelles sont les dimensions de chacun des objets en question ? En donner la description.

En consultant, aux Archives de la préfecture, les registres de correspondance et de délibérations provenant du conseil général et du directoire du département, on découvrirait des documents fort curieux concernant l'envoi du modèle de la Bastille, tels que : compte rendu de la cérémonie d'inauguration, discours prononcé par le délégué du patriote Palloy, réponse du procureur général syndic, etc.

Ne serait-il pas à désirer que des *Intermédiairistes* entreprissent, dans chaque département, la publication de ces documents. P. L.

—

Un coup de chasse-mouches. — Le point de départ de la conquête de l'Algérie a été un coup de chasse-mouches donné par le dey d'Alger au représentant de France. Je n'ai trouvé nulle part la date de ce petit événement si gros de conséquences. Le récit qui dut être envoyé au gouvernement français, et qui le détermina à faire l'expédition d'Alger, a-t-il été publié ? DEBASLE.

—

Sur le père Louis de Miradoux. — Quelqu'un d'ici connaît-il le père Louis de Miradoux, auteur d'un manuscrit intitulé : *Abrégé de l'histoire des capucins de la province d'Aquitaine recueilli l'an* 1745 ?
UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Lettres inédites de l'oratorien Tabaraud. — Dans son ample étude sur *Tabaraud* (1744-1832), faite avec tant de soin et d'érudition (t. XX, 1870-71, du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*), M. le conseiller DUPÉDAT, ancien président de cette société, et auteur d'une récente *Histoire du parlement de Toulouse* (2 vol. in-8), dit, en parlant de la correspondance de notre oratorien avec *Silvy*, celui qu'on a appelé « le dernier solitaire de Port-Royal » : « On n'a pas davantage les réponses de Tabaraud à Silvy », et ajoute : « On n'a pas davantage les *lettres de Tabaraud à Barbier*, l'auteur savant du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, un des esprits les plus aimables et les plus lettrés de son temps. »

Nous avons retrouvé les lettres de Tabaraud à *Barbier*, dans la volumineuse et si intéressante correspondance du bibliothécaire de l'empereur, entrée en 1883 à la Bibliothèque nationale, comprise sous les numéros 1390 à 1393 des *Nouvelles acquisitions françaises*, et sur laquelle nous nous proposons de faire une étude d'ensemble.

Nous avons transcrit les lettres de Tabaraud à Barbier et en préparons la publication. Nous serions, à ce sujet, reconnaissant à nos savants et obligeants confrères de l'*Intermédiaire*, s'ils pouvaient nous fournir ou nous indiquer quelques autres *lettres* ou documents *inédits* de notre savant compatriote. A-t-il été publié sur lui une étude dans quelque recueil, depuis la notice bibliographique si complète que lui a consacrée le P. Ingold dans son *Essai de bibliographie oratorienne*, 1882 ? BOSIUS.

—

Un admirateur de Napoléon. — Quel est l'admirateur de Napoléon qui a dit : « Un seul son de sa voix, un signe de ses yeux donnait une secousse au monde » ?
F.

—

Emile de Girardin. — Je lis dans les *Mémoires d'un royaliste*, par le comte de Falloux (t. I, p. 54) : « Le général de Girardin, sans bien réfléchir à quoi il s'engageait, fit élever ce fils (Emile de Girardin), sous son nom, dans un des collèges de Paris. Quand le jeune homme eut atteint l'âge d'entrer dans le monde, la marquise de Girardin, née Vintimille, repoussa cette adoption *qui ne pouvait être légale*, etc. » Est-ce comme adultérin que l'enfant ne pouvait être reconnu ? et alors comment a-t-il pu continuer à porter le nom de Girardin ? A. P. L.

—

La *Clef des champs*, de feu Labiche. — On a répété partout — depuis la mort de Labiche — que son premier roman, *la Clef des champs*, était devenu introuva-

ble. On a conté que le fécond dramaturge en avait retiré les premiers exemplaires, et que les bibliophiles pouvaient désespérer de le trouver sur le marché. J'avoue humblement que ma curiosité a été quelque peu piquée au vif; et je viens prier aujourd'hui les collaborateurs qui auraient eu cette rare bonne fortune d'avoir le volume entre les mains, de me dire si cet ouvrage de début vaut mieux que les péchés de jeunesse de beaucoup d'autres de nos illustrations littéraires?

PONT-CALÉ.

—

De la harpe. — Quand cet instrument cessa-t-il d'être de mode? Quelles étaient les plus célèbres joueuses? Y a-t-il encore des professeurs? L'EX-CAR.

—

Un buste *dit* **de Robespierre.** — Il existe au Musée de sculpture comparée du Trocadéro le moulage d'un buste qu'on dit être celui de Robespierre. — Il est exposé dans la salle consacrée aux reproductions des œuvres d'art du château de Versailles, de la Comédie-Française, et plus spécialement réservée à la sculpture du XVIII[e] siècle. Quel est l'auteur de ce buste? Où se trouve l'original? A quelle date a-t-il été fait? Y a-t-il d'autres raisons que sa ressemblance avec celui qui fut l'ami des dantonistes et leur accusateur, tel que les documents de l'époque nous le représentent, pour affirmer que ce buste est bien celui de Robespierre?

M. L.

—

Portrait du poète Léonard, à chercher. — Je viens de m'occuper tout particulièrement du gracieux poète créole Nicolas-Germain Léonard (1744-1793). J'ai recueilli quelques détails sur sa vie assez peu connue, mais toutes mes recherches à la Bibliothèque nationale, chez les marchands d'estampes, pour me procurer un portrait de lui, ont été vaines. La jolie édition de 1787, celle donnée par Campenon, n'en renferme pas. J'ai trouvé Léonard le coiffeur, mais non le poète. Quelqu'un des iconophiles, collaborateurs de l'*Intermédiaire*, voudrait-il me mettre sur la trace? E. O. G.

—

Le chef-d'œuvre d'un inconnu. Portraits à expliquer. — Quels personnages sont représentés par les deux portraits qui accompagnent les deux volumes de cet ouvrage critique et badin de Themiseul de Saint-Hyacinthe? Le portrait d'homme au premier volume est censé celui de l'auteur pseudonyme dont il porte le nom: Chrysostomus Matanasius, avec la date singulière de M. D. L. L.; ou bien est-ce une image fantaisiste, comme les armoiries qui en sont l'accessoire?

Mais le portrait de femme du second volume prête encore plus à la mystification ou au doute, avec le nom en légende: Judith Beseraige, Vve de Jean d'Aussonne. C'est une jeune dame, tenant délicatement une tasse de la main droite.

Explique qui pourra, et merci d'avance.

(Nimes.) CH. L.

RÉPONSES

La femme et la terre (XVIII, 103, 158, 179, 273, 321, 375, 401, 462, 552, 620; XIX, 106). — Ce sujet de comparaison serait-il donc inépuisable? Aux passages déjà cités les collectionneurs peuvent ajouter ceux-ci :

Lucri 'st, quod miseriam deputat : uxorem [usurariam
Perindè est præbere, ac si *agrum sterilem fo-* [*diendum loces.*

Un dommage? non, mais un profit; car procurer à un autre la jouissance de sa femme ou lui donner *un champ stérile à défoncer*, c'est tout un.

(Plaute, *Amphitryon*, v. 907-908.)

Ὦ Θήβαισιν εὐίπποις ἄναξ,
Μὴ σπεῖρε τέκνων ἄλοκα δαιμόνων βίᾳ!

O roi de Thèbes aux rapides coursiers, n'*ensemence* pas, malgré les dieux, le *sillon* des enfants!

(Euripide, *Phéniciennes*, v. 17-18.)

Voilà comment ce ieune pucelaige s'empara de ce vieillard et l'asservit; pour ce que, au nom de ce ioly *champ* de Vénus, qui estoyt en *frische*, Blanche faisoyt, par la malice naturelle aux femmes, aller et venir son vieulx Bruyn comme ung mulet de meusnier.

(H. de Balzac, *Contes drôlatiques, le Péché véniel.*)

Il m'ayme beaucoup, comme tout bon cocqu doibt aymer celluy qui l'ayde à *bescher*, *arrouzer*, *cultiver*, *labourer le iardin* naturel de Vénus, et il ne faict rien sans moy.

(*Idem, ibid.*)

La femme est le *sillon*, et l'homme la *semence;*
L'une doit achever ce que l'autre commence.

(E. D. Oudeis, *Brocards et Fanfreluches dorées.*)

Il (Adam) est la force; elle (Eve) est la douceur; il est le *semeur* de la vie; elle est la *terre* fertile où la vie doit *germer*.
(Le P. Monsabré, 1re Conférence, Carême de 1887.)

Le collaborateur E. B. a cité (XVIII, 401) une allusion faite dans le Koran à « ce genre d'agriculture ». « Vos femmes sont vos labourages; approchez de votre labourage à votre volonté. » L'orientaliste M. Kasimirski, donne de ce passage, d'après les docteurs mahométans, un commentaire assez égrillard; mais il a soin de le donner en latin. Je ferai comme lui:

Venite ad agrum vestrum quomodocunque volueritis, id est stando. sedendo, jacendo à parte anteriori seu posteriori. Judæi enim dicebant: Qui coierit cum uxore suâ in vase quidem anteriori, sed à parte posticâ, procreabit filium sagaciorem et ingeniosiorem.

Il serait curieux de savoir quand, comment et par qui, a été constatée l'efficacité de cette recette.

JOC'H D'INDRET.

—

Bibliothèque du marquis d'Aubais (XVII, 24). — L'*Intermédiaire* disait en 1884 que le marquis d'Aubais, Ch. de Baschi, l'éditeur des *Pièces fugitives sur l'histoire de France*, mort en 1777, avait formé une bibliothèque qui fut dispersée en 1789 à la suite du pillage et de la destruction du château d'Aubais.

Il y a là une erreur. La dispersion de la bibliothèque date de la mort même du marquis. En effet, nous trouvons plusieurs de ses manuscrits dans la bibliothèque du marquis de Méjanes, mort en 1786, qui l'a léguée aux Etats de Provence. Parmi ces manuscrits, signalons le n° 783, copie très intéressante, et dont l'original est aujourd'hui perdu, d'un recueil de bulles des papes d'Avignon, relatives pour la plupart aux rapports de la papauté avec le Midi pendant la guerre de Cent ans.

Je me ferai un plaisir de donner la liste complète de ces manuscrits, si cela peut intéresser quelques confrères.

L. G. P.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre? (XX, 710; XXI, 238.) — Je me souviens qu'un neveu de James Fazy, M. Henri Fazy, m'a parlé, il y a deux ou trois ans, de lettres inédites de Bernardin de Saint-Pierre, découvertes par lui, je crois, à la bibliothèque de Genève.

Si le collaborateur R. le désire, je pourrai lui donner de plus amples renseignements.

PÉRÉGRINE.

—

La prononciation des noms propres (XX, 737; XXI, 77, 209, 238). — M. A. B. trouvera dans Saint-Simon, à la page 393 du tome VIII de l'édition Chéruel, le passage que j'ai cité sur la prononciation du nom de Law (Las).

Merci à M. Przezdziecki des bons renseignements qu'il nous donne. Sa signature est vraiment une preuve péremptoire de la nécessité qu'il y a de préciser les règles à suivre pour la prononciation de certaines lettres ou certains groupes de lettres qui se rencontrent dans les noms étrangers. — M. Przezdziecki voudrait-il continuer sa leçon et m'indiquer la prononciation des noms suivants : Przemysl, Szigeth, Szegédin, Choçzym, Poniatowski, Czartoriski, Rzewski, Potocki, Kociuszko? Faut-il écrire et prononcer : *tsar* ou *czar*?

Et, puisque l'occasion m'est offerte d'user de la science des lecteurs de l'*Intermédiaire*, comment prononce-t-on le nom du ministre qui a laissé ce nom à l'*hôpital Necker*? Faut-il dire *Nècre* ou *Nékaire*? Les deux prononciations s'entendent : quelle est celle des Parisiens?

EVALDE.

—

Tableau de Plassan (XXI, 14). — Ce tableau a été exposé. On l'a photographié, mais aucune publication illustrée ne l'a reproduit.

WILLY.

—

Une bibliothèque musicale choisie en vingt volumes (XXI, 15, 111). — Je connais une tétralogie de Wagner, *l'Anneau de Niebelungen*, qui comprend l'*Or du Rhin*, la *Valkyrie*, *Siegfried* et le *Crépuscule des dieux*. Mais je n'avais jamais entendu parler d'une trilogie wagnérienne, charivarique ou non; où se trouve-t-elle?

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16, 112, 142, 173). — Feu Frédéric Faber, l'auteur de la remarquable *Histoire du théâtre français en Belgique*, a laissé une *Etude biographique d'après des documents nouveaux et inédits sur Fabre d'Eglantine*, pendant son séjour en Belgique. La brochure, grand in-8° de 136 pages, a été imprimée, mais il n'est pas à

ma connaissance qu'elle ait été mise dans le commerce. Un ami de Faber en possède deux exemplaires et il incline à croire qu'il n'y en a pas eu d'autres. La table des matières suffira pour donner une idée de l'importance de cette monographie :

1re *période*. — Naissance de Fabre d'Eglantine. — Sa famille. — Recherches sur ses débuts comme comédien. — 1750-1776.

2e *période*. — Fabre d'Eglantine comédien dans les Pays-Bas. — 1776-1781.

3e *période*. — Fabre d'Eglantine comédien en France. — Son arrivée définitive à Paris. — 1781-1787.

Conclusion. — Documents.

C'est à tort que les biographes font naître le futur Conventionnel à Limours, le 28 décembre 1755, tandis que c'est à Carcassonne, le 29 juillet 1750, que vit le jour Philippe-François-Nazaire Fabre auquel le surnom de d'Eglantine n'arriva que plus tard. A propos de ce surnom, il résulte des recherches faites dans les archives de l'Académie des Jeux Floraux, que Fabre d'Eglantine n'a jamais obtenu, comme on l'a répété si souvent, le prix de l'Eglantine d'or, et que son nom n'a jamais figuré, soit dans les registres des délibérations de l'Académie, soit dans les travaux et recueils imprimés par ses ordres.

Un fils de Fabre d'Eglantine, né à Maestricht le 12 octobre 1779, a appartenu à l'Ecole du génie maritime et il serait mort vers 1836. Il y a deux mois que les journaux ont annoncé le décès de son petit-fils, Théodore Fabre d'Eglantine, à l'âge de 68 ans, et qui avait été, pendant plus de trente ans, attaché au ministère de la marine.

(Bruxelles.) FÉLIX LAIDAES.

—

Chasser la perdrix (XXI, 65, 148, 157). — Je reviens un peu tard sur cette question, pour citer deux couplets que je n'ai pas encore lus dans l'*Intermédiaire*, les voici :

Monsieur d' Charrette a dit à ceux d' Conflans:
Mes enfants!
Ralliez-vous à mon panache blanc.
. . . .
Monsieur d' Charrette a mis la plume au vent,
En avant!
On parlera longtemps des anciens chouans.

Ce couplet est le dernier de la *Chanson de Monsieur de Charrette*. Le refrain, qu'on chante après ce dernier couplet, se termine ainsi :

Nos messieurs sont partis...
Pour aller à Paris.

Ce chant, avec un certain nombre d'autres chants royalistes, a été publié en brochures, à Angers, dans les dernières années de la vie de M. le comte de Chambord. HENRY CÉSILAIS.

—

Une mort heureuse (XXI, 68, 241). — Laïs. « Elle expira, dit de Sallengre (*Réflexions sur ceux qui sont morts en plaisantant*, p. 86), au milieu de ces mêmes plaisirs qui lui avoient été si chers. » Qu'il me soit permis de ne point m'expliquer plus ouvertement, de peur de blesser la pureté de notre langue. C'était sans doute à la mort de Laïs qu'Ovide faisoit allusion dans ces vers échappés à une Muse trop indiscrète ;

O utinam Veneris possem languescere motu !
Cum moriar, medium solvar et inter opus.

Le même auteur, qui fait suivre son curieux livre d'un grand choix d'épitaphes, cite celle-ci écrite sur un débauché :

Je suis mort d'amour entrepris
Entre les deux bras d'une Dame :
Bienheureux d'avoir rendu l'âme
Au même endroit où je l'ai pris.

Ce quatrain grammaticalement incorrect pourrait servir au député d'un département du Nord, mort, il y a cinq ans, au beau milieu d'une séance qui n'avait rien de parlementaire.

Edmond Lepelletier, qui a écrit un beau livre sur les *Morts heureuses*, n'a point manqué de mettre au nombre de ces élus le roi des Huns.

« ... Le chef gisait inerte. Ildica, enveloppée dans son voile, tragique, pleurait auprès du vieil époux que le bonheur avait tué, et qui était demeuré comme enseveli dans son triomphe amoureux. »

GEORGES MONTORGUEIL.

—

La médecine dans le roman à la fin du XIXe siècle (XXI, 76). — Voyez la désagréable fantaisie obstétricale d'About, *le Cas de M. Guérin*, et la nouvelle de Maizeroy dans laquelle un mari, ardent mais syphilitique, contamine sa jeune femme; voyez dans *Charles Demailly*, dans *Chérie*, dans *A rebours*, dans l'*Abbé Jules*, les névropathes décrits par MM. de Goncourt, Huysmans et Mirbeau. Souvenez-

vous de la petite amoureuse de Valmajour, mourant de la poitrine (*Numa Roumestan*), et de *Nana*, mourant de la petite vérole. Et le *delirium tremens* que de trop fréquentes stations à l'*Assommoir* procurent à Coupeau ! Et la combustion spontanée à laquelle succombe un autre alcoolique dû à Claretie ! Et l'acné de Duverdy (*Pot-Bouille*). Dans la *Joie de vivre*, les animaux eux-mêmes sont malades.

Chez Montépin, chez Gaboriau et autres manœuvres littéraires, les empoisonnements fourmillent. On meurt dans une *Vieille rate*, de Descaves ; après une pénible maladie de cœur, la rupture d'un anévrisme foudroie le héros d'*Esther Brandès*, d'Hennique. Et ce dernier dépeint longuement, minutieusement, les efforts auxquels se livre Benjamin Rose pour expulser un ver solitaire, etc., etc.

WILLY.

—

De la classification des notes et extraits (XXI, 106). — Voici comment je procède en l'occurrence :

J'ai un album à pages alphabétiques sur lequel je note les articles, vers ou prose, histoire ou science, philosophie ou politique, astronomie, physique, théologie, etc..., dignes d'être conservés, ou consultés au besoin, et je les note soigneusement par nom d'article, par titre principal, qui correspond à une table des matières que je dresse sur un autre album ; quand l'album où j'ai collé les articles susdits est plein, je le numérote et je passe à un autre. De cette façon j'ai à ma disposition, dans un instant, les renseignements littéraires, biographiques ou artistiques que je désire. De même, si, sur les marges d'un livre, j'ai noté des aperçus, des commentaires, cela est porté sur ma table des matières sous le titre générique de l'objet du sujet, et je vais droit au but quand le besoin s'en fait sentir.

En résumé :

Des cahiers, proses ou vers, où tout est réuni.

Des tables des matières indiquant les titres des objets ou sujets. Voilà. Il va sans dire que la table des matières fait mention des numéros correspondants des cahiers.

Ainsi : Hugo (mots et détails biographiques et anecdotiques), *cahier n° 2, page 4*.

Je n'ai donc qu'à ouvrir le cahier n° 2, et à la page 4 je trouve ce qu'il me faut. Si d'autres faits se rapportant au même sujet se présentent dans la suite, je note : Hugo, cahier X, page ... et je vais à coup sûr sur ma nouvelle piste. Pour les notes marginales ma table des matières suffit.

Exemple : G. Sand (son idée socialiste), tel livre... page tant.

Sur les fautes d'orthographe, voir : Pauline (notice préliminaire) (1832). Je n'ai qu'à ouvrir le livre et j'ai le renseignement voulu.

A. MARTIN.

—

La guérison de la paralysie par l'électricité en 1772 (XXI, 132, 210, 250). — Sigaud-Lafond, physicien, né à Bourges *en* 1730, mort dans la même ville en 1810, a dû faire, dès avant 1772, des expériences sur l'application de l'électricité à la guérison de la paralysie. Ce savant a publié notamment, en 1771 (un an avant la date indiquée par la question XXI, 137), un Traité de l'électricité, puis une *Lettre sur l'électricité*, en 2 vol. in-12. En 1781, il faisait paraître (in-8) un Précis historique des phénomènes électriques, en 1785 (également en in-8), un Examen de quelques principes erronés en électricité, et surtout, en l'an XI (ce qui intéressera principalement M. A. H. J.), un ouvrage (Paris, Delaplace, in-8) intitulé : *De l'Electricité médicale*, et où doivent être consignés les résultats des expériences dont j'ai parlé.

Les œuvres de Sigaud-Lafond existaient à la bibliothèque publique de Bourges, mais une grande partie a été détruite lors de l'incendie de 1871, et les volumes restants n'ont sans doute point été restitués par leurs emprunteurs, car je les ai vainement cherchés, avec le concours de M. le bibliothécaire. Sans ces entraves et contre-temps, j'aurais pu répondre plus complètement.

(Bourges.) L. JENY.

—

Les uniformes de dragons et cuirassiers sous Charles X (XXI, 132, 249). — En 1821-1822, le 17e chasseurs à cheval (des Pyrénées), colonel, M. de l'Espinay, en garnison à Poitiers. Il fut remplacé par le 8e dragons (du Rhône), colonel, baron de Saint-Genies.

Je ne demande pas mieux que d'envoyer la description des uniformes que demande le Bibliophile poitevin ; mais c'est

trop long pour être inséré dans l'*Intermédiaire.* L'Ex-Car.

— En 1823, le 17e chasseurs alla à Bayonne. Gustave Picard.

—

Henri de la Rochejaquelein (XXI, 133, 211). — Il est certain qu'il a été tué le 28 ou le 29 janvier 1794, les autres dates sont depuis longtemps abandonnées. Il s'agit de trouver lequel est vrai, du rapport Poché-Durocher, cité par Crétineau-Joly, à la date du 29 janvier, ou de celui donné par Savary à la date du 18 février: le premier dit le 29 janvier, le second dit le 28. L'un de ces deux rapports doit seul exister. G. D.

—

La queue au XIXe siècle (XXI, 133, 211). — La réponse qu'a bien voulu me faire M. Cottreau ne peut être exacte: car, en posant ma question, j'avais sous les yeux un médaillon gravé du « maréchal duc de Trévise », le représentant avec la queue. — Son uniforme est à collet très élevé, brodé, ainsi que les revers de l'habit, d'une guirlande de palmes.

Il a le cou enveloppé d'une large cravate noire, montant jusqu'au menton.

A cause des liens de famille qui me rattachent au duc de Trévise, je serais curieux de savoir à quelle époque la queue, vestige de l'ancien régime, fut supprimée dans la tenue des maréchaux.

Je compte sur un intermédiairiste pour satisfaire ma curiosité.

Hippolyte Lecomte.

—

Pétrus Borel (XXI, 134, 216). — Comme le suppose M. Ant. Bunand, l'*Histoire du Romantisme* s'occupe à plus de dix reprises de Pétrus Borel. A propos de l'influence qu'exerçait sur la « grande boutique romantique » l'étrange auteur des *Rhapsodies*, rappelons la comparaison uranographique de Théophile Gautier: « Il y a dans tout groupe une individualité pivotale, autour de laquelle les autres s'implantent et gravitent comme un système de planètes autour de leur astre. Pétrus Borel était cet astre. »

Henry Gauthier-Villars.

— Je possède le dessin d'Ulm pour le frontispice du petit volume de la *Bibliothèque originale*, de Pincebourde, que M. Jules Claretie a consacré à Pétrus Borel. Ce dessin offre des dissemblances nombreuses avec la planche gravée; mais c'est le seul portrait de Borel que je connaisse, moi! et je serais heureux de savoir s'il est dû à une fantaisie de l'artiste ou bien s'il offre de réelles garanties d'authenticité. Il est, dans tous les cas, fort joli comme dessin, et Ulm a parfaitement réussi ce frontispice (encre de Chine relevée de traits de plume). Tous ceux qui ornent les petits volumes de Pincebourde ne sont pas à beaucoup près aussi bien. A. Y.

—

Les centenaires de théâtres (XXI, 136, 218). — Je sais bien qu'il est convenu de dire qu'une salle de spectacle ne doit pas durer cent ans. Il n'y a pas cependant que le théâtre Graslin, de Nantes, qui puisse se vanter de sa longévité.

La salle actuelle de la Comédie-Française, rue Richelieu, fut construite et ouverte en 1785, sous le titre de Variétés amusantes.

Le théâtre du Palais-Royal, dont la fondation ne remonte qu'à 1831, fut établi dans la salle occupée jadis par les Beaujolais, et le théâtre Montansier. On se perd dans les dénominations, mais l'emplacement est toujours le même, et le théâtre Montansier remonte à 1790.

Le théâtre des Terreaux à Lyon, dit Grand-Théâtre, bâti par Soufflot, fut inauguré le 30 août 1756.

Le Grand-Théâtre de Bordeaux, œuvre du célèbre Louis, fut inauguré le 7 avril 1780. — Et le Grand-Théâtre de Lille? Et celui de la Monnaie, à Bruxelles? En cherchant bien, on en trouverait encore d'autres à citer. Alfred Copin.

— Avant l'ouverture de la salle Graslin, il y avait à Nantes un théâtre, sur lequel un arrêt du conseil d'Etat du 21 mars 1758, dont je possède un extrait authentique, donne des renseignements intéressants.

Cet arrêt intervint sur la requête du sieur de Wals, entrepreneur et directeur des spectacles de la province de Bretagne, en vertu d'un privilège de M. le duc de Penthièvre, exposant qu'il tient ordinairement la comédie à Nantes, une partie de l'année dans une salle servant ci-devant de jeu de paume, dont est propriétaire le nommé Carvouliet dit Béziers, traiteur, qui exige un loyer exorbitant.

Un arrangement intervenu entre le suppliant et ses associés et le sieur Béziers,

le 25 mai 1757, avait fixé la redevance à 12 livres par représentation de pièces, 6 livres par chaque bal et 30 sols par représentation de tout spectacle, pour le salaire d'un homme chargé de veiller aux inconvénients du feu. En outre, le sieur Béziers s'était réservé l'entrée libre dans tous les spectacles pour lui, sa femme et ses enfants et trois billets par jour de représentation.

L'arrêt du conseil stipule que cette convention continuera d'être exécutée suivant sa forme et teneur. Sus.

— Le théâtre d'Amiens fut commencé en 1778 sur les dessins de Bralle, de Manessiet et de Rousseau, architectes de la ville, et terminé en moins de deux ans. Il fut inauguré le vendredi 21 janvier 1780.

Une petite brochure a été publiée au sujet de cette inauguration par M. Janvier, *l'Inauguration de la salle de spectacle d'Amiens*. Amiens, Jeunet, 1877. In-18 de 30 pages.

— Le vénérable Odéon ne fut-il pas construit, sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, dès l'année 1779?

WILLY.

—

Ecole française de 1830 (XXI, 136). — Un collectionneur belge, M. E. Gambart, possesseur de toiles de premier ordre, existantes dans deux villas superbes, l'une à Nice, l'autre à Spa, pourra fournir des indications pour le catalogue de M. Garnier. Il sera à Spa fin mai, et je serai à même de donner lesdits renseignements, si on le désire, à cette époque.

ALBIN BODY.

—

Le *Voltaire* illustré (XXI, 137). — Le supplément hebdomadaire illustré du *Voltaire* comprend 13 numéros, que j'ai vus cotés 15 francs en librairie.

G. SAINT-HÉLIER.

—

Aventurier (XXI, 161). — Jusqu'à plus ample informé, ne pourrait-on pas supposer que *Aventurier*, dans ce cas donné, désignerait celui qui n'a point de moyens d'existence connus, un équivalent du *sans profession*, dans les classements et catégories de la statistique moderne?

CH. L.

— « Adventurerius, mercator extraneus. Gall. *Marchand forain.* »

« Adventuraria societas. Gall. *La compagnie des aventuriers.* Mercatorum Anglorum societas, Hamburgi Antverpiæque potissimum erecta et adunata, de illa Larreyus in Hist. Angl. T. I, p. 723... » Du Cange, *Gloss.*

« Les Anglais appellent encore aventuriers ceux qui prennent des actions dans les compagnies formées pour l'établissement de leurs colonies de l'Amérique : ce qui les distingue de ceux qu'ils nomment planteurs.

(Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce.*)

P. c. c. : ALF. D.

— Tous les dictionnaires que nous avons consultés sont muets sur la profession qu'on suppose être désignée par le mot ci-dessus; le métier qu'il indiquait jadis n'avait trait qu'aux gens de milice, levés sous Louis XI, dans les villes et les campagnes; d'où leur vint le nom d'*aventuriers*, parce qu'ils allaient, comme dit Cl. Fauchet, chercher leur aventure par fortune de guerre. Les excès et l'indiscipline, dans lesquels ils vécurent, forcèrent Henri II à les supprimer, en 1558, et à les remplacer par des troupes auxquelles il donna le nom de légions et qui ne différaient guère des régiments créés par la suite. Rabelais nous dit à ce sujet (t. I, éd. 1732) : «*En laquelle avant-garde feurent comptez trente mille et unze adventuriers.*» Brantôme, de son côté, remarque que dans les vieux romans de Louis XII et de François Ier on entendit, par ces *avanturiers de guerre*, les fantassins habillés *à la pendarde*, c'est-à-dire, maproprement, portant des chemises à longues et larges manches, ouvertes sur la poitrine et dont ils ne changeoient guère qu'au bout de deux ou trois mois, les jambes et les cuisses couvertes de chausses *bigarrées et balafrées*, qui n'étaient guère que des loques couvrant mal leur nudité. C'est pourquoi ce mot (*aventurier*) qui signifiait jadis un homme hardi, entreprenant, cherchant les entreprises difficiles et les aventures, au milieu des dangers de la guerre, ne se prit plus guère qu'en mauvaise part pour désigner un vagabond, un homme sans aveu. Mais nous avouons qu'il y a loin de ce triste caractère à celui qui semblerait s'appliquer à un métier moins dévoyé; le vocable latin duquel il sort (*adventuri*) ne semble rien révéler sur cette application problématique, et si les glossaires méridionaux,

que nous n'avons pas sous la main, ne portent là-dessus aucune indication spéciale, nous en serons réduits encore à l'interprétation milicienne et aux conjectures qui constituent le fond de la question. Ego E.-G.

—

Le maréchal Saint-Arnaud, comédien (XXI, 162). — J'ignore sur quoi peut être fondée cette assertion; je me rappelle seulement qu'à l'époque de la tournée préparant le second Empire, en 1852, elle avait cours dans l'entourage du général, qui faisait partie du cortège du prince Napoléon.

(Nimes.) Ch. L.

—

Le bonnet phrygien, emblème national (XXI, 162). — Ce symbole de la liberté tire son origine d'une époque si ancienne qu'il nous faudrait remonter jusqu'aux Troyens pour en écrire l'histoire et la signification; les Grecs et les Romains l'adoptèrent pour signe de l'affranchissement, et, parmi les écoliers du moyen âge, il devint plus tard le signe caractéristique de l'indépendance du métier.

Avant de figurer dans notre blason révolutionnaire, le bonnet phrygien avait longtemps figuré chez divers peuples, anciens et modernes, comme un emblème de liberté. C'est donc à tort qu'on a prétendu que les révolutionnaires l'avaient copié sur celui des galériens en l'honneur des Suisses du régiment de Chateauvieux, qui furent l'objet d'une fête publique en 1792, après leur délivrance des galères, par ordre de la Législative; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en 1789 un artiste présenta à Lafayette un projet d'enseigne pour les drapeaux représentant, entre autres emblèmes, un coq, symbole de la France, surmonté d'un bonnet, emblème de la Liberté. Dans le journal *les Révolutions de Paris* (3-10 octobre 1789) on voit la gravure d'un projet de cocarde où la nation est figurée, une main sur les tables de la Constitution et des Droits de l'Homme; l'autre, sur un faisceau couronné du bonnet de la Liberté, sans préjudice d'un médaillon de Louis XVI, à l'écusson fleurdelisé.

L'*Histoire numismatique de la Révolution*, par M. Hennin (in-4, 1826), donne divers dessins où rayonne le bonnet phrygien, orné de la cocarde, et celui de la médaille relative à la nomination de Bailly comme maire de Paris, après la prise de la Bastille; la ville de Paris y figure tenant à la main une pique surmontée du bonnet, tandis qu'à sa gauche on aperçoit un vaisseau (sans doute le vaisseau légendaire), dont la proue est ornée de fleurs de lis. La cour, elle-même, semblait se prêter de bonne grâce à l'étiquette du temps, car on en trouve la preuve dans le langage du marquis de Villette (*Chronique de Paris*, du 25 janvier 1790) nous faisant cet aveu : *Nous avons pris le bonnet de la Liberté sans tant de cérémonie.*

Après l'abolition de la noblesse et des armoiries, le bonnet symbolique fut adopté pour les panneaux de voitures par un grand nombre de riches patriotes, mais cette mesure, toute volontaire, ne fut l'objet d'aucun décret spécial, malgré l'opportunité du moment pour instituer légalement cet emblème national. Jusqu'en 1792, on associa généralement, dans les municipalités et les sections, le bonnet aux fleurs de lis; on l'y plaçait même au-dessus, comme type ou expression d'une souveraineté supérieure. En un mot, c'était le cimier du nouveau blason de la France, *sans qu'aucun décret législatif en eût réglé l'adoption.*

La vogue du bonnet, comme coiffure, date du milieu de l'année 1791; elle devint contagieuse dans les premiers mois de 1792. Ainsi que l'écrivait le marquis de Villette (12 juillet 1791) : « Cette coiffure est la couronne civique de l'homme libre et du Français régénéré. » Ajoutons qu'il figura bientôt après, au Champ de Mars, à la célébration du 14 juillet, au milieu des décorations qui rehaussaient l'autel de la Patrie. Quant à la couleur rouge, elle fut adoptée, contre l'opinion de Robespierre, comme la plus vivace et la plus éclatante, celle de la flamme et de la vie; le farouche tribun ne voyait aucun signe de liberté supérieur à la cocarde, et c'était avec elle, disait-il, qu'il voulait vivre et mourir! Plus enthousiaste que la plupart de ses collègues, le général Kellermann publia, au camp de Wissembourg, le 15 juillet 1792, un ordre du jour qui instituait le bonnet rouge comme un signe sacré, dont il interdirait le port à ceux qui n'y seraient pas autorisés d'une façon spéciale, après quelque acte d'un mérite éclatant. On voit que Kellermann voulut en faire un type de décoration.

L'entraînement fut tel, à Paris et ailleurs, que cette coiffure symbolique de-

vint un signe de ralliement et une manière de réponse aux aristocrates; des prêtres constitutionnels disaient même la messe en bonnet rouge, comme l'évêque de Bourges, Torné. Le 20 septembre 1793, le conventionnel Garran de Coulon, qui devait plus tard devenir sénateur, fit décréter « que le bonnet de la Liberté serait substitué aux fleurs de lis sur les bornes milliaires des grandes routes »; c'était un acheminement vers la reconnaissance officielle de cet emblème, mais le caractère public lui a toujours fait défaut; néanmoins, à partir du 1er août 1792, le sceau de l'Etat porta la figure de la Liberté, armée d'une pique, surmontée du bonnet rouge, avec cette légende : *Au nom de la nation*. On sait que la pique faisait partie du blason révolutionnaire, parce qu'elle répondait mieux aux idées de l'époque que le faisceau consulaire, et qu'en 1892 les patriotes l'inventèrent à défaut d'armes et de munitions; elle devint, dès lors, inséparable du bonnet de la Liberté et lui prêtait son aide en élevant celui-ci aux hauteurs idéales qu'il devait atteindre. N'oublions pas qu'à la suite de la résolution motivée par Garran de Coulon, la Convention décréta que *les galériens ne seraient plus coiffés du bonnet rouge*, publiquement consacré comme l'insigne du civisme et de la liberté. De son côté, la Commune de Paris avait arrêté (6 novembre 1793) que le bonnet serait désormais la coiffure officielle de tous ses membres, et, pour mieux consacrer l'égalité des sépultures, elle décida que les morts, sans distinction, seraient conduits à leur dernier asile précédés d'un commissaire décoré du bonnet rouge et de la cocarde.

Après le 9 thermidor, une forte réaction s'éleva contre le bonnet rouge, et on essaya de le faire disparaître sans y parvenir complétement, car on s'en coiffait encore sous le Directoire, et le sceau du conseil des Cinq-Cents le portait aussi comme timbre officiel de l'Etat. Son règne s'étendit, malgré l'ostracisme dont le frappait Bonaparte, jusqu'au lendemain du 18 brumaire et aux débuts du Consulat, pour s'effacer enfin complètement avec les derniers vestiges de la liberté. On essaya vainement de le remettre à la mode après les révolutions de 1830 et de 1848, ainsi qu'après le 4 septembre 1870, mais l'esprit public, qui n'y voyait qu'un réveil attardé du terrorisme de 1793, dédaigna cet insigne du passé. Ego E.-G.

— Même en 1793, les drapeaux ont été surmontés d'un fer de lance. La Convention imposa bien le bonnet phrygien aux drapeaux de l'armée, mais peint au centre de l'étoffe et surmontant le faisceau du licteur entouré de branches de chêne et et de laurier. Cet insigne ne plut pas au troupes et le bonnet fut rarement phrygien dans tout son écarlate sur les drapeaux des demi-brigades, tant sur les drapeaux régimentaires que sur ceux de bataillon, car il y avait alors un drapeau particulier dans chaque bataillon non pourvu du drapeau du régiment. Ce drapeau particulier était aux trois couleurs nationales disposées suivant le dessin adopté par la demi-brigade. Le drapeau régimentaire porté par le 2e bataillon des demi-brigades à trois bataillons avait les trois couleurs verticalement disposées. Il remplaçait l'ancien drapeau blanc colonel.

La Convention ne distribua pas de drapeaux aux troupes de ligne. Les régiments, comme après 1870, durent se pourvoir sur leur masse générale d'entretien, ce qui leur permit de représenter le bonnet phrygien peint sur l'étoffe, tantôt de couleur grise, souvent en gris avec le repli du haut peint en rouge, ce qui faisait ressembler le bonnet à un casque surmonté d'un cimier écarlate; puis lorsque les numéros des demi-brigades furent remaniés lors d'une deuxième formation, le bonnet fut généralement remplacé par un casque antique surmonté d'un cimier ou d'une crinière écarlate ou cramoisie, et le casque peint de couleur argentée. C'est ainsi que furent les drapeaux jusqu'à l'empire. Je ne dis ceci qu'après avoir vu les dessins des drapeaux pris sur nous pendant les guerres de la Révolution et conservés à Vienne, ainsi que ceux des diverses républiques établies en Italie sous notre patronage et dont les troupes avaient reçu des drapeaux ornés comme les nôtres. Il y en a encore quelques-uns épars dans divers musées d'Italie. Dans tout ce qui précède, je ne parle que des troupes régulières, et non des innombrables corps francs et bataillons de gardes nationaux dont les insignes varièrent à l'infini et suivirent les variations de la politique et de l'opinion, comme ceux de la garde nationale de Paris.

A cet égard, j'ai un curieux brevet de volontaire de la garde nationale de Nantes, surmonté de deux bonnets de la

Liberté, en forme de bonnets de coton à mèche, fort bien gravés et couverts l'un d'hermine et l'autre de fleurs de lis.

COTTREAU.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la note officielle suivante :

Le *Journal des instituteurs* n'est nullement un «organe officiel de l'instruction primaire en France ». Il est publié comme les recueils analogues sous la responsabilité exclusive de son éditeur, M. Paul Dupont.

B.

—

Date et naissance de Mercy d'Argenteau (XXI, 163). — Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liège en 1722, mort à Londres, le 26 août 1794.

Ambassadeur de la cour d'Autriche à Paris, de 1766 à 1790.

Parti de Paris en octobre 1790, arriva à la Haye le 14 octobre.

—

Un souvenir de la guerre franco-allemande (XXI, 163). — Ce barbare fait de guerre, si contraire aux droits des gens et aux lois des nations civilisées, a fait l'objet d'un procès en dommages-intérêts intenté par les familles des victimes à leurs compagnons qui les avaient désignées par le sort. Le récit complet des faits, avec une étude au point de vue légal, se trouve dans la *Belgique judiciaire*, année 1871 ou 1872, sous le titre de : *le Crime de Vaux*. Je n'ai pas ici le volume sous la main, mais un de nos collaborateurs belges voudra bien sans doute rechercher l'article et donner à l'*Intermédiaire* les détails très intéressants qu'il contient.

(Alexandrie d'Egypte.)

PABLO RUEL.

— Je crois que M. E. se trompe en ce qu'il place le fait dont il parle en 1871 et pendant l'armistice; — l'événement, en lui-même, est cependant exact, mais il s'est produit pendant les hostilités. Voici en effet ce que je copie dans le *Recueil périodique* de MM. Dalloz, volume 73, 3e partie, page 46 :

Le 27 octobre 1870, dans le village de Vaux (arrondissement de Rocroi, Ardennes), alors occupé par la landwehr prussienne, un sous-officier allemand fut tué en résistant à une attaque de francs-tireurs. 40 hommes furent enfermés dans l'église pour y attendre la décision du conseil de guerre. Malgré les protestations de l'abbé *Marteaux*, curé, et du maire, M. *Sugery*, qui affirmait la complète abstention des habitants, et sur le refus de M. *Sugery* de désigner deux de ceux-ci pour être fusillés, le conseil de guerre allemand décida que trois des otages enfermés dans l'église seraient passés par les armes. Un officier annonça cette décision aux prisonniers en leur donnant vingt minutes pour faire la désignation des victimes. Préoccupés de sauver leur vie, le sieur *Petit* et quelques autres proposèrent un vote et mirent en avant les noms de deux vieillards et d'un jeune homme dont le sacrifice fut lâchement accepté par les autres comme un moyen d'échapper personnellement à la mort. La veuve de l'une des victimes, madame *Georges*, restée sans ressources, a actionné le sieur *Petit* et cinq autres habitants, comme responsables de la mort de son mari, en paiement d'une pension viagère de 700 francs.

Cette demande a été accueillie par un jugement du tribunal de Rocroi, du 16 janvier 1873, rapporté à la suite de l'exposé que je viens de copier, et ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de Nancy, le 7 mars 1874, suivant arrêt rapporté par le même recueil périodique, vol. 74, 2e partie, page 184.

Ces deux décisions sont très intéressantes à consulter, elles renferment tous les détails de l'événement.

H. C.

—

Rabou (XXI, 165). — J'emprunte les renseignements qui suivent à différents ouvrages biographiques et bibliographiques :

RABOU (Charles-Félix-Henri), né à Paris, le 5 septembre 1803. Fit ses études au lycée Henri IV. Reçu avocat à Dijon, se fit inscrire au barreau de Paris, qu'il abandonna bientôt pour se consacrer à la littérature.

Collabora aux journaux suivants : *le Messager des Chambres, la Quotidienne, le Nouvelliste, le Journal de Paris, la Charte de* 1830.

Il publia plusieurs morceaux dans des recueils tels que le *Livre des Cent-et-un*, le *Conteur*.

Donna la *Danse des morts* dans le t. Ier du *Salmigondis*, et une ou deux nouvelles dans le *Sachet*.

Fut un des fondateurs de la *Revue de Paris*, dont il prit la direction en 1830, après Véron. Il la laissa ensuite à M. Pichot en 1833, et fonda la *Cour d'assises*.

Rédigea en 1835 le feuilleton de la *Revue de Paris*, et collabora en 1848 à l'*Assemblée nationale*.

Il écrivit avec Balzac les *Contes bruns*, par une vieille tête à l'envers (Urb. Tanel, 1832, in-8), et avec Régnier-Destourbet : *Histoire de tout le monde*, sous le pseu-

donyme d'Eugène de Palman (Dubreuil, 1829, 3 vol. in-12).

Il est l'auteur des romans dont voici les titres : *Louison d'Arquien.* — *Les grands danseurs du roi.* — *Le pauvre de Montlhéry.* — *Le capitaine Lambert.* — *L'Allée des Veuves.* — *La Reine d'un jour.* — *Madame de Caumergis.* — *Le Cabinet noir.* — *Les Frères de la mort.* — *La Fille sanglante.* — *Le marquis de Lupiano.* — *La Grande Armée.* — *Les tribulations et métamorphoses de maître Fabricius.*

Il termina en outre plusieurs romans inachevés de Balzac, savoir : *le Député d'Arcis*, *le Comte de Sallenave*, *la Famille Beauvisage* et *les Petits Bourgeois de Paris*.

La vocation littéraire de Ch. Rabou remonte à ses jeunes années : étant encore au collège, il avait, dit-on, composé sur chacun des titres du Code civil une suite de proverbes dramatiques dans le genre de ceux de Leclercq.

Quant à la date de son décès, je n'ai pu trouver aucune indication à cet égard. Il est vraisemblable qu'il eut lieu aux environs de l'année 1860, car, après cette époque, il n'y a plus que des rééditions de ses œuvres.

Charles Rabou, trop oublié aujourd'hui, peut être considéré comme un romancier de très réelle valeur. Plusieurs de ses ouvrages sont de petits chefs-d'œuvre. Il réunit à un grand talent de conteur une imagination prodigieusement féconde, et nul autre n'était plus digne que lui de continuer les œuvres commencées par Balzac. Il excelle à soutenir l'intérêt d'un roman par une énigme dont il ne donne la clef que dans les derniers chapitres.

Je crois devoir recommander tout particulièrement la lecture de l'*Allée des Veuves*, avec la certitude que ceux qui suivront mon conseil me voteront des remercîments. Les amateurs d'aventures bizarres et compliquées pourront trouver aussi quelques charmes dans cette longue suite de romans qui commence au *Cabinet noir* et finit au *Marquis de Lupiano*. Ils y verront la plus étonnante variété d'histoires qu'il soit possible de rêver.

R. A.

—

Eau de tabac (XXI, 165). — On peut citer un autre ouvrage spécial et pas trop connu qui a pour titre : *Traicté du tabac, ou nicotiane, panacée, petun, autrement herbe à la Reyne, avec sa préparation et son usage pour la plupart des indispositions du corps humain*, composé en latin par Jean Neander, médecin de Leyden, mis de nouveau en français par J. V. (Jacques Veyras, médecin d'Alais en Languedoc).

Et de fait, il résulterait de l'emploi de cette *panacée* des effets surprenants, signalés avec exemples à l'appui, contre un très grand nombre d'affections de notre nature, telles que : plaies, blessures, fièvre quarte, peste, crachement de sang, angine pituiteuse, asthme, colique, dysenterie, péripneumonie, calculs dans les reins, fistules, verrues, cors aux pieds, cornement d'oreilles, teigne, dartres, poux, etc., etc. L'eau de tabac délivre de l'hydropisie, facilite les enfantements, provoque la sueur, le sommeil, apaise la faim, la soif... que sais-je ?

Le tabac s'emploie en onguents, emplâtres, baumes, élixirs, lotions, potions, topiques pour la goutte, gangrène du bétail, même pour les ulcères des véroles ; ce serait bien le cas d'ajouter ; *et quibusdam aliis.*

Quant à prolonger la vie, notre auteur n'attribue pas cette propriété au tabac ; il serait plutôt de l'opinion contraire : il estime que le tabac est grandemennt nuisible aux jeunes gens, surtout aux bilieux ; mauvais pour l'estomac, étant pris immédiatement après le repas ; en général préjudiciable aux personnes saines, et pouvant plutôt avancer la vieillesse que la retarder.

D'aucuns penseront que tout ceci n'est pas matière d'évangile et serait fort sujet à contradiction. Aussi je me borne à recommander à ceux qui ne le connaissent pas le livre de Neander, comme un recueil curieux, presque amusant, sans apporter une foi robuste à ses appréciations et conclusions.

(Nimes.) Ch. L.

—

Les Bas-Bleus (XXI, 166). — Ce n'est pas la première fois, croyons-nous, que cette question est soumise à l'arbitrage des *intermédiairistes*, et, comme sa solution n'est pas complète, on a pensé, peut-être avec raison, qu'il n'était pas inutile d'en évoquer le souvenir. Cela dit, nous n'effleurerons qu'à la légère l'ombre presque effacée de cette compagnie littéraire qui existait, dit-on, au XVe siècle, à Venise, sous cette bizarre étiquette : *Societa della calza* (Société du bas), dont

on n'a pu encore expliquer l'origine, pour nous arrêter de préférence au souvenir de mistress Elisabeth Montague (qu'on a trop souvent confondue avec son homonyme et son aînée, lady Marie Wortley Montague), qui paraît avoir été la fondatrice en Angleterre du *club des Bas-Bleus* (*Blue stockings club*). Il paraît qu'on s'occupait si peu, dans ce sanctuaire du bel esprit, de la tenue plus ou moins sévère de ses membres, qu'on y recevait même le gentilhomme qui osait s'y présenter en déshabillé du matin ou en *bas bleus*, sans oser le qualifier de ridicule. Un écrivain anglais, miss Anna More, a mis en tête de son poème *le Bas-Bleu*, publié en 1786, l'explication suivante : « La bagatelle qui suit doit sa naissance et son nom à l'erreur d'un étranger de distinction, qui donna l'appellation littérale de bas-bleu à une petite réunion d'amis qui avoient été appelés par plaisanterie, *the blue stockings* (les bas bleus). » La conséquence à tirer de cette citation, c'est que les hommes, plus portés à l'ironie envers les femmes qui jouaient le rôle de précieuses, déversèrent si bien sur elles tout le fiel de l'expression, que les lois de la galanterie ne purent jamais les affranchir du préjugé qui s'attacha depuis lors à leurs prétentions littéraires. L'amère invective de lord Byron (*Don Juan*, ch. IV) n'a pas peu contribué à frapper les femmes de ce mot ridicule et à populariser chez nous une appellation dont George Sand, Mme de Girardin et beaucoup d'autres ont triomphé. Après lui, Jules Janin, Fréd. Soulié, Balzac, Phil. Chasler, L. Reybaud, H. de Viel-Castel, Barbey d'Aurevilly, L. Veuillot et plusieurs autres, arborèrent le signal de la persécution, et il ne fallut rien moins que l'élan prodigieux donné aux lettres par quelques femmes d'esprit de notre époque pour réduire au néant une croisade qui n'avait plus ni rime ni raison, grâce à l'émancipation intellectuelle de la femme, bien différente, à nos yeux, de l'émancipation politique et sociale qu'on essaie vainement de lui attribuer.

EGO E.-G.

—

Eaux-fortes de Daubigny (XXI, 168). — M. Henri Béraldi, dans son important ouvrage en cours de publication, *les Graveurs du XIXe siècle*, cite également parmi les eaux-fortes de Daubigny:

L'hôtel de M. Thiers; — Le cabinet de M. Thiers, 2 p. in-8 en 1. Très rares (50 et 51).

M. Giacomelli, qui possède un des œuvres de Daubigny les plus complets qu'on connaisse, doit certainement avoir ces deux eaux-fortes dans sa collection.

Qui n'a pas vu, dit-on, les Daubigny qu'il possède ne connait point Daubigny.

M. Giacomelli passe pour fort aimable; risquer une visite à ce sujet.

GEORGES BOURET.

—

Nicolas et Clovis Eve, relieurs (XXI, 168, 219). — L'ornementation la plus typique, qui caractérise le mieux les reliures faites par Nicolas et Clovis Eve, est celle qui est spécialement composée de petites branches accompagnées d'un feuillage minuscule très léger. Il n'est pas à dire pour cela que ces deux artistes n'aient pas produit de reliures d'un genre différent. Nicolas, sous Henri III, a laissé des décorations ou très simples ou très riches, à compartiments dans lesquels il n'entrait même pas le plus petit feuillage ; et Clovis Eve a pratiqué dans une assez grande proportion la décoration du *semé*, si en faveur sous le règne de Louis XIII. En expertise de reliures anciennes, je suis très sceptique, et, comme saint Thomas, je demande à avoir des preuves.

LÉON GRUEL.

—

Question de grammaire (XXI, 193). — *Parus*, ouvrages *parus*, livraisons *parues*. Cette combinaison de mots se rencontre tous les jours dans les catalogues de librairie. Littré l'approuve, dites-vous. Si elle ne me paraît pas d'une correction absolue, elle ne me choque pas autrement. Je préférerais toutefois *publiés, publiées*, participe passé d'un verbe actif. Y a-t-il une règle pour établir l'invariabilité des participes passés des verbes neutres ? Je n'en connais pas ; et quant à une règle à faire, qui aurait l'autorité pour l'imposer, surtout avec le temps de liberté et de sans-gêne qui court ? Est-ce que les grammairiens de tous les temps ont été d'accord sur une foule de questions de langage ? Que reste-t-il des *Observations* de Ménage ou des *Remarques* de Vaugelas ? On ne jurait un moment que par Noël et Chapsal, — irez-vous invoquer comme ayant force de loi les solutions données par Restaut, Girault-Duvivier et *tutti quanti ?*

Je reviens aux participes des verbes

neutres, et j'essaierai d'établir une petite distinction :

On accepte volontiers : obligations *sorties* au dernier tirage, les personnes *venues* ou *entrées* au spectacle, les feuilles *tombées*, les voyageurs *partis*, les enfants *nés;* les verbes neutres : sortir, venir, entrer, tomber, naître, partir, se conjuguent avec l'auxiliaire être. — Semblé, paru, disparu, couru, vécu, se prêteraient peut-être moins bien à l'emploi de la forme plurielle : on dit avec l'auxiliaire avoir : elles ont semblé, ils ont paru, disparu, nous avons couru, ils avaient vécu. Oui bien : et toutefois l'usage, ce terrible usage, qui devient l'habitude, ne nous impose-t-il pas ces expressions : les spectacles les *plus courus*, les grands écrivains *disparus*, et même, depuis peu, les années *vécues ? Che volete!*

Résignez-vous, puristes obstinés, à accepter ce que vous ne pouvez empêcher. Les romanciers en vogue, à qui tout est permis, souriraient de dédain à vos réserves ou naïves observations.

(Nimes.) CH. L.

—

Laure de Pétrarque (Quelle est la véritable ? (XXI, 197.)—Laure de Noves, descendante de la vieille famille provençale de Noves, est née en 1307.

Après la mort de son père, qui lui laissa une fortune assez considérable, elle se maria avec Hugo de Sade, natif d'Avignon.

Laure mourut le 6 avril 1348, victime d'une épidémie de vérole noire.

Elle fut enterrée dans l'église du couvent des Frères Mineurs.

En 1791, l'église ayant été détruite, le tombeau de Laure de Sade fut transporté dans la vieille cathédrale d'Avignon.

DOMINIQUE.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les tyrannicides. — Nous trouvons dans les papiers du *patriote Palloy* conservés à la bibliothèque de la Ville, les deux curieux documents suivants auxquels les événements prêtent une piquante actualité :

Nous soussigné homme du 14 juillet, du 10 aout, du 31 may, de tous les jour d'insurrection populaire ou besoin sera pour le secours de la patrie et pour le soutien de la Rèpublique une et indivisible, Promettons, jurons d'ettre fermes au serment que nous avons fait de plutot mourir que de viv (*sic*) esclave et de ne jamais reconnaitre aucun despote, dictateur et Rois, enfin d'etre fidelle republicain jusqu'a la mort en foi quoi nous signons, cejourd'hui ce 27 7bre 1793, l'an deux de la Rèpublique française une et indivisible chès le patriote Palloy en mangeant sa soupe.

PALLOY, *patriote*.

AVICE, colonel en chef du 16 regiment d'ussard (?).

HÉBERT, colonel en second dhussart.

LANCHANT, canonier de l'armé rèvolutionn.

C. DORÉ, capitaine de larmé rèvolutionaire.

—

Nous soussignez Rèpublicains et Tyrannicides promettons exterminer le premier Tyran, qui oseroit montrer (*sic*) sur le Trône, pour ètablir sa Monarchie sous le Règne de la Republique. Sous ces conditions nous acceptons les médailles que nous offre le Patriote Palloy dont Reconnaissance a Paris ce 17 jour du Ir mois de l'an 2e de la Republique française une et indivisible (8 octobre 1793).

FRANÇOIS MICHEL VANLOO LE REPUBLICAIN. Sous adjudant general de la 4e legion.

J. MICHEL, sergt major et exterminateur des Tyrans.

Jai resus la medal.

CARIZEY, patriotte pour la vie.

SCHMITE, le jeune sergent.

Jeu resus la medaille du patriotte Palloy. PETIT, patriotte.

Reçu la mèdaille ci-dessus. BERAUD, patriote.

J'ai reçu la médaille du patriot Palloy.

SCHMITTE, port de drapaux patriotte (1).

(1) Nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe de ces deux documents.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mai 1888.*

XXIe Année. — N° 481.

Chercher et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 106.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Un sens du mot attentif. — Peut-on citer l'emploi du substantif *attentif*, dans le sens d'*amant* ou de *cavalier servant*, antérieurement au XVIIIe siècle?

Q. S. H.

—

Débarcadère. — Vers quelle époque l'orthographe de ce mot a-t-elle été modifiée ainsi, de même que celle du mot : embarcadère?

Je trouve, dans une plaquette publiée en 1834 et intitulée : *Une journée de la foire de Beaucaire, par un flâneur*, cette phrase : « Ce quai est le port de Beau« caire, le *débarcadaire* de toutes les « marchandises qui arrivent par la voie « de la mer, etc., etc. » A. Nalis.

—

Incamo. — Les gens d'un certain âge se servent à Rouen du mot *incamo* pour désigner quelqu'un d'intelligent, qui sait prendre un parti, etc. : un « débrouillard » enfin.

Mais on lui donne surtout la tournure négative. « Il n'a pas d'incamo. »

Quelle en est l'origine?

Un vieux Rouennais.

—

Citations attribuées à Sénèque. — Dans mes lectures, j'ai vu attribuer les citations suivantes à Sénèque. Or, je les ai inutilement cherchées dans les œuvres de cet auteur à l'aide des index des éditions Lemaire et Teubner, ainsi que dans Freund et Forcellini. Il pourrait cependant se faire qu'il y en ait quelques-unes appartenant réellement à Sénèque; mais beaucoup d'entre elles lui ont été attribuées à tort. Je serais infiniment obligé aux Intermédiairistes qui voudraient bien m'aider à les rapatrier. Urgence. Remerciements anticipés.

Accendit opus artificem. — Ægrotat mens ut incipiat. — Data magno æstimamus, accepta parvo. — In se reconditur sapiens; secum est.— Miseri, nescimus in fugam vivere. — Multi ad fatum venere suum, dum fatum timent —Nemo ambitioso post se videtur, si quis ante fuerit. — Nihil citius benefacto deflorescit. — Non qui jussus aliquid miser est, sed qui invitus facit. — Nulla placida quies, nisi quam ratio composuit. — Officii fructus, ipsum officium est. — Qui putat esse turpe non reddere, non vult esse cui reddit (*Des bienfaits*). — *Tanti quodque malum est, quanti illud taxavimus.*

Cum res animum occupavere, verba ambiunt. — Humilis et inertis est tuta sectari : per alta virtus it. — Nihil liberos suos docebant, quod discendum est jacentibus. — Omnis locus sapienti viro patria est. — Plus superest viatici quam viæ. — Sunt qui alicujus verbi decore placentis vocantur ad id quod non proposuerunt scribere. — Vitiosum est ubique quod nimium est. — Quod non opus est, asse carum est. (Cette dernière connue de Caton.) H. de C.

—

Agraman. — Pourrait-on me dire :

1° L'origine;

2° La signification propre de cette locution :

La discorde est au camp d'Agraman?

A. A. de B.

—

Racine d'Angleterre. — Dans son intéressant volume *Mme de Lamballe*, M. Georges Bertin a imprimé *in extenso* un très curieux procès-verbal de la mort de cette

princesse, extrait des registres de la section des Quinze-Vingts. Ce procès-verbal donne la liste des objets « trouvés dans les habits » de la victime. Parmi ces objets se trouvaient une *Imitation de Jésus-Christ*, un portefeuille, un porte-crayon, etc., etc., et aussi : *un bout de racine d'Angleterre*. Qu'était-ce que l'objet ainsi désigné? PAUL LACOMBE.

—

M. Thiers et le comte de Paris. — Je lis dans la *Gironde*, portant la date du 5 mai :

« On demandait à M. Thiers, en 1872 : « Comment trouvez-vous le comte de « Paris ? — Comment je le trouve, riposta « le malin vieillard : de loin il ressemble à « un Allemand, de près à un imbécile. »

En quelles circonstances M. Thiers a-t-il dit ces paroles; et les a-t-il jamais prononcées? GÉDÉON.

—

Le Vatican et sa forêt. — M. Albert Delpit dit : « Dans le Vatican, il y a d'innombrables jardins, des parcs superbes et une large forêt. » (*Figaro*, 4 mai.) Dans quel guide a-t-il copié cela? Les innombrables jardins, les parcs superbes et la large forêt seront un sujet d'étonnement pour tous ceux qui ont visité le Vatican avant 1870. — La large forêt a-t-elle poussé depuis cette époque?
L'EX-CAR.

—

Une pierre à retrouver. — Qu'est devenue la pierre de la Bastille que M. Littré avait fait « encastrer dans son cabinet de travail »?

M. Maurice Spronck, secrétaire de la rédaction de la *Révolution française* avait signalé le fait en 1881. SIR GRAPH.

—

Une galoche invraisemblable. — Je lis dans une brochure de 1789, *les Lettres d'un Provençal à Paris*, la phrase suivante :

« J'ai conçu un véritable respect pour « cette galoche, depuis que, par un exem- « ple de fortune très rare, mais non pas « unique, je l'ai vue tout à coup passer « des mains des Savoyards dans celles « des grands seigneurs. Un d'eux y per- « dit, sous mes yeux, cent quarante mille « livres dans un jour. »

Etait-ce un jeu de hasard? Je ne l'ai vu indiqué nulle part. QUINNET.

—

Salure de la mer. — Je me demande à quoi il faut attribuer la salure de la mer. Un Intermédiairiste obligeant voudra-t-il me dire dans quel ouvrage je trouverai la réponse à cette question? H. T.

—

Un manifeste de Napoléon III à rechercher. — Le programme anarchiste du Havre, publié à propos des récentes élections municipales, signé Inglebert, mentionne un manifeste de Napoléon III contenu dans un des numéros du *Times* d'octobre 1871.

Un journal ou un recueil français a-t-il publié ce manifeste? Quel est-il, et peut-on se le procurer ou le lire à la Bibliothèque, afin de le copier?
GUSTAVE PICARD.

—

Un mot de Henri IV. — « Il serait étonnant, a dit Rousseau dans l'*Emile*, qu'avec mille mensonges un astrologue ne prédît jamais aucune vérité. Ils mentiront tant, disait Henri IV, qu'à la fin ils diront vrai. »

Quels sont les mémoires d'un contemporain de Henri IV qui rapportent cette parole? DEBASLE.

—

La Sodome bretonne. — En lisant l'ouvrage quasi-posthume de notre historien Michelet, *Notre France*, je trouve cette phrase : « Tous ces rochers que vous voyez, ce sont des villes englouties : c'est Douarnenez, c'est Is, *la Sodome bretonne*. » Ni Dezobry ni Larousse ne font mention de Is. D'où vient ce qualificatif, *Sodome bretonne*, donné par Michelet ? M. L.

—

L'amitié de madame de Maintenon et de Ninon de Lenclos. — On a beaucoup reproché à madame de Maintenon sa liaison avec Ninon de Lenclos. Dans son excellent ouvrage publié récemment chez Hachette, M. Geffroy n'a pas abordé cette question; quelqu'un de vos lecteurs pourrait-il nous renseigner à cet égard?
R. D.

—

Comtat Venaissin. — Quelles sont l'origine historique et l'étymologie de ce dernier mot? F. D.

—

Inclinaison du chevet des églises anciennes. — Croirait-on que, depuis soixante

ans à peu près que tant de travaux éminents ont fait de l'archéologie du moyen âge une science ayant ses principes et ses règles, les fondateurs de cette même science, pas plus que leurs disciples, n'aient encore pu s'entendre sur l'explication d'une particularité qui d'ordinaire saute aux yeux de l'observateur le plus bénévole.

Quand on entre en effet dans une église du moyen âge par le portail qui fait face au chœur et à l'abside, on s'aperçoit d'ordinaire que l'axe de cette église présente une déviation plus ou moins marquée, plus ou moins sensible, soit à partir du chœur, soit seulement à partir de l'abside.

Cette déviation du chevet des églises anciennes est un fait constant, et, pour mon compte personnel, depuis plus de vingt-cinq ans que je m'intéresse à l'art du moyen âge, je n'ai cessé d'en faire la remarque dans n'importe laquelle des provinces de France. Mais il n'est pas de mon propos, pour l'instant, de rechercher à mon tour quel est le *vrai*, l'unique motif de cette anomalie architecturale, non plus que de résumer, pour les discuter ensuite, les thèses contradictoires soutenues depuis 1830 jusqu'à nos jours par les Vitet, les Arcisse de Caumont, Mérimée, Didron, Lenoir, Quicherat, Viollet-le-Duc, de Guilhermy, Barbier-de-Montault, etc., etc.

Je me borne, quant à présent, à poser tout simplement la question suivante, dont tous nos co-lecteurs et collaborateurs apprécieront l'intérêt et la portée : Existe-t-il des églises (romanes ou ogivales) ayant été construites entre le Xe et la fin du XVe siècle dont le chevet ne présente aucune inclinaison petite ou grande, soit à gauche soit à droite.

Et, au cas où l'on pourrait signaler une ou plusieurs églises de cette période possédant un axe parfaitement rectiligne, je demanderai subsidiairement si l'*orientation* en est irréprochable.

A. BERGIER.

—

Quels sont les auteurs du XIXe siècle actuellement tombés dans le domaine public? — Nous voudrions savoir quels sont les auteurs du XIXe siècle, romanciers et littérateurs, dont les ouvrages font à présent partie du domaine public?

Citons d'abord Chateaubriand, Charles Nodier et Gérard de Nerval. U. E.

—

Le blason de Jean de la Fontaine. — On trouve au bas du portrait de la Fontaine publié dans les grands maîtres du XVIIe siècle, de M. Emile Faguet, un blason; malheureusement, le dessin en est peu net.

Quelque obligeant Intermédiairiste pourrait-il m'en donner la description exacte? A quand remonte cette noblesse? La Fontaine a-t-il eu des ancêtres qui aient occupé des charges importantes? qui soient connus, à quelque titre que ce soit? A. CIREMMÉRA.

—

Guillaume Colletet. — Connaît-on une ou plusieurs impressions de l'ouvrage de Guillaume Colletet qui a pour titre : *l'Art poétique, où il est traité du sonnet, de l'épigramme, de l'églogue, de l'idylle*, etc. Paris, 1658, in-12 ?

Quel est le libraire du XVIIe siècle qui a publié ce livre? La Bibliothèque nationale, ou toute autre bibliothèque de Paris, en possède-t-elle un exemplaire?

Qu'est devenu le manuscrit des *Vies des poètes françois*, du même Colletet? Ce manuscrit se trouvait à la Bibliothèque du Louvre avant 1871. J'ai ouï dire, mais sans qu'on me l'assurât d'une façon certaine, qu'il avait été brûlé à cette époque.

A. BUNAND.

—

A la recherche d'un cartulaire. — Un de nos érudits Intermédiairistes du Midi saurait-il ce qu'est devenu le cartulaire de l'ancien évêché d'Apt? Il ne se trouve pas aux archives de Vaucluse avec le reste des documents provenant de cet évêché. — M. de Remerville en a extrait une centaine de chartes, vers le milieu du siècle dernier; il existe plusieurs copies de ce travail, entre autres à la Bibliothèque de Carpentras. Le cartulaire original n'aurait-il pas été recueilli par quelque bibliothèque particulière?

VERGIERES.

—

Théophile Gautier et les femmes maquillées. — J'ai lu ou j'ai entendu dire que Théophile Gautier préférait, en esthétique tout au moins, les charmes féminins artificiellement colorés à ceux dont la nature seule fait les frais. — Gautier a-t-il, dans quelqu'une de ses œuvres, exprimé cette préférence personnelle? M. L.

—

Le Livre du sacre de Napoléon Ier. — « Pièce signée par le comte de Ségur, grand maître des cérémonies, Paris, 18 juin 1815, 3 p. 1/4 in-fol.

« Curieux document signé le jour même de la bataille de Waterloo. C'est l'état des dépenses faites pour l'exécution du Livre du sacre. Il s'élève à 194,436 fr. 72 c. »

Cet ouvrage était sans doute une description illustrée des cérémonies du sacre? A-t-il été mis dans le commerce? Ses exemplaires sont-ils rares? BEATUS.

—

Un livre à indiquer. — Fontenelle, dans son histoire du théâtre, parle des ***Méditations historiques*** de Camerarius. Ce Camerarius, qui porta le prénom de Philippe, ne figure pas dans Brunet, et ce n'est que dans l'***Allgemeine deutsche Biographie***, tome III, page 726, que je vois citer les ***Meditationes historicæ***. Cet ouvrage est-il le même que celui dont le ***Dictionnaire des littératures*** donne ainsi le titre : ***Horæ subcisivæ***, et qui, dans le Dictionnaire de Feller, éd. 1834, p. 113, est appelé ***Horarum subcisivarum centuriæ tres?*** La citation de Fontenelle prouve que les ***Meditationes historicæ*** ont été traduites en français; c'est, d'ailleurs, ce que dit la biographie allemande. Mais cette traduction, qui en est l'auteur? Où et quand a-t-elle paru? POGGIARIDO.

—

Une poésie sur le chevalier d'Assas. — Pourrait-on me faire connaître l'auteur d'une pièce de vers ayant pour titre : « ***Epître aux mânes du brave chevalier d'Assas***, tué à Clostercamp la nuit du 15 au 16 octobre 1760 », commençant par ce vers :

Laval, toi le soutien du nom de tant d'ayeux,

et terminant par celui-ci :

Ont fait naître, ont connu, ont payé les exploits.

Cette pièce, imprimée au siècle dernier, faisait partie d'un recueil, où elle occupait les pages 5 à 12, petit in-8°.

F. R.

—

Monnaies françaises exceptionnelles. — Dans quelles conditions, où et à quelle époque a été frappée la monnaie à l'effigie d'Henri V, roi de France, dont divers spécimens existent, et notamment ceux de un franc et un demi-franc? — Cette monnaie a-t-elle été mise en circulation? Ce qui le ferait supposer, c'est qu'on la trouvait assez aisément il y a quelque vingt ans. Ou bien fut-elle seulement distribuée aux fidèles?

Quelles autres monnaies françaises du même genre ont paru? GÉDÉON.

—

Curiosité monétaire. — J'ai lu autrefois que les pièces de 10 centimes frappées à l'effigie de Napoléon III, année 1863, portant la lettre A, contiennent de l'or. Un obligeant numismate pourrait-il éclaircir ce fait? O. DE JAVEL.

RÉPONSES

Phylloxera ou Phylloxéra? (XXI, 19, 111.) — Pourquoi ne pas adopter l'opinion de Littré qui conseille, en francisant le mot, de mettre un accent aigu sur ***xé***, pour conserver la concordance avec ***phylloxéré*** et ***phylloxérien?*** (***Supplément***, p. 263.)

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

Pantomime (XXI, 70, 150, 176). — Je possède le manuscrit inédit d'un travail bourré de citations grecques et latines sur la pantomime chez les anciens. — Petit in-folio de 66 pag., il a pour auteur le médecin Jean Razoux, nommé, en février 1784, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nimes en remplacement de Séguier, devenu protecteur de cette société, par suite du décès de l'évêque Charles-Prudent de Becdelièvre. Cette dissertation est divisée en trois parties dans lesquelles l'auteur recherche l'origine, les progrès et les effets de la pantomime.

Je signalerai également la plaquette suivante :

Guimard ou l'art de la danse pantomime, par M. Duplain, à Londres, et se trouve à Paris, chez Mérigot l'aîné, libraire, boulevard Saint-Martin, et tous les jours d'opéras sous le vestibule. 1783, in-18 de 27 pages. P. LE B.

—

La guérison de la paralysie par l'électricité (XXI, 134, 250). — Je possède un exemplaire de la ***Guérison de la paraly-***

sie par l'électricité, ouvrage dédié à Mgr le maréchal duc de Noailles, par M. l'abbé *Sans*, dans lequel on expose la méthode qu'il faut suivre et qui a été lue à la Société royale de médecine le 9 et le 30 septembre 1777. Avec figures, à Paris, chez Cailleau, 1778.

Dans l'épître dédicatoire, l'abbé *Sans* dit :

Le 9 septembre 1768 est le *premier* jour qu'on a vu appliquer l'électrisation pure et simple pour la guérison de la paralysie, dans la ville de Perpignan. Jusqu'à cette époque, on n'avait essayé l'électricité sur les paralytiques qu'accompagnée de plusieurs commotions qu'on leur faisait subir.

A la fin de l'ouvrage se trouve la réimpression de la *Guérison par l'électricité*, par M. *Marigues*, maître en chirurgie, qui parut pour la première fois en 1773; ce chirurgien procédait du reste d'après la méthode de l'abbé *Sans*. EMM. M.

—

Le conte du Crapaud et du Lézard (XXI, 135). — J. B. Descamps, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Paris, Desaint, 1769, dit à la page 336 :

Dans l'église de l'abbaye de Saint-Bertin, contre les deux piliers, en entrant, sont attachés d'un côté une tortue, de l'autre un crocodile; ces deux carcasses ont longtemps occupé le peuple; le petit roman sur ces objets, tout ridicule qu'il est, a été imprimé et réimprimé. Je n'en ferai pas l'éloge.

Cet opuscule est devenu très rare. M. le baron Dard, propriétaire à Aire-sur-la-Lys le possède; il a été reproduit, il y a environ vingt ans, dans un journal de Saint-Omer, *l'Indépendant*. A. M.

—

Rabou (XXI, 165, 282). — Ch. Rabou est mort à Paris, le 1er février 1871. La seconde partie d'un catalogue de livres reliés par Amand et vendus par Aubry (11-13 déc. 1871) renferme un certain nombre de romantiques brochés ou cartonnés, provenant, m'a-t-on dit alors, de la bibliothèque de Ch. Rabou, mais le catalogue ne signale aucun envoi qui confirme cette supposition. M. Tx.

—

La reliure à l'S barré (XXI, 169). — L'abbé Léonce Couture, au sujet de la reliure d'un Montaigne de Paris, 1611, dans la *Revue de Gascogne* (t. XVIII, p. 442, 1877), posait la même question et s'efforçait d'expliquer cette lettre S barré, comme ayant été inventée en forme de rébus par Henri IV en faveur de Gabrielle d'Estrées (S trait); puis encore supposait que cet S pourrait bien signifier *fermesse* voulant dire fermeté, appliqué à Jeanne d'Albret (l'S fermé ressemblant à un F). Je renverrai le lecteur à la réponse de l'abbé Dulac, publiée par Rouveyre en 1880 ; il serait trop long de le suivre ici dans tous ses développements.

M. G. de Chanciot, dans la chronique du *Livre*, a rouvert dernièrement la discussion sur l'S barré, mais il termine en convenant qu'il n'a rien éclairci. Il dit seulement que cet S barré, employé si souvent sur les reliures et même sur d'autres objets, ne pouvait être qu'un ornement sans valeur destiné à composer une décoration.

Telle n'est pas mon opinion, et je prétends au contraire que cet S barré (je ne parle pas de l'S accompagné d'une flèche en oblique) devait être une forme significative, représentant une idée qui a souvent été rendue et employée aux XVIe et XVIIe siècles. J'ai toujours considéré cet S barré ou fermé comme une figure emblématique représentant la force de l'amour et de l'indissoluble attachement de deux êtres l'un pour l'autre, et je tenterai de l'expliquer ainsi : par sa structure régulière et symétrique, l'S est la lettre de l'alphabet qui, si on la coupe en deux portions égales, se prête le mieux pour constituer deux parties identiquement pareilles, pouvant se relier par un seul et même trait sans que la forme de la lettre soit dénaturée ; le trait reliant les deux extrémités de l'S devait être, dans cet ordre d'idée, le symbole de l'union éternelle. On le trouve le plus souvent, j'oserai même dire presque toujours, sur des livres de prières, tantôt placé en petit nombre, parfois aussi en semé. On le voit particulièrement employé sur des reliures de deuil, en compagnie de la cordelière de veuve, comme signe de l'attachement conservé à une personne chère qui n'est plus. Tout le monde sait que de tous les objets à l'usage de la femme, le livre de prières est toujours resté le confident de ses plus secrètes pensées et de ses amours ; c'est ce qui explique cette variété d'emblèmes et de signes dont sont composées certaines reliures, tels que, deux mains entrelacées représentant l'amitié ou la foi engagée, deux cœurs percés d'une même flèche, symbole de l'intimité dans la douleur,

des trophées de flammes représentant l'ardeur de l'amour, etc. Pour venir à l'appui de la solution que je crois pouvoir donner ici, je possède un volume in-octavo, *l'Office de la Semaine sainte*, Paris, 1642, que j'ai acheté jadis, renfermé dans une couverture de broderies argent et or sur satin violet, que pendant longtemps j'ai crue être la reliure primitive.

Ce n'est que plusieurs années plus tard, en cherchant à réparer quelques injures apportées par le temps à cette broderie, que j'ai cru deviner dessous une reliure faite antérieurement. En effet, j'ai soigneusement découvert cette enveloppe qui avait été si bien cousue au carton même, qu'il était impossible de s'en apercevoir, et j'ai trouvé alors une délicieuse et riche dentelle avec petits fers sur les plats et sur le dos. Dans la composition de ce dernier, on remarque, mêlés dans l'ornementation, cinq trophées de flammes. Il est hors de doute que ce volume a été une seconde fois recouvert à l'occasion d'un deuil, et ce qui vient à l'appui de mon interprétation au sujet de l'S barré, c'est que, sur le dos de cette seconde reliure en broderie, on a retracé les mêmes trophées de flammes de la première décoration, mais alternés avec des S barrés ou fermés, emblèmes d'un amour encore vivace et fidèle pour un être qui n'est plus et auquel on se sent éternellement lié; sur les plats on y a même encore ajouté un nœud d'amour et les chiffres CC entrelacés, qui peuvent bien être ceux de la personne aimée.

Je tiens ce document à la disposition des collaborateurs qui se sont intéressés à cette question. LÉON GRUEL.

— Les *Bigarrures du seigneur des Accords, par Tabourot. Poitiers, Jean Bauchu,* 1615, donnent le dessin exact et le sens attaché à ces S barrés. Après avoir expliqué le titre du chapitre, c'est-à-dire après avoir défini les *Rébus de Picardie*, après avoir cité ces vers de Marot :

Car en Rébus de Picardie
Une faulx, une estrille, un veau,
Cela faict, estrille fauveau,

l'auteur ajoute, p. 16 et 17 : « Or ces « subtillitez ont esté de longtemps en « vogue... de sorte qu'il n'estoit pas fils « de bonne mère qui ne s'en mesloit. Mais « depuis que les bonnes lettres ont eu « bruit en France, cela s'est je ne sçay « comment perdu, qu'à grand'peine la « mémoire en est-elle demeurée pour en « faire estime, sinon envers quelques cervelles à double rebras, qui en sont encore aujourd'huy si opiniatres qu'on ne « leur sauroit oster de la teste qu'une sphère « ne signifie espère; un lit sans ciel, un « licentié; l'ancholie, mélancholie; la « lune bicorne, pour vivre en croissant; « un banc rompu, pour banqueroute; « *une S fermée avec un traict ainsi* (suit « la figure), *pour dire fermesle au lieu de « fermeté.* Et autres, dont les vieux courtisans faisoient parade, selon que tes« moigne Rabelais, l. II, ch. 19, qui s'en « mocque plaisamment. » Il n'y a donc plus d'erreur possible, les S barrés sont des signes conventionnels, des « Rébus de Picardie » qui, placés autour des monogrammes, signifient *fermeté* et non *Jacques Sarran* ou *Sanctus*, ou *Sigillum*, ou *Souvenir*, ou *Estrées* (S trait) qu'on a pu proposer (1). BRAQUEHAYE.

—Cette marque est un rébus, une espèce de calembour signifiant : fermeté, constance (*fermesse*). Louise Nogaret de la Vallette, abbesse d'un couvent en Lorraine, l'employait; Peiresc aussi. Quant à Habert de Montmaur, puisque l'occasion s'en présente, crions casse-cou à ceux qui seraient tentés de s'en rapporter à l'*Armorial du bibliophile*. D'après l'auteur de cet ouvrage, qui moins légèrement écrit qu'il ne l'est serait si intéressant à consulter, notre bibliophile aurait été un pique-assiette endurci. Mais qu'on se rassure, son S barré ne signifiait nullement la *constance* qu'il aurait mise à s'asseoir à la table des gens sans en avoir été prié. Le parasite « de longue robe » stigmatisé par Scarron et autres, et que Boileau envoyait avec Pelletier « chercher son pain de cuisine en cuisine », n'était autre que Pierre de Montmaur, bel esprit à la langue bien pendue, quêtant les invitations à dîner en disant : « Fournissez les viandes et le vin, et moi je fournirai le sel. »

Habert de Montmaur, l'ami de Gassendi qu'il recueillit chez lui, auquel,

(1) Mon auteur définit ainsi le titre de son chap. II: *Des Rébus de Picardie.* — « Sur toutes les follatres inventions du temps passé, j'entends que, depuis environ trois ou quatre cens ans en ça, on avoit trouvé une façon de devise par seules peinctures qu'on soulait appeler des rébus, laquelle se pourroit ainsi définir, que ce sont peinctures de diverses choses ordinairement cognues, lesquelles proférées de suite sans article font un certain langage : ou plus briefvement que ce sont équivoques de la peincture à la parole... Quant au surnom qu'on leur a donné de *Picardie*, c'est à raison de ce que les Picards sur tous les Français s'y sont infiniment pleus et delectez. » *Loc. cit.*, p. 16.

après lui avoir fermé les yeux, il érigea un mausolée et dont il publia les œuvres enrichies d'une préface latine bien sentie, le *constant* bibliophile qui nous a laissé tant de jolis volumes ornés de cette délicate devise, ne pouvait pas, en effet, n'être qu'un vulgaire écumeur de marmites ! ER. THOINAN.

—

Quand Auguste avait bu (XXI, 193). — Le vers cité par H. F. doit être complété par celui qui le précède :

L'exemple d'un grand prince impose et se fait [suivre:
Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre.

Ces vers sont attribués au grand Frédéric, roi de Prusse, et visent très certainement Stanislas-Auguste Poniatowski, qui, par l'influence de Catherine II et l'appui des armes russes, fut élu roi de Pologne en 1764 et en fut le dernier roi. L'histoire le représente comme un homme d'un esprit éclairé, très instruit, très bienveillant, mais d'un caractère faible, de mœurs douteuses, et se livrant fréquemment à des intempérances de table, qui lui attirèrent le distique de Frédéric.

Edouard Fournier, dans son très intéressant ouvrage, *l'Esprit des autres*, met en doute que ces vers soient de Frédéric II, et y retrouve tout au moins « quelque trace de la poétique lessive par laquelle Voltaire faisait passer les royaux hémistiches ».

Soit, acceptons-les comme le fruit de la collaboration littéraire de Voltaire et de Frédéric. ROBIN.

—

Origine de Cuvier (XXI, 194). — Est-ce bien le collaborateur R. qui pose cette question ? Si l'initiale ne me trompe, il était mieux placé que personne pour se donner à lui-même une réponse, que j'emprunterai, en partie, à ses propres travaux.

Cuvier est né à Montbéliard le 23 août 1769, soit neuf jours après Napoléon. A cette époque le comté de Montbéliard appartenait encore aux ducs de Wurtemberg, — tout comme les seigneuries de Horbourg et de Riquewihr, en Alsace, — Cuvier est donc né sujet wurtembergeois, et c'est comme élève boursier du duc régnant, qui avait remarqué son intelligence précoce, qu'il fit ses études, d'abord au gymnase de sa ville natale, puis à l'Académie Caroline, dite *la Solitude*, à Stuttgard. En 1788, il entra comme précepteur dans la famille d'Héricy, qui habitait la Normandie, et où il resta six ans. Puis il vint à Paris, où il fit toute sa carrière, à partir de 1795 jusqu'au 13 mai 1832, jour de sa mort.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la docte Allemagne a pris texte de cette origine du grand Cuvier pour le revendiquer comme Allemand et prétendre qu'il a francisé son nom. Toutefois, ce n'est pas *Küffer* (tonnelier) qui aurait été le nom originaire de sa famille, mais bien *Zuber*, qui signifie en effet *cuve*, *cuvier*. A. X.

— L'illustre Georges Cuvier appartient tout entier à la France, car il est né à Montbéliard, le 23 août 1769; or le comté de Montbéliard, pays de la langue d'oil, dialecte bourguignon, n'a rien de commun avec l'Allemagne. Ce comté, porté par mariage dans la maison de Wurtemberg, conserva toujours ses franchises, qui, bien que datant du XIIIe siècle, étaient assez libérales. La langue nationale était seule usitée dans tous les actes de l'administration; l'allemand n'était pas même enseigné dans les écoles. Cuvier n'apprit cette langue qu'en 1784, quand il passa quatre années à l'Académie Caroline, qui était établie au château de la Solitude, à Stuttgard. Ses premières découvertes zoologiques ont été faites en Normandie, à Caen, où il était précepteur, en 1788, dans la maison d'un gentilhomme protestant, le comte d'Héricy.

Un de ses ancêtres, Claude Cuvier, né à Villars-sous-Dampjoux en 1554, embrassa la Réforme et eut l'honneur de souffrir pour sa foi en 1564 : il fut jeté dans les prisons de Dôle. Il y eut plusieurs pasteurs de cette famille, dès le commencement du XVIIe siècle, et lui-même, un instant, eut l'idée d'entrer dans le ministère évangélique.

Chose curieuse : *Georges* n'est pas son vrai nom de baptême; c'est sa mère qui avait l'habitude de l'appeler ainsi, en souvenir de son fils aîné qu'elle avait perdu. Il s'appelait : Jean-Léopold-Nicolas-Frédéric. (Voyez la 2e édit. de la *France protestante*, par M. Henri Bordier.)

Il se peut que le nom de *Cuvier* ait été pris du petit village de ce nom dans le Jura, près Champagnolle, arrondissement de Poligny; mais la famille dont descend le grand naturaliste était dans le pays de Montbéliard avant la Réforme. C. D.

—

Château de Bruyères-le-Châtel (XXI, 194).— M. G. Saint-Hélier trouvera tous les renseignements qu'il désire dans l'ouvrage si autorisé de Lebœuf : *Histoire du diocèse de Paris,* tome IX, pages 236 à 256, édit. de Paris, 1754-1758.

JEAN COQUATRIX.

—

L'abbaye du Val de Grâce (XXI, 195). — Tous les papiers du Val de Grâce de 1624 à 1645 sont conservés aux Archives nationales, L. 1036-37 et S. 4450, 4458, 4569, 4587.

—

La femme du grand Carnot (XXI, 196). — Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, écuyer, capitaine au corps royal du génie, chevalier de Saint-Louis, député à la Convention nationale, épousa le 17 mai 1791, dans l'église de Salperwick près de Saint-Omer, sa belle-sœur Marie-Jacqueline-Josèphe-Sophie Du Pont, fille aînée de Jacques-Antoine-Léonard du Pont de Moringhem, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Cottehem, Canteleu, etc., et de Marie-Anne-Françoise-Josèphe Sevault, née à Saint-Omer, le 22 juillet 1764.

La seconde des demoiselles du Pont avait épousé en 1790 le capitaine Claude-Marie Carnot de Feulint, plus tard général.

La troisième épousa en 1794 Toussaint Collignon, commissaire des guerres sous l'ancien régime, qui devint inspecteur aux revues sous le Consulat.

Quant aux Bertrand, voici leur seule alliance avec les Carnot:

Antoinette-Pierrette-Marie-Félicité Carnot, fille du général Carnot de Feulint, née à Paris en 1792, épousa Népomucène Bertrand. Leur fils unique, Ernest, mourut à 17 ans.

Je ne sais rien sur la famille Bertrand, sinon qu'elle a habité le Portugal à la fin du siècle dernier.

Dernières rectifications à l'article de notre confrère A. Vingt : M. Hippolyte Carnot (le seul qui ait porté ce nom), sénateur, membre de l'Institut, est mort le 16 mars 1888. La famille Carnot n'a aucun lien de parenté avec les trois officiers suisses du nom de Vivy.

L. H. S.

— La réponse à cette question se trouve dans le *Guide-Journal* de Boulogne-sur-Mer, n° du 8 janvier 1888.

Il contient l'acte de mariage de : « Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, capitaine au corps roïal du génie, âgé de trente-huit ans, fils majeur du sieur Claude Carnot et de feue dame Marguerite Pothier, natif de la paroisse de Nolay en Bourgogne, diocèse d'Autun, présentement habitant celle de Saint-Denis à Saint-Omer, d'une part;

« Et demoiselle Marie-Jacqueline-Sophie-Joseph Dupont, âgée de vingt-six ans, fille du sieur Jacques-Antoine-Léonard, et de dame Marie-Anne-François-Joseph Sévault, native de la paroisse Saint-Sépulchre, présentement de celle de Saint-Denis à Saint-Omer, d'autre part. »

Le mariage eut lieu le 17 mai 1791, et ont signé : L. N. M. Carnot; M. J. S. J. Dupont, Dupont, Salluon Senneville, C. N. Carnot et Taviel, ce dernier, officier au corps roïal d'artillerie, ami des contractants.— Laurent, curé de Salperwick.

De ce mariage est né à Saint-Omer, le 17 germinal, an IX de la République : Lazare-Hippolyte Carnot. L'extrait de naissance porte que le père et la mère de l'enfant ont été mariés à Salperwick. Il doit en être ainsi puisque l'acte de mariage est signé du desservant de cette commune.

En 1790, Claude-Marie Carnot de Feulint, capitaine du génie en garnison à Saint-Omer, frère cadet du grand Carnot, avait épousé, à Saint-Martin-au-Laërt, demoiselle Marie-Adélaïde-Françoise-Joseph du Pont, de *Moringhem*, sœur cadette de la femme de son frère.

On sait que Lazare Carnot avait adopté les principes de la Révolution, de là sans doute la suppression des titres de noblesse dans son acte de mariage. Voici les noms et qualités du père des dames Carnot : Jacques-Antoine-Léonard du Pont de Moringhem, écuïer, conseiller secrétaire du Roy, Couronne et Maison de France, et de la chancellerie du Conseil d'Artois, seigneur de Moringhem, de la Mairie, de Canteleu, etc.

Le grand-père des dames Carnot de Feulint, Léonard-François du Pont de Moringhem, est décédé en 1786 à Saint-Martin-au-Laërt, en son château du Belst.

A. M.

— La note insérée dans l'*Intermédiaire* est erronée. Madame Carnot n'avait aucun rapport avec le département de l'Ain. Elle était née Marie-Josèphe Dupont, à Saint-Omer, en 1765. Elle est morte à

Paris (rue Neuve-Saint-François, n° 5), le 3 février 1813, dix ans avant son mari, qu'elle avait épousé à Salperwick le 17 mai 1791.

Voy. à ce sujet : Léonce de Brotonne, *les Pairs des Cent-Jours* (et leurs femmes), Charavay, 1888, et cfr. les *Petites Affiches*, Paris, 1813, février.

—

Les enfants de Napoléon Ier (XXI, 196). — Ce n'est un secret pour personne que la vie intime du grand capitaine n'a pas été un modèle de sagesse ou de vertu. Les noms du comte Léon et du comte Colonna Walewski figurent en tête, on le sait, des enfants illégitimes de l'empereur, mais ce qui nous a vivement surpris, c'est de lire dernièrement que le *Figaro* avait fait allusion à l'identique origine d'un certain M. Devienne, qui a peut-être eu quelques liens de parenté avec celui dont le nom fut prononcé à propos de Marguerite Bellanger, sous le second Empire. — S'il faut en croire Ch. Monselet, Léon Gozlan avait connu dans sa jeunesse un Napoléon *noir*, sorti d'Egypte, qui vint échouer à Marseille dans une malheureuse affaire de coups et blessures, qui le conduisit à l'échafaud. La chronique du temps signale encore un sieur Frédéric Bonaparte, qui se disait fils naturel de l'empereur et qui pétitionna, vers 1837 ou 1838, pour obtenir du gouvernement français la reconnaissance des droits qu'il prétendait posséder à propos de cette origine. Nous ignorons si l'*épouse morganatique* de Napoléon, ainsi qu'on qualifiait jadis la belle Autrichienne Emilia, baronne de Wolfsberg, ne l'a pas rendu père de quelque nouveau bâtard, dans le cours de ses pérégrinations à travers l'Allemagne et la Russie, où elle ne cessa de l'accompagner avec une fidélité héroïque. Le livre du baron de B... (*les Amours secrettes de Napoléon Buonaparte*) pourrait peut-être combler cette lacune et quelques autres là-dessus. EGO E.-G.

—

Laure de Pétrarque (Quelle est la véritable)? (XXI, 197, 287). — L'*Annuaire de la noblesse*, de Borel d'Hauterive, de l'année 1864, consacre à l'article *Sade* une notice à la famille de Laure de Noves chantée par Pétrarque. Cette famille serait alliée à celle du célèbre marquis.

G. DE B.

—

Histoire de l'assistance judiciaire (XXI, 198). — En attendant les renseignements demandés sur l'institution de ce service en Savoie, ou sur des capitulaires qui contiendraient des dispositions dans le même sens, il est impossible de ne pas mentionner l'établissement, tout exceptionnel, qui existe à Nimes et remonte à 1460, d'une charge d'*avocat des pauvres*. L'ordonnance de 1364 impose bien aux avocats et procureurs de plaider et faire tous actes nécessaires *pour Dieu*, c'est-à-dire gratuitement, quand il s'agit des pauvres. Mais il faut dans ce cas une désignation d'office, tandis que la fondation de Nimes crée le titulaire d'une charge obligatoire, qui subsiste depuis lors, grâce aux fonds affectés par le testateur à son fonctionnement. On trouvera dans la grande *Histoire de Nimes*, par Ménard (tome III, preuv., p. 296 et suiv.), les détails les plus circonstanciés à ce sujet. Voici, en abrégé, les principales dispositions de l'institution :

Louis Raoul, bachelier ès lois, par son testament du 25 février 1459 (1460) substitue ses biens aux pauvres, veuves, pupilles et orphelins, qui auraient besoin d'un défenseur près les cours et tribunaux de Nimes. Il fait la première désignation de cet avocat, dans la personne de Jean Auban. Quant à ceux qui devront remplir cet office après lui, il en attribue l'élection, alternativement, aux consuls et conseillers de ville (aujourd'hui le conseil municipal et le tribunal), les chargeant d'élire un sujet propre à se bien acquitter de ces fonctions, oblige l'avocat des pauvres à promettre par serment d'exercer son office avec fidélité et droiture, et de se rendre de facile accès aux pauvres qui auraient besoin de son ministère, de faire l'inventaire des biens affectés et d'en remettre duplicata aux archives de l'hôtel de ville, de ne jamais exiger de salaire des pauvres dont il prendrait la défense en justice, d'entretenir avec soin la maison et les fonds dépendant de la fondation, de faire dire tous les ans un service dans l'église cathédrale, pour lui, ses parents, amis et bienfaiteurs et de donner pour cela vingt sols tournois aux chanoines, de visiter deux fois la semaine les prisonniers... et d'intercéder pour eux, de défendre avec zèle en justice les causes de la communauté et des habitants de Bernis, près Nimes, qui était son lieu de naissance, de faire placer sur la porte de sa maison,

dont il fera sa demeure obligatoire, sous peine de déchéance, l'inscription : *Domus advocati pauperum*, défend le transport au dehors et l'aliénation du bureau, du banc et des tablettes pour ses livres et papiers, qui devront rester à perpétuité dans son cabinet à l'usage de l'avocat des pauvres, etc., etc.

J'ai dit que l'institution subsiste et fonctionne, mais non pas dans son intégrité absolue : les ressources affectées en principe au soutien de la charge ont en partie disparu ou ont diminué par la marche du temps, ou par l'incurie de quelques-uns des titulaires de la charge ; ce qui a motivé la décision qui remet au bureau de bienfaisance l'administration des immeubles et revenus constitutifs. La maison de Louis Raoul, située dans un des plus vilains quartiers de la ville, ne sert point d'habitation à l'avocat. Les revenus de la charge ne dépassent pas dix-huit cents francs ; ils ont dû être beaucoup plus considérables dans les siècles précédents.

A cela près, l'institution se comporte suivant les intentions du fondateur. Le titulaire actuel a été nommé, en 1864, par le tribunal civil de Nimes.

(Nimes.) Ch. L.

—

L'invention des bésicles (XXI, 198). — Les bésicles étaient connues des Chinois bien avant la découverte que les Européens ont cru en faire : on en trouve la preuve sur certaines potiches de haute antiquité.

J'en connais une, en « coquille d'œuf », admirable de qualité et de dimension, sur l'ancienneté de laquelle son heureux propriétaire eut longtemps des doutes, à cause d'une paire de bésicles qui ornait le nez d'un de ses personnages.

Il apprit avec joie, par un Anglais très versé dans la question pour avoir passé en Chine de longues années, et auquel il montrait sa collection devant moi, que ces doutes étaient sans fondement, puisque, pour les personnes qui ont étudié cette histoire, il est hors de doute que les Chinois connaissaient les bésicles longtemps avant nous. Hippolyte Lecomte.

— J'ai traité dans divers journaux et notamment dans les *Petites Affiches de New-York* et dans le *Franco-Américain* (de New-York aussi), que je dirige, l'historique des inventions ; mes recherches n'ont abouti qu'à prouver que, neuf fois sur dix, c'est le pseudo-inventeur qui recueille le fruit d'une découverte, tandis que le véritable n'en est que l'usufruitier, quand, encore, on ne lui conteste point la paternité de son œuvre.

Dans l'espèce, Salvino Degli Annati pas plus que Alexandre de la Spina ne paraissent être les inventeurs de cet objet.

Vous le savez : *Tot capita, tot sensus.* Voilà mon information, à d'autres la leur :

L'abbé de Fontenai prétend que les bésicles étaient connues en France bien avant 1313, dans le siècle précédent.

D'autres, et parmi ceux-là Ch. Gaumont, en attribuent l'invention à l'universel Roger Bacon. F. Redi pense que leur invention date de 1285.

Si Pont-Calé veut consulter E. Fournier (t. I, p. 367, notes), il trouvera que César s'en servit, qu'on a trouvé dans les fouilles de Ninive une lentille de cristal ; que Buffon affirme qu'elles étaient connues des anciens, mais que M. Biot l'infirme ; que Bacon dans l'*opus majus* le prouve, mais que A. Libes (*Hist. philos. des progrès de la physique*) le controuve.

Qu'enfin le P. Gaubel, appuyé par M. de Paravey, prétend que les Chinois s'en servaient en 2283 av. J. C.

Eternelle *bisbille* entre les Galien et les Hippocrate qui se renouvelle à chaque pas dans l'histoire des actions ou des idées humaines ! Qui tranchera ce nœud gordien ? A. Martin.

—

Le jésuite Hugues Mambrun (XXI, 199). — Il est mort à Lyon, le 27 novembre 1657. C'est tout ce que j'en sais.

Pierre Clauer.

—

Histoire militaire (XXI, 199). — Après la retraite de Constantine, où le commandant Changarnier se couvrit de gloire, le général de brigade de Rigny passa au conseil de guerre. Il fut acquitté.

L'Ex-Car.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (XXI, 200). — C'est une légende. Elle me paraît avoir été suffisamment détruite par B. Maurice, *Histoire des prisons de la Seine*, 1840 ; Louis Combes, *Episodes et Curiosités révolutionnaires*, 1872, etc. On trouve dans les *Odes et Ballades* de V. Hugo (II, 9), à la date de décembre 1823,

une ode sur la *Mort de Mlle de Sombreuil*, où il est fait allusion au verre de sang; mais on n'y lit point la strophe citée.

ADRIEN MARCEL.

— Pas plus que notre collaborateur M. Alf. Bégis, je ne saurais trouver dans l'œuvre de Victor Hugo la strophe citée par Granier de Cassagnac; mais, puisqu'il est encore une fois question de ce fameux *verre de sang*, je me permettrai de faire observer qu'il serait temps de le reléguer au rang des *Légendes* — il n'a pas droit à sa place dans l'HISTOIRE.

Mademoiselle de Sombreuil a simplement imploré la grâce de son père et l'a obtenue des *bourreaux attendris*.

Quant au verre de sang quand même, au vin bu dans un verre ensanglanté, il n'en est nullement question dans un document du temps, qui, écrit au lendemain des massacres de Septembre dans un esprit qu'on devait trouver très réactionnaire à l'époque où il parut, ne saurait être suspecté de tendresse ou d'indulgence pour les septembriseurs.

Je veux parler d'une complainte en vingt-quatre couplets que les chercheurs trouveront tout au long dans l'*Almanach des honnêtes gens* pour l'année 1793.

Ce petit volume, assez rare, je crois, a pour épigraphe ces quatre vers de Voltaire :

Ils prétendent conduire à la félicité
Les nations tremblantes
Par les routes sanglantes
De la calamité.

Le volume que je possède est un exemplaire de la *Sixième édition : augmentée de la liste des prisonniers d'Orléans égorgés à Versailles*.

L'almanach contient, outre des prophéties pour l'année 1793; *des anecdotes peu connues* (alors) *sur les journées des* 10 *août*, 2 *et* 3 *septembre* 1792; *et la liste des personnes égorgées dans les différentes prisons*.

Le morceau le plus curieux du livre se trouve à la page 43, il est intitulé :

Complainte sur les événements relatifs à Mademoiselle de S..., qui a sauvé son père d'une Saint-Barthélemy.

Musique à faire, et en attendant, si l'on veut, sur l'air : *O ma tendre musette*, en observant de varier le mouvement suivant les paroles.

Je n'ai point l'intention de citer cette longue complainte en son entier, je ne parlerai que pour mémoire des couplets où la jeune Adèle *au printemps de son âge eut le courage de se donner des fers* et *vint de son père partager la prison*; je ne m'arrêterai pas sur le couplet où *une horde inhumaine est impatiente de plonger le poignard au sein de l'innocente et du pâle vieillard*, mais je ferai remarquer ces lignes qui semblent indiquer qu'à la sollicitation de la jeune fille, les bourreaux consentirent à faire une sorte d'enquête :

Par ses vœux l'on diffère,
Les coups sont suspendus;
Mais les jours de son père
Ne lui sont pas rendus :
Le juge, plus barbare,
Veut qu'ils ne soient remis
Qu'au témoignage rare
Des propres ennemis (1).

Dans le couplet suivant, la jeune fille désespérée invite son père à mourir noblement et fait le serment de mourir la première. Mais :

Elle en obtient la grâce
D'un meurtrier présent,
Le vieillard elle embrasse,
Elle attend le moment;
Mais quel bonheur prospère :
Bonheur inattendu !
Les ennemis du père
Attestent sa vertu.

Alors, et pour finir, *les bourreaux attendris changent de caractère*.

Le vieillard, son Adèle,
Longtemps épouvantés,
Sont, par leur propre zèle,
En triomphe portés.

On le voit, dans cette complainte naïve, dans cette composition dont le but était non seulement de flétrir les septembriseurs, mais encore de célébrer le dévouement filial de Mlle de Sombreuil, il n'est pas *une seule fois* question du verre de sang.

J'ai dit à nos collaborateurs où ils pourraient trouver le texte complet de ce document; si notre directeur le trouvait assez intéressant pour être publié dans les *Trouvailles et Curiosités* d'un de nos prochains numéros, je lui en enverrais le texte complet.

ALEXIS MARTIN.

—

Assassinat de la princesse de Lamballe (XXI, 200). — Consulter le très intéressant volume que vient de publier M. Georges Bertin, l'un des deux directeurs, avec M. Paul Cottin, de la *Revue rétrospective*,

(1) Il est évident que le poète a voulu dire : *De ses propres ennemis*.

sous le titre : *Madame de Lamballe*, d'après les documents inédits tirés des Archives nationales, de l'inventaire de sa succession, de la bibliothèque de la ville de Saint-Germain, de pièces notariales, de diverses collections privées, sur grand in-8 de 430 pages, avec un splendide portrait gravé par Dujardin. Les chapitres 18 à 20 ont particulièrement trait aux derniers jours de l'infortunée amie de Marie-Antoinette. UN LISEUR.

— Notre confrère Poitevin trouvera des détails fort circonstanciés sur cet assassinat dans l'ouvrage publié par Firmin-Didot, *Paris à travers les âges*, tome II. La figure 42 représente même la borne qui se trouvait à l'encoignure de la rue des Ballets et du Roi de Sicile, en face de l'entrée de la prison de la Force, borne sur laquelle la princesse de Lamballe eut la tête coupée. Je lui rappellerai en outre que M. Henri Dupin, le doyen des auteurs dramatiques, mort récemment centenaire, disait se souvenir encore d'avoir vu passer cette tête au bout d'une pique sur le boulevard du Temple, à l'angle de la rue Charlot. L'ouvrage cité plus haut, qui a puisé aux bonnes sources, fournira donc en détail tous les renseignements demandés. ALFRED COPIN.

— *Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, et la prison de la Force*. Episode de l'histoire de Paris sous la Terreur. Paris, 1860, in-8 de 111 p., portrait et pièces justificatives, répondra certainement aux désirs de notre collaborateur le *Bibliophile poitevin*.

V. D., BIBLIOPHILE PARISIEN.

—

Tiédeman et le mot de Cambronne (XXI, 201). — A propos de cette question, un des fondateurs de notre église intermédiairiste, fils de l'importateur en France de la réforme postale anglaise, M. le comte de la Sizeranne (que je prends la liberté de remercier publiquement du prêt de toute la collection de notre précieux *Intermédiaire*, obligeance qui m'a permis d'y butiner tout ce qui y a trait aux citations latines), s'est empressé de m'informer que je trouverais des renseignements précis sur le mot attribué à Cambronne auprès de la veuve du général Michel, en m'autorisant à lui écrire sous ses auspices.

En effet, madame Michel (que je ne saurais trop remercier) m'a fait tenir un exemplaire d'une requête (in-4 de 7 p., *s. d.*) adressée au roi, en 1845, par les fils du général Michel et un numéro du journal : *le Charentais*, du 16 juillet 1862, où six colonnes sont bondées de pièces dont voici l'énumération partielle :

1° La reproduction d'un article du *Monde illustré*, signé J. Lecomte;

2° La requête des fils du général Michel, où sont consignés les désaveux réitérés de Cambronne, attestés par Magnant, lieutenant-colonel en retraite, par le maire de la ville de Nantes, dans une lettre au préfet de la Loire-Inférieure; le témoignage, dans une longue lettre, d'un chasseur à pied de la vieille garde, et cette déclaration du confident de Napoléon Ier, le général Bertrand, sur une pierre détachée du tombeau de l'empereur que la famille Michel possède « comme une inappréciable relique » :

A la comtesse Michel, veuve du général Michel, tué à Waterloo, où il répondit aux sommations de l'ennemi par ces paroles sublimes : LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS.

Pierre du tombeau de Sainte-Hélène.

Signé : BERTRAND.

3° Un article du *Journal des Débats;*

4° Le procès-verbal de la préfecture du Nord relatant une déclaration d'un vieux soldat de Waterloo, défavorable au général Michel, suivi d'une curieuse lettre-réplique du fils de ce dernier, alors préfet de la Charente, adressée au journal : *l'Esprit public;*

5° Deux autres témoignages dans deux lettres, dont l'une parue dans la *Gironde ;*

6° Une lettre écrite d'Angers au *Phare de la Loire*, etc., etc.

Après la lecture de toutes ces pièces, on ne saurait avoir le moindre doute relativement à la paternité du mot qui nous occupe. Il en ressort que c'est bien le général Michel qui l'a prononcé.

Il ne reste plus qu'à faire des vœux pour que les historiens futurs daignent consulter les documents que je viens d'énumérer, et réparent, dans la mesure du possible, une erreur historique qui n'a que trop longtemps duré.

HENRI ISSANCHOU.

— Je tiens d'un de mes proches parents, qui avait de 22 à 23 ans quand mourut Cambronne (1842), la version suivante, relativement à sa réponse à Waterloo. Cette version aurait circulé dans les journaux, soit en 1842, soit à l'occasion d'un des derniers épisodes de la vie de

Cambronne après Waterloo (comparution devant le conseil de guerre en 1816, commandement de Lille en 1820, mise à la retraite, reprise momentanée de service en 1830, etc.). Je n'ai pas trouvé cette interprétation au Larousse, qui cependant consacre un long article au mot de Cambronne. Ne l'ayant pas contrôlée directement sur les journaux dans lesquels elle aurait paru, je ne la livre à l'*Intermédiaire* qu'à titre anecdotique.

Ceci dit, il paraît que Cambronne contestait également la réponse énergique et sommaire reproduite plus tard par Victor Hugo, et le propos : « la garde meurt. »

La réponse « à la Victor Hugo » lui aurait surtout été attribuée par les légitimistes, dans le but de le représenter comme une sorte de soudard sans éducation, et Cambronne n'y voyait qu'une méchanceté politique.

Le propos : « la garde meurt », semblait, en revanche, entaché de l'excès contraire, c'est-à-dire que (malgré la gravité des circonstances) on trouvait à cette phrase quelque chose d'un peu trop théâtral, d'un peu trop apprêté. Quand Cambronne entrait au cercle, certains amis l'appelaient parfois, souriant à demi, « la garde *meurt* » : il déniait alors cette réponse trop solennelle, trop oratoire pour un soldat et prétendait avoir répliqué simplement : « *Des gens comme nous ne se rendent pas.* » Je trouverais, personnellement, cette riposte très vraisemblable. Il était naturel que Cambronne répondît uniquement, dans sa simplicité héroïque : « *Vous savez bien que des gens comme* « *nous ne peuvent pas se rendre* »; et il n'y aurait rien de surprenant à ce que la légende, qui idéalise tout à distance, ait transformé cette riposte en traduisant : « la garde meurt. »

(Bourges.) L. Jeny.

—

Anonyme marseillais (XXI, 203). — Grâce à la bienveillante obligeance de M. Cayer, j'ai pu fouiller dans ses archives, et voici ce que j'ai trouvé :

L'auteur de la *Légende de Zangaigne* est un M. Rebitté, ancien professeur de rhétorique au lycée de Marseille, décédé depuis quelques années.

La brochure a été tirée à 1,000 exemplaires. H.

—

Le « Molière », journal hebdomadaire (XXI, 203). — Cette petite feuille hebdomadaire à laquelle ont collaboré MM. Pifteau, Burani (et non Bruani), etc., et dont le rédacteur en chef était M. Georges Berry, a eu 25 numéros. Elle a paru de mars à septembre 1879. Willy.

—

Ce que cela... (XXI, 225). — Ce que est pour *combien*, c'est bien évident. Ce que cela m'a vexée, c'est-à-dire : *on ne saurait croire* (sous-entendu) combien cela m'a vexée. L'expression n'est pas absolument correcte; mais elle semble avoir pris pied chez nous, et se fera supporter, comme tant d'autres irrégularités, tant de fantaisies, à moins qu'elle ne disparaisse pour faire place à quelque innovation de même valeur.

Voir les observations déjà produites dans notre journal (XIX, 695), en réponse à la question *Faire un nez.*

(Nimes.) Ch. L.

—

Fortiter in re, suaviter in modo (XXI, 225). — Voir *Himérius*, orat. VII, 15, éd. Firmin Didot : « Πρᾶος τοὺς λόγους, ὀξὺς τὰ πράγματα, » et *Aquaviva* (quatrième général des jésuites), « Industriæl ad curandos animæl morbos », Venise, 1606 : « Fortes in fine assequendo et suaves in modo assequendi simus. » Comp. *Büchmann*, Geflügelte Worte, 15e édition, Berlin, 1887, p. 309. H. H.

—

Origine du nom ou prénom de Guilhem (XXI, 226). — Ceux qui croient que de Guyenne est sorti Guilhem sont étrangers à toute méthode linguistique.

Wilhelm est composé du gothique vilja, voluntas, et helm, galea. M. Scott, *Les noms de baptême*, 1857, traduit aventureusement par : qui protège volontiers.

P. Ristelhuber.

— Au XIe siècle, le vieux nom germanique Wilhelm, qui signifie encore Guillaume, s'est écrit Guilhelm, Guillelm et même, par abréviation, Guillem; c'est de là que sont issus une foule de dérivés, plus ou moins significatifs, tels que : Guillemet, Guillemin, Guillemenot, Guillemot, Guillen, Guillermin, Guillermy, la plupart ayant revêtu une forme méridionale. Sans remonter à l'origine latine du nom *Willelmus* et *Guillelmus*, on peut trouver le sens de Guilhem ou Wilhelm dans chacune de ses parties, en s'arrêtant

d'abord à la première *will* (volonté) et ensuite à la dernière *helm*, qui signifie casque, équivalant pour nous au sens figuré de : énergie, protection ou défense. Telle était, d'ailleurs, la valeur qu'on donnait jadis au vieux nom germanique Willihelm, qui datait du VIIIe siècle et qui a donné naissance à notre vocable Guillaume. Nous avouons que cette recherche nous éloigne un peu de la légende qui tend à en attribuer l'origine à certaine famille de Guyenne, transplantée quelque temps sur le sol de Germanie; et nous nous en écartons d'autant plus que l'étymologie latine de ce nom n'est guère faite pour lui conquérir notre créance, *Willelmus* et *Guillelmus* ayant pris bonne date d'antériorité sur la version tirée de Guyenne. EGO E.-G.

—

Prière de Voltaire (XXI, 227). — Cette pièce est, effectivement, de Voltaire et clôt le poème *sur la loi naturelle*. Deux légères corrections sont à faire à la citation de M. Firmin. Deuxième vers : ce n'est pas *reçois*, mais « *entends* les derniers mots que ma bouche prononce ». Septième vers, au lieu de : « un Dieu qui, *sur ma vie*, versa tant de bienfaits », lisez : « un Dieu qui, *sur mes jours*... ». Comme on le voit, Voltaire était plus dévot qu'on se l'imagine, sans être cagot, comme Diderot le lui reprochera. Il l'était en vers, il l'était en prose, ainsi que le démontre une autre *Prière à Dieu*, commençant de la sorte : « Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse; c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les temps... » Ce morceau forme le chapitre XXIII du *Traité sur la Tolérance*, 1763. GUSTAVE D***.

— Le 1er germinal an XIII est la date qui figure sur une gravure due au burin de madame Lamothe et représentant le profil de Voltaire, tourné vers la droite.

Voici le texte de la prière reproduite dans ce portrait. Nous soulignons les ***mots*** et le ***vers final*** de la copie produite par M. Firmin.

O Dieu qu'on méconnaît. O Dieu que tout annonce,
Entends les derniers mots que ma bouche prononce ;
Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi :
Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi.
Je vois sans m'alarmer l'Eternité paraître ;
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître
Qu'un Dieu qui *sur mes jours* versa tant de bienfaits
Quand mes jours sont éteints me tourmente à jamais.

Ce portrait, ***très rare aujourd'hui***, était en vente : chez l'auteur, rue Saint-Honoré, n° 145, près l'Oratoire, à Paris, avec la mention du dépôt à la Bibliothèque nationale.

Madame Lamothe grava également le portrait de J. J. Rousseau, faisant pendant à celui de Voltaire et devenu également très rare. A. L. C.

—

Hoche, ministre de la guerre (XXI, 227). — La pièce citée par Cyprien Vincent est-elle authentique ?

Hoche n'a jamais pris possession du ministère de la guerre, qui fut occupé par Petiet du 8 février 1796 au 23 juillet 1797 et par Schérer du 23 juillet 1797 au 21 février 1799.

Pour la seconde question, voir les volumes 8 et 9, années 1875 et 1876.

BEATUS.

—

Corboliolum (XXI, 227). — Il ne s'agit pas de Corbeil, mais de Paris, où il y avait deux rues du nom de Froid-Manteau (*frigidum pallium*). L'une, qui n'existe plus, était entre la place du Palais-Royal et le Louvre. Il s'agit de l'autre, encore existante, qui commence rue Chartière et rue Saint-Jean de Latran pour finir rue du Cimetière-Saint-Benoît. Comme elle est dans le quartier de l'Université, c'est bien celle où demeurait l'imprimeur en question. Quant à *corboliolum*, c'est l'indication de son enseigne; le latin ayant les formes *corbis*, *corbes*, *corba* et son diminutif *corbicula* du sens de *corbeille*, qui vient directement de ce diminutif; *corboliolus* ou *corboliolum* doit avoir le même sens. Il faut donc traduire : « rue Froid-Manteau, à l'enseigne de la *corbeille*, du *corbillon* ou du *panier*. Un livre français, à l'adresse du même imprimeur, donnerait le mot exact par lequel l'enseigne de sa maison était désignée. Peut-être était-ce un panier fleuri, un panier plein de fleurs faisant mieux dans une enseigne qu'un panier vide.

Ajoutons, d'après Lottin (catalogue alphabétique, p. 136), qu'il s'agit de Madeleine, fille de Pierre II Le Messier et veuve de Gilles Paul-du-Mesnil, mort en décembre 1720; elle est morte elle-même en 1739. A. DE M.

— *Ad corboliolum* n'indique pas le lieu d'impression, mais il désigne l'enseigne de l'imprimeur, très probablement. Exem-

ples : Morel : *Ad insigne Fontis*. Delagarde : *Ad insigne Sancti Spiritus*, etc. Cette enseigne correspondait ordinairement à une marque spéciale imprimée sur le titre, marque qu'il eût été intéressant de décrire en posant la question et qui en eût hâté la solution.

Ne serait-ce point une petite corbeille, un corbillon, ou la maison habitée par l'imprimeur en cause ne s'appelait-elle pas le petit Corbeil? SUS.

— Notre collègue Coquatrix paraît revenir de Pontoise, avec sa question cocasse qui l'intrigue si fort, quoi qu'il en dise; il connaît mieux Corbeil, son pays, que Paris, et ne me semble pas feuilleter beaucoup Ducange, et on pourrait, sur le même ton, lui demander : « Dans corbillon, que met-on? » C'est de l'enseigne du libraire qu'il s'agit ici, une corbeille, un panier, plus ou moins fleuri; s'il s'agissait d'une ville, le rédacteur de l'enseigne, qui savait son Despotère, j'allais dire son Lhomond, aurait mis *apud* et non *ad*. Oserait-il traduire *vicus Latricum* par rue des Lavandières, voisine de la rue Froidmantel. Quand à l'étymologie de ce dernier mot, terme de fortification, je le renverrai à l'explication que j'en ai donnée dans le *Bulletin du bouquiniste*, année 1870. Ce recueil se trouve à la bibliothèque Carnavalet, qui a bénéficié de mon exemplaire. Il y a plus loin de corbillard à Corbeil que de *corbolium* à *corboliolum*, qui doit être la bonne lecture.

L'ABBÉ V. DUFOUR.

—

Un château vendu douze francs pendant la Révolution (XXI, 228). — En 1824, le château de Pornic, dont le dernier propriétaire, le marquis de Brie-Serrant, était mort en 1793, était abandonné. Un forgeron, ami de la bouteille, nommé Chauvet et connu sous le sobriquet de *Misère*, s'était installé dans l'antique demeure des seigneurs de Pornic. Il couchait dans une chambre, sous l'ancienne chapelle, délabrée et ouverte à tous les vents. M. le Breton, riche propriétaire de Nantes, réussit à déloger Chauvet et à acquérir le château moyennant le versement d'une somme de deux cents francs.

ANDRÉ JOUBERT.

— Dans une récente excursion faite au petit village de Saint-Jean d'Angle (Charente-Inférieure), l'aubergiste du lieu m'a affirmé que le vieux et curieux château de Saint-Jean d'Angle (aujourd'hui en ruines et appartenant actuellement à la famille de Lestrange) avait été vendu pendant la Révolution, avec les terres en dépendant, trois louis d'or, payés, séance tenante, dans le cabaret qui existe encore. L'aubergiste m'a dit alors le nom de l'acquéreur. Je l'ai oublié, mais il serait facile de le savoir, si le *bibliophile toulousain* y tenait. Q. S. H.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Charles Monselet, directeur du théâtre de la Porte-Montmartre. — Charles Monselet, qui vient de mourir il y a quelques jours, est fort connu comme littérateur et comme gourmet, mais bien peu de gens savent qu'il eut la pensée de fonder, en 1873, un théâtre modèle. Ce théâtre, qui devait être analogue à la Comédie-Française, au Gymnase et au Palais-Royal, devait être construit rue d'Uzès, près du boulevard Poissonnière, et dirigé, pour la partie artistique et littéraire, par Charles Monselet.

Hélas! malgré la lettre que nous publions, et que Charles Monselet adressa, à cette époque, aux capitalistes parisiens, afin d'obtenir le million de souscriptions qui lui était nécessaire, l'entreprise ne put avoir lieu.

En 1645, un jeune homme de vingt-trois ans abandonnait le droit et la philosophie pour s'engager, avec quelques enfants de famille comme lui, dans la troupe d'un théâtre naissant, situé au faubourg Saint-Germain et dirigé par une belle et excellente comédienne.

Ce jeune homme, qui brûlait d'un si grand feu pour la comédie, et aussi, prétend-on, pour les beaux yeux de la comédienne, — était J. B. P. de Molière.

Le théâtre de la porte de Nesle s'appelait pompeusement, à la mode héroïque du temps : *l'Illustre Théâtre*.

Théâtre de la jeunesse, de l'amour, de l'espérance, de la belle humeur, de l'avenir! Est-il rien en effet de plus illustre, dans le sens éclatant et rayonnant du mot!

228 ans après Molière, nous venons renouveler la même tentative, nous venons recommencer au XIX[e] siècle l'*Illustre Théâtre* du XVII[e].

Nous n'avons, il est vrai, ni *Béjart* ni Molière.

Mais qui sait si leurs successeurs ne viendront point frapper à notre porte, toute prête à s'ouvrir pour eux? Qui sait s'il n'y a point quelque part, à l'heure qu'il est, un chef-d'œu-

vre qui se cache ou un grand artiste qui attend?

Nous avons longtemps hésité à nous appeler, nous aussi, l'*Illustre Théâtre;* nous nous sommes décidé pour le titre plus modeste de: *Théâtre de la Porte-Montmartre*.

Paris n'aura jamais assez de musées, de librairies, de théâtres. Paris n'aura jamais assez de centres lumineux. Il faut que le *Théâtre de la Porte-Montmartre* soit un de ceux-ci. Nous n'entendons point augmenter simplement le nombre des refuges du plaisir; notre idée est plus élevée. C'est une création, attrayante sans doute, mais d'un ordre noble, à laquelle nous prétendons attacher notre nom, pour laquelle nous rêvons des destinées fécondes.

Ce rêve n'est pas né d'hier, il nous poursuit depuis plusieurs années. Aujourd'hui, les encouragements sont assez nombreux et partis d'assez haut pour que nous nous décidions à en tenter la réalisation.

Nous sommes fermement convaincu qu'à côté de toutes les scènes parisiennes il reste une place pour une scène nouvelle, une scène puissante, curieuse, variée, telle qu'était au siècle dernier la Comédie-Italienne, alors qu'elle serrait de si près la *Comédie-Française;* une scène empruntant sa gaieté au Palais-Royal et son observation au Gymnase, — sans préjudice des essais et des innovations de la jeune génération littéraire, que nous serons les premiers à provoquer.

Tous les genres se donneront rendez-vous à notre théâtre. Notre programme est sans limites.

L' « Illustre » *Théâtre de la Porte-Montmartre*, afin de justifier ses prétentions historiques, reprendra de temps en temps certaines œuvres des maîtres anciens, les plus caractéristiques et les moins vulgarisées, à commencer par Molière lui-même. C'est ainsi qu'il remettra en honneur le *Sicilien* et la *Comtesse d'Escarbagnas;* il ira du Molière délaissé au la Fontaine inconnu; il ressuscitera Dancourt et ses verdeurs joyeuses; le *Cercle* de Poinsinet alternera avec *Dupuis et des Ronais* de Collé.

Mais il va sans dire que la plus grande part demeurera réservée aux auteurs vivants. Nous voulons, avant tout, être de notre époque, que nous aimons et dans les forces intelligentes de laquelle nous avons foi. Et comment n'attendrions-nous pas de nouveaux ouvrages de MM. Labiche, Dumas fils, Meilhac-Halévy, Barrière, V. Sardou, Augier, Feuillet, François Coppée, Belot, Pailleron, Gondinet, E. Cadol : talents souples, colorés, ingénieux, spirituels ou émus? Par ce qu'ils ont donné, jugez de ce qu'ils peuvent donner encore! Quel théâtre que celui qui pourrait offrir dans son répertoire le *Voyage de M. Perrichon*, le *Village*, le *Gendre de M. Poirier*, le *Passant*, *Montjoye*, le *Monde où l'on s'amuse*, les *Parisiens*, la *Visite de noces*, les *Inutiles*, le *Roi Candaule*, autant d'œuvres petites et grandes, originales et franches, qui résument l'expression de la société française dans ces dernières années!

En faisant appel à ces noms aimés, nous sommes certain de ne pas chômer de succès.

Le mouvement actuel des littératures étrangères ne nous laissera pas non plus indifférent; nos traducteurs seront à l'affût dans tous les pays. Il pourra nous arriver de jouer dans la même soirée une pièce anglaise, une pièce italienne et une pièce chinoise. Par exemple, si on le veut bien, nous laisserons reposer l'adultère pendant quelques années.

La direction ne s'en remettra à personne du soin d'examiner les ouvrages qui lui seront envoyés; ils seront lus dans les huit jours qui en suivront le dépôt.

Nous apportons pour garantie de la sincérité de notre jugement, quel qu'il soit, un amour profond de notre profession, une existence tout entière consacrée aux lettres, une connaissance spéciale des choses du théâtre acquise par vingt années de critique, et surtout une indépendance reconnue et saluée de tout le monde : aucune attache d'école, partant aucune influence à subir.

Cette même indépendance nous guidera dans le choix de nos artistes. Nous éviterons ce danger qui consiste à n'avoir qu'un ou deux pensionnaires de renom, dont le talent ne sert qu'à faire ressortir la médiocrité des autres, — étoiles flamboyantes qui créent l'ombre autour d'elles. Nous nous attacherons à former une troupe d'ensemble, de façon que, depuis le premier rôle jusqu'à la modeste utilité, chaque emploi soit tenu avec une conscience égale.

Bien d'autres surprises sont ménagées à notre public. C'est ainsi qu'on sera assis à son aise dans le *Théâtre de la Porte-Montmartre* et qu'on pourra circuler commodément entre les rangs de toutes les places, ce qui ne s'était encore jamais vu à Paris. Une autre rareté, c'est qu'après être entré dans notre salle, on pourra en sortir.

A présent, et après les questions d'art, nous sommes bien forcé d'aborder la question des chiffres; ce sera aussi brièvement que possible.

Nous sommes certain que notre idée est doublée d'une heureuse spéculation.

Chaque action représente une part d'un millième dans la propriété d'un terrain, d'un monument et d'un aménagement que nous ferons aussi élégants que possible. Le capital n'est donc pas livré exclusivement aux chances d'une exploitation théâtrale, puisque la plus grande partie de ce capital repose sur une propriété, qui ne peut qu'acquérir une forte plus-value à mesure que la valeur foncière augmentera.

D'un autre côté, les frais du *Théâtre de la Porte-Montmartre* ne seront pas plus considérables que ceux des autres théâtres de genre. L'administration, confiée à des mains capables, organisera un contrôle actif sur toutes les parties du service de l'entreprise, sans cependant descendre à des économies nuisibles à l'art. Il n'y aura pas, au contraire, de mise en scène plus soignée et plus exacte que la nôtre; les premiers peintres seront appelés à brosser nos décors et à dessiner nos costumes.

Tout fait donc supposer que, dès les premières années, le capital sera remboursé aux actionnaires sous forme de dividende.

Si le quart seulement des sympathies qui nous ont accompagné jusqu'à présent dans notre carrière littéraire veut bien nous suivre dans notre carrière dramatique, nous sommes tranquille, — l' « Illustre » *Théâtre de la Porte-Montmartre* est fondé.

CHARLES MONSELET.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. —1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juin 1888.*

XXIe Année. — N° 482.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 107.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Nom de plume ou nom de guerre. — Cette expression pour indiquer l'anonymat ou le pseudonymat littéraire est-elle française ou étrangère? Est-elle exacte, et les écrivains français se servent-ils de ce vocable? Ou faut-il dire *nom de guerre?* Merci d'avance à qui me renseignera. Nos savants se battent là-dessus dans les pages de *Notes and Queries*, et ne savent quelle est l'expression usitée en pareil cas.

(Manchester.) J. B. S.

Les Bourguignons ont mis le camp. — Ceux qui cherchent des émotions factices dans les romans feuilletons en trouveraient de plus réelles et de plus poignantes dans les détails de notre histoire nationale, par exemple dans l'étude des guerres de religion. La ville de Sancerre (Cher), notamment, a été longtemps une des forteresses principales des calvinistes. Elle a soutenu plusieurs sièges dont le plus terrible fut celui de 1573, durant lequel les habitants, décimés par la plus affreuse famine, épuisèrent les provisions les plus immondes. Un père et une mère en vinrent à saler le corps de leur fille morte de faim et « s'en nourrir ». Le baron de la Châtre, gouverneur du Berry, donna entre autres, le 19 mars 1573, un assaut acharné, dans lequel il fut repoussé. Les Sancerrois célébrèrent leur victoire par un *cantique d'actions de grâces*, œuvre sans doute de quelqu'un de leurs ministres et qui est reproduit page 103 de l'*Histoire mémorable de la ville de Sancerre*, par Jean de Léry (1574), dont j'ai sous les yeux l'édition originale :

> C'est bien raison que nous chantions
> Au Dieu de notre délivrance, etc.

L'en-tête du cantique indique qu'il doit être dit sur l'air: *Les Bourguignons ont mis le camp*, qui est un des chants populaires de l'époque.

Je ne trouve nulle part ni ce vieux chant guerrier, ni sa musique.

Un patriote sancerrois est à leur recherche pour les copier et y faire un accompagnement.

Pourrait-on me renseigner à ce sujet?

(Bourges.) L. Jeny.

Le parasite de Rome. — Je lis dans la *Renaissance et la Réforme*, d'Emilio Castelar, le passage suivant:

> Nous ressemblons tous quelque peu au parasite de Rome, qui toutes les fois qu'il rencontrait un homme estropié retournait à la maison, et se désistait toujours de sa visite, si, par distraction, en entrant il n'avait pas avancé en premier lieu le pied sanctionné par la liturgie.

Quel écrivain latin fait mention de ce parasite, et dans lequel de ses ouvrages? Ne serait-il pas un personnage de Plaute ou de Térence? Ne s'agit-il pas de la copie d'un original grec? et de quel original? H. H.

La chanson des soldats de Charlemagne. — Jules Janin, dans son livre sur *Béranger et son temps*, attribue aux soldats de Charlemagne la chanson suivante:

> Mille, mille, mille, mille, mille, mille de collavimus.
> Unus homo, mille, mille, mille, mille, decollavimus
> Mille, mille, mille, vivat qui mille, mille occidit.
> Tantum vini habet nemo quantum fudit sanguinis.

Cette légende a-t-elle quelque fondement?

A quelle époque a-t-elle pris naissance?

Est-ce une simple plaisanterie académique? FIRMIN.

—

La Société de 1789. — En 1791, Lavoisier était secrétaire de la Société de 1789, dont Cazeaux était président. Quel était le but de cette association? SUS.

—

Deux pierres historiques à retrouver. — Victor Hugo raconte, dans *Choses vues*, qu'il alla visiter, le 20 juillet 1842, le lieu où le duc d'Orléans venait de trouver la mort.

Le prince, dit-il, s'est brisé le front sur le troisième et le quatrième pavé à gauche, près du bord...

Le roi a fait enlever les deux pavés tachés de sang, et l'on distinguait encore aujourd'hui, malgré la boue d'une journée pluvieuse, les deux pavés fraîchement posés.

Sait-on ce que sont devenus ces deux pavés tachés de sang? VAURENOULT.

—

Chaises voyantes. — N'y avait-il pas à Versailles, outre les chaises dites voyantes sur lesquelles s'asseyaient à califourchon les courtisans pour voir le jeu du roi, quelques chaises spécialement destinées aux princesses, qui s'y agenouillaient, et desquelles on disait, en faisant allusion aux corsages très ouverts du temps, que bien mieux que les autres encore elles justifiaient leur surnom de *voyantes*.

Sait-on où se trouve cette plaisanterie que je me rappelle avoir lue, et s'il existe encore quelques chaises de ce genre dont la forme était à peu près celle d'un prie-Dieu? S. P. Q. R.

—

Le Raphaël des fleurs. — M. Borel d'Hauterive, dans son *Annuaire de la noblesse* (année 1881, p. 155), parle d'une marquise de Grollier, décédée à Epinay en 1828, peintre célèbre que Canova appelait le *Raphaël des fleurs*. Le musée du Louvre ne possède d'elle aucune production.

Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me donner des renseignements sur cette dame? Je désirerais connaître son nom de jeune fille, ses prénoms, la date de sa naissance, et les prénoms de son mari et de son fils, car, d'après ce que je crois savoir, elle a eu un fils, aide de camp du comte d'Artois dans la campagne de 1792. W.

—

Les lois de Minos. — Est-il exact qu'Hérault de Séchelles ait déclaré qu'il ne pouvait travailler à la Constitution préparée par la Convention sans s'être procuré les lois de Minos?

Dans quelles circonstances cette demande singulière s'est-elle produite?

Peut-on l'attribuer à un homme aussi instruit dans les matières du droit ou de la littérature qu'Hérault de Séchelles? FIRMIN.

—

Un mot de Robespierre. — Je lis dans un journal qui se publie à Nimes (*A Nous!* n° 5, dimanche 20 mai 1888), que Robespierre aurait dit à la Convention, en parlant de Rabaut Saint-Etienne : « *Fourbe comme un protestant. Les protestants seront toujours des protestants.* » Dans quelle séance Robespierre a-t-il prononcé ces étranges paroles? Les a-t-il seulement prononcées? — Prière d'indiquer la source; et merci d'avance. SAGIT.

—

Lettres chiffrées à signaler. — J'ai sous les yeux une lettre, de l'écriture de Rabaut Saint-Etienne, datée : « le 18 au soir pour le 19 décembre 1785 », et adressée au pasteur de Bordeaux, Jacques Olivier-Desmont, dans laquelle est donnée la clef des chiffres qui devaient servir pour une correspondance secrète. Ainsi, pour les personnes : le roi était désigné par le chiffre 1; la reine par le chiffre 2; Monsieur, 3; le comte d'Artois, 4; la Fayette, 8; de Vergennes, 13, etc. — Les choses : affaires des protestants, 1; assemblées, 2; baptêmes, 3; 9, cimetières; 11, conscience; 15, la cour, etc. Il y a ainsi deux pages de chiffres, avec la clef. L'une des lettres chiffrées qui ont dû être écrites d'après ce système serait-elle connue de quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire?* Je le prierais de me la signaler. Pour sa peine, je lui en donnerais l'exacte traduction. Rabaut Saint-Etienne allait partir de Nimes pour Paris, où il devait travailler, de concert avec la Fayette, Malesherbes et d'autres, à faire donner un édit de tolérance aux protestants. Leurs efforts combinés n'aboutirent que près de deux ans plus tard. Il serait intéressant de retrouver quelqu'une de ces

dépêches confidentielles, qui seraient un mets délicat pour les amateurs de l'inédit.

C. D.

—

Les voies romaines. — Un grand nombre de voies romaines relient en ligne droite des villes fort éloignées l'une de l'autre (la voie romaine de Reims à Trèves par exemple), quels que soient les mouvements du sol ou les forêts qui obstruent la vue sur leur passage. Comment les Romains s'y prenaient-ils pour obtenir des tracés aussi directs? A défaut de boussole, les astres ne les auraient-ils pas guidés? Si l'on n'a pas de preuve certaine, peut-on supposer que l'astronomie leur servait à se guider sur terre?

STUDENS.

—

Le régiment de Bourgogne. — Ce régiment porte aujourd'hui le numéro du 59e d'infanterie. Il avait en 1785 le numéro 60 sur l'*Annuaire* de cette époque.

Où pourrait-on trouver les noms des colonels de ce régiment aux environs de 1690 à 1700, de 1720 à 1760?

A quelles sources faut-il puiser, même à celle de l'obligeance des érudits de l'*Intermédiaire*, pour avoir des renseignements variés, intéressants, inédits, sur l'histoire de ce régiment qui m'intéresse particulièrement aujourd'hui?

Depuis sa fondation en 16.. ? jusqu'à l'époque actuelle, il a été mêlé à de nombreuses guerres et combats : son histoire ne peut manquer de faits, tous glorieux même, j'aime à l'espérer.

Cz.

—

Voltaire et le Canada. — On cite souvent un mot de Voltaire au sujet du Canada. Il a écrit quelque part, à l'époque de la cession de la colonie à l'Angleterre, que la France ne perdait là que *quelques arpents de neige*.

Il serait intéressant de connaître le texte exact de Voltaire et dans quelles circonstances il a laissé échapper cette boutade.

Z. I.

—

Guignes-Rabutin. — Quelques habitants de Guignes-Rabutin se préoccupent, en ce moment, de l'étymologie du nom de leur ville.

Certains prétendent que dans Rabutin, on a du, par pudeur, remplacer l'L par un R, et le P par un B, mais que Guignes devait ce surnom quelque peu mérité à l'empressement et à la docilité avec lesquels, de tout temps, dans les guerres passées, elle allait au-devant du vainqueur, et se livrait à lui.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire?*

Connaissent-ils une autre explication, et peuvent-ils m'aider, sinon à rendre à la petite ville de Seine-et-Marne une réputation d'indéniable virginité, du moins à lui enlever sa renommée de cynisme et d'effronterie?

A. C.

—

L'Herboriste d'Attignat.—Le P. Antoine Golleti ou Golety, né à Attignat en Bresse, a publié plusieurs ouvrages sous ce nom : *l'Herboriste d'Attignat*. Je n'en ai jamais ni rencontré, ni vu citer un seul dans les catalogues. Ils ont été imprimés à Lyon entre 1690 et 1695. Un confrère pourrait-il me donner la description bibliographique, scrupuleuse, de tous ceux qu'il aurait eu la chance de trouver?

PIERRE CLAUER.

—

Un ami de M. de Rancé. — Le Honreux de Saint-Louis, dont il est plusieurs fois question dans les *Mémoires de Saint-Simon*, à propos de la Trappe, a écrit un petit ouvrage intime : *Récit de la conduite dont Dieu s'est servi pour opérer ma conversion et me mettre entre les mains du R. P. abbé de la Trappe, son réformateur*. Dans le premier tome, l'on y verra (*sic*) les instructions, prières, et la règle qu'il m'a donnée pour l'emploi de ma journée; dans le second tome, les réflexions que j'ai faites sur la Loi de Dieu et les Commandements.

Ce petit livre est-il imprimé, et chez quel éditeur a-t-il paru, du vivant ou après la mort de l'auteur?

L. G. P.

—

L'Inconnue persécutée, comédie. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur l'*Inconnue persécutée*, comédie en 2 actes, en prose mêlée d'ariettes, que Soleinne (n° 2085) attribue à de Moline. Soleinne dit également que la musique était d'Anfossi et que la pièce fut imprimée en 1776. Il recommande de ne pas la confondre avec diverses autres pièces du même nom.

UN BOULONNAIS.

—

Archives Adhémar. — Je viens de trouver un *Catalogue des archives de la maison de Grignan*, d'après lequel toutes ces archives ont été vendues, au salon de l'Alliance des arts, 178, rue Montmartre, les 8 et 9 juillet 1844. Sait-on si ces archives ont été acquises par quelque dépôt public, et, dans le cas où elles auraient été dispersées, pourrait-on retrouver le nom des acheteurs?

VERGIERES.

—

Les armoiries de M. d'Osmond, dernier évêque de Comminges. — Pourrait-on me les indiquer d'après les mandements, bréviaires, etc., du diocèse, et, par la même occasion, quelles étaient ses armoiries comme baron de l'empire? Georgel ne les donne pas. L'EX-CAR.

—

Le Ferronnerie de Liger. — Quelle est la bibliographie exacte de la *Ferronnerie ancienne et moderne*, de Liger. Le premier volume a paru en 1873, le second en 1875.

En a-t-il paru d'autres depuis?

G. C.

—

La muse à Bibi d'André Gill. — La *Muse à Bibi*, par André Gill, que publie en ce moment la librairie Marpon, est sans date. Quelle est la date véritable? L'édition actuelle est-elle conforme à la première? R.

—

Questions héraldiques. — Confiant en la bienveillance de l'*Intermédiaire*, je me permets de vous demander:

Pourrait-on me donner ou me dire où je trouverais la généalogie:

1° De la maison *d'Anduze*, à partir de son auteur jusqu'à 1230?

2° De la maison *de la Tour du Pin*, à partir de son auteur jusqu'à 1270?

3° De la maison *italienne de St-Vital*, depuis son auteur jusqu'à 1570?

Pourrait-on me donner les armoiries:

1° De Bénéfice de Cheylus, pour la *branche des seigneurs d'Entrevaux?*

2° Des chanoines augustins, ordre religieux? A. R.

—

Ex-libris à attribuer. — Un monogramme composé des lettres: E, C, A, I, V, R, N, X, etc., enlacées, et surmonté de ces mots: *Nunc*, *Nox*, *Mox*, *Lux*.

ZOORT.

RÉPONSES

A quoi n'a-t-on pas comparé la vie? (XIII, 97, 150, 200, 242, 270, 303, 399; XIV, 178, 234, 618; XVI, 204, 460, 522, 620; XIX, 523.) —

La vie est un *canevas* qui ne vaut pas grand'-chose: il n'y a que la broderie qui ait du prix.

(SÉNAC DE MEILHAN.)

Sachez que la vie de ce monde n'est qu'un *jeu* et une *frivolité;* c'est une *parure*, c'est un sujet de vaine gloire parmi vous.

(KORAN, LVII, 19.)

Notre vie est semblable à une *chambre obscure:* les images d'un autre monde s'y retracent d'autant plus vives qu'elle est plus sombre. (J. PAUL RICHTER.)

La vie est une *tartine de miel* (?) dont il nous faut avaler une bouchée chaque jour.

(X., recueilli au Quartier latin.)

La vie est un *métier* qu'un homme doit sa-[voir.

(ED. PAILLERON, *Amours et Haines.*)

La vie est un *collier* dont l'espoir est le fil.

(ED. PAILLERON, *Amours et Haines.*)

La vie est un *cloaque* où tout être patauge;
La femme avec son cœur, l'homme avec sa [raison,
Se vautrent dans le mal comme un porc dans [son auge.

(M. ROLLINAT, *les Névroses.*)

La vie est une *roue* éternelle et résout
La naissance de tout par le meurtre de tout.

(V. HUGO, *Théâtre en liberté.*)

Toute théorie est décolorée, mon cher ami, et il est verdoyant, l'*arbre* d'or de la vie.

(GŒTHE, *Faust.*)

P. c. c.: PAUL MASSON.

—

Les Hydropathes (XX, 516, 601, 630, 722). — La question de l'*Intermédiaire* a donné naissance à un bien intéressant et un bien attachant ouvrage, *Dix Ans de Bohême*, par Emile Goudeau. Nos lecteurs trouveront dans ce volume de souvenirs personnels sur le Quartier latin de 1874 à 1879, une histoire complète du club et du journal des Hydropathes.

—

Une bibliothèque musicale choisie en vingt volumes (XXI, 15, 111, 208). — L'œuvre de Wagner, *l'Anneau du Nibelung*, est bien une trilogie, composée d'un prologue, *l'Or du Rhin*, et de trois journées, *la Valkyrie*, *Siegfried* et *le Crépuscule des dieux*.

Je soupçonne un peu le collaborateur H. G.-V. de n'en connaître que les commentaires charivariques et tintamarresques que l'annonce du *Lohengrin* a fait éclore l'an dernier dans certaines feuilles de chou plus chauvines que sérieuses.

PABLO RUEL.

—

Les comédiens révolutionnaires (XXI, 16, 112, 142). — A notre tour montrons Fabre d'Eglantine sur le théâtre de Namur où il était engagé en 1777, et bornons-nous à la copie textuelle du document que voici :

Son Altesse Roïale aiant eu rapport de la requête des comédiens de la trouppe dans la ville de Namur, intercédant pour le nommé Fabre de Glantinne, poursuivi devant le Magistrat de Namur pour crime de rapt de séduction; aiant eu aussi rapport de l'avis rendu par ceux de ce Magistrat. Elle a, par grâce spéciale, accordé et accorde audit Fabre de Glantinne abolition de la peine qu'il peut avoir pour le fait dont il s'agit, moiennant qu'il paîe les frais et mises de justice, et à charge et condition qu'il devra incessamment sortir des Etats de Sa Majesté, sans pouvoir jamais y rentrer. De quoi il sera donné part audit Magistrat.

Fait à Brusselles, le 31 mai 1777.

CHARLES DE LORRAINE.

Par ordonnance de Son Altesse Roïale,
TH. DE REUL.

(Extrait des *Annales de la Société provinciale d'archéologie et d'histoire de Namur*, t. IX, p. 217.)

Tous les comédiens n'appartenaient pas à l'école révolutionnaire. Nous pourrions en citer, mais ce serait abuser de l'hospitalité de l'*Intermédiaire*.

Ne nommons que Larive, qui à la mort de Lekain avait été placé au premier rang des acteurs tragiques. La lettre ampoulée que voici permettra d'apprécier les sentiments de Larive, qui fut enfermé sous la Terreur.

Nous copions d'après le *Moniteur* du temps :

Paris, le 6 août, l'an 2 de la République une et indivisible.

Où es-tu, Larive? Quel climat te retient donc endormi dans ta gloire? Quoi! le favori de Melpomène dédaignerait de nouveaux lauriers! Il serait sourd à la voix qui le rappelle sur la scène du monde; il se refuserait à couvrir en ce moment Mahomet du poids de ses forfaits? Non, Larive, tu viendras avec nous vouer à l'exécration l'infernale mémoire des tyrans; c'est à toi qu'il appartiendra d'électriser les âmes semi-républicaines.

Nouveau Cincinnatus, sors donc de ton tom-
[beau;
Viens, Brutus te prépare encor une couronne.

HAMBOURG,
sans-culotte de la section de la République.

A. L. C.

—

Sur la tour Eiffel (XXI, 99). — En admettant même comme prouvée l'existence de cet édifice de *six cents pieds*, la tour de M. Eiffel le laissera bien au-dessous d'elle, puisqu'elle mesurera *trois cents mètres*.

WILLY.

—

Les monitoires et le secret de la confession, avant 1789 (XXI, 186). — Si je prends la plume, ce n'est point pour répondre à cette question, mais à l'interrogation qui termine l'article T. R., de Caen. Laboulaye était libéral, mais il n'appartenait pas à la religion protestante.

C. D.

—

Une allusion à expliquer (XXI, 129). — Sans aucun doute, il s'agit de M. de Goncourt que Guy de Maupassant désigne clairement (p. XXXIII), en ces termes : « Il n'est point besoin du vocabulaire bizarre, compliqué, nombreux et chinois qu'on nous impose aujourd'hui sous le nom d'*écriture artiste* pour fixer toutes les nuances de la pensée. »

Ecriture artiste est une trouvaille des Goncourt. M. Jules Lemaître (*Contemporains*, t. I) constate qu'il manque aux femmes auteurs une seule chose : « Ce que M. de Goncourt appelle l'écriture artiste. »

WILLY.

—

Les centenaires de théâtres (XXI, 136, 218, 274). — C'est par erreur que le collaborateur Alfred Copin cite parmi les théâtres centenaires celui de la Monnaie, à Bruxelles. L'édifice actuel n'a été construit que de 1817 à 1819. Encore a-t-il été incendié le 21 janvier 1855; il n'en était resté debout que les murs extérieurs et le péristyle. Reconstruit complètement sur les plans de Poelaert, il fut inauguré de nouveau en 1856. Deux cartouches sculptés aux côtés de la façade portent

les dates : MDCCCXIX, MDCCCLVI. Il a bien existé à Bruxelles, depuis 1700, une salle de spectacle dite de la Monnaie, —et de là vient sans doute l'erreur, — seulement elle a été démolie en 1820 et son emplacement était voisin, mais différent de celui du théâtre d'aujourd'hui.

Un autre théâtre bruxellois peut revendiquer le titre de centenaire : c'est celui du Parc, construit en 1782 sur les plans de Montoyer, et qui n'a jamais été incendié.

(Alexandrie d'Egypte.) PABLO RUEL.

— Il y a plus de deux ans que le théâtre de Douai aurait pu célébrer son centenaire. Par acte passé le 9 août 1783, entre le conseil de la ville et l'entrepreneur des fortifications, celui-ci s'était engagé à construire une salle de spectacle sur le terrain d'un ancien séminaire. En ce temps-là déjà, on inaugurait des édifices inachevés. Je lis, en effet, dans les *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai :* « L'ouverture de cette salle eut lieu, en présence de l'intendant de la province, le 4 décembre 1785; et, attendu que divers objets restaient à terminer, on cessa de donner des représentations dans cette salle, après la seconde, et ce ne fut que le 13 février 1786 qu'elle fut définitivement livrée au public. » Naturellement cette salle a été restaurée à diverses époques, notamment en 1813, où « M. Ciceri, décorateur de l'Opéra, se chargea de peindre le rideau, les décorations du palais, etc. »

Le théâtre de Valenciennes a été bâti en 1781, « sur le modèle de celui de l'Opéra de Paris ». (*Recherches historiques... sur le théâtre de Valenciennes.*)

Celui de Lille a été construit en 1785.

Le théâtre de Saint-Quentin, inauguré en 1774, reconstruit *pour cause d'agrandissement*, en 1844, sur le même emplacement bien entendu, a-t-il droit de fêter son centenaire? THÉOPHILE DENIS.

—

Une histoire de la noblesse d'Auvergne (XXI, 195). — Le nom de l'abbé Berger est bien connu de tous les généalogistes auvergnats ; mais à vrai dire si l'on connaît son nom, la plus grande obscurité règne sur sa personne et surtout sur ses écrits.

L'abbé Berger était né en Auvergne, ainsi qu'il nous l'apprend dans la lettre qu'on va lire.

Dès avant 1765, Berger avait conçu le projet de dresser le nobiliaire de sa province natale. Dans ce but, il se fit patronner par le ministère, et il adressa aux chefs des familles nobles auvergnates de nombreuses lettres pour leur demander leur concours. Plusieurs de ces lettres ont été conservées. L'homme qui connaissait le mieux, de nos jours, l'histoire généalogique de l'Auvergne, M. le baron de Sartiges d'Angles, qui m'honorait de son amitié, en possédait deux ou trois qu'il avait bien voulu me montrer. Que sont-elles devenues à sa mort? A leur défaut, en voici une qui fournit sur Berger et sur son œuvre des renseignements précis. Elle était adressée à M. de Brassac, de présent à sa terre, à Brassac, près Brioude, en Auvergne : — François-Joseph du Croc, comte de Brassac, né le 17 décembre 1734, mort le 6 novembre 1773.

A Paris, ce 19 juillet 1766.

Autorisé par le ministère à écrire l'histoire de la noblesse d'Auvergne, je viens, monsieur, réclamer vos renseignements sur la maison de Brassac. Illustre, sans doute, par ses alliances, plus illustre encore par elle-même, chacun sait la part qu'elle doit avoir dans un ouvrage que je consacre à ma patrie. Loin d'en diminuer la gloire et l'éclat, je peindrais l'un et l'autre avec la parure de la vérité; et le public, ce censeur toujours sévère et rarement équitable, n'aura pas à me reprocher d'avoir suivi plutôt un zèle patriotique que les lois de la justice.

Ces renseignements ont pour objets : 1° Un extrait de votre premier titre de noblesse, comportant le nom du prince, celui du chevalier et la date du diplôme;

2° Une généalogie des lignes directes et collatérales, depuis le premier noble jusqu'à vous exclusivement;

3° Les alliances de votre maison;

4° Les différents grades qu'ont occupés vos ancêtres et sous quels princes;

5° Les fondations qu'ils ont faites;

6° Le tems de leur décès. Enfin vos armes bien empreintes ou blasonnées.

Je sens, monsieur, que c'est vous engager à des recherches ; mais je me flatte que vous suiviez l'exemple de plusieurs seigneurs de la province qui m'ont déjà remis leurs extraits. Je les réclame comme patriote et ancien condisciple. J'étais chez l'abbé Tourrette avec M. votre père, le chevalier; mais cette époque est trop ancienne pour me rappeller. Les sentiments que j'ai toujours conservés pour votre maison seraient plus propres à me faire entendre : ils sont la vive expression de sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant s^r.

L'abbé BERGER.

Mon adresse est chés M. de la Chapelle, rue Faubourg-St-Honoré. Veuillés, monsieur, affranchir vos envois. Ces frais ne me sont point remboursés, et dans un ouvrage si étendu, mes facultés pourraient ne pas répondre à mon zèle.

L'année suivante, jugeant cette correspondance individuelle trop lente et trop dispendieuse, Berger fit paraître un prospectus, que je n'ai pas sous les yeux, mais dont la première édition se trouve à la Bibliothèque nationale et les deux réunies à la Bibliothèque publique de Clermont-Ferrand. En voici le titre :

Prospectus de l'Histoire de la noblesse d'Auvergne, par M. l'abbé Berger. (*Paris*), 1767, in-4 de 7 pages.

Id., *Clermont*, 1767, in-4 de 4 pages.

A la suite de ce nouvel appel, l'abbé Berger se rendit en Auvergne pour y recueillir des documents. Il paraît qu'il y fut bien accueilli, car les chanoines-comtes du chapitre de St-Julien de Brioude, fort difficiles en ce qui touchait l'accès de leurs archives, non seulement lui en ouvrirent les portes, mais encore lui en confièrent, en 1769, l'arrangement et le classement. Ces archives étaient certainement, au point de vue des travaux de l'abbé Berger, les plus intéressantes de la province, le chapitre de Brioude ne comptant, parmi ses titulaires, que des nobles, en grande partie auvergnats, qui devaient faire preuve de seize quartiers.

Vers la même époque, un autre prêtre, originaire du Vivarais, l'abbé Chambron, sur lequel règne encore plus d'obscurité que sur l'abbé Berger, avait entrepris également le nobiliaire de sa province. Ces deux abbés se connurent-ils, et entrèrent-ils en collaboration ? Il y a tout lieu de le penser et de croire qu'ils travaillèrent ensemble et qu'ils fondirent dans un vaste recueil leurs recherches sur l'Auvergne, le Velay et le Vivarais. Les fragments de l'œuvre de Chambron qu'il m'a été permis de voir, en 1868, par le plus grand des hasards, contenaient des généalogies auvergnates qui n'ont pu être écrites que par un généalogiste de la province, et quel autre que Berger eût pu les écrire ? Rien de ces recherches n'a été publié ; elles seraient, dit-on, perdues. Nous ne pouvons y croire ; tôt ou tard elles se retrouveront, car elles étaient trop considérables pour être anéanties d'un seul coup. Le manuscrit de l'abbé Chambron ne comportait pas moins de six gros volumes in-folio, dont trois de généalogies et trois de preuves. C'est du moins ce qu'affirmait le pauvre diable, devenu généalogiste par occasion, qui avait copié les trois volumes de généalogies.

Nous voyons ensuite l'abbé Berger devenir l'un des correspondants de Moreau. Dans la collection de ce savant, maintenant à la Bibliothèque nationale, l'on conserve en effet un certain nombre de lettres émanant de notre abbé.

Plus tard, le 2 mai 1790, Berger appose sa signature au bas d'un « tableau généalogique de la famille noble d'Aubier en Auvergne », tableau que j'ai sous les yeux. Il s'y qualifie d' « historiographe de la province et noblesse d'Auvergne, archiviste du duché d'Auvergne et de monseigneur le comte d'Artois ».

Il contresigne encore la même pièce le 17 juin 1802, et voici les qualités qu'il prend : « Berger, employé aux Archives nationales, notable de la commune de Paris. »

Voilà tout ce que me fournit mon dossier Berger ; mais, en frappant à la porte des Archives nationales, l'on pourrait, ce me semble, obtenir d'un bienveillant archiviste quelques nouveaux détails sur cet abbé. P. LE B.

—

Rabou (XXI, 165, 282). — D'après Vapereau, Charles Rabou, né à Paris, le 6 septembre 1803, serait mort dans cette ville le 1er février 1871. A la liste, donnée par l'*Intermédiaire*, des romans de Balzac restés inachevés et terminés par Rabou, il faut ajouter les *Paysans*, publiés, pour la première fois complets, en 1857 ou 58, par la *Revue de Paris*, de MM. Laurent-Pichat et Maxime du Camp. Louis Veuillot, par un pur caprice d'homonymie, avait, un jour, dans un de ses articles critiques, accolé le nom de Rabou à ceux de deux autres écrivains, de talent et de caractères bien différents du sien, différant également entre eux : About, Babou et Rabou. FR. F.

—

La reliure à l'S barré (XXI, 169, 297). — Sans m'occuper des reliures qui ont fait l'objet de la question et dont les exemples assez nombreux m'ont passé sous les yeux, je crois pouvoir donner, comme témoignage irrécusable de la signification morale de l'S barré ou fermé, un recueil de lettres adressées par Henri IV à la comtesse de Grammont (la belle Corisandre) et conservé en deux volumes in-folio à la réserve des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, où tout amateur peut en avoir communication.

Le royal galant, qui ne signe de son nom aucune de ces épîtres, y prodigue comme

signe de reconnaissance sans doute, dont il était convenu avec sa belle correspondante, les S barrés entourant une sorte de monogramme bâtardé d'H et de V. En tête et à la fin de chaque lettre, se voit un groupe d'S barrés (j'en ai compté jusqu'à vingt); et, la lettre pliée à longs plis, pour être glissée dans la pochette du messager, le galant mettait encore sur le pli extérieur, comme adresse symbolique, un nouveau groupe d'S barrés, qui, cela va sans dire, étaient autant de témoignages de la *fermesse* (S fermé) ou fermeté de ses tendres sentiments.

EUG. M. (*Bibl. de l'Arsenal.*)

— Les cachets qui servaient à sceller les lettres au XVIe siècle représentaient le plus souvent les initiales du nom de de leurs auteurs barrées. Ce n'est donc pas S seulement que l'on barrait alors. Il est bon de noter ce fait que je constate chaque jour au dépouillement d'une grosse correspondance commerciale de ce temps.

C. P. V.

—

Histoire de l'assistance judiciaire (XXI, 198, 306). — Il pourrait être intéressant pour l'histoire de cette institution de se rappeler la tentative qui fut faite au dix-huitième siècle par *Marini* dit *Marin* (né en 1721, mort en 1809), censeur royal, qui acquit une véritable célébrité par la manière rigoureuse dont il remplissait ses fonctions et surtout par les traits dont Beaumarchais l'accabla à l'occasion du procès Goëzman.

Pendant plusieurs mois, en 1763, Marin occupa les journalistes du temps par le projet qu'il avait conçu d'une assemblée d'avocats, qui examineraient et suivraient gratuitement les procès des pauvres.

Ses idées furent consignées dans un écrit dont le titre était: *Lettre de M. Marin, censeur royal, etc., à madame de la P... de *** sur un projet intéressant pour l'humanité.* In-12, sans date ni millésime. On y répondit par un *Projet d'établissement d'un Bureau de consultation d'avocats pour les pauvres, ou Lettre d'un citoyen à M. Marin, censeur royal, en réponse à celle par lui écrite à madame de la P... de ***, sur un projet intéressant pour l'humanité.* 1763. In-12.

Peut-être la brochure de Marin contient-elle en germe l'organisation actuelle des bureaux d'assistance judiciaire.

A. Y.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (XXI, 200). — Puisque la question de la fameuse légende du verre de sang ne semble pas épuisée, nous demandons la permission de citer un témoignage contemporain et des plus authentiques que bien peu de personnes songeraient à aller chercher où il se trouve. Dans la séance de la Convention du 17 ventôse an III (7 mars 1795), en pleine réaction thermidorienne, un membre (le procès-verbal ne désigne jamais autrement les orateurs ou les auteurs de motions) demanda à l'Assemblée elle-même de voter un secours de 3,000 livres en faveur de mademoiselle de Sombreuil.

Nous reproduisons ci-après la relation de cet incident, d'après le tome 57 (p. 30-31) des procès-verbaux imprimés de la Convention. On sait que ces procès-verbaux, pleins de détails du plus haut intérêt, sont peu consultés, faute d'une table permettant de retrouver facilement les noms et les matières dans une série de 72 volumes, de quatre à cinq cents pages chacun, d'une impression compacte. Le manuscrit de cette table existe depuis longtemps, et fait avec un soin, un luxe de détails inouï; on en attend depuis quatre-vingts ans l'impression ordonnée en l'an VI; mais au train dont vont les choses, nous ne sommes pas encore près de posséder un des instruments de recherche les plus utiles qui existent pour l'histoire de la période révolutionnaire.

Il est bien possible que la relation donnée plus loin ait été exhumée déjà et rééditée par quelque fureteur, mais nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en pensant que la plupart de nos lecteurs ne la connaissent pas et seront bien aises de l'avoir lue.

Il ressort clairement du ton de la requête présentée à la Convention que le postulant ne négligea rien de ce qui était de nature à exciter la compassion de ses collègues en faveur de sa protégée. Il n'eût sans doute pas négligé de rappeler l'épisode du verre de sang, si cet incident eût eu quelque crédit parmi les témoins des événements, mais il n'était sans doute encore pas inventé. D'après le récit qu'on va lire, les faits se seraient passés tout autrement qu'on ne les raconte d'ordinaire. La lutte de mademoiselle de Sombreuil contre ses bourreaux aurait duré près de vingt-quatre heures. Il aurait fallu prendre des informations, appeler des témoins. Que la malheureuse, à bout

de forces, ait consenti à boire un verre de vin en l'honneur de la Nation que ce verre, offert par des mains ensanglantées, ait été lui-même taché de sang et se soit par la suite transformé en un verre de sang, voilà ce qui expliquerait la fameuse légende que démentent tous les documents contemporains et en particulier le récit présenté à la Convention dans la séance du 17 ventôse an III.

On aura beau accumuler les preuves, il sera bien difficile de détruire la légende du verre de sang de mademoiselle de Sombreuil. J. G.

Voici le texte du procès-verbal imprimé de la Convention relatif à mademoiselle de Sombreuil :

Un membre observe que la citoyenne Sombreuil, fille du citoyen Sombreuil, ci-devant gouverneur des Invalides, âgé de 74 ans, avoit été enfermée en août 1792 à l'Abbaye, où la citoyenne Sombreuil obtint d'entrer pour soigner son père; que, dans les premiers jours de septembre suivant, le citoyen Sombreuil fut exposé vingt-quatre heures à la mort devant le tribunal de sang qui prononçoit alors contre les infortunés détenus; que sa fille le couvrit, pendant tout ce temps, de son corps, et obtint, par ses efforts inouïs, par ses prières, par tout l'intérêt qu'inspira l'amour filial de la citoyenne Sombreuil à quelques témoins des scènes affreuses qui avoient alors lieu, de solliciter un sursis pour prendre sur le citoyen Sombreuil, sur son civisme et sa probité, des renseignemens que les Invalides de la section des Invalides donnèrent sur-le-champ, et de la manière la plus satisfaisante, au moyen desquels le citoyen Sombreuil et son intéressante fille furent arrachés de ce lieu d'horreur.

Que, lors du régime de sang qui a pesé en dernier lieu sur la France, le citoyen Sombreuil, son fils et sa fille ont été incarcérés; que le citoyen Sombreuil père, âgé alors de 76 ans, ne pouvant à peine plus se soutenir, et son fils, ont été égorgés comme tant d'autres, sans qu'on en ait même connu le motif.

Que tous les maux qu'a essuyés la citoyenne Sombreuil ont détruit sa santé, et qu'aujourd'hui elle n'a aucune fortune, aucune ressource, et qu'à raison de la maladie qu'elle a contractée, elle ne peut pas, même par son travail, subvenir à ses plus pressans besoins.

Le même membre ajoute que, n'ayant aucun droit de réclamation sur la succession de son malheureux père, le comité des finances ne peut rien statuer en faveur de la citoyenne Sombreuil, et que le comité des secours, auprès duquel il s'est lui-même retiré, l'a renvoyé à la Convention nationale, qui prononceroit, sur le simple exposé, le secours auquel la citoyenne Sombreuil a tant de droits.

En conséquence, il demande que, sur le vu du présent décret, la trésorerie nationale soit autorisée à payer à la citoyenne Sombreuil la somme de 3,000 livres de secours.

La Convention nationale renvoie au comité des secours pour lui faire sous trois jours un rapport à ce sujet.

— J'ai eu l'avantage de causer de cette anecdote avec une descendante en ligne directe de mademoiselle de Sombreuil, qui est mariée à un sculpteur connu — l'auteur de la statue d'un poète récemment érigée. — Cette dame a entendu ses parents raconter maintes fois les détails de la fameuse scène révolutionnaire; ils les tenaient de la bouche même de l'héroïne, encore qu'elle causât peu volontiers de ces choses. Or ils laissaient entendre que le verre de sang est une légende.

On ne l'a point démentie plus tôt sans doute, parce qu'elle servait trop bien les intérêts de la réaction et qu'elle avait une fort jolie couleur, mais au fond le verre de sang était, dit-on, un verre de vin. Peut-être y avait-il du sang aux mains qui l'offraient, voilà tout.

Ce qui est indéniable, toutefois, c'est la répulsion que mademoiselle de Sombreuil montra pour le vin, tant qu'elle vécut. Un membre de la famille qui a connu l'héroïne de cette histoire, possède sur ce sujet des documents qui mettront fin à toutes les controverses, lorsqu'il se décidera à les publier. Je ne sais ce qui le retient de le faire. G. M.

—

Tiédeman et le mot de Cambronne (XXI, 201, 311). — Je crois que le mot : « M...! » s'il a été proféré par quelqu'un des combattants de Waterloo, ne l'a pas été par Cambronne, non plus que la fameuse phrase amplificative de ce mot : « La garde meurt et ne se rend pas! » Quant à la supposition que « les légitimistes » auraient prêté le mot brutal à Cambronne, « pour le représenter comme un soudard sans éducation », elle est absolument chimérique. V. Hugo et beaucoup d'autres ont fait de ce mot un titre d'honneur pour le général et non un reproche, un ridicule ou quelque chose d'approchant. Nous pourrions ajouter que Cambronne, dans les derniers temps de sa vie, était en très bonne intelligence avec le parti royaliste, à ce point même que la duchesse de Berry, lorsqu'elle se jeta dans l'Ouest en 1832, lui avait fait faire certaines ouvertures. C'était, du moins, une rumeur assez accréditée en ce temps-là. L.

—

Fortiter in re, suaviter in modo (XXI, 225, 314). — Je lis au chap. 8, verset 1, du livre de la Sagesse : « Attingit ergo a

fine usque ad finem *fortiter* et disponit omnia *suaviter.* » WILLY.

—

Oranger (XXI, 228). — Selon le célèbre ouvrage de Victor *Hehn* (Culturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergang aus Asien nach Griechenland und Italien sowie in das übrige Europa, 5e édit. Berlin, 1887, p. 365 et s.), nous devons l'orange douce, *citrus aurantium dulce*, aux voyages des Portugais. Encore longtemps, on montrait à Lisbonne l'arbre primitif dans le jardin du comte H. Laurent. Aussi l'orange amère, *citrus aurantium amarum*, ne se trouve en Europe que dès les temps des Arabes (*ib.*, p. 364). Les « fameuses pommes d'or du jardin des Hespérides » n'étaient donc pas du tout des oranges, mais des pommes (coings? grenades?) idéales (*ib.*, p. 357).

H. H.

—

Hélène Potocka (XXI, 228). — Le portrait d'Hélène Massalska, princesse Charles de Ligne, puis comtesse Potocka, existe à Belœil.

Celui qui se trouve en tête du premier volume de cet ouvrage (*la Princesse Hélène de Ligne*) est celui d'une autre comtesse Potocka. La charmante femme auteur qui se cache sous le pseudonyme anagrammatique de Lucien Perey a fait erreur en le prenant pour celui de son héroïne.

Sidonie est morte sans enfants, et François s'est remarié, mais dans des conditions beaucoup moins brillantes.

HIPPOLYTE LECOMTE.

— Le portrait d'Hélène existe au musée de Berlin, peint au pastel, sans signature; on l'attribue avec raison, à notre avis, à madame Vigée Lebrun. C'est ce portrait que nous avons reproduit en tête de notre premier volume. On a cru longtemps que ce portrait était celui de la comtesse Potocka de Witt, nous croyons, après mûres informations, que notre attribution est la bonne. M. Adolphe Gaiffe possède également un portrait au crayon d'Hélène Massalska, à l'âge de quatorze ans. Le comte Vincent est mort en 1825, fort âgé, il habitait tour à tour le château de Montretout, près Paris, et celui de Brody, en Gallicie, c'est dans ce dernier qu'il est mort. La comtesse Sidonie est morte en 1825, elle avait eu deux enfants, morts en bas âge. Le comte François s'est remarié, il n'a pas eu d'enfants de sa seconde femme, qui lui a survécu et est morte à Paris en 1886. Voilà tous les détails que je puis donner à mon aimable confrère.

LUCIEN PEREY.

—

Séguin (Armand) (XXI, 228). — J'ignore s'il existe encore des représentants de la famille d'Armand Séguin; mais, puisque l'occasion se présente, je serais bien aise d'avoir sur lui quelques notes biographiques. N'a-t-il point joué un rôle politique militant? J'ai, dans ma collection d'autographes, quelques lettres qui sembleraient l'indiquer. ARM. D.

—

Les hussards rouges (XXI, 229). — Il est à peu près certain qu'il y eut des hussards presque entièrement vêtus de rouge pendant la Révolution, mais on ne pourrait s'appuyer positivement, pour cela, sur le hussard dessiné par Seele, gravé par Ebnet, paru dans une livraison de costumes militaires français, faisant partie d'une série des uniformes européens, parue à Augsbourg en 1802. Cette livraison comprend des uniformes français dessinés bien avant la gravure, et remontant à 1793-1794. Ce hussard rouge est toujours resté indéchiffrable pour les curieux, et, depuis dix-sept ans que je m'occupe de costumes militaires, je n'ai pu trouver ni vu trouver la solution du problème.

Les tableaux du musée de Versailles ne doivent pas inspirer une confiance absolue, quant à l'exactitude des tenues des militaires qui y sont représentées. Il n'y a pas très longtemps que nos peintres se sont généralement astreints à reproduire exactement le costume dans leurs tableaux.

Toutefois, je crois que dans le tableau de David le colonel de hussards, en rouge et vert, est Italien; ces couleurs se retrouvent pour des hussards de l'armée du vice-roi.

Quant au 7e *bis* de hussards, sa tenue n'est pas décrite avant l'an X, dans l'état militaire, elle a pu être modifiée.

Pour les tenues des aides de camp et officiers d'ordonnance, il existe, dans le texte de la Collection Lami et Vernet, Uniformes des armées françaises, 1791-1814, Paris, Gide, éditeur, 1822, une phrase bonne à citer, parce qu'elle est exacte et jette une lueur sur la question.

Après la description des tenues régulières prescrites, il est dit :

« Comme tous les officiers sans troupe, les aides de camp suivaient l'uniforme prescrit avec peu d'exactitude ; quelques-uns portaient le shako, celui-ci avait un frac, celui-là la veste de chasseur ou un dolman de hussard. »

Je m'arrête là, étant obligé de contredire ce que le texte ajoute quant à la tenue de fantaisie portée par les aides de camp du maréchal Berthier, major général de l'armée, mais ce qui précède suffit pour indiquer à quelle fantaisie l'on se heurte, si l'on veut se rendre compte de la tenue des aides de camp, non seulement sous l'Empire, mais aussi sous la Révolution.

Les généraux eux-mêmes portaient alors des tenues de fantaisie, témoin Marceau.

Outre des aides de camp disparates, la plupart des généraux de la Révolution avaient dans leur suite un ou deux soldats-ordonnances en tenue complètement fantaisiste de hussard ou de chasseur. Cet usage était une tradition antérieure à la Révolution.

Rochambeau, sous Louis XVI, avait dans sa suite un hussard. Comme dans mon enfance, on voyait encore, parfois, un chasseur parmi les laquais de grande livrée.

Lafayette, à l'époque de la guerre d'Amérique, est représenté, dans un portrait grave, avec un nègre qui tient son cheval, accoutré de la façon la plus bizarre, et le sabre au côté. Aussi, je ne suis étonné d'aucune bizarrerie, quand je vois peints ou dessinés des états-majors de la République et de l'Empire.

Je reviens à Berthier. J'ai eu entre les mains un ordre donné au colonel de la Grange, depuis général, et alors nommé nouvellement à son état-major.

Cet ordre, signé du maréchal Berthier, lui enjoint d'avoir à prendre la tenue par lui prescrite pour ses aides de camp, et dont la description minutieuse suit.

Cette tenue se compose du chapeau à cornes, habit rouge à revers blancs, gilet et culotte blancs, ce dernier vêtement entrant dans des bottes à la hussarde, épaulettes du grade en argent, le collet et les parements en pointe de l'habit noirs, broderie aux revers et aux parements en argent, feuilles et glands de chêne. Un dessin, donnant l'échantillon et les dimensions de cette broderie, est joint à l'ordre, pour éviter toute hésitation.

Nous voilà donc tout à fait en dehors de la tenue à la hussarde, généralement attribuée aux aides de camp de Berthier, et, pourtant, l'ordre que je cite a un caractère absolument authentique, je l'ai vu, copié, et je sais où est l'original.

COTTREAU.

— En Égypte, on dut porter des tenues fantaisistes ; témoin le grand diable d'officier qui occupe le centre du tableau de Girodet, et qui devait représenter (d'après Alexandre Dumas) le portrait de son père, le plus bel officier de l'armée.

Bonaparte fit supprimer le portrait, et le peintre représenta un personnage quelconque.

Les hussards ont toujours porté le costume qu'ils avaient avant 1789. Le 4ᵉ hussards avait la pelisse et le dolman garance, le pantalon bleu de ciel (ex Esterhasy).

On a bien eu tort de leur donner un nouvel uniforme qui ne dit rien.

L'EX-CAR.

— Un vieil Hussard Rouge qui écrit ces lignes, sa vieille pelisse, son vieux dolman « rouges » sous les yeux, demande la parole.

Voici les régiments qui, sous la République et l'Empire, portaient le *rouge :*

4ᵉ, Dolman, hongroise bleus, pelisse *rouge.*

6ᵉ, Pelisse, hongroise blancs, dolman *rouge.*

7ᵉ, Pelisse, dolman vert dragon, hongroise *écarlate.*

7ᵉ *bis*, même uniforme.

9ᵉ, Pelisse, hongroise bleu céleste, dolman *écarlate.*

Donc, à bien prendre, il n'y avait pas de *hussards rouges*, il n'y avait que des hussards ayant soit la pelisse, soit le dolman, soit la hongroise *rouges*, et de plus, il n'y avait que le 4ᵉ qui apparût *rouge*. Sauf erreur, ce ne fut qu'à la Restauration qu'il y eut vraiment des *hussards rouges*, et c'est précisément le 4ᵉ hussards (d'abord « de Monsieur », puis « du Nord ») auquel échurent pelisse et dolman *rouges*, dont nous étions si fiers et que pour tout au monde nous n'eussions échangés contre celles et ceux de nos camarades qui pourtant, eux aussi, étaient si pimpants !

Plus n'étions ni « de Monsieur » ni « du Nord », nous étions « les brick-à-brac », pour rappeler un fort joli jeu de mots en l'honneur de ce brave et spirituel colonel

de Brack et de notre chef de musique.

Enfantillage, chauvinisme si l'on veut, mais qui nous mettaient le cœur au ventre et gardaient l'esprit de corps, dont paraît-il, on est si bien revenu!...

Aujourd'hui, fantassins, canonniers, ventres de fer, citrouilles, hussards à quatre roues, tous dolmanisés! qu'ils connaissent peu le troupier gaulois, ces niveleurs de la demi-aune!

Notre confrère G. B., qui peut-être, lui aussi, est un vieux *rouge*, me permettra-t-il une petite rectification?

Ce n'est pas le 7ᵉ *bis*, c'est le 9ᵉ qui provenait du 2ᵉ corps des Hussards de la Liberté.

Incidemment et à propos du 7ᵉ *bis* et de la queue dans l'armée (XXI, 133), mon père, qui avait servi dans ce corps, me racontait que chaque matin, au blocus de Mantoue, le régiment se formait sur le front de bandière *pour se faire la queue!* Si j'étais peintre, je voudrais reproduire la scène! SABRETACHE.

De Rualem (XXI, 231). — Les renseignements biographiques sur l'abbé de Ruallem (et non Rualem), élu député *suppléant* aux Etats généraux de 1789 par le clergé du bailliage de Meaux, font à peu près défaut.

Il était originaire de Normandie et prêtre du diocèse de Coutances, mais les recherches tentées jusqu'ici n'ont fait connaître ni le lieu ni la date de sa naissance. Tout ce qu'on sait de lui a été résumé en quelques lignes dans la notice sur les députés de la Brie aux Etats généraux, que j'ai publiée dans la *Révolution française, Revue historique*, en octobre 1886.

Pierre-Jean de Ruallem avait été pourvu en commende depuis un an seulement (mai 1788) de l'abbaye bénédictine de St-Faron de Meaux, lorsque le clergé meldois fut appelé à choisir ses députés : le curé d'Isles-lès-Villenoy, nommé Barbou, fut élu, et on lui adjoignit comme suppléant l'abbé de St-Faron.

Ruallem ne jouissait pas uniquement de ce bénéfice de St-Faron; il était encore abbé de Ste-Allyre, archidiacre de la cathédrale de Coutances, conseiller de grand'chambre au parlement de Normandie, et en même temps chef du conseil et intendant général des finances de mesdames Adélaïde et Victoire, tantes de Louis XVI.

Le député Barbou ayant donné sa démission, dès le 29 octobre 1789, son suppléant alla siéger à Versailles. Pendant la durée de la Constituante, il n'est guère question de Pierre de Ruallem, qui figura parmi les signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les opérations de l'Assemblée.

Après la session, il a émigré et est mort à l'étranger. TH. LHUILLIER.

— M. de Ruallem n'est venu à Meaux qu'en 1788; après son élection comme député à la Constituante, il n'a pu y venir que rarement, plus tard on perd sa trace. ANDRIEUX.

La liste des vainqueurs de la Bastille (XXI, 231). — Dès le 15 juillet 1789 au matin, le nombre des vainqueurs de la Bastille était incalculable.

Ce ne serait qu'en consultant le recueil des procès-verbaux de l'assemblée générale des représentants de la Commune de Paris, de 1789 et 1790, qu'on pourrait se fixer, mais très approximativement, sur le bien ou le mal fondé des réclamations de toute sorte qui surgirent de la foule triomphante.

Dans la séance du 5 août 1789, M. de la Fayette fit la demande, aux représentants de la Commune, d'une médaille pour marque distinctive à chaque soldat du régiment des gardes françaises qui avait servi la Révolution. (Mémoires de Bailly, 5 août.)

La forme de cette médaille fut arrêtée par les représentants de la Commune, le 1ᵉʳ septembre 1789; la légende, tirée de Lucain, avait été proposée par M. de la Fayette.

En voici la description : la liberté conquise le 14 juillet 1789. En haut, un anneau auquel pendent deux chaînes brisées; au-dessous, un cadenas ouvert avec des bouts de chaînes et deux boulets.

Au revers : *Ignorant ne datos ne quisquam serviat enses.* Une épée passée dans une couronne civique.

Cette médaille, en forme de losange, est en or avec bélière et anneau aussi en or. Elle se portait à la boutonnière de l'habit à gauche.

Elle fut distribuée non seulement aux bas-officiers et soldats du régiment des gardes françaises, mais aussi à quelques officiers de l'état-major de la garde nationale parisienne et à quelques autres personnages.

(Recueil des procès-verbaux, séance du 4 septembre 1789. — *Mémoires de Bailly*.)

Il faut voir dans les séances des représentants de la Commune, en date des 24 octobre et 17 novembre 1789 et 3 février 1790, les tiraillements qui suivirent la distribution de la médaille en question, les incertitudes sur les titres qui devaient la faire obtenir, etc.

Des médailles remises furent ôtées à ceux qui les avaient reçues, enfin les représentants de la Commune firent retirer de la monnaie les coins de cette médaille et se firent rendre compte du nombre qui en avait été fabriqué par l'orfèvre Francastel (séance des 11 et 12 février 1790) et aussi de la quantité qui avait été accordée.

Plus tard, l'Assemblée nationale rendit un décret à la date du 19 juin 1790 où sont énumérés les droits et avantages conférés aux vainqueurs de la Bastille.

J'ai sous les yeux un brevet délivré à l'un des vainqueurs. Il est sur parchemin, dessiné dans un très beau style par Nicolas, et gravé par Delettre. Dessin allégorique, hercule au repos, génie de la liberté avec la pique et le bonnet, au-dessous la Bastille attaquée et prise.

Ce brevet est signé de Ch. Lameth, président de l'Assemblée nationale, de J. A. Pannetier, président des vainqueurs de la Bastille et de divers autres fonctionnaires.

Voici le préambule du décret :

L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant donner au nom de la nation un témoignage public à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur Patrie libre;

Décrète qu'il sera fourni, aux dépens du Trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes un habit et un armement complet, etc., etc., distinction sur le fusil et sur le sabre, droit de porter sur le bras gauche ou à côté du revers gauche de l'habit une couronne murale, brevet, avec droit dans tous les actes de prendre le titre de vainqueurs de la Bastille.

Le tableau des vainqueurs de la Bastille, en vertu dudit décret, devait être déposé aux archives de la nation pour y conserver à perpétuité la mémoire de leur nom, et pour servir de base à la distribution des récompenses honorables et des gratifications qui leur étaient assurées par le décret.

La couronne murale qui accompagnait le brevet est en bronze doré, représente les tours de la Bastille, elle se portait au moyen d'une bélière à la boutonnière gauche de l'habit par un ruban bleu et rouge.

Cette couronne murale, comme distinction, fut abolie par un décret de la Convention, du 20 août 1793.

Par décret de l'Assemblée nationale du 6 janvier 1791, des gratifications et pensions furent accordées aux vainqueurs de la Bastille et à leurs veuves.

Enfin, une résolution du conseil des Cinq-Cents du 14 juillet 1797, convertie en loi par le conseil des Anciens, en date du lendemain, porte que les citoyens français vainqueurs de la Bastille au 14 juillet 1789 ont bien mérité de la Patrie.

DE LARCHE.

— Au mois d'août 1789, on forma un régiment de volontaires recrutés parmi ceux qui s'étaient le plus distingués dans la journée du 14 juillet. Il prit le titre de vainqueurs de la Bastille, et le nommé Aubin Bonnemère y obtint le grade de sergent. Je puis vous donner sur celui-là les renseignements les plus circonstanciés.

Le 14 juillet, vers dix heures du matin, le futur président de la Convention au 8 thermidor, Thuriot de la Rosière, se présente pour aller parlementer avec le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, et demande si quelqu'un veut l'accompagner. Deux soldats s'offrent, et attachent à la baïonnette de leurs fusils le drapeau parlementaire. L'un d'eux, soldat au Royal-Comtois, s'appelait Aubin Bonnemère.

La mission était épineuse. De Launay pouvait ne voir dans ces trois hommes que des chefs d'insurgés, et les jeter dans ses cachots, en attendant qu'un conseil de guerre les fît fusiller. Mais la ferme attitude de Thuriot fit réfléchir de Launay, qui, se sachant haï à juste titre, redoutait la vengeance populaire. Il les laissa sortir. Thuriot se rendit à l'Hôtel de Ville, et les deux soldats se mêlèrent aux assiégeants.

La maison du parfumeur Lechaptois était la plus voisine du pont-levis. On voulait y mettre le feu pour en faire tomber les débris dans le fossé. Aubin Bonnemère arracha le brandon enflammé des mains de celui qui allait commettre un crime inutile.

Le premier qui entra en vainqueur dans la Bastille fut Louis Tournay, soldat du régiment Dauphin; le second fut Aubin Bonnemère.

M. de Monsigny, commandant des bas-officiers, logeait dans la forteresse avec sa femme et sa fille. Les deux cours intérieures étaient séparées par des bâtiments, et il y avait deux sièges à faire. Mademoiselle de Monsigny se hasarde à descendre pour voir si la fuite était possible. Un homme du peuple la saisit, s'écrie qu'elle est la fille du gouverneur, et qu'elle va payer pour tant de victimes dont son père vient de causer la mort. Aubin Bonnemère se précipite entre eux, l'arrache de ses bras, la reconduit auprès de sa mère.

On a mis le feu aux magasins placés sous leur appartement. Il faut fuir ou périr dans les flammes. Les deux pauvres femmes cherchent à s'échapper. On les sépare, on jette la fille sur une paillasse et l'on se prépare à y mettre le feu pour la brûler vive sous les yeux de son père. Aubin Bonnemère l'arrache une seconde fois à une mort horrible et la conduit, rue Lesdiguières, dans une maison amie où sans doute sa mère viendra se réfugier elle-même.

La Bastille prise, le peuple entraîne le marquis de Launay à l'Hôtel de Ville, où il ne devait pas arriver vivant. Aubin Bonnemère se réserve pour une autre besogne; il travaille à la délivrance des prisonniers. Puis, avec un levier de fer, il arrache une pierre du cachot où le comte de Lorges avait été renfermé pendant trente-deux années, la charge sur ses épaules et rentre chez lui, satisfait de sa journée.

M. de Monsigny avait dû à une grave blessure de ne pas suivre de Launay sur la route de l'Hôtel de Ville. Il retrouva sa femme et sa fille, se guérit, et fit d'inutiles efforts pour retrouver Aubin Bonnemère. Enfin, le hasard fit que, le 18 janvier 1790, il fut mis sur ses traces. Il voulut récompenser son héroïque conduite, mais Aubin Bonnemère s'obstina à repousser toutes ses offres. Mlle de Monsigny, dans une adresse qu'elle lut à la municipalité de Paris dans la séance du 3 février 1790, porta plainte contre le stoïcisme du héros du 14 juillet. La Commune décida que, dès le lendemain, le maire de Paris, Bailly, et le commandant général des gardes nationales de France, La Fayette, prendraient en main la cause de la jeune fille et de son père, et mettraient Aubin à la raison.

Je lis dans la ***Réimpression de l'ancien Moniteur :***

« La séance du soir du 4 de ce mois a été des plus intéressantes et des plus mémorables depuis la Révolution, par le nombre et la nature des objets qui ont occupé l'assemblée. »

Dans cette séance, la Commune de Paris décerna deux couronnes civiques : l'une au roi Louis XVI, ***restaurateur de la liberté***, l'autre au citoyen Aubin Bonnemère, sergent au régiment des vainqueurs de la Bastille.

Au milieu des applaudissements de la foule émue, mademoiselle de Monsigny plaça la couronne sur le front du jeune héros, puis La Fayette lui donna un sabre d'honneur.

Aubin Bonnemère voulut faire rejaillir sur sa ville natale une partie de cette gloire si noblement acquise. Sur une pierre de la Bastille, il fit graver le plan de la forteresse, qui en occupe le milieu. A gauche, dans la partie supérieure, sont les armes de Paris dans un écusson, et celles de Saumur à droite. Entre les deux écussons on voit la couronne civique et le sabre d'honneur, sur la lame duquel la Commune de Paris a fait graver cette légende :

« La Commune de Paris à Aubin Bonnemère, pour avoir sauvé deux fois la vie à Mademoiselle de Monsigny au siège de la Bastille en 1789. »

Dans le bas, à gauche, on lit ces cinq vers :

Dans l'horreur des cachots, sous des monceaux [de fers,
J'ai vu le despotisme immoler ses victimes.
Aujourd'hui dans Saumur j'annonce à l'univers,
Avec la liberté, ce fléau des pervers,
Le règne des vertus et le tombeau des crimes.

En regard, à droite :

DONNÉ PAR AUBIN BONNEMÈRE,
NATIF DE CETTE VILLE.

Et enfin, tout à fait dans l'angle à droite :

THURIOT DE LA ROSIÈRE
ÉLECTEUR EN 1789,
ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE PARIS

Aubin Bonnemère offrit cette pierre à la municipalité de sa ville natale, où elle fut reçue en séance publique par mon grand-père, Bonnemère de Chavigny, alors maire de Saumur et bientôt député à l'Assemblée législative.

Le 14 juillet 1880, cette pierre de la Bastille fut solennellement incrustée dans la muraille de la façade de l'hôtel de ville de Saumur.

Tous les détails, avec les preuves à l'appui, de la noble conduite de celui que j'ai appelé le *héros du 14 juillet*, se rencontrent dans les dernières pages du 3e volume de mon *Histoire des Paysans*, que j'arrête à la nuit du 4 août, qui sonna l'heure de l'affranchissement définitif du peuple des campagnes.

E. BONNEMÈRE.

— La liste des vainqueurs s'élevait en 1790 à 751, et en 1833, le 23 janvier, la Chambre vota une pension à 401 de ces vainqueurs encore vivants. Comme le fait remarquer fort sensément le marquis de Ste-Fère, auteur d'une très curieuse brochure sur la prise de la Bastille, « ni les guerres de l'Empire, ni les maladies, ni le choléra lui-même, tous ces fléaux réunis pour moissonner ces vainqueurs ne seraient pas parvenus à en enlever même la moitié! » Aussi quelle duperie!

COTTREAU.

—

Sur les dernières années de Paméla (XXI, 231). — L'*Intermédiaire* s'est fort occupé jadis de cette Paméla. Voir : VIII, 745; IX, 28, 107, 430; X, 85; XI, 748; XIV, 293, 319, 350, 351, 378. Pour le séjour de Paméla à Montauban, consulter le t. IX, col. 430. Dans le même volume, col. 107 à 109, M. John Doran a donné des détails sur ses deux mariages et un extrait de son acte de décès. Elle mourut le 8 novembre 1831. ADRIEN MARCEL.

— Dans *Reminiscences ancestral, anecdotal and historic*, par Bernard Burke, 1 vol., Londres, 1882, il est affirmé que Paméla était bien fille de Philippe-Egalité et de madame de Genlis.

BEATUS.

—

Introduction du christianisme en Abyssinie (XXI, 231). — La nation éthiopienne improprement appelée abyssine par les Turcs et les Arabes est, de toutes les nations chrétiennes de l'Orient, celle qui a montré le plus de constance et d'héroïsme dans sa lutte contre les Musulmans.

Avant sa séparation d'avec Rome, l'Éthiopie a fourni plusieurs saints dont les noms sont inscrits au martyrologe romain.

Le premier apôtre de l'Éthiopie fut l'eunuque de la reine Candace, dont les Actes des apôtres nous racontent le baptême. Ensuite vient l'apôtre saint Mathieu qui baptisa une princesse, sainte Iphigénie.

Enfin, un prêtre syrien, saint Frumence, fut sacré évêque par saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et acheva la conversion des Ethiopiens.

Encore maintenant, les Ethiopiens n'ont qu'un évêque, qu'ils reçoivent du patriarche cophte à Alexandrie, lequel, malheureusement, n'est pas en communion avec le saint-siège.

RENÉ DE SEMALLÉ.

—

Jacquemin, Ramond, Viard et Zakrezewski (XXI, 233). — Michaud prétend que le général Viard mourut célibataire. On ne trouve pas ce nom dans les annuaires militaires autrichiens.

Le Strasbourgeois Ramond ne serait-il pas le secrétaire du cardinal de Rohan? Il se brouilla avec lui, d'après l'abbé Georgel. L'EX-CAR.

—

Parny (XXI, 235). — L'édition de 1808 (Paris, Debray, 5 vol. in-18), donnée par l'auteur lui-même, passe pour la meilleure et la plus complète, les autres éditions, y compris celle de Béranger, ne font que la reproduire.

On a été surpris de ne pas voir figurer Parny dans la collection des *Poètes du XVIIIe siècle*, publiée chez Quantin; c'est un grave oubli. A. E.

— Je trouve dans un livre, où l'on n'irait pas le chercher, un renseignement assez curieux sur une édition supposée... de Parny: c'est dans les *Lettres, Mémoires et Documents sur les volontaires de Maine-et-Loire, et la Révolution française*, publiés par F. Grille, Paris, Amyot, 1850, 4 vol. in-8. A la page 207 du tome IV, un certain Belmonce, écrivant de Paris à son ami Pontmartel, à la date du 17 mars 1793, lui annonce l'envoi d' « un petit poème libertin, une débauche d'esprit d'un de nos poètes érotiques, Parny... » Dans ce volume se trouveraient aussi des couplets dus à la collaboration de Parny, Bertin, Léonard, Laujon et même de Thomas et de Ducis que les premiers entraînaient quelquefois à la maison de campagne de Bertin, à Feuillancourt, au bas de Saint-Germain. « L'édition est clandestine. On ne tire qu'à trente exemplaires. » Je crois, toutefois, qu'il n'y a là qu'une de ces mystifications dont F. Grille était prodigue et qui ont enlevé à ses ou-

vrages, si curieux d'ailleurs, toute autorité historique. La plupart des pièces qu'il publie comme authentiques ont été remaniées, falsifiées et souvent même inventées de la première ligne à la dernière, par cet esprit bizarre et plus jaloux de la singularité que de la vérité elle-même. Ni Quérard (*France littéraire*), ni les biographes que nous avons pu consulter n'indiquent d'édition, publiée vers l'époque dont parle ici Grille, d'aucune des œuvres de Parny. Je tiens donc l'anecdote comme plus que suspecte, jusqu'au moment où l'on produira un des trente exemplaires qui n'ont pu être tous détruits. J'ajouterais bien que la maison de Feuillancourt n'appartenait pas à Bertin, comme le dit le prétendu Belmonce, mais à Parny lui-même, mais ceci a moins d'importance. L. D. L. S.

—

La chanson du berger (XXI, 235). — Je me permets de conseiller à A. et à tous les autres Intermédiairistes de ne pas perdre leur temps à des recherches concernant M. Seudis. Il n'y a là qu'une petite supercherie littéraire dont je ne crois pas l'explication assez intéressante pour être donnée ici. WILLY.

—

Sur une mosaïque romaine (XXI, 257). — J'ignore si la mosaïque de Salisbury et la mosaïque de Naples ont une origine commune; ce qui me paraît certain, c'est que la *Bataille d'Arbelles* du musée de Naples (il y a présomption pour *Arbelles* plutôt que pour *Issus*) est la reproduction peut-être réduite d'un tableau peint; la perspective aérienne, les raccourcis, les modelés, les plans fuyants qu'on y remarque, ne se trouvent généralement que dans les modèles composés spécialement pour la mosaïque. On suppose que la peinture est de Hélène, sœur de Limon, qui vivait à Alexandrie du temps d'Alexandre. GERS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La femme de Rétif de la Bretonne demandant à Pétion de la faire employer comme institutrice.—Cette curieuse lettre inédite, et qui servira sur plus d'un point à rectifier la biographie du fécond romancier, se trouve aux Archives nationales (F. 15, 242), dans les rapports du Maire de Paris.

La deuxième femme de Rétif, Agnès Lebègue, signataire de la lettre, avait épousé l'auteur de *Monsieur Nicolas* en 1760. Elle divorça avec lui le 16 janvier 1794. RICHARD.

« Monsieur,

Permettez à une inconnue que vous avez *daigner* honorer d'une réponse de recourir à votre bienfaisance envers les malheureux : à l'égard d'une chose qui est à votre disposition.

La dureté des temps ainsi que des malheurs *arrivé* dans nos affaires *domestique* ayant réduit mon mari à m'engager à mettre deux *ressource* dans notre maison, j'ai pensé, monsieur, ne pouvoir mieux m'adresser *qua* vous pour obtenir une place dans une maison *public* nouvellement établie. Je serais très propre pour montrer à lire ainsi qua travailler et pour tout ce qui est du ressort des femmes.

Je suis particulièrement connue de Mr Lamarque, député, et autres personnes notables qui m'ont donné des certificats de vie et de mœurs qui *pouraient* vous prouver que je suis digne de la confiance du public et de votre honorable protection.

Mon mari, qui est un homme de lettres très connu, ose espérer, monsieur, que vous voudrez bien vous intéresser pour un père de famille *honnette*, homme assez malheureux pour se trouver hors d'état de soutenir sa famille. *Fondé* sur la bonté de votre cœur, nous mettons notre espoir en vous comme nous le devons envers le bienfaiteur de la France.

Daigner être *persuadéz* de la vive reconnaissance et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissante servante,

RÉTIF (1) LA BRETONNE.

30 sept. 1792, l'an quatrième de la liberté. Rue des Postes, n° 16.

En haut de la lettre on trouve écrit, de la main de Pétion : ***Réponse. Nous n'avons aucune place à notre disposition qui puisse occuper utilement les talents de madame Rétif.***

—

Bossuet et Joseph Prudhomme. — On fait à Henry Monnier l'honneur de la fameuse phrase : « Si Bonaparte était resté simple lieutenant d'artillerie, il serait encore sur le trône de France. »

Dans son *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet a dit d'Alexandre : « S'il fût demeuré paisible dans la Macédoine, la grandeur de son empire n'aurait pas tenté ses capitaines. » — Rendons à l'aigle de Meaux ce que lui a emprunté l'élève de Brard et Saint-Omer. O. Z.

(1) *De* est barré dans la lettre.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juin 1888.*

XXIe Année. — **No 483.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 108.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Creton et cretonne. — Tous les dictionnaires de la langue française s'accordent à dire, au mot « cretonne », que cette sorte de toile tire son nom de celui de l'industriel qui la fabriqua le premier, il y a deux siècles, et qui s'y acquit une grande réputation. Néanmoins, j'ai vainement cherché le nom de « Creton » dans les biographies et les encyclopédies à ma disposition. C'est pourquoi je serais très reconnaissant à qui voudrait bien m'indiquer les lieux et les dates de sa naissance et de sa mort, avec une courte notice, si possible, sur sa vie et sur les progrès qu'il a fait faire à l'industrie textile, notamment en Normandie?

(Caen.) T. R.

—

Une imitation de Dieu. — C'est à Michel-Ange, cité par un livre apologétique allemand qu'on attribue le mot : « Les arts sont une imitation de Dieu »; mais je n'en trouve aucune trace ni dans ses lettres ni dans ses vers. Quel autre grand artiste ou écrivain de la Renaissance italienne en aurait été l'auteur? H. H.

—

La ville de Paris en relief. — Qu'est donc devenu ce *plan de Paris en relief* auquel Mercier consacre un si long et si élogieux chapitre dans son *Nouveau Paris?* (Tome IV, p. 2, Brunswick, 1800.)

« Ce monument, dit-il, se voit au Palais-Egalité... et l'artiste (le fabricant) se nomme le citoyen Arnaud : il a fait au physique sur Paris ce que j'ai tenté de faire au moral dans mon *Tableau;* et j'ai cru que c'étoit à moi qu'il appartenoit de parler de cet ouvrage unique en son genre. » QUINNET.

—

Compteurs et tourniquets. — Les odomètres, servant à mesurer les distances parcourues, sont-ils les compteurs les plus anciens? Vitruve en parle comme d'une chose déjà très ancienne; et, d'après Capitolin, l'empereur Commode en avait un à sa voiture (Maigne, vº Odomètres).

Les tourniquets, qui étaient en usage au XVIe siècle (Littré), étaient-ils munis d'un appareil compteur?

Les compteurs à gaz ont-ils été inventés par l'ingénieur anglais Clegg en 1816 (Larousse, vº Compteur), par Cagniard de Latour (Maigne, vº Compteur), ou par Sauvage et Winsor?

Au dire de Maigne, les progrès réels des compteurs ne seraient pas antérieurs à l'année 1822, époque de l'invention du compteur à pointage de l'horloger parisien Rieussec.

Pourrait-on communiquer d'autres renseignements sur l'histoire de ces ingénieux appareils? ALPHONSE R.

—

Kakukilla. — Le libraire Lesser, de Breslau, à la fin de son catalogue 112, fait part qu'il possède deux gravures sur bois; en tête de l'une se trouvent quatre lignes de texte allemand commençant par Kakukilla...

Ce nom se rencontre dans Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, Francfort, 1857, p. 87 :

O sancta Kakukilla, tu remove, fastivalla virgo serena, | Quod tibi de celis præcepit vox sancti Michahelis. | O sancta Kakukilla, tu remove glires et mures de domo illa. | Propter tua sancta merita

adeo tibi sunt tradita | Ora quinque pr nr in Lorreo scribe.

Dans le *Novum glossarium*, Francfort, 1867, p. 64, il y a ce complément : Kakukilla, expelle glis iris.

Enfin Fischart, dans son *Gargantua*, 3e éd., 1590, p. 401, cite aussi cette sainte. Qui est-ce que sainte Kakukilla?

P. R.

—

Le roi Louis de Hollande et M. Cuvillier-Fleury. — On lit dans la biographie de M. Cuvillier-Fleury que l'académicien rédacteur des *Débats* avait été, un moment, secrétaire de Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande. Ce doit être vers 1831 ou 1832. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur la vie et les œuvres, — la vie intime et les œuvres poétiques, — de Louis Bonaparte à cette époque? Le roi Louis était poète. Comment vivait-il à Florence? Quelque *Intermédiairiste* italien le sait-il? EGO.

—

La Poyat de Saint-Claude. — La plus vieille rue de Saint-Claude, qui dégringole du haut des rochers où est bâtie la ville, jusqu'au confluent de la Bienne et du Tacon, s'appelle *La Poyat.*

Je croyais que c'était un nom propre et particulier; mais j'apprends qu'à Beaurepaire (Isère) un chemin escarpé et rapide s'appelle aussi *La Poyat.*

La Poyat serait-il donc un nom commun, désignant un chemin en pente et difficile? Quelle en est l'étymologie, l'origine? Ce mot est-il connu ailleurs?

A. VINGT.

—

Chambron. — Dans l'*Intermédiaire* du 10 juin 1888, M. P. le B., répondant à une question sur l'histoire de la noblesse d'Auvergne, parle de l'abbé Chambron, généalogiste du Vivarais, et dit qu'il a vu en 1868 quelques fragments de son œuvre.

Les chercheurs et curieux du Vivarais considèrent Chambron comme un être imaginaire, inventé, pour les besoins de sa cause, par un certain C..., fabricant de généalogies. Celui-ci, jouant, paraît-il, le rôle d'un médium, avait réponse à tout en évoquant Chambron. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'aucun de nos annalistes, sauf un vénérable abbé dont la bonne foi fut probablement surprise, n'a fait mention de Chambron et que personne n'a pu réussir à voir ses manuscrits.

Je serais heureux de savoir si M. P. le B. en a vu la pseudo-copie et de pouvoir élucider cette question par des renseignements dont je le remercie d'avance.

E.

—

La réclame avant 1888. — A-t-on vraiment le droit d'appeler notre siècle le siècle du puffisme? Il est possible qu'on n'ait pas, — avant tel journal que vous connaissez, — institué de concours pour chanter la gloire d'un fabricant de... cirage, ou d'un marchand d'orviétan. Mais, avant d'en arriver là, ne serait-il pas intéressant d'étudier l'évolution progressive de cette littérature singulière, où l'on trouve de tout... même de l'esprit?

Depuis le livre commode des Adresses de du Pradel, ou même la Gazette du bon Renaudot, que de chemin parcouru! Les annonces rédigées par Diderot et le constituant Lameth, — dont nous parle Ed. Fournier dans le Vieux-Neuf,— pourraient-elles être retrouvées? Y a-t-il d'autres plumes littéraires qui se soient mises au service d'industriels avides... de gloire monnayée?

Et les prospectus « des remèdes éprouvés », — des panacées plus ou moins souveraines, ne vous semblent-ils pas mériter mieux qu'un suprême dédain?

Cette histoire de la réclame a-t-elle tenté quelque curieux de votre connaissance? Dans le cas contraire, ma reconnaissance est acquise à ceux qui pourraient me fournir des matériaux.

PONT-CALÉ.

—

Les bataillons scolaires : leur origine.— On peut avoir un jugement fait sur l'utilité et le mérite des bataillons scolaires, peu importe à la question que nous venons poser. Récemment, un journal abordant la question d'origine la trouve tellement obscure qu'il l'abandonne pour arriver en pleine époque révolutionnaire, à Strasbourg; les détails sont très intéressants, mais c'est un fait restreint, il doit avoir ses analogues dans la même époque, sinon avant, dans d'autres villes de France; de là, appel à nos savants collaborateurs. Une institution qui a pu avoir une influence sur la création de nos bataillons scolaires actuels est l'organisation qui existe en Suisse, où depuis longtemps, dans mes voyages de jeunesse,

j'en ai constaté l'existence. La question ne sera pas inutilement posée, à notre sens. V. D.

—

Château-Landon. — Y a-t-il une histoire un peu sérieuse de cette petite ville qui garde au milieu de ses ruines l'allure originale d'une cité du XIII[e] siècle?

Pourrait-on retrouver des vues de Château-Landon à diverses époques?

Existe-t-il une description archéologique et historique de l'abbaye de Saint-Seurin dont les beaux restes font encore l'admiration des artistes? FIRMIN.

—

Les restes de Marat. — Dans un article sur les grands travaux de Paris, paru dans le *XIX[e] siècle* d'aujourd'hui, je lis ceci : « Marat, du jardin des Cordeliers, alla au Panthéon et au cimetière Saint-Etienne du Mont, *où il est encore.* »

Encore une légende (d'égout cette fois) qui me paraît sombrer : à tous les points de vue il serait bon de vider la question : 1° où est l'emplacement exact du cimetière Saint-Etienne du Mont? (Je crois que c'est la place et ses entours.)

2° Ne pourrait-on y faire des recherches en s'appuyant sur les documents de l'époque? SABRETACHE.

—

La foi au progrès. — Quels sont les hommes illustres ou distingués qui, depuis le XVII[e] siècle, ont le mieux exprimé leur foi au progrès?

Cette liste serait aussi curieuse qu'instructive, ainsi que les exemples suivants permettront d'en juger.

PASCAL : Non seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour dans les sciences, mais tous les hommes ensemble y sont en continuel progrès, à mesure que l'univers vieillit.

CHARLES PERRAULT : Il n'est pas moins naturel aux sciences et aux arts de s'augmenter et de se perfectionner par l'étude, par les expériences et par les nouvelles découvertes qui s'y ajoutent, qu'il est naturel aux fleuves de s'accroître et de s'élargir par les sources et les ruisseaux qui s'y joignent à mesure qu'ils coulent.

LEIBNIZ : Ce qui met le comble à la beauté et à la perfection des œuvres divines, c'est que l'univers marche sans cesse, et du mouvement le plus libre, vers un ordre de plus en plus complet.

TURGOT : Les sciences, les arts se perfectionnent... Les mœurs s'adoucissent, l'esprit humain s'éclaire; les nations, isolées d'abord, se rapprochent les unes des autres; le commerce et la politique réunissent enfin toutes les parties du globe, et la masse du genre humain... marche toujours à une perfection plus grande.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE : Le genre humain marche vers sa perfection; nos aïeux ont traversé l'âge de fer, et l'âge d'or est devant nous.

NAPOLÉON I[er] : De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes nous révéleront des secrets plus essentiels encore au bonheur des peuples.

BASTIAT : Je crois que l'invincible tendance sociale est une approximation constante des hommes vers un commun niveau physique, intellectuel et moral, en même temps qu'une élévation progressive et indéfinie de ce niveau.

GUIZOT : Malgré tout le chemin qu'elles ont fait, la société et la civilisation en ont incomparablement davantage à faire.

PÈRE GRATRY : Ce n'est pas moi qui oserais assigner un terme à la croissance de l'humanité, au progrès de tout bien et aux triomphes de la justice, de la vérité, et de la liberté... Le genre humain n'est qu'au début de sa carrière, et nous avons devant nous bien des siècles de siècles.

TROPLONG : Un élan général entraîne les forces sociales vers un but indéfini de perfectionnement et de progrès.

MICHEL CHEVALIER : A travers de pénibles épreuves toujours renaissantes, les sentiments s'épurent, l'intelligence s'éclaire et étend son domaine, la puissance du genre humain sur la nature augmente.

ÉLIE DE BEAUMONT : L'un des dons les plus sublimes de l'intelligence humaine est de s'élever à la contemplation de l'avenir, de jouir à l'avance des bienfaits qu'elle prépare aux races futures.

CARDINAL PECCI (LÉON XIII) : La société, étant composée d'hommes essentiellement perfectibles, ne peut demeurer immobile; elle progresse et se perfectionne. Un siècle hérite des inventions, des découvertes, des améliorations réalisées par le précédent, et ainsi la somme des bienfaits physiques, moraux, politiques, s'accroît merveilleusement.

M. SADI CARNOT : Une nation recule quand elle n'avance pas. La démocratie française compte sur un avenir de progrès.

ALPHONSE R.

—

Le Directoire et les émigrés. — Le 3 mai dernier, M. Gaston Jollivet écrivait dans le *Figaro* : « Loin de s'amuser de Bonaparte, presque tous les émigrés rentrés sont de cœur avec lui. »

Je croyais que les émigrés étaient rentrés en vertu du sénatus-consulte du 6 floréal an X. — Le Directoire se montra inexorable envers eux. L'EX-CAR.

—

Un manuscrit des Contes de la Fontaine. — Grimm raconte, dans sa lettre du 1[er] juillet 1768, que Gaignat possédait dans sa riche bibliothèque un manuscrit des Contes de la Fontaine en deux volumes, grand in-4° ou petit in-folio, écrits à la main sur du vélin. Le texte, de la main de *Monchaussé*, imitait parfaitement les plus beaux caractères gravés. A la

tête de chaque conte, il y avait un tableau en miniature, représentant le sujet du conte, et, à la fin, des arabesques pour vignettes, traitées avec beaucoup d'esprit et de finesse. Ces tableaux et culs-de-lampe étaient l'œuvre du peintre *de Marolles*. Ce manuscrit fait pour Gaignat lui avait coûté 18,000 livres. A sa mort, en 1768, les héritiers déposèrent les deux volumes chez le libraire Debure que Gaignat avait chargé de vendre sa bibliothèque. C'est là que Grimm les vit; ils étaient taxés alors à deux cents louis. En 1769, le ministre de la guerre, Choiseul, acquit l'ouvrage moyennant dix mille livres. De cette bibliothèque il passa dans les mains de Debure père qui le garda quelque temps et le vendit à M. Paris, parent de Paris de Montmartel, dont la bibliothèque, transportée en Angleterre vers la fin de 1789, y fut vendue publiquement au mois de mars 1791. Le manuscrit des Contes de la Fontaine, qui en faisait partie, fut alors acheté par un riche amateur la somme de trois cent quinze livres sterling, soit 7,500 francs. Depuis, on a perdu la trace de ce chef-d'œuvre qui n'aurait pas de prix aujourd'hui.

Il n'y a pas de secrets pour l'*Intermédiaire*, et peut-être pourrons-nous, par lui, savoir si ces précieux volumes sont encore en Angleterre; si, par bonheur, ils sont revenus en France et qui les possède.

Auraient-ils par hasard été lacérés; les miniatures, les tableaux, comme disait Grimm, qui étaient placés en tête de chaque conte auraient-ils été découpés et vendus? Une réponse à cette question a son intérêt pour moi, car hier (5 juin) j'ai acheté une délicieuse petite gouache traitée avec une finesse extrême, de la dimension des volumes indiqués, qui représente la scène si connue du conte intitulé : *le Roi Candaule et le Maître en droit.* C'est aussi joli comme dessin et comme agencement de la scène que la vignette gravée par *de Longueuil* pour les *Fermiers généraux.*

Une réponse, s'il vous plaît? A. Y.

—

Sur une chanson du temps de Louis XIII. — Qui connaît une chanson de l'année 1631 où l'on célèbre les amours du lis et de la rose? Le titre est celui-ci : *Matinée champestre* (ou quelque chose d'approchant). Quel est l'auteur de cette chanson dont je ne sais que le premier vers :

Jeune déesse au teint vermeil?

Dans quel recueil ou quels recueils trouverai-je cette pièce qui semble avoir été très goûtée? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Famille d'Avannes. — Je désirerais savoir quels sont les représentants de la famille de M. Théophile d'Avannes, marié vers 1816.

Il est mort après 1830, vice-président du tribunal d'Evreux. G. DE B.

—

Le Montesquieu du roi de Prusse. — Il y a quelques années qu'un zélé bibliophile s'empressa de signaler à l'attention de ses confrères la découverte fortuite, dans une boîte de livres à quatre sous, d'un exemplaire de cet ouvrage de Montesquieu: *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (éd. Pierre Didot, an XI), revêtu des notes manuscrites de Frédéric le Grand, lesquelles, d'après une mention écrite à la plume à la suite du titre, avaient été copiées, avec leur orthographe, sur l'exemplaire pris par Bonaparte (*sic*) dans la bibliothèque de Sans-Souci, etc. Or, il résulte des renseignements puisés là-dessus à bonne source, que l'original de ces notes avait été prêté à Mollien et qu'il fut confié par celui-ci à B (?), qui en fit une copie à son tour, sur les marges du volume découvert dans la boîte au rabais. Quant au bijou littéraire devenu plus précieux encore par les réflexions autographes du roi de Prusse, nous savons, par les *Souvenirs historiques* de Méneval, qu'après avoir passé des mains de l'empereur dans celles de Talleyrand, celui-ci n'en aurait jamais effectué la restitution dans la bibliothèque impériale de Saint-Cloud, et qu'on a vainement essayé, depuis lors, d'en connaître la retraite. Il nous semble cependant, que, si ce livre est resté dans les mains de l'ex-évêque d'Autun jusqu'au moment de son décès, ses héritiers ont pu le recueillir à leur tour, et que, s'il n'est plus en leur pouvoir, ils pourraient du moins en indiquer la trace. Quoi qu'il en soit et quel qu'ait été le sort de cette épave royale, nous serions heureux de savoir si, parmi les admirateurs enthousiastes de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, il en est quelqu'un qui ait pu tirer parti jusqu'à présent des notes manuscrites du roi de Prusse, soit en les signalant dans une notice spéciale, soit en faisant res-

sortir ailleurs, par quelques citations intéressantes, les pensées intimes du royal philosophe de Sans-Souci, mises en regard des idées profondes et hardies de Montesquieu. La tâche était d'autant plus facile que, par le récit qui précède, nous voyons que l'exemplaire de Talleyrand n'était pas le seul dépositaire de ces confidences du roi. EGO E.-G.

—

Sur Joseph Garnier. — J'ai sous les yeux un portrait sur lequel je lis cette inscription: *B. D. Q. delin. L. Claessens sculpt. R. A. P. M. Josephus Garnier ordinis prædicatorum conventûs Anneciensis, doctor Sorbonicus; Antuerpiæ per Quadragesimam in Ecclesia majori, affluentibus omnium ordinum civibus concionabatur, annis* 1789 *et* 1790. Quels renseignements peut-on me fournir sur ce prédicateur dont les sermons eurent tant de succès à Anvers en 1789 et 1790?
UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Serge Panine, par Georges Ohnet. — Quelle est la vraie édition originale de ce roman publié en 1881 chez Ollendorff. Est-ce le volume imprimé par Jeanne Robert à Châtillon-sur-Seine, ou bien celui imprimé par Goupy et Jourdan à Paris? Tous deux portent la même date sans indication d'édition.

Les éditions originales de quelques-uns de nos romanciers contemporains ont atteint un prix tel, qu'il importe de savoir si ce que l'on achète fort cher est de bon aloi. JULES BRIVOIS.

—

La Dame aux Camélias illustrée par Alfred de Neuville. — J'ai acheté dernièrement, dans une vente publique à Paris, un carton grand in-4°, renfermant, sous ce titre imprimé sur sa couverture, mais sans aucune indication de nom d'éditeur: *la Dame aux Camélias, suite de gravures par A. de Neuville*, douze gravures sur bois de H. Linton, oblongues, imprimées sur papier de Chine volant et avant la lettre.

Plusieurs de ces gravures sont d'une composition assez médiocre et qui doit, selon toute vraisemblance, les faire dater de la jeunesse d'Alfred de Neuville.

Quelque bibliophile de l'*Intermédiaire* saurait-il me dire pour quelle édition de la *Dame aux Camélias*, en quelle année et chez quel libraire cette suite de gravures, aujourd'hui devenue rare, a été publiée? L'excellent *Guide Brivois des ouvrages illustrés du XIXe siècle* est muet sur cet article. ULRIC R. D.

—

Reliures aux armes. — Je serai très obligé à ceux de mes confrères qui voudront bien se donner la peine de déterminer pour quels personnages ont été reliés les livres dont les armes sont ci-dessous blasonnées tant bien que mal.

1. Parti de gueules et d'argent. Couronne de marquis. Initiales C. R. près de la couronne.

2. De..., à un chevron de..., accompagné de 3 molettes de... et un lambel de 3 pièces en chef. Casque et lambrequins.

3. De..., à une croix de..., chargée de 5 coquilles de... Crosse et devise: *Unam petii a Domino.*

4. D'hermines, à 3 râteaux de..., au chef de..., à l'aigle éployée de... Couronne de marquis. Chapeau d'évêque.

5. Ecartelé: au 1er et au 4e de..., à un griffon de...; au 2e et au 3e de..., à 2 fasces de... et 14 croisettes de l'un en l'autre, posées 4, 4, 3, 2 et 1. Casque, lambrequins. Cimier: un griffon issant.

6. De..., à un chevron de..., accompagné de 3 étoiles de... Supports: 2 griffons. Couronne de comte. Cimier: tête de griffon.

7. De..., à 3 pots de..., en chef de..., chargé de 3 croix alaisées de... L'écu est surmonté d'une lanterne (?).

8. Ecartelé: aux 1 et 4 de..., à 1 lion de..., et aux 2 et 3 de..., à 3 fasces ondées de... Couronne de duc. Mitre et crosse. Devise: *Abbe laudati.*

9. Parti et coupé de 2 traits de..., à une merlette de... en chaque partition; à l'écu ovale en cœur, de..., à 3 cigognes de...

10. Ecartelé: au 1er de..., à un lion de...; au 2e de..., à une croix de..., cantonnée aux 1 et 2 de 5 merlettes de..., et aux 3 et 4 de 4 merlettes de...; au 3e, de..., à 3 chevrons de...; au 4e, de..., à une croix de..., chargée de 5 coquilles de..., à la bordure engrêlée de...; en cœur, de..., à 3 étoiles de... Couronne ducale. Supports: un griffon et un lion.

11. Parti, au 1er de..., à un semis de croisettes, une tour en chef et une demi-tour en pointe; au 2e d'un semis de croisettes et demi-massacre de cerf en chef. Casque et lambrequins. Cimier: un cerf issant.

12. De..., à une fleur de lis de... Initiales: K D entrelacés.

13. Ecartelé: aux 1 et 4 de..., à une fasce de..., accompagnée de 8 merlettes, 4 et 4 (la dernière cachée par l'écusson en cœur); aux 2 et 3, coupé au 1er d'un manipule, et au 2e de... Sur le tout, de..., à une croix de... Casque et lambrequins. Cimier: une merlette.

14. Ecartelé: aux 1 et 4 de..., à 3 roues de...; aux 2 et 3, de..., à 2 macles de...; au franc-canton fascé de 4 pièces. Devise: *Omnia suaviter.* Mitre et crosse d'abbé.

15. De..., à une raie d'escarboucle de...

16. De..., à 5 pointes d'hermines posées 2, 2 et 1; à un huchet en cœur. Couronne de comte. Chapeau d'évêque.

17. Ecartelé : aux 1 et 4, de..., à la croix de..., chargée en cœur d'un croissant ; aux 2 et 3, contre-écartelé : aux 1 et 4, de France, à la bordure engrêlée de... ; au 2e, de..., à 3 tourteaux de..., et au 3e de... à 2 pals de... ; en cœur, de... à un lion surmonté d'une croix patriarcale. Couronne de comte. Supports : 2 lions.

18. De..., à 3 chevrons de... Casque, cimier et lambrequins, vol dans lequel est placé un petit écusson pareil aux armes. Initiales : A V entrelacés.

(Abbeville.) LE BIBLIOPHILE RATOUX.

—

Numismatique satirique. — Dernièrement il m'est tombé entre les mains une pièce qui a dû être tirée à un grand nombre d'exemplaires. C'est le décime de l'empire. La face est celle de Napoléon III coiffé du casque prussien, avec cette légende : Napoléon III le Misérable ; 2 décembre. Au revers, la tête de l'aigle est remplacée par celle d'une chouette. Légende : Vampire la France, 2 septembre. Le musée Carnavalet, collection Liesville, possède une quinzaine de ces pièces variant dans certains détails, exemple : l'empereur fumant la cigarette, pour le module, la matière, montées en médailles, etc., etc. Pourrait-on savoir quel fut le principal lieu d'émission de cette monnaie ; peut-on la classer parmi les pièces obsidionales ; a-t-elle été fabriquée par l'industrie privée ; quand a-t-elle cessé d'être mise en circulation, dans un but de propagande antiimpérialiste sans doute ? Merci d'avance à nos zélés confrères de l'*Intermédiaire* de leurs réponses. V. D.

RÉPONSES

Bibliothèque du marquis d'Aubais (XVII, 24 ; XXI, 267). — M. L. G. P. ne cite pas au sujet de la bibliothèque du *marquis d'Aubais, Ch. de Baschi*, l'intéressante publication assez récente de M. PROSPER FALGAIROLLE : *le marquis d'Aubais, célèbre érudit du XVIIIe siècle, et ses lettres autographes inédites*, par Prosper Falgairolle, membre de la Société française d'archéologie et de l'Académie de Nimes, Clermont-Lhérault, Saturnin Léotard, 1887, in-8°, 132 p.

Dans le chapitre II, relatif à la *Bibliothèque* du marquis d'Aubais (p. 21-29), nous lisons, pag. 27 : « De la fameuse collection de livres précieux réunie par d'Aubais et qui aurait enrichi une ville de province, il ne reste plus rien. Nous nous trompons. Après la mort de son père, la marquise d'Urre vendit à M. Joubert, syndic de la province du Languedoc, une petite partie de la bibliothèque ; le reste fut brûlé ou dispersé à l'époque de la Révolution. Plusieurs bibliothèques publiques, notamment celles de Nimes et de Montpellier, et quelques riches particuliers, recueillirent un certain nombre de volumes échappés aux flammes révolutionnaires. »

M. Falgairolle ajoute même, page 27 : « D'Aubais a certainement laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits ébauchés ou terminés dont la perte de sa bibliothèque nous a à jamais privés. »

Il faut consulter au sujet de d'Aubais et de sa bibliothèque les savantes indications de M. A. MOLINIER, dans l'introduction au *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Toulouse et de Nimes* (*Catalogue général des manuscrits des départements*, t. VII, 1885, p. XXXI à XXXIV).

Notre honorable confrère L. G. P. fera bien de donner la liste *complète* offerte des manuscrits de la *Méjanes* ayant appartenu à d'Aubais. BOSIUS.

—

Vase nocturne (XVIII, 130, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621 ; XIX, 76, 202, 267, 304 ; XX, 204, 235, 269, 302). — Après toutes les réponses déjà faites, il est un peu tard pour traiter encore ce sujet, je me décide cependant à le faire afin de ne pas laisser tomber dans l'oubli une anecdote à peu près inconnue, elle n'est écrite nulle part, qui se rattache, par un petit côté, à la grande histoire du premier Empire.

J'ai beaucoup connu le héros de cet épisode, c'est donc seulement dans mes souvenirs que j'en puise le récit.

A l'époque où Bonaparte n'était encore qu'un jeune officier auquel l'avenir souriait plus que la fortune, il avait pour sellier un brave homme du nom de Gagnery, qui était établi dans les environs de la chaussée d'Antin, peut-être bien, si je ne me trompe, dans la rue Chantereine, appelée plus tard rue de la Victoire.

Quand Bonaparte fut nommé général en chef de l'expédition d'Egypte, il vint trouver Gagnery pour lui commander tout un équipage en rapport avec son

nouveau rang. Mais, lui dit-il, je te préviens que je n'ai pas d'argent; si tu as confiance en moi, je te paierai au retour de l'expédition.

Gagnery eut confiance et livra rapidement tout ce que Bonaparte lui demandait. Il y en avait pour une dizaine de mille francs, si mes souvenirs sont exacts.

Bonaparte revint et paya Gagnery, mais il n'oublia pas la preuve de confiance et de foi en lui qu'il en avait reçue, et quand, plus tard, il parvint au pouvoir, il lui fit vendre son établissement et l'attacha à sa personne avec le titre de *sellier de l'Empereur.*

C'est en cette qualité qu'il suivit partout Napoléon et qu'il fit toutes les campagnes de l'Empire. Puis vinrent les revers, et, le 28 avril 1814, Napoléon s'embarquait à Fréjus pour l'île d'Elbe.

Là, au moment de monter sur le navire qui devait le conduire à l'exil, il fit ses adieux aux fidèles qui l'avaient suivi et leur distribua des souvenirs. Gagnery était là, il n'avait rien reçu : Et moi, sire, dit-il, vous ne me donnez rien! Que veux-tu que je te donne, mon pauvre Gagnery, répondit l'Empereur, je n'ai plus rien. Tiens, veux-tu mon pot de chambre, c'est tout ce qui me reste, et en disant cela il lui jeta le précieux vase que Gagnery attrapa au vol.

C'était un joli récipient, à usage de voiture, de forme oblongue, muni d'une anse en anneau à la partie inférieure et décoré d'un filet d'or, avec l'N surmonté de la couronne impériale également en or.

Gagnery avait largement de quoi vivre; et il vint se retirer à Essonnes, sur les bords de la rivière de ce nom, dans une propriété appelée *la Nacelle*, toute voisine de l'île habitée si longtemps par Bernardin de Saint-Pierre qui y composa, dit-on, le célèbre roman qu'il intitula des noms de son fils et de sa fille, *Paul et Virginie.*

C'est dans cette retraite champêtre que le père Gagnery (on l'appelait ainsi dans le pays) vécut de longues années encore, conservant pieusement le souvenir de *son Empereur* et contemplant avec respect la chère relique qu'il en avait reçue à Fréjus.

Le précieux vase était placé, sous verre, sur un meuble élevé, où je l'ai vu bien longtemps.

On buvait sec chez le père Gagnery, et, quand il recevait de vieux amis, des intimes, anciens soldats comme lui, la plus grande marque d'estime et d'affection qu'il pût leur donner était de les faire boire dans le pot de chambre de l'Empereur! Mais je me hâte de dire que cela n'avait lieu qu'aux grands jours, alors qu'on se racontait, avec l'émotion du souvenir, les hauts faits de la grande époque.

Le père Gagnery est mort depuis longtemps déjà; qu'est devenu le fameux vase impérial? je l'ignore; mais si j'avais le temps de faire une enquête, je retrouverais peut-être cette précieuse relique, car je sais que, lors de la vente qui fut faite après le décès de M. Gagnery, elle fut adjugée, au prix de 20 francs, à quelque amateur de curiosités qui, comme tout le monde dans le pays, en connaissait l'origine. JEAN COQUATRIX.

— On lit dans les *Œuvres complètes de M. de Sainte-Foix*, historiographe des ordres du roi, tome IV, *Essais historiques sur Paris*, page 373 :

M. de Fleuri, dans son *Histoire ecclésiastique*, l. 64, année 1191, dit qu'après que le Pape avait été élu, il se mettait dans un siège derrière l'autel; que les cardinaux se prosternaient à ses pieds, et qu'il leur donnait le baiser de paix; qu'ensuite on le conduisait à une chaise de pierre, percée et posée devant le portique de l'église du Sauveur-de-Latran, et qu'étant sur cette chaise percée, qu'on nommait *stercoraria* (latrine), il faisait ses largesses au peuple, en lui jetant quelques poignées de monnoie. Je crois qu'on faisait asseoir le nouveau Pape sur cette chaise percée, pour lui faire entendre que, quoique Chef apostolique et Souverain Pontife de toute la chrétienté, il devait toujours se souvenir qu'il n'était qu'un homme, et sujet, comme tous les autres hommes, aux besoins de la nature et aux infirmités humaines; mais il est singulier qu'il fît ses largesses au peuple de dessus sa chaise percée.

GERS.

— La mode est aux ouvrages illustrés; j'apporte mon contingent pour l'illustration du meuble... peu illustre par lui-même.

Un frontispice du *Théâtre italien* de Gherardi, Paris, 1700, tome IV, dessiné par Verdier, gravé par B. Audran, le met en scène, à la manière dont en usait, dit-on, envers son mari, la femme de Socrate.

E. Jouy, dans l'*Etat actuel de l'industrie française*, rapporte une anecdote assez plaisante. Pugnani, le célèbre violon, était possesseur d'un nez extraordinaire. Un potier de Milan, auquel l'artiste devait une somme assez forte, s'avisa, pour se venger de son débiteur, de faire pein-

dre au fond de ses vases la figure du musicien ornée de son nez magnifique. Pugnani porta plainte au gouvernement autrichien de la ville. Cité devant l'autorité, le potier se contenta de déployer, devant son juge, un vaste mouchoir sur lequel était imprimé le portrait de l'empereur d'Autriche, en disant : Si Sa Majesté Impériale est dans mon mouchoir, et n'y trouve point à redire, M. Pugnani peut bien se trouver dans mes vases, sans se fâcher contre moi. On ne dit pas si le juge lui donna raison. Sus.

—

Un gouverneur de Rocroy (XX, 451). — Il n'y a pas de gouverneur de Rocroy mort en août 1635. François Danois de Geoffreville, gouverneur de Rocroy en 1623, l'était encore en 1643. P. L.

—

Le sculpteur Jérôme Marlet (XX, 520). — Voici quelques menues notes à ajouter à ce que j'ai dit sur le sculpteur Marlet, l'année dernière.

Le père d'Edme Marlet, le grand-père de Jérôme par conséquent, Bénigne Marlet, était déjà sculpteur en bois; ainsi, en 1699, il faisait marché avec les Vénérables de la Sainte-Chapelle du Roi à Dijon, pour l'exécution, *sur ses dessins*, d'un grand buffet d'orgue, au prix de 730 livres. Ce buffet, qui existe encore dans l'église Saint-Michel de Dijon, est une œuvre de menuiserie assez décorative, bien exécutée, dont un habile menuisier sculpteur disait, lors de la restauration générale entreprise il y a cinq ans, qu'il ne se chargerait pas d'un pareil travail à moins de 15 à 20,000 francs.

Jérôme Marlet eut un frère, Edme, né le 16 février 1730, et, par conséquent, son cadet de trois ans, qui fut aussi sculpteur, mais semble avoir toujours travaillé en sous-ordre dans l'atelier de son frère.

Du 16 avril au 20 août 1791, les registres de la municipalité de Dijon font mention de quatre paiements, s'élevant à la somme totale de 781 livres 10 s., pour changements dans l'ornementation de la porte de Condé, devenue porte de la Liberté. Il s'agissait de faire disparaître les emblèmes de la féodalilé et transformer en allégories civiques les sujets des quatre bas-reliefs consacrés à la gloire des princes de Condé. La porte existe encore telle que l'a laissée Jérôme Marlet.

Le 5 août 1795, les frères Marlet *artistes* demandent à la municipalité et obtiennent des passeports pour la Suisse, où ils voulaient dessiner des *vues destinées à un ouvrage*. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici de Jérôme et d'Edme, mais plutôt des fils du premier, dont j'ai cité l'un, Henri; je ne sais lequel des deux il faut reconnaître dans ce Marlet qui s'adonna à la lithographie sous la Restauration et doit avoir habité Paris; il est souvent question de lui et de ses œuvres dans les journaux dijonnais du temps.

Quant à Jérôme Marlet, la Révolution, en faisant disparaître ses clients ordinaires, les Etats de Bourgogne et la haute société parlementaire, le ruina complètement. Plus tard, sous le Consulat et l'Empire, il était vieux, son genre avait passé de mode, d'ailleurs le règne du papier peint commençait, et on détruisait à l'envi, bien loin d'en commander d'autres, les beaux salons tout boisés pour les remplacer par les vilains produits de l'industrie nouvelle. Marlet mourut donc fort pauvre, dans un très modeste appartement garni d'une petite rue, la rue du Château.

J'ai oublié autrefois de parler de son portrait conservé au musée de Dijon sous le n° 518. C'est un pastel ovale, d'auteur inconnu, œuvre de troisième ordre, mais sincère, et qui doit être d'une grande ressemblance. Marlet a environ cinquante-cinq ans, c'est une figure maigre, briquetée de ton, à l'œil bleu clair et dur, l'air pas commode; l'habit bleu clair, les cheveux roulés et poudrés donnent à peu près la date de 1785. Une physionomie énergique à tout prendre et qui n'est pas du premier venu; le catalogue n'indique pas la provenance de ce portrait, qui mériterait d'être reproduit. A. Arnoult.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre? (XX, 710; XXI, 238, 267.) — Le tome II des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France (nouvelle série), en ce moment sous presse chez Plon, renferme l'indication d'un grand nombre de papiers ou de fragments de Saint-Pierre provenant d'Aimé Martin et appartenant à la bibliothèque du Havre. J'ai souvenir d'avoir vu à la Sorbonne, dans les cartons de la bibliothèque de Victor Cousin, un manuscrit de *Paul et Virginie* criblé de ratures et de surcharges. Le libraire Techener avait eu

l'intention, paraît-il, de publier une nouvelle édition de ce livre célèbre avec une étude de Cousin, de même qu'il voulait demander à M. Thiers une préface pour *Gil Blas;* il en fut malheureusement de ce projet comme de beaucoup d'autres; je crois me rappeler néanmoins qu'il y eut de la part de Cousin un commencement d'exécution, mais ceci serait à examiner et à vérifier. M. Tx.

—

Une bibliothèque musicale choisie en vingt volumes (XXI, 15, 111, 208, 329). — Le collaborateur combattu par M. Pablo Ruel a publié, sous divers pseudonymes, un assez grand nombre d'articles *pour* Wagner qui tendraient à prouver qu'il connaît l'*Anneau du Nibelung* autrement que par les commentaires de la *Revanche* ou de la *France*. Mais là n'est pas la question.

Ce que je voudrais apporter dans ce petit débat, c'est l'opinion du wagnérien bien connu L. de Fourcaud; le célèbre critique musical du *Gaulois* a écrit : « On appelle très couramment et l'on a toujours appelé l'*Anneau du Nibelung* une « tétralogie », sans que personne y ait jamais trouvé à redire. »

J'ajoute que Schuré et la *Revue wagnérienne* emploient constamment ce terme.

Dans son important ouvrage sur Wagner, Ad. Jullien parle (p. 216) de « deux autres exécutions de la *tétralogie* entière ». Page 224, analysant *Rheingold*, il dit : « Tel est le prologue de la *tétralogie*, etc.. etc. »

En voilà assez, je pense, pour défendre l'opinion de ceux qui appellent « tétralogie » l'*Anneau du Nibelung*. Willy.

—

La vente du mobilier de Versailles (XXI, 69). — Le catalogue de la bibliothèque municipale de Versailles porte: « Procès-verbaux des ventes faites au garde-meuble du château de Versailles du 22 ventôse an IV au 5 ventôse an V, manuscrit in-fol. 1 vol. IL. j. 12. — F. C. » Ce manuscrit ne peut pas être communiqué en ce moment à cause d'un nouveau classement dans les archives.

J. Roudil.

—

Les monitoires et le secret de la confession avant 1789 (XXI, 129). — L. Jeny sera peut-être heureux d'apprendre qu'il existe un monitoire fort curieux de 1671, obtenu par le sieur de Gourgue, de l'Archevêque de Bordeaux, avec inscription en marge. Ce monitoire est inséré tout au long dans le très remarquable livre d'un modeste savant, M. Daressy (*Archives des maîtres d'armes de Paris*, Quantin, Paris, 1888). Vannes.

—

Le maréchal Saint-Arnaud, comédien (XXI, 162, 277). — Dans le tome III de ses *Mémoires*, le général Cluseret affirme que le général Montauban avait été comédien, comme Saint-Arnaud. Willy.

— Voici ce qu'on peut lire, à ce propos, dans un petit écrit édité à Bruxelles en 1852 et sorti des presses de A. Labroue et Cᵉ sous ce titre : *Enquête sur le 2 décembre et les faits qui le suivent*. — Premier cahier, le coup d'Etat à Paris : « M. Leroy de Saint-Arnaud, au« jourd'hui ministre de la guerre, lieute« nant général, demain peut-être (!!!) ma« réchal de France, a été, sous la Restau« ration, chassé du service pour des rai« sons inexplicables. Il a joué la comé« die sur les théâtres du boulevard, sous « le nom de Florival, et visité Clichy, etc. » Après avoir résolu cette question, ne pouvons-nous pas, à notre tour, demander à nos collaborateurs si nos souvenirs sont infidèles en affirmant que Victor Hugo y a fait allusion dans la verve satirique qui l'anima contre le *Crime du Deux Décembre* ou pour les *Châtiments?*

Ego E.-G.

—

Le bonnet phrygien, emblème national (XXI, 162, 277). — Documents:

Carte de France en 83 départements, 1790. Coq tenant dans l'ergot *gauche* un sabre surmonté d'un bonnet à gland retombant et *orné de fleurs de lys*.

Carte de France en 89 départements, 1794. Coq tenant dans l'ergot *droit* le même sabre surmonté du même bonnet *moins les fleurs de lys*.

La forme du bonnet identique à celle du bonnet en usage aujourd'hui encore parmi les vieux paysans normands (surtout les enfants et les femmes).

Sabretache.

— Il n'existe aucun décret adoptant le bonnet phrygien comme emblème national.

Aucun des votes n'a légitimé cet em-

blème; il n'existe pas dans la collection du *Journal officiel*.

Les étendards et drapeaux de nos régiments ont toujours eu la pique sans être surmontée de ce bonnet. Il paraît cependant que sur le drapeau flottant on trouve trois ou quatre de ces drapeaux avec ce bonnet, mais dans les bataillons de volontaires, gardes nationaux ou fédérés.

Le *seul* décret de la Convention du 21 septembre 1793 interdit l'usage du bonnet rouge aux forçats et dans les bagnes. X.

—

Nicolas et Clovis Ève, relieurs (XXI, 168, 219, 286). — Comme l'a démontré M. Thoinan, les Eve, c'est certain, firent des reliures à *semis;* mais quelles sont les preuves établissant que l'ornementation typique qui caractérise le mieux les reliures faites par ces deux artistes est composée de petites branches et de feuillages minuscules? En dehors du volume des *Statuts du Saint-Esprit*, connaît-on des reliures de Nicolas signées de lui ou un document quelconque assurant qu'il fit des décorations ou très simples ou très riches? Partageant en matière d'attribution de reliure le scepticisme de M. Gruel, je me plais à espérer qu'il comprendra que je sollicite de lui quelques preuves.

Un Reliuriste.

—

Histoire de l'Assistance judiciaire (XXI, 198, 306). — Dans une liasse de documents manuscrits sur la police des pauvres qui fait partie de ma collection, je trouve la note suivante que je reproduis fidèlement :

Assistance judiciaire. — En 1586 (Police et règlement du grand bureau des Pauvres de la ville et faubourgs de Paris, 1586), les procès des pauvres étaient défendus par le procureur général du Roi *comme étant le Roi protecteur des pauvres*, tant en première instance qu'en appel. Cette institution existe encore en Savoie. Un avocat des pauvres résidant à Chambéry a six substituts, et il a autorité sur tous les avocats plaidants, huissiers, etc. Il épuise, si c'est nécessaire, tous les degrés de juridiction.

En 1679, il existait également un avocat des pauvres à Lyon. Voyez Statuts et règlements de la compagnie établie dans la ville de Lyon, par monseigneur l'archevêque, pour assister les pauvres dans leurs procès.

Je crois que cette note est du docteur J. F. Payen, qui a été, comme on sait, médecin-inspecteur des bains de Saint-Gervais en Savoie. Paul Lacombe.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (XXI, 200, 308). — Ce verre de sang, qui est une légende en ce qui concerne Mlle de Sombreuil, a été réellement présenté à une autre personne, le jour même et sans doute à la même heure où Mlle de Sombreuil implorait la grâce de son père. Comme ces deux épisodes des massacres du 2 septembre à l'Abbaye se suivent dans le *Dernier Tableau de Paris*, par Peltier, on a fini par en confondre les détails. Il s'agit donc de remettre le verre dans les mains du malheureux qui a vraiment subi le supplice d'y tremper les lèvres.

C'est un M. B..., horloger, qui a tenu cette coupe de tragédie. Il avait été délégué par la section du *Contrat social* pour aller réclamer à l'Abbaye deux membres de cette section, retenus prisonniers pour une cause futile. Il avait réussi dans sa mission et il s'empressait d'emmener ses deux hommes.

Mais, au moment où il met le pied dans la rue, on égorge sous ses yeux un jeune homme et on le force à s'arrêter pour assister à cette épouvantable exécution. Un des assassins ouvre le cadavre et en arrache le cœur. « Ensuite, dit Peltier, il prit des mains d'un de ses voisins un verre dans lequel il exprima le sang qui découlait du cœur et but une partie de cette infernale boisson. M. B. ne sait pas s'il y avait déjà du vin ou une autre liqueur dans le verre, parce qu'il était tout rouge de sang en dedans comme en dehors. Lorsque le cannibale eut bu, il présenta le verre à M. B. en lui disant : « Allons, à ton tour. » Il fallut faire semblant de goûter à cet horrible breuvage. Cette épouvantable épreuve subie, l'anthropophage s'écria : Voilà un brave homme, car s'il y en avait eu plusieurs comme lui dans les sections, cinquante pauvres innocents que j'ai égorgés ne l'auraient pas été. »

Cette scène de boucherie fit une telle impression sur M. B. qu'il en tomba malade. Théophile Denis.

—

Le livre de Michel Servet (XXI, 235). — Un exemplaire, arraché au bûcher de Genève, et portant des traces de brûlures, est conservé à la Bibliothèque nationale.

Il fut acheté pour la bibliothèque du roi, par le baron de Breteuil à la vente des livres du duc de la Vallière, et payé 4121 livres ; il avait appartenu au dix-septième siècle à la bibliothèque de Hesse-Cassel et ensuite au médecin anglais Richard Mead. (Voir la leçon de M. Laboulbène, professeur à la Faculté de médecine, sur *Harvey et la circulation du sang*, dans la *Revue scientifique* du 26 novembre 1887.) E. Gx.

— On connaît trois exemplaires du fameux ouvrage du martyr espagnol, ouvrage qui s'imprima clandestinement à Vienne, en Dauphiné, chez Balthazar Arnoullet, du 29 septembre 1552 au 3 janvier 1553, dans une maison séparée de l'établissement public.

Il y a un exemplaire à la Bibliothèque nationale à Paris. C'est celui qui a dû servir à Germain Colladon, de Genève, avocat de Nicolas de la Fontaine, lequel s'était porté partie contre Servet; les passages incriminés sont soulignés, peut-être par Calvin. La légende veut que les taches d'humidité qu'on y remarque soient des brûlures, et que l'exemplaire, léché sur les bords par les flammes, ait été arraché à la destruction par une main inconnue, lors du supplice de Champel. Mais ceux qui l'ont vu (et je suis du nombre) ne sauraient accepter cette fantaisie légendaire, inventée, croyons-nous, par Michelet, qui, à la fin d'une éloquente leçon sur Servet, sortit tout à coup de dessous la chaire le volume que le bibliothécaire lui avait prêté, et le montra à ses auditeurs émus comme ayant été jadis sauvé du bûcher.

Le second exemplaire se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne, en Autriche.

Un troisième a été découvert récemment par le professeur Turner; il est à la bibliothèque de l'université d'Edimbourg; seulement, le titre et les seize premières pages manquent.

Une contrefaçon exacte de l'édition originale, mot par mot, a été publiée à Nuremberg, en 1791, par les soins de Christ. Gottlieb von Mürr : elle n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, tandis que l'édition princeps l'avait été à mille, mais le tribunal inquisitorial de Vienne et les magistrats de Genève ont détruit et brûlé tout le reste.

Nous nous permettons de renvoyer le confrère Cz. à notre étude sur *Michel Servet* (*Revue historique*, t. X, 1-54, livr. de mai-juin 1879). C. D.

—

Un ancien livre breton (XXI, 235). — Les éditions des *Coutumes de Bretagne* données au XVIIe siècle n'ont qu'une valeur médiocre. Toutefois, les productions au nom de *Jean Tatas* ne sont pas communes, et c'est là à peu près tout le mérite de l'exemplaire signalé. La date de 1674 est-elle bien exacte ?

LE ROSEAU.

—

Bibliographie. — Ouvrages anonymes (XXI, 236). — L'*Histoire de Laurent Marcel, ou l'Observateur sans préjugés*, roman dans le genre, dit-on, du *Compère Mathieu*, a pour auteur Jean Bardou, né à Porey près Sedan, en 1749, et mort curé de Rilly aux Oies, le 15 mars 1803. Ce roman ainsi que les autres ouvrages de Bardou, tous parus sous le voile de l'anonyme, ont été imprimés à Bouillon, par la société typographique. La première édition de *Laurent Marcel* est de 1770, et je crois que l'édition de Lille, 1781, ne se distingue de celle-ci que par le titre qui seul aura été réimprimé.

Bardou a publié, en 1776, l'*Esprit des apologistes de la religion chrétienne*, 3 vol. in-12, et, en 1783, *Amusements d'un philosophe solitaire*, 3 vol. in-8.

UN LISEUR.

—

Une monnaie inconnue (XXI, 236). — La monnaie dont parle le collaborateur Quinnet n'est pas inconnue.

Elle a été frappée en 1691, pour trois sous et demi; mais elle a subi des variations de valeur assez fréquentes.

Elle valait trois sous et demi, d'avril 1691 à août 1692.

Quatre sous en août 1692.

Quarante-cinq deniers en janvier 1701, En septembre 1701, elle reprit sa valeur de quatre sous.

Elle était d'argent fin de 150 au marc et pesait 1 gramme 632 ou 1 gramme 55, son diamètre était de 20 millimètres.

En voici la description : avers : légende à gauche. LVD. XIIII, D. G. — FR. ET NAV. REX. Buste à droite, nœud à la perruque, la draperie sans perles. Exergue, 1691.

Revers : DOMINE, SALVVM... Deux *L* cursives, feuillues, affrontées et entrelacées, accompagnées de 3 fleurs de lis et surmontées d'une couronne.

Ces pièces sont communes et se trouvent dans toutes les collections.

De Larche.

—

Coiffer sainte Catherine (XXI, 257). — Quoique cette question ait été déjà l'objet de quelques recherches dans les tomes IV, V et VI de l'*Intermédiaire*, nous pensons qu'on a bien fait d'y revenir afin de mettre à profit, s'il se peut, les nouvelles études qu'elle a pu suggérer. Nous constaterons que le jour de sainte Catherine fut une date joyeuse pour certains collèges d'antan et un prétexte de bombance pour les élèves, jusqu'au moment où saint Charlemagne vint usurper sa place et la bannir pour jamais de l'Université. Ce jour venu, la statue de la sainte, dans la chapelle du collège, était l'objet d'une ornementation plus édifiante que de coutume. Ne lui devait-on pas un jour de congé, une longue station devant la table chargée de fruits et de gâteaux ? Tout ce qu'on racontait, alors, de sainte Catherine, c'est qu'elle avait mérité le titre de savante dans les premiers siècles de l'Eglise, après avoir argumenté avec succès contre les plus célèbres docteurs. Comment peut-il se faire, alors, qu'un esprit si élevé soit devenu, par opposition, la patronne des vieilles filles, c'est-à-dire la protectrice officielle, dans le ciel, de celles dont l'humeur n'a généralement rien de bon ni d'agréable ? A-t-elle soutenu, pour cela, dans quelque discussion académique, cette thèse discutable que la vertu résidait dans le célibat ? C'est ce que l'histoire n'a pas encore révélé, mais il n'en est pas moins vrai, quoi qu'on en dise, que sainte Catherine a eu son culte, comme saint Nicolas, dans les collèges ou les écoles, sans rien perdre du prestige que lui attribuaient ailleurs les filles, jeunes ou vieilles, qui voulaient aspirer au mariage. Sainte Catherine, dont le nom est synonyme de pureté, virginité, etc., était la patronne spéciale de ces filles, et comme le soin d'orner, de parer, de coiffer sa statue incombait, en général, à l'une d'elles, la malignité humaine — qui médit des actes les plus simples — n'a pas craint d'y rattacher une allusion désobligeante à l'adresse de celle qui, coiffant la sainte trop longtemps, finit par perpétuer son célibat. Une autre version affirme qu'il était d'usage, autrefois, de faire attacher la couronne et le voile de la mariée par la plus âgée des demoiselles invitées à la noce; on y rattachait aussi pour elle la perspective d'un mari, mais comme sainte Catherine, en restant célibataire, n'eut jamais besoin de personne pour fixer son voile et sa couronne, on en a tiré la conséquence que toute vieille fille était désignée d'avance pour coiffer sainte Catherine, c'est-à-dire qu'elle devait renoncer à la chance de se marier. N'oublions pas d'ailleurs que saint Nicolas, le patron des écoliers, a sa part relative, pour les hommes, dans le long célibat que ceux-ci s'imposent et qu'on disait jadis, à ce sujet : porter la crosse de saint Nicolas. Il est vrai qu'avant de la conquérir, il fallait pratiquer longtemps des vertus, dont les saints, disait-on, donnaient l'exemple, mais que les célibataires ignoraient.

Ego E.-G.

— On lit dans la *Vie de sainte Catherine*, de Sienne, qu'elle eut une vision, dans laquelle N. S. J. C. lui passait au doigt un anneau. Dès lors, la pauvre fille ne douta plus que Dieu l'appelât à rester vierge. Je me souviens parfaitement d'un tableau du musée de Dresde, intitulé : *les Fiançailles de sainte Catherine*, où le peintre, le Corrège, je crois, représente cette vision. Catherine y porte encore l'habit de ville. Le dicton ne viendrait-il pas de là ? C'est une présomption, rien de plus.

G. de C.

—

Kellermann (XXI, 260). — Je ne savais pas M. Colani historien. Le maréchal Kellermann était noble et officier avant 1789.

L'Ex-Car.

— La famille de Kellermann, primitivement Keltermann, est d'origine saxonne et vint, dans le courant du XVII[e] siècle, s'établir à Strasbourg. Le premier de ses membres connus, Jean-Christophe de Kellermann, fut nommé, par lettres patentes du 20 janvier 1687, prévôt des marchands de la ville de Strasbourg; plus tard, il entra aux conseils des XV et des XIII ; ses armes figurent à l'*Armorial de la généralité d'Alsace*, p. 90, n° 75. Il fut grand-père du maréchal duc de Valmy, qui naquit à Strasbourg le 30 mai 1735. (Extrait de l'*Alsace noble*, par Ernest Lehr, t. I, p. 397 et suiv., où on trouvera l'indication des documents à l'appui.) On voit que le jeu de mots qui fait naître Kellermann dans une cave n'est pas fondé. Au reste, *Kelter* signifie en allemand « pressoir ».

X.

—

Saint Roch, son culte et ses peintres (XXI, 260). — H. Flandrin a représenté saint Roch parmi les saints confesseurs, en habit de pèlerin, la gourde au côté, appuyé de la main droite sur un bâton de voyage, caressant son chien de l'autre main. (*Eglise St-Vincent de Paul.*)

St-Nicolas des Champs possède une belle toile représentant saint Roch couché dans la campagne, voyant un ange lui apparaître, tandis que son chien accourt, un pain dans la gueule. (Auteur inconnu.)

A l'église St-Roch, on remarque une très belle statue du saint, par Coustou.

Une des peintures de la voûte (coupole centrale) représente Jésus-Christ entre saint Léon et *saint Roch.* (Roger, élève de Gros. 1860.)

Je mentionne pour mémoire un reliquaire en bronze doré renfermant des reliques du saint et surmonté d'une statuette le représentant.

HENRY GAUTHIERS-VILLARS.

—

La Tour d'Auvergne, mort au champ d'honneur (XXI, 260). — Les relations du temps disent qu'il fut enterré par le clergé catholique « à la manière du pays ». Le *Magasin pittoresque* a donné la vue de son monument funéraire. Il y repose avec le colonel Forty de Phalsbourg.

L'EX-CAR.

—

Chasseloup (XXI, 261). — Chasseloup-Laubat (François) naquit à Saint-Sornin, près Marennes (Charente-Inférieure), le 18 août 1754. Il entra à l'école du génie de Mézières. Lieutenant en 1781, capitaine en 1791, il fit la campagne de 1792 avec l'armée du Centre et dirigea les travaux du génie pendant le siège de Montmédy. Chef de bataillon à la défense d'Arlon contre les Autrichiens, il contribua puissamment, en 1794, à la prise de Maëstricht. Il fut nommé colonel au siège de Mayence, en 1795. En 1796, pendant la campagne d'Italie, il eut le commandement de l'arme du génie, dirigea les sièges de Milan et de Mantoue, prit part aux trois batailles de Castiglione, d'Arcole et de Rivoli et fut promu au grade de général de brigade.

En 1799, il était général de division. Il participa aux plus brillants faits d'armes de l'Empire. Commandant de la Légion d'honneur en 1804, il fit la campagne de Prusse en 1806 et fut appelé en 1811 au grade de grand-officier de la Légion d'honneur.

Le 5 août 1813, Chasseloup fut créé comte et membre du Sénat. Cependant, en 1814, il vota la déchéance de l'empereur. Louis XVIII le fit pair de France, chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris en 1833. Son fils, M. de Chasseloup-Laubat, fut ministre de la marine sous le second Empire et sous la présidence de M. Thiers, et fut l'un des hommes politiques les plus écoutés et les plus respectés de notre temps. A. Y.

—

Un rocher décrit par Shakespeare (XXI, 262). — *Studens* trouvera la description dont il parle dans le quatrième acte, scène II, de *King-Lear.* Elle commence ainsi :

How fearful
And dizzy 'tis to cast one's eyes so low!

Cette description est belle, puisqu'elle vient du grand poète anglais, mais elle ne mérite guère le titre de *célèbre,* sinon dans le sens que tout ce qu'il a écrit le sera toujours. Peut-être y a-t-il d'autres endroits où cette falaise se trouve décrite, mais je ne puis les indiquer.

(Manchester.) J. B. S.

—

Un doigt de Louis XIV (XXI, 262). — Il s'agit très certainement ici, non du squelette de Louis XIV, mais de la statue érigée sur la place Louis le Grand (aujourd'hui place Vendôme), et fondue par Keller, d'après le modèle de Fr. Girardon. Cette statue, comme celle de la place des Victoires, fut renversée après le 10 août 1792, ce qui rend le passage cité par L. G. P. beaucoup plus explicite. Les patriotes s'étaient partagé les débris du bronze, et c'était l'un de ceux-ci que le citoyen Barallier offrait à la municipalité de Toulon; le Louvre n'a-t-il pas recueilli, lui aussi, divers fragments du Louis XV de Bouchardon? Nous voilà loin du symbole maçonnique entrevu par M. Mouttet et du squelette évoqué par notre savant confrère, car il me permettra de lui rappeler que la violation des tombeaux de Saint-Denis date d'octobre 1793 et non d'août 1792. M. Tx.

— Au dire d'Henry (*Histoire de Toulon depuis 1789 jusqu'au Consulat,* 1855, t. I,

p. 275), seize Toulonnais participèrent à la journée du 10 août. Ils faisaient partie du célèbre *bataillon des Marseillais*, et ils rapportèrent, comme trophée, la manche d'un soldat suisse tué aux Tuileries. Barallier était peut-être un de ces seize Toulonnais, et le doigt dont il est question ne peut-il être considéré comme une autre espèce de trophée?

ADRIEN MARCEL.

La Bastille et le patriote Palloy (XXI, 262).—La question a déjà été traitée, pour les Bastilles des départements. Notons que celle d'Epinal a été retrouvée.

L'EX-CAR.

— Après la révolution de 1830, le gouvernement de Juillet ne laissa pas dans le besoin les vainqueurs survivants de la Bastille; un crédit fut ouvert, pour cela, au budget de l'intérieur, sous le ministère de M. de Montalivet. Parmi les héros du 14 juillet 1789, figurait, pour une pension de 500 francs, Pierre-François Palloy, architecte parisien qui fut chargé de démolir la forteresse. Palloy est mort à Sceaux, en 1835; on dit qu'étant poète, il aurait rimé quelques pièces de vers en l'honneur de l'Empire, de la Restauration, et enfin de Louis-Philippe, mais c'est un point que nous ne sommes pas en mesure d'affirmer. Palloy est mort à l'âge de 81 ans, et si son nom est resté populaire, c'est qu'il avait écrit et signé de sa main l'inscription qui figure au bas des pierres provenant des débris de la Bastille et que, sur l'ordre de la Convention, il envoya aux principaux districts des 83 départements. Voici cette inscription telle qu'elle a été relevée sur un de ces débris où est représentée, par une peinture à l'eau, la forteresse de la Bastille : *Cette pierre, provenant des cachots de la Bastille, a été offerte au district de Menton, le* 10 *août* 1793, *l'an II de la Républ. une et indivisible, par le patriote Palloy*. Après la démolition de la forteresse, Palloy fit choix des meilleurs matériaux pour la construction du pont de la Révolution (la Concorde), qui avait été commencé en juin 1787. Il fit ensuite exécuter avec les débris du monument les modèles, en petit, de la Bastille, dont il fit hommage aux départements et qui furent remis aux municipalités par des envoyés spéciaux, désignés sous le titre d'*Apôtres de la Liberté*. Ces précieuses reliques étaient reçues partout avec une certaine solennité, puis déposées et scellées dans la grande salle de chaque mairie. Quelques communes ont gardé pieusement ce souvenir, et nous ne doutons pas qu'on puisse encore recueillir dans quelques archives le compte rendu, fidèlement verbalisé, de cette cérémonie. La démolition de la Bastille donna lieu, ensuite, à une foule de spéculations, dont les autres matériaux du monument, tels que le fer, le bois, le plomb, etc., fournirent le prétexte, au profit de la mode et de l'art. Les femmes portèrent, d'abord, des fragments de ces pierres, enchassés comme des pierres précieuses, et montés en bracelets, en chaînes, en bagues, tandis que les hommes s'en paraient avec les breloques, les boutons, et les pommeaux de leurs cannes, etc. D'autre part, on se mit à fabriquer des médailles, des épées, des jouets d'enfants, des manches de couteaux, des ustensiles de bureaux et des emblèmes de toute sorte. On cite même, comme objet remarquable façonné avec ces débris, le fameux jeu de dominos offert au dauphin par une députation d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine. Ajoutons que la colonne érigée, sous la monarchie de Juillet, sur la place de la Bastille repose sur les fondations d'un monument identique que l'architecte Palloy fut chargé de construire par la Convention. Sur l'une des pierres de ces fondations, on lisait une inscription qui se terminait ainsi : *En présence du roi Louis XVI.*

EGO E.-G.

— M. Plivard, marchand de curiosités, cours de Vincennes, 36, possède actuellement un fragment de monument provenant de Palloy; avant que cette pierre ait été équarrie par un savetier pour y battre le cuir, on y voyait un médaillon de Louis XVI, en même temps qu'on y lisait dans son intégrité l'inscription dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un fragment, encore assez important toutefois pour laisser deviner les mots disparus.

E. COYECQUE.

— Je possède un exemplaire des trois volumes du *Procès-verbal des séances et délibérations de l'Assemblée générale des Electeurs de Paris*, par Bailly et Duveyrier (Paris, Baudoin, 1790), assez curieux. Au dos du titre du premier volume, on lit cette dédicace autographe : *Offert au Directoire du département des Ardennes, par Palloy, patriote*. A côté, la signature autographe de Duveyrier,

l'un des auteurs du recueil avec Bailly, premier maire de Paris. Au dos du titre des tomes II et III, on lit simplement : *Offert au Directoire du département des Ardennes, par Palloy, patriote.* Dédicace et signature autographes.

Il serait curieux de relever les envois d'auteurs autographes conservés sur des brochures de la Révolution. J'ai pour ma part, entre autres brochures, un envoi d'Anacharsis Clootz sur son *Orateur du genre humain*, un de Jourgniac de Saint-Méard, sur son *Agonie de trente-huit heures*, un du grand chimiste Fourcroy, sur sa *Philosophie chimique* (exemplaire broché, non rogné, acheté sur les quais, 25 cent., en 1879), un envoi de Constance Pipelet, princesse de Salm, sur une de ses comédies, etc., etc.

MARCELLIN PELLET.

—

Émile de Girardin (XXI, 264). — Ainsi que le célèbre publiciste l'avait indiqué lui-même, en réponse aux affirmations erronées de Vapereau, on n'ignore plus qu'au lieu d'être né en Suisse, il était venu au monde à Paris, le 22 juin 1806, des relations de son père (le comte Alexandre de G.) avec madame Adélaïde-Marie Fagnan, mariée, à l'âge de seize ans, à M. Dupuy, magistrat. Sa mère était remarquablement belle; un tableau de Greuze, *la Jeune Fille à la Colombe*, en a reproduit les traits d'une manière immortelle, comme ce peintre avait déjà fixé ceux de sa grand'mère, madame Fagnan, qu'on a pu voir dans l'ancienne galerie du duc de Morny. Inscrit à l'état civil du 2e arrondissement de la ville de Paris, comme fils de la demoiselle Sophie Delamothe, le jeune Emile resta, jusqu'en 1814, dans la situation d'un enfant très choyé et caressé; quoique confié à des soins mercenaires, son père et sa mère lui prodiguèrent leurs visites, jusqu'au moment où celui-là, en se mariant, cessa complètement de le voir, sans toutefois l'abandonner. A dater de la même époque (1814), il ne revit plus sa mère, que sa situation de femme d'un magistrat obligeait à une grande prudence. Jusqu'alors on l'avait désigné sous le titre familier de *Petit Baron*, par allusion sans doute au rang hiérarchique de sa pseudo-noblesse, mais à la suite de l'union contractée par son père et des empêchements légaux qu'elle pouvait entraîner, il grandit sous le nom d'Emile Delamothe, jusqu'au moment où sa majorité lui imposa la volonté de se créer un état civil. La difficulté était de choisir; en intentant un procès à sa mère, il pouvait conquérir légitimement le nom de Fagnan, sous lequel il avait déjà commencé à écrire dans la *Presse* et la *Liberté*, mais ce scandale public aurait déshonoré sa mère et il recula sans effort devant cette cruelle extrémité. Restait encore la ressource du nom de son père, mais la loi lui en interdisait la possession, sans le consentement de celui-ci. Néanmoins séduit par l'éclat de ce nom et par les nobles et heureuses perspectives qu'il ouvrirait devant lui, il n'hésita pas à s'emparer du nom de *de Girardin*, affrontant publiquement un procès que le général n'osa pas faire et qu'Emile s'appliqua d'ailleurs à conjurer en l'illustrant. Ce succès n'empêcha pas celui-ci d'écrire plus tard que, s'il avait eu à vingt et un ans l'expérience acquise depuis, il se serait trouvé très satisfait de s'appeler *Emile*, tout simplement, comme le héros de Jean-Jacques, ce qui n'est pas pour nous victorieusement démontré. On remarquera que, conséquent avec son système, il perdit complètement de vue son acte de naissance du 22 juin 1806 pour faire constater, à l'occasion de son premier mariage (1831) et en présence de témoins, qu'*il ignorait la date exacte de sa naissance*; un second acte de notoriété, daté du 2 mai 1834, à propos de son élection comme député, vint confirmer celui de 1831, avec l'audacieuse variante d'une année de plus, à son profit, afin de reporter sa naissance à l'époque nécessaire pour faire valider l'élection. Traduit devant la cour des pairs, le 22 juin 1847, il répondit avec impudence au président qui l'interrogeait : « Je n'ai pas d'acte de naissance; j'ai de 41 à 44 ans ! » Depuis le jour où notre héros, bravant les foudres paternelles, rejeta dans l'oubli Emile Delamothe pour s'emparer d'un nom qu'on ne lui avait pas donné et qu'il avait l'audace d'usurper, les événements furent pour lui d'une fécondité si heureuse qu'on ne saurait s'empêcher de reconnaître l'énergie et l'intelligence peu communes dont il sut toujours faire preuve dans la lutte incessante qu'il soutint.

EGO E.-G.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les relations de la France et de la Prusse en 1666. — La correspondance dont nous

donnons ici deux extraits peut se passer de tout commentaire. Nous l'avons découverte dans les *Manuscrits de Conrart*, et nous ne croyons pas qu'elle ait été encore publiée :

Monseigneur, mon très honoré cousin,

Le neud de l'alliance qui nous étreint et les diverses preuves que j'ay reçües de la bienveuillance de Votre Majesté, m'attachent tellement à tous ses intérests, que je ne Luy puis dissimuler que le traictement que reçoivent les pauvres sujets de la Religion Réformée contriste ses Alliés qui sont de même profession. Votre Majesté ne peut ignorer que le principal lien qui a uny vos ancestres aux princes protestants de l'Empire a été la liberté de conscience qui avoit esté par eux accordée et confirmée par divers Edits et promesses royales. Si ce neud de concorde venoit à estre rompu par de violents effects que l'on dit partout que l'on exerce publiquement sur leurs personnes et sur leurs temples concédés, il seroit malaisé que cela n'alienast les affections et n'altérast les courages de Vos Voisins et Alliés, entre lesquels il y en a qui ont, pour le respect de Vostre Majesté, tousjours laissé tant de liberté à ceux de sa Religion.

Je suis tellement persuadé de sa justice et de sa clémence, que j'ay osé affirmer qu'Elle ignore toutes ces violences et que le mal vient de ce que la multitude de ses grandes affaires ne luy permet pas de prendre connaissance Elle-même des intérests de ces pauvres oppressés. Je supplie très humblement Vostre Majesté de considérer leur faiblesse et leur impuissance à se défendre contre des juges si forts qui sont leurs parties.

Monsieur Colbert, auquel j'avois déjà fait quelques plaintes de l'abattement de tant de temples, m'avoit asseuré que ce n'estoient que ceux qui avoient été innovés depuis l'Edit de Nantes; et c'est ce qu'on a persuadé à Vostre Majesté; mais s'il luy plaisoit d'en connaistre par des personnes désintéressées, Elle s'appercevrait asseurément du contraire : et je m'asseure qu'elle auroit compassion de tant de pauvres sujects qui ne respirent que fidélité et obéissance et qui se sont partout inviolablement attachés aux intérests de Vostre Majesté. Elle se peut asseurer que je n'ay reçeu aucune plainte de leur part et que mon intercession pour eux n'est point mendiée, mais estant uny avec eux par une mesme foy, je suis sensible à leur affliction et j'ay telle confiance en la bienveuillance de Vostre Majesté que je m'asseure qu'elle ne trouvera pas mauvais ny estrange que je la supplie très affectueusement de prendre ce pauvre peuple en sa Royale protection, et de leur accorder ou de leur conserver la liberté de leur conscience et des lieux où ils puissent sans insulte s'assembler pour servir Dieu et pour le prier pour la prospérité et grandeur de Vostre Majesté.

Si à mon instante prière elle accorde les grâces que je luy demande pour ses pauvres et fidèles sujets, je m'en sentiray si parfaitement obligé, que, toute ma vie et en toutes occasions, je m'efforceray de luy faire de quelle sincérité et de quel zèle je suis, Monseigneur, etc.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A S. M. le Roy très chrestien.

De Clèves, ce 13e aoust 1666.

Mon frère,

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite le 13e de l'autre mois, en recommandation de mes sujets de la Religion prétendue réformée, qu'on vous a présupposé souffrir des grandes oppositions contre la foy des édits. Et vous me marqués entr'autres choses que vous croyés que la multitude de mes grandes affaires ne me permet pas de prendre connaissance de leurs intérests.

Je vous avoüe que vostre lettre m'a extraordinairement surpris, la matière estant d'une nature que je ne permettrois pas que tout autre prince pour qui j'aurois moins de considération et d'estime que pour vous, y entrast avec moy, ou du moins je n'y entrerois pas avec luy, mais à vostre égard, je n'en veux regarder le motif que du costé de vostre affection.

Après quoy, je vous diray, en premier lieu, qu'il ne se fait aucune affaire petite ny grande dans mon Royaume de la qualité de celle dont est question, non seulement qui ne soit de notre entière connoissance, mais qui ne se fasse par mes ordres; en second lieu, que je n'ay pas peine à croire que Vostre Intercession n'a point été mandiée, et qu'elle n'est partie que d'un pur mouvement de compassion que vous avez eüe des prétendus maux de mes sujets de ladite Religion, ayant adjousté trop de foy à quelque libelle, que des gens mal intentionnés pour mon service débitent dans le monde, qu'à la vérité des choses dont vous ne pouvés pas estre informé; en troisième lieu, qu'on n'a abattu aucuns de leurs temples que ceux qui ont esté bastis depuis l'Edit de Nantes, par pure entreprise sur l'Authorité Royale, se prévalant des tems des minorités ou de guerres civiles, et par conséquent qu'ils n'ont jamais eu droit de faire construire; et en quatrième et dernier lieu, que l'une de mes principales applications est de faire garder religieusement à mes sujets de ladite Religion en toutes affaires et en toutes rencontres tout ce qui leur appartient par les concessions des Rois mes prédécesseurs et les miennes, en vertu de nos Edits, sans souffrir qu'il y soit en rien contrevenu, et que c'est là la règle que je me prescris à moy mesme tant pour observer la justice que pour témoigner la satisfaction que j'ay de leur fidélité, de leur obéissance et de leur zèle pour mon service depuis la dernière pacification, de l'année 1629. Tout ce qu'on vous dira de contraire à ce que je vous mande, vous devés croire qu'il est sans aucun fondement.

Cependant vous prendrez le peu que je vous en dis pour une des grandes marques d'estime et de considération que je pouvois vous donner; car, comme je l'ay desjà déclaré, je ne serois entré dans cette matière avec aucun autre Prince qu'avec vous.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, mon frère, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Vincennes, le 10e jour de septembre 1666.

Vostre bon frère, LOUIS.

A mon frère le marquis de Brandebourg, Prince et Electeur du St-Empire.

P. c. c. : PAUL D'ESTRÉE.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juillet 1888.*

XXIe Année. — No 484.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. Ve Année. — No 109.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Enseigne? Exempt? Chef de brigade? — Dans les gardes du corps, au commencement du XVIIIe siècle, quel grade, celui d'enseigne ou celui d'exempt, était supérieur à l'autre? A quels grades de l'armée actuelle correspondaient-ils? Le mot chef de brigade était-il synonyme de brigadier?

Nous avons, parmi nos collaborateurs, tant de membres distingués de la grande famille militaire, que j'attends dix bonnes réponses pour une. UN PÉKIN.

—

Hiotte. — « Ung buffet de bois de chesne fermant à deux huissetez et une hiotte. » *Inventaire de la bibliothèque de Claude Chappuis, libraire du roi.* Paris, 1575. (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 15e année, p. 23.) ALF. D.

—

Un beau désordre est un effet de l'art. — On lit dans le *Diable à Paris*, Hetzel, 1845, p. 28 : « ... *Un beau désordre est un effet de l'art! cria l'assemblée tout entière; ceci est connu, foin des méthodes!*

Soit, ceci est connu, mais sait-on qui l'a trouvé ou dit le premier? H. J.

—

Les descendants des maréchaux du premier Empire. — Quels sont ceux dont la race est entièrement éteinte? ceux dont la postérité a conservé les richesses, le rang et la haute situation de leur auteur? ceux dont les héritiers ont vécu ou vivent encore dans une décadence partielle ou complète? FIRMIN.

—

Drapeaux français. — Pressant appel est fait aux intermédiairistes pour savoir s'il existe un ouvrage traitant spécialement des drapeaux de l'armée française, depuis ses origines jusqu'à nos jours; si cet ouvrage est assez détaillé pour donner exactement les formes, dimensions, dispositions, ornements des drapeaux et étendards?

UN CHERCHEUR DANS L'EMBARRAS.

—

La mort du général Berthier. — Le major général de Napoléon, après s'être rallié à Louis XVIII en 1814, se retira aux Cent-Jours à Bamberg. Il y périt d'une façon mystérieuse, tué, dit-on, par des gens masqués.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire? Les assassins ont-ils été recherchés, soupçonnés ou connus? FIRMIN.

—

Le Mont-Valérien. — Jusqu'à la Révolution, le couvent du Mont-Valérien fut desservi par une congrégation, dite les Pères du Calvaire. Un de nos confrères connaîtrait-il une bibliographie complète de cette congrégation? L. L.

—

Le culte de l'Etre suprême. — On sait qu'en conformité du décret du 18 floréal, rendu par la Convention sur la motion de Robespierre, toutes les places publiques durent porter cette inscription : « Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. »

Ces inscriptions survécurent longtemps encore à la chute de Robespierre. — Le temps et la main des hommes en ont-ils épargné quelqu'une? D'E.

—

Fils des hommes célèbres. — Peut-on considérer comme une règle historique que les fils des grands hommes dégénèrent immédiatement, et y a-t-il eu, soit en politique, soit dans les lettres, soit dans les sciences, des exceptions fréquentes, de nos jours, à ce principe? FIRMIN.

—

Les deux sangs. — Quel est le gentilhomme de la province du Dauphiné qui dit aux Etats généraux, en 1789, pendant le conflit qui s'éleva entre la noblesse et le tiers état : *Songez à tout le sang que la noblesse a versé dans les batailles?*

Et quel est le membre du tiers état qui lui répondit : *Et le sang du peuple versé en même temps, était-ce de l'eau?*

SIR GRAPH.

—

Les Bretons et le député Ducoudray. — Chacun connaît l'interruption à l'adresse des Bretons, de la part de M. *Ducoudray*, député, dans la séance du 7 juin dernier. Je désirerais connaître le texte exact (et pas toujours officiel) de l'interruption.

(Rennes.) LE ROSEAU.

—

L'Académie des émulateurs. — Si nos renseignements sont exacts, c'est à Avignon que siégeait, vers 1658, cette société littéraire, fondée, dit-on, par le vice-légat Jean-Nicolas de Conti, qui en fut le premier protecteur. N'ayant trouvé aucun renseignement là-dessus, dans l'intéressant ouvrage de A. Dinaux (*les Sociétés badines*, etc.), nous serions aise de savoir à quelle date exacte remonte son établissement, quel fut le motif qui l'inspira et si ses tendances purement littéraires l'avaient affiliée, comme on semble le croire, aux prétentions, sinon aux travaux académiques de l'illustre compagnie instituée par Richelieu. Nous accueillerons avec plaisir tous les renseignements qu'on voudra bien nous donner à ce sujet.

EGO E.-G.

—

Musée de l'histoire du travail. — A-t-on discuté, soit dans la presse, soit dans les conseils du gouvernement, soit au parlement, si l'exposition rétrospective du travail, annexée à l'exposition universelle de 1889, ne pourrait pas être transformée, en 1890, en un musée de l'histoire du travail, dans des conditions à déterminer? Elle pourrait certainement fournir les premiers éléments de ce musée, surtout avec l'adjonction de quelques collections ethnographiques et avec le secours d'un nombre suffisant de photographies, gravures, dessins, cartes et diagrammes.

Un tel musée serait du plus haut intérêt, s'il était assez complet pour mettre en évidence l'histoire du progrès dans toutes ses parties, et s'il était établi avec les divisions les plus convenables à cet effet. (Voir, sur ce point, l'*Intermédiaire* de 1886, XIX, 265.) Pourquoi n'affecterait-on pas à cette entreprise les crédits réclamés, d'une part, pour un musée des arts décoratifs, et, d'autre part, pour un musée de la Révolution française?

ALPHONSE R.

—

Les registres de la prison des îles Sainte-Marguerite. — Les registres de la prison des îles Sainte-Marguerite, de 1770 à 1789, ne se trouvent ni aux archives du département des Alpes-Maritimes, ni aux archives du département du Var. Seraient-ils conservés dans quelque autre collection publique ou privée?

A. P.

—

Le Sage. — Existe-t-il encore des héritiers de l'auteur de *Gil Blas?* A-t-il laissé des papiers encore inédits? Je serais reconnaissant aux amateurs qui pourraient enrichir de quelques détails sa biographie si incomplète aujourd'hui.

LÉO CLARETIE.

—

Enigmes nouvelles et anciennes. — On lit parfois que toutes les explications des phénomènes de la nature ne sont autre chose que des réductions de nouvelles énigmes à des énigmes anciennes. Saurait-on me nommer le premier auteur de cette définition ingénieuse? H. H.

—

Madame D*, graveur du XVIIIe siècle.** — Le poème de la *Colombiade*, édition de Paris, 1756, in-8, comporte, d'après le *Guide Cohen*, entre autres illustrations, dix culs-de-lampe non signés.

Il est vrai qu'il y a un de ces ornements à la fin de chacun des dix chants, mais plusieurs se répètent, et, bien qu'ils ne soient pas signés, l'auteur du livre, madame Duboccage, a pris soin de remercier, *in fine*, madame D*** « d'a-

voir fait les gravures qui terminent les chants de son poème ».

Quelle est cette madame D***, graveur de véritable talent? Sus.

—

Tableaux du XVIII[e] siècle à retrouver. — Nous serions très reconnaissant à ceux de nos confrères qui pourraient nous indiquer dans *quelles collections* se trouvent actuellement les tableaux, gouaches ou dessins *originaux* de :

Aubert, Aubry, Baudouin, Cochin, Debucourt, Fragonard, Lavreince, Moreau le Jeune, Freudeberg, les Saint-Aubin, Taunay, Boilly (L. L.), Bosio (D. S.), Borel, Challe, Boucher, Watteau, Desrais, Eisen, Greuze, Leprince, Quéverdo, qui ont été gravés par les artistes de l'époque. Il nous serait agréable, si possible, de connaître la nature du dessin, mine de plomb, traits de plume, lavé de sépia, etc. TÉNÈBRE.

—

Histoire de l'art dans l'antiquité. — Il a paru quatre volumes de cet important ouvrage de MM. Georges Perrot et Charles Chipiez : le premier en 1882 (Egypte); le second en 1883 (Chaldée et Assyrie); le troisième en 1884 (Phénicie et Chypre); le quatrième en 1886 (Judée, Syrie, etc.). Je désire savoir si l'ouvrage est définitivement abandonné, ou bien si les auteurs doivent en reprendre prochainement la publication. ADRIEN MARCEL.

—

Sur un philosophe peu connu. — Qui pourrait me donner quelques renseignements sur un médecin de la première moitié du XVII[e] siècle, Sébastien Basson (d'autres disent Basso), auteur d'un ouvrage intitulé : *Philosophiæ naturalis adversus Aristotelem libri XIII* (Genève, 1621)? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Inscription à traduire. — Quel est le sens de l'inscription suivante :

O T b
M O b E ЖK A
85
B E P C T b

P. L.

—

Girbertus (Johannes). — Que sait-on de cet auteur, qui fit imprimer à Cobourg, de 1632 à 1649, les ouvrages intitulés : *Grammatica, logica, rhetorica ancillarum, et philologicorum decas I?* Un renseignement bio-bibliographique me ferait un sensible plaisir. LE ROSEAU.

—

Ex-libris. — Avant de commencer l'organisation d'une assez nombreuse collection destinée plus au travail qu'à la montre, je voudrais avoir l'opinion des collectionneurs de l'*Intermédiaire*, qui, du reste, doivent être assez nombreux, et avoir une grande expérience de la question. — Comment doit-on coller les ex-libris sur le bristol ou la carte qui doit leur servir de support? Faut-il coller seulement les coins ou bien tous les bords? L. MEDY.

RÉPONSES

Le jeu de dominos (XX, 619; XXI, 30, 205). — Je crois aussi qu'il faut attribuer à l'industrie des dominotiers, sinon l'origine, du moins le nom des dominos, mais j'incline à penser que c'est dans le *papier* fabriqué par les dominotiers, plutôt que dans les *instruments* à leur usage, qu'on peut trouver l'analogie des dés qui constituent le jeu du même nom; je trouve aussi que cette analogie ressort mieux du jeu *entier* que d'*un* dé considéré isolément.

Il ne me paraît pas prouvé en effet que les plaques gravées fussent connues sous le nom de dominos. Aucun dictionnaire ne donne cette définition; elles étaient d'ailleurs souvent formées d'une seule pièce, je puis en fournir la preuve par celles que je possède. Il est certain, au contraire, que le mot domino s'appliquait « au papier marbré ou à tout autre papier « diversement peint et orné de figures et « de grotesques ». C'est la définition du dictionnaire Jaubert, qui la complète en disant que les dominotiers font du papier de toute sorte de couleurs et *figures*.

Les figures les plus simples étaient évidemment composées de *points* diversement répétés et agencés; c'étaient les plus faciles à inventer, à graver sur bois et à imprimer sur le papier avec une ou plusieurs couleurs; c'étaient par conséquent les plus usuelles et les plus répandues. C'est à elles qu'il faut comparer la figure offerte par un jeu entier de dominos pour

constater la ressemblance. En particulier, le jeu formé de points inégaux, noirs et rouges, étalé sur une table, doit donner certainement l'image d'une feuille de papier sortant d'un atelier de dominotier.

Cette désignation elle-même, commune aux joueurs de dominos et aux papetiers d'autrefois, corrobore notre opinion. Les joueurs de dominos combinant leurs dés ressemblent tellement à des fabricants ou dessinateurs de papier orné de points, qu'on leur a donné le même nom.

Enfin, les dictionnaires nous apprennent que les papiers dominos se fabriquaient spécialement à Rouen, et nous savons que de nos jours le jeu de dominos est particulièrement en honneur en Normandie. N'y a-t-il pas là encore un souvenir de communauté d'origine? C'est notre avis sincère, quoique Normand.

Sus.

—

La prononciation des noms propres (XX, 737; XXI, 77, 209, 238). — Comment pourrait-on songer à adopter une règle pour la prononciation des noms propres ou géographiques, alors qu'on n'est pas encore fixé sur la manière de les écrire ?

On écrit *czar* et *tzar*, *Souwarrow* et *Souwarroff* et même *Souworrow*, *Korsakow* et *Korsakoff*. Le *Figaro* rend compte du procès *Popow*, le *Matin* nous parle du procès *Popoff*. On trouve *Sébastopol* et *Sevastopol*, *Duna* et *Dwina*, — *Malo-Iaroslaw* et *Malo-Iaroslawetz?*

Voilà pour les noms russes. Où est le vrai? où est le faux?

Notre honorable collègue, le comte Przezdziecki, qui a déjà contribué à défricher la question, voudra bien, sans doute, nous donner quelques éclaircissements complémentaires sur ce sujet.

D'ailleurs, nous ne savons même pas écrire les noms des villes que nous habitons. Voilà près de soixante ans que nous possédons l'Algérie, c'est bien une terre française, nous y sommes bien chez nous, et nous ne sommes pas encore d'accord sur l'orthographe des noms de lieux.

On trouve *Tuggurth* et *Touggourt*, *Ouargla* et *Wargla*. Généralement on écrit *Laghouat*, pourtant Fromentin écrit toujours (avec raison) *El Aghouat*. Les uns écrivent *Insalah*, les autres *Aïn-Salah*. *Lalla-Marnia*, qui revient souvent dans l'histoire de nos démêlés avec le Maroc, s'écrit de trois ou quatre manières différentes.

Le plus souvent, on trouve *Ouled-Naïl* ou *Ouled-Nayl;* Champfleury, dans son *Musée secret de la caricature*, donne *Suled-Nayl;* il nous parle aussi d'un certain *Caragouche*, qui sous la plume de Gérard de Nerval (*Voyage en Orient*) devient *Karageuz*.

Descendons plus au sud, dans l'Afrique centrale, la confusion devient encore plus complète dans la dénomination de l'orthographe des noms de lieux. Beaucoup de langues de ce pays n'ont pas d'alphabet, et renferment des sons que l'on ne peut figurer avec nos signes latins. Les voyageurs (anglais le plus souvent) en sont réduits à reproduire avec leur alphabet anglais (si imparfait) la prononciation propre des nègres. Si nous voulons avoir la sonorité vraie, il faut traduire l'orthographe anglaise en sons français.

On trouverait cinq ou six manières d'écrire le nom du petit lac qui se trouve au-dessous du lac Nyanza. *Louta-Nzigué*, *Mouta-Nzigaoé*, *Moota-Nzigwé*, etc., etc.

De même, on écrit *Yoloff*, *Woloff*, *Joloff*. Ces trois orthographes sont mauvaises et impuissantes à rendre l'aspiration gutturale qui commence le mot. Si on parle de *Dakar* à un nègre sénégalien, il ne comprendra pas. Les syllabes françaises ne reproduisent que très imparfaitement le son rauque de la prononciation indigène.

Conclusion. Il serait très désirable qu'il y eût une règle fixe adoptée, mais, pour le moment, il n'y en a pas, et il ne peut y en avoir.

J'ai démontré qu'on ne pouvait employer la prononciation nationale, même pour les langues les plus voisines de la nôtre, voisines géographiquement comme l'anglais et l'allemand, ou voisines de parenté comme l'italien et l'espagnol.

Comme le fait remarquer le comte Przezdziecki, il se passera bien du temps avant que les Parisiens se décident à dire *Varshava* pour *Varsovie*, *Krakow* pour *Cracovie;* je crois même que la forme allemande *Krakau* n'a pas plus de chance d'être adoptée.

Lo.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (XXI, 200, 336). — M. J. G. déplore avec raison le manque d'une table permettant de consulter facilement le recueil des

procès-verbaux de la Convention. Il regrettera aussi, j'en suis sûr, le manque d'une *table générale et détaillée de l'Intermédiaire.* Si ce document existait, les collaborateurs qui s'intéressent à la question du verre de sang auraient pu la rechercher aux volumes II, III et IV, qui ne renferment pas moins de quinze communications sur ce sujet.

D. W.

— M. Jules Claretie, qui, dans un chapitre de ses *Ruines et Fantômes*, s'est attaché à réfuter victorieusement la fausse légende du verre en question, n'a pas manqué de faire allusion à la poésie d'adolescent dont Victor Hugo, plein d'enthousiasme, revêtit le nom de mademoiselle de Sombreuil. L'extrait qu'il en donne fait partie de la pièce : *la Mort de mademoiselle de Sombreuil* (datée de décembre 1823), *Odes et Ballades*, mais nous y avons cherché vainement, nous sommes forcé de l'avouer, le souvenir évoqué par Granier de Cassagnac, dans son *Histoire des Girondins*, souvenir que M. Jules Claretie eût pu connaître, mais dont il n'a fait nulle mention. S'il est vrai que cette pièce ait existé et soit sortie du génie de Victor Hugo, il sera curieux de rechercher à quel recueil elle fut d'abord mêlée et pour quelle raison elle a cessé d'y figurer, à moins que la campagne entreprise jadis avec succès contre la fausse légende du verre de sang n'ait décidé le grand poète à faire, de son côté, le sacrifice de cette œuvre. Nous hésitons cependant d'autant plus à le croire, que la pièce citée par M. Jules Claretie semble lui laisser encore quelques traits de vérité.

EGO E.-G.

—

Corboliolum (XXI, 227, 316). — Tout en remerciant mes deux érudits confrères, MM. A. de M. et Sus, de leur très savante et très courtoise communication au sujet de l'interprétation à donner au mot *corboliolum*, je leur demanderai la permission d'attendre encore un peu avant d'adopter complètement leur manière de voir, voici pourquoi. Il y avait justement au clos Bruneau une maison (De la Barre parle d'une réunion de plusieurs maisons) que l'on a appelée, pendant des siècles, *le petit Corbeil*, du nom de Gilbert Ponchet, dit Gilbert de Corbeil, à cause du lieu de sa naissance, qui l'avait fait édifier et qui la donna aux religieux de Saint-Jean en l'Isle, dont il faisait partie. De la Barre, *Antiquités de Corbeil*, p. 212, et, après lui, l'abbé Lebeuf, t. XI, p. 225, parlant du *Petit Corbeil*, situé au clos Bruneau, disent qu'on y enseignait le droit. Cette maison jouissait donc d'une certaine notoriété, et il ne serait pas surprenant que notre imprimeur, en donnant son adresse, ait indiqué, comme cela s'est pratiqué si longtemps, le voisinage d'un établissement très connu. Je propose donc de traduire *ad Corboliolum* par *vers* ou *près du Petit Corbeil*.

Je donne pour ce qu'elle vaut cette explication que j'ai trouvée depuis que j'ai posé ma question, en attendant que la rencontre d'un livre en français de Paul du Mesnil vienne nous éclairer complètement et nous mettre d'accord. Je laisse de côté la troisième réponse, signée du nom d'un abbé très connu ; le ton trop discourtois de cette réponse m'imposant le devoir de ne pas m'occuper de son auteur, qui a donné en cette circonstance une nouvelle preuve de son caractère.

JEAN COQUATRIX.

—

Oranger (XXI, 228, 339). — L'oranger, dit Verdot, originaire de la Chine, fut transporté en Afrique, où l'art produisit une nouvelle variété. Un Carthaginois, ayant greffé un oranger jaune sur un grenadier, obtint, raconte-t-on, les premières oranges rouges. Ce fut Jean de Castro qui porta l'oranger des Indes en Portugal, et le connétable de Bourbon qui cultiva les premiers plants qui parurent en France, mais François Ier les confisqua, lors de la révolte du connétable. On s'est demandé ce que pouvaient être ces pommes d'or dont la Terre fit don à Junon, lorsque celle-ci s'unit à Jupiter, et qu'Hercule déroba du jardin des Hespérides, pour les porter en Grèce. On a cité, tour à tour, les pommes proprement dites, les coings, les grenades, les oranges. La plupart des auteurs modernes ont cru, comme Athénée, qu'il s'agissait des citrons. Mais notre citronnier ne croît pas naturellement en Mauritanie, et c'est là qu'on a coutume de placer le fameux jardin des Hespérides ; d'un autre côté, le goût, la forme et la couleur de ce fruit ne permettent guère de lui donner le nom de *pommes d'or*. Mais voici qu'on a découvert, vers le milieu de ce siècle, dans le nord-ouest de l'Afrique, une espèce de *citrus* (*citrus deliciosa*), qui atteint jusqu'à douze ou quatorze mètres de hauteur et dont les fruits, entièrement lisses

et d'une saveur délicieuse, ont la grandeur et la forme d'une pomme, couleur jaune d'or. Ce serait là, suivant le professeur Bertolini, de Bologne (*Miscellanea botanica*), la vraie pomme des Hespérides. Au reste, le limonier (*citrus medica*) et l'oranger (*citrus durantium*) furent introduits vers le dixième siècle, par les Arabes, en Egypte et en Palestine. Le nom sanscrit que chacun porte révèle, sans conteste, leur origine indienne, puisque du sanscrit *nimbuka* est dérivé l'hindoustani *fimu* ou *nimu*, dans lequel se retrouve, pour le premier, l'italien *lemone*, tandis que, pour le second, le nom sanscrit de l'orange *nagrunga* a produit l'espagnol *naranja*, l'italien *arancio* et le français, orange.

Rappelons, en finissant, que, sous le règne de Louis XIV, un courtisan, qui recevait la visite du monarque, en Provence, ne crut pas pouvoir mieux lui faire sa cour qu'en imaginant de faire confire sur pied les oranges qu'il possédait; cette ingénieuse galanterie eut le charme de changer cette délicieuse résidence en véritable jardin des Hespérides et de laisser croire aux belles dames de la cour que les oranges venaient toutes confites sur les arbres sous le radieux soleil de la Provence ! EGO E.-G.

—

Hélène Potocka (XXI, 228, 339). — *La comtesse Sidonie*, dit Lucien Perey, *est morte en* 1825.

Cette date doit être erronée.

En effet, jusqu'en 1826, la comtesse Sidonie a soutenu devant les tribunaux de Tournai (Belgique) et de Valenciennes (France), contre « le comte Charles d'Oultremont, chambellan du roi des Pays-Bas, à Bruxelles, en sa qualité de cotuteur du prince Eugène de Ligne, enfant mineur, et madame Louise-Joséphine, comtesse Vandernoot-Duras, son épouse, en qualité de tutrice dudit prince Eugène de Ligne, son fils mineur » (de son premier mariage avec le prince Louis-Eugène Lamoral, second fils du maréchal prince de Ligne), une instance judiciaire en revendication des terres et ci-devant fiefs du maréchal prince de Ligne, en Hainaut.

Je possède le dossier du procès suivi devant le tribunal de Valenciennes.

Il contient quelques pièces intéressantes : un mémoire imprimé, explicatif du différend, — une expédition du contrat anténuptial de « très haute et très puissante dame princesse Apolline-Hélène, des anciens grands-ducs de Russie, princesse Massalska... », — une expédition de l'acte de naissance, à Bruxelles, le 9 décembre 1786, de « Sidonia-Francisca-Carola », — les signatures autographes, au bas d'un acte de désistement, de « Sidonie, princesse de Ligne, comtesse Potocka, et de François, comte Potocki », — enfin une assez volumineuse correspondance entre leurs conseils, parmi lesquels Martin (du Nord), alors avocat à la cour royale de Douai.

Dans cette correspondance, je vois notamment deux lettres de M. Raoux, « avocat à la cour supérieure de justice de Bruxelles, ancien conseiller au conseil souverain de Hainaut... », à M. Girard, avocat de la comtesse, à Valenciennes.

Dans l'une de ces lettres, datée de « la Haye, 9 mars 1826 », M. Raoux écrit : « ... Comme M. le comte Potocki et son épouse voyagent présentement en Italie... »

Et dans l'autre, datée de « Bruxelles, 20 avril 1826 », il annonce qu'il vient enfin de signer « une transaction, pour madame la comtesse Potocka, avec l'intendant du prince de Ligne, laquelle cependant est soumise à la ratification des parties principales... »

Donc, à cette date du 20 avril 1826, la comtesse Sidonie vivait encore.

A. G.

—

Séguin (Armand) (XXI, 228, 340). — Le supplément de la *Biographie Michaud* renferme un article sur Séguin : il y est question de son rôle comme financier, mais l'auteur de la notice ne cite pas les travaux scientifiques de Séguin et ne donne pas l'indication des mémoires de chimie qu'il a publiés soit seul, soit en collaboration avec Lavoisier. — Sur Séguin, on peut aussi consulter la *Biographie des contemporains, de Rabbe*, et la *France littéraire, de Quérard*. — J'ai entre les mains quelques lettres de Séguin à Lavoisier, à madame Lavoisier, à Vauquelin, etc., ainsi qu'une liste imprimée de ses mémoires scientifiques, présentée à l'appui de sa candidature à l'Académie des sciences. E. Gx.

—

La liste des vainqueurs de la Bastille (XXI, 231, 344). — La liste complète des

vainqueurs de la Bastille se trouve au musée des Archives nationales.

ALFRED BÉGIS.

—

Introduction du christianisme en Abyssinie (XXI, 231, 349). — Les fréquentes relations maritimes et commerciales de l'Egypte avec les côtes de l'Yémen et de la Troglodytique par la mer Rouge avaient conduit en Ethiopie, dès avant Constantin, des chrétiens qui s'y étaient établis. Il faut mettre au rang des légendes les prétendus apostolats de l'eunuque de la reine de Candace et de l'apôtre saint Mathieu.

Sous Constantin, un philosophe de Tyr, nommé Mérops, curieux de visiter cette contrée lointaine, vint y séjourner quelque temps. Comme il s'en retournait dans son pays, ayant abordé dans un port de la mer Rouge, les Ethiopiens, qui étaient alors en guerre avec les Romains, le mirent à mort avec tous ceux qui l'accompagnaient; il n'y eut d'épargné que deux jeunes Grecs, Frumentius, son neveu, et Edésius. Le roi les prit à son service et, en retour de leur fidélité, leur promit la liberté, par testament. Après la mort du roi, la reine, qui avait apprécié leur mérite, les conjura de rester à la cour et de l'aider dans l'éducation d'un jeune prince et dans le gouvernement du pays. Frumentius, le plus accrédité, réunit dans sa demeure, pour le service divin, les marchands romains rattachés au christianisme qui arrivaient en Ethiopie; il leur fit bientôt bâtir une église et y attira insensiblement quelques habitants du pays. Athânase, récemment appelé à l'épiscopat d'Alexandrie, ayant appris, de Frumentius lui-même, qu'une grande porte était ouverte à l'Evangile en Ethiopie, contraignit par ses instances celui-ci à se consacrer à cette œuvre et lui conféra le titre d'évêque (vers 330). Le roi se fit baptiser et travailla activement à la conversion de ses sujets.

Bien qu'entourée de païens et de mahométans, cette Eglise d'Ethiopie ou d'Abyssinie (mais le premier mot convient davantage) a pu survivre au naufrage où tant d'églises d'Orient furent englouties, et cela probablement grâce à la situation peu accessible du pays. Cette Eglise, toutefois, qui a subsisté jusqu'à nos jours, est défigurée par le maintien d'usages juifs et par bien des superstitions et des abus.

C. D.

—

La Bastille et le patriote Palloy (XXI, 262). — Avant d'envoyer des réponses à notre collaborateur P. L., prière de remarquer que l'*Intermédiaire* a déjà traité la question avec assez de détails et assez souvent, notamment : XI, 231, 281, 345, 392, 429, 498, 530, et XV, 30, 61, 106, etc., etc. Il ne faudrait pas tomber dans des redites, et, sous ce rapport, la question posée peut paraître assez imprudente.

PAUL LACOMBE.

— Le département de Seine-et-Oise possède encore la réduction de la Bastille, faite avec des pierres provenant de cette forteresse, qui lui fut offerte par Palloy. Notre confrère pourra la voir à Versailles dans la grande salle des Archives du département.

Aux villes moins importantes Palloy offrait une simple pierre de la Bastille, plus ou moins sculptée ou gravée.

Si M. P. L. veut bien se donner la peine de rechercher la collection de l'*Abeille de l'arrondissement de Corbeil*, il trouvera, dans les numéros des 6, 13 et 20 octobre 1881, tout le détail des fêtes qui eurent lieu à Corbeil, en novembre 1791, à l'occasion de la réception d'une pierre de la Bastille offerte à cette ville par le trop célèbre patriote Palloy.

JEAN COQUATRIX.

— Pour faire plaisir à notre confrère intermédiairiste, je me suis empressé de faire des recherches concernant les trois objets dont il parle. En voici le résultat pour la ville de Toulouse :

1° La pierre authentique de la Bastille, sur laquelle est gravée la déclaration des *Droits de l'homme*, est conservée dans les archives municipales ;

2° Le modèle de la Bastille est au musée de Toulouse et il n'a pas trop souffert d'un siècle d'oubli;

3° Les *XVI commandements patriotiques* ont été déposés aux archives de la préfecture de la Haute-Garonne, mais ils manquent à l'appel.

UN BIBLIOPHILE TOULOUSAIN.

—

Un coup de chasse-mouches (XXI, 263). — L'histoire du coup d'éventail (et non de chasse-mouches) qui fut la cause de l'expédition d'Alger et l'origine de la conquête française, figure tout entière dans le *Magasin pittoresque* (t. IV, p. 403), sous ce titre : « Cause de la conquête d'Alger », ainsi que dans le volume de la

Bibliothèque de poche (*Curiosités historiques*), publié en 1855, chez Paulin et Le Chevalier (p. 128). On y voit que la raison sérieuse du coup d'éventail donné par le dey d'Alger au consul de France, M. Deval, procédait d'une créance due à un Juif algérien par le gouvernement français, mais dont le principe remontait à la fourniture d'un *sarmah* (sorte de coiffure) d'or, destiné à quelque favorite... *Inde iræ* ! EGO E.-G.

— La *Gazette de France* en donnait la date, dans un de ses derniers numéros.
M. D'A.

—

Lettres inédites de l'oratorien Tabaraud (XXI, 263). — Je suis en possession, par la libéralité de M. Hervy, notaire honoraire à Limoges et petit-neveu du célèbre oratorien, de nombreuses copies de lettres de Tabaraud ou à lui adressées, notamment par *Barbier*, Butler, Silvy, Guillon, etc. Je les tiens entièrement à la disposition de M. Bosius. A. INGOLD.

—

La Clef des champs de Labiche (XXI, 264). — Il y a quelque dix ans, j'ai trouvé sur les quais ce roman de Labiche et j'en fis l'analyse dans les *Nouvelles de Paris*. Depuis, M. Jules Claretie en rendit compte dans l'*Indépendance belge*, aussi bien que je puis m'en souvenir.

Je m'étonne que Labiche ait recherché avec autant de persistance, pour la détruire, cette œuvre de jeunesse; car elle n'est ni meilleure ni pire que bien des romans de la même époque. Celui-ci s'inspirait surtout de la manière de Paul de Kock ; et je me rappelle en avoir cité certains passages, entre autres l'*Histoire d'un perroquet*, dont la verve et les allures franchement comiques laissaient pressentir l'avènement de celui qui fut appelé plus tard, à juste titre, le petit cousin de Molière. D'E.

—

De la harpe (XXI, 265). — L'*Ex-Car*. ignore que Paris possède un professeur de harpe du plus haut mérite, un Namurois : Félix Godefroïd, l'auteur de la *Fille de Saül*, grand opéra en cinq actes.

Mademoiselle Godefroid rivalise de talent sur la harpe avec son père.

La Belgique est fière d'avoir donné le jour à madame Feuillet-Dumus, harpiste de Louise-Marie d'Orléans, reine des Belges.

Nous ajouterons qu'un prélude de harpe nous annonce la présence de la *Dame Blanche*, au second acte.

Ces harpistes qui ont leur pupitre à l'orchestre des théâtres d'opéras-comiques ne se sont pas formés *seuls... Ergo*, il y a encore des professeurs.
A. L. C.

— La harpe figure encore dans la musique symphonique des compositeurs contemporains. On enseigne cet instrument au Conservatoire ; mais il cessa d'être à la mode dans les salons, depuis la Révolution de 1848. A cette époque, la marquise de Foudras, femme du romancier cynégétique, écrivain de grande race, malgré le silence qu'on fait autour de son nom, jouait à ravir de la harpe. Un beau bras, une jolie main et un joli pied étaient de rigueur. A Vienne et à Dresde, on faisait cercle devant la belle comtesse Auersberg lorsqu'elle jouait de la harpe dans son salon, vers 1845. J'étais de ce cercle. G. DE C.

— L'histoire de cet instrument dans les îles britanniques remonte à des temps si reculés qu'elle se perd, pour me servir d'un mot de Macaulay, « dans le crépuscule des fables ». En Irlande surtout, la harpe a toujours été l'instrument musical le plus estimé. J'ai eu l'honneur de donner à la *London Society*, en 1886, une histoire de la harpe irlandaise. En voici quelques extraits :

Dans une ancienne description du *Teach mid Chuarta* ou Salle de Tara, écrite d'après Petrie au VIe siècle, je trouve qu'il y avait une salle ou hall des cruitire ou harpistes; et l'auteur d'un poème, en 594, sur la mort de Columba, fait mention d'une harpe avec laquelle il s'accompagnait en chantant. Cambrensis, qui suivait Henri II en Irlande, en parle ainsi dans son *Itinéraire : In musicis instrumentis, commendabilem invenio istius gentis diligentiam, in quibus, præ omni natione quam vidimus, incomparabiliter est instructa. Non enim in his, sicut in Britannicis* (*quibus assueti sumus*) *instrumentis, tarda et morosa est modulatio ; verum velox et præceps, suavis tamen et jucunda sonoritas.* Il paraît qu'en 1340 une école des harpistes fleurissait, elle était présidée par O'Carrol, professeur renommé. Les Irlandais en possédaient quatre espèces : le clarsech ou la harpe commune ; le ceirnin ou la petite harpe religieuse ; le cuinard cruit ou la

harpe à la tête élevée, et le crom cruit ou la harpe fléchie. Les bards et harpers se servaient de la première, et les prêtres de la seconde, dont un très beau spécimen d'une grande antiquité se trouve à Trinity College à Dublin. Jusqu'en 1738, la harpe fut l'instrument national du peuple irlandais; mais dans cette année elle fut ensevelie pour ainsi dire dans le tombeau de Turlough O'Carolan, le plus grand de tous les harpistes irlandais; cependant, en 1807, il y avait une société des harpistes à Dublin; mais, comme instrument national, la harpe irlandaise n'existe plus. Il faut avouer maintenant avec Moore que

La harpe qui répandait autrefois l'âme de la [musique dans les salles de Tara,
S'attache silencieuse à ses murailles, comme si [cette âme s'était envolée.

En second lieu, la harpe a été cultivée dans le pays de Galles aussi assidûment qu'en Irlande. Dans un manuscrit du IIIe siècle, intitulé: *les Triades de l'île de Bretagne*, l'auteur nous dit:

Les trois principes du chant
Sont d'écrire la poésie,
De pincer de la harpe,
Et l'érudition.

Bien longtemps avant l'ère des Romains et des Saxons, la harpe fut l'objet chéri des Druides britanniques, comme l'en atteste Siculus (*circa* 45 A. C.) et d'autres. C'était surtout dans les *Eisteddfodau* (ou réunions des Bardes) que la harpe druidique faisait retentir ses notes, coutume qui s'est perpétuée; et, pendant plusieurs siècles, un harpiste gallois habitait la cour anglaise avec le titre de harpiste royal. Signalons entre autres Meilir ab Gualchmai à la cour de Richard Ier, en 1180; Rhys Namnor chez Henri VII, en 1480, et Evan Mailan, harpiste de la reine Anne en 1706; enfin, M. Ap. Thomas porte aujourd'hui ce titre vénérable. Pour en finir, quoiqu'en disent les historiens gallois, il est assez bien constaté que c'est des Irlandais que les anciens Bretons apprirent les règles de cet art, car, en 1100, le prince Gruffydd ab Cynan invitait des musiciens de l'Irlande (son pays natal) pour enseigner à ses compatriotes la manière de bien pincer de la harpe.

Quant à l'Angleterre et l'Ecosse, il y a peu de renseignements à donner. La harpe n'a jamais été, comme en Irlande et dans le pays de Galles, un instrument national chez les Anglais et les Ecossais. Cependant (comme j'ai fait remarquer dans les *Notes and Queries*, sept. 1885), on pourrait en trouver quelques traces. M. Jones (*Welsh Bards*, 1794) dit qu'au commencement du VIIIe siècle les Saxons avaient une très grande vénération pour la harpe; et le vénérable Bede (*Hist. eccl.*, lib. IV) raconte comment Cœdmon ne pouvait pas la supporter. Osbernus nous dit que saint Dunstan (Xe siècle) savait pincer de la harpe (*De Vita Dunstani*):

Sumpsit secum ex amore Cytharam suam
Quam paternâ linguâ Harpam vocamus.

Shakespeare (*Hen.* IV., III) fait mention de la harpe; et l'auteur des *Vita et Gesta Hen. V* dit que des harpistes assistèrent au couronnement de ce roi en 1413. Le professeur Skeat, dans les *Notes and Queries* (oct. 1885), déclare que l'on trouverait aussi dans Beowulf, Lyamon, Robert de Brunne, *Piers Plowman*, Lydgate, et dans le *Sir Hopas* de Chaucer, quelques détails. Ajoutons que madame Priscilla Frost (de Manchester) sait manier la harpe en habile artiste. Pour ce qui est de l'Ecosse, je n'ai qu'à dire que les Ecossais ont toujours préféré les *bagpipes* à la harpe; cependant Jean Major (*Gesta Scotiæ*, éd. 1521) appelle Jacques Ier « un second Orpheus », puisqu'il « maniait la harpe mieux qu'aucun harpiste irlandais »; et Buchanan (*Hist. d'Ecosse*, 1565, liv. I) dit que ses compatriotes aimaient leurs harpes et qu'ils les ornaient de pierres précieuses. Mais en Ecosse comme en Irlande :

Hush'd is the harpe,

si l'on excepte d'ailleurs un écho de temps à autre qui nous fait rappeler les jours à jamais effacés.

(Manchester.) J. B. S.

—

Un buste dit de Robespierre (XXI, 265). — Le buste exposé dans la salle du XVIIe et du XVIIIe siècle, au Musée de sculpture comparée, bien que sans étiquette, est souvent appelé Robespierre.

Cette épreuve en plâtre a été donnée au Musée par M. Chapu, statuaire.

Il est difficile de ne pas admettre que ce buste soit de Houdon.

D'une lettre de M. Parenty, directeur de la maison de vente à Paris, 18, rue Bonaparte, j'extrais ce qui suit : « C'est M. Pierson, le directeur artistique de nos

ateliers, qui a découvert l'original, à Vaucouleurs. »

Le conservateur du Musée de sculpture comparée,
GEOFFROY DECHAUME.

25 mai 88.

—

Un sens du mot « attentif » (XXI, 289). — S'il faut en croire l'opinion de deux lexicographes (Noël et Carpentier), c'est en 1823, seulement, qu'on s'est plu à donner un sens particulier d'intimité à ce mot, qui dès lors est devenu un substantif: Monsieur N., disait-on, est l'attentif de madame M. Nous acceptons d'autant mieux cette affirmation, que nous n'avons pu recueillir aucun exemple capable de nous prouver que l'usage l'eût adopté avant l'époque indiquée. EGO E.-G.

—

Agramant (XXI, 290). — Dans le *Roland furieux*, de l'Arioste, chant XXVII, la Discorde soulève dans l'armée d'Agramant une série de querelles furieuses entre les principaux chevaliers, de telle sorte que ceux-ci veulent tous combattre les uns contre les autres.

Telle est sans doute l'origine de la locution dont il s'agit.

Sa signification propre se conçoit donc aisément. L'emploi de cette locution implique un rapprochement entre les circonstances auxquelles on l'applique et celles auxquelles on fait allusion, et signifie que la désunion la plus complète, à l'état le plus aigu, règne dans la réunion dont on parle... comme elle régnait au camp d'Agramant. C.

—

Salure de la mer (XXI, 292). — Cette question a assez occupé nos ancêtres. Je trouve dans les *Mémoires de Trévoux* les articles suivants :

1° Lettre sur la salure de la mer. Par le P. Sarrabat, S. J.; — janvier 1730, p. 162.

2° Observations sur l'eau de la mer et sur l'eau douce qu'on embarque dans les vaisseaux. Par M. Deslandes; — mars 1730, p. 409.

3° Réponse aux objections du P. Hantzein, jésuite allemand, contre son système de la salure de la mer. Par le P. Sarrabat; — août 1731, p. 1486.

4° Moyens aisés de tenter le dessalement de l'eau marine, en réponse au problème proposé dans les *Mémoires de Trévoux*, de 1742, p. 758. Par le P. Castel, S. J.; — juin 1742, p. 1091.

5° Conjectures physiques sur la cause, la nature et les propriétés du sel marin, d'après quelques observations sur un marais salant. Par le P. Yves Valois, S. J.; mars 1744, p. 430. Inséré dans le *Recueil de l'Académie de la Rochelle*, 1752, p. 141.

Gautier, chanoine régulier, a publié dans le *Mercure*, septembre 1743, p. 955-1064, des « Observations sur le secret de rendre l'eau de mer potable ».

PIERRE CLAUER.

— « Il est une question, dit Louis Figuier, que le vulgaire s'adresse, sans pouvoir trouver de réponse satisfaisante, et d'ailleurs bien des savants ne sont pas plus heureux dans cette recherche. Quelle est la cause de la salure de la mer? »

Après en avoir donné l'explication, M. Figuier ajoute: « Théorie fort simple, on le voit, mais que nous n'avons trouvée formulée nulle part et dont nous réclamons dès lors la responsabilité. »

Cette théorie si *simple* se trouve dans le volume : *la Terre et les Mers.*

TH. D.

— Toutes les académies de l'univers, tous les savants du monde entier ne pourraient répondre à cette question. Si on voulait absolument hasarder une explication, on pourrait dire : que la masse d'eau qui couvre la surface de la terre a d'abord existé à l'état de vapeur et n'a pris définitivement la forme liquide qu'à la suite de condensations et de vaporisations successives, causées par l'énorme température de la croûte terrestre à l'époque de sa formation. C'est sans doute à ce moment que les roches salines solubles se sont dissoutes dans l'eau douce fraîchement condensée (?). Mais, en réalité, les géologues et les marins avouent leur parfaite ignorance en cette matière.

D'ailleurs, la salure de la mer est variable : très forte sur certaines côtes, elle est très faible sur d'autres. La mer Blanche et la mer Baltique sont très pauvres en sel, les côtes de Provence sont très riches. Il faut croire aussi que la salure varie, non seulement avec les mers, mais aussi avec les plages, car je me souviens d'avoir vu en rade des Salins d'Hyères des bâtiments portant le pavillon de Trieste ou le pavillon italien venir s'approvisionner de sel.

La salure la plus forte est celle de la

mer Morte, le corps humain y flotte sans qu'il soit besoin de s'aider des bras et des jambes. Malheureusement on ne peut s'y baigner, les matières salines contenues dans l'eau causent des démangeaisons insupportables, de véritables éruptions cutanées. (*Voyage aux villes maudites*, E. Delessert.)

Ajoutons encore que, malgré ses grands progrès en synthèse, la chimie n'est pas parvenue à faire de l'eau de mer, pas plus qu'elle ne fait de l'eau de Vals ou de l'eau de Vichy. Disons aussi que la composition chimique du *sel de cuisine* est loin d'être constante. Le chlorure de sodium domine toujours, mais accompagné d'autres produits en quantité variable.

Lo.

—

La Sodome bretonne (XXI, 292). — Si Desobry et Larousse ne font mention de Is, ils avaient peut-être d'assez bonnes raisons: c'est que cette ville n'a très probablement jamais existé... que dans la légende bretonne. — Pour satisfaire sa curiosité, M. L. M. n'a qu'à consulter Hersent de la Villemarqué ou tout simplement le *Guide Joanne* (Bretagne, département du Finistère), il y verra comment la ville d'Is, ayant encouru l'ire du ciel pour les mêmes motifs que Sodome, Gomorrhe et autres villes maudites, fut ensevelie subitement dans les flots de l'Océan. C'était le même crime avec substitution de l'eau au feu dans le mode de punir; comme vous voyez, c'est une simple variante.

On sait que les côtes océaniennes de France, depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Jean de Luz, sont presque partout rongées par la mer, et cet état de choses ne date pas d'hier. Les destructions de falaises dont la Normandie par exemple a eu à souffrir en ce siècle par la violence des flots, peuvent donner une idée des catastrophes autrement terribles qui, dans l'antiquité et même au moyen âge, ont bouleversé plus d'un point de nos côtes. C'est ainsi que, si la ville d'Is en Basse-Bretagne a pu être engloutie par la mer, avec ou sans le péché que lui reproche Michelet, avec la tradition, telle autre ville, dont le nom est encore moins connu, aurait été recouverte par les eaux sur les côtes de Guyenne, vers la pointe de Grave. De même qu'à la pointe du Bay, ou du haut des rochers de Penmark, les naturels du pays prétendent vous montrer dans les basses marées de l'été les traces des villes ensevelies (Is et une deuxième, non dénommée), de même du haut de la dune de Soulac, dont chaque hiver, la mer emporte toujours *un morceau*, on vous invite à apercevoir au loin la place d'une cité recouverte par les eaux, laquelle du reste n'a pas laissé dans l'histoire plus de trace que la ville d'Is.

P. A. B.

—

— Bien que ni Desobry ni Larousse ne fassent mention de Is, la légende relative à cette ville engloutie par l'Océan est une des plus populaires en Bretagne. E. Souvestre en a parlé et, il y a quelque temps, M. E. Renan rappelait encore, avec un charme infini, le son de ces cloches d'Is que les habitants de la plage croient entendre au fond de la mer, les jours de fête, comme l'écho d'un passé immémorial. Cette légende doit dater au moins du cinquième siècle. Is était, d'après elle, une conquête sur la mer comme certaines cités de Hollande, et aurait été submergée par suite de la vengeance d'une femme, qui aurait rompu les digues ou écluses retenant les eaux. Certaines variantes de ce récit légendaire (car il en existe plusieurs variantes) offraient peut-être des analogies plus ou moins lointaines avec l'épisode biblique de la femme de Loth, d'où le qualificatif employé par Michelet. Je n'ai pu élucider ce point. On joue actuellement à l'Opéra-Comique le *Roi d'Is*, pièce dont le canevas est emprunté à la légende dont il s'agit. Le nom d'Is se retrouve dans la géographie de la France moderne : Is-sur-Tille (Côte-d'Or), Is en Bassigny (Haute-Marne), Is-Bonnecombe (Aveyron); certains savants en cherchent, je crois, l'étymologie dans le culte d'Isis.

(Bourges.) L. Jeny.

Les habitants de la ville d'Is (que l'affiche de l'Opéra-Comique appelle Ys) avaient des mœurs déplorables, encouragées par le mauvais exemple de la fille de leur roi, nommée Dahut, ou Ahès selon quelques-uns, ou Margared selon le librettiste de M. Lalo, qui ignore que la forme basse-bretonne serait Mac'harit.

La ville d'Is était protégée contre la mer par une digue percée d'écluses, mais les débordements de ses habitants finirent par occasionner ceux de l'Océan, car une nuit, à la suite d'une orgie furieuse, la princesse ouvrit les écluses...

Et Is périt par les eaux, comme Sodome par le feu.

WILLY.

—

L'amitié de madame de Maintenon et de Ninon de Lenclos (XXI, 292). — Les admirateurs comme les détracteurs de madame de Maintenon n'ont pas jusqu'ici trouvé l'origine de son intimité avec Ninon, intimité qui lui a été si fort reprochée. Pourtant l'explication de cette liaison est bien simple. Elle se trouve dans la *Vie de Pierre Mignard*, par l'abbé de Monville (1730, in-12). Il y est dit, p. 61, que Nicolas Mignard, dit *d'Avignon*, frère aîné de Pierre, en arrivant à Paris (fin de 1660 ou commencement de 1661), « prit un logement dans la rue des Tournelles, *où demeuroit Scarron et où demeuroient aussi la fameuse mademoiselle de l'Enclos* et M. de Charlevel ».

Scarron mourut en octobre 1660, mais que sa veuve habitât encore à ce moment le même logement ou qu'elle l'eût quitté, peu importe. Il nous suffit qu'elle l'eût habité depuis son mariage (1652). On sait, d'après les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, combien à cette époque à Paris on aimait à voisiner et dans chaque quartier tout le monde se connaissait. Ninon devait faire de fréquentes visites au pauvre cul-de-jatte chez qui elle était sûre de rencontrer ses amis de la ville et de la cour. Elle et la future marquise de Maintenon avaient toutes deux assez d'esprit pour se plaire, et, une fois commencée, leur liaison dut se continuer jusqu'au moment où les suites des amours de Louis XIV et de madame de Montespan vinrent la détacher de ses anciennes amitiés. LUDOVIC LALANNE.

— Il est permis de croire que si M. Geffroy n'a pas abordé ce sujet, c'est parce qu'il n'était pas *précisément* celui de son ouvrage. Mais il est certain que cette amitié, nouée de très bonne heure, ne se démentit jamais par la suite, en dépit de l'élévation inouïe de l'ancienne protégée de Ninon.

Ce n'est que justice de rappeler, par exemple, que la veuve de Scarron, parvenue à la toute-puissance que chacun sait, donna à Ninon vieillissante une preuve de sollicitude qu'on n'eût peut-être pas attendue facilement de la sèche et prude matrone. Elle lui fit alors l'offre d'une situation à la cour, et insista beaucoup pour vaincre le refus de son ancienne amie qui préféra du reste conserver, même à son âge, son indépendance et sa liberté. Il est vrai que, si on s'en rapporte à Saint-Simon, à Voltaire et à Ninon elle-même, madame de Maintenon avait été en son jeune temps redevable à cette dernière de plus d'une obligation dont quelques-unes même de la nature la plus intime. Qu'on en juge par quelques extraits bien courts, puisés aux bons endroits.

Voici d'abord un passage de madame de Caylus (*les Souvenirs*. Paris, Renard, an XIII, p. 144) : « Je ne prétends pas dissimuler ce qui s'est dit sur M. de Villarceaux », sur quoi Voltaire ajoute en note : « Cet endroit était délicat à traiter : il est certain que madame Scarron avait enlevé à Ninon Villarceaux, son amant. J'ignore jusqu'à quel point M. de Villarceaux poussa sa conquête, mais je sais que Ninon ne fit que rire de cette infidélité, qu'elle n'en sut nul mauvais gré à sa rivale et que madame de Maintenon aima toujours Ninon. » — Enfin Ninon à son tour écrivait à Saint-Evremont, réfugié en Angleterre : « S. (Scarron) estoit mon amy, sa fame m'a donné mille plaisirs par sa conversation, et, dans le temps, je l'ay trouvée trop gauche pour l'amour. Quant aux détails, je ne sçay rien, je n'ai rien veu, mais je lui ai presté souvent ma chambre jaune à elle et à Villarceaux. » — Je sais que certains adorateurs posthumes de madame de Maintenon, car il s'en rencontre en ce temps-ci, aiment mieux accuser Ninon de mensonge plutôt que de souffrir que la moindre tache vienne effleurer l'hermine immaculée dont ils se plaisent à recouvrir les innombrables vertus de la néfaste Egérie de Louis XIV vieilli. Toutefois, ils ne sauraient parvenir à effacer le souvenir de son étroite liaison avec la célèbre courtisane et son entourage amoureux.

Quant à Saint-Simon, sur un sujet pareil, il n'était pas homme à édulcorer sa verdeur accoutumée. Lisez plutôt ce passage : « Villarceaux, débauché fort riche, entretint longtemps madame Scarron et la tenait presque tout l'été à Villarceaux », mais il ne marque nulle part que la jalousie ait jamais altéré la grande amitié que s'étaient vouée les deux dames. P. A. B.

—

Comtat Venaissin (XXI, 292). — Au XIe siècle, le comté Venaissin, qui s'ap-

pelait *Comitatus Vendaxinus* ou *Vendacensis*, était district du comté d'Avignon, et comprenait le territoire depuis Sault jusqu'à la Durance, avec une petite enclave dans le comté d'Arles, au delà de la Durance, et comprenant le château de Roquemartine. Il laissait à l'ouest le comté d'Avignon, entre cette ville et Tarascon, le long du Rhône. — Peut-être la ville de Venasque, *Venasca* ou *Vendaxa*, a-t-elle donné son nom au comté. — Ruffi, dans sa *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin*, prétend, d'après Fantoni, que ce n'est que depuis 1223 qu'on trouve la désignation de « Comtat Venaissin ». Il est dans l'erreur, comme il est facile de le voir d'après des documents antérieurs. Voir, entre autres, les Chartes nos 274, 433, 441, 1081 et 1086 du *Cartulaire* de Saint-Victor, de Marseille. VERGIÈRES.

— Ce nom est dérivé de *Comitatus aveniensis*.

Il désignait le petit pays situé le long du Rhône entre le Dauphiné et la Provence, pays dont *Avignon*, Orange et Carpentras étaient les villes principales.

La dernière était considérée comme en étant le chef-lieu, car Avignon forma de bonne heure un territoire distinct. Pendant que le Comtat, au temps de la guerre des Albigeois, était devenu une propriété du saint-siège, *Avignon*, comme la Provence, appartenait encore à la maison de Naples. Ce fut en 1348 que le pape Clément VI acheta cette ville à la reine Jeanne Ire. VAURENOULT.

—

Inclinaison du chevet des églises anciennes (XXI, 292). — Il me semble que la question a déjà été posée et résolue dans l'*Intermédiaire*. Saisissons cette occasion de demander une fois de plus, et avec une insistance toujours croissante, la publication d'une « Table générale », pour les vingt premières années. Tous les archéologues qui ont vu de leurs yeux et étudié cette question, en dehors de tout esprit de système, répondront sans hésiter : 1° L'inclinaison est sensible dans nombre d'églises du Xe au XVe siècle ; 2° elle n'existe pas dans toutes les églises ; 3° on ne peut y voir, dans la plupart des cas, l'effet d'un simple hasard, la conséquence forcée d'une certaine disposition des lieux.

Quant à l'orientation des églises, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit uniformément correcte. Pour un grand nombre, elle n'est qu'approximative. L'orientation n'est pas sacramentelle. Je connais des églises modernes, notamment celle qui vient d'être reconstruite à Châteaubriant (Loire-Inférieure), qui sont orientées au couchant au lieu de l'être à l'est. Le système peut être canonique, mais l'effet n'en est pas moins choquant, et nous serions bien loin d'en recommander l'emploi. X.

—

Quels sont les auteurs du XIXe siècle actuellement tombés dans le domaine public? (XXI, 293.) — Voici les renseignements juridiques sur la durée de la propriété littéraire :

Le principe de cette propriété est posé dans l'art. 1er de la loi des 19-24 juillet 1793 : « Les auteurs d'écrits en tout genre jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

« Art. 2. — Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans, après la mort des auteurs. »

Ce délai a été porté à cinquante ans par la loi du 14 juillet 1866.

« Art. 1. — La durée des droits accordés par les lois antérieures aux héritiers, successeurs irréguliers, donataires ou légataires des auteurs, compositeurs ou artistes, est portée à cinquante ans à partir du décès de l'auteur. »

C'est donc cinquante ans après la mort d'un auteur que ses œuvres tombent dans le domaine public.

D'après les principes généraux du droit, la loi de 1866 a dû rétroagir en faveur des auteurs qui étaient morts moins de dix ans avant 1866, c'est-à-dire que le délai a été porté à cinquante ans, à dater de leur mort. Quant aux auteurs morts plus de dix ans avant 1866, le nouveau délai ne me semble pas devoir s'appliquer à eux. A. CIMERRE.

P. S. — Entre auteurs tombés dans le domaine public, on peut citer : Eugène Süe, Frédéric Soulié, Joseph et Xavier de Maistre, Hégésippe Moreau, etc., etc. A. CIMERRE.

— Si la question de U. E. n'est pas bornée à la France, ajoutons les ouvrages suivants qui font partie du domaine

public, à savoir : ceux de Walter Scott, Byron, Moore, Manzoni, Shelley, Dante, Tasso, Ariosto, Milton, Shakespeare, Johnson et mille autres dont la propriété littéraire n'existe plus.

(Manchester.) J. B. S.

—

Le blason de Jean de la Fontaine (XXI, 294). — La famille de Jean de la Fontaine paraît avoir été anoblie par les charges ; son père, son grand-père et son bisaïeul ayant occupé les charges de contrôleurs des aides et de maîtres des eaux et forêts à Château-Thierry. M. Mesnard, dans la remarquable notice qu'il consacre à ce grand poète (*Œuvres de la Fontaine*, Hachette, 1883), donne sa généalogie complète, et pense, au sujet de la condamnation qu'il encourut pour avoir pris le titre d'écuyer, que sa paresse seule l'avait empêché de rassembler et de produire ses titres en temps utile, lors de la recherche de la noblesse pour la généralité de Soissons.

Voici la description de ses armes, d'après l'*Armorial général* de Riestap :

Écartelé aux 1 et 4 d'or à trois molettes de sable, aux 2 et 3 d'azur à deux lévriers rampants et affrontés d'argent supportant de leurs pattes une petite fontaine jaillissante du même.

Elles diffèrent sensiblement de celles données par d'Hozier, qui sont :

D'azur à une fontaine d'or de quatre jets d'eau d'argent supportant un arbre d'or accosté de deux étoiles du même.

G. DE BOISJOSLIN.

—

Guillaume Colletet (XXI, 294). — L'*Art poétique dv s^r Colletet...* avec un Discours de l'éloquence et de l'imitation des anciens. Vn autre discours contre la traduction et la nouvelle morale du mesme autheur. — Paris, de Sommaville et Chamhovdry, MDCLVIII. In-18.

Traité du sonnet, par le sieur Colletet. — Paris, de Sommaville et Chamhovdry, MDCLVIII. In-12.

Ces deux brochures figurent au catalogue de la Bibliothèque de Troyes, sous les numéros respectifs 2902 et 2903.

X.

—

Théophile Gautier et les femmes maquillées (XXI, 294). — Oui, Théophile Gautier a écrit qu'il préférait, en esthétique, les charmes féminins artificiellement colorés à ceux dont la nature seule fait les frais.

Il a exprimé cette préférence dans cette page que M. Coffignon cite dans son livre *les Coulisses de la mode :*

Avec le rare sentiment d'harmonie qui les caractérise, les femmes ont compris qu'il y avait une sorte de dissonance entre la grande toilette et la figure naturelle. De même que les peintres habiles établissent l'accord des chairs et des draperies par des glacis légers, les femmes blanchissent leur peau, qui paraîtrait bise à côté des moires, des dentelles, des satins, et lui donnent une unité de ton préférable à ces martelages de blanc et de rose qu'offrent les teints les plus purs. Au moyen de cette fine poussière, elles font prendre à leur épiderme un mica de marbre, et ôtent à leur teint cette santé rougeaude qui est une grossièreté dans notre civilisation, car elle suppose la prédominance des appétits physiques sur les instincts intellectuels. Peut-être même une vague pensée de pudeur engage-t-elle les femmes à poser sur leur col, leurs épaules, leurs seins et leurs bras, ce léger voile de poussière blanche qui atténue la nudité en lui retirant les chaudes et provocantes couleurs de la vie. La femme se rapproche ainsi de la statuaire, elle se spiritualise et se purifie. Parlerons-nous du noir des yeux, tant blâmé aussi ? Ces traits marqués allongent les paupières, dessinent l'arc des sourcils, augmentent l'éclat des yeux et sont comme les coups de pouce que les maîtres donnent aux chefs-d'œuvre qu'ils finissent. La mode a raison sur tous les points.

Voilà une page qui remplirait d'aise la si peinte et dite si belle madame X., phénomène émaillé des bals officiels.

G. M.

— Dans quelques pages qui précèdent les *Fleurs du mal* (Calmann-Lévy, 1868, p. 26), Théophile Gautier fait cette comparaison : « C'est, comme le fard sur les joues d'une femme naturellement belle, un assaisonnement nouveau pour l'esprit. »

Plus loin (p. 6), il mentionne non sans quelque complaisance le goût dépravé de Baudelaire pour les maquillages : « Il eût préféré à une simple jeune fille n'ayant d'autre cosmétique que l'eau de sa cuvette une femme plus mûre employant toutes les ressources d'une coquetterie savante, devant une toilette couverte de flacons d'essences, de lait virginal, etc., etc. »

WILLY.

—

Un livre à indiquer (XXI, 295). — Je crois qu'il y a deux ouvrages distincts de Camerarius.

Georg cite : *Meditationes historicæ.* II tomi. Norimbergæ, 1592 et 1601. — *Horæ subcisivæ, sive Meditationes histo-*

ricæ. 3 tomi. Norinbergæ, 1599.—Francofurti, 1622 et 1624.

Jocher dit : *Centuriæ tres horarum subcisivarum ;* il ajoute que Camerarius ne put achever la 4e, parce qu'il mourut le 22 juin 1624. PIERRE CLAUER.

— Philippe Camerarius est bien connu ; moins, il est vrai, par ses écrits et sa valeur comme jurisconsulte que par sa naissance, ses études et ses aventures en Italie au temps de la Réforme. Il était fils d'un des plus célèbres humanistes de l'Allemagne au XVIe siècle, de Joachim Camerarius ; il fut à Strasbourg, en 1560, le pensionnaire et l'élève de François Hotman, l'élève de Muret à Rome, en 1565. C'est là qu'il eut le malheur, avec un de ses condisciples et parents, de tomber entre les mains du Saint-Office, qui voulut le faire abjurer, le retint plusieurs mois prisonnier et ne le relâcha que sur l'intervention de l'empereur d'Allemagne et du duc de Bavière. On peut voir sur sa vie et ses aventures : Schelhorn (J. G.), *Commentarius de vita, fatis ac meritis P. Camerarii, jurisconsulti, historici ac philologi pereximii* (Nuremberg, 1740) ; Kanne (J. A.), *Zwei Beitræge zur Geschichte der Finsterniss in der Reformationszeit, oder P. Camerarius Schicksale in Italien.* (Francfort, 1822.)

Voilà pour l'auteur ; quant au livre il est aussi aisé à faire connaître. Ph. Camerarius a laissé quatre centuries de mélanges historiques. L'une resta inédite, les trois autres avaient été publiées de son vivant sous le titre d'*Operæ subcisivarum sive Meditationes historicæ* et traduites successivement en français et en anglais. La traduction française ne comprenait d'abord que les deux premières centuries : elle parut à Lyon, in-4, en deux parties, en 1603, et in-8, à Paris en 1608. Le traducteur était Simon Goulart, le père, et le titre : *les Heures dérobées ou Méditations historiques de Camerarius*, etc. Les trois centuries figurent dans l'édition de Lyon, 1610, 3 vol. in-4 : *les Méditations historiques comprises en trois volumes, tournez de latin en françois, par S. G. S.*, c'est-à-dire Simon Goulart, Senlisien. Le fougueux réformateur de Genève, l'infatigable écrivain Simon Goulart, était, en effet, né à Senlis. JACQUES FLACH.

— Je relève dans le catalogue de la bibliothèque guyotiane de l'Institut des sourds-muets de Groningue cet article : « Camerarius (Ph.), Operæ horarum subcisivarum, *sive* Meditationes historicæ. Centuriæ I-III. Francforti, Hoffman et Wild, 1658, in-4 min. » Cette indication répond à une des questions posées par Poggiarido. TH. D.

—

Le livre du sacre de Napoléon Ier (XXI, 295). — L'état de paiement signalé dans la question est curieux ; il méritait d'être imprimé, et le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français* le publierait, si la copie lui en était envoyée.

En réalité, le volume n'a jamais paru avec un texte ; mais la chalcographie du Louvre en possède les cuivres (nos 3052-3091 et 39873-988).

D'après une note prise autrefois aux archives du Louvre, c'est selon les ordres de M. le comte de Pradel, adressés à M. Lavallée, secrétaire général des musées, et consignés dans une lettre du 22 novembre 1815, que le Conservateur des dessins en a donné un reçu, le 25 novembre 1815. Les cuivres étaient contenus dans une caisse.

Les dessins sont de Percier, Fontaine et Isabey ; on pourra voir, dans le livret de la Chalcographie, le détail des graveurs, qui sont très nombreux. J'ai entendu dire à Isabey, chargé de faire les dessins des têtes, que les seuls portraits sont ceux des personnages qui étaient seuls à porter leur titre, ainsi l'empereur et l'impératrice, le pape, le cardinal grand aumônier, le ministre grand juge, le président de la Cour de cassation. Tous les autres, où il aurait pu y avoir compétition, ne sont que des têtes de fantaisie. Par conséquent, il n'y a de portraits réels que l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine, en grand et en petit costume (3060-3), Pie VII (3064), M. de Fontanes (3072) et M. Muraire (3088).

A. DE M.

—

Curiosité monétaire (XXI, 296). — Lorsque jadis *madame Lafarge* parut en cour d'assises sous l'inculpation d'avoir contribué sciemment à la mort de son mari, en lui ayant quelque peu fourni l'arsenic que les savants étaient parvenus à constater à faibles doses dans l'estomac, les entrailles et autres parties du défunt, on se rappelle encore combien les avis se partagèrent et combien l'esprit public se passionna pour ou contre.

Le docteur *Orfila* vint déclarer que l'arsenic était un métal très répandu dans la nature à l'état atomique, et ***qu'il se chargeait d'en trouver dans le fauteuil même du président de la cour.***

Je crains un peu que M. *O. de Javel*, qui a lu autrefois, je ne sais où, que les pièces de 10 centimes frappées à l'effigie de Napoléon III en 1863, portant la lettre A (c'est-à-dire battues à Paris), contiendraient de l'or, ***n'a pas pu lire cela dans un livre bien sérieux et recherche un peu l'or aujourd'hui comme Orfila recherchait jadis l'arsenic.***

L'art de l'affineur de métaux est poussé trop loin aujourd'hui, pour admettre que des parcelles d'or, quelque peu importantes, puissent rester dans le cuivre, qui en contient du reste fréquemment dans la nature.

Les parcelles d'or que peuvent contenir les monnaies françaises de bronze, n'ayant aucune valeur, doivent donc être regardées comme n'existant pas, elles rappellent ***exactement l'arsenic que le docteur Orfila prétendait trouver dans le fauteuil du président de la cour.***

A. A. DE B.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Stendhal jugé par Latouche. Lettre inédite à E. D. Forgues. — Je m'imagine, écrivait Mérimée en 1850, que quelque critique du XX° siècle découvrira les livres de Beyle dans le fatras de la littérature du XIXe et qu'il leur rendra la justice qu'ils n'ont pas trouvée auprès des contemporains. » La prédiction s'est accomplie plus tôt que ne le pensait Mérimée. Beyle a son culte, ses dévots et ses détracteurs. En fut-il toujours de même? Tant s'en faut. Quand il mourut, le 23 mars 1842, il était si parfaitement ignoré, qu'un journal, en l'appelant M. *Bayle*, ajoutait qu'il avait écrit sous le pseudonyme de ***Frédéric Styndall*** (titre d'un roman oublié de Kératry). E. D. Forgues (*Old Nick*), qui rédigeait alors le feuilleton de critique littéraire du *National*, releva la bévue de son confrère et prédit, lui aussi, que trois ou quatre livres de Beyle survivraient à beaucoup d'autres productions alors infiniment plus célèbres. Le jour même où parut cet article, intitulé *Une erreur de nom*, un ami de Beyle, le caustique et misanthropique H. de Latouche, lui adressait la lettre suivante, première pièce d'un petit dossier que m'a communiqué M. Eugène Forgues et auquel je ferai peut-être un autre emprunt si les lecteurs de l'*Intermédiaire* trouvent quelque intérêt à celui-ci.

M. Tx.

1er avril 42.

Monsieur, permettez-moi de vous remercier, comme ami de M. Beyle, de l'article que vous lui consacrez aujourd'hui dans le *National*. Si je cherchais un peu, je trouverais sans peine dans ma mémoire de bien récentes traces d'une gratitude à vous offrir pour mon propre compte; mais j'ai pu vous croire supérieur au petit vivant profit (*sic*) des vanités reconnaissantes, et je suis sûr que vous accueillerez le sentiment qui me pousse à vous serrer la main cordialement, après la justice rendue à un écrivain trop peu connu de ce public qui fait la fortune et la réputation des médiocrités. J'ai peu vu Beyle dans les dernières années de sa vie. Il me reprochait, sans doute avec raison, d'être resté un peu plus jeune que mon âge, indigné, mécontent, républicain. Il était sage, lui, fonctionnaire public, et, comme vous le dites très bien, diplomate. Mais, j'ai gardé de tout son ensemble les plus précieux souvenirs. C'était une de nos bonnes plumes contemporaines. Je suis touché du pieux devoir que vous avez accompli envers lui, comme le serait un parent : frère déshérité, bien entendu, frère cadet à la façon des familles normandes, mais frère enfin par la sympathie que je porte à ce qui est élevé et équitable, comme vous et lui.

H. DE LATOUCHE.

—

Sur un vers de Victor Hugo. — Dans le numéro du *Temps* du 4 mai, on a cité ce vers de Victor Hugo, tiré des *Contemplations :*

Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit [s'allume.

Or, je me rappelle avoir lu dans les *Matinées sénonaises*, de l'abbé Tuet (1789, in-8), un vieux quatrain dont voici le troisième vers :

Où l'œil du corps finit, l'œil de l'esprit com- [mence.

Quoique Victor Hugo ait beaucoup lu, il est plus que probable qu'il n'a jamais connu ce quatrain, mais la coïncidence m'a paru assez curieuse pour être signalée.

LUDOVIC LALANNE.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juillet 1888.*

XXIe Année. — No 485.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 110.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur des vers de Calvin. — On lit dans le *Recueil de notes sur les origines de l'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte et sur ses pasteurs, par B. Fillon* (Niort, 1888, in-4, p. 32), ces lignes qui piquent fort ma curiosité : « Le catalogue de la bibliothèque et de la collection d'autographes de Félix Solar contient, sous le nº 3306, la mention d'une pièce de vers de Calvin sur son séjour à Poitiers (en 1535):

Poitiers ingrat! Ce n'est plus moy qui prie
Le ciel vengeur de punir ta furie...

Il serait bon de savoir si ces vers sont réellement de Calvin. Je m'approprie le *desideratum* de Fillon et je le transforme en question. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Signification ancienne du mot Chouan. — Je trouve dans une collection de *Poésies révolutionnaires et contre-révolutionnaires*, publiée en 1821 à la Librairie historique, t. II, p. 64, la charade suivante sur le mot « Chouan » :

Mon premier est un mets plus commun qu'a-[gréable,
Un enfant des jardins, né pour notre appétit.
Mon second suit du temps la marche infati-[gable;
Le temps, par ses calculs, à nous s'assujettit.
Mon tout, immensité dans notre ancien lan-[gage,
Est le nom qu'aujourd'hui le méchant donne [au sage.

CHARRETTE.

Je ne connais pas, je l'avoue, « dans notre ancien langage », le mot « Chouan » employé dans le sens d' « immensité »; quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il plus heureux que moi ? L.

—

Sur une expression du Midi. — Que signifie cette expression populaire du midi de la France : *Aller à Rome, la paille au cul?*

D'où vient-elle?

Quel rapport a-t-elle avec cet autre dicton : *Aller à Rome, la paille au cul, comme les cigales?* J. G.

—

Sur un prétendu mot de Talleyrand. — M. Victor du Bled a publié, dans la *Revue de la Révolution*, une étude sur les *Causeurs et hommes d'esprit de la Révolution*. J'y trouve ces lignes : « On lui prête beaucoup de mots qu'il n'a jamais prononcés. Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. Ainsi, la fameuse phrase : *La parole n'a été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée,* est de Voltaire, qui lui-même l'avait empruntée à Swift. » En quel ouvrage de Voltaire et en quel ouvrage de Swift lit-on la phrase qui, si elle n'est pas de Talleyrand, était si digne de lui? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

On demande l'auteur? — De qui cette pensée si élevée : « Pour accomplir de grandes choses, il faut vivre comme si l'on ne devait pas mourir ? »

PONT-CALÉ.

—

Une espons de fer. — Dans une charte du mois de mars 1232, relative à l'aumône de deux pièces de terre en faveur des lépreux de Sainte-Marie de Beaulieu, près Caen, il est dit: « Et auront et tendront lesd. malades cesd. terres frances et garantiez bien et en paix, en rendant chacun an à Jehan de Culic, seigneur de icelui fieu, par la main de son ainsné, *une espons de fer*, en six deniers tournois, à Pasquez pour toute chose. » — Qu'est-ce

qu'une espons de fer? Serait-ce l'arme qu'on appela depuis un esponton? — J'ajouterai que la traduction de cette charte, qui était en latin et dont le texte primitif n'existe plus, date du XVe siècle.

(Caen.) T. R.

—

Gauche, droite. — Un de nos aimables collaborateurs pourrait-il me déterminer ce que l'on doit entendre par la *droite* ou la *gauche* d'un objet inerte, monument, tableau, maison, église et notamment des sceaux (leurs empreintes).

En partant du principe qui a déterminé de tout temps la droite (dextre) et la gauche (senestre) d'un blason, on doit dire que le cavalier se dirige (marche ou galope) généralement à *gauche* (senestre), ou à la droite du spectateur qui le regarde.

Une église semble aussi ne pas devoir donner lieu au moindre doute à cet égard. C'est en quelque sorte *un être vivant* avec sa tête, ses bras, son corps et ses jambes; le Christ sur l'autel fait loi. Saint Pierre est toujours à droite (gauche de l'assistant) et saint Paul à gauche (droite de l'assistant). De même sur les bulles : saint Pierre est à dextre, tourné à *senestre* vers le centre, et saint Paul est à senestre, tourné à *dextre* vers le même centre de la bulle.

Il faut supposer que l'objet regardé est animé et se présente en face du spectateur, comme ferait une personne dont la droite et la gauche ne peuvent varier au gré de son vis-à-vis.

Marquis DE CHARMOIS.

—

La gide, guide ou guinde. — Plusieurs sentences de la vicomté et du bailliage de Caen, remontant aux XIVe, XVe et XVIe siècles, font mention d'une rente en argent qui était due par les teinturiers de cette ville aux lépreux de N. D. de Beaulieu, et qui y est dénommée tour à tour : « la gide, guide ou guinde ». Aucun des dictionnaires que j'ai pu consulter, y compris ceux de Littré et de Godefroy, n'attribue à ces trois mots un sens qui ait du rapport avec la teinturerie. Comme d'autres documents relatifs à la même léproserie donnent les noms de « voide » et de « guède » à la plante tinctoriale qu'on appelle aujourd'hui « pastel », je demande s'il serait légitime de faire de guinde le synonyme de guède?

(Caen.) T. R.

—

L'uniforme de la Société des gens de lettres. — Je n'ai pas eu le loisir de parcourir le volume, sans doute fort intéressant, de M. Edouard Montagne, sur l'*Histoire de la Société des gens de lettres*. Peut-être le renseignement que je sollicite y figure-t-il en bonne place? Mais ces réserves faites, je risque ma question : les membres de cette république des lettres, par trop... fermée, ont-ils eu, en 1848, la fantaisie d'avoir, eux aussi, leur habit brodé à palmes vertes ?

« Cet insigne, nous apprend la *Revue anecdotique* de 1855, consistait en un ruban de soie verte, avec frange de même couleur, s'accrochant à la boutonnière. Une broderie en argent, figurant une couronne de laurier, surmontée de deux plumes en sautoir, complétait cette décoration, devenue aujourd'hui assez rare. »

Est-il fait mention de cette particularité dans l'ouvrage signalé plus haut? Jusqu'à quelle époque, et dans quelles circonstances cet uniforme fut-il porté?

PONT-CALÉ.

—

Les mémoires du général Hugo. — On a pu voir naguère, par la publication des *Souvenirs littéraires* de Ch. Monselet, que le père du grand poète avait écrit, lui-même, des Mémoires, qui, par suite de circonstances diverses, étaient restés presque ignorés. Nous avions eu déjà l'occasion, il est vrai, d'en recueillir des fragments tombés de la plume de l'aimable compagne de Victor Hugo, mais nous ignorions complètement que les Mémoires du général eussent été publiés et même livrés, sur les quais, à l'avidité publique. A quelle époque a donc eu lieu cette publication ; quel en était le titre, le format, l'éditeur et de quel nombre de volumes se composait cet ouvrage? Le silence gardé longtemps autour de ces Mémoires n'est-il pas de nature à nous faire craindre que Monselet ait pu être victime de quelque supercherie, dont les apparences le trompaient? C'est ce que nous serions heureux d'apprendre.

EGO E.-G.

—

Famille Daneskiold-Samsoë. — Il y a trois familles dont les armoiries indiquent la parenté :

1° Les comtes de Moth-Samsoë ;

2° Les comtes Daneskiold-Samsoë, qui ont sur leurs armes un écusson ovale de

gueules couronné, chargé du chiffre C. V. couronné d'or;

3° Les comtes Daneskiold-Laurwigen, qui ont sur leurs armes un écusson ovale de gueules couronné, chargé du chiffre F. III. couronné d'or.

Que signifient ces chiffres?

N'est-ce pas une branche de cette famille, titrée duc d'Augustembourg, qui, en 1864, éleva des prétentions sur les duchés de Schleswig-Holstein? Le nom Daneskiold, les léopards, les cœurs de gueules, les écussons couronnés indiquent-ils une parenté avec les anciens rois de Danemark qui portaient : d'or semé de cœurs de gueules à trois léopards brochant sur le tout? E. O.

—

Mémoires du conventionnel Baudot. — Edgar Quinet, dans son livre : *la Révolution*, déclare avoir eu communication des mémoires inédits du conventionnel Baudot; il en cite, çà et là, de courts extraits.

Depuis lors, les mémoires de Baudot ont-ils été imprimés intégralement?

S'ils sont demeurés inédits, sait-on qui les détient? A. G.

—

Robichon de la Guérinière. — Quelque obligeant Intermédiairiste pourrait-il me donner : 1° la date et le lieu de la naissance de François Robichon de la Guérinière, écuyer du roi (Louis XV), auteur de plusieurs ouvrages concernant l'hippiatrique ; 2° le titre complet de ses ouvrages; 3° la date et le lieu de sa mort; 4° me dire s'il a laissé des enfants ou héritiers, me donner leurs adresses actuelles et me renseigner enfin sur le lieu où est située la terre de la Guérinière?

O'B.

—

Erreurs et superstitions médicales. — Serait-il facile de dresser un « catalogue raisonné » des erreurs populaires en médecine? La réponse n'est assurément pas douteuse. Il existe bien quelques ouvrages qui en ont traité, notamment celui de Laurent Joubert, de Richerand, du docteur Munaret. Mais ils sont déjà bien vieillis, et pourraient être « revus et considérablement augmentés ». Sur quelles indications pourrait-on désormais s'appuyer? Trouverait-on quelques documents intéressants ailleurs que dans la *Revue des traditions populaires*, la *Tradition*, la *Mélusine?* Tels ouvrages de G. Sand, F. Fabre, E. Souvestre, pourraient-ils être utilement consultés, et lesquels? Enfin ceux qui ont contribué à constituer la Bibliographie des patois, parue dans notre *Intermédiaire*, ont-ils, au cours de leurs recherches, noté quelque document qui pourrait être utilisé pour le travail que je voudrais projeter? Il me semblerait intéressant de montrer combien de prétendus préjugés, l'hypnotisme, la contagiosité de la tuberculose, pour ne citer que ceux-là, sont en passe de devenir des dogmes pour les fervents d'Hippocrate. PONT-CALÉ.

—

Ambroise-Marie Arnould et Charles Arnoult. — Les biographies générales et locales distinguent deux homonymes, ou peu s'en faut, tous deux originaires de Bourgogne et contemporains : Ambroise-Marie Arnould, auteur d'écrits sur les finances, et Charles Arnoult, jurisconsulte. Le premier serait né à Dijon, *vers* 1750 et mort en 1812. Le second serait également né *vers* 1750 (selon l'abbé Michaud, *Biographie des hommes illustres de la Côte-d'Or*), *en* 1750, selon Hœfer, et mort en 1793. C'est celui-là surtout qui m'intéresse. L'un de nos correspondants ne pourrait-il débrouiller ce double état civil? Je lui serais particulièrement obligé d'une prompte réponse. M. Tx.

—

Les bustes de M. d'Argental. — Vers la fin de 1737, on découvrit les bustes des *Douze Césars* dans la galerie du château du Bouchet, qui appartenait à la famille de Mme d'Argental. Les intéressés, qui les mirent en vente, dans le courant de 1738, les attribuaient au Bernin, et l'abbé Prévost fit une magnifique réclame à ces œuvres d'art dans la gazette périodique *le Pour et le Contre.* Voltaire renchérit encore sur ces éloges et s'engagea presque à trouver acquéreur pour les bustes du *Cher Ange* (c'est ainsi qu'il appelait d'Argental) dans la personne du roi de Prusse, « à moins qu'il n'ait une haine décidée pour le cavalier Bernin et pour moi », ajoutait Voltaire.

Cependant M. de Knobelsdorf, gentilhomme du roi de Prusse, et bon connaisseur, déclara que ces bustes n'étaient pas de Bernin; et Frédéric, dont ce verdict encourageait l'avarice, fit la sourde oreille. Les négociations durèrent jusqu'à 1741. Dix ans après, ces bustes

étaient encore la propriété de M. d'Argental. Depuis, on en perd la trace. Sait-on ce qu'ils sont devenus?

QUINNET.

—

Madame Dupont, graveur. — L'année même où le général Dupont signait la capitulation de Baylen (1808), sa femme J. J. Dupont, née Bergon, mettait son nom au bas d'une vue sans désignation, dessinée et gravée par elle à l'eau-forte.

A-t-elle produit d'autres œuvres? Les biographies de son père et de son mari que nous avons consultées ne font aucune allusion à ce talent. SUS.

—

La clef de l' « Immortel ». — Il me semble qu'il appartient au premier chef aux « chercheurs et curieux » d'établir une liste aussi complète que possible des héros et des héroïnes du roman qui défraie aujourd'hui tant de conversations. Pour disculper ma question de toute velléité de scandale, je crois à peine utile de rappeler pour la millième fois que l'écrivain en question, créateur de types par excellence, se garde bien de copier textuellement ses modèles et que le plus souvent il emprunte ses traits à des personnages fort différents. N'est-ce pas d'ailleurs un brevet de célébrité que d'être égratigné par Alphonse Daudet, et faut-il beaucoup plaindre Marsyas lorsqu'il est écorché vif par Apollon?...

PAUL MASSON.

—

Les vitraux de Zevenhuizen. — Au commencement du XVIIIe siècle, le village de Zevenhuizen, près Rotterdam (Hollande), reçut des vitraux peints et ornés des armes des donateurs. En 1867, M. A. D. Hamburger, antiquaire à Utrecht, les acheta et les vendit en 1868, à l'hôtel Drouot. Pourrait-on m'indiquer ce que sont devenus ces vitraux et me décrire les armes des donateurs, surtout celles de la famille van Dueren (écart. au 1 et 4, une étoile à 8 points; au 2 et 3 trois losanges, placées 2 et 1; les couleurs sont inconnues; cimier: une étoile entre un vol d'oiseau de ?) L'un des vitraux donné par Pierre van Dueren, maire de ce village, le représentait. Que sont devenus ces vitraux. H. J. SCHOUTEN.

—

La mort de Kœrner. — J'ai trouvé, il y a quelque temps, un dessin fort curieux représentant le poète Kœrner, tué au combat de Rosemberg, en 1813.

Ce dessin me paraît avoir été fait soit pour un titre de romance ou des chants nationaux. Au bas de ce dessin sont esquissés une lyre et d'autres attributs si peu faits que je ne peux les déchiffrer.

Si quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pouvait me renseigner, j'en serais fort content, car le dessin est fort intéressant, et je tiendrais beaucoup à savoir s'il a été reproduit, ce qui me paraît probable. AGL. B.

—

Bibliographie de « la presse au Quartier latin ». — Le « Bulletin de l'association générale des étudiants de Paris » annonçait récemment une conférence d'un de ses membres les plus autorisés, M. Lazard, sur ce sujet peu fouillé, à notre connaissance, du moins.

Cette causerie, qui ne pouvait manquer d'intérêt, a-t-elle été publiée dans quelque revue ou journal littéraire?

Ou, tout au moins, à l'aide de quels documents pourrait-on la reconstituer?

Je connais bien de nom la *Jeune France*, le *Travail*, la *Jeunesse militante*, la *Voie nouvelle*, plusieurs éditions mort-nées de la *Rive Gauche*, *le Quartier Latin*, etc., mais n'ai vu, nulle part, une bibliographie méthodique et raisonnée depuis 1830, par exemple. Plus récemment, le *Réveil du Quartier*, « organe antiboulangiste », essayait, à son tour, de sonner le tocsin d'alarme, qui s'est peut-être, à l'heure où j'écris, transformé en glas funèbre. Le moment paraît donc opportun d'ajouter un appendice — et non des moins curieux — aux bibliographies fort estimables de Hatin, F. Maillard et d'Izambard, etc. Incidemment, nous faisons appel à l'obligeance de nos érudits collaborateurs pour exhumer, de ces feuilles éphémères qui leur tiennent lieu de cénotaphes, les pièces de vers ou morceaux de prose, péchés de jeunesse de ceux qui ont occupé plus tard des postes élevés dans la politique ou les lettres.

PONT-CALÉ.

—

Un pseudonyme à expliquer. — Pourrait-on me dire s'il existe quelque rapport de personnes entre madame Vincent (Arvède Barine de la *Nouvelle Revue*) et un autre écrivain, Jacques Vincent, qui collaborait quelquefois à la *Revue des Deux Mondes?* EGO E.-G.

—

Le Quérard et le Barbier. — La préface des *Supercheries littéraires*, 2e édition, t. VIII, contient ce paragraphe final :

« Le 4e volume du dictionnaire de Barbier, le 5e des *Supercheries*, sont occupés par une table des noms d'auteurs... »

Or, le 4e volume du dictionnaire ne contient aucune table, non plus que les *Supercheries*, qui du reste ne comportent que trois volumes.

1° Les deux volumes manquants ont-ils été publiés postérieurement à cette édition (1869-79) ?

2° Auquel cas où sont-ils procurables ?

3° Dans la négative, sait-on où se trouvent les matériaux, si matériaux il y a, qui pourraient aider à cette publication ?

A tous ceux qui ces présentes liront...

SABRETACHE.

—

Un auteur inconnu. — Quel est l'auteur du livre intitulé : *le Premier Livre des Mignardes, gaies poésies*, de A. D. C., avec quelques traductions, imitations et inventions par le même autheur. Paris, Gilles Robinot, 1578. E. O.

RÉPONSES

Tiédeman et le mot de Cambronne (XXI, 201, 311, 338). — Le confrère L. va peut-être un peu loin en traitant d'*absolument chimérique* la supposition que le parti légitimiste aurait pu attribuer le mot *m....* à Cambronne, dans le but de le représenter comme une sorte de soudard sans éducation. Et d'abord je n'ai rien donné d'exclusif à cette supposition : j'ai énoncé que c'étaient *surtout* les légitimistes, c'est-à-dire *en grande partie* eux, mais je n'ai point dit que ce fussent eux *seuls*. Que cette réponse soit, en définitive, un titre d'honneur et non un reproche, je ne le conteste pas non plus, mais tel ou tel parti politique n'en a pas moins pu arguer de sa crudité pour en faire un prétexte à critique contre Cambronne, car ne savons-nous pas que tout devient une arme entre les mains des partis ? Il a fallu, d'ailleurs, tout le génie de V. Hugo, pour faire valoir cette réponse (dont on ne peut cependant pas louer la noblesse de forme) comme il l'a fait valoir. M. L. se fonde sur une *rumeur* pour traiter un récit de *chimère*. N'est-ce pas un peu téméraire ? Je ne voudrais pas insister, puisque j'ai très sincèrement indiqué que je ne livrais ma version qu'à titre anecdotique, ne l'ayant pas contrôlée sur les journaux de l'époque, et puisque je ne me suis exprimé que dubitativement. Mais si Cambronne, d'après M. L., a pu être en très bonne intelligence avec le parti royaliste dans les *derniers temps* de sa vie (il n'est mort qu'en 1842), il est constant et notoire que telle n'était nullement la situation en 1816 ni dans les années qui suivirent. Comment Cambronne, qui était allé à l'île d'Elbe, qui commandait l'avant-garde d'élite de Napoléon débarqué et marchant sur Grenoble, Cambronne, comblé des témoignages de satisfaction de l'Empereur, aurait-il pu plaire aux royalistes ? S'il fut acquitté par le conseil de guerre, Vaulabelle, dans son *Histoire des deux Restaurations*, édition de 1860, tome IV, page 331, commente ainsi cette décision : « Traduit « devant la justice militaire avant le général Drouot, Cambronne eût certainement entendu prononcer sa condamnation, mais la sentence du 6 avril dicta la sienne : il fut absous à la majorité de cinq voix contre deux. *Ce double acquittement souleva* LA PLUS VIOLENTE COLÈRE *parmi le parti royaliste*, etc. » — Puis, à la note 1 de la page 332 : « *Drouot et Cambronne, après leur acquittement, furent soumis à la surveillance* LA PLUS SÉVÈRE *et obligés de rentrer dans leurs foyers sans solde ni traitement*, etc. » Et les expressions du *Journal des Débats* du 2 mai 1816, qui qualifiait Cambronne de GROSSIER et stupide soldat, sont-elles donc en contradiction avec celles de soudard sans éducation, que le confrère L. met entre guillemets ? Ne donnent-elles pas, au contraire, la véritable physionomie des sentiments et de la manière de parler du parti légitimiste à l'égard de Cambronne ? Ce mot, *grossier soldat*, ne contient-il même pas une allusion qui tend à confirmer ma supposition, loin de la rendre chimérique ?

(Bourges.) L. JENY.

—

La liste des vainqueurs de la Bastille (XXI, 231, 344, 396). — Cette liste a été publiée, pour la première fois, d'après le manuscrit des Archives, dans le *Journal officiel de la Bastille et de la rue Saint-Antoine*. (Paris, Mercadier, 17, rue Grange-Batelière, 4 p. in-4°.) X.

—

Un doigt de Louis XIV (XXI, 262, 378). — Une partie de la réponse que j'ai faite à cette question n'ayant pas trouvé place dans le numéro du 25 juin, sans doute parce que les renseignements qu'elle renfermait sont absolument conformes à ceux envoyés par M. M. Tx., il se trouve que le fragment publié me fait dire précisément le contraire de ce que renfermait le passage supprimé; je réclame donc une petite rectification, que l'impartial directeur de l'*Intermédiaire* ne se refusera certainement pas à insérer. Loin de laisser entendre à M. L. G. P. que le doigt envoyé à Toulon par Barallier, le 4 septembre 1792, était un doigt *réel* de Louis XIV (comme cela résulte de la lecture de ma réponse, telle qu'on peut le voir aux col. 378-379), — j'établissais qu'à cet égard il ne pouvait y avoir de doute, puisque le corps de ce prince n'avait été exhumé que le 14 octobre 1793. J'ajoutais que le doigt devait avoir appartenu à la statue en bronze du *Louis XIV* de la place Vendôme, renversée le 12 août 1792. La partie substantielle de ma réponse ainsi restituée, la conclusion s'y soude tout naturellement et l'hypothèse qu'elle renferme s'en trouve fortifiée.

ADRIEN MARCEL.

—

La Bastille et le patriote Palloy (XXI, 262, 398). — Sans aller jusqu'à Versailles, comme l'y engage notre collaborateur J. Coquatrix, M. P. L. n'a qu'à aller au Musée Carnavalet, il y verra une reproduction de la Bastille du citoyen Palloy, *grand format*, don fait par mon vieil ami de Liesville, qui fut conservateur de ce Musée et qui, par parenthèse, fut très heureux de s'en débarrasser en sa faveur, attendu que ladite reproduction menaçait d'effondrer, chez lui, à Batignolles, la pièce où il l'avait placée. Je crois même qu'il fut obligé une fois ou deux de faire exécuter des travaux de consolidation.

A. NALIS.

—

Un coup de chasse-mouches (XXI, 263, 398). — Aux indications déjà données j'ajouterai celle-ci : M. H. D. de Grammont, président de la Société historique algérienne, a publié, l'an dernier, chez Ernest Leroux, une remarquable *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830). On trouve dans cet ouvrage aussi exact que complet (grand in-8 de XVI-420 p.) un récit détaillé de l'épisode du 30 *avril* 1827, récit dont voici les dernières lignes (p. 389) : « Le dialogue devint assez animé, et, à la suite d'une riposte un peu vive du consul, Hussein le poussa avec l'extrémité du chasse-mouches qu'il tenait à la main, et le menaça de la prison. Deval se leva et se retira, en protestant contre le traitement dont il venait d'être l'objet. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Emile de Girardin (XXI, 264, 381). — L'article du collaborateur EGO E.-G. ne dit rien du séjour d'Emile de Girardin, enfant et même adolescent, au haras du Pin, chez de braves gens qui l'auraient reçu en nourrice ou élevé; au château du Bourg, voisin du haras, chez une demoiselle Cromot du Bourg, amie sans doute de la véritable mère et à qui on prêtait cette qualité de mère dans tout le pays; — de ses rapports avec la famille Lautour, d'Argentan, chargée de veiller sur lui; — de sa camaraderie, qui resta de l'amitié, avec Lautour-Mézeray, l'*homme au camélia*, le futur préfet d'Alger, avec Morard, l'éditeur du *Père de famille* et d'autres journaux ou livres.

L.

—

Une galoche invraisemblable (XXI, 291). — A Nantes, on dit encore *jouer à la galoche* au lieu de *jouer au bouchon*, et on appelle *galoche* une petite quille en bois tourné de forme spéciale, sur laquelle sont placés les enjeux.

C'est bien le même jeu qui était en honneur à la fin du siècle dernier, et le collaborateur Quinnet en trouvera une définition très explicite à la page 82 de l'*Almanach des prisons* (Paris, Michel, an III, 4e édition).

« Quand Lacroix parut, Hérault-Séchelles quitta sa partie de galoche pour aller l'embrasser. Les prisonniers pour passer le tems s'amusaient à jouer à la galoche, c'est-à-dire qu'on mettait sur un bouchon de liège des pièces de monnoye qu'on essayait d'abattre avec des gros sous. »

D. W.

—

Inclinaison du chevet des églises anciennes (XXI, 292, 409). — En remerciant M. X. de sa communication, je suis obligé de faire remarquer qu'elle laisse intacte, c'est-à-dire sans réponse précise et directe, ma double question;

— j'ai donc le devoir, pour être bien compris, de la formuler en la *précisant* le plus nettement possible dans les termes suivants :

Question principale : Existe-t-il et par suite peut-on *citer* des églises datant du Xe au XVe siècle, dont le chevet ne présente *aucune* déviation par rapport à la nef.

Question subsidiaire : Les églises de ce genre, s'il en existe vraiment, ont-elles l'orientation normale des édifices religieux du moyen âge, à savoir : le *chevet tourné vers l'est.*

Ainsi posée et précisée, c'est là une question toute *neuve* pour l'*Intermédiaire*, on peut s'en assurer comme je l'ai fait moi-même.

Encore une fois, mon désir n'est pas, pour le moment du moins, d'aborder et encore moins de préjuger les conclusions qui pourront découler (peut-être même s'imposer plus tard) par suite des réponses qui seront faites à ma demande. Or, c'est pour essayer de bien poser les bases de cette solution définitive qui n'a été donnée nulle part encore, que je viens solliciter les recherches et investigations *de visu* de tous les amis de l'art du moyen âge.

Remarquons, en terminant, que la question ne se peut même pas poser à l'endroit des églises qui ont été bâties depuis la Renaissance du XVIe siècle jusqu'à nos jours : car, à partir de cette époque, et surtout à partir du XVIIe siècle, toutes les traditions architectoniques en cette matière ont été abandonnées, et pour parler vrai, méconnues ou systématiquement foulées aux pieds. Ce n'est donc pas seulement de nos jours et à Châteaubriant (Loire-Inférieure) que se peut facilement constater cet oubli ou cette ignorance des règles anciennes, c'est partout en France, dans les campagnes comme dans les villes; et ce, depuis trois siècles — ce point est d'une telle évidence qu'il n'y a pas d'intérêt à s'en occuper.

Donc, chers confrères en archéologie, à l'œuvre! pour tâcher de me trouver *quelques* et même beaucoup d'églises *non déviées.* A. BERGIER.

— Le vieux Saint-Etienne de Caen, aujourd'hui vieux magasin municipal.

SABRETACHE.

—

La Sodome bretonne (XXI, 292, 405).— Si M. Mr. L. continue ses recherches sur Ys, peut-être lui sera-t-il intéressant d'apprendre que la légende bretonne dont j'ai parlé, avec d'autres confrères, au XXI, 405, a fait le sujet d'un tableau de Luminais.

(Bourges.) L. JENY.

— Mon « pays » L. Jeny oublie celle qui m'a donné le jour, notre vieil *Is Soudun.* SABRETACHE.

—

Monnaies françaises exceptionnelles (XXI, 293). — Nous dirons avec M. Gédéon que les monnaies au *coin* du duc de Bordeaux sont connues depuis longtemps, tellement qu'un petit journal du département des Ardennes, *l'Echo de Givet*, les désignait aux dates des 16 et 30 mars 1873, nos 359 et 361.

D'abord : l'essai d'une pièce de 5 francs en or, au millésime de 1832. Cette pièce était renfermée dans un écrin aux armes royales. Il est à supposer qu'elle était destinée par la duchesse de Berry à un personnage dévoué à sa dynastie.

Un an avant cette date (1832), on frappait à Londres une pièce de 5 francs en argent, à l'effigie du duc. Plus tard, deux autres de même valeur, en 1871 et 1873.

C'était assurément l'affirmation d'un droit de la part de l'héritier de Charles X qui, embarqué avec sa famille sur le *Great Britain*, partait pour l'Angleterre le 16 août 1830.

Pour le surplus, on peut consulter les catalogues des ventes Minart, Bieswal, Legras, etc., etc., si savamment établis par M. Van Peteghem, l'expert bien connu du quai des Grands-Augustins.

Voici les indications pures et simples d'autres pièces; une description de chacune d'elles nous mènerait à l'envahissement des colonnes de l'*Intermédiaire.*

2 francs (variés). Millésime 1833. On en connaît un essai en or du poids de 19 grammes.

1 franc. Millésimes : 1831-32-33.

1/2 franc. Millésimes : 1831-32-33.

1/4 franc. Millésime : 1833.

Comme on le voit, le duc maintenait son droit de battre monnaie.

Quant à la mise en circulation du numéraire du prétendant, la négative n'est pas douteuse, connaissant les dispositions légales qui régissent l'espèce.

Disons à ce propos qu'en 1873, des légitimistes ayant demandé au ministre l'autorisation de frapper à la Monnaie de Paris une médaille en l'honneur du duc

de Bordeaux, la requête fut rejetée (voir le journal *le Temps*, n° 4,498, 7 août 1873). A ce sujet, lire les articles très curieux du *Charivari* et du *Siècle*, respectivement aux dates des 3 et 5 août 1873.

Connaît-on encore d'autres monnaies françaises du même genre? demande M. Gédéon.

Nous connaissons, monsieur, une pièce de 5 francs de Napoléon II (le roi de Rome), au millésime de 1816, alors que son père était captif à Sainte-Hélène (voir le catalogue Bieswal). 2, 1 et demi-franc, essais en cuivre; 5, 3 et 1 centime (catalogue Minart). Legras, dans son catalogue, nous dit que ces pièces furent frappées sous Napoléon le troisième, qui ne voulait, sans doute, pas interrompre la suite de la série monétaire de Bonaparte.

Une autre pièce de 5 francs du prétendant dit: Napoléon IV, année 1874 (voir un petit catalogue de 1888, p. 62, n° 1,011, chez Dupriez, à Bruxelles, 24, place de Brouckère).

Les planches d'une étude de M. Brichaut nous montrent les monnaies et bijoux contremarqués qui servaient de signes de ralliement aux soutiens de la famille de Bourbon (voir *Revue belge de numismatique*, année 1874).

Peut-être M. Gédéon trouvera des données intéressantes dans l'*Histoire complète de Henri V* (de 1820 à 1874), par M. de Saint-Albin, publiée chez Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

En terminant, disons que l'inventaire raisonné qui aurait pour objet la *Numismatique des prétendants en France*, serait instructif et, partant, le bienvenu.

A. L. C.

—

Curiosité monétaire (XXI, 296, 414). — Je lis avec étonnement, dans la réponse sur la *Curiosité monétaire*, qu'Orfila, dans le procès Lafarge, se chargeait de trouver de l'arsenic dans le fauteuil du président, et l'erreur (car c'en est une grosse) est répétée jusqu'à trois fois.

Or, voici ce qui est arrivé : « Sur l'invitation de la défense, Raspail fut appelé pour contrôler l'expertise de MM. Orfila, Bussy et Ollivier qui, en contradiction avec les deux expertises précédentes, avaient trouvé, à l'aide de l'appareil de Marsh, une fort petite quantité d'arsenic dans les restes livrés à leur examen. Quand il arriva, le jugement avait été prononcé; mais il développa son opinion dans son *Mémoire à consulter*, et soutint que les taches données par l'instrument de Marsh ne prouvaient rien, parce que l'arsenic était répandu partout, et qu'il se faisait fort d'en trouver « jusque dans le bois du fauteuil du président de la cour d'assises ».

Ce passage est extrait de la *Biographie générale*, où l'article Raspail est signé de mes initiales P. L. P. LOUISY.

—

Nom de plume ou nom de guerre (XXI, 321). — Nous ne connaissons pas dans notre langue l'expression : *nom de plume*, et il est inutile de la prendre aux Anglais. Nous avons le vocable : *nom de guerre*, qui est bien français et qui indique avec une clarté suffisante le pseudonymat littéraire. L'origine de cette expression est, d'ailleurs, bien française. Autrefois, en effet, chaque soldat prenait, en s'enrôlant, un surnom qu'il gardait tant qu'il était sous les drapeaux; c'était, à la lettre, un véritable nom de guerre. L'extension est donc naturelle. Sous certains régimes de bon plaisir ou de terreur, l'arène littéraire n'est-elle pas souvent un champ de bataille où l'on joue sa vie ou sa liberté? C'est pour cette même raison que, dans le dernier siècle, les prédicants ou pasteurs des Eglises du Désert en France s'étaient donnés des surnoms que les initiés seuls connaissaient; c'étaient des noms de guerre qui, dans la lutte héroïque qu'ils soutenaient contre les lois de proscription, pouvaient les mettre à l'abri de la potence. Ainsi, Antoine Court s'appela successivement et signa ses lettres: *Crisantes berger*, *de Lingebe*, *Goutrespac*, *Touparcges ;* Paul Rabaut s'appela : *Tuabar*, *Théophile*, *Pastourel*, le *chevalier de l'Etoile*, *Denis*, *Mlle Jeannette*, *Brunet.* C'était un moyen de dépister la police et les espions. Aujourd'hui que les littérateurs, les journalistes militants ne courent d'autre danger que d'être connus sous leur vrai nom, ils en prennent souvent un de fantaisie, sans doute pour être plus libres dans l'attaque. Toutefois, quand on se permet des personnalités blessantes, il serait loyal de lever la visière et de combattre à visage découvert. C. D.

—

La Société de 1789 (XXI, 323). — C'est le nom primitif du *club des Feuillants.*

Lorsque le *Club breton* vint à disparaître à la suite des profonds dissenti-

ments qui existaient entre ses membres, deux nouveaux clubs se formèrent :

1° Le club des Amis de la Constitution, fondé le 6 octobre 1789, dit plus tard club des Jacobins;

2° *La Société de* 1789, fondée le 12 mai 1790, et appelée plus tard club des Feuillants.

Bailly et la Fayette furent les fondateurs de la Société de 1789 qu'ils destinaient à balancer l'influence du club des Jacobins. D. W.

— La question a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire* en 1886, p. 452 et 558. On trouvera tout ce que j'ai pu réunir sur la *Société de* 1789 dans le livre que je viens de publier à la librairie Alcan : *Lavoisier, d'après sa correspondance, ses manuscrits*, etc., in-8, p. 203.

E. Gx.

—

Le Raphaël des fleurs (XXI, 323). — Le *Dictionnaire des artistes français* de Bellier de la Chavignerie consacre une notice à madame la marquise de Grollier, née de Fuligny-Damas, élève de Spaendonck.

G. de B.

— Charlotte - Eustache - Sophie (elle portait le nom de Sophie) de Fuligni-Damas, fille de Henri-Anne de Fuligni-Damas, comte de Rochechouart, etc., née le 21 décembre 1741, reçue chanoinesse de Remiremont en février 1750, épousa, le 20 février 1760, Pierre-Louis de Grollier, marquis de Treffort, capitaine au régiment de Foix, infanterie, gouverneur de Pont d'Ain, qui fut condamné et exécuté à Lyon, le 6 nivôse an II.

De ce mariage :

1° Gabriel-Philibert, comte de Grollier, né en 1762, capitaine au régiment, maître de camp général de cavalerie, mort en 1781;

2° Antoine-Charles-Eugène, comte de Grollier, né le 29 décembre 1765, à Pont d'Ain, marié, le 8 messidor an V, à Désirée de Choiseul - Praslin, mort à Paris, le 16 juillet 1810;

3° Claudine de Grollier, mariée le 29 octobre 1781 au marquis de Sales, écuyer de la reine Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI.

Je ne sais quel était cet aide de camp du comte d'Artois. Peut-être le frère de Pierre-Louis, marquis de Treffort : Joseph de Grollier, chevalier de Malte, enseigne au régiment de Foix, dont j'ignore la date de la mort. La marquise de Grollier eut pour maître d'abord Greuze, qui lui dédia une gravure, ensuite Van Spaendonk; elle connut beaucoup Sauvage et Hubert-Robert, s'entoura à Epinay de poètes, qui lui adressèrent des vers, et mourut aveugle en 1828. La famille possède un grand nombre de ses œuvres et un médaillon où Sauvage l'a représentée en costume grec.

Marquis de Grollier.

— En dehors de ce qui se trouve dans la Chesnaye des Bois, les procès-verbaux de l'Académie de peinture que je publie pour la Société de l'*Histoire de l'art français* donnent, dans le neuvième volume en cours d'impression, un passage qu'il convient ici de donner d'avance :

Séance du 16 novembre 1781. — *Morceau de réception de M. Van Spaendonk, prêté à la marquise de Grollier.* Madame la marquise de Grollier ayant fait demander à la Compagnie le tableau de réception de M. Van Spaendonk (reçu le 18 août 1781, mort à 76 ans, en mai 1822), à l'effet d'en achever la copie, déjà commencée par elle, l'Académie, se prêtant volontiers au désir de madame la marquise de Grollier et à son zèle pour les arts, a permis que ledit tableau soit déplacé et confié à madame la marquise, aux conditions qu'elle donnera, comme il est d'usage, un récépissé à M. Pajou, trésorier.

La marquise de Grollier, née de Fuligny-Damas, est née en 1742 et est morte en 1828. Elle a été l'élève de Van Spaendonk et peignait les fleurs avec talent, quoiqu'elle n'ait pas exposé au Salon. Voir sur elle la notice de M. Solange-Bodin, dans les *Annales de la Société d'horticulture de Paris* (décembre 1828).

A. de M.

— Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, a acquis, le 7 février 1735, de Jacques-Marie-Alexandre Perruchon, le marquisat et le château des Pont d'Ain, dont les descendants les possédaient en 1789; ils existent encore aujourd'hui.

Le château de Pont d'Ain a longtemps appartenu à la maison de Savoie; c'est là qu'est née Louise de Savoie, mère de François Ier, et qu'est mort, Philibert le Beau, duc de Savoie, mari de Marguerite d'Autriche, petite-fille de Charles le Téméraire, tante de Charles-Quint et fondatrice de l'église de Brou.

Le château de Pont d'Ain appartient aujourd'hui à l'évêché de Belley et sert de maison de retraite aux vieux prêtres du diocèse. O'B.

—

Les lois de Minos (XXI, 324). — Hérault de Séchelles était l'un des membres les plus distingués et les plus éclairés de la Convention nationale, mais il ne savait pas tout et il n'avait jamais fait de constitution. Il avait été cependant chargé d'en préparer une qui devait être meilleure que les précédentes et mieux adaptée aux besoins de la nation. Pour faciliter son travail, il avait cru ne pouvoir mieux faire que de mettre à profit la sagesse des lois de Minos, et c'est dans ces circonstances qu'à la date du 7 juin 1793, il s'adressait à l'abbé Desaunays, garde des livres de la Bibliothèque nationale, officiellement et dans ces termes, pour lui demander les lois de Minos, qui lui paraissaient devoir se trouver dans un recueil de lois grecques:

« Cher concitoyen,

« Chargé, avec quatre de mes collègues, « de préparer, pour lundi, un plan de « Constitution, je vous prie, en leur nom « et au mien, de nous procurer sur-le-« champ les lois de Minos qui doivent se « trouver dans un recueil de lois grecques, « nous en avons un besoin urgent.

« Hérault (de Séchelles).

« Salut, amitié, fraternité, au brave ci-« toyen Desaulnays. »

Cette lettre faisait partie de la collection de M. Bérard; elle a été reproduite, en *fac-similé*, dans l'*Isographie des hommes célèbres*, en 1827.

L'abbé Desaunays (René), attaché depuis 25 ans à la Bibliothèque ci-devant royale, a été arrêté le 2 septembre 1793, malgré les services qu'il avait rendus, ainsi que six autres employés principaux de la Bibliothèque, parmi lesquels se trouvaient: Chamfort, l'abbé Barthélemy et son frère. Il a été sauvé par la révolution du 9 thermidor et mis en liberté par ordre du Comité de sûreté générale, du 4 fructidor an II. Alf. Bégis.

—

Un mot de Robespierre (XXI, 324). — C'est dans son discours du 15 frimaire an II, à la Convention, que Robespierre invectiva en ces termes Rabaut Saint-Etienne, lequel à ce moment même montait sur l'échafaud : « Savez-vous ce qui me confirme l'existence de cette conspiration? C'est la découverte du traître que vous aviez mis hors la loi. Vous auriez cru ce monstre traînant loin de vous sa honte et ses crimes: eh bien, ce Rabaut, ce ministre protestant, était à Paris... Le croyez-vous étranger aux menées que je dénonce? Il avait dit : Attaquons le culte catholique... » (Cf. F. A. Aulard, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. I, p. 166.) Un pédant.

—

Les voies romaines (XXI, 325). — La question posée par le collaborateur Studens pourrait donner lieu à de longs développements. Nicolas Bergier ne l'a point résolue dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, non plus que Gautier dans son *Traité des chemins*.

La supposition que l'astronomie ait pu guider les Romains sur terre n'a rien de choquant. Du moment qu'il s'agissait de longues distances à parcourir dans des pays dont la carte n'était pas faite, les astres pouvaient servir à donner *au jugé* la direction générale du tracé.

Mais cela ne suffirait pas à expliquer les longs alignements rectilignes des voies romaines, et il faut admettre que les ingénieurs qui ont construit ces chemins ont usé, comme les nôtres le font aujourd'hui, de procédés géodésiques.

D'un point important à un autre, de Reims à Trèves par exemple, on ne rencontrait pas que des forêts et des montagnes. Sur cette longue distance se trouvaient échelonnés, plus ou moins régulièrement, sinon des *civitates*, au moins quelques *vicos* reliés ensemble par des sentiers que suivaient les piétons et les convois. La ligne brisée formée par ces sentiers constituait la base d'opérations qu'on jalonnait et dont on mesurait les alignements et les angles. Il était alors facile d'établir une épure à échelle réduite sur laquelle on pouvait calculer les distances des divers points de la ligne brisée à la ligne droite cherchée. La connaissance des angles étant également acquise, on pouvait, en reportant l'épure sur le terrain, fixer une série de repères, qui, si le travail avait été bien conduit, devaient forcément se trouver en ligne droite.

En somme, les opérations de *levé des plans* et de *nivellement* sont des opérations simples en elles-mêmes et n'exigent qu'un outillage des plus primitifs. Et il ne semble pas douteux que les ingénieurs romains les aient connues et pratiquées avec succès. D. W.

—

Le régiment de Bourgogne (XXI, 325). — Notre collègue n'a qu'à s'adresser au ministère de la guerre, section des Archives administratives, pour se procurer les noms qu'il cherche. La bibliothèque du ministère, section des Archives historiques, lui fournira également un grand nombre de détails sur le régiment lui-même.

Il y a lieu cependant de consulter encore les ouvrages suivants : les *Etats de la France*, la *Carte générale du militaire de France*, par Lemeau de la Jaisse, 1733, les *Abrégés de la carte générale*, du même auteur, 1735-1741, et les *Etats militaires*, de Montandre, années 1758 et 1759.

Voici le peu de renseignements que je puis fournir pour ma part :

Le régiment de Bourgogne était représenté, dans une proportion que j'ignore, dans la défense de Louisbourg, Isle-Royale, au Canada, en 1758. Je possède en effet les états de service de François-Marie Chauvelin de Beauregard, — fils de François-Sylvain Chauvelin, chevalier, seigneur de Beauregard, etc., et de Marie-Catherine de Nuchèze, — né à Beauregard en Poitou, le 24 août 1730, lieutenant au bataillon de milices de Mantes, le 1er janvier 1744, passé au régiment de Bourgogne infanterie, le 15 novembre 1745, blessé au talon droit au siège de Tournay en 1745, capitaine le 1er décembre 1753, tué dans une sortie au siège de Louisbourg, le 9 juillet 1758. Il était alors capitaine au deuxième bataillon du régiment de Bourgogne.

Cet officier avait fait « plusieurs campagnes de guerre en Flandre et au Canada », sans doute dans le même régiment, bien que cette indication ne soit pas mentionnée. L'*Etat militaire* de Montandre, année 1759, porte d'ailleurs Bourgogne comme ayant un bataillon au Canada.

Dans les *Etrennes militaires* de 1757, petit livre assez rare, le régiment qui nous occupe porte le nº 41 ; sa création remonte à 1668.

Uniforme : habit complet gris blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés sur bois, poches en travers, et chapeau bordé d'or.

Colonel : M. le chevalier d'Hérouville.

Cet officier est Antoine-Jean de Ricouart, qui avait succédé dans cette charge à son frère Antoine. (V. La Chenaye Desbois et les *Etats militaires*.) C.

— Levé par la province de Bourgogne en 1668 pour le comte de Roussillon, premier colonel :

1739. 42e, d'Hérouville de Claye, colonel (1734).
1740. *id.* *id.*
1782. 60e, comte de Gourger, colonel.
1785. *id.* *id.*
1787. *id.* *id.*

Garnisons.

1739. Dunkerque.
1740. *id.*
1782. Nimes.
1785. Huningue.
1787. *id.* SABRETACHE.

— Les renseignements demandés se trouvent dans les volumes annuels de l'*Etat de France*, les *Abrégés* et la *Carte du militaire de France*, de Lemeau de la Jaisse, 1732-1740, les *Etats militaires*, de Montandre et Roussel, 1758-1793 ; ils sont centralisés dans l'*Histoire de l'infanterie française* du général Susane. Dumaine, 1876. 5 vol. pet. in-8, p. 276 et suiv. du tome IV.

Le régiment de Bourgogne fut composé, à l'origine, de Franc-Comtois, nouvellement réunis à la France par la conquête de Louis XIV en 1668, année de la création du corps.

Susane donne la liste des colonels, du 1er octobre 1668 au 12 octobre 1772. Le régiment prit part à de nombreuses campagnes et s'y illustra. Ses éléments à la Révolution entrèrent dans diverses demi-brigades qui formèrent plus tard le 59e du premier Empire.

A la première Restauration, le 59e prit le nº 55, et le 63e le nº 59.

Aux Cent-Jours, le 55e redevint 59e, et le 59e reprit le nº 63.

Le 59e actuel fut formé des légions de la Vienne et des Côtes-du-Nord *bis*.

Ces derniers renseignements sont tirés des listes d'organisation insérées par le colonel Brahaut dans l'*Histoire de l'armée* de Pascal.

Il ne faut pas oublier que, l'armée ayant été brisée en mille miettes par Louis XVIII, lors de la deuxième Restauration, le rattachement des corps anciens aux nouveaux est devenu presque impossible par suite de cette coupure.

On ne peut que faire l'historique des divers corps ayant porté successivement le même numéro depuis la Révolution et se rattachant ainsi à ceux de l'ancienne

monarchie, mais en réalité, sauf la similitude de numéro, les corps actuels n'ont d'histoire bien suivie que depuis 1820, époque où les légions départementales redevinrent régiments.

COTTREAU.

—

Voltaire et le Canada (XXI, 325). — Voilà le texte de Voltaire qu'on trouvera dans *Candide*, ch. 23 :

Ah ! Pangloss ! Pangloss ! ah ! Martin ! Martin ! ah, ma chère Cunégonde ! Qu'est-ce que ce monde-ci ? disait Candide, sur le vaisseau hollandais. Quelque chose de bien fou et de bien abominable, répondait Martin. — Vous connaissez l'Angleterre ; y est-on aussi fou qu'en France ? C'est une autre espèce de folie, dit Martin : vous savez que ces deux nations sont en guerre pour *quelques arpents de neige* vers le Canada et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut...

L. L.

—

Guignes-Rabutin (XXI, 325). — L'ancien surnom de Guignes était en effet *la Put...*, qu'on a transformé en *Rabutin*, il n'y a guère plus de cent ans.

Guignes, commune de 985 habitants, du canton de Mormant (Seine-et-Marne), n'était qu'un hameau de la paroisse d'Yèbles, avant l'année 1747 ; c'est le fils de Samuel Bernard, comte de Coubert, seigneur de Vitry et Guignes, qui fit ériger ce hameau en paroisse distincte et y construisit une église.

Les Bussy-Rabutin, pas plus que les Rabutin-Chantal, n'ont rien possédé en ce lieu, dont la seigneurie resta aux mains de la famille de Lhospital, du XIVe siècle à l'année 1675 ; elle passa alors aux Schonberg, puis au financier Samuel Bernard et à ses héritiers. Le surnom de Rabutin est de pure fantaisie ; il a été choisi pour faire disparaître une appellation grossière, sans changer l'ancienne consonance.

Quant au surnom primitif, son origine paraît bien être celle qu'indique M. A. C. ; c'est au moins la tradition, quoi qu'en disent Michelin et Pascal dans leurs ouvrages historiques sur Seine-et-Marne. Au XVe siècle, pendant la longue occupation de la Brie par les Anglais, les habitants, s'étant réfugiés au château de Vitry, auraient ménagé leurs intérêts en se proclamant tour à tour du parti des troupes qui se présentaient ; celles-ci passaient outre et allaient vivre aux dépens de petites places voisines, qu'elles pillaient et rançonnaient. Les voisins se vengèrent du fief de Guignes-Vitry en le comparant à une fille de mauvaise vie.

Dans les *Mémoires de Claude Haton*, curé du Mériot au XVIe siècle (publiés par Félix Bourquelot en 1857) il est question de Quériace Prieur, dit le capitaine Boyton, « logé au château d'Hièble-lès-Guigne-Put... ».

Le poète Regnard dit dans ses *Voyages :*

Nous vînmes de fort bonne heure
A Guignes, dit la Catin.

On trouve également Guigne-la-Put... sur plusieurs cartes du XVIIe siècle et encore sur celle de la prévôté et vicomté de Paris, par De Lisle (1711).

Au XVIIIe siècle pourtant, dans les pièces officielles, comme les registres paroissiaux, les rôles de tailles, le surnom est supprimé. Les almanachs de Sens (1770-80) disent simplement Guignes en Brie.

La compagnie d'arquebusiers qui existait dans la localité, de vieille date, avait elle-même adopté la fâcheuse appellation pour dicton. Un volume publié à Meaux en 1778, à l'occasion du prix provincial tiré alors dans cette ville, contient un article sur chaque compagnie, avec le nom de ses officiers et chevaliers, son dicton et un couplet sur ce dicton. A l'article Guignes, on lit : *Dicton, la Put...*, puis ce couplet :

N'allez pas vous effaroucher
Et gardez-vous de vous fâcher ;
De ce dicton si malhonnête,
Mesdames, n'ayez pas horreur :
Nous lèverions bientôt la crête
S'il s'agissait de votre honneur.

C'est vers le même temps qu'on dut imaginer le nom de Guignes-Rabutin, que cette commune a repris de nos jours, après avoir été Guignes-Libre pendant la période révolutionnaire. TH. L.

—

Un ami de M. de Rancé (XXI, 326). — Manuscrit inédit de la Bibliothèque Méjanes, à Aix. SMAKING.

—

L'herboriste d'Attignat (XXI, 326). — Attignat est une commune de la Bresse, canton de Montrevel (Ain), à quelques kilomètres de Bourg. Le château était possédé, au XIIIe siècle, par Pierre de Chayna ; au XVIe, par la grande famille des Rovorée.

La famille Golleti, bonne et ancienne maison de ce pays, portait : ***de gueules à trois coqs d'or, crêtés et barbés d'azur, et posés 2 et 1 ; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable, becquée et membrée de gueules.***

Elle a fourni un avocat ès cours de Bresse, Antoine, qui fit enregistrer ses armoiries par d'Hozier, et un jésuite, aussi Antoine, né à Attignat, vers 1607, auteur de plusieurs ouvrages assez rares.

A vingt ans, ce dernier entra au collège de la Trinité, à Lyon, où il professa successivement la rhétorique, la philosophie et la théologie morale.

On lui doit, et nous avons sous les yeux :

I. Musæ | Attiniacenses | sive | carminum libri VI | quibus | epigrammata | idyllia et | poemata | continentur | auctore | R. P. Ant. Goleti (*sic*) | Societ. Jesu | sacerdoti. | Dans un cartouche au-dessous : Lugduni | Sump. Ant. Molin | e regione Collegii | Sanct. Trinitatis | 1657. In-16, 133 millim. sur 76. Frontispice gravé.

Chacun des six livres qui composent ce petit volume est précédé d'une dédicace et des armes des nobles personnages à qui le chapitre est offert. Deux sont écrits en français :

« I. V. C. Petro Marnays, supremæ Delphinatus curiæ senatori amplissimo. — II. V. C. Claudio de Chavary, de Cabassole. — III. Josepho de Rovorée, Attiniaci Sebusianorum dynastæ, baroni de la Tournelle. — IV. V. C. de Merle, de Beauchamp. — V. V. C. Joanni Claudio Charbonnier, dicasterii Sebusianorum, heliastæ integerrimo, Crongiaci toparchæ. — VI. V. C. Marco Antonio Granerio, intramontano abbati, Mercenasio comiti, Minoris Bornandii domino. »

113 pages numérotées; plus au colophon trois pages d'approbation avec un errata.

II. Selecta | Martialis | epigrammata | quæ | Antonius Golleti | Soc. Jesu sacerdos | exemis ex impudicitiæ | cœno | et altera editione hac, Notis | novis, novisq. carminbus (*sic*) illustravit | IN GRATIAM STUDIOSÆ JUVENTUTIS. (Monogramme de la compagnie.)

Lugduni | sumptibus Antonii Thomasi, | sub signo S. Ludovici juxta Templum | Collegii SS. Trinitatis. | M.DC.LXXV. | Cum appr. perm. et privilegio.

Quatre pages liminaires non numérotés, 292 pages numérotées. 142 millim. sur 81.

III. Epigrammatum | latinorum | gallicorumque | libelli quatuor | Auctore | Antonio Golleti, Sebusiano | Societatis Jesu sacerdote. | Editio secunda. | (Monogramme de la Compagnie.)

Lugduni | apud Antonium Thomas | sub signo S. Ludovici, juxta Templum | Collegii SS. Trinitatis. | M.DC.LXXV | cum privilegio. | 76 pages. 142 millim. sur 81.

IV. Les | Remèdes | choisis | de l'herboriste | d'Attigna. | la table qui est à la fin en facilitera l'usage. | Edition première. | A Lyon | chez Mathieu Desmares | rue des Quatre-Chapeaux | A l'ancre d'or. M.DC.XC, in-12. L'avis au lecteur est signé : Ant. Golleti, d. l. C. d. J. — 125 pages numérotées. Au colophon, 11 pages non numérotées. 142 millim. sur 83.

V. Les | Œuvres | médicinales | de | l'herboriste d'Attigna, | contenant | les remèdes choisis. Tome premier. (Second, troisième.) A Lyon, chez Jean Thioly et Antoine Boudet. M.DC.XCV. Trois vol. in-12, 147 millim. sur 82.

L'avis au lecteur est signé : Ant. Golleti, d. l. C. d. J.

Tome Ier. 6 pages liminaires non paginées, 214 paginées. Au colophon, 22 non paginées.

Tome II. Six pages liminaires non signées, 250 paginées. Au colophon, 22 non paginées.

Tome III. 4 pages liminaires non paginées, 229 paginées. Au colophon, 19 non paginées.

La bibliothèque de Lyon possède aussi un manuscrit du même auteur, n° 82.

Satyræ Juvenalis | castigatæ | et apertis donatæ interpretationibus | ab Antonio Golleti | Sebusiano | Societatis Jesu sacerdote : | Ad collegia | ejusdem Societatis. | Petit in-4, 268 feuillets d'une bonne et lisible écriture.

Pourrait être utile à un professeur d'humanités.

Les biographes citent encore quelques ouvrages que nous ne possédons pas.

Le Père Golleti est auteur d'un : ***Paradisus liliorum***, vie des saints de la maison de France, manuscrit qui appartient aujourd'hui à M. Jules Baux, ancien archiviste de l'Ain.

La famille Golleti existe encore. Elle a donné dernièrement un juge au tribunal de Bourg et un conseiller à la cour de Grenoble.

M. Sérand, dans sa ***Bibliographie de***

l'Ain, écrit que la famille signe aujourd'hui *Gollety*.

Puisse notre confrère Clauer être satisfait! A. Vingt.

—

La Muse à Bibi d'André Gill (XXI, 327). — *La Muse à Bibi* (par André Gill et Louis de Gramont) a été publiée sans nom d'auteur, en 1879, chez S. Heymann. C'était une petite plaquette à couverture grise. Sur la couverture un voyou jouant de la lyre.

Cette première édition diffère considérablement de l'édition Marpon. Elle ne contient pas les pièces sérieuses et sentimentales ajoutées dans l'édition actuelle; de plus, elle se termine par l'*Art de se conduire dans la société des pauvres bougres*, fantaisie en prose parue dans la *Petite Lune*.

Henry Gauthier-Villars.

— Je possède un exemplaire de cet ouvrage petit in-12, sur papier de Hollande.

Achevé d'imprimer sur les presses de Darantière, imprimeur à Dijon, le 23 janvier 1882, pour Marpon et Flammarion, éditeurs à Paris.

(Saint-Mandé.) N. L.

—

Bossuet et Joseph Prudhomme (XXI, 352). — J'en demande bien pardon à O. Z., mais les deux phrases citées ne me semblent avoir aucun rapport. Bossuet, écrivant pour un prince destiné peut-être à marcher comme roi dans les voies violentes de son père, lui fait remarquer que si Alexandre se fût contenu dans les bornes du royaume paternel, les généraux, ses lieutenants dans la conquête de l'Asie, n'auraient pas été tentés de se partager son héritage et que sa famille eût continué à régner sur la Macédoine agrandie. Ainsi l'historien-orateur montre dans l'esprit de conquête et l'ambition démesurée le châtiment même du conquérant, frappé dans sa postérité par l'effet de cette ambition même. C'est peut-être un lieu commun, mais je ne vois rien là de prudhommesque. H. C.

— Qui donc a dit qu'il se chargeait de faire pendre un homme avec une phrase de lui? C'est une question à poser, mais c'est d'autre chose qu'il s'agit.

L'inventeur O. Z. de la trouvaille qui assimilerait Bossuet à Joseph Prudhomme a usé largement pour le faire du procédé qu'aurait employé l'auteur de l'aphorisme ci-dessus. Il a supprimé tout ce qui précède la phrase empruntée à Bossuet et tout ce qui l'explique. Il en a ainsi changé le sens.

Nous rétablissons tout le passage afin que chacun en soit juge: Alf. D.

Son ancien royaume, tenu par ses ancestres depuis tant de siècles, fut envahi de tous costés comme une succession vacante, et, après avoir été longtemps la proie du plus fort, il passa enfin à une autre famille. Ainsi ce grand conquérant, le plus renommé et le plus illustre qui fut jamais, a été le dernier roi de sa race. S'il fût demeuré paisible dans la Macédoine, la grandeur de son empire n'aurait pas tenté ses capitaines et il eût pu laisser à ses enfants le royaume de ses pères. Mais parce qu'il avait esté trop puissant, il fut cause de la perte de tous les siens, et voilà le fruit glorieux de tant de conquestes.

—

Creton et cretonne (XXI, 353). — Voici ce qu'on lit à la page 241 du tome VIII du *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes* de Bezon: « Lisieux, Bernay, Fresnay et Vimoutiers (Normandie) fabriquent de grandes quantités de toiles, entre autres celles qui sont désignées dans le commerce sous la dénomination de *cretonnes*, laquelle dérive du nom d'un ancien fabricant de Lisieux, qui aurait le premier, à ce qu'il paraît, fabriqué cette espèce de toile. Nous ne saurions, du reste, faute de renseignements à ce sujet, préciser l'époque où vivait ce fabricant. » Les registres de l'état civil de Lisieux ou ceux des paroisses de la ville renferment probablement le complément des renseignements demandés par M. T. R. Fr. F.

—

Le roi Louis de Hollande et M. Cuvillier-Fleury (XXI, 355). — Un rapport de police de 1821, publié par M. Nauroy dans le *Curieux* (II, 261), contient ce passage: « Un sieur Cuvillier-Fleury, jeune homme de dix-neuf ans, qui s'était rendu à Rome au commencement de 1821, a passé dans la maison de M. Louis (Bonaparte) environ un mois. Il sortait du collège de Louis le Grand et on présume qu'il avait été appelé à Rome pour l'éducation du comte de Saint-Leu. Ce jeune homme est de retour à Paris depuis le mois de juin. » M. Tx.

—

Le Poyat de Saint-Claude (XXI, 355). — En Béarn, les chemins qui suivent les hauteurs portent le nom de *chemins de la Poudge*, et le mot béarnais *poudge*

signifie hauteur, colline, dérivé qu'il est du latin *podium* et du verbe béarnais *poyar*, monter. C'est ce qu'enseigne le *Dictionnaire béarnais ancien et moderne* de MM. V. Lespy et P. Raymond, édité en 1887 et mis en vente chez Ribaut, libraire à Pau.

Le radical *podium* a créé en vieux français le mot puy qui sert à désigner une montagne, un tertre, une éminence (Dictionnaire de Larousse, 13e vol. p. 436), et peut-être est-ce pour la même raison que les monts *Ourals* sont connus sous le nom de *Poyas* (voir Encyclopédie populaire de Pierre Cornil. Paris, 1880, p. 1539).

Je serais heureux si ces indications peuvent servir à fixer le sens propre du mot : *la Poyat.* K. Z.

— En Berry, *s'apoyer* veut dire: mettre le pied dans la boue (Glossaire du Centre, du comte Jaubert). Je crois, sans en être certain, qu'ailleurs ce terme signifie aussi : s'accroupir, se courber, se soutenir à l'aide d'un bâton, comme on le fait en grimpant le long d'une route escarpée. Peut-être ces indications contribueront-elles à guider le confrère A. Vingt dans ses recherches étymologiques.
(Bourges.) L. Jeny.

— *Petrosa via?* L'Ex-Car.

— C'est évidemment le même nom que puy (*podium*, éminence, tertre, butte). Les formes de ce mot sont innombrables et s'écrivent de bien des façons, selon les provinces : pech, peuch, peu, peut, pou, pouech, pouge, poujade, pouy, poy, puch, puech, puig, etc., etc. La poyat (chez nous, on dit « le peux ») signifie un chemin ou passage escarpé, d'une montée difficile. Un bibliophile poitevin.

—

Les bataillons scolaires, leur origine (XXI, 356). — L'institution de corps d'adolescents paraît avoir été assez générale sous la première République. Elle remonte probablement à septembre 1792. On sait que c'est de la fête du 14 octobre de la même année que date le couplet des enfants ajouté à la *Marseillaise :*

> Nous entrerons dans la carrière
> Quand nos aînés n'y seront plus.

Aussi bien que Strasbourg, Colmar a eu ses *Enfants de la Patrie.* Un rapport du représentant Foussedoire, dans le *Bulletin de la Convention*, du 2 messidor an II, dit qu'il y a depuis deux ans, dans cette commune, 40 à 50 adolescents formés en compagnie sous la dénomination d'*Enfants de la Patrie*, « bien tenus, bien disciplinés, manœuvrant comme des troupes réglées ». Ces jeunes gens, à l'annonce de nouveaux dangers qui menaçaient la patrie, ont demandé, par une députation au représentant, la permission de se rendre à Neuf-Brisach, « pour combattre nos lâches ennemis et leur faire sentir que ce n'est pas en vain qu'ils ont juré de vivre libres ou de mourir ». Mais il la leur a refusée, leurs forces ne pouvant répondre à leur courage. La Convention a décrété mention honorable du dévouement et du courage de ces jeunes républicains.

Le 12 messidor an II, les Enfants de la Patrie assistent à la séance de la Société populaire et y reçoivent du président, au nom de celle-ci, le baiser fraternel. Un d'eux, Kübler, remercie la société de les avoir appelés dans son sein et assure qu'en tout temps ils réuniront leurs efforts pour servir la patrie.

Dix jours plus tard, le conseil général de la commune de Colmar décide l'ouverture d'un registre pour les enrôlements nouveaux et invite les bons citoyens à faire entrer leurs fils dans le bataillon des Enfants de la Patrie. Enfin, le 10 thermidor, arrêté de la Société populaire instituant à ses frais, jusqu'à l'organisation des écoles secondaires, deux heures de cours pour l'instruction des Enfants de la Patrie dans l'histoire, la géographie, le dessin et la fortification.

Colmar a possédé en outre un corps de « Jeunes Canonniers », qui paraît avoir fait partie de l'armée du Rhin, alors commandée par le général Michaud (fructidor an II).

Limoges a eu de même ses Jeunes Canonniers. En messidor an II, ils demandent, par une adresse à la Convention nationale, à combattre les ennemis de la patrie « et surtout les Anglais ».

Les « Enfants d'Avesnes » et ceux de Maubeuge prennent part avec les troupes régulières et les gardes nationales à la reprise de Landrecies. La société populaire de Colmar les en félicite dans une adresse à celle d'Avesnes. Elle arrête à cette occasion que les Enfants de la Patrie seront invités à la prochaine séance pour y entendre lecture du passage des nouvelles du jour qui concerne les Enfants d'Avesnes et de Maubeuge et que

le président leur tiendra un discours énergique, propre à les encourager dans le désir d'imiter de si beaux modèles.

JULIEN SÉE.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une statue de Washington élevée à Paris par Bonaparte, sur le rapport de Talleyrand. — Le conseil municipal de Paris vient d'accepter, dans l'une de ses dernières séances, l'offre faite par les Américains d'une réduction de la statue de la Liberté, de Bartholdi.

Cela donne un piquant intérêt d'actualité aux deux documents inédits que nous publions et qui sont conservés aux Archives des Affaires étrangères (vol. 51, Etats-Unis, 1799-1800, n°s 172-173).

On conçoit parfaitement l'acceptation du conseil municipal, mais Bonaparte, faisant élever, sur un rapport de Talleyrand, une statue à Washington, voilà un bien curieux point d'histoire. PATCHOUNA.

Rapport du ministre des relations extérieures sur Washington.

Un peuple qui un jour sera un grand peuple, qui aujourd'hui est le peuple le plus sage et le plus heureux de la terre, pleure la mort de l'homme qui par son courage et son génie contribua le plus à l'affranchir du joug pour l'élever au rang des nations indépendantes et souveraines.

Les regrets dont ce grand homme est l'objet, le souvenir que ces regrets réveillent, les motifs enfin d'un culte qui tient à ce que tous les hommes ont de plus cher et de plus sacré, tout nous instruit de marquer, par le témoignage de nos sentiments, la part que nous devons prendre à un événement qui prive le monde d'un de ses plus beaux ornements, et qui fait passer dans le domaine de l'histoire une des plus nobles vies qui aient honoré l'espèce humaine.

Le nom de Washington est attaché à une époque à jamais mémorable : il honora cette époque par ses talents, par l'élévation de son caractère et par des vertus que l'envie même n'a pas osé flétrir. L'histoire offre peu d'exemples d'une telle renommée ; grande dès son début, nationale lorsque la patrie de ce grand homme n'était pas encore une nation, éclatante et universelle malgré les passions et ressentiments politiques qui avaient tant d'intérêt à en réprimer l'essor, cette renommée aujourd'hui impérissable, la fortune en a consacré les titres, et la prospérité d'un peuple qui doit s'élever un jour aux plus hautes destinées constate ces titres et les agrandit sans cesse par ses progrès.

Ce peuple aujourd'hui honore sa mémoire par des fêtes funèbres ; il a perdu celui qui, dans le souvenir de ses actions publiques et dans le modeste éclat de ses vertus privées, était une leçon vivante de courage, de sagesse et de désintéressement ; mais la France qui, dès l'aurore de la Révolution américaine, vit avec espoir s'élever à une grande distance des vices de l'Europe une nation jusqu'alors inconnue, qui pressentit tout ce que l'humanité pouvait retirer de gloire, et la politique de lumières, de la nouvelle espèce d'institutions sociales et du nouveau genre d'héroïsme dont Washington et l'Amérique allaient offrir des modèles au monde, la France, dis-je, doit s'écarter des règles communes pour célébrer une renommée qui ne s'est formée sur aucun exemple. L'homme qui le premier, dans la décadence des âges modernes, osa croire qu'il inspirerait à des nations dégénérées le courage de s'élever à la hauteur des vertus républicaines, a vécu pour toutes les nations et tous les siècles ; le peuple qui, le premier, se fit de la vie et des succès de cet homme illustre un présage de sa propre destinée et sut y lire les espérances auxquelles il devait prétendre et les devoirs qu'il avait à remplir, peut à bon droit le compter au nombre de ses concitoyens.

Je propose au Premier Consul le projet de décret suivant :

MINUTE D'ARRÊTÉ

Enregistrée. n° , f° .

Sommaire de l'arrêté :

Paris, le an de la République une et indivisible.

Bonaparte, Premier Consul de la République, arrête ce qui suit :

Art. 1er.

Il sera élevé une statue au général Washington.

Art. 2e.

La statue du général Washington sera placée dans une des places de Paris, dont le ministre de l'intérieur sera chargé de faire choix.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

—

Toujours à propos du père Loriquet. — S'il n'est pas encore prouvé que ce célèbre jésuite ait désigné, dans une des éditions de son *Histoire de France*, le marquis de Buonaparte comme généralissime des armées de S. M. Louis XVIII, il est certain qu'il s'est trouvé, quelques années plus tard, des écrivains assez... fantaisistes pour interpréter à peu près dans le même sens l'histoire de notre pays.

Ainsi, le journal *le Commerce* publiait l'écho suivant à la date du 21 janvier 1838 :

« On vient de mettre en vente à Nevers « un petit livre intitulé : *Annuaire de la* « *Nièvre*. Le préfet du département dé- « clare dans une note signée de lui que « l'ouvrage est publié sous son patro- « nage et qu'on peut le consulter comme « un recueil à peu près officiel. Or, dans « l'abrégé historique joint à cet almanach « officiel, après Louis XVI, on voit venir « Louis XVII et ensuite Louis XVIII. La « République et l'Empire ne sont même « pas mentionnés. » PAUL D'ESTRÉE.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. —1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 août 1888.*

XXIe Année. — **No 486.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — **No 111.**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Toile pauline. — Dans un inventaire dressé en 1626, je trouve ces mots : une nappe de buffet de *toille pauline.* Qu'est-ce ? M. D'AUT.

—

Entre le zist et le zest. — Quelle est l'origine de cette locution ? P. DE FORCRAND.

—

Ganache. — « Belardus Lombart, vendeur de ganache, pour II c. l. de meubles... XX s. » *Compte du subside otrié au Roy... en mars MCCCLV*, à Paris (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 15e année, 1re livr., p. 5).

Ce bourgeois de Paris qui est ainsi qualifié habitait sur la paroisse de St-Pierre des Arcis, avec des drapiers, des cousturiers et des tondeurs (de drap ?). ALF. D.

—

Abus de la particule. — Les raisons sociales de la forme : Roux de Savornin, Planque de Siméon, que l'on rencontre fréquemment dans le commerce marseillais doivent être lues Roux, successeur de Savornin, Planque, successeur de Siméon.

L'élision du mot successeur, qui peut avoir quelque avantage pour la rapidité du discours ou pour la simplification d'une enseigne, crée de la sorte des noms composés qui ont une certaine allure de noblesse et que les commerçants marseillais passent à leurs enfants et conservent à titre définitif, même lorsqu'ils ont cessé leur commerce.

Cet usage quelque peu abusif et qui doit être de date récente paraît intéressant à noter. Est-il spécial à Marseille? Le trouve-t-on dans d'autres localités ? PIERRE D'ARLÉRIS.

—

Le lion de Venise. — Je lis dans une lettre de la comtesse Potocka, datée de Paris, 5 oct. 1815, le passage suivant (*Hist. d'une grande dame au XVIIIe siècle*, par Lucien Perey, t. II, p. 479) :

> On a voulu enlever le lion qui était sur la place des Invalides, car les Vénitiens le redemandent. Les Autrichiens se sont donc mis en train de le descendre eux-mêmes, car on n'a pu trouver aucun Français qui voulût travailler à aucun des ouvrages servant à dépouiller la France. Tout le peuple en silence était rassemblé sur la place, regardant faire, mais les maladroits ont laissé tomber le lion du haut de son piédestal et il s'est brisé en vingt pièces. Aussitôt les acclamations, les rires et les éclats de joie ont fait retentir les airs, ce qui a mis les Autrichiens dans une horrible colère ! Le lion de Saint-Marc ne sera plus pour personne.

Alors, le lion de bronze qui fait aujourd'hui pendant à saint Théodore sur une des colonnes de la Piazzetta, ne serait-il qu'une simple contrefaçon ? PATCHOUNA.

—

Un peu d'aide fait grand bien. — En 1814, dans certaines régions du Berry, on « aidait les moribonds à trépasser » en leur retirant le traversin qu'ils avaient sous la tête. Piis a écrit une complainte assez amusante sur ce coup de main de la dernière heure. Et ne serait-ce pas faire injure aujourd'hui aux Berrichons que de demander s'il reste encore quelques traces de cette coutume dans leur pays ? Sir GRAPH.

—

La population des Etats-Unis en 1820, 1830, 1855, 1880. — Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand écrivait

sous la date de septembre 1822: «La population des Etats-Unis s'est accrue de dix ans en dix ans, depuis 1790 jusqu'en 1820, dans la proportion de 35 individus sur cent. — On présume qu'en 1830 elle sera de 12 millions 875 mille âmes. — En continuant à doubler tous les vingt ans, elle serait en 1855 de 25 millions 750 mille âmes, et vingt-cinq ans plus tard, en 1880, elle dépasserait cinquante millions. »

Ces prévisions se sont-elles réalisées? Quelle était en 1830, en 1855, en 1880, la population des Etats-Unis? Quelle est-elle aujourd'hui? Nos statisticiens devront avoir réponse à ces questions.

E. H.

—

Archimillionnaires américains en 1822. — Chateaubriand dit un peu plus loin: « Tel Américain possède un ou deux millions de revenu... »

Un ou deux millions *de revenu!...* en 1822!... Cela est-il dans les choses vraisemblables?

Aujourd'hui on cite la fortune de Jay Gould (1,375,000,000 de capital), celle de J. W. Mackay (1,250,000,000), celle de C. Vanderbilt (625,000,000), celle de J. P. Jones (500,000,000), celle de John Astor (250,000,000), celle de W. Stewart (200,000,000), celle de J. C. Bennett (150,000,000). Ce sont, avec Rothschild (de Londres) et le duc de Westminster, les plus riches capitalistes du globe. Mais nous sommes en 1880. En 1820 un Yankee pouvait-il avoir *un ou deux millions de revenu?*

E. H.

—

Souvenirs du prince de la Moskowa. — Le prince de la Moskowa, mort il y a six ou huit ans, a laissé un livre de souvenirs qu'on disait à l'époque fort piquants.

Cette publication doit-elle voir bientôt le jour, et qu'ont décidé à cet égard ses héritiers?

PONT-CALÉ.

—

Sur un mot de Louis XVI. — Est-il vrai que Louis XVI ait dit, après un sermon de l'abbé Maury: *Quel malheur qu'il n'ait pas parlé de religion! Il nous aurait parlé de tout.* On demande des témoignages, ou, tout au moins, un solide témoignage.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Une fille de la duchesse de Berry. — La curiosité publique s'est émue, naguère, à la nouvelle donnée par un journal de province de l'état d'abandon et presque de misère dans lequel semble maintenant réduite, à Paris, la sœur *puînée* du comte de Chambord, le rejeton historique du prétendu mariage de la noble duchesse et du comte Lucchesi Palli. Après les circonstances bruyantes qui ont marqué l'entrée dans la vie de cette pseudo-princesse, aujourd'hui sans titre, sans crédit, sans fortune, on doit se demander avec raison par quel conflit d'événements, par quel triste concours de circonstances, cette femme, dont l'origine princière a été publique, est successivement déchue de la haute position qu'elle devait occuper jusqu'à se voir obligée d'unir son sort d'abord à celui d'un tambour de la garde nationale, qui la rendit mère de trois enfants, et ensuite à celui d'un second mari, qui ne semble guère avoir conjuré pour elle les torts apparents de la fortune. L'abandon dont il est question ne nous donne-t-il pas le droit de rechercher si le mariage invoqué par sa mère n'était qu'un faux-fuyant, un plausible prétexte pour sauver une situation compromise et dont les conséquences ont été par la suite ignominieusement répudiées, même par l'auguste fils de la duchesse, le comte de Chambord?

C'est le cas, aujourd'hui plus que jamais, de poser une question subsidiaire à toutes celles qui ont été agitées jusqu'ici et de se demander, en dernière analyse, ce qu'on doit penser d'abord des prétentions de la sœur utérine du dernier rejeton des Bourbons de France et ensuite de la valeur historique du mariage putatif révélé à Blaye par la duchesse de Berry. Cette union, si controversée, a-t-elle laissé quelque part une trace plus authentique que la simple déclaration de la duchesse et, à défaut de cette preuve, sur quels documents reposent les légitimes prétentions de la *princesse* Anne-Marie-Rosalie, aujourd'hui madame Hénon?

EGO E.-G.

—

Familiæ stipendia. — Sous cette dénomination il a été créé, surtout aux XVI[e] et XVII[e] siècles, en Suisse notamment, des caisses de famille destinées à pourvoir à l'éducation des membres pauvres. Quelques-unes de ces créations existent-elles encore? Comment fonctionnent-elles, ont-elles une reconnaissance légale? E. O.

—

Sur les mazarinades de la bibliothèque de Dieppe. — Un homme d'esprit a publié, sous le pseudonyme de *Merlette de Sable*, une charmante plaquette intitulée : *En Vacances. Notes extraites du carnet d'un flâneur. Dieppe* (Pons, imprimerie de Noel Texier, 1882). J'y ai remarqué ce passage (p. 7) : « La salle de la bibliothèque est parfaite : spacieuse, aérée, admirablement tenue ; ses fenêtres ont la mer pour vis-à-vis, et les livres sont à votre entière disposition. Je signale une certaine collection de mazarinades, comme on n'en voit pas beaucoup, — plus de 2,400 pièces, — dont quelques-unes manquent au catalogue Moreau ; et un bibliothécaire affable et empressé, comme on en voit peu : il en est tant qui semblent reliés en chagrin ! » A-t-on dressé le catalogue des mazarinades de Dieppe ? Ce catalogue est-il imprimé ? Si ce n'est pas fait, ne pourrait-on imiter à Dieppe l'exemple de Troyes ? Et le bibliothécaire si fort vanté par *Merlette de Sable* ne devrait-il pas, comme son confrère M. Socard, donner un supplément à la *Bibliographie des mazarinades ?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les correcteurs d'imprimerie célèbres. — A l'occasion de la mort récente de M. Duclerc, ancien président du conseil des ministres, on a rappelé avec raison ses débuts modestes comme ouvrier typographe.

On aurait pu ajouter que Pierre Leroux, Proudhon, Buloz, le chansonnier P. Dupont, et, plus près de nous, Hégésippe Moreau, avaient illustré cette modeste profession.

Cette nomenclature est, sans doute, fort incomplète. Qu'en pensez-vous, messieurs et chers confrères ?

PONT-CALÉ.

—

Génie de Cicéron. — Mérimée, selon Sainte-Beuve, n'aurait rien compris du tout à Cicéron, à cet homme dont on a dit magnifiquement qu'il était « le seul génie que le peuple romain ait eu d'égal à son empire ». De qui est cette appréciation aussi magnifique que contestable ?

FIRMIN.

—

Errata d'auteurs célèbres. — Voici trois errata assez graves, quoique peu connus, d'Amédée Achard, Victor Hugo, Lamartine.

A la page 330 de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 septembre 1856, Amédée Achard écrit (*Maurice de Treuil*) :

De son côté, le négociant d'Etampes (Sorbier), connaissait trop bien le Code pour ignorer quelles prescriptions empêchaient dorénavant le président de chambre de siéger dans les affaires où son commerce serait intéressé ; mais il savait aussi quelle large part d'influence était réservée à M. du Portail (président de la cour d'Orléans), et il ne doutait pas que cette influence ne s'exerçât à son profit, en dehors des audiences de la cour...

Personne n'ignore cependant que le tribunal d'Etampes est du ressort de la cour de Paris et non du ressort de la cour d'Orléans.

A la date du 14 janvier 1850 (*Choses vues*), Victor Hugo écrit :

Alfred de Vigny et moi avons fait manquer aujourd'hui l'élection à l'Académie. D'un côté on portait Empis, de l'autre Victor Leclerc. Nous ne voulions ni de l'un ni de l'autre. Nous avons mis des bulletins blancs. Il y a eu six tours de scrutin M. Empis a eu jusqu'à quinze voix, M. Victor Leclerc jusqu'à seize. Il y a eu des voix données aux divers tours à MM. Emile Deschamps, Lamennais, Alfred de Musset et Béranger. Avec nos deux voix, nous pouvions faire l'élection. Nous avons tenu bon. Il a fallu remettre et l'on a remis à un mois.

De quelle élection académique Victor Hugo a-t-il voulu parler ? Empis, qu'il fait candidat en 1850, avait été élu en remplacement de de Joüy, *le 11 février* 1847. Aucun scrutin à l'Académie le 14 janvier 1850. N'y aurait-il pas eu transposition de feuillets dans le manuscrit des *Choses vues ?*

Peut-être aussi faut-il lire : 14 janvier 1847 (1) au lieu de 14 janvier 1850. Quelle est la vérité ?

Enfin, Lamartine, dans sa belle *Histoire de la Restauration*, attribue à l'évasion de la Valette le refus du roi de faire grâce au maréchal Ney. Mais l'illustre et infortuné prince de la Moskowa avait été passé par les armes le 7 décembre 1815, et l'évasion de l'ex-directeur général des postes de l'Empire, si bien retracée par Eugène Delacroix, n'a eu lieu que le 20 décembre, au soir (2).

(1) C'est d'autant plus probable qu'à cette dernière date Victor Hugo écrit : « M. Victor Leclerc, le candidat académique qui avait échoué ce matin. »

(2) « Un grand sacrifice parut nécessaire à faire à l'apaisement de ces irritations de tribune. Il n'y manquait que la victime. Le malheur des circonstances venait de la jeter dans leurs mains... C'était le maréchal Ney. »

(*Histoire de la Restauration*, t. VI, ch. 2, p. 8.)

Pourrait-on citer d'autres errata d'écrivains célèbres ?

Errare humanum est.

—

Lettres inédites de l'abbé Nicaise (1623-1701). — Dans son intéressante thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Paris, et intitulée : *la Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, étude sur la société dijonnaise au XVII[e] siècle. Paris, Garnier, 1886, M. A. Jacquet dit, p. 162, note 1, chapitre consacré à l'*abbé Nicaise*, cet érudit chanoine de Dijon, à qui *les œuvres ont pu manquer*, mais qui a été incontestablement un savant antiquaire :

Nous n'avons, en fait de lettres écrites par l'abbé Nicaise (1), que les deux lettres à Carrel dont j'ai parlé plus haut [ces deux lettres ont été insérées dans les *Nouvelles de la république des lettres*, p. 367 du volume de 1703] et une autre lettre très courte, adressée par Nicaise, pendant son séjour à Rome, à Jean Bouhier, grand-père de l'académicien, le 6 janvier 1665 (Bibl. nat., f. fr. mss. 24416).

L'année même de la thèse de M. Jacquet, 1886, paraissait chez Didier un mémoire de M. Eugène de Budé, extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, mémoire communiqué à l'*Académie de Dijon*, dans sa séance du 7 avril de la même année, et intitulé : *Lettres inédites de l'abbé Claude Nicaise* (1693-1696). Ces lettres, au nombre de *seize*, ont été publiées par M. de Budé, d'après les originaux faisant partie de sa riche collection de 3,000 lettres environ, adressées à *Turretin*, de Genève (1671-1737).

Nous avons trouvé *douze* autres lettres autographes de l'*abbé Nicaise*, dont deux seulement sont signées, Paris, Villey et Dijon, 1688-97, adressées à *Thoynard*, l'érudit Orléanais, dans la correspondance de ce dernier dont nous nous occupons, ainsi que nous l'avons dit ici même (*Intermédiaire* du 10 janvier 1888, *Trouvailles et Curiosités*). Nous publierons dans quelque temps ces intéressantes lettres du savant chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, et, à cette occasion, nous serions heureux si quelque obligeant confrère de l'*Intermédiaire* pouvait nous en signaler d'autres, en dehors de la Bibliothèque nationale.

Emile Du Boys.

Nous disons « en dehors de la Bibliothèque nationale », car, au moment où nous terminons cette note pour l'*Intermédiaire*, nous relevons *une* lettre de l'*abbé Nicaise* dans le vol. 17,681 du *Fonds français*, *correspondance des Bénédictins*, sur le catalogue qui nous a été communiqué par M. Omont, dont l'obligeance égale le savoir.

(1) M. Jacquet remarque avec raison que les cinq gros volumes de sa correspondance, Bibl. nationale, f. fr. 9359-63, ne contiennent que les lettres à lui adressées, et qu'on y chercherait en vain celles qu'il a écrites lui-même.

—

Le chevalier Rutlidge. — Cet homme de lettres, qui vivait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, a laissé divers écrits dignes d'attention, entre autres le *Babillard*, recueil périodique, la *Quinzaine anglaise à Paris ou l'art de s'y ruiner en peu de temps*, etc. Il manifesta dans ses ouvrages son adhésion aux nouveautés littéraires qui occupaient alors le public, si bien que certain renom de hardiesse paradoxale, qui lui était commun avec Sébastien Mercier, fit associer son nom à celui de ce dernier et amena même à les confondre. Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse en France*, prétend trouver dans le *Babillard* des traces de la participation de Mercier, et les contemporains eux-mêmes attribuèrent à Rutlidge une petite pièce satirique, les Comédiens ou le Foyer, dont le véritable auteur est celui du Tableau de Paris. J'aurais intérêt à être renseigné sur les relations de ces deux écrivains, et, d'une manière générale, sur la vie de Rutlidge dont les biographies et dictionnaires publiés de nos jours ne font aucune mention. L'*Intermédiaire* pourrait-il me prêter son savant concours dans cette recherche ?

Léon Béclard.

—

Charles Monselet gourmet. — La réputation de gourmet de Charles Monselet était-elle justifiée ?

Une réponse impartiale, s. v. p.

A. T.

—

Les pièces de Marmontel fils. — Marmontel fils serait l'auteur de *Cigisbé*, op.-com. en 3 actes, avec musique de Louis Piccini (sous-titre : ou *le Fat corrigé*, ou *la Cantatrice*). Cet ouvrage représenté le 5 ventôse an XII (29 février 1804), au théâtre Feydeau, aurait été dans la suite réduit en 2 actes.

Je serais très heureux d'avoir des renseignements précis sur cette pièce. Est-elle la seule de cet auteur? Où pourrais-je trouver de plus quelques documents biographiques sur la naissance et la mort du fils de Marmontel?

UN BOULONNAIS.

—

Portrait de Jean de Fernel. — Un de nos aimables correspondants pourrait-il me dire où l'on trouverait un portrait de Jean de Fernel, médecin de Henri II, né à Clermont (en Beauvoisis) en 1497, mort en 1558? ALEXIS MARTIN.

—

Sujet de tableau à déterminer. — A quelle scène mythologique peut se rapporter un tableau ancien dont voici la disposition: une déesse, le croissant sur la tête, le carquois au côté, la flèche à la main (Diane sans aucun doute), est assise sur un nuage. Au-dessous d'elle, à la surface sphérique de la terre, deux énormes loups, l'œil en feu, le poil hérissé, se battent et s'entre-dévorent. A quel auteur est emprunté le sujet de cette composition?

F. M-SE.

—

Personnage à déterminer. — J'ai récolté ces jours derniers une petite gravure représentant un personnage couché sur un lit de mort et la tête couverte de blessures. Sa figure allongée, son front large, ses moustaches relevées et la barbe taillée en pointe semblent indiquer un seigneur du temps de Henri IV ou de Louis XIII. Au-dessous on lit l'inscription suivante:

Traiectus sphœra Tali Tampirius heros post ictum facie conspiciendus erat. Fernando dextra quæ belli patente spopondit. Prœstitit hæc vitam gloria reddit ej.
L. P. Z. M.

Quelque obligeant collaborateur pourrait-il me dire quel est ce Tampirius heros et qui désignent ces initiales L. P. Z. M., que je pense être celles du graveur?

L. G.

—

Zamorano de Villafuerte. — Après avoir cordialement remercié notre confrère lyonnais M. Vingt, sur ses renseignements relatifs à l'herboriste d'Attignat, je lui demanderai s'il peut m'en fournir d'aussi bons sur le *De Compensationibus ad utrumque forum pertinentibus*, de Zamorano de Villafuerte, ouvrage publié à Lyon en 1676. PIERRE CLAUER.

—

Le couvent d'Alta Silva. — Pourrait-on me donner quelques indications sur le couvent ou l'abbaye de ce nom? Je trouve la mention suivante sur un débris que je désirerais beaucoup identifier:

Sigill. S. Mariæ de Alta Silva (provenance *présumée*, Lorraine).

L. BOULAND.

—

Questions héraldiques. — J'ai sous les yeux une pièce de 20 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, etc. Millésime de 1820. Les armes sont écartelées:

Au 1er, de Sardaigne.

Au 2e, parti de deux: au Ier de Lusignan (?) et au 2e de Jérusalem.

Au 3e de.

Au 4e de Savoie (avec un lambel).

Sur le tout de Maurienne (?).

Pourquoi n'est-ce pas les armes de Savoie qui sont sur le tout?

Quels sont les divers Etats représentés dans l'écusson? A partir de quelle époque et à quelle occasion le roi de Sardaigne n'a-t-il plus frappé sur les monnaies que l'écu de Savoie seul?

Quel est le meilleur traité théorique de blason?

Je demanderai aussi quelle est la composition des armes qui figurent sur les pièces italiennes frappées par Napoléon, empereur et roi, et qui sont: Parti de deux et coupé d'un avec un écusson sur le tout. A. P. L.

—

Monnaies de Napoléon à l'île d'Elbe. — Plusieurs auteurs parlent d'une monnaie frappée en 1814 par Napoléon à l'île d'Elbe. J. B. Santoni, dans ses *Mémoires* inédits conservés à la bibliothèque de Livourne (XIV, 183), dit que vers le 12 juillet 1814 arrivèrent à Livourne les premières monnaies d'or et d'argent frappées à Portoferrajo (?). Elles portaient sur la face le buste lauré de l'empereur, avec l'inscription: *Napoleo imperator et rex, ubicumque felix*. Sur le verso, un aigle endormi, la tête sous l'aile, avec ces mots: *L'aigle dort.* Santoni ajoute que ces monnaies d'or étaient assimilées aux pièces toscanes de 24 livres. Nous n'avons pu en trouver ni à l'île d'Elbe, ni à Livourne, ni à Florence. Un collabora-

teur a-t-il vu de ces pièces curieuses? Certains auteurs en parlent comme de médailles et non de monnaies, le colonel Campbell, par exemple. M. P.

RÉPONSES

Famille de Gonzague (XIX, 294, 380, 405; XXI, 237). — En vertu d'un avis du conseil de l'Empire, approuvé par S. M. l'empereur, le 13 novembre 1874, le gentilhomme *Alexandre - Ignace - Cantius-Pierre Wiélépolsky* est autorisé, lui et ses descendants légitimes, à porter en Russie le titre de *comte*, conformément aux conclusions du Sénat.

Les membres de la famille *Wiélépolsky* sont autorisés en outre, de par leur droit d'usufruitiers du fidéicommis de la famille *Myschkovsky*, à adopter les armes et à ajouter à leur nom patrimonial le titre et le nom de marquis de *Gonzago-Myschkovsky*, mais à la condition que ce titre de marquis soit toujours transmis à ceux des membres de la famille de Wiélépolsky qui, en vertu de l'ordre d'hérédité arrêté par le statut du fidéicommis des Myschkovsky, seront en jouissance dudit domaine.

Selon le même avis du conseil de l'Empire, les armes de la famille des comtes *Wiélépolsky*, marquis de *Gonzago-Myschkovsky*, sont inscrites dans le recueil des armoiries avec cette indication qu'ils sont revêtus du titre de comte de l'empire romain et des royaumes de Galicie et de Lodomirie. (*Gazette du Sénat*, 1874.)

Les *Miszkowski* (Michkovski) sont issus de la maison et de « l'Herb » de *Jastrembiec*.

« Erb » ou « Herb » (armoiries) vient de l'allemand : *Erb* ou *Erbgut*, propriété de famille, comme « Szlachta », de *Geslecht*. Le prince-souverain accorda à ses compagnons d'armes le *jus hereditarium* sur les territoires, espèces de biens allodiaux.

Ces terres possédées en commun par une famille ne pouvaient pas être aliénées sans le consentement de la communauté, qui avait chacune son emblème (armoiries) et son cri de guerre (proclama, zawoanie) ; à cause de cela, on trouve en Pologne beaucoup de familles issues de la même souche, ou alliées à la race principale, qui portent les mêmes armes.

Les ancêtres des *Wiélépolsky* étaient des bourgeois de Krakow (raïtzi) d'origine allemande et s'appelaient auparavant *Boknar*. R. E.

—

Pétrus Borel, le lycanthrope (XXI, 134, 250). — Ego E.-G. me rendrait service en me donnant quelques détails précis au sujet du portrait de Pétrus Borel peint par Louis Boulanger.

J'ai cherché au livret du *Salon de* 1839 et je vois sous le n° 224 plusieurs portraits sous le même numéro.

La gravure de Célestin Nanteuil ne figure pas non plus au catalogue du Salon, à la gravure, paru dans l'*Artiste*, en 1839.

Comment sait-il que le portrait de Pétrus se trouvait dans le nombre des portraits exposés par L. Boulanger sous le n° 224?

Le regretté Asselineau possédait le portrait de Pétrus Borel, dessiné à la mine de plomb, par Célestin Nanteuil, de la grandeur de l'eau-forte qu'il a exécutée pour l'*Artiste*. AGL. B.

—

Le verre de sang de Mademoiselle de Sombreuil (XXI, 200, 336, 392). —

Monsieur le Directeur,

Me trouvant en Angleterre ces jours derniers, je viens de lire un article dans le *Times* du 9 juillet 1888, où l'on rendait compte des curieuses révélations de l'*Intermédiaire* au sujet de Mlle de Sombreuil.

Je me suis promis de vous faire part de ce que je sais sur cette affaire aussitôt mon retour sur le continent. Je m'exécute.

Voici comment mon grand-père maternel, M. B. Storm, avait été mis en relations avec la famille de Sombreuil. La lettre suivante vous l'expliquera.

Voici l'adresse de la lettre :

A Monsieur, monsieur B. Storm, avocat célèbre, à Bois-le-Duc, Hollande.

La lettre porte le timbre: *de Rastatt.*

Haguenau en Alsace, le 14 nov. 1793.

J'ignore, monsieur, si le Receveur de la terre de Boxtel vous a tenu parolle (*sic*), et s'il vous aura payé les 7,000 florins d'arrérage qui me sont dus. Dans ce cas, je vous prie de me l'annoncer tout de suite, car j'en ai besoin.

Dans tous les cas, je vous prie très fort de faire honneur à une lettre de change de 400 couronnes de France que j'ai tirée sur vous aux ordres de *Mons. le comte Charles de Sombreuil*. C'est un de mes amis intimes à qui je dois cette somme et qui, je crois, en a le plus grand besoin pour un voyage d'affaire. Si vous n'avez rien reçu, tâchez de me les prêter, vous avez une belle sûreté en main, puisque vous avez 7,000 florins à toucher pour moi.

Mon honneur, ma délicatesse en souffrirait

infiniment. Je payerai volontier les intérêts de cet argent, pourvu que la personne n'attende pas. Je vous en aurai mille obligations. Je vous prie de m'en donner avis aussitôt, et d'adresser votre réponse à Manheim, d'où elle me parviendra.

Tout à vous.

MAURICE, prince de Salm-Kyrbourg.

P. S. Mes compliments à M. van Boxtel.

M. Storm n'a point connu personnellement le marquis de Sombreuil, mais il a très bien connu sa fille. Comme membre des Etats généraux de Hollande, il lui avait d'abord fait passer des secours à l'étranger, par les agents du gouvernement des Pays-Bas.

En 1799, Mlle de Sombreuil logea pendant plusieurs semaines chez mon grand-père, alors Président des Etats généraux de la République batave et chef du pouvoir exécutif. M. Storm eut alors tout le loisir de l'interroger sur les épouvantables événements auxquels elle avait été mêlée.

Mlle de Sombreuil, nature toute en dehors, expansive, passionnée, d'un caractère de bronze, vendéen, parlait beaucoup et avec une couleur qui n'appartenait qu'à elle. On se la disputait dans les salons d'Amsterdam et de la Haye.

On ne saura jamais le fin mot à propos du *verre de sang*, parce Mlle de Sombreuil variait les détails de l'épisode selon l'impression du moment. Ce qui paraît *certain*, d'après ce que pensait mon grand-père, c'est qu'un verre a été présenté à la malheureuse fille et que celle-ci y a porté les lèvres. Que contenait le verre? Tantôt elle affirmait que c'était du vin, tantôt du sang. Généralement elle opinait pour un verre de vin taché de sang. Le contenu du verre sera toujours un mystère, parce que Mlle de Sombreuil ne savait pas elle-même quelle boisson on lui avait présentée.

En combinant bien tous les détails de l'affaire, et en faisant la part de la bienveillance de la foule en faveur de la belle, malheureuse et héroïque personne, M. le président Storm en était arrivé à croire ceci. C'est que quelqu'un, en voyant cette infortunée plus morte que vive, lui aura présenté *quelque chose* à boire, un rafraîchissement pour soutenir le courage et remettre les sens en place. Cette hypothèse est d'autant plus probable que Mlle de Sombreuil se rappelait parfaitement avoir été entourée de gens qui lui criaient: « Courage, mon enfant! courage, ma fille! Le peuple te protège! »

Le fils de Mlle de Sombreuil, le comte de Villelume, a soutenu que sa mère avait bu un verre de sang. Sa parfaite bonne foi n'a jamais été mise en doute par personne: ce sera là la version à laquelle sa mère se sera arrêtée. Toutefois, j'ai plus de confiance dans l'opinion de M. Storm. Un homme d'Etat habitué à interroger et à démêler la vérité se trouvait, à cinq années de distance des événements, merveilleusement placé pour apprécier les faits. Son jugement sûr aura percé d'un coup d'œil les criteria de certitude sur lesquels reposaient les souvenirs de l'héroïne.

Veuillez agréer, etc.

JULES NOLLÉE DE NODUWEZ.

—

Hoche, ministre de la guerre (XXI, 227, 316). — Dans son ordre du jour du 17 thermidor an V, Hoche disait à son armée : « C'est avec la joie la plus pure qu'il leur annonce (à ses amis) que, renonçant au ministère de la guerre où il a été élevé... » Cité par M. E. Guillon dans son volume *la France et l'Irlande pendant la Révolution*, p. 326. M. Guillon donne pour date correspondante au 17 thermidor le 5 août 1797. C'est 4 août qu'il faut dire.

M. P.

—

Myrmidon (XXI, 257). — Il serait difficile, croyons-nous, d'assigner une date précise à l'origine de cette expression, car si ce terme familier et même de mépris se rattache aux petites gens qui voudraient s'élever au-delà de ce qu'ils peuvent, c'est sans doute parce qu'on en a retrouvé la source dans le mot grec : μυρμηδών (bataillon de fourmis), qui s'appliquait jadis aux Eginètes, parce qu'ils habitaient sous terre comme les fourmis ou bien, suivant la Fable, parce qu'ils tiraient leur origine de ces insectes métamorphosés en hommes par Jupiter, afin de repeupler l'île d'Egine, dont la perte avait détruit la population. Telle est d'ailleurs la version adoptée par Ovide, dans le septième chapitre des Métamorphoses :

Myrmidonasque voco, nec origine nomina [fraudo.

De son côté, l'un des traducteurs du poète latin (de Saint-Ange) s'exprime comme suit sur cette origine : « Cacus « appela ses nouveaux sujets du nom de « *murmex*, qui signifie *fourmi* et qui peut- « être a donné lieu à cette fable. » D'autres écrivains affirment que les Myrmidons étaient de race achéenne, dans la Thessalie, qu'ils obéissaient à Achille et accompagnèrent ce héros à la guerre de Troie, mais on les croyait venus primitivement de l'île d'Egine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Myrmidons disparurent de l'histoire à une époque plus récente, après y avoir laissé la trace de l'origine minuscule que les anciens leur avaient attribuée, trace qui s'est étendue jusqu'à nous et dont l'allusion, dans son infime portée, est pleine de transparences.

EGO E.-G.

—

Coiffer sainte Catherine (XXI, 257, 375). — S'agit-il de sainte Catherine d'Alexandrie ou de sainte Catherine de Sienne? Il faudrait s'entendre.

Cette dernière était, avec sainte Rose de Lima, une des gloires de l'ordre de Saint-Dominique.

Feu Arnauld (de l'Académie française) a écrit une longue dissertation sur sainte Catherine, il prétend que *catin* dérive de Catherine. L'Ex-Car.

—

Chasseloup (XXI, 261, 377). — Tout d'abord, j'avais pensé à ce général; mais l'adjudant général qui fut attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1797 et fit partie des expéditions d'Irlande en 1796 et d'Egypte en 1799 n'a rien de commun avec lui, sauf peut-être un lien de parenté.

Ma question reste donc entière; elle est spécialement recommandée à M. Hennet.

Beatus.

—

De la harpe (XXI, 265, 399). — L'étude de la harpe, qui n'a jamais été entièrement abandonnée, cessa cependant, je crois, *d'être à la mode* vers la fin de la Restauration.

Cette indifférence pour ce bel instrument, causée par le développement toujours croissant de l'étude du piano, dura jusque vers 1850; époque à laquelle les célèbres virtuoses Prumier et Godefroid commencèrent à faire entendre avec succès dans les concerts leurs compositions écrites dans un style élégant.

Mais c'est surtout depuis quelques années que la harpe semble avoir retrouvé son éclat; elle est très employée par les compositeurs de l'école moderne; la classe de harpe au Conservatoire est des plus suivies, et fournit tous les ans des exécutants et des professeurs de talent des deux sexes, auxquels les théâtres lyriques et les concerts symphoniques offrent de grandes ressources.

G. de Boisjoslin.

—

L'amitié de Mme de Maintenon et de Ninon de Lenclos (XXI, 292, 407). — Voltaire a écrit de son côté sur ce sujet un opuscule qui ne laisse aucun doute sur l'intime liaison qui existait entre ces deux femmes célèbres à divers titres. Lorsque Mlle d'Aubigné (plus tard Mme de M.), qui n'avait ni crédit ni fortune, eut jugé bon et profitable d'épouser Scarron, Ninon devint sa meilleure amie; elles couchèrent ensemble quelques mois de suite. C'était, alors, une mode dans l'amitié. Ce fait est rapporté dans les *Mémoires du marquis de la Fare* (édition de Rotterdam, p. 190). L'histoire de France affirme aussi que Charles IX, pour sauver le comte de la Rochefoucauld des massacres de la Saint-Barthélemy, lui proposa de coucher au Louvre dans son lit et que le duc de Guise et le prince de Condé avaient longtemps couché ensemble. L'intimité de ces deux femmes ne les empêcha pas d'accorder leurs faveurs au même amoureux, sans porter aucun trouble à leur amitié réciproque; cependant, M. de Villarceau délaissa madame de Maintenon pour mieux garder sa liaison avec Ninon, de laquelle il eut deux fils, l'un desquels devint éperdument amoureux de sa mère et se brûla la cervelle, après avoir reçu la confession de celle-ci. On raconte que, parvenue au faîte de sa puissance, Mme de Maintenon se ressouvint de son amie, au point de vouloir faire sa fortune, *si elle voulait être prude ou dévote* et s'imposer la gêne que cette situation eût commandée. L'abbé Testu, qu'on appelait *Testu taistoi* pour le distinguer d'un homonyme moins à la mode, eut même l'ambition de faire sa fortune en essayant de convertir l'aimable pécheresse, mais celle-ci dédaigna toutes ces avances et continua sa vie d'agréable philosophie. Voltaire, qui fut aussi l'un de ses admirateurs attardés et qu'il plut à Ninon de mettre sur son testament, a retracé les derniers traits de ces amitiés féminines dans le troisième de ses *Dialogues et Entretiens philosophiques*, où le langage qu'il leur prête semble trahir ses propres sentiments envers une autre favorite, celle de Louis XV, à laquelle il donnait ses plus sages conseils. Ego E.-G.

—

Monnaies françaises exceptionnelles (XXI, 295, 430). — Gédéon connaît sans doute ces fameux écus à la mèche, dont il fut tant question il y a quelque vingt ans. Nous n'abuserons donc pas de l'hospitalité de l'*Intermédiaire* pour raconter leur histoire.

Ce qui est peut-être moins connu, c'est qu'il a existé, au dire d'un chroniqueur du *Monde illustré* (n° du 26 novembre 1864), un sou de cuivre portant, d'un côté, l'effigie du dauphin avec cette légende : Louis XVII, roi des Français, et, de l'autre, cette mention : Pièce d'essai, et la date 1792. Il est bon de noter que

Louis XVI vivait encore et il est alors permis de se demander quel personnage, rêvant dictature, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, ou peut-être même Robespierre, commençait à battre monnaie en prévision de la mort du souverain?

Je ne fais que résumer les réflexions de l'auteur de l'article qui ajoutait que cette médaille appartenait, à cette époque, à M. Massicard, secrétaire de M. le directeur du chemin de fer de l'Ouest.

Il y a peut-être là un point d'histoire à élucider qui ne serait pas indigne de la sagacité de nos confrères.

PONT-CALÉ.

—

Nom de plume ou nom de guerre (XXI, 321). — On sait que les Romains avaient un nom général de la famille (*nomen gentilitum*), tandis que le nom réel (*nomen*) et le surnom (*cognomen*), véritable titre de transmission, étaient d'une origine plus ancienne. On peut, dès lors, assigner aux hordes sauvages, aux clans des *highlanders* écossais une date plus moderne, laquelle procède souvent de la domination de quelque chef, dont les actions ont rendu le nom populaire; témoin, le nom de *fairfax* (beaux cheveux) qui est naturellement plus ancien que notre Montmorency, qui n'indique qu'une résidence plus nouvelle. Chez les Hébreux, après l'usage des sobriquets, la législation imposa une règle générale, afin de conserver la mémoire des tribus; ils prirent le nom de leur père, en y ajoutant le mot *ben* (fils), comme les Grecs le pratiquèrent, à leur tour, en désignant Icare, fils de Dédale, ou Dédale, fils d'Eussalure. Chez les anciens Saxons, chez les Normands du moyen âge et même de nos jours, en Irlande et en Russie, cet usage s'est établi d'une manière presque permanente; nous laissons de côté là-dessus les habitudes arabes, qui avaient probablement puisé leurs exemples dans les populations de l'ancienne Rome, qui, d'après un traité conclu avec les Sabins, mettaient un nom sabin avant leur nom propre, tandis que ceux-là devaient en faire autant de leur côté. L'histoire de nos rois nous fournit, en outre, une série aussi longue que variée des surnoms expressifs qu'on leur appliquait, tels que le Débonnaire, le Chauve, le Bègue, le Gros, le Long, le Bel, le Fainéant, le Hutin, etc., etc., pendant que nous trouvons dans les annales de l'Angleterre des épithètes adaptées au caractère positif de cette nation. Les surnoms étaient presque inconnus en France avant le X[e] siècle et, d'après Cambden, on ne commença guère à les prendre en Angleterre que sous le règne d'Edouard II; jusque-là, on prenait le nom de son père : Richardson pour fils de Richard. Les noms locaux et indicatifs étaient presque les seuls en usage et il n'a fallu rien moins que les victorieuses campagnes de Guillaume le Conquérant dans nos anciennes provinces de France et particulièrement en Normandie, pour usurper les noms qui sont restés attachés à l'aristocratie anglaise: Mortimer (pour Mortemart), Waren (pour Varènes), Abigeaî (pour Aubigny), Montfort, Tankerville, etc. Les sobriquets ne furent pas seulement désignatifs; ils avaient souvent une portée satirique, que justifiait pleinement le *signum*, dont les Romains se servaient à cette occasion. Le sobriquet appliqué par la voix populaire était un cachet indélébile, que rien ne parvenait à effacer. C'était une suite de tableaux exacts et colorés, représentant l'état social, le caractère et les mœurs de chaque époque. C'est cette gradation, presque insensible, qui a fini par changer chez nous le sobriquet en nom de guerre et même en nom de plume, comme on en voit le tableau dans quelques associations religieuses, dans quelques colonies pénitentiaires et même sur nos théâtres, où le nom d'emprunt s'étale souvent avec éclat. Malgré le contraste choquant de ce parallèle, nous n'hésitons pas à le citer comme une preuve manifeste de ce qui s'est fait chez nous et de ce qui se fait encore, par excès de routine et contre le bon sens. Ceci ne serait rien ou presque rien, si la manie de déguiser son nom pour courir plus hardiment à la gloire n'avait porté, depuis quelque temps, une confusion toujours croissante dans nos mœurs et dans nos archives littéraires. Il ne s'agit pas du *nom de guerre* ou de *combat* de nos écrivains, en général, mais bien du nom de *plume* qu'ils adoptent, c'est-à-dire du faux nom sous lequel ils s'efforcent de se faire une réputation, qui manque de courage ou de modestie. La société des Précieuses et celle des Solitaires de Port-Royal, au XVII[e] siècle, ont ouvert chez nous la plus brillante série de cette phase littéraire, qui s'est changée aujourd'hui en fièvre si ardente qu'elle menace de nous absorber complètement. Si nos renseignements

sont exacts, c'est à un chroniqueur du XIII[e] siècle, Rolandino, qu'on doit la première application du pseudonyme, et ce sont les Allemands, dit-on, qui se livrèrent aux premières recherches qui s'y rapportaient; les Italiens et les Anglais en ont usé ou abusé, comme nous, mais nous ne devons pas oublier que nous les *distançons* tellement dans cette longue carrière que, sans avoir sous la main un Barbier, un Quérard, un Charles Joliet ou un Georges d'Heilly, il n'est guère facile de démasquer les innombrables travestissements qui s'agitent dans cette sarabande trop confuse. EGO E.-G.

—

Un mot de Robespierre (XXI, 324, 435). — Robespierre a bien pu, dans son discours du 15 frimaire an II, à la Convention, invectiver Rabaut Saint-Etienne, l'appeler un « traître », « un monstre traînant sa honte et ses crimes »; il était dans son rôle de jacobin sanguinaire, que la Gironde mettait hors des gonds, et, jusqu'au 9 thermidor, il poursuivra, pour le malheur de la France et de la Révolution, son œuvre de terroriste. Mais il n'a pas dit de son adversaire politique : « Fourbe comme un protestant. » C'est ce que je voulais savoir.

Quand donc aussi Rabaut Saint-Etienne aurait-il dit : « Attaquons le culte catholique », comme le marque la citation qu' « Un Pédant » fait de l'ouvrage de F. A. Aulard, *les Orateurs de la Législative et de la Convention*, t. I, p. 166? Une parole de Robespierre n'est pas une parole d'Evangile; et, s'il est vrai qu'il ait prêté au pasteur protestant le projet d'attaquer le culte catholique, je demande dans quel écrit, dans quel discours le pasteur a donné le droit de lui prêter cet odieux projet? Je crois assez connaître l'auteur du *Vieux Cévenol* pour affirmer que Robespierre, s'il a porté cette accusation, n'a point parlé selon la vérité. SAGIT.

—

Chambron (XXI, 355). — Plusieurs historiens du Velay ont cependant eu recours aux généalogies de cet auteur. Entre autres l'abbé H. Fraisse, archiprêtre de Monistrol, M. Truchard-Dumolin, auteur des baronnies du Velay; ce dernier, dans sa monographie de Bouzols (Paris, Dumoulin, 1870, in-8, page 5), dit en note : « Chambron était un ecclésiastique du diocèse de Viviers, mort peu avant la révolution de 1789 et qui a laissé plusieurs volumes de manuscrits très intéressants pour l'histoire du Vivarais et du Velay. M. Cuvillier Morel d'Acy a bien voulu nous en communiquer quelques extraits. » VELLAVIUS.

—

La réclame avant 1888 (XXI, 356). — Je regrette de n'avoir plus sous la main, pour le communiquer à *Pont-Calé*, un petit volume in-12, intitulé : *la Connoissance certaine et la prompte et facile guérison des fièvres, avec des particularités curieuses et utiles sur le remède anglois, par Nic. de Blégny, Paris, l'Autheur*, 1682. Ce volume lui fournirait de curieux documents sur la réclame au XVII[e] siècle. Mais, avec la désignation ci-dessus, il pourra le retrouver dans un de nos dépôts publics. En parcourant cet ouvrage, il y a déjà quelques mois, je me disais : Le XVII[e] siècle était aussi fort que notre XIX[e]. *Nil novi sub sole.* LE ROSEAU.

—

Les restes de Marat (XXI, 357). — Il y a une connexité trop marquée entre cette nouvelle question et celle qui fut soumise, il y a quelque temps (XIX[e] vol.), aux recherches de nos confrères, sous cette rubrique : *le corps de Marat à l'égout ou au cimetière*, pour ne pas insister aujourd'hui sur le double intérêt qu'elles offrent dans leur solution. Avant d'opérer des fouilles, qui aboutiraient peut-être à quelque résultat satisfaisant, ne serait-il pas plus utile ou plus urgent de faire rechercher, avant tout, les traces du procès-verbal relatif à la translation du corps de Marat au cimetière Sainte-Geneviève et dont une expédition fut transmise à la Commission exécutive, puis déposée plus tard, dit-on, aux archives de la Préfecture de police? Il est à peu près certain qu'on pourrait trouver dans un document officiel de cette importance des éléments suffisants pour fixer des incertitudes, et des moyens capables peut-être de nous mettre aussi sur la trace du cœur de Marat, dont le dépôt fut fait aux Cordeliers, mais dont rien jusqu'ici n'a révélé le sort. Il y a eu trop de contradictions jusqu'à présent là-dessus, pour ne pas essayer d'en sortir s'il se peut, soit par la teneur des actes municipaux qui ont été dressés à cette époque, soit par une étude plus approfondie et

plus sérieuse de certains journaux révolutionnaires, qui n'ont pu rester silencieux sur les faits relatifs à la mémoire de Marat. L'intérêt même de l'histoire impose des recherches qu'une pudeur exagérée ou une indifférence coupable avait peut-être fait négliger trop longtemps. EGO E.-G.

— Les jardins qui se trouvent derrière le bâtiment d'administration de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et l'institution Lelarge, occupent l'emplacement de l'ancien cimetière St-Étienne du Mont.

Ces jardins sont propriété particulière, et le cimetière est désaffecté depuis le commencement du siècle.

LE RÉDACTEUR DU *XIXe Siècle*.

—

La foi au progrès (XXI, 357). — Voici un passage de Chateaubriand où il concilie, avec une grande élévation, ses croyances catholiques avec sa foi au progrès. Il a dû, probablement dans le même ouvrage (*les Études historiques*), exprimer les mêmes idées sous une forme encore plus saisissante, mais le temps nous manque pour rechercher ce dernier passage:

Bossuet a renfermé les événements dans un cercle rigoureux comme son génie; tout se trouve emprisonné dans un christianisme inflexible. L'existence de ce cerceau redoutable, où le genre humain tournerait dans une sorte d'éternité sans progrès et sans perfectionnement, n'est heureusement qu'une imposante erreur... Le christianisme n'est point un cercle inflexible, c'est au contraire un cercle qui s'élargit à mesure que la civilisation s'étend... (*Etudes historiques. Exposition.*)

— Léopold II, roi des Belges :

Un peuple aussi heureusement doué que le nôtre, placé au point de convergence de trois foyers de lumière et de science, en contact avec l'Océan, cette grande route des nations entreprenantes que nos intrépides ancêtres ont, quatre siècles, couverte de leurs voiles, un tel peuple n'est pas condamné aux tâches secondaires. Le péril pour lui serait d'abaisser ses prétentions à leur niveau. S'il cesse d'avancer, il recule; s'il abdique ses hautes aspirations, il tombe dans le marasme. Le souffle créateur qui vivifie les Etats et prépare les destinées glorieuses n'est interdit à aucun membre de cette belle famille européenne qui a porté si loin les triomphes de la civilisation. L'homme grandit avec son idéal. Un peuple vit par sa politique, et son histoire en réfléchit l'étroitesse ou l'ampleur.

(7 juin 1888. Ouverture solennelle de l'exposition de Bruxelles)

—

Famille d'Avannes (XXI, 360). — M. d'Avannes fut en effet vice-président du tribunal d'Evreux. Il devint conseiller à la cour d'Alger, et il a dû mourir dans cette ville, croyons-nous. Il avait été le président et l'on peut dire l'âme d'une petite société littéraire établie à Evreux, sous le titre d'*Académie ébroïcienne*. Les *Bulletins* de cette société, imprimés chez Achaintre, à Louviers, à partir de 1833, doivent former six ou sept volumes in-8. M. d'Avannes publia en outre deux volumes sur le château de Navarre, près Evreux, détruit aujourd'hui (*Esquisses sur Navarre*, 2 vol. in-8, fig., 1839-1841, Rouen, Périaux), qui renferment des détails intéressants. M. d'Avannes avait un fils, Théophile, qui fut avoué à Alençon et qui y est mort, sans avoir été marié. Il avait aussi une fille, mariée, croyons-nous, à un officier. L.

—

Le Montesquieu du roi de Prusse (XXI, 360). — L'œuvre désirée par Ego E.-G. est accomplie et a fait l'objet de trois publications, qu'il doit être facile de se procurer, au moins les deux dernières.

L'heureux inventeur de l'exemplaire *Montesquieu, Grandeur des Romains*, annoté par Frédéric le Grand, M. J. Charvet, *se faisant un devoir de ne pas jouir d'un tel trésor*, fit paraître, en 1876, la première édition avec le commentaire du roi de Prusse, sorte de *fac-similé* du volume ravi au palais de *Sans-Souci*. Cette édition, tirée sur papier de luxe et à 330 exemplaires, dut être assez vite épuisée, quoiqu'elle fût coté de 25 à 40 fr. (Un exemplaire sur vélin, 1,000 fr.)

M. Charvet a fait paraître une seconde édition en 1879, chez Vaton, quai Voltaire à Paris, dans des circonstances singulières. Cette même année 1879, un *prétendu bibliophile*, suivant la qualification de M. Charvet, avait publié chez les Didot, au prix de 8 fr., le même ouvrage, dont il s'attribuait la primeur, quoiqu'il parût calqué sur l'œuvre antérieure de M. Charvet. Ce dernier, dans son indignation, s'empressa de faire paraître sa seconde édition, avec un avertissement, dans lequel il qualifie sévèrement le procédé de M. Vian, et fait savoir que, indifférent à la question d'argent, il donne son livre à 3 fr. 50, et même gratuitement aux hommes d'étude pourvus de trop modestes émoluments. C'est dans cette dernière condition que je suis devenu possesseur de ce volume très bien imprimé, indiquant, *soulignés*, dans le texte,

les passages de Montesquieu qui avaient attiré l'attention de Frédéric le Grand, et en marge ou en manchettes, *caractère italique*, les réflexions mêmes du souverain.

Je suis tout étonné que cette petite querelle bibliographique, qui fit assez de bruit, soit restée ignorée de notre érudit collaborateur Ego E.-G.

(Nimes.) CH. L.

—

Serge Panine, par Georges Ohnet (XXI, 361). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

En réponse à la question que vous posez dans votre journal, je puis vous informer que l'édition originale du roman *Serge Panine*, de *Georges Ohnet*, est bien celle de Jeanne Robert à Châtillon-sur-Seine.

Recevez, etc. PAUL OLLENDORFF.

—

Reliures aux armes (XXI, 362). — 3. La devise est empruntée au verset quatre du Psaume XXVII : *Unam petii a Domino* (hanc requiem).

14. La devise : *Omnia suaviter* vient du livre de la Sagesse, VIII, 1 : « Et disponit omnia suaviter. » Le second volume du *Dictionnaire des Devises*, publié chez Dumoulin en 1878, la donne (p. 577) comme celle de la famille du Joncquoy en Flandre. Quant aux trois roues, ce sont les armes de Bossuet, portées par l'évêque de Meaux, mort en 1704, et par son neveu l'évêque de Troyes, mort en 1743, qui mettaient tous les deux leurs armes sur leurs livres (Guigard, *Armorial du bibliophile*, I, 107). La crosse d'abbé pourrait aussi bien être une crosse d'évêque; mais de qui viennent les deux macles, qui doivent être les armoiries maternelles, et le franc-canton fascé de quatre pièces? XXX.

— Les armes décrites sous le n° 3 correspondent exactement à celles de la famille Royrand ou Royraud : d'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules.

Cette maison possessionnée à la baronnie du Villard en Velay, de... à 1686, s'éteignit à cette époque par le mariage de Claudine Royraud avec Claude de Maisonseulle.

Inconnue leur devise.

12. Auriouse de Cusse, possessionnée à la baronnie de Lardeyrol en Velay, portait: d'or à la fleur de lis de gueules.

15. Saint-Martial, possessionnée avant la famille Ariouse de Cusse à la même baronnie de Laudeyrol en Velay, portait : d'azur à une raie d'escarboucle d'or.

VELLAVIUS.

—

Numismatique satirique (XXI, 363). — Les *Souvenirs numismatiques de la révolution française*, 1870-1871, par A. Brichaut. Bruxelles, 1872, reproduisent une vingtaine de variétés de pièces tantôt burinées, y compris la pièce de 5 francs, tantôt frappées au moyen de coins particuliers, créées dans un simple but de spéculation par un graveur qui habitait à Bruxelles, dans les environs de la rue de la Fourche.

Il paraît que les soldats allemands employaient leurs loisirs à affubler la tête de l'empereur de toutes espèces de coiffures.

L'auteur donne de longues explications à ce sujet sous les numéros 32 à 42, 43, 45 à 50.

Cet ouvrage peut être consulté à la bibliothèque de la ville de Paris.

A. BRI.

—

Enseigne, exempt, chef de brigade (XXI, 385). — Voici ce que je trouve dans divers dictionnaires militaires du dix-huitième siècle, notamment dans celui qui parut à Dresde en 1751 (2 vol. in-8), par Aubert de la Chenaye, revu par le colonel saxon Walther. « Dans les gardes du corps, il y a trois officiers par compagnie qui ont le titre d'enseigne, mais sans porter d'étendard; c'est un garde du corps qui le porte, qu'on appelle porte-étendard, à qui on donne cette commission avec une pension de 100 écus.

Ces enseignes tiennent rang de mestre de camp (colonel) de cavalerie du jour et date des brevets ou commissions qu'ils ont obtenus de leur charge par les ordonnances des 1er mars et 22 août 1718. » Ils ont par conséquent la supériorité du grade et de la fonction sur les exempts, qui sont au nombre de douze dans chaque compagnie des gardes avec rang de capitaines de cavalerie, du jour de l'expédition de leurs brevets, et commandent à tous capitaines dont les commissions sont moins anciennes que leurs brevets.

Chaque compagnie des gardes du corps est composée de six brigades à 55 gardes et de deux escadrons à 165 gardes chacun, par ordonnance du 8 janvier 1737,

et monte à 330 gardes, compris 12 brigadiers, 12 sous-brigadiers, 6 porte-étendard, 6 trompettes et 1 timbalier.

Chaque brigade est commandée par un chef de brigade, lieutenant ou enseigne des gardes, et, si c'est un lieutenant, c'est toujours un officier ayant rang d'officier général. Ainsi, prenons un des abrégés de la *Carte du militaire de France*, par Lemau de la Jaisse, 1741, nous verrons la compagnie écossaise (1re) avoir pour chefs de brigade :

Lieutenants chefs de brigade, 1re brigade :
1° Le marquis de la Billarderie, lieutenant général ;
2° 2e brigade : M. le baron d'Escayeul, brigadier ;
3° M. le marquis de Chabannes-Mariol, maréchal de camp.
Enseignes chefs de brigade :
Vicomte de Suzy, brigadier.
Comte de Tressan, *idem*.
Marquis de Balincourt, brigadier.

La même disposition existe dans les autres compagnies, mais souvent, les enseignes ne sont que mestres de camp.

COTTREAU.

— Notre collaborateur qui signe modestement *Un Pékin* trouvera les renseignements qu'il demande dans l'*Ecole de Mars*, par M. de Guignard (Paris, Simart, 1725, 2 vol. in-4), chapitre des *Gardes du corps*, p. 387 et suiv. du t. Ier ; dans le *Dictionnaire militaire* d'Aubert de la Chénaie (Paris, David fils, 1745, 2 vol. in-12) ; enfin, dans le *Dictionnaire de l'art militaire de l'Encyclopédie méthodique*. Le titre de brigadier était porté par des officiers généraux et par des officiers subalternes, désignés alors sous le nom de bas officiers. Les exempts, dans les gardes du corps, venaient après les lieutenants et les enseignes. Quoiqu'ils eussent le rang de capitaine de cavalerie, quelques-uns leur contestaient leur titre d'officier et M. de Guignard cite, à ce propos, « ce que dit le feu roi (Louis XIV) à un officier de sa chambre à qui il avait ordonné d'aller lui chercher un officier de ses gardes et qui lui amena un exempt : « C'est un officier que je demande, dit le « roi, et non pas un exempt. »

FR. F.

— *Enseigne*, originairement, parce qu'il portait l'enseigne d'une compagnie. Emploi supprimé en 1762, remplacé par les porte-drapeau.

Comme grade, enseigne répondait à peu près au terme actuel *sous-lieutenant*, qu'il a d'ailleurs remplacé. — Le titre d'enseigne, avant la Révolution, se donnait surtout aux officiers sortant de l'Ecole militaire.

Exempt, cette expression était exclusivement employée dans la connétablie, la prévôté, la maréchaussée et les gardes du corps du roi, où, sans que comme grade elle fût parfaitement définie, elle se disait pour la catégorie des officiers inférieurs, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, mais surtout pour ce dernier grade.

Le terme *chef de brigade*, employé dans la première République à partir de 1793, remplaçait le mot colonel, commandant un régiment de trois bataillons, et aurait dû plus justement s'appeler chef de demi-brigade.

Avant la Révolution, cette expression chef de brigade s'appliquait et s'applique encore à une infinité de cas qu'il serait trop long et sans nécessité de détailler.

E. M.

—

Hiotte (XXI, 385). — Une mauvaise lecture probablement ou une mauvaise rédaction. Il faut sans doute lire *Liette*, tiroir. Dans les vieilles écritures du XVIe siècle, on peut confondre aisément l'*l* et l'*h*, l'*e* et l'*o*.

La mention : « Un buffet ou une armoire, avec huissets et liette » se rencontre fréquemment dans les inventaires de cette époque.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Un beau désordre est un effet de l'art (XXI, 385). — Mais c'est un vers classique :

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

(Boileau, *Art poétique*, chant second, de l'Ode.)

G. M.

—

Les descendants des maréchaux du premier Empire (XXI, 385). — Voici, je crois, la liste des maréchaux du premier Empire avec la désignation de leur postérité :

Bernadotte. — Prince de Ponte-Corvo, représenté par la famille royale de Suède.
Murat. — Actuellement représenté par les princes Murat.
Berthier. — Représenté par le prince de Wagram.
Davoust. — Eteint en ligne directe. Un petit-

neveu du maréchal, le général Davoust, a relevé le titre de duc d'Auerstædt.

Lannes. — Représenté par la famille de Montebello.

Oudinot. — Représenté par le duc de Reggio, etc.

Marmont. — Duc de Raguse, éteint.

Duroc. — Duc de Frioul, éteint.

Mortier. — Représenté par le duc de Trévise et ses frères.

Kellermann. — Duc de Valmy, éteint.

Soult. — Eteint quant aux mâles. Un petit-fils du maréchal a relevé le nom et s'appelle le comte de Mornay-Soult de Dalmatie.

Serrurier. — Représenté par le comte Serrurier.

Brune. — Eteint.

Ney. — Représenté par les enfants du général duc d'Elchingen.

Augereau. — Duc de Castiglione, éteint.

Moncey. — Eteint quant aux mâles. Le titre de duc de Conégliano a été relevé par le baron Duchesne de Gillevoisin, petit-fils du maréchal.

Jourdan. — Eteint.

Masséna. — Représenté par le duc de Rivoli et le prince d'Essling.

Bessière. — Duc d'Istrie, éteint.

Lefebvre. — Duc de Dantzick, éteint.

Pérignon. — Représenté par le marquis de Pérignon.

Grouchy. — Représenté par le marquis de Grouchy.

Poniatowski. — Représenté par le prince S. Poniatowski.

L. M.

—

Drapeaux français (XXI, 386). — Voyez l'*Histoire anecdotique du drapeau français*, par Désiré Lacroix, rédacteur au *Moniteur de l'armée* (Paris, librairie militaire André Sagnier, 9, rue Vivienne, 1877, 1 vol.).

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

— *Recherches sur les drapeaux français*, par Gustave Desjardins. Paris, veuve A. Morel, 1874, 1 vol. gr. in-8, 42 pl. et un fac-similé en couleur, d'après Eisen, du frontispice de l'*Etat des troupes et des états-majors des places*, année 1777: *la France aux couleurs du Roi*.

FR. F.

— *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par Louis Susane, capitaine d'artillerie.

Paris, librairie militaire de J. Corréard, libraire-éditeur à St-Cloud, 1849-1853. 8 vol. pet. in-8 pour le texte; le dernier volume contient une table de recherches et les rectifications ou additions. En plus, un atlas de 151 planches en couleurs renfermant la série complète, dessinée par Philippoteaux, des uniformes et des drapeaux des anciens corps de troupes à pied. (Paris, 1856.)

Autre ouvrage :

Les Drapeaux français. Etude historique par le comte de Bouillé. 2e édition considérablement augmentée et accompagnée de 123 dessins.

Paris, librairie militaire de Dumaine, 1875.

E. D. B.

— Desjardins, *Recherches sur les drapeaux français*. Il en existe d'autres, moins importants, mais aucun ne donne *tous* les détails sur les drapeaux militaires que le sujet comporte et qu'il serait utile de posséder.

COTTREAU.

— Le Chercheur dans l'embarras trouvera au moins en grande partie les renseignements qu'il demande dans les ouvrages suivants :

Les Couleurs de la France, ses enseignes et ses drapeaux (chez Dumaine).

Histoire anecdotique du drapeau français (chez Guillot).

Le Drapeau de la France (chez Victor Palmé).

Enfin, dans l'*Historique du* 63e *d'infanterie* (chez Berger-Levrault), il trouvera tous les renseignements qu'il peut désirer, avec planches coloriées à l'appui sur les drapeaux de l'infanterie, de 1830 à nos jours.

(Revue générale et de l'état-major.)

—

La mort du maréchal Berthier (XXI, 386). — La duchesse d'Abrantès traite d'absurde la version de l'assassinat dans ses *Mémoires sur la Restauration* (tome III, p. 150). Le 1er juin 1815, le maréchal, dans une chambre haute du château, monté sur deux chaises placées l'une sur l'autre, regardait défiler des troupes ennemies dirigées sur la France. « Cette vue l'émut si profondément, dit l'*Observateur autrichien*, qu'une attaque d'apoplexie le frappa sur l'heure et le précipita dans la rue où il expira sur-le-champ. » On a parlé aussi d'un suicide. « Le fait est, ajoute la duchesse, que Berthier a toujours eu la tête faible et que l'armée de l'étranger, marchant de nouveau sur Paris, dut lui causer une impression terrible. » Il est encore possible qu'il n'y ait eu là qu'un simple accident; mais, dans tous les cas, quelle fin terrible pour le major général dont le génie spécial eût peut-être sauvé la France quelques jours plus tard à Waterloo.

E. B.

— *Je me suis laissé dire*, dans les commencements que j'étais au service, que le

maréchal s'était *bourgeoisement* tué en se jetant par la fenêtre à Bamberg, et qu'il n'y avait ni assassinat ni mystère dans la déplorable fin de *ce grand major général* du premier Empire. E. M.

— Le général Berthier (fait maréchal en 1804) s'était retiré à Bamberg, en Bavière, dans la principauté de son beau-père, le duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld. Il eut beaucoup à souffrir de la fierté germanique. Une mélancolie sombre le minait; il passait des journées entières dans la solitude, livré à ses pensées, oubliant même parfois de prendre ses repas.

Un jour, il fut brusquement arraché à ses réflexions par un bruit insolite : des trompettes retentissaient. C'était un régiment russe qui marchait à la frontière de France, et passait sous sa fenêtre.

Le prince, en proie à une fièvre cérébrale qui venait de le saisir subitement, se précipita par la croisée et mourut sur le coup.

Comme il arrive souvent, la mort de Berthier ne trouva pas grâce devant l'esprit de parti. On a dit que le suicide qui termina ses jours ne fut que le dernier acte du vertige qui décelait, dans les derniers temps, son état mental. Quelques-uns y ont vu le doigt de Dieu. D'autres ont assuré que la main des hommes avait aidé quelque peu au miracle. Ne serait-il pas plus naturel de croire que le maréchal, après avoir cédé une première fois à l'empire des circonstances en sacrifiant à ses devoirs politiques les devoirs de l'affection et de la reconnaissance, ne voulut pas dévorer, comme tant d'autres, l'humiliation d'un nouveau parjure, en répudiant la foi jurée à la charte de 1814?

En ce qui concerne la légende à laquelle M. Firmin fait allusion, il est certain que bien des noms de personnages connus furent mis en avant, à cette époque, mais de simples soupçons ne sauraient autoriser à manquer aux égards dus à leurs descendants, dont la plupart vivent encore. VAURENOULT.

—

L'Académie des émulateurs (XXI, 387). — Voir sur cette académie un article spécial de M. le docteur Laval dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse* (livraison de mai 1879). Le docteur attribue la fondation de l'Académie des émulateurs au marquis de Péraud ou Perrault qui, dès les premiers jours de 1658, fut nommé secrétaire de la nouvelle compagnie, *secrétaire de sa fille*, comme disaient les beaux esprits du temps. On trouvera divers renseignements sur les relations de la petite académie d'Avignon avec la grande académie de Paris, dans les *Lettres de Jean Chapelain* (tome II, 1883, p. 120, 121, 148, 176, 189).

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Sur un philosophe peu connu (XXI, 389). — La plupart des bibliographes médicaux se bornent à citer Sébastien Basso et à transcrire le titre de l'ouvrage indiqué par « un vieux chercheur ». Manget indique pour l'année 1621 deux éditions, l'une in-8, l'autre in-12.

Je copie tout entière la mention que je trouve dans la « Biographie médicale » de Panckoucke :

BASSO (Sébastien), savant médecin italien, connu par sa haine pour la philosophie d'Aristote, a laissé : Philosophiæ naturalis adversus Aristotelem libri XII, in quibus abstrusa veterum physiologia restauratur et Aristotelis errores solidis rationibus refelluntur; cum indice locupletissimo. Rome, 1574, in-4. Genève, 1621, in-12.

(Douai.) Dr M.

—

Inscription à traduire (XXI, 389). — Cette inscription est en russe et signifie : *De Maubeuge* 85 *verstes*. Evidemment, elle date de l'époque où Maubeuge était occupé par un corps d'armée russe sous les ordres du comte (plus tard prince) Woronzow (1815-1818). W.

— Cette inscription est analogue à celles qu'on voit sur les bornes kilométriques de nos routes. Elle signifie : De Moscou 85 verstes. Y. Y. Y.

— De Mojéïki 85 verstes. Inscription incorrecte en russe sur un poteau qui indique combien de verstes de *Mojéïki*, petite ville de district du gouvernement de Kovno. ROMAN.

—

Girbertus Johannes (XXI, 389). — Jean Girbertus, né à Iéna, fut d'abord recteur ou pasteur, à Saalfeld, puis en 1634 à Nordhausen, en 1644 directeur du gymnase de Mühlhausen. Après avoir rempli pendant vingt-deux ans ces fonctions, il prit sa retraite et mourut en 1671. Il publia divers ouvrages :

1. Deutsche Orthographie aus der heiligen Bibel den Knaben zur Nachricht aufgesetzt. Mühlhausen, 1650, in-4, 38 p. en tableaux.

2. Deutsche Grammatica oder Sprachkunst, aus denen auf dieser Zeit gedruckten Grammaticis... Mühlhausen, 1653, in-4, en tableaux.

3. Syntagma dictorum scripturæ 400, cum definitionibus theologicis. Leipzig und Iena, 1676, 1684, 1686, 1688, 1698, 1729, in-8.

4. Oratiuncularum evangelico-dominicalium Triacas 1. Iena, 1673, in-8.

5. Chilias adagiorum Latino-Germanica.

6. Vocabularium. Ienæ, 1651.

7. Logica.

8. Orationes. Ienæ, 1646, in-8.

Tiré d'Adelung et de Georg.

PIERRE CLAUER.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les conventions de Michel Lévy et de Flaubert au sujet de *Salammbô*. Lettre inédite de Gustave Flaubert. — Voici une lettre de Gustave Flaubert qui fournit d'intéressants renseignements au sujet de la publication de *Salammbô* et les conventions, au sujet du prix et de la publication, fixées entre Lévy et Flaubert. — Suivant son habitude, Flaubert n'a pas daté sa lettre, mais le timbre de la poste apposé sur l'enveloppe supplée à cette omission. Il porte: Vichy, 22 août 62.

B. R. P.

Vichy. Samedi.

J'attendais toujours pour vous écrire, mon cher vieux, que j'eusse quelque chose de neuf à vous narrer.

Or, ce matin, en même temps que votre lettre, j'en recevais une autre de Bouilhet où il me dit que Lévy accepte *toutes* mes conditions.

C'est-à-dire que j'ai:

1° Une édition in-8;

2° Pas d'illustration;

Et 3° la somme de dix mille francs net — sans que le *ms.* ait été lu.

Maintenant je vous prie de garder pour vous l'énoncé de ce chiffre, parce que ledit Lévy se propose de faire avec Salammbô un boucan infernal et de répandre dans les feuilles qu'il me l'a acheté 30 mille francs, ce qui lui donne les gants d'un homme généreux. Voilà donc *motus*, dites seulement que j'ai vendu à des conditions très avantageuses.

Dans quelques jours on m'envoie la copie du traité et je n'aurai plus qu'à le signer à Paris.

J'y arriverai probablement d'aujourd'hui en quinze : il me faudra encore une huitaine pour relire une dernière fois le *ms.* Dès le 15 ou le 18, je commencerai à imprimer afin de paraître vers le 20 octobre.

Donc je ne reviendrai pas à Croisset cette année.

Ma mère se trouve très bien des eaux de Vichy... Quant au pays, mon cher vieux, il est stupide et peuplé de figures pauvres à faire peur, voilà tout ce que j'en puis dire.

Je lis toujours le *Cabinet des fées*, lecture peu amusante...

Adieu, je vous embrasse.

Vestrissimo, GUSTAVE FLAUBERT.

—

Les torpilleurs en 1840. — Je trouve ceci dans le *Mercure* du *Musée des familles*, d'octobre 1840:

De nouvelles machines de guerre sont chaque jour inventées et exécutées par les mécaniciens et ingénieurs de Woolwich. Parmi les inventions les plus formidables en ce genre, nous devons parler des brûlots à vapeur que les marins appellent navettes de mer. Ces brûlots sont composés de deux fuseaux coniques en planches cerclées en fer, et attachées aux deux côtés d'une poutre de sapin dont la longueur est d'environ 80 pieds. Sur le milieu de cette espèce de radeau, on amarre une machine à vapeur munie de roues à palettes, et à chaque bout un canon Paixhans, chargé jusqu'à la gueule.

Des roues à palettes! Des canons Paixhans! Sancta simplicitas ! en présence de nos engins d'aujourd'hui!

Le *Mercure* (qui était la chronique mensuelle de l'époque) continue :

Cette machine se lance avec une grande vitesse, pendant la nuit, contre les flancs des navires ennemis. La pointe ferrée de la poutre pénètre dans la carène; le choc met le feu au canon, dont le boulet fait une large brèche au-dessous de la flottaison, et le bâtiment coule bas aussitôt.

Ces machines vont et viennent à volonté, de sorte que deux bateaux à vapeur de commerce, sans autres munitions que du charbon et en se tenant hors de portée, pourront aisément venir à bout d'un bâtiment de haut bord.

Ne retrouve-t-on pas là quelque chose des idées émises par M. Gabriel Charmes?

Peut-être un jour, dit en terminant le *Mercure* d'octobre 1840, verrons-nous les combats navals se décider de cette manière, par des machines à vapeur, et la victoire sera-t-elle certaine pour le peuple qui en possédera le plus.

Il y a donc un demi-siècle, à peu près, que la question des torpilles automotrices est lancée. Des officiers de la flotte ou des ingénieurs des constructions navales pourraient-ils nous dire ce qui fit abandonner ces essais tentés en Angleterre et si le ministère de la marine en France prit cure de cette nouvelle invention?

Comte COLONNA CECCALDI.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 août 1888.*

XXIe Année. — No 487.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 112.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Lévitation. — Toute la table soulevée et, par un curieux phénomène de lévitation, littéralement pendue aux lèvres impériales (l'*Immortel*).

Qu'est-ce qu'un phénomène de lévitation? Sus.

—

Tus. — Que peut bien vouloir dire ce mot? J'ai un ouvrage intitulé :

Iacobi Pontani, de societate Iesv, progymnasmatvm latinitatis sive dialogorvm. Volumen secundum, cum annotationibus. De morvm perfectione. Editio decima qvarta. Denuo è mendis vindicata à Tvs. *Cum permissu superiorum. Sumptibus Simonis Martel, M.DC.XXI*, in-8, *pp.* 622, *sldpelt.*

Est-ce le nom défiguré d'une ville? Le nom du libraire pourra mettre sur la voie.

PIERRE CLAUER.

—

Feci bonum cherubin. — A la fin d'un manuscrit on lit : « Presens liber fuit scriptus (1473) per me Michaelem loci de Chalâm aniciensis diocesis... pro et ad utilitatem venerabilis viri Domini Ludovici Cassardi chorarii priorisque Beatæ Mariæ de Yssamolonco... pro quo scribendo vacavi VI mensibus et feci bonum cherubin cum eodem Domino Cassardi tam in dicto prioratu quam in sua domo Valentiæ, suis sumptibus. »

Que signifie cette expression?

VELLAVIUS.

—

La conception de la beauté. — Sans remonter à la Vénus hottentote, aux contradictions d'opinion signalées par Montaigne et Voltaire, ne pourrait-on rechercher ce que les principaux écrivains, qui donnent le ton, ont pensé et dit de la beauté féminine? On aurait les divergences les plus curieuses, depuis le goût d'Alfred de Vigny pour les femmes vaporeuses jusqu'à celui d'Armand Silvestre pour les femmes rebondies, depuis la « nigra *sed* formosa » de Térence jusqu'au « Vous sentez trop la blonde » de René Maizeroy. Je propose donc de tirer des ouvrages anciens et modernes un *plébiscite* pour les femmes blondes ou brunes, grasses ou maigres. K.

—

Présidences d'assemblées singulières. — Il paraît que quelquefois Napoléon Ier, venu pour présider le conseil d'Etat, arrondissait son bras sur la table, y posait la tête et s'endormait. Cambacérès se saisissait alors de la délibération, qui allait toujours son train et que l'empereur reprenait à son réveil.

Y a-t-il d'autres exemples de présidences aussi originales d'assemblées politiques? FIRMIN.

—

M. Chéruel et les oubliettes. — Le marquis de Rivoire la Batie a publié, dans l'*Annuaire du conseil héraldique de France*, 1re année, une curieuse étude intitulée: *Une question féodale. Les oubliettes* (p. 99-103). J'en tire ce passage : « M. A. Chéruel, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, dans son *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, affirme avec assurance ce que ses devanciers ont donné comme problématique. Il ajoute : *On appelait encore oubliettes des puits profonds garnis de lames tranchantes, où, d'après certaines traditions, on précipitait les victimes des tyrans féodaux.* Voilà, cepen-

dant, comment un homme sérieux écrit l'histoire. Furetière et Moréri invoquent **un *on dit***, Chéruel affirme sans autre **preuve**, et, pour mieux faire dresser les cheveux sur la tête du ***pauvre peuple*** d'aujourd'hui, il invente la légende des ***puits profonds à lames tranchantes***. Certaines traditions, dit-il, mais où les a-t-il lues ou entendues, ces traditions non certaines, qu'on ignorait avant sa révélation? Il eût été prudent de le dire : ***Onus probandi incumbit ei qui dicit.*** » M. de Rivoire La Batie va trop loin quand il prétend que M. Chéruel **a *inventé*** la légende des oubliettes perfectionnées à l'aide de lames tranchantes. Je suis persuadé que l'on m'indiquera divers ouvrages où le prétendu inventeur de ces terribles lames a trouvé l'assertion qu'il n'a fait que répéter. UN VIEUX CHERCHEUR.

Que sont devenues les urnes de Cana? — D'après le récit de l'évangéliste saint Jean, ces urnes étaient au nombre de six, pouvant contenir chacune de deux à trois métrètes :

« *Erant (autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ... capientes singulæ metretas binas vel ternas.* » (Saint Jean, II, 6.)

Plusieurs églises de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne et d'autres pays se glorifient de posséder de ces urnes et les vénèrent comme des pieux souvenirs du « premier miracle que fit Jésus à Cana, en Galilée ».

Avant 1789, le monastère de Port-Royal possédait un de ces vases. Il était en porphyre rouge, contenait environ cinquante-deux pintes de Paris, mesure équivalente aux deux métrètes dont parle l'Evangile, et dans le milieu, sous les anses, on lisait deux caractères hébreux. Ce vase était exposé dans le chœur des religieuses, qui l'avaient, dit-on, reçu de saint Louis revenant de la Terre Sainte.

Aujourd'hui, tout fait penser qu'il se trouve dans un des dépôts publics de Paris : on a déjà constaté son existence ultérieure au musée des Petits-Augustins... Qu'est-il devenu depuis?

Autrefois, le monastère de Saint-Florent, près de Saumur, possédait aussi une des six urnes de Cana; mais on ne sait point ce qu'elle est devenue. Elle avait été donnée aux religieux par l'empereur Charlemagne.

Avant la Révolution de 1793, la cathédrale d'Angers possédait également une de ces urnes. Pendant l'espace de quatre-vingt-douze ans (de 1701 à 1793), elle demeura dans une niche au-dessous de laquelle, nous dit-on, on lit encore cette inscription : « ***Hydria de Cana Galileæ*** » (urne de Cana de Galilée).

Avant cette époque, elle occupait, dans le chœur de la même église, une autre niche beaucoup mieux ornée, de l'époque du XVe siècle, style flamboyant, avec pinacles. Elle est, comme celle de Port-Royal, en porphyre rouge, ornée de mascarons fort remarquables qui semblent appartenir à l'art égyptien, et a 47 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de diamètre à l'intérieur.

C'est le roi René qui en avait fait don à l'église d'Angers, en 1450. U. M.

L'œillet rouge. — De Las Cases dit que les femmes et les jeunes gens arrivaient pour visiter Napoléon sur le Bellérophon « avec nos symboles, parés d'œillets rouges ». On demande quels ont été les symboles des derniers souverains en France au dix-neuvième siècle, et quelles fleurs ont été successivement adoptées comme signes de ralliement par leurs partisans? FIRMIN.

Roger, Napoléon et la charge des conscrits de Paris. — Roger fut, lui aussi, un *Immortel* que n'épargna pas la malignité publique. Elle ne lui pardonna jamais, bien que son théâtre ne fût pas sans valeur, la faveur dont il jouit pendant la Restauration. Il était à cette époque directeur général des postes et président de la ***Société des Bonnes-Lettres***, dont Victor Hugo fut un des champions les plus fougueux. Mais ce qui désignait plus particulièrement Roger à l'animosité de ses ennemis, c'était sa haine féroce contre Napoléon. Il fallait encore une certaine hardiesse, à l'heure où le culte de Bonaparte était à l'ordre du jour (1835), pour écrire cette anecdote que nous trouvons dans les œuvres de Roger, publiées par Charles Nodier :

Il y eut un jour dans le carré Saint-Martin un mouvement insurrectionnel parmi les conscrits de Paris. Bonaparte les fit cerner et charger par un régiment de ligne. Ils se défendirent bien et on en tua une quarantaine. Le soir même, Bonaparte dit au préfet de la Seine, M. Frochot, en se frottant les mains : « **Ces gaillards-là ont l'esprit militaire! cela fera de bons soldats!** »

Roger dit que cette anecdote est peu connue, mais qu'il la tient de bonne source. Est-elle seulement exacte?

Sir Graph.

Un mot de Mme Dubarry. — Cette pauvre madame Dubarry portera éternellement le poids de ce mot célèbre adressé, affirme-t-on, à Louis XV: « Hé! la France, ton café f... le camp! » Or les billets les plus intimes de madame Dubarry montrent qu'elle ne s'est jamais servie d'un tel langage avec un souverain dont la politesse était restée la seule vertu... (P. Ginisty dans le *Gil Blas* du 3 août.) On voudrait une preuve plus convaincante.

R.

L'antiquaire de la ville d'Alençon. — On connaît la rareté du précieux petit volume de 1685, qui porte ce titre et dont il n'existe plus que deux exemplaires qui, soit dit en passant et en réponse à une question posée dans une récente brochure locale, appartiennent à deux confrères de l'*Intermédiaire*.

On sait aussi qu'il a été réédité en 1868 par les soins de l'un d'eux dont la vaste érudition, bien connue parmi nous, ne s'est pas bornée à en donner une sèche réimpression. Avec sa haute compétence, M. L. D. L. S. a enrichi la nouvelle édition d'une notice bio-bibliographique complète et de notes fort intéressantes.

Nous ne saurions avoir la prétention d'ajouter quelque chose à ce savant travail, mais il nous a paru possible d'éclaircir un point resté douteux en ce qui concerne le ou les auteurs de ce factum. Ces auteurs sont désignés sur l'imprimé par les lettres F. G. T. C. restées inexpliquées, pour lesquelles nous proposons une clef.

L'Antiquaire avait pour but d'établir les droits respectifs des deux églises, l'une paroissiale, l'autre succursale, entre lesquelles un conflit tantôt latent, tantôt aigu persistait de vieille date; c'était un plaidoyer en faveur de la succursale. Celle-ci comptait alors plusieurs confréries, dont l'une, dite de Toussaint, était alors fort importante et était déjà intervenue dans le débat en prenant naturellement fait et cause pour l'église dans laquelle elle avait été fondée et érigée. Elle était administrée par des chapelains, en nombre variable, qui passaient en son nom les divers actes relatifs à ses intérêts, et c'est en consultant plusieurs de ces actes, signés tantôt par deux, tantôt par quatre d'entre eux, que nous avons pu, à défaut d'autres archives, retrouver leurs noms. En 1685, ils se nommaient Foucher, Gougeon, Treton et Champfailly, et les initiales de ces noms sont précisément les lettres à expliquer.

On remarquera d'ailleurs que cette explication n'est pas contraire à l'opinion générale des bibliographes, qui attribuent à Champfailly la paternité de l'ouvrage. Son initiale vient la dernière, comme elle devait venir par politesse, mais il se pourrait qu'il n'eût été que l'auteur principal du libelle, aidé de ses trois confrères; il se pourrait aussi qu'il en eût été l'auteur unique et que ses coauteurs supposés eussent désavoué toute participation. Ce désaveu expliquerait même jusqu'à un certain point l'arrachage du titre des deux exemplaires connus, afin de faire disparaître les signes apparents de cette prétendue collaboration.

Ajoutons que Champfailly, que les bibliographes appellent tantôt Lorphelin, dit Champfailly, et sur la prêtrise duquel des doutes ont été émis, signait en 1685: Champfailly, prêtre, et qu'il était encore chapelain en 1698.

S.

Le journal des arquebusiers de Paris pendant la Révolution française. — Sait-on ce qu'est devenu le *Journal de la compagnie des arquebusiers royaux de la ville de Paris sur la Révolution actuelle* (1789)?

Dusaulx en parle fréquemment dans sa relation sur l'*Insurrection parisienne* ou l'*Œuvre des sept jours*.

Quinnet.

Mme Lindsay. — Je désire trouver le lieu et la date de la mort de cette Anglaise, amie de Chateaubriand et de Benjamin Constant. D'après Quérard, elle serait morte à Angoulême en 1821, mais M. le maire d'Angoulême m'informe que son nom ne se trouve pas sur les registres de l'état civil et que personne en cette ville n'a souvenance de cette dame.

Anglus.

Stendhal et sa bibliographie. — Dans le *Livre* de 1883, bibliographie moderne, à la page 405, je lis: « M. H. Cordier doit nous donner dans quelques jours la bibliographie de Stendhal... » Je n'ai pas

depuis trouvé trace de l'apparition de cet ouvrage. A-t-il été publié? chez quel éditeur? Existe-t-il d'autres bibliographies de Stendhal? Y.

—

La légende de l'Auvergnat millionnaire. — Est-il exact qu'il existe en Auvergne une légende sur un Français nommé *Bonnet*, lequel serait décédé aux Indes, il y a environ un siècle, laissant une fortune immense?

Quelques renseignements à ce sujet feraient grand plaisir.

UN CHERCHEUR.

—

Madame Elliott et ses ouvrages. — Je désirerais quelques renseignements sur madame Elliott, auteur de mémoires sur la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, et sur ses ouvrages.

Quelques détails biographiques sur l'auteur, et quelques mots sur les œuvres.

Y.

—

Callot. — En fouillant une vieille bibliothèque, j'ai trouvé le volume suivant : *Sacra cosmologia theoriis physicis illvstrata. Per P. Casparvm Rvthardvm, Soc. Iesv, Fribvrgi Brisgoiæ. Typis Theodori Meyeri. Apud Ioan : Bernardum Klumpium*, 4°, *pp.* 220, *sllelt.* — Il ne porte pas de date sur le titre, mais l'avis au lecteur est du 1er sept. 1630. — Ce qu'il y a de plus précieux, c'est un beau frontispice de Jacques Callot, représentant des personnages, en harmonie avec les sujets traités dans le livre. S'il existe un catalogue des œuvres de Callot, celle-ci est-elle indiquée? PIERRE CLAUER.

—

Deux panneaux gothiques à expliquer. — L'un de ces panneaux représente à droite une prison à côté de laquelle se tiennent debout deux diacres. Deux prêtres nimbés, revêtus de riches chasubles, les désignent d'un doigt accusateur à trois évêques portant leurs mitres et de riches costumes; ces évêques ont des glaives nus à la main, et derrière eux est un valet armé d'une longue épée. Les deux diacres sont entourés de vipères, serpents et bêtes malfaisantes, et sont, sans doute, condamnés à être dévorés.

Le second tableau offre à la vue l'intérieur d'un édifice. Les diacres y sont, mais cette fois armés de glaives. Les trois mêmes évêques tranchent la tête aux deux prêtres, qui, d'ailleurs, portent le costume du tableau précédent. Dans le fond du panneau, un diable est coupé en deux, un autre diable s'enfuit épouvanté. Il est clair que l'on pourrait mettre sous les deux panneaux de bois la légende suivante : Les calomniateurs reconnus et punis.

Or, voici l'objet de ma demande : Ces deux tableaux ont-ils été peints d'après un fait biblique ou évangélique? ou bien d'après une légende du moyen âge? ou, enfin, la peinture ne serait-elle que l'expression d'une idée particulière sortie du cerveau de l'artiste? M. J.

—

Portrait de la comtesse Pauline de Beaumont. — Des deux études si intéressantes de M. Bardoux sur madame de Beaumont et de madame de Custine, une seule, la dernière, nous fait connaître les traits de l'héroïne par un joli portrait à l'eau-forte en tête du volume.

Existe-t-il des portraits de Pauline de Beaumont? Où se trouvent-ils? En a-t-on fait des reproductions qu'on pourrait ajouter à l'ouvrage de M. Bardoux?

Y.

—

China-China. — Quelle est l'origine de cette liqueur fabriquée à Voiron?

Et pourquoi les deux devises :

Reserat spiracula culi

et, sur le verso, qui vante les qualités du liquide :

Miscuit utile dulci?

La dernière est tirée de l'*Art poétique* d'Horace, je le sais, mais la première?

C. B.

—

Journal des Débats. — Quels étaient, sous le premier Empire, les rédacteurs qui ont signé au *Journal des Débats*, devenu *Journal de l'Empire*, des initiales : Z. — X. — M. B. — A. B. — D. — F. — R. — G.? H. A.

—

L'histoire romaine de Mirabeau. — Je possède un manuscrit de plusieurs pages de Mirabeau. C'est un *chapitre premier d'histoire romaine.*

A quelle époque cette histoire romaine a-t-elle été publiée? A-t-elle même paru?

Je serais bien désireux d'être fixé à ce sujet. K. L.

—

Un manuscrit à retrouver. — Dans une charmante plaquette de M. Léon G. Pelissier, intitulée : *De l'amour des livres* (Aix, 1888), je trouve cette phrase (p. 18) : « Heureux qui lirait les Heures dans ce beau manuscrit exécuté par le Monge des isles d'Or pour Yolande de Sicile, légué par le cardinal Grimaldi au séminaire d'Aix, confisqué par le vandalisme révolutionnaire, signalé ensuite par Millin, possédé par l'archevêque Champion de Cicé, et dont on croit toute trace perdue. » Toute trace est-elle, en effet, perdue, et faut-il à jamais renoncer à d'aussi précieuses Heures? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Renégat?... par Timonide. — Lors de la publication de la *Vie de Jésus par Ernest Renan*, plus de 300 brochures, réponses irritées et virulentes, furent lancées ; l'une d'elles sous ce titre : *Renégat? ou question indiscrète à M. l'abbé Renan, par Timonide. Paris, librairie Diard*, 1864, *in*-8 *à 2 colonnes* (142 col.).

Ce livre a été attribué à M. l'abbé Maitrias, chanoine honoraire de Moulins, qui pendant dix-sept ans prêcha, dans les principales églises de Paris, carêmes, avents, mois de Marie... Originaire de Craponne en Velay, il mourut le 2 août 1866. Une notice bio-bibliographique publiée dernièrement sur cet auteur ne mentionne point cette brochure.

En est-il l'auteur et figure-t-elle dans la liste donnée par Lorédan Larchey dans la *Petite Revue ?* VELLAVIUS.

—

Armoiries des papes. — Pourrait-on me dire quels sont les *émaux* des armoiries des papes suivants :

1° D'Eugène III, pour le champ et le croissant;

2° De Pascal III, pour le champ et le taureau;

3° D'Urbain III, pour le 1er et le 4e canton, et pour le crible;

4° De Grégoire VIII, pour la partie où sont les épées;

5° De Benoît X, dit XI (en 1303), pour le tout, excepté le chef.

Je remercie d'avance l'obligeant intermédiairiste qui me renseignera. A. R.

RÉPONSES

Vase nocturne (XVIII, 150, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621 ; XIX, 76, 202, 267, 304 ; XX, 204, 235, 269, 302 ; XXI, 364). — Puisque, s'écartant un peu de la question primitivement posée, les collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'amusent à lui payer un tribut, fort amusant d'ailleurs, de citations et d'anecdotes relatives aux vases dont il s'agit, qu'il nous soit permis de faire comme eux.

Dans le *Roman comique* de Scarron, 1re partie, ch. VI, et seconde partie, ch. VII et VIII, on lit deux aventures de pots de chambre assez lestement racontées. Les susdits pots étaient en étain et il fallut l'aide d'un serrurier pour débarrasser Ragotin de l'un de ces pots dans lequel il avait eu la maladresse de fourrer son pied.

J'ai entendu raconter, il y a fort longtemps, que la famille de Jumilhac conservait précieusement une relique de ce genre en porcelaine de Sèvres, ayant appartenu... ou servi... à la reine Marie-Antoinette.

Ils n'étaient pas en sèvres, mais en faïence grossière, les vases de même nature au fond desquels se trouvait peint un œil, avec cette impertinente légende : « Je te vois. » On prétend qu'ils étaient fort communs ; je n'en ai jamais rencontré. L.

—

Bacheley, graveur (XVIII, 682 ; XIX, 30, 86). — Les dix planches citées par M. J. appartiennent à deux suites distinctes dont voici la nomenclature avec les numéros :

1. L'optique, la géométrie.
2. La sculpture, la peinture.
3. L'écriture, l'arithmétique.
4. Le chimiste, le poète.
5. L'horlogerie, la gravure.
6. L'astronomie, la géographie.
7. La musique, la médecine.
8. La botanique (sujet seul).

Ces huit feuilles constituent la suite improprement appelée des arts libéraux.

Les six suivantes appartiennent à la suite des jeux :

1. La balançoire, le jeu du coupe-tête.
2. Le cheval fondu, la main chaude.
3. Le jeu de la toupie, l'escarpolette.
4. La culbute, le jeu de cartes.
5. La parade de foire, la curiosité.

6. Le feu d'artifice (sujet seul).

Toutes portent la mention: Gravelot invenit., Bacheley sculpsit. Avec privilège du roy. Sus.

Armoiries à déterminer (XX, 650, 750). — Les armoiries en question sont bien celles des Pajot de Nozeau, en Champagne. L'épouse de l'infortuné Jacques de Flesselles, intendant de Lyon, de 1768 à 1785, prévôt des marchands de Paris, assassiné à la prise de la Bastille, 14 juillet 1789, avait épousé la fille de l'intendant d'Orléans, Pierre Pajot de Nozeau; elle était veuve de l'intendant de Motteville. Ses armes, qui figurent sur une gravure de St-Aubin, d'après Cogell, peintre suédois, établi à Lyon, représentant l'ascension des frères Montgolfier à Lyon, en 1784, sont celles indiquées par l'*Intermédiaire*, écartelées de Versoris (d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois ancolies d'azur). Le médaillon de madame de Flesselles, née Pajot, exécuté par Nini, se vendit 480 fr. à la vente Fétis en mai 1887. Cz.

— Nous estimons que les armoiries dont il s'agit sont celles de M. Antoine-François Biteau de Vaillé, ancien conseiller honoraire de grand'chambre au ci-devant parlement de Paris. Ces armoiries sont identiquement reproduites sur des panonceaux en cuivre repoussé, retrouvés au château de Vaillé, canton de Vihiers (Maine-et-Loire), et sur une pierre des servitudes du même château, avec la date de 1642. L. L.

Saint Gengoux et son registre des maris trompés (XX, 707; XXI, 57, 140). — Où se trouve le fameux registre de saint Gengoux? Probablement dans le Carnavalet de *là-haut*, en compagnie des non moins fameuses tables de la loi gravées par le doigt de Dieu et rapportées du Sinaï par Moïse! En attendant qu'un heureux chercheur puisse nous renseigner avec plus de précision sur la mystérieuse cachette, je vais tâcher d'éclaircir un autre point de la question.

A en croire la légende que je trouve dans un bouquin intitulé : *les Abus dans les cérémonies et dans les mœurs développés par M. L...*, *auteur du Compère Mathieu*, Jean Goule, et non Gengoux, partagerait bien avec Joseph, son confrère en sainteté, le haut patronage des maris trompés.

Dans la préface du livre, l'auteur cite, entre autres reliques, *les cornes de saint Jean Goule*. Une explication lui semble nécessaire; la voici telle qu'il la donne en note :

Les RR. PP. Gyri et Ribendeneiria, légendaires jésuites, assurent que le ciel a signalé ses merveilles sur le postérieur de la femme de *saint Jean Goule*. Madame, à l'exemple de plusieurs femmes, se mêlait de coeffer son mari; sa conduite amoureuse l'avait séparée de *Jean Goule;* on vient lui dire que son époux opérait des prodiges. «Oui, dit-elle, il fait des miracles comme mon cul pète»; à l'instant elle péta et ne fit que péter continuellement le reste de sa vie. La ville de Cambrai fait tous les ans une procession en mémoire de cette faveur miraculeuse, où l'on traîne dans un char de triomphe le bienheureux *Jean Goule*, patron de Cambrai; le saint est figuré au haut du char par un polisson d'écolier, qui tient un grand cartouche où sont écrits ces beaux vers:

J'avais cru que ma femme
Aimait la chasteté é é é,
Je vois bien que madame
Aime la volupté é é é,
Pour en perdre la mémoire
Dans le fleuve de l'oubli.
Biribi,
Je vais boire, je vais boire.

Madame *Jean Goule* est au milieu du char, représentée par une jeune fille chargée de gros tétons flamands, qui font la beauté et le saillant de la procession; elle tient en main l'histoire des sept péchés mortels, revue et augmentée par un janséniste et imprimée à Liège; à ses pieds sont deux tuyaux de fer blanc, artistement construits, où passe le vent de deux soufflets qui imitent le bruit du postérieur de madame *Jean Goule*; un chœur de musique, toujours discordant, l'accompagne en chantant ces vers pleins d'esprit :

Triomphez, ô grand saint,
Madame pette, ô quel destin.
Ce bruit sournois
Annonce votre gloire,
Et dans l'histoire
On dira mille fois :
Ce bruit vaut mieux que le son du hautbois.

Maurice Talmeyr a conté, dans la *Vie populaire* du 26 juillet 1885, une autre légende de *saint Gengoux*, vigneron bourguignon celui-ci, dont la compagne n'était pas moins... vaporeuse, paraît-il. Mais son infirmité parlait non seulement à l'oreille et au nez, l'effet s'en étendait jusqu'à la cave du pauvre saint, au point, dit la légende, que son *beau vin doré du bon Dieu* en acquit ce goût de pierre à fusil qui fait, aujourd'hui encore, les délices de certains amateurs! Grand bien leur fasse! L. Arto.

— La singulière légende rappelée par Jacques de Charron a été racontée aussi par Jean d'Outremeuse, dans son livre si

curieux *Ly Mireur des Histors*, édit. de Bruxelles, 1880, t. II, p. 514.

PODGIARIDO.

— On trouve le même fait concernant saint Gengoux dans un opuscule tiré à 30 exemplaires, chez Méterie, à Rouen, en 1881 et intitulé :

Quelques | naïvetés de moines | d'après un manuscrit | de l'abbaye de Saint-Wandrille | et deux manuscrits provenant | du couvent des capucins de Rouen.

Seulement il s'agit de saint Jangou qui fonda l'abbaye de Gerse. Mais, les deux noms de Gengoux et Jangou se ressemblant beaucoup, il me paraît évident qu'il s'agit du même personnage.

L. C. D. L. H.

— Cette pièce existe, c'est le *Chef de division*. Dans cette amusante comédie de Gondinet, jouée au Palais-Royal, pour la première fois, le 15 novembre 1873, M. Picaud de la Picaudière, pour se consoler d'une prétendue infortune conjugale, dresse la liste de ses devanciers. J'entends encore Geoffroy : « J'ai fait un relevé de tous les hommes un peu éminents qui, depuis Adam (... lequel lui-même... car enfin, le serpent ! il y a le serpent !) C'est d'une longueur ! Ça m'a donné du calme. »

WILLY.

— Saint Gengoux... fait la tache d'huile, tout le monde veut en dire quelque chose, et nous aussi.

Le savant bénédictin dom Albert Noël, bibliothécaire et chancelier de l'abbaye de Solesmes, nous apprend, en ces termes, que saint Gengoux a son autel en Belgique :

Saint Gengou ou Gengoul vivait en Bourgogne au temps de Charles-Martel, où il est honoré comme *martyr* de la justice et de *la chasteté conjugale*. Sa mort arriva le 11 mai 760. D'Avaux en Bassigny, où il fut d'abord enterré, on le transporta à Varennes-sur-Amance, où un prieuré fut établi en son honneur, puis à Langres, où on le déposa dans la cathédrale. De là il s'en fit des distributions en plusieurs endroits. La portion la plus considérable fut transportée dans les Ardennes, à Gedinne, petit village de Belgique, situé sur un ruisselet affluent de la Houille, non loin d'Hargnies, qu'on a longtemps appelé Santgolff, par abréviation du nom de Saint Gengou. La crainte des Danois, qui ravageaient alors le nord de l'Europe, engagea à les porter de l'autre côté de la Meuse pour les mettre en sûreté dans le château de Florennes, où la translation s'en célébrait chaque année le sixième jour d'août. Les reliques de saint Gengou sont restées en cette ville jusqu'en 1554, année où les impériaux, s'étant emparés de Florennes, pillèrent et brûlèrent l'église: on ne sait ce qu'elles sont devenues depuis (Baillet, t. IV, p. 215). Florennes est aujourd'hui chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Namur, et l'église est encore sous le patronage de saint Gengou.

(Voir *Bulletin du diocèse de Reims*, 20 mai 1875, nº 22.)

A. L. G.

—

La conversion d'un écrivain (XX, 713; XXI, 30). — A propos d'un pamphlet dirigé contre Louis Veuillot par M. Jacquot, dit de Mirecourt, et que M. Lavedan, dit de Grandlieu, avait eu l'inconvenance d'insérer dans le *Moniteur du Loiret*, le rédacteur en chef de l'*Univers* écrivait, le 8 mars 1856, dans une lettre qu'a publiée le *Courrier du Berry* : « ... L'auteur est un malheureux nommé Jacquot, qui n'a pas d'autre moyen de gagner sa vie, et qui ne la gagnera pas longtemps par ce moyen. Il faut prier Dieu pour qu'il réfléchisse, quand il mourra de faim. C'est un échappé de séminaire qui pourra se reconnaître au dernier moment... »

Ce vœu a été rempli. Comme Paul Féval, comme Léo Taxil, Jacquot de Mirecourt s'est « reconnu ». Dans une note de la correspondance de Louis Veuillot (tome I, page 363, Palmé, 1884) je lis : « Non seulement M. Jacquot demanda pardon à Louis Veuillot, mais il en sollicita et en obtint la faveur de publier un travail dans l'*Univers*. Plus tard, il entra chez les frères de Ploërmel : il y est mort. »

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

La prononciation des noms propres (XX, 737; XXI, 77, 208). — Voilà quelque chose comme dix ou douze ans que les anciens de l'*Intermédiaire* ont agité et débattu amplement, à propos des noms de Broglie et de Kléber, la question que M. Evalde a soulevée à nouveau. Qu'il veuille bien se reporter, pour avoir satisfaction, aux rubriques suivantes :

Tomes VIII et IX, vº *Broglie*;

Tomes VIII et X, vº *Kléber (de la prononciation du nom de)*;

Tome XI, vis *Prononciation des noms propres, etc.*;

Prononciation des noms de famille.

Le débat s'était bien vite compliqué de la question, toute différente, de l'orthographe des noms géographiques. J'ai quelque raison pour recommander d'une façon particulière, sur ces divers points, aux méditations de M. Evalde, les articles

suivants: IX, 172; X, 681, et XI, 42 et suivants. — Il y verra pourquoi la question ne paraît guère susceptible, en effet, d'une solution *grammaticale*. C'est ou jamais le cas de répéter : *Usus magister loquendi*. Ce sont là de ces minuties par lesquelles le *monde* apprécie — assez sûrement, il faut en convenir — si l'on a de *l'usage*, ou si, plutôt, on n'est pas quelque peu cousin de la *Dame aux six petites chaises*. A. X.

—

Rois mages (XXI, 99). — Les barons Ungern-Sternberg (de Livonie) descendent du mage Gaspard. L'étoile (Stern) se retrouve dans leurs armes.

PAMPHILE.

—

Crépon de Strasbourg (XXI, 129). — Etoffe légère de laine crêpée, non croisée, employée pour l'ameublement. Les crépons ont été importés d'Italie, où ils s'appelaient « ritorte ». Les fabriques les plus connues en France étaient à Lyon, où cet article fut importé en 1683 par le Hollandais Jean Cuyper, et à Amiens.

PAMPHILE.

—

La queue au XIXe siècle (XXI, 133, 211, 273). — En 1778, on ordonna aux grenadiers d'Alsace, de Hesse-Darmstadt et de Suède de couper leurs tresses.

Au commencement de la Révolution, les grenadiers avaient encore des tresses à Lille, où ils étaient en garnison, et les hussards les portèrent encore longtemps après, soit dans les places fortes, soit en guerre. (Pensées sur les coupeurs de tresses par un homme libre qui ne l'est pas. Paris, 1796, in-8, p. 15.)

L'EX-CAR.

—

Le bonnet phrygien emblème national (XXI, 162, 277, 370). — Le bonnet phrygien au-dessus des armes de France est gravé en creux sur une inscription relatant qu'une pierre provenant de la Bastille a été donnée, le 14 juillet 1791, à la commune de Vatimont (Moselle).

Cette pierre se trouve incrustée dans le mur du clocher. L'EX-CAR.

— Je crois que M. Ego E.-G. se trompe en plaçant au 1er août 1792 la date à partir de laquelle le sceau de l'Etat porta la figure de la liberté armée d'une pique surmontée du bonnet rouge.

C'est à l'ouverture de la séance du 22 septembre 1792 (troisième séance de la Convention) que, sur la proposition de Billaud-Varenne, on décréta que « tous les actes publics seraient datés de la première année de la République. Le sceau de l'Etat portera pour légende ces mots : République de France. Le sceau national représentera une femme assise sur un faisceau d'armes, tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté ».

Ce décret, voté au milieu du bruit et alors que la séance était à peine commencée, ne se trouve pas dans le compte rendu du *Moniteur*, ni dans celui de plusieurs autres journaux.

Voir à cet égard les *Révolutions de Paris*, n° 168, et le *Journal d'un bourgeois de Paris*, de M. Ed. Biré, pages 24 et 25.

D. W.

—

La reliure à l'S barré (XXI, 169, 297, 334). — Je crois que l'S barré est devenu un ornement auquel on n'attachait plus de signification précise.

Mais il est certain qu'à l'origine l'S fermé a signifié Fermesse.

M. A. de Longpérier, à propos de jetons de Jeanne d'Albret, a cité divers ouvrages dans lesquels on retrouve l'S fermé comme emblème de la *Fermesse* d'amour; par exemple dans une gravure publiée dans les œuvres du poète forésien Loys Papon, Lyon, 1857, chez Perrin (*Revue numismatique*, 1857, p. 174).

Le passage en question est un sixain précédé d'une figure où paraît l'S fermé d'un trait, entouré de lacs d'amour :

La fermesse d'amour.

Fermesse dont l'amour peint un chiffre d'hon-[neur,
Commune en l'escriture et rare dans le cueur,
Tes liens en vertus les fidèles asseurent :
Mais, ainsi que ta forme est d'un arc mis en [deux,
Le désir inconstant froisse et brise tes nœuds,
Cependant que les mains ta fermesse figurent.

On retrouve encore l'S barré sur un coffret de mariage (Cat. Debruge-Dumesnil, n° 774), sur des jetons de mariage de Georges de Brancas et Nicolas de Harlay; sur des *treizains* de mariage où on lit : *Dieu nous bénit et Amour nous unit* (M. Cluny).

Des plafonds du musée Carnavalet nous montrent l'S barré uni au double *Phi* de François et de Françoise. Rappelons encore que le livre d'heures de Catherine

de Médicis (galerie d'Apollon) présente sur la reliure une bonne foi tenant un S barré, le tout entouré d'un listel entrelacé sur lequel on lit : *Firmus amor junctæ adstringunt quem vincula dextræ.*

Citons encore les bracelets *dits de Diane de Poitiers*, au cabinet des médailles.

De tous ces exemples, — on pourrait les multiplier à l'infini, — il paraît bien certain que l'S fermé a une valeur symbolique dans la majeure partie des cas.

J. ADRIEN BLANCHET.

—

Laure de Pétrarque (XXI, 197, 287, 305). — Hugues de Sade, mari de Laure de Noves, eut onze enfants. Le fameux marquis (Alphonse-François) descend de son troisième fils, de la branche de Sade d'Eyguières. PAMPHILE.

—

La Tour d'Auvergne mort au champ d'honneur (XXI, 260). — Après la guerre de 1870, ce fut, non pas un ministre, mais le colonel Aubry, commandant alors le 46e, qui fit revivre dans ce régiment la tradition relative à la Tour d'Auvergne. Un ordre du régiment, en date du 3 août 1873, décida qu' « à l'*appel de onze heures*, aux *appels pour les prises d'armes et les revues*, le sergent-major de la compagnie du drapeau appellerait le nom de la Tour d'Auvergne; le plus ancien sergent devait répondre : Mort au champ d'honneur ».

Cette décision n'a jamais été abrogée; mais la fréquence même de cette cérémonie la rendait moins solennelle; elle était répétée au moins trois fois par jour (deux prises d'armes et l'appel de onze heures). En outre les détails un peu terre-à-terre dont elle était entourée lui enlevaient le caractère imposant qu'elle aurait dû avoir; le nom de la Tour d'Auvergne, arrivant après l'énumération des hommes de corvée ou des malades, ne frappait plus les hommes, et peu à peu l'usage de l'appeler tomba complètement en désuétude.

Au mois de juin 1887, le colonel du 46e, pour remédier à cet état de choses, modifia la décision prise en 1873 par un de ses prédécesseurs, et ordonna les mesures suivantes, qui sont appliquées actuellement au 46e :

« Toutes les fois que le régiment prend les armes et que le drapeau doit sortir, après que le colonel a salué le drapeau, le régiment étant à la position de présentez les armes, le capitaine qui commande la compagnie du drapeau se porte devant le centre de sa compagnie et, lui faisant face, appelle à haute voix le nom de la Tour d'Auvergne. Le plus ancien sergent s'avance de deux pas et répond également à haute voix : Mort au champ d'honneur. Le drapeau reprend ensuite sa place. » Ajoutons que le 46e conserve comme des reliques, dans sa salle d'honneur, quelques objets ayant appartenu au premier grenadier de France : quelques plumes de son plumet, un gland de sa ceinture, des feuilles déchirées de son portefeuille, quelques débris de tabac de sa blague; ces objets figureront à l'exposition de 1889, ainsi que le beau tableau de M. Leroy : la Mort de la Tour d'Auvergne, tableau qui a déjà figuré au Salon de 1888 et qui a été gracieusement offert par son auteur à la salle d'honneur du 46e

LA REVUE GÉNÉRALE ET DE L'ÉTAT-MAJOR.

—

Les descendants des maréchaux du premier Empire (XXI, 385, 486). — Duroc, grand maréchal du Palais, duc de Frioul, tué à Bautzen, 19 mai 1813, n'a jamais été maréchal de France.

Victor Perrin, duc de Bellune, est représenté par son petit-fils, ancien attaché d'ambassade à Lisbonne.

Macdonald, duc de Tarente, par un petit-fils, sous-officier de spahis.

Suchet, duc d'Albuféra, par un petit-fils, propriétaire à Vernon et à Levallois-Perret.

Le marquis de Gouvion-Saint-Cyr, par un petit-fils, capitaine d'infanterie.

GUSTAVE PICARD.

—

Le culte de l'Etre suprême (XXI, 386). — L'inscription était encore très visible, en mai 1847, sur le portail de l'église de Guérande (Loire-Inférieure).

M. D.

— J'ai publié les inscriptions révolutionnaires de la Moselle dans les *Mémoires de l'académie de Metz*, 1880. Courbe et l'abbé Guillaume ont reproduit celles de Nancy.

La chapelle de sainte Glossinde (de l'évêché) à Metz a conservé l'inscription : « Le peuple français, etc. », ainsi que

l'église de Chamagne (Vosges), où fut baptisé Claude Gellée, le grand peintre.
L'Ex-Car.

— Au sujet de cette question, voici une curieuse lettre inédite dont l'original se trouve à la Bibliothèque de la ville de Paris :

Paris, le 22 prairial an 5.
Signes révolutionnaires.

Paris, le 21 prairial an 5e de la républ. française.

Le Comre de police de la division des Droits de l'homme aux citoyens composant l'administration municipale du sept° arrondissement du canton de Paris :

Citoyens administrateurs,

Par votre lettre du 19 courant, vous me demandez l'indication des édifices publics et des maisons particulières sur lesquels on a pu négliger d'effacer les derniers mots de l'inscription révolutionnaire *où la mort*, ainsi que des temples sur le frontispice desquels on aurait laissé subsister la déclaration par laquelle *Le peuple françois reconnoît un être suprême et l'immortalité de l'âme.*

Je saisis le premier moment où il fut permis de parler *humanité* pour faire effacer sur les murs de cette division les traces de la mort qui y étaient empreintes et qui après sa chute proclamaient encore le règne de la tirannie.

A l'égard des temples qui y ont existé, et qui aujourd'hui sont transformés en magasins, on n'en a jamais vu le frontispice souillé par l'inscription *roberspierrienne*. C'est un outrage de moins fait à l'homme et à la divinité.

Salut et respect. Auzolles,
Comre de police.

Aux citoyens composant l'administration municipale du septième arrondissement du canton de Paris.

—

Ex-libris (XXI, 390). — Voici, à notre humble avis, comment il faut fixer les *ex-libris :*

Prendre du *papier gommé* demi-fin, le couper en petit carré mesurant en moyenne deux centimètres de large sur un centimètre et demi de haut (ces dimensions ne sont pas absolues et doivent, bien entendu, varier avec celles de l'*ex-libris*), le plier en deux parties égales de façon à ce que la *partie gommée* soit à l'*extérieur*, coller parallèlement *deux* de ces papiers au verso de l'*ex-libris*, l'un en haut, l'autre en bas, à une petite distance du bord, environ 3 à 4 millimètres ; l'autre partie gommée du pli sert alors à fixer *directement* l'*ex-libris* sur le bristol ; en opérant ainsi, vous évitez *toutes rides* et *gondolements* de l'*ex-libris* collé, soit par *les coins*, soit par *les bords*.

Vous avez en outre un *immense avantage*, celui de pouvoir enlever, *immédiatement* et sans *aucune détérioration*, cet *ex-libris*, en passant tout simplement dessous un coupe-papier qui détache l'*ex-libris* en coupant le papier plié en deux, laissant une partie du pli collée au bristol, l'autre au dos de l'*ex-libris*.

Avec ces *deux* bouts de papier pliés formant pour ainsi dire *soufflet*, votre *ex-libris* est solidement maintenu, tandis qu'avec un *seul*, n'ayant pas la fixité nécessaire, il se relèverait fatalement en ouvrant l'album et risquerait de prendre un faux pli lorsque vous le refermeriez. La question de *classification* est autrement intéressante que le petit détail matériel que nous venons d'exposer, et nous serions heureux de la voir soulever par ceux de nos confrères que cela pourrait intéresser. Gustave Bourcard.

— Du moment qu'il s'agit d'un instrument de travail, composé d'épreuves ordinaires, peut-être médiocres, et destiné à un fréquent usage, je dirai : collez non seulement les coins et les bords entiers, mais collez à plein sur feuilles séparées et mobiles en manière de fiches. Vous aurez ainsi solidité, commodité, voire même élégance en employant des cartes *ad hoc*, ornementées au besoin, comme celles dont on se sert pour coller les épreuves photographiques.

Pour des pièces de choix ou pour des tirages de luxe, véritables estampes, ne collez que deux coins, avec bandes de papier formant charnière. Sus.

— Après avoir été coupés carrément, les *ex-libris* doivent être rendus adhérents au papier bristol, par le bord surieur seulement, au moyen de la colle à bouche. Fr. F.

— Pour moi, je préfère ne pas coller tous les bords. Je colle en tête seulement, dans toute la largeur de l'*ex-libris*, et le reste est volant. A. Nalis.

—

Sur des vers de Calvin (XXI, 417). — Calvin, sans être poète, savait parler la langue des dieux; il a traduit en vers français quelques Psaumes, avant Clément Marot. Sous ce rapport, il n'y aurait donc pas impossibilité absolue à ce qu'il eût composé la pièce dont les deux premiers vers sont cités dans la collection de Félix Solar. Mais, jusqu'à preuve évidente, je n'en crois rien.

D'abord, Calvin n'était pas à Poitiers

en 1535. Il y était allé dans les premiers mois de 1534, après son voyage à Nérac, et il n'y remit plus les pieds. En 1535, il était à Bâle, où il resta jusqu'au mois de mars ou d'avril 1536, après que son *Institution chrétienne* fut sortie de presse. Après un voyage de quelques semaines en Italie, à la cour de Renée de France, à Ferrare, et une dernière visite à Noyon, pour régler des affaires de famille, il fut retenu à Genève par Farel, dans la seconde quinzaine de juillet 1536, et ne revint plus dans sa patrie.

Et puis, Calvin priant *le ciel vengeur de punir la furie* de l'ingrat Poitiers, n'est pas le Calvin que l'on connaît : ce n'est là ni sa tournure d'esprit, ni son sentiment.

Enfin, je conteste que ce soit de l'écriture du réformateur; que M. B. Fillon, ou le « vieux chercheur » s'en assurent *de visu*. C. D.

—

Signification ancienne du mot Chouan (XXI, 417).—Comme le collaborateur L., je ne connais pas, dans notre ancien langage, le mot « chouan » employé dans le sens d' « immensité ». — Mais, puisque ce mot *chouan* revient sur le tapis, je crois qu'il est utile de rappeler que ce nom est, en patois manceau, celui du *chat-huant*. Il appartenait comme surnom à l'ensemble de la famille du célèbre Jean Cottereau, dit *Chouan*, le chef de l'insurrection dans la Mayenne, ainsi que M. Robert Triger l'a démontré dans sa belle étude sur les *Premiers Troubles de la Révolution dans la Mayenne*. Ce point d'histoire était utile à établir. François Cottereau, le père de Jean, avait pris un nom de guerre et s'était appelé *le Chouan*, parce que ce faux-saunier était obligé de marcher la nuit et de contrefaire le cri du chat-huant pour reconnaître ses compagnons dans les bois. On a donc eu tort de prétendre: 1° que ce surnom avait été donné au père de Jean à cause de son humeur triste et taciturne ; 2° que ce même surnom était personnel à Jean Cottereau ; 3° que cette dénomination de chouan vient de l'habitude qu'avaient eue les insurgés du camp de la Vache-Noire, d'imiter, pour se rallier, le cri des oiseaux nocturnes. Nous le répétons, il est certain que ce surnom appartenait d'abord à l'ensemble de la famille Cottereau. Il ne tarda pas à s'étendre tout naturellement aux compagnons d'armes de Jean, puis, par extension, à tous les paysans révoltés, comme le dit avec raison l'auteur ci-dessus. ANDRÉ JOUBERT.

—

Sur un prétendu mot de Talleyrand (XXI, 418). — La phrase attribuée à Talleyrand se retrouve presque textuellement dans le quinzième Dialogue de Voltaire : *le Chapon et la Poularde*, dans lequel le Chapon s'exprime ainsi : « Les « hommes ne font des lois que pour les « violer et ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils « les violent en conscience... Ils ne se « servent de la pensée que pour autoriser « leurs injustices et *n'emploient les pa- « roles que pour déguiser leurs pensées*. » Un vieux proverbe disait : *La langue est le témoin le plus faux du cœur*, et le dialogue de Voltaire n'a cherché qu'à mieux en démontrer la vérité. Il ne serait pas juste, toutefois, d'en attribuer *un honneur* plus moderne à Talleyrand, malgré la duplicité de sa morale, car c'est à Harel, le fécond écrivain du *Nain jaune*, que revient la récente création de cet aphorisme astucieux, dont il n'hésita pas à donner la paternité à l'ancien évêque d'Autun; celui-ci, trouvant le mot conforme à la nature de son caractère, songea si peu à le répudier, qu'il trouva bon d'en user en maintes occasions, comme pour mieux prouver qu'il s'identifiait complètement avec la pensée qu'on lui prêtait. Si Voltaire en a été le précurseur, nous devons donc reconnaître que Harel en fut le père, et Talleyrand seulement le parrain, mais nous sommes loin de nier que le patriarche de Ferney, très versé dans la littérature anglaise, n'en ait pas trouvé lui-même la source dans la misanthropie satirique de Swift ou d'Ed. Young. C'est ce que l'*Illustration* (du 2 décembre 1865) a tenté de démontrer, sans appuyer néanmoins son affirmation sur quelque texte.

ÉGO E.-G.

— L'idée est plus vieille que Voltaire et que Swift. Plutarque (*De l'Ouïe*, chap. V) dit : « Les hommes dans leurs discours et les sophistes dans leurs disputes se servent des mots pour dissimuler leurs pensées. » Enfin, on lit dans le recueil de *Proverbes* de Dionysius Caton (liv. IV, distique XX) :

Perspicito tecum tacitus quid quisque loquatur,
Sermo hominum mores et celat et indicat idem.

Dr E. PILATTE.

—

On demande l'auteur? (XXI, 418.) — M. Littré a exprimé plusieurs fois, en d'autres termes, la même pensée. Il dit, dans la préface du supplément de son grand *Dictionnaire:* «Ma théorie morale, quant à l'activité, est qu'il faut travailler et entreprendre jusqu'au bout, laissant au destin le soin de décider si l'on terminera. »

Il avait dit, déjà, dans la préface placée en tête du premier volume du *Dictionnaire :* « Mon entreprise est œuvre particulière et d'un seul esprit, en tant du moins que conception et direction. Telle qu'elle est, elle a été conduite au point où la voilà par un travail assidu, et, pour me servir des expressions du fabuliste, par *patience et longueur de temps*. Il sera besoin encore de plusieurs années pour terminer l'impression et la publication du tout. Quel est le sexagénaire (cette préface était écrite en 1863) qui peut compter sur plusieurs années de vie, de santé, de travail? Il ne faut pas se les promettre, mais il faut agir comme si on se les promettait, et pousser activement l'entreprise commencée.» FR. F.

— Je suis porté à attribuer à Frédéric le Grand la pensée, si ce n'est les expressions, de la maxime : « Pour accomplir de grandes choses, il faut vivre comme si on ne devait pas mourir. »

Voici ce que je lis dans des mémoires inédits qui sont en ma possession :

« On contait, vers la fin du séjour que mes études me firent faire à Berlin (1782), une anecdote qui me parut fort remarquable, bien qu'on la rapportât plutôt pour faire rire que pour faire penser. Le roi (Frédéric II), travaillant avec le vieux ministre d'Etat de Massow, lui dit au sujet d'arrangements à prendre pour les colonies établies au bord de la Netze : « Continuons toujours de même, et nous en recueillerons les fruits dans 25 ans. — Mais, sire, à notre âge? — Sachez, M. de Massow, que les rois doivent toujours travailler comme s'ils ne devaient jamais mourir. » W.

— Le texte cité n'est pas exact. Vauvenargues a dit : « Pour exécuter de grandes choses, il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir. » E. Gx.

—

Gauche, droite (XXI, 419). — Chose difficile à déterminer, car il est d'usage, lorsque l'on décrit un tableau, d'indiquer que les personnages sont à droite du spectateur, au centre ou à gauche.

S'il est question d'un portrait, l'on dit profil tourné à droite, ce qui veut dire que l'on voit le côté gauche du personnage représenté; si le personnage est vu de trois quarts, l'on dira vu de trois quarts, la tête tournée à droite, et dans ce cas l'on voit le côté gauche.

Il est un moyen de décrire un tableau qui diffère du précédent; il consiste à dire quel est le sujet représenté; le principal personnage à sa gauche et à sa droite; ceux qui concourent à son acte et forment la composition conçue par l'auteur.

Depuis que je rédige des catalogues de ventes, tableaux et objets d'art, j'ai employé ces deux moyens et j'ai eu rarement à recevoir des rectifications à ces règles que j'ai suivies. GANDOUIN.

— Dans les instructions pour la rédaction de l'*Inventaire des richesses d'art de la France* données par M. de Chennevières, directeur des beaux-arts, la droite d'une église est le côté qui est à la droite du visiteur en admettant qu'il parte du pied de la nef. Au point de vue liturgique la droite et la gauche sont celles du prêtre qui donne la bénédiction; dans une église orientée, la droite est le côté de l'évangile, la gauche le côté de l'épître. Comme toutes les églises ne sont pas orientées, M. de Chennevières a adopté l'ordre le plus naturel et du reste le plus répandu. GERS.

—

Les mémoires du général Hugo (XXI, 420). — J'ai sous les yeux en écrivant ces lignes :

***Mémoires du général Hugo**, gouverneur de plusieurs provinces, et aide-major général des armées en Espagne*. 3 vol. in-8. Lavocat, 1823. Le faux titre porte : Collection des mémoires des maréchaux de France et des généraux français.

Le tome premier contient 175 et 292 pages; au titre, un joli portrait du maréchal Duroc, par Fauchery. Les pages 1 à 175 sont occupées par les mémoires du général Aubertin sur les guerres de Vendée. Puis viennent, avec une pagination indépendante, les mémoires du général Hugo. Ils commencent à l'époque de l'engagement de celui-ci en 1788. L'auteur nous conduit sur le Rhin, en Vendée, puis en Italie, où il passe en 1806 au service du roi de Naples, Joseph Bonaparte,

et où il a la chance de capturer Fra Diavolo. Le volume se termine par des considérations sur l'escorte, l'attaque et la défense des convois, écrites en 1796, et par un mémoire sur la police à exercer dans les villes en proie aux maladies contagieuses.

Le tome second contient 102 et 388 pages; au titre, un portrait du maréchal Brune, par Couché fils. Le volume s'ouvre par un précis historique des événements qui ont conduit Joseph Bonaparte sur le trône d'Espagne, signé Hugo (Abel) fils. Dans la suite des mémoires, le général Hugo passe, avec Joseph Bonaparte, de Naples en Espagne et prend part à toutes les opérations de la guerre de la Péninsule.

Le tome III contient 480 pages; au titre, un portrait du maréchal Macdonald, par Couché fils. L'auteur continue le récit des opérations de la guerre d'Espagne jusqu'à la bataille de Vittoria, en 1813, qui termine les mémoires. Viennent ensuite un chapitre sur le caractère des Espagnols, un mémoire sur les correspondances militaires, et le traité peu connu entre Napoléon et Ferdinand VII en 1813. Le volume se termine par la très intéressante relation du blocus, du siège et de la défense de Thionville en 1814 et 1815. L'avertissement qui la précède dit que les détails en sont empruntés aux notes quotidiennes du général Hugo et qu'elle est rédigée par un officier qui lui était particulièrement attaché.

Sans en surfaire la valeur, l'ouvrage est curieux, mais ne donne aucun détail sur la jeunesse de notre grand poète.

VALDESCYGNES.

—

Robichon de la Guérinière (XXI, 421). — François Robichon de la Guérinière naquit dans la dernière partie du dix-septième siècle. Il se distingua, comme écuyer du roi Louis XV, par ses connaissances en équitation. Ses deux ouvrages qui traitent de l'équitation sont consultés par les vrais cavaliers. La Guérinière, qui était un maître en équitation et qui en possédait à fond tous les principes, n'avait aucune idée de la médecine vétérinaire. Pour que son travail ne restât pas incomplet à cet égard, il confia le soin de décrire les maladies du cheval à un médecin de Paris, qui copia servilement Sulleysel. Il mourut dans un âge assez avancé, et entouré de l'estime de tous, le 2 juillet 1751.

On a de lui : 1° *Ecole de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval.* Paris, 1733. Gr. in-fol., avec figures.

Un exemplaire de cette édition fut vendu 50 francs à la vente Labédoyère : « Cet ouvrage, quoique déjà très ancien, « dit Brunet, est toujours très recherché... « On préfère l'édition que nous indi- « quons, pour les épreuves des gravures, « à la réimpression de 1751, in-fol... »

Il a été publié de nombreuses éditions in-8 en 2 volumes de cet ouvrage. La plus belle est celle de Paris, Guérin, 1736, qui vaut une dizaine de francs. A citer encore les suivantes : Paris, 1769; Metz, 1802.

2° *Eléments de cavalerie.* Paris, 1740. 3 tomes en 1 vol. in-12. Cet ouvrage fut réédité à Paris, en 1754 et 1768. Une autre édition parut à la Haye en 1742, in-8, sous le titre de *Manuel du cavalier.*

Je ne saurais dire si la Guérinière a laissé des descendants vivant de nos jours. En fait de terres de ce nom, je ne saurais citer que deux propriétés situées en Maine-et-Loire. L'une, en la commune de la Chapelle-Saint-Florent, est une ancienne seigneurie avec château fort, construit au XV° siècle, dans un site charmant sur la rive gauche de l'*Evre.* Ce château a été dernièrement réparé par le sympathique propriétaire actuel, M. Georges Pannetou, héritier de M. Cesbron de la Guérinière.

L'autre propriété du même nom était située en la commune de Trélazé; on ne trouve plus trace du vieux château. Je ne crois pas, du reste, que le personnage qui intéresse notre collègue O'B. ait tiré son nom de l'une de ces terres.

HENRY CÉSILAIS.

—

Erreurs et superstitions médicales (XXI, 421). — En étudiant les superstitions et coutumes du Morvan et en particulier nos superstitions médicales, j'ai récolté nombre de recettes des plus curieuses recueillies par une excellente dame qui en avait formé un gros manuscrit. Pendant plus de cinquante ans, elle y nota, au jour le jour, afin de s'en servir pour la guérison des pauvres malades, tous les remèdes les plus vantés depuis 1700 jusqu'à 1755. Tous les baumes, topiques, opiats, alors en vogue y sont soigneusement inscrits. La fiente d'animaux, qui, au dire de Rabelais, guérissait de son

temps plus de soixante-dix maladies, y est encore fort préconisée, et en particulier le topique de marrons de chevaux, pour les hommes, et de juments pour les femmes. La crapaudine, la langue de lièvre, les testicules de renard, la poudre d'agaces (pies), le foie d'anguille, les boyaux de loup, sans compter la poudre de crâne humain, la graisse de pendu, sont encore en honneur.

Citons en passant l'eau de rousseau pour guérir les fistules, les taches au visage, les plaies, la grattelle, etc. Prenez excréments d'un homme rousseau qui n'ait pas coutume d'être nourri délicatement, tirez-en l'eau par alambic, joignez un peu de musc pour en corriger l'odeur et appliquez.

Pour les fièvres : topique d'araignée.

On prend la plus grosse qu'on puisse trouver, on la ferme entre deux coquilles de noix qui seront enveloppées dans un linge, on suspend le tout au cou, de façon à ce que le paquet touche le creux de l'estomac; l'araignée attirera le venin du malade.

Pour l'épilepsie : on prend l'écume qui s'amasse aux cuisses d'un cheval entier, proche les parties, et on en fait avaler pendant trois jours de suite un verre au malade.

Potion de crâne humain : on prend une drachme de crâne d'un homme qui n'a pas encore été inhumé et mort de mort précipitée ou violente, on met dans vin blanc et on en prend pendant un mois, le matin, à jeûn, un verre, etc., etc.

Un jour peut-être pourrai-je adresser ce travail à notre cher collaborateur.

L. G.

—

La clef de l'« Immortel » (XXI, 423). — Je viens justement de lire dans le *Salut public*, de Lyon (numéro du 16 juillet), un article de M. Philibert Soupé, qui donne une très complète analyse de l'*Immortel*, et voici ce qu'il dit de la clef : « Il ne faut pas prendre à la lettre toutes les explications qu'on a cherché à donner sur les faits et les gens mis en scène. Sans doute, le relieur *Page*, qui fabrique et vend de faux autographes, est réellement le Vrain-Lucas, dont le procès fit tant de bruit et qui fut condamné en 1869. Le secrétaire *Picheral* ne peut être que le célèbre Pingard. Les historiettes appliquées au *Comte de Brétigny* et à *Ripault-Babin* passent pour toucher le duc de Broglie et Cuvillier-Fleury; celle du garde-noble, si singulière qu'elle soit, est des plus authentiques. L'aimable Camille Doucet est bien enlaidi dans le double rôle de *Desminières* et de *Loisillon*. L'heureux Pailleron n'est pas épargné davantage sous le masque de *Danjon*. Le vieux *Jean Réhu* n'a guère de Chevreul que ses cent ans. Son gendre, *Astier-Réhu*, est certainement Michel Chasles, qui se ruina (?) en achetant une collection de lettres apocryphes de Galilée, Pascal, Newton et autres, sauf qu'il n'appartenait qu'à l'Académie des sciences et n'avait ni femme ni fils. *Lancboir*, à ce qu'on affirme, serait une copie, nous disons, nous, une caricature de Maxime du Camp, avec quelques réminiscences de Renan. Le baron *Huchenard* ne ressemble en rien, quoi qu'on en dise, au baron de Rothschild. Le vicomte *Abel de Freydet*, solliciteur intéressant et infortuné, est-il Gustave Droz ? On le prétend, mais je l'ignore. *Védrine*, le sculpteur philosophe, est, selon Daudet, Zacharie Astruc ; selon d'autres, Daudet lui-même. *Herscher*, qu'on cite en passant, c'est Zola. L'actrice *Marguerite Oger*, entrevue à l'église, c'est Sarah Bernhardt. *Moser*, le candidat perpétuel, le critique *de Shelley*, le romancier *Dalzon*, le journaliste *Lavaux* sont probablement des silhouettes de fantaisie. Mme *Astier* nous semble inventée de toutes pièces. La princesse *Colette de Rosen*, qui avait figuré précédemment dans les *Rois en exil*, a par instants un faux air de la duchesse de Morny. Quant à assimiler la demeure aristocratique de Mousseaux à ce château royal de Chenonceaux dont on parle trop maintenant, il n'y a là qu'un artifice de décor, un rapprochement de voisinage ; car comment démêler le moindre rapport entre la *duchesse Padovant* et Mme Pelouze ?... En dehors de ces interprétations plus ou moins malignes et plus ou moins vraies, rien de plus frappant que la peinture des Egéries de boudoirs, Mme *Foder*, Mme *Ancelin*, Mme *Eviza*... De tous les portraits, les mieux accusés, les plus complets, sont assurément ceux des *Astier*, père, mère et fils... Ce *Paul Astier*, c'est vraiment le fils moderne, le jouvenceau bien vêtu, bien coiffé, bien parfumé, positif et impassible, ne croyant ni à la famille, ni à la vertu, ni à Dieu, pas même à l'amour, le modèle de ces *Struggleforlifeurs* (suivant l'excellent barbarisme du romancier), qui, sous prétexte de darwinisme et de lutte pour la vie,

écraseraient tout sur leur route afin d'arriver plus promptement à leur but. »

Somme toute, l'*Immortel* ne paraît pas valoir *Fromont jeune*, ni *Jack*, ni le *Nabab*. Mais, à côté des autres romans de l'auteur, il a encore sa part de mérite, et qu'est-ce qui pourrait empêcher M. Daudet de devenir *immortel* lui-même, après M. Jules Claretie et à côté de l'auteur de *Monsieur le Ministre*, roman qui lui fut dédié? A. M.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inédite de l'auteur de la *Dame Blanche*. Défense de Rossini par Boïeldieu. — La curieuse lettre que nous publions était adressée à Boisselot, père de Xavier Boisselot, gendre de Lesueur et auteur de: *Ne touchez pas à la reine*. C'est de X. Boisselot que je tiens cette pièce, qui fait le plus grand honneur à Boïeldieu et qui nous montre quelle grande estime et quelle admiration il avait pour son confrère Rossini.

KÜHNHOLTZ-LORDAT.

Hières (sans date).

Cher bon ami,

Je reçois par la poste une affiche de concert (j'ignore qui me l'envoie, mais je m'en doute), où je trouve ces quatre vers, si toutefois on peut appeler cela des vers :

Voulez-vous retourner instruits?
Chez Boieldieu passez *deux nuits*,
Deux journées chez Chérubini,
Envoyez promener Rossini.

Je vous l'avoue, je suis révolté d'un compliment fade qui est accollé à une injure aussi grossière pour notre célèbre Rossini.

Si j'étais seul dans la confidence d'une pareille profanation, je livrerais à l'oubli ces quatre malheureux vers et je n'y répondrais que par le mépris qu'ils m'inspirent, mais cette affiche est peut-être publique à Marseille, et, dans ce cas, il est de mon devoir d'ami et d'admirateur de Rossini de rendre *publique* (*sic*) le désaveu que je donne au compliment qui m'est adressé.

Je commence par rayer avec indignation ce quatrième vers que je remplace par:

Et plusieurs mois chez Rossini.

C'est ainsi changé, que je renvoie à M. Bouchet le programme que j'ai reçu, mais cela ne suffit pas, il faut que vous priez de ma part un de vos rédacteurs de journal, celui qui a le plus d'admiration pour Rossini, de consigner le sentiment d'indignation que me fait éprouver une telle inconvenance envers le génie du siècle, envers le célèbre Rossini.

Vous voyez à mon griffonnage que je n'ai pas la main sûre, c'est qu'elle tremble de colère.

M. Bouchet n'a donc pas entendu les chefs-d'œuvre de Rossini? Qu'il se prosterne devant ce grand génie et qu'il fasse amende honorable!

Ne perdez pas un instant, cher ami, allez avec ce griffonnage chez le rédacteur que vous choisirez et priez-le d'y trouver le fond d'un article que je ferais très mal dans ce moment, car, je vous le *repette*(*sic*), je suis tremblant de colère.

Votre ami tout dévoué, BOIELDIEU.

P. S. Envoyez-moi l'article qui aura été fait. Peut-être faudrait-il qu'il fût en forme de lettre adressée au rédacteur; enfin je m'en rapporte à vous. Je désire qu'il y ait mesure et bon goût. Chérubini, que l'on peut aussi saluer du nom de célèbre, ne serait pas plus que moi flatté d'un tel éloge joint à une telle profanation envers le génie qu'il admire autant que moi.

—

Des usages païens maintenus ou imités par les chrétiens. — Quoique, même à Rome, les premiers disciples du Christ fussent des Asiatiques, comme le témoigne le nom de leurs plus anciens évêques, des Romains venaient, chaque jour, se réunir à la secte naissante; mais, en augmentant le nombre des fidèles, ils altérèrent la pureté des rites primitifs. Profondément imbus des pratiques de leur ancienne idolâtrie, ils en conservèrent plusieurs dans leur foi nouvelle, et, bientôt, chacun des usages dominants de la capitale du monde païen eut un point de comparaison dans le christianisme.

Les lettres de Pline à Trajan et d'autres autorités nous apprennent que Rome païenne était dans l'habitude de consacrer à une destination religieuse certains lieux et certains édifices et de ne les faire jamais servir à aucun usage profane. Dès que les propriétés des chrétiens leur furent assurées, ils adoptèrent, dans le même but, des consécrations pareilles.

Dans Rome païenne, avant de commencer les cérémonies religieuses, le prêtre arrosait le temple et l'assemblée d'une eau à laquelle sa bénédiction avait donné, dans les idées des Gentils, un caractère particulier de sainteté; on l'appelait l'eau lustrale. Les chrétiens eurent leur eau bénite.

Les temples de Rome païenne étaient souvent obscurs; aussi, avait-on coutume d'allumer des lampes et des torches, même en plein jour, pendant les sacrifices et les autres cérémonies. Les chrétiens se firent un point de dévotion, dans les églises les mieux éclairées, d'entourer l'autel et le tombeau des saints d'un certain nombre de cierges, et d'en porter dans les processions à la face même du soleil. Les Romains brûlaient de l'encens et d'autres parfums en l'honneur de leurs

dieux; les chrétiens témoignèrent de la même manière leur respect pour les saints.

Quand Rome païenne était affligée de certains maux, ou désirait obtenir certaines faveurs, elle cherchait à gagner la divinité qui guérissait les uns ou dispensait les autres par la promesse d'une offrande spéciale; et, une fois la prière exaucée, cette offrande était suspendue dans le temple du dieu, auprès de son autel. Dans des circonstances pareilles, les chrétiens adressèrent des vœux semblables à Notre-Seigneur, à la Vierge ou à quelque autre saint favori; et, quand l'événement répondait à leur attente, l'*ex-voto* fut suspendu de même dans la chapelle et auprès de l'autel de l'être supérieur que l'on avait invoqué.

Dans Rome païenne, on célébrait, à l'entrée du solstice d'hiver, une fête accompagnée d'offrandes et de présents en l'honneur de la déesse *Strenna*. Chez les chrétiens, les solennités de Noël et du nouvel an correspondent à la même époque; l'on y fait les mêmes cadeaux, et les Français ont conservé, encore aujourd'hui, le nom d'*étrennes*.

En mémoire du bon vieux temps de Saturne où tous les hommes étaient égaux et où les dieux dévoraient leurs enfants, les anciens Romains avaient leurs saturnales, pendant lesquelles toutes les conditions sociales étaient momentanément bouleversées. Les chrétiens ont maintenu cet usage, et le carnaval, avec ses plaisirs, ses masques et sa licence, rappelle les saturnales anciennes.

Au premier mai, le retour du printemps, le réveil de la nature et la renaissance des pouvoirs générateurs étaient célébrés dans Rome païenne par l'érection d'un grand arbre couvert de guirlandes, et autour duquel la jeunesse des deux sexes exécutait des danses. Les chrétiens ont religieusement conservé le mai, et, dans plusieurs pays catholiques, on plante encore cet arbre solennel au premier jour du mois qui lui a donné son nom.

Les Romains célébraient également, par diverses cérémonies, l'entrée du soleil dans le solstice d'été. Le christianisme, pour justifier les fêtes de ce jour, le consacra à l'apôtre saint Jean, et les chrétiens continuèrent à allumer en cette occasion les feux de joie qu'auparavant ils avaient allumés comme païens.

Dans Rome païenne, les prêtresses de certaines déités devaient faire vœu de continence perpétuelle... Aussitôt que les chrétiens devinrent assez nombreux pour dispenser certains membres de la communauté de l'obligation de la multiplier matériellement, ils imitèrent cet usage dans les ordres religieux des deux sexes.

La tunique même du prêtre païen, le lituus de l'augure et le bonnet du flamine furent conservés dans la dalmatique, la mitre et la crosse des évêques chrétiens.

Des analogies beaucoup plus importantes s'introduisirent encore. La primitive église, presque entièrement composée de Juifs et de Gentils, à peine dégagés des ténèbres de leur première croyance, avait cependant proscrit, de la manière la plus absolue, la pluralité des dieux, et s'était renfermée dans l'adoration d'un seul être immatériel. Mais les chrétiens qui leur succédèrent ramenèrent, au sein d'une religion plus épurée, les ombres du polythéisme. On supposa que les saints et les saintes, dans la gloire éternelle dont ils jouissaient, exercent une influence sur les hommes, qu'ils ont la faculté d'intercéder pour eux auprès de Dieu, et le pouvoir de faire des miracles; et, bientôt, ils obtinrent non seulement du respect, mais des vœux, des invocations, des prières, en un mot, un culte réel.

L'analogie entre le christianisme et le polythéisme est encore mieux marquée à certains égards. Il est assez singulier, par exemple, que les païens, à quelque pays qu'ils appartinssent, aient toujours rendu des honneurs spéciaux à l'une de leurs déesses pour avoir conservé sa virginité. La chasteté était la qualité distinctive d'une des divinités indiennes; elle était celle de Diane, chez les Grecs d'Asie; de Minerve, chez ceux d'Europe. Les chrétiens, en attribuant à la mère de Dieu ce don éminent, lui décernèrent une sorte d'apothéose, qui ne s'appuie sur aucune parole de l'Ecriture. Plus tard, ils allèrent plus loin. Ils lui donnèrent le même privilège qu'à son fils; ils soutinrent le miracle de son immaculée conception, et c'est d'après cette croyance qu'ils ornèrent ses images du croissant qui avait appartenu à la Diane des Grecs et à l'Isis des Egyptiens.

Th. H.

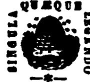
Le gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 septembre 1888.*

XXIe Année. — N° 488.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 113.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur une définition de l'homme. — Le directeur de la *Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*, dans un article sur Caro, s'exprime ainsi : « Carot me disait, avec Bossuet, que l'homme est une intelligence servie par des organes. » J'avais cru jusqu'à ce jour que la fameuse définition était de Bonald. Me trompais-je?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

« J'ai fait une tempête dans mon encrier. » — Où Victor Hugo a-t-il ainsi paraphrasé l'expression des Latins : *Excitare fluctus in simpulo?* M. DE L.

—

Crier à la manière de Castille. — Dans un document de la fin du XVe siècle, il est question de gens qui se mettent à « crier à haute teste comme à la manière de Castille ». Je demande des explications. Criait-on donc autrefois d'une façon toute particulière en Castille? Connaît-on d'autres exemples de l'emploi de cette locution? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Maréchal de bataille. — Je vois un chevalier de l'ordre du roi maréchal de bataille dans l'armée du roi François Ier. Quelle différence y a-t-il, s. v. p., entre un maréchal de bataille et un maréchal de France? Vicomte DES ARDILLOTS.

—

J'attendrai. — Quel est le bibliophile illustre qui avait ce mot pour devise?

VE-US.

—

En bras de chemise. — L'autre jour, je racontais à l'ami Soulary, poète aimable, mais puriste enragé, que, pour pendre mes tableaux, je m'étais mis... en bras de chemise...

— Malheureux! s'est-il écrié, tu veux être de l'Académie et tu parles comme un Auvergnat? On dit : *En manches de chemise.* En bras de chemise n'est pas français.

— Pardon. *Nego majorem.* Je n'ai pas plus l'intention d'être de l'Académie que d'aller vivre dans les étoiles. Puis, ce mot qui te choque, je l'ai entendu mille et mille fois; je l'ai lu; il est tombé dans l'usage commun. Il est plus euphonique, plus bref, plus populaire que le tien. Je m'y tiens.

— Tais-toi. Il n'est pas français; m'entends-tu?

Deux jours après, je reviens triomphant.

— Tiens, tiens, tiens, en voilà, *en bras de chemise.* Voici le *Courrier de Lyon*, le *Lyon républicain*, l'*Express*, celui-ci du 29 août, sans compter juillet.

— Des journaux de province! me dit-il avec dédain. Tu sais bien que les journaux ne parlent pas français.

— Voici le *Figaro!* journal de Paris, une autorité; article signé Adrien Marx, un nom : « J'entrevois le coteau piqueté de points blancs; ce sont les vignerons *en bras de chemise* dans leurs vignes... »

C'est du style, cela!

— C'est un journal, te dis-je. Cela ne fait pas foi.

— Tu y viendras.

Hier, en effet, je reparais avec l'ami Coppée à l'appui; celui-ci un immortel!

— Voici Coppée! m'écriai-je. Vive Coppée! Vois, lis, édition Lemerre : *En bras de chemise!*

Cette fois, Soulary éclata :

— Misérable! dit-il en se levant, quand

il a écrit ce mot, Coppée n'était pas encore académicien.

Je restai interdit.

— Cependant...

— Rien !

Que faire ? Vaugelas est mort, son *Courrier* aussi. Me permettra-t-on de demander à l'*Intermédiaire* si on peut dire... *En bras de chemise.* A. VINGT.

—

Fouché. — De qui Joseph-Victor Fouché, duc d'Otrante, était-il fils ? Est-ce à Nantes même qu'il est né, le 29 mai 1763, ou dans les environs ? Quelle est la date de sa mort, à Trieste ? Il fut marié à Paris au mois d'août 1815, avec mademoiselle de Castellane. Quelle est la date exacte de son mariage ? VERGIÈRES.

—

Les clubs de femmes pendant la Révolution française. — Le 12 mai (1793) une Société de citoyennes révolutionnaires communique aux Jacobins un arrêté tendant à inviter les citoyennes de toutes les sections *à exciter leurs maris* à prendre les armes, à combattre l'*égoïsme des apathiques*, et à former des bataillons d'amazones (Cabet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 391).

Quelle était cette société ? Où tenait-elle son siège ? Quelques documents, s. v. p. G. B.

—

Les jésuites au Paraguay. — Je lis ceci dans un journal protestant, *le Messager évangélique*, qui paraît à Montluçon :

« Paraguay. — Dans ce pays où l'influence des jésuites a été souveraine, la dépopulation s'est accentuée, et, sur une surface moitié grande comme la France, on ne compte que 263,781 habitants, dont 199,431 ne savent ni lire ni écrire. »

Sans garantir l'exactitude du renseignement, je demande dans quels ouvrages on peut trouver des détails sur les travaux, l'influence des jésuites dans le Paraguay, et sur l'organisation des travaux agricoles et industriels dont les pères furent les initiateurs, — organisation très voisine, m'a-t-il été dit, — de la célèbre formule moderne du député Laur, « la mine aux mineurs ». Cz.

—

Les monocles. — Depuis quand porte-t-on des monocles ? Quelle est l'origine et l'histoire du monocle ? Est-ce un simple ornement ou un objet d'une utilité pratique ? GENTIL.

—

L'empereur Néron, inventeur de la claque. — Selon certains auteurs, ce serait à l'empereur Néron qu'il faudrait attribuer l'invention de la claque. On sait que, chaque fois qu'il paraissait sur le théâtre, cinq sections de mille jeunes gens, dirigés par des chevaliers romains, donnaient aux spectateurs le signal des applaudissements. On sait également que ces claqueurs portaient, pour se reconnaître, un anneau d'argent à la main gauche. Il y a là, évidemment, une sérieuse organisation de la corporation des claqueurs, mais ne pourrait-on pas trouver avant Néron des claqueurs engagés spécialement à cet effet ? R. U.

—

Les chiens de guerre dressés par les huguenots en 1562. — On parle beaucoup, depuis quelque temps, de l'emploi que l'on pourrait faire des qualités des chiens en une prochaine guerre. Je demande, à ce propos, si les chiens ont été réellement les auxiliaires des protestants dans les troubles politico-religieux de 1562. Voici le récit d'un contemporain : « Lesdictz Huguenaultz ont faict à Vendosme toutes les meschancetez dont ilz se sont peu adviser ; et, pour ce que la pluspart des femmes et enffantz en estoient enfouiz au bois et se cachoient parmy les bleds, lesdictz Huguenaultz avoient de grandz dogues d'Angleterre, lesquelz ilz laissoient et faisoient courir partout pour découvrir ceulx qui se pensoient sauver ; et là ont esté dévorez beaucoup d'hommes, enffantz et femmes. » (*Documents inédits sur la guerre civile de* 1562, *en Berry*, *par le baron de Ruble.* Bourges, 1888, p. 18.) Ce savant éditeur dit, en note (p. 19) : « La poursuite des catholiques dans les bois à l'aide des dogues d'Angleterre nous paraît invraisemblable. » Connaît-on quelque témoignage du XVI[e] siècle qui confirme ou infirme le récit publié par M. de Ruble ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

M. de Montespan et Louis XIV. — Est-il possible d'attribuer à des motifs intéressés la conduite de M. de Montespan vis-à-vis de Louis XIV ? Les obsèques de sa femme auxquelles il fit procéder, le deuil qu'il prit, après son déshonneur,

n'auraient-ils été que le résultat d'une déception pécuniaire? Y a-t-il sur ce point historique quelques documents nouveaux un peu décisifs? FIRMIN.

—

Sainte-Beuve, interne à Saint-Louis. — Pourrait-on retrouver, dans les archives de l'hôpital Saint-Louis, quelques traces du passage de Sainte-Beuve, qui exerçait, vers 1827, les fonctions d'interne en médecine dans le service du professeur Richerand? Jev ois ce piquant détail mentionné dans le *Journal* des Goncourt (t. III), et j'avoue que cette révélation imprévue m'a mis en appétit.

Subsidiairement, un de nos collaborateurs aurait-il entre les mains l'*Histoire anecdotique et médicale de l'hôpital Saint-Louis*, par Ch. Asselineau? Le savant chef de clinique des maladies cutanées, M. le docteur Feulard, qui a publié, je crois, la monographie de l'hôpital de la rue Bichat, pourrait peut-être nous aider de ses lumières? PONT-CALÉ.

—

Les régiments wallons au service de l'Espagne. — Lorsque les Espagnols occupaient les Pays-Bas, ils avaient à leur service quatre régiments wallons, qui étaient commandés par Lancelot Grobbiadock, Bonvault, Claude Lamovalde, Eugène Ouell.

Que devinrent ces régiments après le départ des Espagnols? Ces régiments furent-ils le noyau des gardes wallones dans lesquelles allèrent servir grand nombre de familles nobles françaises, vers 1780?

Quelles étaient les conditions exigées par l'Espagne pour entrer d'emblée officier dans ces gardes wallones qui faisaient partie de la maison catholique du roi d'Espagne.

Pourquoi le roi de France autorisait-il ce service à l'étranger? W.

—

Le duc de Buccleugh, pupille d'Adam Smith. — Est-il vrai que le célèbre économiste ait joué ce rôle auprès du duc, ainsi que l'avance le socialiste américain Henri George, dans son *Examen de la question du tarif.* Quels étaient les arrangements de famille qui ont abouti à placer le duc de Buccleugh sous la tutelle du philosophe écossais? NICOT.

—

Une maîtresse de l'amiral Nelson. — Dans la *Vie de Paris*, 1880, M. Jules Claretie parle (page 5) d'Emma Lyonna, la terrible maîtresse de Nelson.

Bouillet donne comme maîtresse à l'amiral anglais Emma Harte, qui, après avoir été servante, avait épousé l'ambassadeur Hamilton, frère de lait du roi George IV.

Cette femme, célèbre par sa beauté et ses déportements, joua un rôle considérable à la cour de Naples en s'emparant de l'esprit de la reine Marie-Caroline.

Emma Lyonna et Emma Harte ne sont-elles pas une seule et même personne? — Les mémoires d'Emma Harte, qui parurent en 1816, ne furent-ils pas détruits à cause des révélations scandaleuses qu'ils contenaient?

G. SAINT-HÉLIER.

—

Mémoires du baron de Goguelat. — On a réimprimé (Paris, Firmin-Didot et Cᵉ, 1877, dans un volume intitulé: *Mémoires sur l'émigration*) les *Mémoires du baron de Goguelat*, *fragment sauvé du feu*, *contenant une lettre inédite de Louis XVI à ses frères.*

Ces mémoires *d'un royaliste*, qui constituent le plus accablant réquisitoire contre l'émigration, sont-ils authentiques?

A. G.

—

L'épitaphe du cardinal Etienne. — Etienne, nommé, en 1212, diacre cardinal, au titre de Saint-Adrien, et ensuite prêtre cardinal de Sainte-Marie au delà du Tibre, légat en Sicile, pour prononcer l'excommunication contre l'empereur Frédéric et délier les Siciliens de leur serment de fidélité, est mort à Naples, le lendemain de la mort du pape Innocent VI, le 6 des ides de décembre 1254, c'est-à-dire le 8 décembre. Il a été inhumé dans la cathédrale de Naples.

Le tombeau existe-t-il encore? Sinon, en connaît-on une description dans les livres consacrés à l'histoire ou à la description de Naples? Y a-t-il une monographie de la cathédrale de Naples? Le tombeau avait-il une épitaphe et quel en est le texte? C'est surtout ce texte dont on serait très reconnaissant.

F. DE M.

—

Des vers de Ch. Garnier. — L'*Intermédiaire* a publié, je crois, le fameux centon de Gautier, en vers monorimes, adressé à

l'éminent architecte du nouvel Opéra. Mais dans quel recueil figure l'épître également monorime et contenant le même nombre de vers qui fut improvisée sur-le-champ par M. Garnier, et ne fut pas un des moindres régals de ce tournoi littéraire? C'est du moins ce qu'assure un rédacteur de l'*Univers illustré* (18 janvier 1868). Y a-t-il confirmation ou démenti?

PONT-CALÉ.

—

Une lettre de Descartes. — Dans les *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, publiées par la société hollandaise des sciences (t. I, la Haye, 1888, in-4, p. 483), on a reproduit une lettre de Jean Chapelain, du 24 août 1656, où je relève cette phrase : «Autresfois monsieur Descartes se promettoit de faire ses verres d'une fabrique si parfaitte qu'on pourroit voir par leur moyen dans le disque de la lune si elle estoit habitée et quelle seroit la forme des animaux, s'il y en avoit. J'ay veu la lettre où estoient ces paroles, entre les mains d'un nommé Ferrier qui estoit son amy et son ouvrier. » Les éditeurs du magnifique recueil de la correspondance de C. Huygens déclarent (note 1) que la lettre de Descartes ne se trouve dans aucune des éditions de ses œuvres. Pourrait-on me dire si elle a été publiée ailleurs? Dans le cas où le document serait encore inédit, sait-on en quelle collection on le conserve?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les parodies de Casimir Delavigne. — J'ai lu quelque part, que Casimir Delavigne, tout comme V. Hugo, Coppée, Michelet et bien d'autres, eut l'honneur de la parodie. C'est, je crois, à propos du *Paria*, que le fait a été signalé.

Dans quel journal pourrait-on la retrouver, si elle vaut la peine d'être exhumée?

PONT-CALÉ.

—

Théâtre Louvois. — Quel est l'artiste qui a peint le rideau du théâtre Louvois en 1791?

Un de mes amis m'écrit : « Je possède l'esquisse originale de ce rideau. Il serait trop long d'en faire la description, je me bornerai à dire qu'on y voit un temple romain d'où sortent effarés des prêtres et des prêtresses; le feu est au temple; des flammes s'échappent de l'édifice, et, sur une place voisine, on voit s'enfuir également comme une théorie de ces mêmes prêtresses épouvantées. Je néglige les épisodes : prêtres emportant ou des vases ou des statues sacrés, soldats d'un costume bizarre, plutôt persan que romain, tenant de longues lances. — On ne saurait dire s'ils viennent en sauveurs ou en pillards. Sur la place, une biche (ou un cerf) entourée de prêtres et de prêtresses, tous éplorés; au pied des degrés qui mènent au temple, deux ou trois femmes agenouillées, recouvertes de leurs tuniques à grands plis, etc., etc.

Cette esquisse est de l'exécution la plus remarquable. Je ne connais pas de pinceau plus aisé, de faire plus spirituel.

(Aix.) A. MOUTTET.

—

Bon voyage, cher Dumollet. — Quel est ce Dumollet?

Quel est l'auteur de la chanson?

A quelle occasion a-t-elle été faite?

QUÆSITOR.

—

La fontaine des Innocents et les naïades de Jean Goujon. — Dans un article, d'ailleurs intéressant, sur l'ancienne histoire de l'emplacement des Halles centrales actuelles, on lit :

« Lors de la reconstruction des Halles... les bas-reliefs de Jean Goujon furent enlevés et portés au Louvre; on les remplaça par des copies, ainsi que les trois naïades que Pajou avait ajoutées pour compléter les quatre façades. »

Il y a là quelques inexactitudes nécessaires à relever pour qu'elles ne s'accréditent pas.

L'ancienne fontaine avait deux faces et trois arcades. En l'isolant, et en repliant en quelque sorte le côté qui en avait deux, il restait à faire entièrement le quatrième côté. C'est pour celui-là que Pajou, s'inspirant très habilement du style du maître, eut à faire, non pas trois naïades, mais deux figures en hauteur et un bas-relief en largeur.

Lors de la reconstruction des Halles, comme l'eau de la fontaine intérieure passait, pour tomber dans les bassins du soubassement, devant les quatre bas-reliefs, ceux-ci — qui autrefois étaient au-dessous des trois arcades de la *loggia* et bien au-dessus des trois mascarons voisins du sol et presque toujours muets — se trouvaient sous une humidité constante, qui les aurait rapidement détruits.

Leur transport au Louvre a été une excellente mesure, à laquelle ils devront leur salut.

Mais les six naïades de Jean Goujon et les deux figures ajoutées par Pajou n'ont pas été transportées au Louvre; elles sont toujours en place et ne sont pas en bon état. Comme la pluie suffit à avoir raison de la pierre, elles sont en réalité très corrodées et pleines de trous. A la hauteur où elles sont et qui les éloigne de l'œil, le mal ne se voit guère, et elles conservent la noble élégance du contour de leur merveilleuse silhouette. Mais, en voyant de près les grands moulages en plâtre de Carnavalet et les deux surmoulages de bronze qui honorent la devanture d'une boutique de l'avenue de l'Opéra, il est facile de se rendre compte des ravages du temps et des blessures, hélas trop nombreuses, dont elles portent les stigmates.

Ce qu'il faudrait, ce serait de faire pour elles ce qu'on a si justement fait pour les bas-reliefs, c'est-à-dire de les déposer en les remplaçant de même par des copies en pierre, qui en place feront exactement le même effet. Qu'on mette les originaux au Louvre ou à Carnavalet, il n'importe. On les admirera une fois de plus, et, en les voyant de plus près et mieux, on les admirera et on les étudiera davantage. Mais la mesure est urgente, et il est plus que temps de les mettre à l'abri. L'auteur de l'article les croit sauvées; mais la chose n'est pas faite et la morale qu'il en faut tirer, c'est qu'elles sont encore à sauver et que la chose est facile; il suffira d'y penser et de le vouloir.

(Mesnil-Germain.) A. DE M.

—

Pendule avec amour forgeant un cœur. — J'ai lu quelque part que madame de Pompadour s'amusait à ciseler et que, d'après son invention et avec le secours de quelque ouvrier du métier, elle fit une pendule représentant un amour forgeant un cœur entouré de l'accompagnement obligé, colombes, arcs, flèche, flammes, lauriers, etc., et qu'elle l'offrit à Louis XV pour le cabinet de ses petits appartements de Versailles. Pourrait-on me remettre sur la voie et m'indiquer la source? Ne serait-ce pas dans une gazette de beaux-arts quelconque? Merci d'avance. Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Iconographie. — Quelque collaborateur parisien ou belge serait-il assez aimable de me renseigner où l'*Iconographie des estampes à sujets galants* est à trouver, et me citer les autres ouvrages du même genre que je pourrais consulter pour une étude sur la caricature érotique en France? A. T.

—

Auteurs peu connus... — Qui est M. de Boussu, docteur en Sorbonne, auteur de discours théologiques, *De exavite ratione eorum qui Ecclesiæ non obediunt*, composés du temps de l'interdit de Venise (au début du XVII[e] siècle)?

Qui est le jésuite Coccinus, auteur d'un des premiers livres d'égyptologie: *Simbolica Ægyptiorum Sapentia?* Question recommandée à l'obligeance érudite de notre confrère P. Clauer.

Quel est l'auteur du livre : *De Rebus Ecclesiasticis Americæ*, qui s'imprimait à Rome vers 1671, et dont je ne retrouve le signalement ni dans Brunet ni ailleurs?

Enfin, quel est le *Paradisus theologicus* qui en 1663 pouvait être offert comme un cadeau précieux ou du moins honnête au cardinal Barberini?

L. G. P.

—

Abréviations en typographie. — Comment s'expliquent deux abréviations employées par M. Pierre Clauer, dans le titre de deux ouvrages, à la suite du nombre des pages, par les initiales : sldpelt et sllelt? Voir les questions Tus et Callot, pages 481 et 487 du dernier numéro de l'*Intermédiaire* (n° 112).

Par parenthèse, pourquoi ne pas voir dans la forme Tvs le nom (peut-être abrégé) du correcteur de Pontanus? *Editio decima quarta denuo e mendis vindicata à Tvs* me paraît une formule très claire.

(Nimes.) CH. L.

—

Princes de Reuss. — Comment explique-t-on les chiffres romains qui suivent les prénoms des princes de cette famille, où l'on voit, par exemple (Gotha, 1885, p. 68) : Pr. Henri XIV, fils de Pr. Henri LXVII, ayant comme fils Henri XXVII?

FRUGIE.

—

Armoiries à déterminer. — Sur un cachet de dimensions moyennes, on voit les

armes suivantes : parti au 1 : coupé d'azur et de sable, l'azur chargé d'un dextrochère tenant une épée en barre, le sable chargé d'un lion de... ; au 2 de gueules à une ancre renversée (c'est-à-dire la trabe et la gumène en bas).

J'ai quelque soupçon que ce cachet est de provenance allemande, et je demande que ma question passe dans l'*Intermédiaire* allemand. D'ESPENTHOR.

RÉPONSES

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584 ; XIX, 618 ; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746 ; XXI, 110, 138). — Voici la liste des ex-libris que nous sommes chargés de tenir, contre échange, à la disposition des collaborateurs de l'*Intermédiaire*. Nous indiquons entre parenthèses, le nombre d'exemplaires que nous en possédons actuellement :

Ex-libris de MM. de Balincourt (7), Benoit (6), docteur Bouland (15), Gustave Bourcard (1), Raoul de Cazenove (16), Henri Chabeuf (1), docteur Charreyre (3), François Favre (8), P. de Forcrand (20), Léon Germain (7), comte d'Herbemont (3), Ingold (7), Kühnholtz-Lordat (4), Georges Mantin (28), Emm. Martin (10), Milsand (11), Oberkampf (19), Edouard Pilastre (19), comte Przezdziecki (11) et Tabouët (21).

☞ La distribution de ces ex-libris aura lieu le 3 octobre prochain. Passé cette date, nous retournerons à leurs propriétaires les ex-libris qui n'auront pas été échangés. Nous prions donc nos correspondants de nous envoyer dans le plus bref délai leurs demandes et leurs ex-libris.

—

Les papiers de Bernardin de Saint-Pierre (XX, 710 ; XXI, 238). — Les héritiers de J. Sandeau, qui a écrit, dans le *Dictionnaire de la conversation*, une très intéressante notice sur l'auteur de *Paul et Virginie*, pourraient peut-être communiquer quelques papiers inédits.

D'autre part, J. Lecomte, l'étincelant chroniqueur du *Monde illustré*, a reproduit dans son premier Paris du 5 février 1859 deux autographes de Bernardin de Saint-Pierre, tirés d'une liasse de documents analogues. PONT-CALÉ.

—

La conversion d'un écrivain (XX, 713 ; XXI, 30, 494). — En ma double qualité d'ami et de compatriote de feu Paul Féval, qui m'a servi de parrain à la Société des gens de lettres, je tiens à protester contre le rapprochement tout au moins irréfléchi, et à coup sûr inattendu, du nom de ce galant homme et de ceux de deux pamphlétaires justement flétris. Paul Féval était un des écrivains les plus honorables et les plus honorés de ce temps-ci, et il n'avait pas à se *reconnaître*, ne s'étant jamais oublié. JOC'H D'INDRET.

—

Lettres de Jacques Amyot (XX, 740). — Le Recueil de prières ou Livre d'heures dont il se servait comme aumônier des chevaliers du Saint-Esprit, ms. de Jacques Amyot, et une lettre non datée de ce savant helléniste, adressée à M. Jacques Gastot, conseiller du roi et secrétaire de ses finances à Paris, sont à la disposition de M. *Antissiodorensis*. Il connaît de quelle façon François I[er] le remarqua en entendant un compliment que lui débitait à Breuilhameau un des fils de M. de Castelnau, seigneur de la Forest-Thaumiers de Berry.

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Les monitoires et le secret de la confession avant 1789 (XXI, 129, 186). — Obligé de garder la chambre en ce moment, je ne puis consulter à la Bibliothèque nationale un mémoire qui doit renfermer tous les renseignements désirables sur la question de notre collaborateur L. Jeny. Cette pièce se trouve dans le numéro 102 du recueil de Thoisy ; elle est intitulée : *Des monitoires et de l'obligation de déposer des monitoires.* (Trois pages et demie in-folio en petit texte très serré.)

Mais, à défaut de données sur le contenu de ce document, il me semble que la lecture d'un *réaggrave*, nom de la troisième instance faite aux fidèles et dont le monitoire était la première, intéressera nos collaborateurs. Nous le donnons donc ci-après avec la pensée que, quoiqu'un peu long, on ne l'en trouvera pas moins curieux.

REAGGRAVE

VALENTINUS PIDOUX, *Doctor Sorbonicus, Insignis Ecclesiæ Meldensis Præunctor et Canonicus, Illustrissimique ac Reverendissimi* D D JACOBI-BENIGNI BOSSUET, *Meldensis Episcopi, Christianissimi Domini Nostri Regis in suis Status et Sanctioribus Consiliis Consiliarii*

Ordinarii, Serenissimi Delphini *anteà Præceptoris, et Serenissima* Ducissæ Burgundiæ *ab Eleemosynis Primi, in spiritualibus et temporalibus Vicarius Generalis, omnibus Presbyteris et Rectoribus nobis subditis, salutem in Domino.* Comme ainsi soit que certains Quidans, ayent cy-devant esté admonestez de nostre part et autorité par quatre divers Dimanches consécutifs, ès Prones de vos Eglises, à l'instance et requeste des sieurs officiers du présidial de Meaux, complaignans à Dieu et à nostre mère sainte Eglise, qu'ils eussent, sous peine d'excommunication, de dire et révéler ce qu'ils sçavoient et avoient connaissance, que, depuis deux mois et plus, certains Quidans et Quidannes mal intentionnez, ont fait et composez des chansons contre l'honneur et réputation desdits sieurs officiers, les qualifians d'ignorans, de bestes, d'avares, de chevaux, d'oysons, de Tartuffes, d'originaux, d'enfans de chicane, de gens de crasse et de mine basse, qui font pitié et tournent à tous vents, avec autres injures et termes méprisans, ont fait écrire lesdites chansons par gens inconnus, les ont publiées, portées et distribuées de main en main, fait chanter par les rües et aux portes d'aucuns desdits officiers, auprès d'icelles sur l'air de *Lampon* (1); en ont jetté des copies devant les portes, fait semblant de les ramasser, ou de les avoir trouvées, et fait des lectures dans les compagnies et en pleine assemblée des premières personnes de la ville, ecclésiastiques et laïques, et ont dit enfin que lesdits sieurs officiers ne devoient pas s'en plaindre, puisque lesdites chansons ne contenoient que des véritez; sçavoient ceux qui ont escrit lesdites chansons ou les ont copiées, qui les ont jettées ou fait jetter par les rues, qui les ont ramassées ou vu ramasser, qui les ont lues ou ouy lire, qui ont dit connaître des gens qui en sçavoient les auteurs; sçavoient enfin lesdits auteurs, écrivains, copistes, distributeurs, lecteurs, approbateurs desdites chansons; et que ceux et celles qui avoient connaissance desdits faits n'ont tenu compte de venir relever à celuy qui a publié lesdites lettres monitoires, dans le temps qui leur avoit esté enjoint, ny depuis; a ces causes, autant qu'il est en nous, nous les excommunions, et, s'ils demeurent six jours en ladite sentence d'excommunication, nous les aggravons; et si, par six autres jours immédiatement consécutifs, ils demeurent d'un cœur endurci, obstiné et contumax (ce qu'à Dieu ne plaise) esdites sentences d'excommunication, et aggrave, sans venir à révélation, nous les réaggravons, et vous mandons de nostre part et autorité que vous les dénonciez en vos Eglises publiquement pour excommuniez, aggravez et réaggravez. Datum *Meldis sub sigillo dicti Illustrissimi et Secretarii ejusdem chirographo, die mensis Julii Anno Domini Millesimo nonagesimo.*

Signé : Royer. Et scellé.

La révélation était donc obligatoire sous peine d'excommunication, mais on ne dit pas ici qu'elle devait se faire confessionnellement. Que serait devenu, en effet, le secret de la confession?

Comme l'*Intermédiaire* a sans doute à Meaux un ou plusieurs collaborateurs, ce *réaggrave* n'éveillera-t-il pas leur attention et, en attendant une réponse catégorique sur le fond de la question, ne pourraient-ils les uns ou les autres nous édifier sur cette grave affaire des officiers du présidial, si cruellement insultés sur l'air de *Lampon?* Er. Thoinan.

(1) C'était, comme Lanlair et Lanturlu, un refrain de vaudevilles qu'on appelait pour cela des Lampons.

— Remerciements empressés au confrère Vannes pour son obligeante indication du monitoire inséré dans l'ouvrage de M. Daressy. Au cas où notre collaborateur Vannes aurait entre les mains cet ouvrage, ne pourrait-il me faire connaître si, dans le passage dans lequel on invite les fidèles à révéler ce qu'ils savent de l'affaire, on les prie de formuler ces révélations autrement que par la voie de la confession, en un mot, s'il est fait une allusion quelconque à la confession dans ce document?

(Bourges.) Jeny.

—

Le bonnet phrygien, emblème national (XXI, 162, 277, 370, 495). — Notre collaborateur M. Cottreau, dans une dissertation des plus remarquables, croyait pouvoir affirmer que le bonnet phrygien n'avait jamais été un insigne militaire, et qu'on ne le trouvait guère que sur des drapeaux de garde nationale.

Il existe cependant à l'arsenal de Vienne (Autriche) trois drapeaux pris durant les guerres de la Révolution, qui, au lieu de pique, portent, à l'extrémité de la hampe, un bonnet phrygien.

Un certain nombre d'autres drapeaux portent, sur l'étoffe au-dessus du faisceau de licteur, le bonnet phrygien.

Mais je reconnais, comme M. Cottreau, que cet emblème est assez rare et que la plupart des drapeaux ne le portent pas.

Quant au bonnet phrygien, il fut adopté, avec deux poignards croisés, comme emblème par Henri III. On peut consulter à ce sujet un des derniers mémoires de M. Egger, publié dans le *Journal des savants*, sur l'assassinat politique dans l'antiquité. Germain Bapst.

—

Le verre de sang de Mlle de Sombreuil (XXI, 200, 336, 392, 460). — Mademoiselle de Sombreuil avait, par son intervention, sauvé son père des massacres de septembre, mais le marquis de Sombreuil eut le grand tort de ne pas quitter Paris. Il fut impliqué, ainsi que son fils, Stanislas, comte de Sombreuil, ancien capi-

taine de hussards, dans le procès des Chemises Rouges. Le 11 nivôse an II, les administrateurs de police signaient l'ordre d'arrestation, qui est conservé actuellement aux archives de la Préfecture de police (carton 17, pièce 288).

DÉPARTEMENT DE POLICE

Commune de Paris.

Le concierge du Port-Libre (1), rue de la Bourbre, recevra les prisonniers ci-après dénommés,
Savoir:
Jean-Jacques Montarand.
Jean-Joseph Lambotte.
Charles-François Sombreuil-Virau.
Sombreuil fils.
Qui lui est envoyé de la prison de la Force et il le gardera jusqu'à nouvel ordre.
Fait au département de police, hôtel de la mairie, le 11 nivôse de l'an 2e de la République.
Les administrateurs de police.
SOULÈS, MICHEL.

Le Comité de sûreté générale les fit transporter, le 13 floréal an II, à Sainte-Pélagie. L'ordre de transfèrement que nous publions se trouve aussi aux archives de la Préfecture de police (carton 18, p. 170).

CONVENTION NATIONALE

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du 13 floréal l'an second de la République française une et indivisible.
Le Comité arrête que le ci-devant marquis de Sombreuil et son fils, Laval Montmorenci, le ci-devant prince Rohan et le ci-devant prince de St-Maurice, seront transféré de Port-Libre, où ils sont détenus, à Ste-Pélagie où ils seront mis au secret.
Perquisition (2) très exacte sera faittes de leurs papiers qui seront mis sous les sellés et apportés au caumité.
Charge le comité de surveillance de la section des piques de l'exécution du présent et d'en rendre compte.
Les membres du Comité de sûreté générale :
Voulland, Louis du Bas-Rhin, Sagot, Du Barrau.
Sertifé véritable à l'ordre qui nous est resté entre nos mains.
BELLŒIL, MOULIN.

Le marquis Charles-François Virot de Sombreuil et le comte de Stanislas de Sombreuil furent condamnés à mort et exécutés le même jour, le 17 juin 1794.

Mademoiselle de Sombreuil fut également arrêtée au sujet du complot des Chemises Rouges, en même temps que son père et son frère. Nous n'avons pas trouvé son ordre d'arrestation, mais, le 11 nivôse an II, les administrateurs de police signaient la pièce suivante (1) :

DÉPARTEMENT DE POLICE

Commune de Paris.

Le concierge des Anglaises, rue St-Victor, remettra aux (2) porteurs du présent la nommée Sombreuil pour être transféré à Port-Libre.
Fait au département de police, le 11 nivôse de l'an 2 de la République.
Les administrateurs de police.
SOULÈS, MICHEL.

Elle ne tarda pas à être mise en liberté et le Comité de sûreté générale la fit sortir de Port-Libre, le 6 fructidor.

Remettre à Rossigneux.

CONVENTION NATIONALE

Maurille, fille Sombreuil en liberté le 6 fructidor.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Du 6 fructidor l'an second de la République française, une et indivisible.
Vu les certificats des médecins et (3) l'état de maladie de la citoyenne Sombreuil,
Le Comité de sûreté générale arrête que la femme Sombreuil, détenue à port libre, maison de la bourbe, sera mise à l'instant en liberté et les scellés levés au vu du présent.
Les membres du Comité de sûreté générale :
S. LEGENDRE,
ELIE LACOSTE, VOULLAND, GOUPILLEAU DE FONTENAI, BERNARD,
LOUIS DU BAS-RHIN (4).

Toutes ces pièces officielles étaient entièrement inédites et nous en devons la gracieuse communication à M. Abel Peyret, archiviste de la Préfecture de police, auquel nous en adressons tous nos remerciements.

—

De la harpe (XXI, 265). — L'histoire de cet instrument serait trop longue à écrire dans les étroites colonnes de l'*Intermédiaire* et nous nous bornerons à mentionner son antiquité, en constatant qu'il a longtemps régné souverainement sur le monde, depuis le jour où le roi David célébrait la gloire du Seigneur, et dansait même devant l'arche, selon l'Ecriture sainte, en s'accompagnant de la harpe. Sans remonter trop loin de nous dans ses diverses étapes, nous constatons, dès à présent, que c'est principalement sous le

(1) Port-Royal, aujourd'hui l'hôpital de la Maternité.
(2) Faite effacé.

(1) Archives de la Préfecture de police, carton 17, pièce 293.
(2) Gendarmes effacé.
(3) Son effacé.
(4) Archives de la Préfecture de police, carton 23, pièce 413.

Directoire et sous l'Empire, que la mode consacra la vogue de cet instrument; toutes les femmes ayant un joli bras, une taille élégante ou un pied bien modelé, s'empressaient de l'adopter, afin de mieux faire ressortir leurs avantages. Diderot, en écrivant à mademoiselle Voland (1760), constatait en ces termes la faveur dont il jouissait : « J'avais été invité, la semaine « passée, par le comte Oginski à l'enten- « dre jouer de la harpe. Je ne connaissais « point cet instrument; c'est un des pre- « miers que les hommes ont dû inven- « ter..... cependant, il est moins pathéti- « que que la *mandore.* » On sait que celle-ci était une espèce de petit luth, qui n'est plus en usage depuis longtemps, puisqu'il fut détrôné par la harpe, comme son modèle.

L'étude de notre instrument n'avait pas tardé à figurer dans les programmes de l'éducation publique, et il n'y avait guère de couvents où les jeunes filles ne s'appliquassent pas avec ardeur à cette étude. L'histoire raconte que c'est grâce à cet instrument, auquel il avait ajouté une pédale, que Beaumarchais eut la fortune d'être introduit auprès de Mesdames, filles du roi; son succès fut si grand que, dans un de ces concerts de famille, auxquels assistaient le roi, la reine et le dauphin, Louis XV passa même son fauteuil à Beaumarchais, afin de mieux l'entendre jouer.

Singulier hommage, avouons-le, envers celui qui devait railler plus tard avec tant de verve impitoyable et d'esprit les titres de noblesse, les gens en place et *tout ce qui tenait à quelque chose.*

Il est vrai que Figaro devait s'écrier un jour : *Noblesse, fortune, un rang, des places : tout cela rend si fier!* Ces concerts n'étaient pas les seuls où la harpe avait son importance; la comtesse de Boufflers charmait, avec la sienne, le prince de Conti, mais celle qui se rendit presque célèbre, entre toutes, par son enthousiasme et son talent fut Stéphanie Ducrest, devenue plus tard comtesse de Genlis, qui ne voyageait jamais sans avoir une harpe sur sa voiture; pendant l'émigration, chassée de ville en ville à travers l'Allemagne, et fuyant devant les troupes françaises victorieuses, elle écrivait d'un ton mélancolique : *Une seule chose m'embarrasse; c'est ma harpe. Je ne puis me résoudre à m'en séparer*; après tout, cette compagnie ne valait-elle pas mieux que le cadavre à disséquer qu'on accusait la comtesse de Coigny, passionnée pour l'anatomie, d'emporter dans le coffre de sa voiture? Autres caractères, autres goûts! Marie-Antoinette et madame de Lamballe ne furent pas les dernières à favoriser, par leur exemple, le culte de la harpe.

C'est grâce au plaisir qu'elles y trouvaient, qu'on vit éclore, pour ainsi dire, sous leur protection le jeune compositeur Pierre d'Alvimare, qui se fit un nom, à la fois, comme bon musicien et comme harpiste. Son intelligence était telle, qu'à cinq ans il jouait la comédie et qu'un an après, ses progrès sur la harpe furent si rapides qu'on le regardait comme un petit prodige. L'amour du dessin fut aussi l'un de ses goûts dominants et c'est grâce aux ressources que lui procurait son crayon, qu'il put traverser sans encombre les plus néfastes journées de la Révolution, jusqu'au moment où ses amis parvinrent à faire rayer son nom de la liste des émigrés.

Dès que Bonaparte fut nommé premier consul, sa femme, la bonne Joséphine, qui avait connu d'Alvimare pendant qu'elle était encore madame la vicomtesse de Beauharnais, obtint pour le jeune musicien le titre et les fonctions de premier harpiste-solo de la musique du premier consul; déjà, il avait été admis en la même qualité à l'Opéra, et ses compositions ne tardèrent pas à lui créer une source de succès, auxquels Joséphine mit le comble en le prenant pour professeur et en le donnant pour maître à sa fille, Hortense. On sait que celle-ci cultiva la peinture avec amour, mais c'est surtout à sa supériorité comme musicienne qu'elle doit sa popularité; le matin, elle composait, seule, des romances et les faisait entendre le soir dans son salon, sans se soustraire à la critique de son entourage. Son professeur, d'Alvimare, n'en était que plus fier de ses talents. Constatons, en passant, d'après le témoignage de mademoiselle Cochelet, sa lectrice, que ce fut la reine Hortense qui eut, la première, l'idée de faire représenter un dessin sur chaque romance, idée par laquelle fut inaugurée une mode où ont excellé et excellent encore une foule d'artistes de talent.

Parmi les aimables artistes qui rehaussaient encore cette période de notre histoire, notre souvenir peut s'arrêter avec plaisir sur quelques noms, tels que ceux de madame de Broc, la princesse d'Eck-

mülh, madame de Noailles, la générale Moreau et la princesse de Gabrielli, dont la réputation de harpiste ne laissait rien à désirer dans cette couronne musicale. Malgré cela, l'heure presque finale de cet instrument avait sonné; les jeux brillants et variés du piano devaient définitivement triompher de la monotonie des sons et du manque d'énergie de sa rivale. Il y a plus de cinquante ans, croyons-nous, que Cherubini essaya de proscrire celle-ci des classes du Conservatoire et, quoiqu'elle ait pu résister à cet assaut, c'est à peine si l'on y constate encore le souvenir de son passage, grâce au talent hors ligne des maîtres tels que Th. Labarre et ses dignes successeurs.

EGO E.-G.

—

Le culte de l'Être suprême (XXI, 386, 498). — Je me souviens avoir vu sur un bandeau en dessous du toit de l'église de Servon (Seine-et-Marne) ce reste d'inscription :

TRE SUPRÊME

Tout le commencement avait disparu par suite d'une réparation. Ce qui restait était encore très visible sous un badigeon à la chaux.

Il y a peu d'années, huit ou dix ans, peut-être même moins, cette église, qui était dans un état de délabrement très grand, a été réparée et le reste de l'inscription a été enlevé par les maçons.

H. P.

—

Drapeaux français (XXI, 386, 475). — Voyez : Carte générale de la monarchie et du militaire de France ancien et moderne, présentée au Roy, à Marly, le 17 février 1730, par son très humble, très obéissant, très soumis et très fidèle sujet et serviteur P. Lemau de la Jaisse, de l'ordre royal de Saint-Lazare et ancien officier de S. A. R. feüe Madame.

Dans ce rare et précieux ouvrage, grand atlas in-fol. dont la description sommaire remplirait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire*, le *Chercheur dans l'embarras* trouvera, outre la description des uniformes jusqu'à la quinzième année accomplie du règne de Louis XV, la représentation gravée et la description des drapeaux, étendards et guidons de tous les régiments.

Ainsi :

Rozen (allemand).

Habit et paremens rouges.

6 étendars jaunes, soleil d'or et frange d'or.

Saint-Simon.

Habit et paremens blancs.

3 drapeaux. Deux quarrés jaunes et les autres rouge et violet.

(Auteuil.) ED. PÉLICIER.

— On conserve dans la sacristie d'Amiens une enseigne du régiment d'Albret, vidamie d'Amiens. — L'histoire de la milice française, par le P. Daniel et les tableaux de la monarchie française fourniront des renseignements, sans parler des ouvrages déjà cités ou des livres du bibliophile Jacob. V. A.

—

Tableaux du XVIIIe siècle à retrouver (XXI, 389). — En cherchant dans mes cartons, je trouverais bien un certain nombre de dessins originaux de Fragonard, Moreau le Jeune, Freudeberg, St-Aubin, F. Boucher, Watteau, Greuze et Leprince; peut-être même de Boissy et Taunay. J'ai même un joli portrait de femme de Chardin. Madame la comtesse de Bizemont à Foëcy conserve toujours à Norion une ou deux jolies têtes de Greuze qui proviennent de l'éminent fondateur du musée d'Orléans. De Boucher (François), je possède deux enfants jouant avec des fleurs, — deux amours jouant avec des colombes dans les airs, — deux ermites dans les rochers avec un magnifique effet de soleil, dont les pendants sont dans la sacristie de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris; puis la charmante *Leçon de musique*, dont la gravure de R. Gaillard a été offerte à M. le comte de Coigny, mais mon tableau offre une variante assez bizarre. Derrière le couple de bergers, dans la gravure, se trouve un arbre qui se divise en deux branches d'égale grosseur, tandis que dans mon tableau une des deux grosses branches est coupée au-dessus de la tête de la jeune fille, qui a la figure un peu plus allongée que dans la gravure.

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Sur un prétendu mot de Talleyrand (XXI, 418, 502). — Dans la scène VI du *Mariage forcé*, Molière fait dire en propres termes au docteur Pancrace :

« La parole a été donnée à l'homme pour *expliquer* sa pensée. »

Ne serait-ce pas en jouant sur cette

phrase que Talleyrand — ou tel autre — a fait son mot ? A. A.

—

Robichon de la Guérinière (XXI, 421). — Je crois que Robichon de la Guérinière, l'auteur justement estimé de l'*Ecole de cavalerie* et d'autres ouvrages concernant l'hippiatrique, était Normand et qu'il était né près d'Essai (Orne). Le temps et les éléments me manquent pour approfondir aujourd'hui la question, sur laquelle je tâcherai de revenir. La Guérinière avait dû être attaché comme directeur à l'*Académie* de Caen.

L. D. L. S.

— Notre collaborateur trouvera, p. 284 du livre de MM. Nuitter et Thoinan : *les Origines de l'Opéra français*. Paris, Plon, 1886, une note et un plan donnant l'emplacement exact occupé par un jeu de paume de la rue Vaugirard, qui, transformé en salle d'opéra par Sully, redevint jeu de paume, puis finalement l'académie d'équitation de la Guérinière.

Un de ses ouvrages fut, à ma connaissance, traduit en espagnol, mais je n'ai dû titre que l'indication sommaire que voici : *Escuela de a caballo*, Madrid, 1787, 2 tomes in-8, avec figures.

ESCUDERO.

— Nous connaissons dans la commune de la Chaux (canton de Carrouges, arrondissement d'Alençon, Orne) un hameau de *la Guérinière*. La famille *Robichon* était une des principales de la paroisse de Joué du Bois, limitrophe de celle de la Chaux. Nous ne serions donc pas surpris que Joué du Bois soit le lieu d'origine du fameux écuyer mort à Versailles le 2 juillet 1751 (V. Quérard, t. IV, p. 434). GÉRARD DE L'ORNE.

—

Erreurs et superstitions (XXI, 421, 506). — Ouvrages à consulter à ce sujet :

Médecine et médecins, par E. Littré, 1872.

Anecdotes de médecine (attribuées à Barbey du Bourg), 1766.

Essai sur les erreurs populaires, par Th. Brown, nombreuses éditions.

Des erreurs et des préjugés, par Salgues, plusieurs éditions.

Les recueils manuscrits sont du reste beaucoup plus curieux en ce genre que les imprimés, surtout au point de vue des préjugés locaux ; d'un cahier normand par exemple, j'extrais la recette suivante, dont chacun pourra expérimenter la vertu ; je copie :

Pour connaître si une fille est pucelle, prenez le cœur d'un geai et le mettez dans la place où elles seront ; celles qui seront pucelles pisseront sous elles. Sus.

—

Un pseudonyme à expliquer (XXI, 424). — Il n'existe aucune parenté entre madame Vincens (Arvède Barine) et madame D..., qui écrit sous le pseudonyme de Jacques Vincent. A. B.

—

Le Quérard et le Barbier (XXI, 425). — MM. Letouzey et Ané, libraires à Paris, rue du Vieux-Colombier, acquéreurs, je crois, de la dernière édition, préparent une table des noms d'auteurs.

P. C.

—

Ganache (XXI, 449). — Littré fait venir ce mot du latin *genæ* (joues) allongé par le suffixe, augmentatif et pejoratif, *accio*, — *Ganaccia*, — joue formée de chairs molles, pendantes et flétries, signe de vieillesse, et par là conduisant à l'idée de vieillard abêti ou imbécile, quelquefois aussi qualifié de *mâchoire*, une des significations du mot Ganache.

Mais ce n'est pas évidemment à cet ordre d'idées qu'il y a lieu de rattacher la qualification de *vendeur de ganache*, accouplée au nom de Belardus Lombart, dans la présente question.

Dans notre idiome languedocien, on désigne par le mot Ganache deux choses qui peuvent faire l'objet d'une vente, d'un commerce :

1° Un fauteuil bas, capitonné, du genre de ceux qu'on appelle aussi *crapauds*, dans le commerce des meubles : fauteuil confortable pour chambre à coucher ou boudoir, et où peut commodément dormir un vieillard.

2° Un vêtement en laine ou coton, pour enfant tout jeune, comprenant corsage et jupon, fermé soit à boutons, soit avec des cordons ; enveloppe facile à endosser et à retirer. — Ce n'est pas un vêtement de luxe, mais populaire ou bourgeois. Le mot Ganache dans ce sens est surtout employé en patois. — Le Dictionnaire languedocien de l'abbé Sauvages donne aussi ganâcho pour vêtement de femme (paysanne ou citadine, mais de classe inférieure) tenant lieu de chemisette.

(Nîmes.) CH. L.

— M. Frédéric Godefroy, dans son remarquable dictionnaire de l'ancienne langue française, donne avec de nombreuses et intéressantes citations la définition suivante : Ganache *ou* Garnache, « espèce de long sarreau qui se mettait par-dessus le surcot ». G. DE B.

—

Abus de la particule (XXI, 449). — La locution signalée est bien, je crois, particulière au commerce marseillais : Roux de Savornin, Roux de Fraissinet, sous-entendu : successeur. Elle sert, comme dans le cas ci-dessus, mais non pas exclusivement, à distinguer plusieurs négociants portant le même nom pratronymique, et c'est peut-être ainsi qu'elle a débuté.

Cette façon de parler, avec son caractère abréviatif, présente un rapport évident avec la formule analogue, usitée chez les Grecs : Αλεξανδερ ὁ Φιλιππου, sous-entendu : υιος, fils (Alexandre, le (fils) de Philippe). J'ai remarqué cette même abréviation dans le patois des villages des bords du Gardon.

(Nimes.) CH. L.

—

Le lion de Venise (XXI, 450). — La comtesse Potocka avait bien vu et raconté fidèlement. Le lion de la Piazzetta, lors de sa descente de la place des Invalides, tomba et se brisa en cent pièces; mais on recueillit avec empressement tous ces fragments qu'on emporta à Venise. Ils y étaient encore à l'arsenal lorsque l'empereur François Ier visita Venise, et il ordonna de les remettre ensemble, autant que possible, pour replacer le lion sur sa colonne. C'est ce qui fut exécuté, fort habilement, par le sculpteur Ferrari. Il y a deux ans, il s'en détacha une des pièces, justement au ventre de l'animal. C'était en temps de choléra et on peut bien se figurer toutes les saillies du *popolino* à cette occasion. On fit alors visiter le monument par l'architecte Bossi, et il paraît qu'on y fera de nouvelles réparations.

(Turin.) A. M.

—

Un peu d'aide fait grand bien (XXI, 450). — Il n'apparaît pas qu'il existe encore dans le Berry des traces de la coutume dont parle sir Graph. En tout cas, il semble qu'il y ait lieu de rectifier l'idée d'après laquelle cette coutume serait imputable aux « *Berrichons* » plutôt qu'aux habitants de telle ou telle autre de nos anciennes provinces. Il s'agit sans doute des derniers vestiges d'un usage bien antérieur à 1814 et dont il n'y a pas de motif de charger la mémoire des *Berrichons*, à titre tout spécial, comme semble le faire notre confrère. Cette coutume devait être plus ou moins répandue dans toute l'ancienne Gaule et même chez nombre d'autres peuples primitifs. Je me borne à reproduire, à l'appui de cette assertion, le passage suivant d'un article de M. Laisnel de la Salle, savant du bas Berry, intitulé : *Traditions populaires comparées*, et inséré à la page 173 des *Mémoires de la Société historique du Cher*, année 1868 :

L'histoire nous apprend que, par un mouvement de piété filiale, les Gaulois montaient leurs pères sur les plus hauts arbres, et les *délivraient des infirmités de la vieillesse* en les laissant tomber. Cet usage de tuer les vieillards n'était pas particulier aux Gaulois; on le retrouve chez beaucoup de peuples anciens. Encore dans ces derniers temps, les Battaks de Sumatra, peuplade que l'on dit *assez civilisée*, mettaient à mort et dévoraient des vieillards dans leurs festins religieux. Aujourd'hui même, les aborigènes de l'île de Vancouver administrent à ceux d'entre eux que l'âge et les infirmités rendent impropres à la guerre et à la chasse une sorte de poison qui les tue instantanément. Cette substance figurait, en 1862, à l'exposition de Londres, parmi les produits de l'*industrie* des peuples primitifs.

(Bourges.) L. JENY.

—

La population des Etats-Unis en 1820, 1830, 1855, 1880 (XXI, 450). — Non seulement les prévisions de Chateaubriand se sont réalisées avec une merveilleuse exactitude, mais quelques-uns de ses calculs ont même été dépassés. D'après les recensements décennaux du gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, relevés par M. Charles Vogel, dans son excellent ouvrage *le Monde terrestre*, la population de l'Union, qui était, en 1790, de 3,930,000 individus, s'élevait successivement :

En 1820	à	9,655,000
En 1830	à	12,866,000
En 1850	à	23,192,000
En 1860	à	31,445,000
En 1880	à	50,156,000

Nous saurons, dans deux ans, après le recensement de 1890, si la même progression s'est maintenue. Mais, ainsi qu'il convient de le faire remarquer, en même temps que la population s'accroissait, en 90 ans, de 46 millions d'habi-

tants, pour l'Union proprement dite, la superficie territoriale, d'une superficie primitive de 805,461 milles carrés anglais, est arrivée à en occuper aujourd'hui 2,954,450, sans compter le territoire assigné aux Indiens et l'Alaska, beaucoup plus vaste, il est vrai, que peuplé.

Les immigrants figurent dans le chiffre de la population pour une assez forte proportion. Leur nombre total, de 1821 à 1881, a été de 11,195,521, dont 5,016,213 pour les Iles-Britanniques et 324,396 seulement pour la France.

D'après le recencement de 1880, 43,476,000 habitants étaient nés sur le territoire de l'Union, et 6,680,000 étaient des émigrés d'autres contrées. (Voir *le Monde terrestre*, par Ch. Vogel, tome III, 3e partie, pages 119 et suivantes.)

FR. F.

—

Sur un mot de Louis XVI (XXI, 451). — L'abbé Maury avait prêché à la cour le carême de 1781 avec une hardiesse quelque peu singulière. Les *Mémoires secrets* nous apprennent qu'il aimait à nourrir son discours d'anecdotes et d'allusions satiriques aux abus de l'administration. Un jour, il avait révélé en chaire que, dans la seule année 1780, sept mille enfants trouvés avaient péri à Paris, « faute de soins et de bonnes nourrices ». Une autre fois, il s'était permis de déplorer à mots couverts la récente disgrâce de Necker. Composant avec les habitudes et les curiosités d'un auditoire médiocrement dévot, recherchant d'autre part avec ardeur les occasions de faire parler de lui, il avait adopté dans ses sermons une méthode que le continuateur de Bachaumont ne peut s'empêcher de trouver « peu évangélique ». (Mém. secr., XVII, 14 mars 1781.) C'est à l'occasion d'un de ces abus de parole que la Correspondance de Grimm rapporte le mot prêté à Louis XVI (édition Tourneux, XII, 498).

Observons toutefois que Mgr Ricard, le dernier en date des biographes de Maury, conteste l'authenticité de ce trait. « Il ressemble si peu aux mots de Louis XVI, que je le soupçonne d'avoir été fabriqué ou tout au moins arrangé par les ciseleurs de mots à l'usage des grands, car il y a toujours à leur service une boutique d'esprit où les gazetiers et les annalistes viennent ensuite s'approvisionner. » (Mgr Ricard, *l'Abbé Maury*. Paris, Plon, 1888, p. 107.)

Le doute émis en ces termes ne provient-il pas d'un penchant excessif à vouloir établir que Louis XVI avait beaucoup de goût pour Maury? Que la forme en ait été ou non apprêtée à plaisir, la plaisanterie dont nous parlons paraît bien marquer le sentiment du roi sur un orateur qui fut assez vertement tancé par son ordre. Mgr Ricard confesse lui-même que le grand aumônier invita Maury à s'abstenir de matières d'administration et à se rappeler qu'il prêchait *devant le Roi et non pas le Roi.*

L. BÉCLARD.

—

Familiæ stipendia (XXI, 452). — J'ai été obligé d'écrire, il y a quelques années, à *M. Sandoz*, le fameux horloger. Il me répondit, avec cette écriture magnifique connue de bien des gens. Il me fit l'historique du *Trésor des Sandoz*, existant en *Suisse* depuis plus de deux siècles. — C'est bien ce que vous appelez *Familiæ stipendia.*

O. LACOMBE.

—

Sur les mazarinades de la bibliothèque de Dieppe (XXI, 453). — La bibliothèque de Dieppe possède un inventaire de sa collection de 2,494 mazarinades réunies en 30 volumes : mais cet inventaire n'est pas encore imprimé.

C. PARAY.

—

Lettres inédites de l'abbé Nicaise (XXI, 455). — M. Emile du Boys, qui est l'obligeance même (*experto crede Roberto*), mérite bien qu'on lui fournisse toutes les indications qui pourront lui être utiles. Je suis heureux de pouvoir lui signaler l'existence, dans l'Inguimbertine de Carpentras (registre 435, *Lettres des savants*), de 34 lettres autographes de l'abbé Nicaise adressées à M. de Mazaugues. Je crois devoir ajouter qu'un de nos collaborateurs, M. Tamizey de Larroque, a, m'a-t-on dit, l'intention de publier divers extraits de ces lettres dans une *Notice sur les collections de Peiresc.*

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Dans un travail intitulé : *Aleandro le Jeune. Notice et documents inédits* (*les Amis d'Holstenius*, III), qui a paru dans les *Mélanges d'archéologie de l'Ecole française de Rome*, M. Léon G. Pélissier annonce qu'il publiera prochainement, dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, des

lettres de l'abbé Nicaise à D. Huet, l'évêque d'Avranches, au cardinal numismate de Noris, et au P. Bonjour, le coptisant célèbre. Ces lettres proviennent de diverses bibliothèques d'Italie. Le savant doyen de la faculté de droit de Lyon, M. Caillemer, a récemment publié des *Lettres de divers savants à l'abbé Nicaise*, il y en a de Leibnitz, de Thoynard, de Spanheim, etc. TOPO.

—

Le chevalier Rutledge (XXI, 456). — J'ai parlé de cet homme dans *the Edinburgh Review*, juillet 1888, et j'ai d'autres renseignements qui seraient à la disposition de votre correspondant.

G. ALGER.

—

Charles Monselet gourmet (XXI, 456). — Il est certain que Charles Monselet a été une des plus fines fourchettes de son temps ; on n'élève pas l'amour de la bonne chère à la hauteur d'un plaisir intellectuel, on n'écrit pas la *Cuisinière poétique* et les *Lettres gourmandes* sans être pénétré de son sujet. Mais il avait enrayé depuis longtemps, nous nous souvenons d'un dîner de la *Fourmi* où il nous fit une confession lamentable : par ordonnance de son médecin, le docteur Barré, croyons-nous, il ne buvait plus que du lait ! Il a écrit que Th. Gautier avait vécu et était mort « martyr de la copie », n'a-t-il pas vécu, lui, et n'est-il pas mort « martyr de son ventre » ?

A cette occasion, l'*Intermédiaire* ne devrait-il pas dresser une bibliographie complète de Monselet, un des écrivains qui donneront le plus de fil à retordre aux Quérards futurs.

OLIVIER DE GOURCUFF.

— Le baron Brisse traitait, à Niederbronn, Monselet d'ignorant, et le vieux Marco de Saint-Hilaire disait partout que le baron était un ignare en fait de cuisine.

L'EX-CAR.

— Est-ce bien gourmet ou gourmand qu'on veut dire? Il était et s'avouait l'un et l'autre. Sait-on s'il ne s'en glorifiait pas? Le fait peut être aisément constaté par les souvenirs et déclarations de ses nombreux compagnons de frairie; il ressort d'ailleurs d'une foule de ses écrits en prose et en vers. Voyez entre autres, dans le volume *Panier fleuri*, les deux pièces : *Une Préfecture* (invitation à dîner chez le joyeux préfet de l'Eure, M. Janvier de Lamotte, et *l'Homme qui va dîner en ville.*

(Nimes). CH. L.

— Voyez en outre :

La Cuisinière poétique, avec le concours de Méry, Dumas, Banville, Gautier, etc. Leipzig, s. d.

Gastronomie. Récits de table. Charpentier, 1874.

Lettres gourmandes. Manuel de l'homme à table. Dentu, 1877. CH. L.

—

Les pièces de Marmontel fils (XXI, 456). — Mon collaborateur est-il bien sûr que les paroles du *Sigisbé* soient du fils de l'auteur des contes moraux ?

Je serais bien tenté de croire que c'est un ouvrage posthume de son père, qui fut mis en musique par Louis Piccini, le fils du célèbre compositeur avec lequel Marmontel avait longtemps collaboré.

Marmontel s'était marié fort tard à mademoiselle de Montigny, nièce de l'abbé Morellet, et mourut à Abbeville, près de Gaillon, le 31 décembre 1799, en laissant plusieurs enfants, dont un fils, Louis-Joseph, né à Paris en 1789, qui s'occupa de littérature, et fit paraître en 1820 quelques ouvrages inédits de son père.

G. DE B.

—

Portrait de Jean de Fernel (XXI, 457). — Un portrait de Jean de Fernel se trouve dans l'*Histoire des plus illustres et sçavans hommes de leur siècle*, par André Thevet. Paris, 1670-71, ch. 32, p. 325, *tome septiesme*. G. M. DE M.

—

Sujet de tableau à déterminer (XXI, 457). — Il existait au château de Chilly, qui appartenait sous Louis XIII à M. de Bullion, une galerie dont le plafond était à compartiments de stuc, peint à fresque par Simon Vouët. Ce plafond représentait l'assemblée des dieux et leur histoire. Il y avait notamment la déesse Diane assise à côté d'un carquois, une flèche à la main et le croissant sur la tête.

Tortebat et Dorigny, les graveurs, gendres de Simon Vouët, auront gravé ces compositions, et c'est là peut-être où a été emprunté le sujet du tableau de M. F. M-se. M. J.

—

Lévitation (XXI, 481). — Nul, assurément, ne pourrait mieux expliquer que

M. Daudet lui-même ce qu'il a voulu dire par ce mot inusité de *lévitation* qui tient notre collaborateur Sus en peine.

Toutefois, il est permis de penser que l'auteur de l'*Immortel* a fait dériver cette expression de *levitas*, et que, dans le cas présent, elle signifie « mobilité ».

Fr. F.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

M. Pasteur, peintre et dessinateur. — La communication de M. le docteur Gamaleia sur le vaccin du choléra a ramené de nouveau l'attention publique sur les magnifiques découvertes de M. Pasteur. Bien peu de personnes savent qu'il a été un artiste dans sa jeunesse. Il est vrai que c'est aux Etats-Unis qu'il faut aller chercher les œuvres artistiques de l'illustre savant. C'est le *Guide de l'amateur des œuvres d'art* qui, dans un article de M. Durand-Gréville, a donné cette curieuse découverte :

On peut voir près de Boston, dans la savante cité de Cambridge (Massachusetts), chez M. Marcou, géologue français, une lithographie, signée en toutes lettres *Louis Pasteur*, qui est le portrait de M. Chappuis, aujourd'hui doyen de la faculté de Dijon. A côté de cette lithographie se trouve le portrait au pastel, tiers de grandeur naturelle, de M. Marcou lui-même, qui fut, autrefois, le condisciple de M. Pasteur. Ce pastel est signé *P. L.* (sic) *del.* 1842. En ce moment-là, le portraitiste avait donc dix-huit à dix-neuf ans. Personne ne regrettera qu'il ait choisi la carrière scientifique, mais, s'il l'avait voulu, il serait devenu quelqu'un parmi les peintres et, qui sait? peut-être un très grand peintre. Dans son portrait de M. Marcou, le ton des chairs, un peu fumeux dans les ombres, est d'une distinction et d'une unité remarquables dans les lumières, et beaucoup de nos peintres médaillés au Salon n'ont jamais dessiné ni modelé une bouche avec autant de justesse. Il nous semble reconnaître là les qualités de sincérité, de conscience, de volonté, que l'illustre savant a mises au service de son génie dans un autre domaine, pour la diminution des maux de l'humanité.

—

Modernes imitateurs d'Horace. — Pour compléter la série des imitations d'Horace non avouées par les écrivains contemporains, il me reste à noter celles qui se rapportent au livre II des *Epîtres* et à l'*Art poétique*. Elles sont proportionnellement tout aussi nombreuses que celles que j'ai relevées précédemment (XIV, 668; XVII, 221; XVIII, 510; XX, 62, 121). — Il demeure bien entendu que les auteurs français antérieurs au XIXe siècle, lesquels, plus scrupuleux que leurs successeurs, volaient bien le linge d'autrui, mais ne le démarquaient pas, sont toujours hors de cause.

Si meliora dies, ut vina, poemata reddit,
Scire velim, pretium chartis quotus arroget annus,
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteresque referri debet? an inter
Viles atque novos? Excludat jurgia finis.
— Est vetus atque probus, centum qui perficit annos.
— Quid? qui deperiit minor uno mense, vel anno,
Inter quos referendus erit?... etc.

(L. XI, ép. 1.)

Le Grand : La comédie doit être mauvaise... — *Clara :* Et vous, seigneur Escolastico? — *Le poète :* A la bonne heure, si c'étaient des gens morts depuis quatre cents ans au moins. — *Clara :* Et, s'ils n'étaient morts que depuis trois cent cinquante ans, est-ce que la comédie ne pourrait pas être bonne? — *Le poète :* C'est difficile. — *Clara :* Alors elle deviendra bonne avec le temps. Oh! que je voudrais revenir dans quatre cents ans pour la voir applaudir.

Mérimée (*Théâtre de Clara Gazul, les Espagnols*).

Ingeniis non ille favet plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit.

(*Ibid.*, *id.*)

Ce n'est pas que j'aime, plus qu'il n'est de raison, ces honneurs et ce triomphe réservés aux grands écrivains et aux grands artistes pour le moment de leur mort... si bien qu'on semble avoir attendu pour leur rendre justice qu'on fût certain que cela ne pourrait plus leur faire aucun plaisir, et que cet enthousiasme eût moins pour but de glorifier le mort que d'humilier ses émules vivants.

Alph. Karr (*Guêpes*, 8 juin 1873).

Obscurata diù populo bonus eruet, atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum
Quæ priscis memorata Catonibus atque Cethegis
Nunc situs informis premit et deserta vetustas.

(*Ibid.*, *id.*)

C'est le peuple aussi qui conserve... une foule de mots abandonnés. Quelle abondance de vieilles expressions vraiment françaises dont la rénovation serait une bonne fortune! Dérouillons à notre usage nos vieux trésors trop négligés.

Feuillet de Conches (*Causeries d'un curieux*).

On a loué dans ce livre (*Grandeur et Décadence des Romains*) cet art à retremper les expressions, et à leur redonner toute leur force primitive... à en doubler l'effet par l'application... du mot simple et populaire, obscurci et comme rongé par l'usage et par la rouille du temps.

Alb. Sorel (*Montesquieu*, ch. 4).

Exiguo gratoque fruaris tempore raptim.
(*Ibid.*, *id.*)

Content du peu de jours qu'il saisit au passage.
Lamartine (*la Retraite*).

Ego utrùm
Nave ferar magnâ an parvâ, ferar unus et [idem.
(*Ibid.*, *id.*)

Si toute la vie se borne à quelques jours, qu'importe que nous ayons accompli le voyage dans un petit canot d'écorce, ou sur une grande pirogue chargée de lianes et de machines?
Chateaubriand (*les Natchez*, l. VII).

Qu'importe, au moment du naufrage,
Sur un vaisseau fameux d'avoir fendu les airs,
Ou, sur une barque légère,
D'avoir, passager solitaire,
Rasé timidement le rivage des mers?

Lamartine (*Nouv. Médit. poétiques*, XI).

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
(*Ars poetica.*)

Il faut pardonner beaucoup de choses à l'enthousiasme, et les touristes, à l'égal des peintres et des poètes, ont eu de temps immémorial le privilège de tout oser.

Denecourt (!) (*le Palais et la forêt de Fontainebleau*).

Multa renascentur quæ jàm cecidere, cadent [que
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma lo- [quendi.
(*Ibid.*)

... L'usage, qui décide de l'existence et de la signification des termes, est, à plus forte raison, le maître d'en réformer, ou... d'en altérer l'orthographe.

Auger (*Mélanges philosophiques et littéraires*).

Si vis me flere, dolendum est
Primùm ipsi tibi.
(*Ibid.*)

Pour qu'une page arrache des larmes à ceux qui la liront, il faut que cette page ait été écrite avec des larmes.

Ch. Fuster (*Essais de critique*).

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.
(*Ibid.*)

Eckermann sera pour Gœthe, et par un côté du moins, cet informateur, ce baromètre, cette pierre à aiguiser.

Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, 6 *octobre* 1862).

Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego [paucis
Offendar maculis.
(*Ibid.*)

Pourquoi relever quelques défauts qui peuvent se trouver dans un bon livre?

Morellet (*Observat. sur les Martyrs de Chateaubriand*).

Mediocribus esse poetis
Non Dî, non homines, non concessêre columnæ.
(*Ibid.*)

Tout ce qui s'appelle poème, au dire des maîtres de cet art, est bon ou mauvais; point de milieu. Le médiocre et le pire, c'est tout un.

P. L. Courier (*Conversat. chez la comtesse d'Albany*).

C'est une loi de nature qu'il n'est pas permis aux poètes d'être médiocres.

F. Brunetière (*la Littérature française au moyen âge*).

C'est un dur métier que celui de poète, et qui ne veut point d'infériorité.

Ch. Canivet (*Crit. litt.*, *Soleil* du 1er août 1887).

Nescit vox missa reverti.
(*Ibid.*)

Telle pensée, telle parole, une fois écrites par un homme de quelque talent, ne peuvent plus se reprendre.

D. L. Gilbert (*Etude sur Saint-Evremond*).

... Il savait par expérience qu'une fois certaines paroles prononcées, il n'y a pas de puissance humaine capable de les faire rentrer dans le néant.

André Theuriet (*le Fils Maugars*).

Silvestres homines sacer interpresque deorum
Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus;
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones.
(*Ibid.*)

On dit qu'aux temps anciens, quand la Nature [fée
Sommeillait dans les bois et dans les antres [creux,
On a vu les douceurs de la lyre d'Orphée
Attendrir les lions et les tigres affreux.

Théod. de Banville (*Figaro*, 7 mai 1868).

Les tigres lui léchaient les pieds dans leur délire,
Et les aigles volaient près de sa grande lyre.

Théod. de Banville (*les Exilés. Hésiode*).

Comme on le comprend de reste, cette revue déjà longue est loin d'être complète. Je me réserve de l'enrichir plus tard des nouvelles découvertes que me procure journellement le hasard de mes lectures.

JOC'H D'INDRET.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 septembre 1888.*

XXIe Année. — N° 489.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 114.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Quel est le nombre des mots de la langue française ? — Quelqu'un voudrait-il avoir l'obligeance de nous dire combien de mots français explique le dictionnaire de Littré ?

La langue chinoise se compose de 41,247 mots, c'est du moins le chiffre de ceux contenus dans le dictionnaire impérial publié au siècle dernier.

Les Chinois ne se servent dans l'usage courant que d'environ sept mille mots, que l'on trouve dans leur code télégraphique publié à Chang-haï. Ce nombre de mots semble être celui qu'il importe de connaître pour bien posséder une langue quelconque. La Bible n'en renferme, paraît-il, pas autant. C. B.

—

Pourquoi d'un fer assassin ? — Est-ce bien du doux Berquin, comme on me l'affirme, qu'est ce très réaliste quatrain ?

Pourquoi d'un fer assassin
S'entr'ouvrir la panse,
Quand on peut dans un festin
Crever de bombance ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

E pur si muove. — J'ai lu quelque part, que ce ne fut qu'en 1835 que l'Eglise romaine permit de croire sans hérésie que la terre tourne autour du soleil, et encore avec des restrictions.

Peut-on me renseigner à cet égard ? R.

—

De qui cette pensée ? — On dit et l'on redit souvent : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien. » Quel est l'auteur de cette... maxime ? Les uns l'attribuent à Alphonse Karr, d'autres la restituent au dessinateur Charlet. Quid ?

PONT-CALÉ.

—

Pioupiou. — Ce nom de *pioupiou* fut appliqué primitivement, dit-on, aux gardes-françaises. Leur uniforme blanc rappelait un peu le costume des pierrots de la comédie, et les gamins de Paris de l'époque s'amusaient à imiter le cri du moineau lorsqu'ils voyaient passer un soldat de cette arme.

— Pioupiou ! pioupiou ! leur faisaient-ils.

Le nom resta aux gardes-françaises et passa ensuite à tous les autres fantassins.

Cette étymologie, donnée par quelques auteurs, ne me satisfait pas. L'*Intermédiaire* en connaît-il une autre ?

R. D.

—

Faux comme un jeton. — Quelle est l'origine de ce dicton et quelle est sa véritable signification ? EGO E.-G.

—

Citations à rapatrier. — 1. Corruptio optimi pessima. — 2. Corruptissima respublica, plurimæ leges. — 3. Est vulgus sine rectore, præceps pavidum secors. — 4. Malo periculosam libertatem. — 5. Miserrimam servitutem pacem appellant. — 6. Nec totam servitutem pati possunt, nec totam libertatem. — 7. Vulgus ad deteriora prumptum est. — 8. Sine calce et arena. — 9. Scribitur ad narrandum, non ad probandum. — 10. Quis, quid, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando ? (N. B. Nous avons vu attribuer les sept premières à Tacite et les trois dernières à Quintilien.) — 11. Fit scelus indulgens per nubila sæcula (Silius Itali-

cus ?). — 12. Cum vulpibus vulpinandum (Varron ?). A. L.

—

Grands bailliages. — Un édit du 8 mai 1788, rendu sur la proposition de Loménie de Brienne, institua sous le nom de *grands bailliages* quarante-sept cours supérieures auxquelles furent attribuées la majeure partie des attributions des parlements.

Ces grands bailliages ne survécurent pas, je crois, au ministère de Brienne. Mais entrèrent-ils en fonctions ? Et quelle est la date précise de l'édit royal qui en prononça la suppression ? SED EGO.

—

Sur un singulier cas de longévité. — Au moment où notre illustre Chevreul vient de doubler heureusement le cap de la cent deuxième année, je puis, avec quelque à-propos, ce me semble, demander à mes chers lecteurs s'ils connaissent un rapport de M. Alfred Maury (de l'Institut) sur une note de M. Michel Hardy, correspondant du ministère de l'instruction publique à Périgueux, intitulée: *Un cas d'extrême longévité en Périgord en* 1342 (*Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1888, p. 270). De ce rapport, il résulte que le sieur Elie Combel, mentionné comme témoin dans une charte latine de 1342, déclare être, à cette date, âgé de cent quarante ans.

Le savant académicien rappelle qu'un Anglais, Thomas Parr, qui fut amené à la cour de Charles Ier, en 1635, avait alors cent cinquante-deux ans. Voilà des chiffres qui rendent presque vraisemblable la théorie de ce bon M. Flourens ! Pourrait-on citer d'autres cas de longévité aussi rassurants et non moins authentiques ?

Je ne veux pas terminer cette petite note sans souhaiter cordialement à tous les *intermédiairistes* d'atteindre en bonne santé l'âge du Périgourdin Elie Combel, et même (*quand on prend du galon !...*) l'âge de Th. Parr.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La violation du tombeau de Charles Ier par le prince régent d'Angleterre. — Dans les *Mémoires d'un peintre anglais*, par M. Frith, publiés par la *Revue britannique*, se trouve cette curieuse anecdote :

Pendant que M. Frith résidait à Windsor pour exécuter le tableau du mariage royal, il vit de ses yeux et toucha de ses mains une étrange relique.

Un jour qu'il dessinait dans la chapelle de Saint-Georges, un huissier s'approcha de lui et lui demanda s'il désirait voir un fragment du corps de Charles Ier. Cet homme semblait parler sérieusement. L'artiste l'avait souvent vu dans la chapelle; il avait remarqué la grande chaîne d'argent qu'il portait au cou et dont l'extrémité disparaissait dans la poche du gilet.

—Que voulez-vous dire ? demanda-t-il. Comment pourrais-je voir ce dont vous me parlez ?

L'huissier exhiba un médaillon qu'il ouvrit et montra un petit objet noir.

— Ceci, dit-il, est un morceau du cou de Charles Stuart, roi d'Angleterre et d'Ecosse.

— Comment possédez-vous un pareil objet ? demanda William Frith.

— Voici. Sous la régence de Georges IV, étant garçon charpentier, je travaillais avec mon patron dans le château, lorsque nous fûmes appelés un jour dans les caveaux, situés juste au-dessous de l'endroit où nous sommes. Nous y trouvâmes le prince régent avec deux ou trois personnes de sa suite et plusieurs domestiques porteurs de flambeaux. Tout ce monde-là semblait chercher quelque chose. A la fin, l'un des gentlemen dit, en montrant un des cercueils rangés le long du mur : « Le voilà. » Une lumière qu'on approcha fit paraître cette inscription : « Charles, roi, 1648. » Autant que je puis me le rappeler, c'était bien cette date (1). Le prince dit alors à mon patron : « Ouvrez ce cercueil et faites-le avec précaution. » Nous exécutâmes cet ordre. Le couvercle fut soulevé et... je vous assure qu'il y eut un saisissement général. Vous avez vu dans le château les portraits du roi Charles, n'est-ce pas ? Eh bien, vous pouvez croire qu'ils sont très ressemblants. C'étaient bien ces moustaches et cette barbiche si connues. L'un des yeux était grand ouvert, l'autre n'existait plus. Le visage était parfaitement conservé, seulement très bruni. Un large ruban noir entourait le cou. « Prenez la tête », dit le prince. Mon maître obéit; mais il semblait très effrayé, car ses mains tremblaient. Tout à coup, le prince dit : « Voyez ! l'œil s'en va ! » En effet, l'œil unique du pauvre roi Charles s'évanouit en poussière. En même temps, les mains tremblantes de mon maître laissèrent échapper la tête, qui roula sur les dalles du caveau. L'humidité grasse dont elle était imprégnée, dit-il, l'empêchait de la tenir. Le prince ne fut pas content; il malmena mon maître, qui n'était pourtant pas la cause de l'accident; puis il dit à l'un des gentlemen de remettre la tête dans le cercueil, ce qui fut fait. Là-dessus, ils s'éloignèrent tous, nous laissant, mon patron et moi, près du coffre funèbre. Au moment où nous nous retirions à notre tour, celui-ci s'écria : « En voilà un morceau ! » En même temps, il ramassait un débris de chair qui s'était détaché du cou et qu'il me donna. Je l'ai religieusement conservé depuis. Ainsi, vous pourrez dire que vous avez vu un morceau du corps de Charles Ier.

Qu'y a-t-il de véridique dans cette histoire ? Ne faut-il voir là qu'un conte du peintre ou d'un huissier facétieux ? Nos

(1) La date de la mort de Charles Ier est le 16 janvier 1649.

confrères anglais pourraient-ils nous fournir quelques renseignements?

V. V.

—

Gens du monde amateurs d'anatomie. — Dans l'intéressante communication de M. Ego E.-G. sur l'histoire de la harpe, notre très érudit collaborateur parle du goût, pour le moins singulier, de la comtesse de Coigny pour l'anatomie. Où trouve-t-on signalé ce curieux détail? L'exemple de cette noble dame a-t-il été contagieux, et comment, à cette époque, pouvait-on se procurer les macchabées indispensables pour ce peu gracieux divertissement? Ne serait-ce point là une légende plus ou moins habilement tissée? Il nous semble qu'à l'époque actuelle, où nous nous piquons pourtant de libéralisme, on ne se prêterait pas aussi aisément à de pareilles fantaisies? Il est bon que le temple d'Esculape ne soit pas ouvert aux profanes. PONT-CALÉ.

—

La langueur du duc de Reichstadt. — On a souvent écrit que le jeune duc de Reichstadt était mort atrophié par un mal étrange, mal auquel M. Bonnetain a consacré tout un roman, qui fut, du reste, poursuivi en cour d'assises et acquitté par le jury.

Le poète Barthélemy, dans sa *Némésis*, fut un des premiers qui lancèrent cette insinuation :

Je ne puis sans douleur
Contempler le visage éclatant de pâleur;
On dirait que la vie à la mort s'y mélange.
Voyez-vous comme moi cette couleur étrange?
Quel germe destructeur, sous l'écorce agissant,
A sitôt défloré ce fruit adolescent?

M. Imbert de Saint-Amand, dans un livre récent, ***Marie-Louise et le duc de Reichstadt***, a nié en termes éloquents cette insinuation qu'il traite d'odieuse et de calomnieuse. Mais M. de Saint-Amand est un défenseur passionné du malheureux fils de Napoléon Ier, et, de plus, il ne cite aucun document dans tout son volume; son jugement peut donc paraître suspect.

Quelque intermédiairiste pourrait-il et voudrait-il examiner ce côté de la vie d'un jeune prince infortuné, et dont la figure sympathique, en somme, est tachée par l'accusation formelle lancée par Barthélemy, et par bien d'autres après lui.

Je sais que la question est délicate, aussi elle est posée dans l'*Intermédiaire*, le seul journal peut-être où un pareil sujet puisse être envisagé avec la discrétion des savants et la lucidité des annalistes.

Dans tous les cas, on aura rendu un vrai service à la mémoire de cet infortuné prince si on le venge de cette injure. De toute façon, la vérité y trouvera son compte, et nous sommes dans une maison où la vérité triomphe avec décence, parce qu'elle est montrée par des écrivains de bonne compagnie. J.-B.

—

La comtesse Drouot. — Nous disons toujours à Nancy, et avec raison, « le vertueux Drouot », et voilà M. A. Gagnière qui, dans le ***Figaro***, parle d'une comtesse Drouot à l'île d'Elbe. Où a-t-il cherché cette dame? (Les Amoursde Napoléon à l'île d'Elbe.)

L'EX-CAR.

—

Pouvoirs accordés par les anciens aux diverses parties du corps humain. — M. Le Blant, dans une récente communication à l'Institut, a donné de curieux détails sur les pouvoirs que les anciens accordaient aux cheveux. Sans parler de la légende de Samson, les gentils pensaient que les cheveux étaient le siège d'une vertu magique. Ils croyaient que les chrétiens martyrs puisaient en eux une partie de leur courage; on raconte que les bourreaux, s'imaginant qu'une jeune vierge ne devait sa force de résistance qu'à sa chevelure, lui rasèrent la tête pour la déterminer à apostasier. Enfin, dans l'antiquité, nous voyons une divinité préposée à la chevelure, une autre aux sourcils.

Les autres parties du corps humain n'avaient-elles pas aussi des divinités qui leur étaient consacrées et ne leur attribuait-on pas des pouvoirs particuliers?

I. M.

—

Les seize enfants de Marie-Thérèse. — Tout le monde sait que la mère de Marie-Antoinette (Marie-Thérèse) eut seize enfants, ce qui est un joli nombre pour une reine qui eut un règne quelque peu tourmenté.

Je serais heureux si un collaborateur voulait me donner la liste exacte et chronologique de ces seize enfants, en indiquant, autant que possible, le sort de chacun d'eux.

Je suis en ce moment en province, où les documents font défaut, et j'en aurais cependant besoin pour un travail en préparation.

Il me semble, en outre, qu'il y a là un sujet peu connu qui peut mériter l'attention de nos confrères en *Intermédiaire*.

(Toulouse.) J.-B.

—

Portrait et biographie du général prince Claude-Victor de Broglie (1757-1794). — Pourrait-on me dire s'il existe, conservé dans la famille de Broglie, quelque portrait original du général de Broglie, maréchal de camp, et chef de l'état-major général à l'armée du Rhin en 1792, et guillotiné en 1794, à l'âge de trente-sept ans, à la suite d'une dénonciation et d'un jugement iniques? — Quels serait la date et le nom de l'auteur de ce portrait? Aurait-il été reproduit par la gravure, la lithographie ou la photogravure? Il n'en est mentionné aucun dans les divers catalogues de l'*Exposition au profit des Alsaciens-Lorrains* (1874), — des *Portraits nationaux* du Trocadéro (1878), — des *Portraits du siècle* (1883).

Aurait-il été publié, sur la vie du général Claude-Victor de Broglie, quelque Notice plus détaillée que celles que contiennent les grandes Biographies?

Œttinger (*Bibliographie biographique*, 1866) est muet en ce qui pourrait le concerner. ULRIC R.-D.

—

Un protégé de Marie-Antoinette.— Les Mémoires racontent qu'un jour du mois d'août 1776, la reine Marie-Antoinette traversait en calèche le village de Saint-Michel, près de Luciennes, quand un petit enfant de trois ans se précipita sous les pieds des chevaux. L'enfant n'eut aucun mal, et la reine prit le bambin et l'amena à la cour, où parfois il dînait, assure-t-on, avec la reine.

Quelque collaborateur pourrait-il me rendre le service, dont les intermédiairistes en général profiteraient, de me dire ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote. Quel était le nom de cet enfant et qu'est-il plus tard devenu? J.-B.

—

Un correspondant de Gustave III.—Les *Lettres sur Ducis* publiées en 1824 par Campenon, de l'Académie française, étaient dédiées à un ami commun du poète et du biographe, M. Odogharty de La Tour, qui venait de mourir. L'avant-propos de cet ouvrage nous apprend que M. de La Tour, présenté en 1784 à Gustave III, qui voyageait alors chez nous, sous le nom de comte de Haga, fut nommé par ce prince « correspondant littéraire du roi de Suède à Paris »; et l'on ajoute qu'il en remplit les fonctions jusqu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire auprès de plusieurs souverains successifs, et pendant une période de près de quarante années, qui fut propre, entre toutes, à inspirer un nouvelliste.

Il y aurait donc grand intérêt, ce semble, à savoir ce qu'est devenue cette correspondance. Existe-t-elle encore dans quelque dépôt d'archives, en Suède? A-t-on songé à la rechercher, à la mettre au jour? L. BÉCLARD.

—

Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein.—Une tradition de la famille de La Rochejaquelein rapporte qu'on trouva après Waterloo, dans la berline de Napoléon Ier, un volume des *Mémoires* de la marquise de La Rochejaquelein avec des notes de la main de l'empereur en marge. Ce volume conservé longtemps dans la bibliothèque du général Auguste de La Rochejaquelein, décédé il y a déjà quelques années, en a disparu peu de temps avant sa mort. Pourrait-on dire ce qu'il est devenu et quel en est l'heureux possesseur? LA COUSSIÈRE.

—

Les armoiries de Lapérouse. — Le deuxième bulletin trimestriel de 1888 de la Société de géographie de Paris est consacré au centenaire de Lapérouse. En bas du portrait du célèbre navigateur, on donne ses noms : *Jean-François de Galaup, comte de Lapérouse*, et ses armes : *de gueules au cheval d'argent.* J'avais toujours entendu dire que les *Galaup de Lapérouse* étaient de la même famille que les *Galaup de Lamarteille* et les *Galaup de Chasteuil* (à laquelle branche appartenaient le savant et l'écrivain de ce nom); or, ces derniers, d'après les cahiers de d'Hozier, porteraient : *d'azur à la muraille d'argent crénelée et maçonnée de sable.* Je désirerais être renseigné sur ces différentes armoiries et aussi sur la parenté des différentes branches des Galaup. FRUGIE.

—

Les sires d'Asnois. — Les sires d'Asnois dont parle Guy-Coquille, dans son

Histoire du Nivernais (1646), accompagnèrent probablement, le duc de Nevers dans la croisade de 1218. Ont-ils suivi, à leur retour, le duc de Nevers dans les Pays-Bas, et ont-ils fondé une seigneurie du même nom d'Assenoy (près de Bastogne, dans le Luxembourg), et dont parle P. Bertholet dans son Histoire du duché du Luxembourg, et, nouvellement, le docteur Neyen, dans son Histoire de Bastogne.

Les seigneurs d'Asnois du Nivernais sont-ils une souche des d'Assenoy du Luxembourg?

Le père Anselme, Moreri, M. de Soultrait, Lachesnaye-Desbois (1), se taisent sur cette origine que je crois commune.

W.

—

Rœsselmann.— Le sculpteur Bartholdi vient de doter sa ville natale, Colmar, de la statue de Jean Rœsselmann. Que sait-on de ce personnage? R.

—

Ronron des chats. — J'ai souvent demandé à des savants d'où provenait le *ronron* des chats, et je n'ai jamais pu obtenir une réponse satisfaisante.

Je viens donc avec confiance, pour cette question, à mes collaborateurs de l'*Intermédiaire*, qui, je n'en doute pas, me donneront une réponse satisfaisante.

LUI.

—

Compas de proportion.— Dans les *Sentiments de Cléante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, à la fin de la quatrième lettre, Barbier d'Aucour reproche au père Bouhours d'avoir demandé « si un Allemand peut être bel esprit » et il dit à ce propos :

« Je vous assure, monsieur, que cela a déplu à des personnes bien sages, qui m'ont dit que, si l'auteur des *Entretiens* était plus judicieux, il traiterait mieux des gens qui ont une inclination particulière pour les lettres, qui les allient avec les armes, qui ont trouvé des choses admirables dans les arts et dans les sciences : l'artillerie, l'imprimerie, le compas de proportion; qui, d'ailleurs, etc. »

Qu'est-ce que c'est que le compas de proportion, dont l'invention est placée par Barbier d'Aucour sur le même rang que l'invention de l'imprimerie et de la poudre? DEBASLE.

(1) Cette terre possédée au XIe siècle par la maison de St-Vérain, comment lui avait-elle été acquise?

—

Lafontaine a-t-il écrit ses fables sous l'influence du sommeil magnétique?— J'ai lu, dans l'*Evénement* du 1er septembre, que Lafontaine aurait écrit la fable des *Deux Pigeons* sous l'influence du sommeil magnétique.

Qui peut avoir donné lieu à une pareille supposition?

Les fables de Lafontaine sont uniques. Pourquoi vouloir essayer de diminuer son talent qui est incontestable? On n'y réussira pas.

Est-ce jalousie? C'est peu probable.

Est-ce besoin d'émettre une opinion bizarre et d'étonner les lecteurs?

C'est plus possible. H. P.

—

Une collection romantique.—M. Champfleury, au cours d'un article très fouillé sur les Cénacles romantiques, paru dans le journal *le Livre*, en 1882, parle de lettres fort pimentées adressées à madame Dorval par des admirateurs, et même des admiratrices, par trop enthousiastes du talent ou de la personne de la célèbre artiste.

Cette correspondance ferait, dit-il, partie d'une collection romantique très importante appartenant à un riche étranger. A-t-elle été publiée depuis? Quel en est le possesseur actuel? PONT-CALÉ.

—

Mogras ou plutôt Maugras.— Que sait-on de la vie du peintre de ce nom, qui, d'après Félibien (Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes. — Amsterdam, 1706. T. III, p. 206), fut élève d'Ambroise Dubois, et qui, d'après Zani (*Enciclopedia metodica critico ragionata delle belle arte. — Parma*, 1819-1828), vivait vers 1612?

Quelles sont ses œuvres?

Etait-il le beau-frère d'Ambroise Dubois qui, suivant A. Jal (Dictionnaire critique de biographie et d'histoire), avait épousé la sœur d'un peintre du nom de Maugras? L. H.

—

Robespierre dessinateur. — Un dessin à la mine de plomb représentant une vieille femme, les cheveux à la veuve ou dépeignés, mais bien fait et assez fini, à

la mine de plomb, est signé : *Robespierre.*

Connaît-on d'autres dessins du célèbre conventionnel ?

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Bronzes dorés du XVIIIe siècle. — Des flambeaux de bronze sont signés : H. Picard, et sous le pied se trouve burinée la marque L D; ce D est encastré dans le L. Que signifie cette marque? C. B.

RÉPONSES

Annibal s'est-il servi de vinaigre pour se frayer un passage à travers les Alpes ? (I, 143, 175, 297; II, 286, 485; XX, 581, 661, 690, 719.) — Dans son *Commentaire sur Polybe* (liv. III, ch. 9), le chevalier Folard s'amuse beaucoup aux dépens de la crédulité de Tite-Live, et il a mis les rieurs de son côté. Le scepticisme de Folard n'était pourtant pas partagé par Voltaire, le roi des sceptiques, et le passage suivant de son traité *Des Singularités de la nature* (ch. 9) m'a paru curieux à noter.

Il y a plusieurs sortes de roches qui forment la chaîne des Alpes et des autres montagnes par lesquelles les Alpes se rejoignent aux Pyrénées. Je ne parlerai dans cet article que de la fameuse opération d'Annibal sur le haut des Alpes. Une pointe de roche escarpée lui fermait le passage. Il la rendit calcinable ou du moins facile à diviser par le fer, en l'échauffant par un grand feu, et en y versant du vinaigre. Les siècles suivants ont douté de la possibilité du fait. Tout ce que je sais, c'est qu'ayant pris des éclats d'une de ces roches à grains qui composent la plus grande partie des Alpes, je les mis dans un vase rempli d'un vinaigre bouillant; ils devinrent en peu de minutes presque friables comme du sable. Ils se pulvérisèrent entre mes doigts. Il n'y a point d'enfant qui ne puisse faire l'expérience d'Annibal.

Expérience de laboratoire, dira-t-on, irréalisable sur une grande échelle. C'est possible ; voilà néanmoins un exemple de plus à ajouter à ceux qui ont déjà été enregistrés par l'*Intermédiaire.*

JOC'H D'INDRET.

—

Les premiers vers à rimes croisées (III, 735). — La rime, inventée dans l'Inde et connue des Chinois plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne (*Intermédiaire*, VI, 80), a été, paraît-il, introduite en Europe par les Celtes. Elle a été employée dans la poésie latine accidentellement dès le siècle d'Auguste (Lalanne, *Curiosités littéraires*, p. 39) et de plus en plus à partir du quatrième siècle. Le poète Evrard se serait avisé le premier de croiser les rimes (av. 1145) (*Histoire littéraire de la France*, XIII, 67-71). Thibault IV, comte de Champagne, distingua les rimes masculines et les rimes féminines, en les entremêlant de diverses manières (av. 1253); et, trois siècles après, Jean Bouchet et Pierre de Ronsard apprirent à les alterner régulièrement (v. 1550) (Larousse, v° *Rime*). ALPHONSE R.

—

La « Chanson du capitaine », air et accompagnement (IV, 177, 280). — Voilà bien longtemps de cela, près de vingt et un ans, l'*Intermédiaire* s'est occupé d'une ancienne complainte de soldat, intercalée dans l'un des romans de Mürger, les *Vacances de Camille.* Grâce aux collaborateurs d'alors, des anciens sans doute pour beaucoup de ceux d'aujourd'hui, le texte à peu près, si ce n'est tout à fait complet de la *Chanson du capitaine*, a été reconstitué. Aujourd'hui c'est la musique, air noté et accompagnement, que je désirerais connaître. Les folk-loristes sont nombreux à présent, et les chansons d'autrefois comme les contes et légendes de la vieille France commencent à être tirées de l'oubli. Paroles et musique sont recueillies. J'ai les paroles de la *Chanson du capitaine* (*Intermédiaire*, 1867, p. 177 et 280), où trouver la musique?

Elle existe bien complète, air et accompagnement, car je l'ai entendu chanter par Thérésa. M. L.

—

« Accusé, songe à toi-même! » (VIII, 642.) — Saint Augustin est l'auteur ancien dont le nom était demandé. C'est dans son premier sermon *In natali Cypriani martyris*, qu'il rapporte le dialogue entre saint Cyprien et le proconsul devant lequel comparaissait l'évêque de Carthage :

Cum enim ejus immobilem mentem videret, quando ei dixit : « Jusserunt te principes cæremoniari », responditque ille : « Non facio », adjecit et ait : « Consule tibi ! » DEBASLE.

—

Le plus beau royaume... après celui des cieux (XI, 673, 756 ; XIX, 37, 152). — On a demandé deux fois qui a dit le premier

cette phrase célèbre, en parlant de la France. Ce n'est ni Grotius, ni Helvétius, ni Joseph de Maistre. D'après l'*Histoire de France*, de M. Monin, de la faculté de Besançon, Maximilien Ier, empereur d'Allemagne (1493-1519) : « équiparoit le roy « de France à un berger qui a des brebis « et moutons portant toyson d'or. Il di- « soit aussy que, s'il estoit Dieu, il se ré- « serveroit le ciel, et bailleroit à son fils « aisné le royaume de France, comme la « plus belle chose et la plus riche qu'il « lui sçauroit bailler ».

ALPHONSE R.

—

Ris de veau (XIV, 737, 795). — Un collaborateur a cité l'étymologie suivante indiquée par Littré : « On dit que c'est une altération pour *rides de veau.* Mais on trouve au XVIe siècle *risée* pour fressure : Le maître du porceau va assurer son voisin qu'il lui en bailleroit une bonne risée. (Bouchet, *Sérées.*) Ris doit tenir à *risée ;* mais qu'est *risée?* »

La citation donnée par Littré me paraît être fautive. Dans l'édition des *Sérées* de Guillaume Bouchet publiée par Roybet, chez Lemerre, on lit : « Le maistre du pourceau... va asseurer son voisin... qu'il lui en bailleroit une bonne *rilée.* » (T. III, p. 101). Plus loin, il est question d'un « tacroux qui brusloit ses pourceaux en sa cheminée, de peur d'en bailler des *rillées* ». (T. IV, p. 313.) Je comprends bien que la *rillée* soir une fressure, car ce mot a évidemment donné naissance à celui de *rillette* qui, on le sait, s'applique à un composé de hachis de viande de porc et de graisse, dont la fabrication est fort renommée à Tours. Pas plus que Littré, je ne sais ce que signifie le mot *risée*, à supposer qu'il ait été autrefois en usage, mais ce n'est certainement pas de là que vient le mot *ris* (de veau), corps glanduleux, qui, d'ailleurs, ne ressemble en rien à une fressure.

AL. PICARD.

—

Qualem decet (XV, 577, 632). — A la liste des journaux et revues qui ont bronché en citant les vers d'Ovide :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum,

il faut ajouter un recueil savant, et justement considéré, la *Romania* (année 1885, t. XIV, p. 238). C'est dans un article de M. C. Nigra : *Il Moro saracino, canzone popolare piemontese*, que l'on retrouve : *Qualis decet.*

DEBASLE.

—

Vérancy (XV, 742). — Le 18 mai est le jour de la fête de saint Venance, martyr sous Décius. A cette date, l'*Armagna doufinen*, publié à Valence en 1885 et 1886, par M. l'abbé Moutier, porte le nom de saint Véranci.

Il est ainsi certain que c'est là la forme dauphinoise du nom latin *Venantius.*

DEBASLE.

—

Mlle Félicité Séguin (XVII, 70). — Mlle Félicité Séguin, auteur des *Fleurs de bruyère*, est née en Auvergne, vers 1819. Elle était, en 1841, avec sa sœur, directrice des postes à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). Mes souvenirs s'arrêtent là.

(Lyon.) A. D.-N.

—

Maison habitée par J. J. Rousseau, rue Plâtrière (XVII, 138, 190, 216 ; XVIII, 358). — Madame veuve Magniant pense que cette maison, située dans l'ancienne rue *Plâtrière*, portait, en 1825, le no 1, et que Rousseau y avait logé, au *deuxième étage.*

Du temps que j'étais écolier,

je ne manquais jamais, en passant *devant* l'Hôtel des postes, de regarder la fenêtre où l'infortuné philosophe faisait la *dînette* avec son indigne compagne. Quand on a *démoli* cette maison, j'ai éprouvé comme un sentiment de regret. Il s'est répété, l'an dernier, à propos de la démolition de l'hôtel Saint-Quentin (ou hôtel Jean-Jacques Rousseau), situé rue des Cordiers. La tradition en faisait la maison de Rousseau.

Est-ce madame Magniant qui a raison, est-ce la tradition? Je penche pour la seconde hypothèse. Voici, à l'appui de mon opinion, un témoignage qui me paraît décisif.

« Au mois de juin 1772, un ami m'ayant « proposé de me mener chez Jean-Jacques Rousseau, il me conduisit dans « une maison, rue Plâtrière, *à peu près* « *vis-à-vis de l'hôtel de la poste ;* nous « montâmes au *quatrième* (1) étage (2). »

(1) Et non au *deuxième.*
(2) *Bernardin de Saint-Pierre*, cité par Musset. Pathay (*Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, 1827, p. 373).

D'après le biographe de Rousseau, la maison appartenait à M. *Venaut, épicier retiré du commerce.* (M. P., p. 329.) Pour résoudre complètement le problème, il serait peut-être utile de compulser le *Tableau de Paris*, de Mercier.

L'abbé KATALANOPOULOS.

—

Lettres et documents inédits sur la Guimard (XVII, 165, 219, 398; XIX, 361). — Un bibliophile anglais, établi à Paris et bien connu de certains amateurs, M. Frédérick Hankey, possédait un répertoire manuscrit des pièces jouées sur le théâtre particulier de mademoiselle Guimard et qui étaient parfois de nature à se faire redouter des chastes auditeurs. Il avait le projet d'en donner une édition tirée à un fort petit nombre d'exemplaires (25 ou 30 seulement), mais je crois que cette publication n'a point eu lieu.

Puisque l'occasion s'en présente, disons quelques mots à l'égard d'Hankey; né dans les îles Ioniennes, alors possédées par l'Angleterre, et dont son père était gouverneur, fils d'une mère grecque, il servit dans la garde royale anglaise, et vint se fixer à Paris, où il occupait un fort bel appartement au coin de la rue Laffitte et du boulevard. C'était un excentrique qui ne se levait qu'après midi et ne recevait ses amis que la nuit à dix heures passées. Sa collection, formée surtout de livres destinés à être tenus sous clef, n'était pas fort nombreuse, mais exclusivement composée de volumes fort précieux. M. le baron R. Portalis en a signalé trois dans (l'*Annuaire de la société des amis des livres*, 1883) (le *Tableau des mœurs du temps*, par le fermier général La Popelinière, exemplaire unique; les *Contes* de La Fontaine, manuscrit sur vélin, richement illustré; les *Liaisons dangereuses*, 1796, avec les dessins originaux). Tous les livres d'Hankey étaient reliés par d'habiles artistes; les plats étaient souvent ornés de fers d'un genre spécial. Indépendamment de sa bibliothèque, cet insatiable amateur avait réuni des objets d'art (marbres, bronzes, dessins, etc.) qu'il n'y avait pas moyen de livrer au grand jour d'une vente rue Drouot. Hankey mourut presque subitement le 8 juin 1882.

B. G.

—

Marcel (XVII, 199). — Le passage cherché se trouve dans une note du premier chapitre du second discours du livre *De l'Esprit*, par Helvétius.

DEBASLE.

—

Gabrielle d'Estrées (XVIII, 11, 265, 300). — M. Ch. Lefebvre, de Neufchâtel en Bray, dont le nom a été révélé par le *Bulletin bibliographique de la société de l'histoire de Normandie* (t. IV, p. 219), a publié, sous le voile de l'anonyme, en 1885, un ouvrage qui contient les renseignements demandés sur la belle Gabrielle, ses amants et sa parenté avec le Béarnais. Cet ouvrage est intitulé : *Notices brayonnes. Les d'Estrées, leurs domaines et leurs liens de parenté au pays de Bray* (*Haute-Normandie*). *Notes généalogiques et historiques par un Neufchâtellois.* (In-8, 179 p. Neufchâtel en Bray, imprimerie de madame Cœurderoy-Feray, 1885.) Après avoir rapporté ce que dit Bassompierre, dans ses *Nouveaux Mémoires*, des amours de Henri III et de Gabrielle, il nomme les amants de celle-ci : des voisins de campagne, tels que Brunet et Stenay, puis Sébastien Zamet, le riche financier auquel elle aurait été vendue par sa mère; l'archevêque Louis de Lorraine, son cousin; son autre cousin, Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville; enfin Bellegarde.

M. Ch. Lefebvre doit avoir signalé le premier la parenté naturelle de Gabrielle et du Béarnais; il dresse un double tableau généalogique qui l'établit : l'un et l'autre descendaient de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, le roi par Elisabeth de Beauveau, et la maîtresse par l' « amie » de Jean, Philippote de Gournay.

Depuis l'apparition du livre de M. Ch. Lefebvre, a paru dans la *Revue historique* une étude sur Gabrielle : *le Mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées, d'après des documents nouveaux*, par Desclozeaux (janv.-fév. 1886).

A. B.

—

Famille de Montléart (XVIII, 69, 125, 147, 234, 301, 362). — Voici une bien curieuse *anecdote* sur la princesse de Montléart :

Amerling, le peintre viennois qui vient de mourir, n'aimait pas à former des élèves. Un jour une dame âgée, vêtue d'une manière toute bourgeoise, se présenta chez lui avec sa fille et lui demanda de l'admettre dans son atelier.

— Je ne fais pas cela volontiers, répondit le peintre; ce m'est en effet une chose antipathique que de faire le maître d'école; avec du

talent, on arrive toujours à quelque chose tout seul, et autrement il vaut mieux ne pas s'en mêler. Cependant, si votre fillette veut examiner ce qui se fait ici, et s'y essayer elle-même, elle peut s'asseoir là, dans ce coin; mais les femmes ne font guère que du dilettantisme.

La jeune fille, malgré ce froid accueil, revint chaque jour, accompagnée de sa mère qui ne disait mot et durant toute la séance tricotait de longs bas. Amerling ne s'inquiétait pas plus de l'une que de l'autre. Un jour que, fatigué de peindre, il faisait une pause, il s'approcha de la vieille dame, s'assit vis-à-vis d'elle, à cheval sur un siège, et le colloque que voici commença:

— Pardonnez-moi; je ne vous ai pas encore demandé avec qui j'ai l'honneur...! Etes-vous mariée ?

— Je suis veuve.

— Avez-vous des enfants?

— Seulement un fils et cette fille.

— Votre fils est-il marchand ou ouvrier?

— Non.

— Fonctionnaire?

— C'est selon.

— Militaire?

— Pas toujours.

— Parbleu, s'il n'est ni marchand, ni ouvrier, ni fonctionnaire, ni soldat, qu'est-il donc?

— Roi.

Amerling crut avoir affaire à une folle.

Dans ce moment on annonça la mère de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Sophie, qui visitait fréquemment l'atelier. Elle entre, aperçoit la vieille dame et s'empresse d'aller à elle pour l'embrasser.

La vieille dame était la princesse Christine de Saxe, qui avait été mariée au prince Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, la mère du futur roi Charles-Albert; elle avait épousé, en secondes noces, le prince de Montléart.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268, 301, 552). — Favorisée par un fort beau temps, la procession des Saints dansants avait attiré le 31 mai dernier dans la ville d'Echternach, grand-duché de Luxembourg (aujourd'hui éclairée à l'électricité, s. v. p.), un concours d'environ 15 à 16,000 curieux.

Le cortège comprenait 19 porte-drapeau, 62 prêtres, 1 bedeau, 1 ermite, 1,588 pèlerins, 8,347 sauteurs, 180 musiciens, 26 commissaires, 28 gymnasiarques, 43 pompiers, 20 gendarmes, 5 agents de police, 3 forestiers, 1,475 chantres, ensemble 11,797 personnes.

—

Collections bizarres (XVIII, 73, 268, 459, 584; XIX, 618). — Doit-on ranger parmi les collectionneurs bizarres les romanciers qui, dans l'intérêt de leur œuvre, amassent des papiers documentaires ?

Je me permettrai, dans ce cas, de citer cet extrait si curieux du *Journal des Goncourt*, où ces maîtres du coloris nous rapportent, je n'ose dire une manie, bien plutôt une méthode de travail de leur grand ami Flaubert.

En cherchant son roman, il a découvert un pêle-mêle de papiers... dont il a commencé une collection. C'est la confession autographe du pédéraste Chollet, qui tua son amant par jalousie et fut guillotiné au Havre : une confession pleine de détails intimes et furibonds de passion. C'est la lettre d'une fille d'une maison de prostitution, offrant toutes les ordures de ses tendresses à un souteneur. C'est l'autobiographie d'un malheureux qui, à trois ans, devint bossu par devant et par derrière, puis dartreux à vif et que des charlatans brûlent avec de l'eau-forte, puis boiteux, puis cul-de-jatte... et, nous plongeant dans les abîmes de ces cruelles vérités, nous nous disons la belle publication à faire, pour des philosophes et des moralistes, d'un choix de documents pareils, avec pour titre : Archives secrètes de l'humanité.

Au surplus, n'a-t-on pas souvent répété que la réalité dépassait, en invraisemblance, tout ce que le roman saurait imaginer de plus monstrueux? et le programme si nettement formulé par les Goncourt n'est-il pas, en partie, exécuté par l'école naturaliste, à laquelle ils se font gloire d'appartenir. PONT-CALÉ.

— Récemment, on a vendu une collection de cachets des maisons royales et des principales familles de la France et de l'Europe. Cette collection, absolument unique en son genre, qui avait appartenu à feu Dubrunfaut, se composait de 13,000 cachets fort bien conservés et très bien arrangés dans 600 boîtes environ. Elle s'est péniblement vendue 150 francs à peine, le dixième de la somme qu'avaient coûté les boîtes, et il avait fallu plus de vingt années d'un travail opiniâtre et de recherches continues pour réunir cette collection.

Un nommé Charles Lyon, de Denver (Colorado), a réuni une collection de plus de 700 différentes plumes à écrire. Cette collection bizarre comprend des plumes en or, en acier, en caoutchouc, etc., toutes de taille, de longueur et de modèle différents. Enfin la collection comprend aussi des spécimens de plumes de presque toutes les fabriques du monde.

La vente d'une autre curieuse collection a eu lieu en avril dernier à Londres.

C'était une collection de fauteuils historiques, rassemblée par un amateur original. En première place, et pour cause, on voit le fauteuil de Shakespeare. C'est un siège en chêne, petit et dur, et dans lequel aimait à écrire l'auteur d'*Hamlet*, comme l'indique une longue inscription

écrite du temps du célèbre acteur Garrick et placée au dos du meuble illustre.

Ce dossier est orné lui-même d'une sculpture grossière représentant une église avec son clocher. Le fauteuil, au besoin, éluciderait presque un point historique, car ses dimensions tendraient à prouver que Shakespeare aurait eu une taille bien au-dessous de la moyenne. A côté de ce monument, on trouve d'autres fauteuils non sans valeur : le fauteuil d'Anne Boleyn, le fauteuil de repos de Thackeray, large, commode, et bien rembourré, le fauteuil favori de Bulwer Lytton dans lequel il écrivit ses premières œuvres, le fauteuil de Byron, un magnifique siège de Louis XIV, en velours rouge d'Utrecht. On rencontre même un fauteuil ayant appartenu à Napoléon Ier et un autre à Louis XIV en velours vert frappé. C. I.

—

La femme et la terre (XVII, 103, 620; XIX, 106; XXI, 266). — En Picardie, pendant le repas nuptial, le premier valet de la ferme sort les deux plus beaux chevaux, parés comme lui de rubans, ils traînent une herse à travers la cour. Derrière survient le semeur qui jette le blé à pleines mains, aux applaudissements des convives. N'est-ce pas le symbole de l'heureuse multiplication de la famille, qui est le but du mariage? (*Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie.* Amiens, 1885, p. 573.)

L'Ex-Car.

—

Les pertes des Allemands pendant la guerre de 1870-1871 (XVIII, 196). — La *Gazette de la Croix Rouge* publie un document funèbre, dont on ne s'explique pas bien l'opportunité. C'est l'état des pertes subies par les armées allemandes pendant la guerre de 1870 :

33,101 officiers et 1 million 113,254 soldats ont passé la frontière française : 9,319 officiers et 338,728 soldats sont restés comme réserve.

De l'armée active, 98,233 furent tués ou blessés, dont 1,796 à l'arme blanche et 96,437 par des armes à feu.

La bataille la plus meurtrière a été celle de Gravelotte, où les Allemands ont perdu 17 pour cent de leurs effectifs.

Cette statistique donne encore un renseignement : c'est que le feu de la fusillade atteint 91 pour cent des tués ou blessés et que le feu de l'artillerie n'en frappe que le reste, c'est-à-dire 9 pour cent.

Il y a de quoi rendre le courage aux jeunes soldats qu'émeut plus que de raison le retentissement du canon, du *brutal*, comme dit l'argot militaire. E.

—

Les assassins littérateurs (XVIII, 198, 251, 306; XIX, 305). — On a cité Lacenaire, Lebiez et madame Lafarge. Méritent-ils vraiment le nom de littérateurs, ces misérables que leurs crimes ont déjà rendus trop tristement célèbres?

On ne peut donc que signaler à simple titre de curiosité les quelques mauvais vers qu'on leur attribue. C'est ainsi qu'on a publié un sonnet de beaucoup de pieds du pharmacien Danval, condamné le 10 avril 1878 aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Seine; — quelques poésies assez folâtres de la veuve Gras, l'héroïne du vitriol. Les hommes de lettres peuvent être rassurés. Ils n'auront pas à rougir de cette compagnie. Pont-Calé.

— Publions à ce propos cette curieuse lettre inédite de Lacenaire :

Monsieur,

Veuillez excuser un malheureux prisonnier qui n'a pas la faculté de s'abonner aux journaux, si je viens si tard vous remercier de la galanterie que vous avez eue de vous porter fort pour une chanson que j'ai composée à la Force en 1833.

Agréez également ma reconnaissance pour les corrections heureuses et les changemens pleins de goût que vous avez jugé à propos de lui faire subir. Il est clair que, quand on adopte un enfant, on a le droit de l'habiller à sa guise.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur,

Lacenaire.

Seul, unique et véritable auteur de la chanson intitulée : *Pétition au roi*, mais dont, sans le savoir, il avait un dépôt à Paris et peut-être en province.

La Force, 10 novembre.

A M. Altaroche.

Je suis un voleur, un filou,
Un scélérat, je le confesse,
Mais, quand j'ai fait quelque bassesse,
Hélas! je n'avais pas le sou!
La faim rend un homme excusable,
Un pauvret de grand appétit
Peut bien être tenté du diable,
Mais, pour me voler mon esprit,
Etes-vous donc si misérable?

Or, contre un semblable méfait,
Notre Code est muet, je pense,
Au parquet, j'en suis sûr d'avance,
Ma plainte aurait bien peu d'effet.

Pour dérober une filoche
On s'en va tout droit en prison,
Aussi le prudent Altaroche
Ne m'a volé qu'une chanson
Sans mettre la main dans ma poche.

Un voleur adroit et subtil,
Pour éviter toute surprise,
Sait déguiser la marchandise
Et la vendre ainsi sans péril.
Altaroche, aussi raisonnable
Et craignant quelque camouflet,
A pris le parti détestable
D'estropier chaque couplet,
Pour le rendre méconnaissable.

Je ne puis assez m'étonner
De ce bel effort de courage?
D'un autre copier l'ouvrage
Pour se mieux faire emprisonner!
Ce dévouement est impayable:
Et, c'est avoir un trop bon cœur
De remplacer le vrai coupable,
Et sans avoir été l'auteur,
D'être l'éditeur responsable.

PÉTITION D'UN VOLEUR A UN ROI VOISIN

(Tiré du *Progressif.*)

Sire, de grâce, écoutez-moi!
Sire! je reviens des galères...
Je suis un voleur, vous êtes roi,
Agissons ensemble en bons frères...
Les gens de bien me font horreur,
J'ai le cœur dur et l'âme vile,
Je suis sans pitié, sans honneur,
Ah! faites-moi sergent de ville.

Bon, je me vois déjà sergent,
Mais, Sire, c'est bien peu, je pense,
L'appétit me vient en mangeant,
Allons, Sire, un peu d'indulgence.
Je suis hargneux comme un roquet,
D'un vieux singe j'ai la malice;
En France, je vaudrais Gisquet,
Faites-moi préfet de police.

Grands dieux! que je suis bon préfet!
Toute prison est trop petite.
Ce métier pourtant n'est pas fait
Pour un homme de mon mérite;
Je sais dévirer un budget,
Je sais embrouiller un registre,
Je signerai « Votre sujet »
Ah! Sire, faites-moi ministre.

Sire! que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère!
Je compte sur votre bonté,
Car ma demande est téméraire.
Je suis hypocrite et vilain,
Ma douceur est une grimace;
J'ai fait se pendre mon cousin,
Sire, cédez-moi votre place.

—

Singularités physiologiques (XVIII, 486, 571, 594, 627). — Montaigne a donné (liv. II, ch. 30) la description détaillée de deux enfants mâles, bien vivants, soudés par la poitrine, que les parents faisaient voir pour de l'argent. Est-il bien utile de remarquer, comme l'a fait *Un vieux chercheur*, à propos d'un cas analogue, que ces frères, si étroitement unis, étaient jumeaux? JOC'H D'INDRET.

—

Artistes et littérateurs candidats à la députation (XVIII, 547, 607, 631, 654, 695, 713; XIX, 234). — Ajouter à la liste le nom de Michelot, ancien professeur au Conservatoire, artiste du Théâtre-Français ou de l'Odéon, candidat à l'Assemblée constituante de 1848.

Nous nous rappelons l'avoir vu poser sa candidature au club des républicains socialistes, séant à l'Institut. L. R.

— Voici une curieuse lettre du général Ronsin demandant à Robespierre de voter pour lui et que nous recueillons dans les *Papiers inédits trouvés chez Robespierre* (t. I, p. 215):

A Robespierre. Paris, ce 13 septembre, 4e de la liberté et 1er de l'égalité.

Monsieur,

Vous n'ignorez pas sans doute le désir que de bons patriotes, et particulièrement M. Danton, ont témoigné de me voir nommé député à la Convention nationale, et c'est bien moins en homme de lettres qu'en poète révolutionnaire que je réclame votre suffrage.

J'ai commandé dans les troubles de 89; j'ai fait la *Ligue des tyrans* en 90, *Arétaphille* en 92 et, ce qui vaut mieux que tout cela, j'ai été un des *braves sans-culottes* de la journée du 10.

Je suis très fraternellement, monsieur,
Votre concitoyen,
RONSIN,
Commissaire du Pouvoir exécutif.

—

Les évêques à Buzenval (XXI, 11). — Il n'y a jamais eu d'évêque à Busenval.

M. Bauer est interdit, il a jeté le froc aux orties; il a été une erreur de Pie IX et de l'impératrice. Je n'en dis pas plus.
L'EX-CAR.

—

Sadi (XXI, 14, 89). — A propos du *Gulistan* (10 février 1888), je ferai savoir au *Vieux chercheur* que M. Piat, attaché au consulat de Perse, vient de publier à l'imprimerie centrale du Midi (Montpellier, Hamelin frères) un superbe travail intitulé: *Istori causido dou Gulistan de Sadi retira dou persan*, avec portrait de Sadi, d'après un portrait fait dans l'Inde. Ce portrait n'existe que dans l'édition de luxe in-4, tirée à très petit nombre. M. Piat est un félibre des plus distingués.
KÜHNHOLTZ-LORDAT.

—

Le poète Viennet (XXI, 39).—On nous communique une bien curieuse lettre inédite de Viennet, que nous publions en réponse à la question posée. Viennet était alors tout au début de sa carrière et servait dans l'artillerie de marine à Lorient.

A Son Excellence
Monseigneur le sénateur Fouché, ministre de la police générale de l'empire.

Monseigneur,

Mon admiration pour le héros de ma patrie m'a fait entreprendre le récit de la glorieuse campagne d'Austerlitz. J'ai livré mon ouvrage à l'impression et me suis hâté de le répandre sans croire qu'il pût contenir rien de répréhensible. M. le sénateur Demeunier en a jugé tout autrement, il s'est cru lié à la destinée de mon poème, en a arrêté la vente, et m'a menacé de tout son ressentiment, s'il perçait dans le monde un seul exemplaire. Tout étonné de me trouver coupable, je m'adresse à Votre Excellence, non pour obtenir justice de M. Demeunier, à qui j'ai donné pleine et entière satisfaction, en défendant au libraire de rien produire au grand jour; mais pour m'offrir à toutes les peines que j'ai encourues en rimant les propres expressions des bulletins officiels.

Si c'est un crime d'avoir fait penser et agir Sa Majesté l'empereur Alexandre comme à l'époque de la guerre d'Autriche, je m'en accuse avec toute la franchise d'un cœur droit; je me réservais la faculté de faire tenir un langage tout différent au même personnage après la bataille; mais, si cette excuse n'est point admissible dans les circonstances politiques où nous nous trouvons maintenant, je n'ai plus pour me défendre que la pureté de mes intentions et ma résignation à tout ce que Sa Majesté ordonnera de moi.

L'*Austerlide* ayant été publiée sous un nom qui n'est que l'anagramme du mien, je dois ajouter que des motifs purement littéraires ont influé sur ce changement.

Je ne me serais point permis de m'adresser à Votre Excellence si monsieur le sénateur Demeunier ne m'eût prévenu qu'il allait le faire lui-même. J'ai cru devoir alors vous envoyer toutes les pièces du procès, afin que vous puissiez juger avec connaissance de cause, et que vous sachiez sur qui faire retomber toute la rigueur des lois. Mon libraire est absolument étranger à tout ceci, il ne connaissait point l'ouvrage qu'il devait publier, c'est moi seul que doit atteindre le châtiment, s'il est vrai que je sois blâmable; je ne chercherai point à m'y soustraire. M. le commissaire général Lebas saura toujours où me prendre et j'attends sans la moindre crainte la réponse de Votre Excellence.

Dont j'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond, monseigneur, le très humble et obéissant serviteur,

VIENNET, cap.-adj.-major au corps impérial d'artillerie de marine.

Lorient, le 9 novembre 1808.

—

Armée vendéenne (XXI, 102, 177). — Notre confrère C. ne saurait mieux faire que de s'adresser à M. l'abbé Denion, à l'évêché d'Angers, auteur de l'histoire de la Vendée la plus détaillée qui existe, et qui a étudié à fond tous ses personnages.

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

La queue au XIXe siècle (XXI, 154, 211, 273). —Le maréchal Bessières porte de la poudre et une queue, c'est une ancienne coiffure conservée par très peu d'officiers (*Mémoires de Girardin*, II, 295. *Mes Souvenirs d'Espagne*, 1808). — En France, dès la fin de 1804, les troupes ne portaient en général ni queue ni poudre; un seul régiment (le 2e) en avait encore en 1812 en Espagne. La vieille garde seule conservait cette mode bizarre en 1814 et même pendant les Cent-Jours. (*Du costume militaire. Journal de l'armée.* Paris, 1833, 258.)

Le maréchal Moncey porte la queue à la défense de la barrière de Clichy (V. le tableau d'Horace Vernet).

L'EX-CAR.

—

Le maréchal Saint-Arnaud, comédien (XXI, 162, 277, 370).—On a dit la même chose du maréchal Gouvion Saint-Cyr, né à Toul.

L'EX-CAR.

—

Hoche, ministre de la guerre (XXI, 227, 316, 461). — Hoche est venu à Paris lors de sa nomination au ministère de la guerre, mais il n'a pas pris possession du ministère. Petiet a continué ses fonctions jusqu'au 5 thermidor an V (23 juillet 1797), et signa des circulaires ce jour-là encore.

L. H.

—

Les hussards rouges (XXI, 229, 340). — Le corps des hussards rouges n'était-il pas un corps d'élite, une sorte de garde d'honneur dont le roi de Rome eût été le chef?...

Je possède une aquarelle assez finement exécutée et qui, malgré un peu de raideur dans les bras, dénote un certain talent. Elle représente le roi de Rome à l'âge de 18 à 20 ans environ.

Derrière lui se trouve la colonne de la place Vendôme, surmontée de Bonaparte en empereur romain, au pied de laquelle un grenadier présente les armes.

Le prince se trouve naturellement au premier plan, tenant de la main droite un shako de hauteur démesurée, et de la main gauche montrant la colonne. En

dessous se trouve au crayon cette inscription :

J'ai son nom et l'amour des Français
pour reconquérir mes droits
Son épée pour défendre ma patrie
et ses travaux pour modèle.

Comme on va le voir par la cocarde qu'il porte, il est impossible que le duc de Reichstadt porte ici le costume du régiment de cavalerie que son grand-père l'empereur d'Autriche lui donna en 1818.

Voici quel est le costume très nettement dessiné que porte le fils de l'impératrice Marie-Louise : veste blanche avec brandebourgs et passementerie d'or, ceinturon rouge rayé d'or, écharpe de commandement rouge, col et parements noirs brodés d'or, pantalon rouge galonné d'or, pelisse de fourrure noire doublée d'hermine, nombreux galons d'or sur les manches, giberne avec baudrier rouge et or, sabretache et sabre recourbé à la turque, très longs éperons dorés.

La coiffure, aussi large du haut que du bas, est rouge par devant et noire par derrière, avec une visière énorme, droite et carrée; au centre se trouve une légende dorée surmontée d'une cocarde tricolore, et au sommet un panache tricolore surmonté d'une longue aigrette blanche.

Un charmant tableau légué par madame la comtesse de Forget, née de Lavallette, à madame la vicomtesse de Villers, née de Barral, représente, ce me semble, le prince de Beauharnais en hussard et tout en rouge des pieds à la tête. (Voir au château de Brécy (Cher). M. Frignet des Préaulx n'a-t-il pas une collection des plus complètes des costumes de l'armée française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On pourrait la consulter avec fruit. Il était autrefois à la tête d'un des principaux services du ministère des finances et habitait rue de Penthièvre, à Paris.

Vicomte des Ardillots.

—

Kellermann (XXI, 260, 376). — Aux réponses de l'Ex-Car. et de X. j'ajouterai : le maréchal de Kellermann est né le 28 mai 1735 à Strasbourg et a été baptisé le 30 à la cathédrale. Il était fils de Christophe de Kellermann, licencié en droit (*utriusque juris*) et greffier du grenier à sel. L. H.

—

Chasseloup (XXI, 261, 377, 463). — Il s'agit de Julien-Augustin Chasseloup, fils d'Augustin Chasseloup de Châtillon, sénéchal de la baronnie, né à Angle (Vienne), le 10 février 1760.

Garde national à Rochefort, en 1789. Élu lieutenant de grenadiers au 1er bataillon de volontaires de la Charente-Inférieure, le 24 octobre 1791, et, le 26, chargé à l'unanimité des fonctions de quartier-maître trésorier. — Démissionnaire le 30 septembre 1792, et rentré comme grenadier dans ce bataillon.—Sollicite un emploi d'adjoint aux commissaires des guerres, qu'il obtint pour Tulle, le 22 septembre 1793.—Mais, ayant fait la campagne avec l'armée du Nord et ayant été attaché à Hoche pendant le blocus de Dunkerque, Hoche, dont il était « très estimé, « demande aux représentants du peuple Treilhard et Berlier sa nomination provisoire au grade d'adjudant général. Elle fut accordée, le 28 octobre 1793, et Hoche l'emmena à l'armée de la Moselle. — Employé à l'avant-garde. — Suit à Nice Hoche, désigné pour commander l'expédition d'Oneglia. — Après l'arrestation de son général, Chasseloup revient à l'armée de la Moselle, où il est employé comme chef d'état-major de plusieurs divisions, et sous-chef d'état-major de l'armée. — Prend part au siège de Luxembourg. — Arrêté le 2 juin 1795 par ordre de Merlin de Thionville, et conduit en prison à Besançon, sans qu'on lui fasse connaître les motifs. — Mis en liberté le 6 novembre 1795. — Se trouve alors sans emploi, n'ayant pas été compris dans l'organisation des états-majors du 13 juin 1795. — Attaché par Hoche, comme sous-chef d'état-major, à la première expédition d'Irlande, en octobre 1796.—Suit Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse, et, après la mort de Hoche, successivement maintenu aux armées d'Allemagne, du Rhin et de Mayence, jusqu'en juillet 1798. — Il est employé par Chérin à l'organisation de la deuxième expédition d'Irlande (21 juillet 1798). — Cette expédition n'ayant pas eu lieu alors, Chasseloup se trouve sans emploi (23 avril 1798). — On lui propose d'être employé en Égypte; refuse. — Confirmé dans le grade d'adjudant général (qu'il n'occupait que provisoirement encore), le 3 septembre 1799. Attaché à l'état-major de l'armée d'Angleterre, il rejoint le quartier général à Rennes le lendemain. — Meurt à Rennes, le 29 janvier 1800, après une maladie de quelques jours, appartenant toujours à l'armée d'Angleterre, qui

portait alors le nom d'armée de l'Ouest.

L. H.

—

Monnaies françaises exceptionnelles (XXI, 295, 430, 464). — Je possède d'Henri V (1823) une pièce de 5 francs et une pièce de 1 franc, et quatre sous de Napoléon III au collier de chien et au casque prussien, que l'on se passait en 1871 et 1872.

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Chaises voyantes (XXI, 323).— Je connais deux petites chaises voyantes dans le salon du Bourgnon (Puy-de-Dôme), qui proviennent d'un mobilier donné par le roi Louis XVI à son gouverneur des pages, vers 1785. — Une grande voyante se voyait dernièrement dans la chapelle du château de Dames (Cher), où elle servait de prie-Dieu, de style Louis XVI; une lyre formait son dossier, trop élevé pour y être assis comme sur les petites voyantes. Vicomte DES ARDILLOTS.

—

Questions héraldiques (XXI, 458). — La pièce de 20 francs que M. A. P. L. a sous les yeux est ce que nous appelons un *marengo*, car les premières pièces de cette valeur datent en Piémont de l'époque de la fameuse bataille de Marengo.

Elle porte réellement les *petites armoiries* du royaume de Sardaigne, telles qu'elles furent adoptées depuis 1815, c'est-à-dire :

Ecartelé : au 1er de Sardaigne (île);

Au 2e parti : de Chypre (Lusignan) et de Jérusalem (titres royaux portés jusqu'en 1861 par la maison de Savoie).

Au 3e d'argent à la croix de gueules, pour le duché de Gênes (alors annexé au Piémont);

Au 4e de gueules à la croix d'argent, chargée, en chef, d'un lambel d'azur, qui est pour la principauté de Piémont;

Sur le tout d'or à l'aigle couronné de sable, qui est *Savoie ancien*, chargé, en cœur, de *Savoie moderne*, c'est-à-dire de gueules à la croix d'argent.

Le comté de Maurienne, on le voit, n'y entre pour rien.

J'ai donné l'historique des armoiries de Savoie dans une publication splendide, comme exécution typographique; elle parut à Turin en 1884.

(Turin.) ANTONIO MANNO.

—

Le couvent d'Alta Silva (XXI, 458). — L'abbaye des cisterciens de Haute-Seille (canton de Cirey, arrondissement de Lunéville, Meurthe-et-Moselle). Son histoire a été racontée dernièrement par le comte de Martimpre de Romécourt.

L'EX-CAR.

—

Feci bonum cherubin (XXI, 481). — N'est-ce pas là une expression de très basse latinité, du latin de cuisine si l'on veut, et qui était encore usitée, si nos souvenirs sont bien exacts, dans les séminaires, sous forme de plaisanterie, il y a quarante ou cinquante ans? L'auteur paraît constater, non sans quelque nuance de satisfaction, que, pendant les six mois de sa vacation, il a fait *bonne chère* avec le seigneur Cassard et aux frais de ce dernier. La consonance de la première syllabe du mot chérubin, avec le mot chière, chaire ou chère, déjà usité au XIVe siècle, dans le sens de repas, aurait peut-être donné lieu à ce jeu de mot monacal, par à peu près. L'explication demandée se trouverait peut-être dans le *Glossaire* de Ducange, mais je ne l'ai pas sous la main, pour le consulter.

FR. F.

— Ne serait-ce pas tout simplement du latin macaronique ou par à peu près, signifiant : *je fis bonne chère?* Je me rappelle une phrase de collège de ce genre :

Fecimus sancto pro sancto per ventos angelorum bonam cathedram cum bono Joanne bono. Nous fîmes à Saint-Pourçain, pendant les vendanges, bonne chère avec de bon jambon. ARVERNUS.

—

Que sont devenues les urnes de Cana? (XXI, 483.) — Voir les ouvrages de M. Rouhault de Fleury. Le musée de Bourges possède une coupe en marbre jaune veiné de rouge et de brun en forme de coquille ayant douze côtés à l'intérieur comme à l'extérieur. J'ai lu quelque part que ce vase avait servi aux noces de Cana à Notre-Seigneur Jésus-Christ ou plutôt à la dernière cène. Le sacro catino aurait servi à l'offrande du pain et le vase de Bourges à l'oblation du vin. Ce serait donc le premier calice sacerdotal. Il est regrettable qu'il ne soit pas placé avec décence dans le trésor actuellement vide de la cathédrale.

Ce qui est certain, c'est que ce vase est magnifique, qu'il provient de la Sainte-

Chapelle de Bourges et que c'est le duc Jean qui l'avait donné avec une épine de la Sainte Couronne, actuellement chez les Dames de Saint-Laurent, et une foule de reliques et d'objets précieux.

VICOMTE DES ARDILLOTS.

—

Callot (XXI, 487). — Le frontispice que signale P. Clauer est sans doute le même que M. Meaume, dans ses *Recherches sur Jacques Callot*, a décrit sous le numéro 203, et qu'il appelle : *le titre aux astrologues.* « Dans un site qui rappelle l'Eden et le premier jour du monde, cinq philosophes réunis autour d'une sphère armillaire, posée à côté d'une boussole, sur un cube, cherchent, par différents moyens, à pénétrer les arcanes de Dieu... Sur la pierre, on lit : Mundum tradidit disputationi eorum eccl. III... » Meaume se figure que cette pièce allégorique a « été gravée pour un frontispice de livre religieux qui n'a pas été publié ». Il termine la description par ces mots : « Mariette dit avec raison que cette pièce est une des plus jolies et des plus rares de l'œuvre de Callot, dont le nom se lit ainsi dans l'angle gauche du bas : *Jac. Callot.* Hauteur, 140 millim.; largeur, 93 millim.

J. J.

—

Portrait de la comtesse Pauline de Beaumont (XXI, 488). — M. Calmann-Lévy a édité en 1885 [(dans sa *Bibliothèque contemporaine*) les correspondants de J. Joubert, 1785-1822, lettres inédites de M. de Fontanes, madame de Beaumont, M. et madame de Chateaubriand, M. Molé, madame de Guitaut, M. Friselle, mademoiselle de Chastenay, publiées par Paul de Raynal, avec les portraits de mesdames de Chateaubriand et de Beaumont (nouvelle édition), eaux-fortes, impr. A. Salmon, 1884.

Lire cet ouvrage est un plaisir, bien plus, une vraie satisfaction.

Vicomte DES ARDILLOTS.

—

China-China (XXI, 488). — *Reserat spiracula culi* est tiré, ou, plus exactement, imité de l'*Ecole de Salerne*, ch. 49:

Semen fœniculi pellit spiracula culi.

ARVERNUS.

— Si la réponse n'est pas absolument celle désirée, elle donnera cependant, je l'espère, des renseignements qui pourront intéresser C. B.

China ou cinchona a pour alcaloïde quina ou quinine. C'est un fébrifuge qui entre dans la composition du fébrifuge I, d'après le système Sauter. (Voir le *Traité théorique et pratique de l'électro-homéopathie*, de J. G. Bronqueval, p. 70, dans lequel je prends ces renseignements.)

Le fébrifuge I contient :
Aconit napellus.
Gelseminum sempervirens.
Leptandra virginica.
China.
Prumes Boldo.
Chamomilla.
Spiræa ulmaria.

Suit la description de chacun de ces composés. Je ne copie que celle du china.

Le china est principalement tonique, surtout dans les cas de déperditions de liquides, quels qu'ils soient, en agissant homéopathiquement sur les organes formateurs des globules. Il guérit aussi la fièvre hectique, la diarrhée d'été, la lientérie, certaines névralgies ou jaunisses et les troubles du sommeil. H. P.

—

Armoiries des papes (XXI, 489). —

1° Eugène III : d'argent, à un lambel d'azur, soutenu d'un croissant de même; au chef parti d'azur et d'argent;

2° Pascal III (Guy de Cresme). Ses armoiries me sont inconnues.

3° Urbain III (Lambert Cribelli, Milanais) : écartelé d'or et de gueules, à un crible ou van d'or en abîme;

4° Grégoire VIII (Albert de Mora, Bénéventais) : parti : au 1 d'azur, chargé de deux sabres ou épées d'argent, renversés et passés en sautoir, accompagnés de quatre étoiles d'or; au 2 d'azur, chargé de deux lions affrontés d'or;

5° Benoît IX, dit XI (Nicolas Bocasin, Italien) : d'argent, à un pal de sable, adossé à deux pals bretessés d'azur, au chef parti d'argent et de sable.

F. M.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Cuvier attaquant l'Institut. — La lettre inédite de Cuvier que nous publions est fort curieuse par les attaques du célèbre

savant contre l'Institut, dont il devait cependant faire partie. Il s'y moque assez agréablement des discours qui se prononçaient alors sous la coupole du palais Mazarin et où l'éloge de Napoléon Ier formait le thème obligatoire. Les présidents actuels des cinq Académies ne font plus l'éloge de Napoléon Ier dans leurs discours, mais les railleries de Cuvier trouveraient peut-être encore aujourd'hui l'occasion de s'exercer contre eux. M. A.

Mon cher et aimable confrère,

Je suis bien reconnaissant de vos nouvelles, vous savez comme un pauvre Parisien en est affamé en province. Jugez ce que doit être en Italie. Puisqu'on vous ôte l'épée, j'espère au moins que vous brodez votre plaque sur le manteau comme sur l'habit; pour nous qui sommes en voyage et dans des pays où les magistrats et les médecins portaient l'épée, nous n'avons pas cru devoir la quitter; d'autant que nous allons aux bals et aux autres cérémonies de la cour où nos manteaux feraient une sotte figure.

Quand on nous a constitués les perrins-dandins de la littérature, nous nous attendions bien que nos jugements, quels qu'ils fussent, seraient attaqués et qu'ils ne plairaient pas tous au juge suprême, mais il n'y avait point de remède; si l'on a 24 ans au théâtre pour maudire ses juges, que doit-ce être aux prix décennaux? Mais soyez tranquille, ceux qu'on n'a pas couronnés crieront bientôt dans le désert, et le public ne les écoutera pas 24 jours.

Ce qui serait plus fâcheux, c'est cette humeur qui perce depuis longtemps contre l'Institut. Elle ne tient point aux prix décennaux, mais à une foule de sottises qui ne peuvent manquer d'arriver à un corps démocratique dans un Etat monarchique. Il y en a, comme vous savez, d'anciennes qui *remanent alta mente reposta;* mais on en fait sans cesse de nouvelles et sans compter celles des individus, dont on fait cependant un pacquet pour accabler le corps entier, n'en est-ce pas une continuelle du corps lui-même, que le choix de présidents toujours plus ridicules des uns que les autres, que ces discours toujours et comme par fatalité aussi ennuyeux qu'inconvenants. Il n'y a jamais dans les discours de l'Institut qu'un thème retourné en cent façons, c'est que l'Empereur a été ou est membre de l'Institut, mais encore dans l'origine on les fesait courts : ces deux derniers ont été d'une longueur mortelle. C'était bien la peine de choisir deux sénateurs pour achever de vous couler bas!

Nous n'avons trouvé à Gênes que des professeurs pauvres, un recteur malveillant, un public ennemi de l'instruction et surtout de celle que voudrait donner la France. On avait imaginé de placer le lycée dans un lieu où l'on ne peut arriver qu'avec des mulets, tout au bout de la ville et dans une maison si petite qu'à peine y aurait-on mis 50 pensionnaires. On avait tellement laissé dépérir les revenus, en grande partie par négligence, que de 50,000 l., ils étaient réduits à 13,000. Nous avons adressé au grand maître les mémoires les plus détaillés sur ces abus et nous espérons qu'il adoptera les remèdes que nous proposons.

A Pise, les choses vont beaucoup mieux; grâce à la protection de la grande-duchesse, la dotation est en fonds de terre et effective, les professeurs sont bons et, comme il n'y a point encore de recteur, il faut espérer qu'on ne choisira pas un ennemi déclaré de la France; ainsi nous nous flattons d'exercer notre mission en Toscane avec beaucoup plus d'agrément et de fruit qu'à Gênes.

Mes compagnons sont excellents, on ne peut voir ni un meilleur esprit ni un meilleur ton et leur société charme tous les ennuis d'un voyage d'hiver où les misères de Lombardie et les neiges de l'Appennin nous ont fait passer bien des heures dans de mauvaises auberges.

Adieu, mon cher ami, vos sentiments pour moi me rendent heureux, je vous assure que je les mérite par les miens. Rapelez-moi au souvenir de M. votre beau-frère dont la recommandation ici m'a été fort utile, présentez mes respectueux hommages à Mme Arnaud.

G. C.

Pise, le 14 déc. 1809.

Monsieur, Monsieur Arnaud, secrétaire général de l'Université, membre de l'Institut, au palais du Corps législatif, à Paris.

—

Pierre Puget et une danseuse. — Le père Bougarel, cité par M. Léon Lagrange dans son livre sur Pierre Puget, rapporte que, le grand sculpteur ayant demandé, pour la statue équestre du roi, une somme très considérable, Louvois répondit : « Le roi n'en donne pas davantage à ses généraux d'armée. — J'en conviens, répliqua Puget; mais le roi n'ignore pas qu'il peut trouver facilement des généraux d'armée dans le nombre d'excellents officiers qu'il a dans ses troupes, mais qu'il n'est pas en France plusieurs Puget. » — Voilà bien le cri d'un homme de génie, qui a la conscience de sa supériorité. On raconte que Frédéric II, roi de Prusse, voulant engager une danseuse pour son Opéra, fut également choqué des exigences de la danseuse. « Soixante mille livres! s'écria le négociateur. Le roi ne les donne pas à ses feld-maréchaux. — Eh bien! répondit la donzelle, que le roi fasse danser ses maréchaux! » Or Puget ne fit pas la statue dont on lui marchandait le prix, et la danseuse obtint les appointements qu'elle voulait avoir. Je laisse au lecteur le soin de tirer la moralité qui ressort de ces deux récits. Je me borne à dire que rien de nouveau ne se produit et que l'histoire se répète incessamment. E.-G. P.

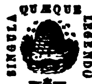
Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 octobre 1888.*

XXIe Année. — **N° 490.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — **N° 115.**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Locutions à expliquer. — Quelle est l'origine des expressions : *Faire Charlemagne. Sourd comme un pot.*]

L. C. D. L. H.

—

Que veut dire Baconne? — Dans un contrat de vente passé à Bordeaux, le 14 mai 1642, je lis cette énumération : « Eyriaux, terres labourables, predz, baconnes, pastengs, bois, vignes, etc. » Je ne trouve la signification du mot *baconne* ni dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, qui sont mes deux grandes ressources en mes moments d'embarras... philologiques. Quel connaisseur du vieux langage daignera venir au secours d'

UN VIEUX CHERCHEUR?

—

Le premier prêtre marié. — Selon de Félice (*Histoire des protestants*), ce fut un chartreux, nommé François-Lambert et né à Avignon en 1487. Il se fit protestant et se maria en 1523.

Est-ce bien le premier religieux qui ait ainsi rompu le vœu de célibat?

R. M.

—

Un complot contre Louis XVIII. — D'après une tradition locale et même d'après différentes poésies imprimées dans les journaux de l'époque, un boulanger de Lille, nommé Fontanier, aurait, pendant les Cent-Jours, dévoilé au roi Louis XVIII un complot tramé contre sa vie.

Au retour du roi, la conduite de Fontanier fut célébrée comme celle d'un sauveur.

L'histoire a-t-elle conservé la mémoire de ce complot manqué, et Fontanier a-t-il reçu des marques officielles de la reconnaissance royale?

E. D. B.

—

Lawn-tennis. — Dans un récent article du *Temps*, M. Philippe Daryl prétend que ce jeu anglais n'est autre que *la courte paume* de nos pères, *qui nous revient sous un faux nez britannique.* Cette assertion est-elle exacte? En quoi consistait la *courte paume*, et en quoi consiste le *lawn-tennis?*

M. FRABAL.

—

Sur un des héros de Wissembourg. — Où trouverait-on des détails sur la belle conduite, à Wissembourg (13 oct. 1793), d'un officier supérieur, Jean-Joseph Delmas de Grammont, belle conduite signalée par Abel Hugo (*France militaire*), par Susane (*Histoire de l'ancienne infanterie française*), etc.? Existe-t-il quelque relation spéciale de l'affaire de Wissembourg, soit imprimée, soit manuscrite, où le rôle de l'ancien capitaine au régiment d'Enghien serait mis en pleine lumière?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les divers tombeaux d'Alexandre. — Le *Phare d'Alexandrie* vient d'annoncer la découverte d'un sarcophage à Alexandrie, à la petite Ibrahimieh, presque en face l'ancienne Maison d'Or. Ce sarcophage ne serait rien moins, dit-on, que le fameux tombeau d'Alexandre, depuis si longtemps recherché par les savants.

Ce sarcophage est tout en marbre, et les sculptures du couvercle et des parois sont d'un joli travail.

Au milieu d'un des côtés, est sculptée une tête d'homme bien conservée; malheureusement, les terrassiers ont écorné

d'un coup de pioche l'angle gauche de ce précieux monument.

Le sarcophage a 1 m. 10 de largeur sur 0 m. 90 de hauteur. Le couvercle a une épaisseur de 0 m. 50.

Au-dessus du sarcophage, enfoui profondément dans le sol, s'élevait un massif de six mètres de hauteur construit en briques rouges et recouvert lui-même de deux mètres de terre.

Le docteur Schliemann espérait, tout récemment encore, découvrir ce tombeau dans les environs du fort de Kom-el-Dick. D'autres archéologues l'ont cherché vainement en Asie Mineure.

Pourrait-on nous fournir à ce sujet quelques renseignements et nous indiquer les divers endroits où l'on a déjà cherché le tombeau du conquérant macédonien ? B. B.

—

Qu'est devenu le bonnet rouge porté par Louis XVI, le 20 juin 1792? — Au 20 juin 1792, le peuple emporta le bonnet dont Louis XVI s'était coiffé et le déposa comme une relique au club électoral de l'Archevêché.

Qu'est-il devenu depuis? U. H.

—

M. Cuvillier-Fleury, candidat à la députation. — Je lis dans Vapereau que M. Cuvillier-Fleury se présenta, en 1846, mais sans succès, au collège électoral de Guéret (Creuse). Pourrait-on me dire quel fut le concurrent heureux du rédacteur des *Débats?* M. Cuvillier-Fleury était candidat ministériel. Par qui fut-il battu ?

Je serais très reconnaissant à quelque intermédiairiste de me donner des détails sur cet épisode électoral. Ne pourrait-on retrouver la profession de foi de l'écrivain dans un journal de Guéret?

Ego.

—

Manuscrits et correspondance d'Emery Bigot. — Emery Bigot, de Rouen, était un savant du XVII[e] siècle. Est-ce bien à lui qu'il faut faire honneur de la collection de manuscrits vendue au commencement du XVIII[e] siècle ? La *Bibliographie normande* de Frère dit que la correspondance d'Emery Bigot a été publiée; et cette assertion se trouve répétée dans de nombreuses biographies. Où et quand cette publication aurait-elle eu lieu?

J. Desportes.

—

Les costumes militaires français depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration. — Je serais très désireux d'avoir une bibliographie et une iconographie des livres et estampes relatifs aux costumes militaires français depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration. Ce travail n'existe nulle part et demande, pour être fait, la possession d'estampes et de livres qui manquent, pour la plupart, aux collections publiques.

L'*Intermédiaire*, qui compte parmi ses collaborateurs les grands collectionneurs militaires, rendrait un véritable service en dressant les éléments de cet utile travail.

Un Officier.

—

Gens de lettres employés d'administration. — Je tiens à signaler un rapprochement simplement curieux, sauf à en tirer plus tard quelques conclusions, sans rechercher si l'homme de lettres devient employé, ou si l'employé consacre ses loisirs à se faire un nom dans la littérature. Je prends la liberté de dresser la liste des gens de lettres employés, bien convaincu d'ailleurs qu'elle est très incomplète. Alex. Dumas père a raconté, dans ses *Mémoires*, son noviciat dans l'administration du duc d'Orléans. Emile de Girardin n'avait-il pas débuté dans les bureaux de la maison de Charles X ?

Plus près de nous, le spirituel écrivain des *Lanternes*, Henri Rochefort, n'avait-il pas passé par les bureaux de l'Hôtel de Ville ? Et, dans les ministères, citons, au hasard de la plume, feu Barrière au ministère de la guerre, E. Goudeau et A. Silvestre aux Finances, le poète Grandmougin à la Guerre ou à la Marine (?), Chatrian, le frère siamois d'Erckmann, au chemin de fer de l'Est; Fernand Beissier, C. de Ste-Croix, à l'Instruction publique. Et l'auteur tant discuté des *Névroses*, M. M. Rollinat, est-il toujours employé à la mairie du VI[e] ?

Combien d'autres pourrait-on faire figurer sur ce *Livre d'or des employés?* C'est une tâche à laquelle je me permets de convier mes savants confrères, à leurs moments perdus... tout au plus.

Pont-Calé.

—

Stendhal. — M. Supplé, dans le 2[e] volume d'une *Histoire de l'influence allemande en France*, Gotha, 1888, p. 30, dit que Beyle choisit son pseudonyme de Stendhal pour témoigner de l'estime en

laquelle il tenait Winckelmann, né à Stendal en Prusse, 1717, assassiné à Trieste, 1768. Cela est-il vrai? R.

—

Manies typographiques de certains auteurs. — On connaît les curieux *placards* de Balzac qui refaisait complètement ses ouvrages sur les épreuves d'imprimerie; les changements radicaux de M. Thiers dans ses discours, à l'imprimerie du *Moniteur;* mais pourrait-on nous indiquer des bizarreries typographiques d'autres auteurs célèbres? C. V.

—

Sur le poète Jacques Gonthier. — Que pourrait-on me dire de Jacques Gonthier, qui donna « quelques vers obligeans » à l'abbé Michel de Marolles, ce qui lui a valu cette mention dans le *Dénombrement* (à la suite des *Mémoires*, t. III, 1755, p. 287) : « Il est né jumeau, d'une famille honnête, le 5e jour de mars 1643, dans une petite ville de Guyenne, nommée St-Emilion, au deça de la Dordonne, dans le diocèse de Bordeaux, où l'on voit encore la maison du poète Ausone, qui fut consul romain »? Jacques Gonthier est-il mentionné ailleurs? Connaît-on quelques poésies de ce Saint-Emilionnais qui, s'il a été inspiré par les délicieux vins de sa patrie, a dû produire des merveilles?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

M. Gustave Masson. — Ce digne Français est mort le 29 août dernier, dans la maison de sir Henry Doulton. M. Masson naquit à Paris en 1818, fut bibliothécaire à Harrow School, et fut bien connu chez nous comme auteur, éditeur et traducteur. On peut citer parmi ses nombreux ouvrages : « Early Chroniclers of Europe »; « Life of Richelieu » ; « Outlines of French Literature »; « Thirty years of French Literature » (1856). Il éditait avec notes et préfaces les œuvres de Corneille, Molière, Racine, Hugo, de Musset, About, etc., et traduisit plusieurs livres de l'anglais en français et *vice versa*. Son dernier écrit fut le « Catalogue of the Harrow School Library ».

Cet homme érudit et à la plume facile a-t-il produit des ouvrages originaux dans sa langue maternelle?

(Manchester.) J. B. S.

—

Lepeintre aîné. — On désirerait avoir quelques renseignements, noms, dates et lieux de naissance et de mort, principaux faits de carrière artistique sur l'acteur Lepeintre aîné. H. C.

—

Les privilèges accordés à des éditeurs. — Il existe à cet égard quelques singularités qui attirent l'attention des bibliophiles.

Le recueil fort libre des Novellæ du Napolitain Morlini (réimprimé dans la *Bibliothèque elzévirienne*, dirigée par P. Jannet) vit le jour avec un privilège du pape et de l'empereur d'Allemagne.

On connaît des privilèges supposés, ils rentrent dans la catégorie des supercheries satiriques. Je trouve indiqué en ce genre le privilège supposé accordé par le pape Innocent XI à l'auteur d'un livre singulier publié en Hollande, sans date, fin du XVIIe siècle et dont le titre fait connaître les tendances : *Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme*. Je n'ai pu me procurer ce volume, et je désirerais fort que quelque amateur, plus heureux que moi, voulût bien en adresser une copie à l'*Intermédiaire*, qui lui donnerait sans doute place parmi ses *Trouvailles et Curiosités*.

Connaît-on, en fait de privilège, d'autres exemples que les deux que je viens de signaler?

(Lyon.) S. J. M.

—

Livres modernes imprimés en caractères différents sans raisons apparentes. — A la page 368 du tome premier des *Œuvres complètes* (en 3 volumes) *de Quintilien*, éditées par la maison Garnier, on rencontre une chose étrange. Le texte français est imprimé en caractères beaucoup plus fins que dans le reste du volume. La correspondance avec le texte latin ne semble pas exiger ce changement.

Il a fallu, incidemment, une raison pour déparer ainsi ce volume, mais laquelle?

Des exemples analogues se rencontrent-ils dans des ouvrages destinés à un grand débit? P.

—

Livre à retrouver. — Connaît-on un livre imprimé, à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe, sous le titre : *Origine des guerres de l'Europe*, et publié, soit anonymement, soit sous le nom de Vaulienne-Lignage? J'ai cherché

cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, et ailleurs, sans pouvoir en rencontrer un seul exemplaire.

Au secours, s. v. p. LIBER.

—

Poinçons de contrôle. — Où trouverais-je des renseignements sur les poinçons employés par la Monnaie pour contrôler l'argenterie? Quelle est la signification et la date de ceux-ci: A couronné. N couronné. C (?) D P également surmonté d'une couronne à trois fleurons et d'une fleur de lis. P D encadré d'un losange.

LO.

—

Bibliothèques spéciales. — M. Pécard, conservateur du musée archéologique de Tours, avait réuni une belle bibliothèque qui a été dispersée récemment au feu des enchères. Cette intéressante collection comprenait presque exclusivement des livres de tout genre relatifs au règne de Louis XIII, ou contemporains de ce règne. Connaît-on d'autres bibliophiles, passés ou présents, s'étant ainsi spécialisés dans une époque et en ayant vraiment abstrait les quintessences.

MOG.

—

La clef de la Physiologie du mariage, de Balzac. — Pourrait-on m'indiquer la clef permettant de lire le paragraphe premier de la méditation XXV de la *Physiologie du mariage* de Balzac. E. B.

—

Questions héraldiques. — Je remercie d'avance le correspondant qui voudra bien me donner les armoiries de : *Robert Bouhier*, seigneur des Granges, maître des comptes à Nantes, et celles de sa femme *Marie le Mignot*. Ils vivaient au commencement du XVIIe siècle, puisque leur fille *Marie* épousa en décembre 1625 *Louis de La Rochefoucauld*, seigneur de *Bayers* et de la Jarrie, gentilhomme de la chambre et mestre de camp de cavalerie au régiment de Piémont.

LA COUSSIÈRE.

RÉPONSES

Hussards de Bercheny (XVII, 323, 377, 402, 497, 519, 558, 588, 624, 650, 682). — Un de nos collaborateurs, M. Emm. Martin, lieutenant au 55e, vient de publier en un volume in-12 à Avignon, chez Séguin, une excellente histoire du 55e régiment d'infanterie (1644-1888).

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618 ; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110, 138, 523). — Une première distribution d'ex-libris a été faite le 3 octobre aux *Intermédiairistes* qui nous avaient écrit à ce sujet. Voici les ex-libris que nous tenons encore à la disposition de nos collaborateurs :

Ex-libris de MM. le baron d'Arlot de Saint-Saud (20), Benoît (1), docteur Bouland (10), Gustave Bourcard (7), Raoul de Cazenove (8), docteur Charreyre (1), François Favre (4), P. de Forcrand (7), Léon Germain (4), Ingold (2), Georges Mantin (24), Emm. Martin (6), Philippe Milsand (9), Oberkampf (14), Paul Pinson (23), Edouard Pilastre (14), comte Przedziecki (6), Léon Schück (4) et Tabouët (16).

La distribution des ex-libris demandés aura lieu le 5 novembre prochain. Nous prions donc nos correspondants de nous envoyer immédiatement leurs demandes et les ex-libris qu'ils désirent échanger.

—

La publication des lettres de madame Cornu à Napoléon III (XVIII, 130, 686; XIX, 268). — Le manuscrit de ces lettres est toujours à la Bibliothèque nationale, où il fut déposé en 1875, à la mort de madame Cornu, qui, par testament, chargeait M. Ernest Renan de la publication éventuelle de cette correspondance.

Madame Cornu soumettait cette publication à deux conditions essentielles : un délai de dix ans et l'autorisation des héritiers de l'empereur.

Le délai de dix ans écoulé, M. Renan écrivit, en 1885, à l'impératrice et lui demanda l'autorisation de se conformer au vœu testamentaire de madame Cornu. L'impératrice refusa.

D'après ce que M. Renan a dit récemment à un rédacteur du *Voltaire*, qui l'a interrogé à ce sujet, il n'y aurait pas lieu de trop regretter le nouveau retard qui est apporté à la publication des lettres de Napoléon III. Elles n'offriraient, en effet, qu'un intérêt assez secondaire et n'auraient nullement l'importance poli-

tique que plusieurs leur avaient attribuée, d'ailleurs sans les connaître. Une partie de cette correspondance n'est pourtant pas complètement inédite. « Un historien anglais, Blanchard Jerrold, a dit M. Renan à notre confrère, voulant écrire une vie de Napoléon III, demanda, pour s'éclairer sur le véritable caractère de son personnage, à madame Cornu de lui confier son manuscrit. Madame Cornu s'empressa de prêter à Jerrold ses lettres, et celui-ci copia les plus intéressantes dont il donna le *fac-similé* dans son ouvrage.

« Or, le livre de Jerrold a été traduit en français. Nous possédons donc, dès aujourd'hui, tout ce qu'il y a d'intéressant dans le manuscrit de madame Cornu, à cause des indiscrétions de Jerrold, dont celle-ci ne s'était pas assez méfiée. »

T.

—

Vase nocturne (XVIII, 150, 184, 216, 274, 363, 398, 460, 490, 523, 621; XIX, 76, 202, 267, 304; XX, 204, 235, 269, 302; XXI, 364, 490). — Dans sa réponse à cette question (XXI, 490), un des correspondants, M. L., au sujet des vases nocturnes, dit n'avoir jamais rencontré l'espèce illustrée. Je puis lui indiquer un gisement de première importance: deux cent cinquante sujets enfermés dans le donjon du château de Talmay, salle du second étage.

Le château de Talmay (Côte-d'Or) appartient à la famille Thénard. Il y a juste trente ans, M. le baron Paul Thénard, désirant monter, dans le laboratoire qui fait partie des dépendances du château, une pile électrique de plusieurs centaines d'éléments, envoya deux de ses préparateurs à la faïencerie de Premières, dirigée alors par le docteur Lavalle, avec ordre de rapporter tous les récipients utilisables. Le lot de vases nocturnes, avec œil et devises, fut compris dans la razzia, mais ne put être utilisé à cause de la mauvaise qualité de la couverte. Il a été transporté et rangé en bataille dans le donjon, où fort probablement il repose encore sous la poussière accumulée de trente années. Ils y étaient encore en 1871.

Un ancien contre-maître des faïenceries de Premières et de Villers-les-Pots.

RENÉ J.

— Lorsque Napoléon III, alors président, visita Bordeaux, la municipalité, comprenant ses devoirs, fit demander à un marchand de porcelaine de fournir le vase en question destiné à Napoléon III. Au lieu d'un vulgaire vase en porcelaine, le commerçant en offrit en prêt un superbe, orné des attributs impériaux. Après le passage du prince, il le reprit et l'exposa dans son magasin.

Le lendemain, un bonapartiste influent, voulant conserver un souvenir du voyage, l'acheta cent francs; le commerçant pratique le remplaça par un vase de même forme, qu'il vendit de la même façon à un fanatique. Ce fut une rage chez les amateurs; le négociant réalisa un bénéfice considérable et, trois ans après, il fut décoré!

Z.

—

Armoiries des comtes du Hamel (XVIII, 265; XIX, 305). — La famille du Hamel, sires du Hamel de Conty et de Lignières; châtelains de Bulles; marquis de Bourseville; comtes du Hamel Saint-Rémy, comtes d'Ornon, vicomtes de Castets en Dorthe; barons de Barie, de Lados et de Ramousens; seigneurs d'Allery, de Saint-Rémy, de Thémalin, de la Brande, de Chabrignac, etc., se divise actuellement en trois branches, deux françaises et une russe depuis 1756. Les deux branches françaises sont: 1° la branche aînée ou de Champagne; 2° la branche cadette ou de Guyenne. Les véritables armoiries sont: d'argent, à la bande de sable, chargée de trois sautoirs ou croix de St-André d'or, couronne de marquis. Supports, deux cigognes. Cimier, une tête de cigogne.

La branche cadette a une petite variante dans les armoiries, qui sont comme ci-dessus en ajoutant: *Et sur le tout, brisé d'azur à un Hamel à trois tours ou corps de logis d'argent.*

Il a été convenu et arrêté entre les deux branches de Champagne et de Guyenne qu'elles prendraient simultanément la devise: *A toute heure,* accordée par le roi Louis XIII à Jacques II du Hamel, ambassadeur en Allemagne et en Suède, gouverneur des ville et château de St-Dizier, etc., laquelle fut donnée non seulement à raison de sa belle défense de St-Dizier contre les impériaux en 1642, mais encore en raison des services rendus de tout temps au roi et à la France par les diverses branches de sa famille.

La filiation de la famille est actuellement:

Branche de Champagne:

Guy, comte du Hamel, au château de la Gandinais, par Brain-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), non marié.

Branche de Guyenne :

1° Fernand du Hamel, comte d'Ornon, château de Castets en Dorthe (Gironde), dont deux filles ;

2° Louis-André-Joseph du Hamel, vicomte de Castets, château de la Mercy-Dieu par la Roche-Posay (Vienne), dont : Jacques-Guy-Denis du Hamel, vicomte de Castets, par cession paternelle.

Louis-André-Marie du Hamel, baron de Barie.

Vicomte DU HAMEL.

—

Le Sancy (XVIII, 388, 471, 501, 527, 691 ; XIX, 108, 307). — Un chroniqueur du *Français* a raconté jadis comment Jules Janin faillit un jour perdre le Sancy. Non point que le littérateur eût le moyen de posséder une si coûteuse inutilité ; mais il en connaissait le propriétaire. Un jour qu'il visitait le Louvre en compagnie de la princesse Demidoff, celle-ci, ayant chaud, voulut ôter son châle, que retenait le Sancy monté en broche :

La princesse prie l'écrivain de garder sa broche. Janin y consent naturellement, fourre le joyau dans le gousset de son gilet blanc et n'y pense plus. La princesse n'y songe pas davantage ce jour-là. Le lendemain seulement elle demande à son mari si Janin a rendu le diamant : « Non ! » répond le prince. — On court chez Janin. « Tiens ! c'est vrai, le Sancy !... qu'en ai-je fait ? » Et voilà le malheureux, haletant, bouleversant sa garde-robe sans rien retrouver. Tout à coup, un souvenir : « Je l'ai mis dans le gousset de mon gilet blanc ! — En ce cas, riposte froidement la servante, il est chez la blanchisseuse. »

On y court, on interroge avec précautions la brave femme. Pensez ! il ne fallait point l'exposer à une tentation trop forte. « Ah ! oui, fait-elle négligemment, une broche... je me souviens... ma foi ! je ne pensais pas que vous y tinssiez ; je l'ai donné à mon gamin pour jouer ! »

Heureusement l'enfant n'était pas loin. On le retrouva. Il ne se doutait guère que son joujou valait un million et demi. Mais Janin ne racontait jamais l'aventure sans un frisson. EGO E.-G.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508). — Les *Patois de la Basse-Auvergne, leur grammaire et leur littérature*, par Henry Doniol, in-8. Montpellier, 1877. (Extrait de la *Revue des langues romanes*.)

TRÈS SUR.

—

Mildew (XVIII, 674 ; XIX, 23). — J'apprends, par la *Revue scientifique* du 6 février dernier, que, « d'après plusieurs auteurs américains, la vraie orthographe serait *meal-dew* (nom composé de *meal*, farine, et de *dew*, rosée ou pluie fine), que l'on peut traduire par : *pluie fine de farine*. En effet, les parties de la plante envahies par le parasite apparaissent recouvertes d'une sorte de poussière blanche, comme si elles avaient été saupoudrées de farine ou de sucre en poudre ». D'après M. F. Méliat (même revue, numéro du 13 février), « l'origine américaine du mot n'est pas exacte, l'expression *mildew* étant très ancienne dans la langue anglaise, où elle signifie : nielle, rouille, tache d'humidité. Le dictionnaire de Bailey (1755) cite ce passage de Shakespeare : *He mildews the white wheat*, où *mildew* est pris comme verbe. On sait d'ailleurs que rien ne contribue plus à la concision et à l'énergie de l'idiome de nos voisins que cette faculté de donner aux substantifs un sens verbal. *Mildew* figure déjà dans l'anglo-saxon sous une forme un peu différente ; il est d'ailleurs, étymologiquement parlant, identique au *mehlthau* allemand, qui a la même signification (littér., *rosée farineuse*).

PAUL MASSON.

—

Donner les innocents (XVIII, 674, 748). — En certaines localités de l'Artois, notamment à Saint-Pol-sur-Ternaise, petite sous-préfecture du département du Pas-de-Calais, il est une façon très originale et fort peu connue de « bailler les Innocents ».

Ici, il ne s'agit plus d'aller le matin surprendre au lit les jeunes filles, afin de les fustiger.

Les « innocents » sont donnés par les petites pauvresses de la ville et des faubourgs. Dans l'après-midi du 28 décembre, ces fillettes se réunissent par bandes de trois, quatre, cinq ou six et, après s'être affublées des oripeaux les plus baroques qu'elles ont pu trouver, se répandent par la ville, parcourent les rues, et pénètrent dans toutes les maisons où l'on veut bien les recevoir.

Une fois entrées, elles *donnent les innocents*, c'est-à-dire qu'elles chantent en chœur des complaintes, des romances, des noëls et même parfois des chansons grivoises.

Puis, quand elles ont terminé, elles font appel à la générosité des assistants, et, leur quête faite, elles vont recommencer ailleurs.

Ce sont principalement les cafés et les estaminets qui reçoivent la visite des « innocentes ». G. V.

A propos de gants (XVIII, 675). — D'après Chéruel, *Mœurs et coutumes de la France*, le cérémonial ne permettait pas de rester *ganté* en présence d'un supérieur ou en entrant dans un lieu qui imposait le respect. Les légendes du moyen âge menaçaient de la vengeance divine quiconque n'ôtait pas ses gants dans une église ; ainsi on lit dans la vie de saint Vanbourg, publiée par les Bollandistes, qu'un clerc étant entré dans une église sans ôter ses gants, ils restèrent attachés à sa peau et il n'obtint d'en être délivré qu'après quinze jours de prières. Il était défendu aux juges royaux de porter des gants dans l'exercice de leurs fonctions, et c'est par suite de ces coutumes que le président d'un tribunal, qui a la main nue, exige qu'un témoin, prêtant serment, ôte son gant. Enfin, aux XVII° et XVIII° siècles, on devait se déganter en entrant dans la petite et la grande écurie du roi ; si l'on manquait à cette formalité, on s'exposait aux insultes des pages et des palefreniers. A. D.

— En ma qualité d'archiviste, ayant eu sous les yeux nombre de procès-verbaux de serment, je crois pouvoir répondre. Ce n'était pas devant le juge, c'était à l'église que la cérémonie avait lieu (jusqu'à la fin du XVIIIe siècle). On prêtait serment la main droite étendue sur une châsse. Le procès-verbal devait constater : 1° que les reliques étaient dans la châsse; c'est pourquoi elle restait ouverte pour la circonstance. — Il paraît qu'un serment sur une châsse vide n'obligeait à rien. 2° Qu'on s'était *lavé les mains*. Constatation impossible, si les mains restaient couvertes. De là l'obligation d'ôter au moins un gant, celui de la main droite. O. L.

— Siégeant dernièrement comme juré aux assises de la Seine, je me posais la même question que E. M. adresse à l'*Intermédiaire*.

Un de nos collègues avait prêté serment avec sa main gantée, et le président dut lui faire recommencer cette opération préliminaire aux débats. Puis, dans le cours de ceux-ci, *une* témoin déposa — après avoir prêté serment de la main dégantée — en gardant la voilette qui lui cachait le haut du visage jusqu'au nez. — La bouche était à découvert.

UN JURÉ LIBÉRÉ.

— E. M. demande pourquoi, lorsque l'on prête serment, il faut avoir la main nue et ajoute qu'à l'église, on voit se joindre, dans la prière, beaucoup de mains gantées ; mais, lorsque l'on communie, on ne garde pas ses gants. Il était d'étiquette, au temps où il y avait des rois, de ne paraître devant eux que les mains nues, ou tout au moins la main droite dégantée. C'était, m'a-t-on dit, pour que l'illustre personnage à qui l'on était présenté, s'il daignait vous prendre la main, ne fût pas exposé à toucher une peau de bête. La précaution pouvait néanmoins être parfois inutile. POGGIARIDO.

— Il est certain que la présence du gant n'ôte rien ou du moins ne devrait rien ôter de sa valeur au geste qui consiste à attester qu'on dira la vérité. Mais il faut avoir les mains nettes, emblème de la netteté de la conscience, au moment où l'on s'engage à confesser toute la vérité : de là cette habitude d'avoir la main droite nue, lors de la prestation du serment en judiciaire.

(Nantes.) LÉON BR.

— A l'appel gracieux que veut bien me faire E. M., je m'empresse de répondre en lui communiquant les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur la matière.

Je connaissais, et de première main, l'anecdote à laquelle il fait allusion : elle est parfaitement authentique, et non apocryphe, comme on pourrait le croire : elle m'a été contée par l'un des juges qui siégeaient ce jour-là à l'audience du tribunal correctionnel du Mans. Les juges, devant la langue qu'on leur tirait, ne purent garder leur sérieux, et le public, qui ne pouvait se rendre compte des motifs de l'hilarité du tribunal (le témoin lui tournait le dos), était complètement ahuri de voir de graves magistrats rire sur leurs sièges et se tordre les côtes.

Le président avait suivi un usage établi dans les tribunaux depuis un temps immémorial, je crois, mais qui cependant n'est pas de rigueur, d'après l'avis de tous ceux que j'ai consultés à cet égard. Rien dans la loi ne prescrit cette formalité, et, si ma mémoire ne me trompe pas, je pense que la jurisprudence a même consacré cette opinion, et qu'un arrêt d'une

cour d'appel a reconnu comme valable un témoignage fait par une personne qui avait prêté serment la main gantée. J'ai compulsé les auteurs classiques, mais je n'ai rien trouvé, même dans le *Code de procédure civile* annoté de Dalloz, ayant trait à la forme de prestation de serment. J'ai aussi cherché (en vain dans le *Code d'instruction criminelle*, qui règle cependant d'une façon assez minutieuse le cérémonial des audiences de cours d'assises. Du reste, je ne vois pas pourquoi le fait d'avoir la main gantée pourrait infirmer un serment. Peut-être même pourrait-on aller plus loin, et affirmer qu'un serment peut être valable sans que le témoin ait levé la main. Je le répète, la loi est muette à cet égard, et ne fait d'exception que pour la prestation de serment des jurés : « Chacun des jurés, appelé individuellement par le président, répondra en levant la main : *Je le jure*, à peine de nullité » (*Code d'inst. crim.*, art. 312 *in fine*). — Quelle force probante peut ajouter à un serment l'action de lever la main? Un témoin scrupuleux de tenir son serment ne se croira pas libéré de l'obligation de dire la vérité parce qu'il n'aura pas rempli cette formalité d'usage. De plus, ce geste prête souvent à rire : Certains témoins lèvent la main à hauteur de l'estomac, d'autres déploient le bras dans toute sa longueur : les uns et les autres sont ridicules. Je n'ai, d'ailleurs, jamais vu cette action produire impression qu'une seule fois. C'était à une audience correctionnelle : une femme, qu'on accusait d'avoir volé des oies, ne pouvant donner de réponses satisfaisantes aux questions qui lui étaient posées, leva la main vers le crucifix placé au-dessus du président : « Par le Christ qui est ici, dit-elle, je jure que je dis la vérité et que je ne suis pas une voleuse ! » Le geste était sincère, le mouvement bien en situation : le tribunal remit l'affaire à huitaine.

D'où vient l'usage de lever la main dégantée en prêtant serment? Est-ce là, comme le dit E. M., un acte pieux analogue à la prière? Peut-être, car, si l'on voit beaucoup de personnes joindre en priant leurs mains gantées, dans certaines contrées ceux ou celles qui vont recevoir la communion retirent toujours préalablement leurs gants.

Quant à la voilette, j'ai vu souvent le cas se présenter, et toujours le président la faisait relever au-dessus de la bouche, pour que la voix fût plus distincte; je n'ai pas encore vu obliger de l'enlever complètement. Mais ce qu'on exige toujours, c'est que le témoin enlève les armes dont il peut être porteur. Ainsi quand un gendarme vient faire sa déposition devant un tribunal (le cas est fréquent), il enlève son sabre. Quant aux simples particuliers, on leur retire, à l'occasion, leur canne ou leur parapluie.

T. O'Reut.

—

Innommé (XIX, 513, 599). — La *Revue des Deux Mondes* paraît décidément adopter l'orthographe *innomé* (voir le numéro du 15 septembre 1888). Elle a grand tort à mon sens : Littré vaut bien les rédacteurs de l'Académie.

Tant qu'on écrira nommé, le contraire innommé s'imposera de par la logique et le bon sens. Que si vous faites décider la réforme pour le mot simple *nommé* (à quoi je ne contredis pas), celle de innommé suivra forcément.

Il existe un principe admis en grammaire que la consonne finale des substantifs, et particulièrement celle des substantifs terminés en *on*, se redouble dans les dérivés : raison, raisonner; caution, cautionner; nom, nommer; je sais bien que, par dérogation, et tandis qu'on maintient le principe du redoublement, dans le passage de raison à raisonnable, raisonnement, on y a renoncé dans le passage de nation à national; mais cela est fâcheux. Que le retranchement de la lettre double soit adopté d'une manière générale, *concedo ;* c'est une surcharge inutile de l'écriture, dont l'abandon ne nuira pas à la relation étymologique, n'empêchera pas de remonter à l'origine du mot dérivé. Si l'on doit s'opposer aux réformes brutales, aux excès de simplification que proposent quelques novateurs pour le moins imprudents, celle du retranchement de la consonne double dans les cas signalés ci-dessus ne présente aucun inconvénient. Ce qui est regrettable, c'est le retranchement partiel, exceptionnel qui a été accepté pour certains mots et refusé pour certains autres, c'est cette irrégularité dans la règle, qui déroute l'étranger dans l'étude de notre langue. Je conclus donc en répétant pour le cas particulier. Tant que nous écrirons nommé, nous devons conserver innommé.

(Nimes.) Ch. L.

—

Saint Gengoux et son registre des maris trompés (XX, 707; XXI, 57, 140). — Voir les 2e, 3e et 6e *Lettres cauchoises de Pierre Lerond*. Yvetot, imprimerie Bretteville, 1886. L'auteur a dû consulter, pour l'anecdote du *chant* comme pour celle de la source, le manuscrit 3386 du fonds Leber, Bibl. publique de Rouen.

E. T.

—

Armée vendéenne (XXI, 102, 177). — L'abbé Deniau (et non Denion) est retraité au presbytère du Voide, et non à l'évêché d'Angers. Il est hors d'état de répondre à aucune question. L. R.

—

Le bonnet phrygien, emblème national (XXI, 162, 277, 370, 495, 526). — Je possède un glaive des *Enfants de Mars;* ce glaive, qui a la forme des cimeterres que les personnages de tragédie portent suspendus sur la poitrine, a deux bonnets phrygiens sous la garde, un de chaque côté de la lame, qui est large et plate. Ces bonnets phrygiens sont ciselés sur une petite plaque de cuivre triangulaire à la sous-garde. Si l'on se rappelle que les Enfants de Mars étaient quelque chose comme les saint-cyriens de l'époque révolutionnaire, on peut donc affirmer que le bonnet phrygien servit dans certains cas d'insigne militaire. J'ai vu un glaive semblable au musée des Invalides, où il est encore exposé dans une vitrine sous la rubrique : Glaive des Enfants de Mars.

ALFRED COPIN.

— L'affirmation de M. Bapst, qu'il existe à l'arsenal de Vienne trois drapeaux pris pendant la Révolution et dont la hampe est surmontée du bonnet phrygien, amène de ma part la question suivante.

Ces drapeaux sont-ils des drapeaux de bataillons de volontaires ou de gardes nationales, ou sont-ils des drapeaux de régiments ou de bataillons des demi-brigades de ligne ou d'infanterie légère de l'armée?

Les drapeaux de demi-brigades pris par l'ennemi pendant les guerres de la Révolution sont peu nombreux. Lorsque ce malheur arriva à un régiment, le corps de troupes qui en fut l'objet pourrait être facilement reconnu et désigné, notamment pour l'armée d'Italie, par le blâme ou les punitions qui le frappèrent. Je crois donc que les Autrichiens ont pris beaucoup de drapeaux de volontaires, mais peu de l'armée régulière.

En outre, lorsque l'armée française entra dans Vienne en 1809, l'arsenal fut certainement visité et on dut reprendre et rendre aux corps qui les avaient perdus les drapeaux de régiment qui pouvaient s'y trouver.

On voit un exemple de semblable restitution pour le 76e, qui retrouva ses drapeaux de la Révolution à l'arsenal d'Inspruck et auquel le maréchal Ney les remit lui-même.

Il faut donc que les drapeaux français existant à Vienne aient été bien cachés en 1809 ou jugés alors de peu d'importance comme n'étant que des drapeaux de volontaires. Une description des trois drapeaux signalés par M. Bapst serait intéressante.

En résumé, je persiste à soutenir ma thèse, que le bonnet phrygien, comme emblème des drapeaux, fut repoussé ou subi le moins possible par l'armée de ligne; pour les volontaires, c'est différent, ils n'eurent jamais que des drapeaux de fantaisie et durent souvent partir avec les drapeaux de la garde nationale de leur district. COTTREAU.

—

Un admirateur de Napoléon (XXI, 264). — L'*Admirateur de Napoléon* qui a dit, non: un seul son de sa voix, mais :

Et le son de sa voix, un signe de ses yeux
Donnait une secousse au monde,

a dit aussi :

Toi qui n'as rien connu dans ton sanglant pas-[sage
D'égal à ton tombeau que ton adversité,
L'Europe t'admirait dans une horreur profonde.

Fils de la liberté, tu détrônas ta mère,
Tu croyais l'accabler, tu l'avais résolu.

. . . .

Un tyran tombe et meurt, seule elle est immor-[telle.

Tu voulus l'étouffer sous ton sceptre d'airain,
Tremble, je vois pâlir ton étoile éclipsée.

Et plus loin :

Je briserai ton glaive et ton sceptre d'airain.
Tremble, je vois pâlir ton étoile éclipsée.
La force est sans appui alors qu'elle est sans [frein.
Adieu, ton règne expire et ta gloire est passée.

Cet admirateur, c'est *Casimir Delavigne*, l'auteur de *Louis XI* et des *Enfants d'Edouard*, et de *Don Juan d'Autriche*, ces trois drames splendides si in-

justement appréciés par la critique actuelle.

La pièce intitulée : *A Napoléon* est la 6e *Messénienne*, qui continue au 153e vers :

Il dormait sur la foi de son astre infidèle,
Trompé par ses flatteurs dont la voix criminelle
L'avait mal conseillé,
Il rêvait, en tombant, l'empire de la terre
Et ne rouvrit les yeux qu'aux éclats du ton-[nerre.
Où s'est-il réveillé ?

Seul et sur un rocher, d'où sa vie importune
Troublait encor les rois d'une terreur commune.
Du fond de son exil encor présent partout,
Grand comme son malheur, détrôné, mais de-[bout
Sur les débris de sa fortune.
Laissant l'Europe vide et la victoire en deuil.

ARLEQUIN.

Enseigne, exempt, chef de brigade (XXI, 385, 472). — Je reviens sur cette question pour compléter et rectifier.

Note FR. F. — Les exempts aux gardes n'étaient pas officiers *dans les gardes seulement*, car ils avaient un rang dans l'armée, et rang d'officier supérieur. En effet, ils obtenaient la commission de mestre de camp de cavalerie. Quelques-uns étaient brigadiers et même maréchaux de camp.

Note E. M. — L'*enseigne* était le sous-lieutenant des compagnies colonelle et lieutenante-colonnelle, qui étaient au 1er bataillon. Les officiers qui portaient les drapeaux des autres compagnies avaient le titre de lieutenant en second. Il y avait trois drapeaux par bataillon, placés dans les trois premières compagnies de chacun d'eux. En 1762, les enseignes furent supprimés. On ne maintint que deux drapeaux, confiés à des porte-drapeau, qui avaient rang de derniers sous-lieutenants et étaient exclusivement choisis parmi les sous-officiers. Les enseignes, au contraire, étaient de jeunes nobles.

L'*exempt* avait un *grade* bien défini dans les corps où cet emploi était en usage. Dans les gardes du corps, l'exempt était supérieur aux brigadiers et inférieur aux enseignes ; dans la maréchaussée, l'exempt était entre les lieutenants et les brigadiers. Les rangs de grade dans l'armée étaient définis ainsi : l'exempt aux gardes était mestre de camp de cavalerie ; l'exempt dans la maréchaussée ou de la compagnie de la connétablie en était sous-lieutenant. En 1776, l'organisation des gardes du corps fut modifiée. Les sous-brigadiers devinrent brigadiers ; les brigadiers, maréchaux des logis ; les *exempts, sous-lieutenants ;* les enseignes, lieutenants ; ce qui donnait aux officiers des gardes des dénominations semblables à celles des corps de troupes à cheval.

Le terme *chef de brigade* remplaça en 1793 celui de colonel, et fut donné aux *colonels de toutes armes*. Les corps d'infanterie s'appelèrent *demi-brigades ;* les corps de cavalerie et d'artillerie demeurèrent des *régiments*.

Avant la Révolution, cette expression de chef de brigade ne s'appliquait qu'à trois cas :

1° *Le chef de brigade dans l'artillerie.* — Chacun des régiments du corps royal était divisé en cinq brigades de quatre compagnies ; la brigade était commandée par un major (grade assimilable au chef de bataillon actuel), qui ajoutait à son grade le titre de chef de brigade, pour le distinguer du major du régiment (ordonnance de 1765).

2° *Le chef de brigade du génie.* — Par ordonnance du 31 décembre 1776, le corps du génie comprit 329 officiers dont 13 étaient directeurs, les autres officiers (316) furent répartis en 21 brigades, aux ordres, chacune, d'un chef de brigade, qui était colonel.

3° *Le chef d'une brigade de maréchaussée.* — Fonctions semblables à celles actuelles, et confiées à des militaires revêtus de grades équivalents à nos brigadiers et maréchaux des logis de gendarmerie.

L. H.

Drapeaux français (XXI, 386, 475). — La bibliographie du sujet comprend encore :

Etats militaires (1758-1793).

Histoire du drapeau de la monarchie française, par Rey, 2 vol.

Le Drapeau national, par M. le sous-intendant Lègues.

Les Drapeaux français, leurs gardes et leurs légendes, par M. L. N. Ney.

L'Ancien Drapeau de la France, par M. Léon Hennet.

Les Régiments sous Louis XV, par M. Mouillard, planches en chromol.

Histoire complète du drapeau français, par M. Bardou.

On trouve, en outre, des renseignements dans l'*Ecole de Mars*, par Guignard ; *Histoire de la milice française*, par

le P. Daniel ; les *Histoires de la cavalerie et de l'artillerie*, par le général Susane, et l'*Album de la cavalerie française*, par le comte de Bouillé. L. H.

—

Robichon de La Guérinière (XXI, 421, 505, 533). — Il y a erreur de personnes dans la réponse de l'honorable L. D. L. S.

Ce n'est pas François, mais son frère, Pierre Robichon des Brosses de La Guérinière, qui fut attaché comme directeur ou maître d'équitation à l'Académie de Caen, dix à douze ans après sa fondation. Il eut plusieurs fois maille à partir avec les maire et échevins de la ville, notamment en 1732 et 1758, au sujet de son logement, de sa pension et de son exemption des droits d'octroi. En 1761, il se démit de ses fonctions en faveur de son gendre, Pierre Hébert de La Pleignière, chevalier de Saint-Lazare, dont le brevet porte la signature du grand-écuyer de France, Charles de Lorraine, comte de Brionne et de Charni. Par requête du 11 juin 1767, ses héritiers sous bénéfice d'inventaire, la dame veuve des Brosses, tutrice de son fils mineur, et le sieur Jean-Antoine Robichon de La Guérinière, grand vicaire de Beauvais, demandèrent d'être déchargés de la bannie de l'enlèvement des boues de la ville, à lui adjugée pour six années, en 1759, sous le nom de Jean Lecerf, pour engraisser les 192 arpents 95 perches et 4 pieds de terre qu'il s'était fait céder à Cormelles, près Caen. Le corps municipal prononça la résiliation du bail.

(Caen.) T. R.

—

Erreurs et superstitions (XXI, 421, 506, 533). — Les traités de *Secrets* du seigneur Alexis, de Jacques Wecker, de Cardan, etc., publiés au XVIe siècle, contiennent des détails fort curieux à ce sujet. On trouvera un essai de bibliographie des principaux ouvrages relatifs aux erreurs et superstitions, dans le *Moyen Age et la Renaissance*, de Paul Lacroix, à la fin du chapitre sur les *Superstitions et croyances populaires* et de celui sur les *Sciences occultes*. EDMOND BONNAFFÉ.

— Le volume : *Erreurs populaires en médecine*, par le Dr Mouret, le Puy, impr. Marchessou, 1872, in-8, fournit une foule de renseignements très précis et très précieux surtout en ce qui concerne les préjugés dans les montagnes des Cévennes et du Velay. VELLAVIUS.

—

La clef de l' « Immortel » (XXI, 423, 519). — M. Henry Girard avait donné le premier la clef de l'*Immortel*, dans une chronique de la *France* en date du 8 juillet 1888. L. F.

—

Abus de la particule (XXI, 449, 535). — Il existe de grands rapports entre les langues et entre les coutumes provençales et catalanes. Or, de nos jours, en Espagne et surtout en Catalogne, *de* près des noms propres signifie souvent *fils de*, *femme de*. J'ai sous les yeux une carte de visite ainsi libellée : *Rafaela de Bosch de Gadiana*. Il faut traduire : Rafaela, fille de M. Bosch, femme de M. Gadiana. La formule citée n'est donc pas spéciale à Marseille.

LA COUSSIÈRE.

—

Une fille de la duchesse de Berry (XXI, 461). — En 1882, la question a été traitée à fond (42, 147). Madame Hénon n'a rien à faire. L'EX-CAR.

—

Roger, Napoléon et la charge des conscrits de Paris (XXI, 484). — L'anecdote de Roger est absolument fausse, il est à peine nécessaire de l'affirmer. On ne tue pas quarante hommes en plein jour à Paris, sans que cela passe inaperçu, et, si le fait avait le moindre fondement, on n'eût pas attendu 1835 pour le raconter. D'ailleurs, l'éditeur de Roger, Charles Nodier, était aussi l'auteur de gros mensonges en ce qui concerne l'époque impériale. Son histoire des Conspirations dans l'armée, ou des Philadelphes, est fausse depuis la première ligne jusqu'à la dernière. A la scène mensongère des quarante conscrits tués, en voici une que l'on peut donner avec plus de confiance, comme très vraisemblable, vu le caractère essentiellement gaminesque des Parisiens de tout temps.

Je l'extrais des *Souvenirs anecdotiques d'un officier de la Grande Armée*, par Montigny. 1 vol. in-8. Paris, Gosselin, 1833.

Il parle d'une levée de quinze cents conscrits faite à Paris à la fin de 1805, et dit que leur répartition entre divers régiments devait être faite à la caserne de l'Ave-Maria, alors occupée par quelques compagnies de vétérans.

« Un beau matin donc, peu de jours

après l'opération du tirage, nos quinze cents futurs maréchaux de France avaient été convoqués pour huit heures du matin.

Peu faits encore à l'exactitude militaire, ils ne s'étaient pas pressés; et, à dix heures, c'est à peine si l'on en comptait deux cents dans la vaste cour.

Vers midi cependant, ils arrivèrent, escortés, selon l'usage, de leurs parents, amis et connaissances.

Cinq ou six employés du bureau de recrutement, armés d'énormes contrôles provisoires et montés sur des tables qu'on avait dressées en plein air, eurent alors l'ingénieuse idée de procéder à un appel nominal. Figurez-vous de cinq à six mille personnes dont le plus grand nombre avaient déjeuné deux ou trois fois, en attendant la grande opération, et qui toutes avaient fait de longues stations chez les marchands de vin ou dans les cafés du voisinage : c'était un bruit à ne pas entendre les pièces d'une batterie de 24, tirant toutes à la fois. Cependant on procède à l'appel ; et quand on appelle Jacques, c'est Jean qui répond, ainsi de suite.

Les employés, qu'assistaient cependant quelques sous-officiers et caporaux attachés au recrutement, ayant mille fois réclamé en vain un silence que personne ne se croyait obligé de garder, commencèrent à comprendre qu'ils cherchaient la pierre philosophale.

On fit venir une compagnie de vétérans qui se détacha par petits pelotons pour faire la police; puis une autre compagnie, puis deux, qui échouèrent complètement dans la mission qui leur était confiée. Alors un des officiers se fâcha, monta sur une table et, d'une voix qu'il essayait de rendre menaçante, il admonesta les quinze cents jeunes gens, qui lui répondirent par quinze cents éclats de rire sans compter ceux des auxiliaires.

Alors il les menaça de toute sa colère et au besoin de celle d'un général qu'on tenait probablement en réserve sous la main. Et les éclats de joie, qui s'étaient apaisés, recommencèrent comme de plus belle. Et, quelques instants après, il vint effectivement un officier général en grande tenue, ma foi : chapeau galonné et, comme disent les marins, brasse carré, c'est-à-dire placé de manière que les deux cornes latérales formaient une parallèle avec les épaules.

On lui donna l'imprudent conseil de monter sur une des tables qui dominaient les autres et de haranguer, de là, les mutins. Pour son malheur, il suivit ce conseil. Il faut savoir qu'à cette époque de guerres continuelles, les casernes de Paris n'étaient pas, comme à présent, constamment occupées par des régiments au grand complet; nos soldats avaient fort à faire à l'extérieur, aussi l'herbe poussait-elle abondamment dans la caserne de l'Ave-Maria.

En un clin d'œil, les factieux virent tout le parti que l'on pouvait tirer de mottes de gazon adroitement enlevées, à l'aide de couteaux, dans les interstices des pavés. La cour fut sur-le-champ nettoyée.

Quand le général ouvrit la bouche pour pérorer, le feu d'une artillerie singulièrement nourrie et bien dirigée fit taire son éloquence et le réduisit *subito* à l'inaction : une première motte dérangea son système de coiffure, une seconde lui boucha l'œil droit, une troisième l'atteignit à la partie inférieure de l'abdomen, et le vieux guerrier (car il portait des cheveux blancs, que ne respectait nullement cette tourbe indisciplinée), le vieux guerrier sentit que, dans l'intérêt même de sa gravité, le plus sage était de faire retraite. Il descendit donc de la table où il s'était juché ; mais, imitant les Parthes, qui lançaient des traits en se retirant, il donna tout bas, en gagnant un corps de logis voisin, l'ordre aux vétérans de croiser la baïonnette et de faire évacuer la cour. Dès lors on ne le revit plus; et, sans doute, il s'en fut rendre compte au gouverneur de Paris (c'était alors le général de division Hulin) de l'heureuse issue de sa mission de paix.

Huit jours après, les quinze cents artilleurs improvisés, qui avaient très bien compris que l'autorité militaire, toute sévère qu'elle était alors, ne pouvait que les obliger à rejoindre un des corps de l'armée pour y servir comme soldats, les quinze cents artilleurs, dis-je, qui d'ailleurs ne pouvaient plus compter sur les munitions de la cour, qu'ils avaient épuisées, reçurent l'ordre impératif de se rendre une seconde fois à l'Ave-Maria, à six heures du matin, le sac au dos. Cette fois, l'ordre portait que c'était pour quitter la capitale, et rejoindre les corps qui leur seraient désignés; et qu'à défaut, ceux qui manqueraient à l'appel seraient conduits au régiment de brigade en brigade.

La famille devait en outre être exposée à la désobligeante visite des garnisaires. Tout le monde fut présent. »

Cette scène, racontée en 1833, n'aurait-elle pas donné l'idée de la légende des quarante conscrits tués, en 1835?

COTTREAU.

—

Journal des Débats (XXI, 488). — Voici ce que l'on trouve à propos de ces initiales, dans Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, édition de 1822 :

Julien-Louis Geoffroy, ancien professeur d'éloquence, et auteur de presque tous les articles non signés du feuilleton de ce journal. Ils sont relatifs aux pièces représentées sur les différents théâtres de la capitale. A la mort de ce fameux critique, arrivée en février 1814, les articles du même genre ont été confiés à M. Duvicquet, qui les signe de la lettre C.

Plusieurs gens de lettres fournissent des articles de littérature, sous les différentes lettres de l'alphabet, soit pour le corps du journal, soit pour le feuilleton. Ainsi l'on voit sous les lettres A. (M. de Feletz), M. B. (M. Boutard), D. (Mely-Janin), H. (Hoffmann), L. (Fiévée), N. (de Saint-Victor), S. (Guairard ou H. la Salle), T. (Auger), X. (Boulogne ou Etienne, pour la plupart des feuilletons depuis 1814, etc.), Y. (Dussault), Z. (Delalot ou Hoffmann).

M. Boissonade a fourni beaucoup d'articles sous la lettre grecque Ω.

L. F.

—

Sur une définition de l'homme (XXI, 513). — Cette définition, qui a fait fortune, est bien, en effet, de M. de Bonald (*Discours préliminaire du Divorce considéré au XIX[e] siècle*). L'écrivain catholique l'a reproduite une seconde fois dans un ouvrage ultérieur : *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, ch. 5, et l'a éloquemment commentée en s'étayant de l'autorité de Cicéron et du D[r] Stahl.

JOC'H D'INDRET.

—

Crier à la manière de Castille (XXI, 513). — La citation du document de la fin du XV[e] siècle est un peu écourtée, et il n'aurait peut-être pas été inutile de connaître l'ensemble du passage, pour répondre plus sûrement. Je crois toutefois que le membre de phrase reproduit par le Vieux chercheur doit faire allusion au *cri de guerre* des Castillans. Chaque peuple devait avoir, dans les temps anciens, *son cri de guerre*, qu'il articulait plus ou moins haut, ou d'une manière plus ou moins caractéristique. Les peuples sauvages ont encore le leur. Les analogies des cris de guerre servent même à reconnaître les affinités des races; ainsi il me semble avoir lu quelque part que les Bretons avaient le cri de guerre du pays de Galles. A l'appui de mon interprétation, le Vieux chercheur pourrait trouver dans l'*Histoire du Berry*, de Raynal, t. I[er], notions préliminaires, p. 16 (1845), à la note 1, l'annotation suivante :

Les Berruyers passaient pour articuler *plus haut que personne un cri de guerre.* En 1354, Duguesclin assiège le château de Fougerai :

Puis si cria Duguesclin *à la loi de Berruier:*
Or, avant, mi amis!

En avant à votre tour, confrères de l'*Intermédiaire*, et reproduisez-nous les cris de guerre de vos anciennes provinces!

(Bourges.) L. JENY.

—

Maréchal de bataille (XXI, 513). — Je suis très heureux de voir traiter ce sujet dans l'*Intermédiaire*, car, s'il est facile de répondre à la question de notre confrère, les termes mêmes de sa question soulèvent un problème historique, dont il serait intéressant de connaître la solution. Voici d'abord la réponse.

Il y avait une très grande différence entre le maréchal de France et le maréchal de bataille. On sait que le premier exerçait d'ordinaire le commandement, partiel ou entier, d'une armée. Le *maréchal de bataille des camps et armées du roy* avait pour fonction, relativement toute secondaire, « de mettre l'armée en bataille suivant le plan que le général lui en donnait, et comme on appelle maréchal celui qui préside à la disposition des troupes dans les campements, de même on appelait maréchal de bataille celui qui, suivant l'ordre de bataille qui avait été dressé, assignait à chaque officier et à chaque corps le poste qu'il devait occuper dans l'arrangement de l'armée » (*Milice française*, par le P. Daniel, t. II, p. 73. V. aussi le *Dictionnaire militaire*, Paris, 1742, in-12).

Le maréchal de bataille remplissait donc à peu près les fonctions qui furent plus tard celles du major général, mais dans un ordre plus restreint, chez l'officier qui nous occupe.

Enfin, le maréchal de bataille, bien que son titre eût quelque rapport avec celui de maréchal de camp, était sous les ordres de cet officier général, ainsi qu'on peut le voir notamment dans l'ouvrage

sur les manœuvres, intitulé : *le Maréchal de bataille*, par le sieur de Lastelneau, maréchal de bataille des camps et armées de S. M. 1674, in-4, p. 452, 453, 454, 455, etc.

Voilà ce que nous pouvons répondre à notre confrère, et nous espérons qu'il y trouvera une explication suffisante sur la différence de grade qui fait l'objet de sa question.

Voici maintenant le point qui reste obscur, et sur lequel nous demandons à notre tour « un peu plus de lumière ».

D'après la *Milice française* du P. Daniel, et le *Dictionnaire militaire*, le titre de maréchal de bataille *aurait été créé sous Louis XIII, et ne se retrouverait plus dès* 1672. Or, notre confrère a trouvé ce titre employé *sous François Ier*, et nous avons nous-même entre les mains un acte dans lequel ce même titre est porté en 1674. Ce dernier fait serait peu de chose en lui-même, la date de 1674 ne s'écartant guère de celle de 1672, mais, de François Ier à Louis XIII, la différence est trop grande pour ne pas faire soupçonner d'erreur matérielle les auteurs que nous venons de citer.

Un intermédiairiste obligeant ne pourrait-il nous citer quelque texte, ou mieux encore quelque fait, de nature à éclaircir cette question? C.

—

En bras de chemise (XXI, 514). — Point n'est besoin d'appartenir à l'Académie pour bannir de ses écrits et même de sa conversation cette locution vicieuse. On ne dit pas les bras d'une chemise. C'est là une faute de français et une manière de parler qu'on n'emploie pas dans la bonne compagnie. G. C.

—

Fouché (XXI, 515). — La *Biographie bretonne*, éditée par Levot, toujours très exacte dans ses notices, affirme que Fouché est né, non à Nantes en 1763, mais en 1754, au village de la Martinière, près du bourg du *Pellerin*, arrondissement de Paimbœuf; son père se nommait Joseph Fouché et était capitaine de navire marchand; sa mère, Marie-Françoise Croiset (extrait du registre de l'état civil du Pellerin, 20 septembre 1754).

Marié une première fois en 1792, avec une demoiselle Bonne-Jeanne Coignaud, fille d'un procureur au provincial de Nantes; devenu veuf en 1813, il s'unit en secondes noces au mois d'août 1815, avec mademoiselle de Castellanne et mourut en exil à Trieste, le 25 décembre 1820, à l'âge de 66 ans. Pour plus de détails, consulter ladite *Biographie bretonne*.

E. M.

—

Les jésuites au Paraguay (XXI, 515). — Les ouvrages qui concernent cette célèbre mission des jésuites sont principalement :

Charlevoix (Pierre-Fr. Xav. de), S. J. : *Histoire du Paraguay*. Paris, 1756. In-4, 3 vol. Paris, 1757. In-12, 6 vol.

Cet ouvrage fut traduit en latin et continué par le P. Dominique Muriel, S. J.: *Historia Paraguajensis... cum animadversionibus et supplemento*. Venetiis, 1779. In-fol.

Lourmel (Félix-Esprit de), S. J. : *Relation des missions du Paraguay*, traduit de l'italien de Muratori. Paris, 1754. In-12. Paris, 1757. In-12. Gand, 1822. In-8.

Dans les *Lettres édifiantes et curieuses* (édition du *Panthéon littéraire*). Paris. Gr. in-8, 4 vol.; au t. II, de la p. 95 à 248.

Demarsay (L. Alfred), *Histoire physique, économique et politique du Paraguay et des établissements des jésuites*. Paris, Hachette, 1860-65. In-8, 2 vol.

Alc. d'Orbigny, *Fragment d'un voyage au centre de l'Amérique*.. Paris, 1845. In-8.

Je pourrais allonger cette liste en citant les relations des missionnaires, écrites en diverses langues, mais les ouvrages ci-dessus suffisent. PIERRE CLAUER.

—

Les chiens de guerre dressés par les huguenots en 1562 (XXI, 516). — Le fait avancé ne me semble pas aussi invraisemblable qu'à l'éditeur cité par le *Vieux chercheur*. Espérons en passant que, quoique s'intitulant *vieux* sans la moindre coquetterie, ce chercheur, *vieux ou non*, nous procurera longtemps encore le plaisir de le lire dans l'*Intermédiaire*, où il excelle à soulever les plus curieuses questions. Pour en revenir non pas à nos moutons, mais à nos chiens, il est certain que, durant les troubles religieux du XVIe siècle, les deux parties en présence usèrent maintes fois des moyens les plus ingénieux et les plus adroits de se surprendre et de l'emporter l'une sur l'autre. Ainsi, durant le siège de Sancerre de 1573, on pensa à employer à titre d'auxi-

liaires, sinon des chiens, au moins des *pigeons*, comme cela résulte du passage suivant de l'histoire de ce siège, par Jean de Léry, chap. 13 :

Un certain personnage, s'étant employé, durant le siège, à faire neuf ou dix voyages en grand danger de sa vie, sortit la dernière fois de la ville, le lundi vingt-septième de juillet, avec escorte de trente harquebuziers, qui luy firent passer les tranchées, mais, d'autant qu'on désespéroit qu'il peut rentrer, on avoit advisé de luy bailler « un ou deux pigeons apprivoizez « à la ville, auxquels il mettrait des petits bil- « lets de papier écrits au col, contenans les « nouvelles qu'il auroit apprises, puis, s'appro- « chant le plus près de la ville qu'il pourroit, « les lascheroit : et ainsi voleroyent par-dessus « les forts et tranchées des assiégeans, se ren- « dant à la ville » ; mais, quand se veint à chercher par les colombiers et volières, on ne sceut trouver un seul pigeon : car ils avaient esté tous prins et mangés.

A noter au nombre des précédents historiques de nos sociétés colombophiles.
(Bourges.) L. Jeny.

— On a de tout temps utilisé les chiens pour la guerre. Plusieurs villes, en reconnaissance des services rendus, les ont introduits dans leurs armes. Celles de Chambéry, entre autres, ont pour supports deux chiens avec cette devise : *Custodibus istis*.

Les huguenots du XVIe siècle firent comme leurs prédécesseurs, dans le Languedoc surtout, où l'on trouve portée sur le budget des villes la « despense des « chiens de la patrouille qui servent toutes « les nuicts dehors ». Mais on ne les trouve jamais employés à la chasse à l'homme telle que l'on a prétendu qu'elle se pratiquait à Vendôme. Au sujet de la manière dont on se servait encore des chiens alors, on peut voir la curieuse histoire de *Ribet* dans les *Mémoires de Gaches*, Paris, 1879, p. 365, 370 et note.
C. P. V.

—

Des vers de Charles Garnier (XXI, 518). — Cette réponse de Charles Garnier au *centon* de Théophile Gautier n'a jamais été publiée, je crois. Peut-être pourrais-je en obtenir communication et la faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, si je pensais que cette communication leur fût agréable. Pourtant, ceci n'est qu'une probabilité et nullement une certitude de ma part.
Charles de Lovenjoul.

—

Abréviations en typographie (XXI, 522). — *Sldpelt* signifie : sans la dédicace, préface et la table.

Sllelt signifie : sans les liminaires et la table. — Les *liminaires* (de *limen*, seuil) comprennent les approbations, privilèges, etc.

J'avais pensé à l'explication de *Tus* suggérée par Ch. L. ; mais qui jamais s'est appelé ainsi ? Pierre Clauer.

—

Rœsselmann (XXI, 553). — En réponse à cette question, nous avons reçu de M. Bartholdi la lettre suivante :

Paris, 26 septembre 1888.

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à la demande formulée dans votre intéressante publication, voici quelques renseignements sur Jean Rœsselmann.

Ce personnage fort populaire à Colmar fut pour la ville une sorte d'Etienne Marcel. Il a combattu pour sa liberté, il l'a délivrée du joug des évêques de Strasbourg et fut tué dans un combat contre les troupes épiscopales, qui avaient voulu reprendre la ville.

Il figure dans l'histoire d'Alsace vers la fin du XIIIe siècle.

Extraits concernant Jean Rœsselmann.

Les rois des Romains, qui avaient succédé à Frédéric II, avaient donné aux évêques de Strasbourg le pouvoir de gouverner en leur nom les villes impériales d'Alsace. C'est ainsi que Colmar, du diocèse de Bâle pour le spirituel, était soumis à l'évêque de Strasbourg, au temporel.
(*Laguille*, t. I, p. 236, et *Grandidier*, t. IV, p. 14, 15.)

Le joug de l'évêque Gauthier de Géroldseck pesait à un grand nombre de citoyens ; Jean Rœsselmann, homme prudent et courageux, les en délivra. (*Aufschlager*, I, p. 185.)

Les bourgeois de Colmar, commandés par leur prévôt Jean Rœsselmann, s'unissent à ceux de Strasbourg contre Gauthier de Géroldseck. (*Dillemann.*)

Les efforts de Jean Rœsselmann pour abaisser la noblesse et affranchir la bourgeoisie lui avaient valu l'exil, il trouva la mort en combattant pour la liberté de sa patrie.
(*Dillemann.*)

Autres documents :

Chauffour. Notice rétrospective sur Colmar.
Abbé Holzwarth. Chronique de Colmar.
De Rouvrois. Voyage en Alsace.
Rothmuller. Musée pittoresque.

Je suppose que ces quelques renseignements permettront de faire des recherches sur ce personnage. Il n'existe pas de biographie, mais elle est légendaire et vit dans l'esprit public à Colmar, comme un synonyme de son indépendance municipale.

Veuillez agréer, etc. Bartholdi.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Deux lettres inédites de Victor Hugo (1821-1853). — La biographie *vraie* de Victor Hugo est encore à écrire; mais cette tâche ne pourra être sérieusement abordée qu'après la publication intégrale de sa correspondance et aussi de celle de ses contemporains. Sans entrer ici dans les développements que motiverait cette opinion, moins audacieuse aujourd'hui qu'elle ne l'eût paru jadis, voici une requête dont l'importance et l'intérêt n'échapperont à personne. Elle nous révèle en effet une velléité du poète, que son *Témoin* a passé sous silence et que le mieux informé et le plus malveillant de ses historiens, M. Edmond Biré, n'a pas connue davantage.

Monsieur,

Apprenant que la place de répétiteur de littérature française à l'Ecole Polytechnique est vacante, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me placer (sans préjudice de plus dignes) au nombre des candidats qui doivent être présentés au choix de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, 5 avril 1821. VICTOR-M. HUGO.
Rue Mézières, n° 10. F. st. G.

M. Aimé Martin.

Il serait piquant de savoir quel candidat fut préféré au lauréat de dix-neuf ans, tout frais émoulu des concours académiques et déjà prétendant à la main de mademoiselle Adèle Foucher, qu'on lui refusait en raison de son âge et de sa pauvreté. Pourquoi s'adressait-il à Aimé Martin? Ces deux questions seront facilement résolues sans doute par nos correspondants.

« De toutes les échelles qui font de l'ombre à la lumière, la plus méritoire et la plus difficile à gravir, certes, c'est celle-ci : être né aristocrate et royaliste, et devenir démocrate », écrivait Hugo en tête d'une nouvelle édition des *Odes et Ballades*, surtout, ajoutait-il, « quand au sommet de l'échelle de lumière on a trouvé la proscription et qu'on peut dater cette préface de l'exil ».

La lettre que voici est certainement contemporaine de cette *Préface de* 1853, en même temps qu'elle est un magnifique commentaire des *Châtiments*, encore inédits. L'adresse, tracée en caractères droits sur une enveloppe très froissée et salie par un long séjour en portefeuille, est ainsi libellée :

Via London.

Représentant du Peuple
ESQUIROS
Proscrit.
NIVELLES. BELGIQUE.

Le millésime du timbre de la poste est effacé.

Marine-Terrace, 5 mars.

Etes-vous encore en Belgique? êtes-vous encore à Nivelles? Je vous écris au hasard. Ma pensée va souvent vers vous. Vous devez le sentir. Votre lettre de fin décembre m'a touché le fond du cœur. Il m'a semblé que c'était un serrement de main de nos jeunes années avec la tendresse qu'épure l'exil. Vous êtes un des hommes que j'aime le plus et le mieux. Toutes les grandes sympathies de l'avenir et du progrès sont dans votre âme. Vous êtes poète comme vous êtes orateur, avec l'enthousiasme du vrai dans l'esprit et l'aube de l'avenir dans les yeux. Grandissez, grandissez toujours; soyez de plus en plus l'homme sympathique, tendre et ferme. Tous tant que nous sommes, intelligences militantes et consciences opprimées de ce siècle des luttes et des transformations, acceptons la grande loi qui pèse sur nous sans nous écraser; tenons-nous prêts aux évolutions futures des faits et des choses; soyons, dès à présent, l'homme-peuple, et préparons-nous à être un jour l'homme-humanité. Je vous écris tout cela au courant de mon esprit, à l'aventure, comme cela me vient, un peu comme la mer me jette ses flots, ses algues et ses souffles. Venez donc la voir, notre mer de Jersey, si vous allez ce printemps en Portugal. On m'assure, et je le crois, qu'en avril Jersey est un paradis. L'hiver y est triste et noir, mais l'été compense. Arrivez-nous, cher poète, avec avril, avec l'aube, avec le printemps, avec le chœur des oiseaux.

J'ai passé mon hiver à faire des vers sombres. Cela sera intitulé : *Châtiments*. Vous devinez ce que c'est. Vous lirez cela quelqu'un de ces jours. *Napoléon le Petit*, étant en prose, n'est que la moitié de la tâche. Ce misérable n'était cuit que d'un côté, je le retourne sur le gril.

O cher poète, cher orateur, cher compagnon de pensée et de combat, ne nous décourageons pas, persistons, luttons, redoublons, persévérons dans la guerre à tout ce qui est le mal, la haine et la nuit.

Je vous envoie du fond du cœur toutes mes effusions. VICTOR HUGO.

Ces deux lettres font partie de la collection d'autographes léguée par M. Diedrichs à la ville d'Amsterdam et confiée aux soins de M. N. de Roever, qui a bien voulu me donner toutes facilités pour la parcourir. Les lecteurs de l'*Intermédiaire* s'associeront certainement aux sentiments de gratitude que je tiens à exprimer ici au savant et obligeant archiviste.

MAURICE TOURNEUX.

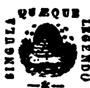
Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 octobre 1888.*

XXIe Année. — N° 491.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 116.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Le terme de facteur. — A partir de quelle époque le terme de *facteur* a-t-il été adopté dans la langue administrative pour désigner le piéton qui porte à domicile les correspondances de toute nature? — Je le trouve déjà dans une comédie de Florian, *Arlequin maître de maison*. Or, cette pièce fut écrite vers 1780; et je crois avoir vu dans Bachaumont ou Métra le mot de *facteur;* mais il est, parmi nos collaborateurs de l'*Intermédiaire*, tel aimable et spirituel postier, dont chacun de nous connaît le nom, qui se fera un plaisir, j'en suis sûr, de nous donner une réponse des plus satisfaisantes.
Sir Graph.

—

Wagnent enpekiet. — Dans une enquête faite à Douai au XIIIe siècle, le témoignage d'un nommé Waghe le Vaut fut répudié, « parce qu'il est homme de mauvaise vie, qu'il est nommé en cette ville roi des ribaus, et tient femmes folles, qui sieent as bordiaus et *wagnent enpekiet* de leur cors » (Archives de la ville de Douai, layette 34). Desmaze, qui donne cet extrait, imprime waguent, mais je trouve dans la Coutume de Cambrai: « wagnant son argent », où le sens veut *gagnant*. Mais quelle est la signification et l'étymologie d'*enpekiet?* Le mot a bien l'air d'être flamand, mais je le cherche en vain dans les dictionnaires flamands et hollandais. Y a-t-il quelque collaborateur assez dévoué pour donner le texte exact (avec la date) de l'original, qui n'est pas sans intérêt. Waghe le Vaut serait-il aussi un sobriquet voulant dire gagne-la-valeur?
Hy Nial.

—

Quatrain. — De qui ce quatrain:

La peine est de toutes les fêtes;
Jamais un jour calme et serein
Du choc ténébreux des tempêtes
N'a garanti le lendemain?

P. W.

—

Boulangisme. — On parlait ici, l'autre jour, du très grand nombre de mots de la langue française. Ce nombre s'accroît sans cesse et c'est surtout la politique qui est la cause de ce continuel enrichissement. Quel est celui qui le premier s'est servi du mot *boulangisme*, ce mot qui vient de recevoir des lettres de naturalisation dans le discours de Friville-Escarbotin?
Un vieux chercheur.

—

Baisers. — Quelle est la signification des baisers? sur le front? sur les mains? sur les yeux? sur les joues? R.

—

Une question embarrassante. — Je lis dans le *Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence*, du 23 septembre dernier (compte rendu de la félibrée de Labrillane), ce passage qui me fait rêver (*dulces moriens reminiscitur Argos*): « Pour clore dignement la *sesitro*, la cour d'amour, en séance tenue sur les ruines du château de Labrillane, a posé la question que voici:

Lequel de ces trois amoureux
A le plus reçu de sa dame?
Serrement de main chaleureux
Au premier des trois amoureux;
Au second, boucle de cheveux;
Au troisième un regard de flamme;
Que la cour dise l'amoureux
Qui reçoit le plus de sa dame.

« Les réponses seront reçues à la chancellerie de la cour d'amour des Alpes, à

Forcalquier, laquelle rendra son arrêt au château de Porchères, au printemps 1889. »

Qu'en pense-t-on? Je propose à mes chers confrères d'aider les félibres dans leur très délicate enquête. Nous transmettrons à la *chancellerie de la cour d'amour* les réponses faites en l'*Intermédiaire*, et j'espère bien qu'un des nôtres sera le vainqueur dans ce galant tournoi.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Un vers à propos de la belle Hélène. — Madame de Staël écrivait à son amie la belle Juliette Récamier les billets les plus coquets du monde. Dans un de ceux que cite Chateaubriand, et où elle la presse de venir à Coppet, on lit : « Adrien et Matthieu [de Montmorency] disent qu'ils viendront... Mon père est très vif dans le désir de vous voir. Vous savez ce qu'on a dit d'Homère :

Par la voix des vieillards tu louas la beauté... »

Dans les notes sur les *Mémoires d'outre-tombe*, que le comte de Marcellus a intitulées : *Chateaubriand et son temps*, on lit à ce sujet :

Ce vers français dispensait madame de Staël de citer le vers grec, le premier, le plus naïf et le plus magnifique des hommages rendus à une femme.

Faut-il s'étonner que les Grecs et les Troyens souffrent tant de maux et depuis si longtemps pour une beauté si parfaite? (Traduction de madame Dacier.)

Voici comment l'explique Quintilien, le maître en l'art du commentaire littéraire : « Et ceux qui parlent ainsi d'Hélène ne sont ni Pâris qui l'enleva, ni quelque jeune homme, ni une voix dans la foule : ce sont des vieillards, les plus sages des mortels, assis auprès de Priam! C'est le roi lui-même, épuisé par une guerre de dix ans, après la perte de tant de fils, et à la veille du péril suprême. (Quintil., l. VII, ch. 4.)

Le comte de Marcellus, qui s'est donné la peine d'écrire cette note, semble avoir ignoré (et madame de Staël sans doute aussi) l'admirable sonnet que ce mémorable passage de l'*Iliade* a inspiré à Ronsard?

Mais de qui est le vers cité par madame de Staël?

C. DE R.

—

Hudson Lowe et Napoléon. — Napoléon a-t-il été la victime des mauvais traitements, des tracasseries, des procédés indignes dont il aurait été accablé par Hudson Lowe? Les récriminations du captif et de ses amis sont-elles au contraire mal fondées? Y a-t-il un ouvrage qui puisse servir à éclaircir ce point d'histoire en dehors de tout préjugé?

FIRMIN.

—

Sur un mot de Danton. — Danton est à la mode, en attendant mieux. Profitons de l'occasion pour demander à quel mot de lui le *Soleil* du 2 octobre (article d'E. Vacherot) fait allusion en cette phrase pudibonde : « Il eut même un de ces mots de mépris qu'on regrette de ne pouvoir redire, parce qu'ils peignent l'homme. » Le mot est-il donc si réaliste qu'on ne puisse le citer, même à une époque où, comme s'exprimait Gambetta, a cessé le règne de la *bégueulerie*?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Etiquette singulière. — Quand les grandes dames passaient dans la chambre de Louis XIV, elles faisaient une grande révérence au lit de Sa Majesté.

Sous la Restauration, les factionnaires de service aux Tuileries présentaient les armes au dîner du roi.

Y a-t-il d'autres exemples d'un cérémonial aussi véritablement original?

FIRMIN.

—

A propos d'Allmayer. — Dans le premier quart de ce siècle (vers 1815-1816 peut-être?) n'est-il pas venu en France un aventurier espagnol d'une rare audace qui, dans telle ville, a assisté à des revues de troupes ou les a passées, avec un uniforme de général (à Lyon, me dit-on?), dans tel autre pays (Bourges?) s'est donné pour l'évêque de Tolède, a célébré la messe, ordonné des prêtres et confessé des pénitentes du grand monde, etc.? Cet aventurier aurait été reconnu (probablement à Lyon?) par un de ses compatriotes, dénoncé à l'autorité, et aurait vraisemblablement fini au bagne, d'où peut-être il sortait déjà, au moment de son entrée sur notre territoire. On désirerait savoir *le nom* de cet escroc de haut vol, et dans quels *documents* on pourrait se renseigner sur son compte : pièces de son *procès criminel*, si les débats ont été *publiés*, notices *biographiques*, etc.

(Bourges.) L. JENY.

—

Les captifs de Cabrera. — Reste-t-il à Cabrera quelques traces du séjour des

prisonniers français qui y furent internés après la capitulation de Baylen, en 1808, et qui y subirent de si durs traitements?

FIRMIN.

—

Bigorne. — Quelle est la légende de Bigorne q man | ge to | les hôes | q font le comâd | mêt de leurs femmes?

A. M.

—

Historiographe du roi et historiographe de France. — Ces deux titres sont-ils synonymes ou distincts? Ils sont confondus dans l'article *historiographe* du Dictionnaire des Institutions, de M. Chéruel. Alors pourquoi avait-on deux mots pour désigner la même fonction? E. R.

—

Agnès Sorel. — Pourrait-on m'indiquer des poètes du XVIe siècle qui aient parlé d'Agnès Sorel, — à part les pièces connues, le quatrain attribué à François Ier, et les vers adressés par Baïf à un seigneur Sorel, qui se prétendait parent de la gentille Agnès? E. R.

—

Sauvage du Roi. — Le 8 août 1576, « noble homme Pierre de Perogonsallès, « sauvage du Roy, docteur ès droit », faisait baptiser à Saint-Nicolas du Chardonnet un fils, nommé Henry, né de sa femme Catherine Raffelin. Il se nommait en réalité Pierre (ou Pedro) Gonsalez, mais on l'appelait communément dom Pedre ou Petre, et c'est sous ce dernier nom qu'il figure au compte du don de 1571 (Bibl. nat., ms. fonds fr., 11,692), où il est indiqué comme demeurant rue Saint-Victor.

J'ai également trouvé l'extrait d'un acte notarié de 1584 (Cottereau, notaire à Paris), où il est qualifié « Pierre de Gon« sallez, dict Domp. Pedre, sauvaige pen« sionné du Roy, demeurant à Fericy-en« Brie ».

En dehors de cela, rien, rien!

Un de nos érudits collaborateurs peut-il me donner quelque lumière sur ce singulier personnage? HERCÉ.

—

Le portrait d'un général français. — En 1862, on voyait dans une galerie du palais de Windsor un portrait du général Vinoy. Ce portrait s'y trouve-t-il encore? Et quel est le peintre qui l'a signé?

L. CLYDE.

—

Château de l'Ebaupinay. — Quelque collaborateur pourrait-il nous donner l'historique de ce château depuis son origine?

Tout ce que j'en sais, c'est qu'il fut acquis le 8 germinal an VI par Monnier, receveur des finances à Parthenay.

Ce château, flanqué de six tours rondes, semble avoir été construit vers le quinzième siècle et est situé commune de Breuil, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). GANDOUIN.

—

Centenaire de Buffon. Où est-il né? La plaque de son cercueil. — Un de nos amis possède depuis trente ans la plaque en cuivre qui dut être clouée sur le cercueil de Buffon. Il la trouva dans une boîte contenant des bibelots de vieille ferraille. Je l'ai sous les yeux et je la copie :

ICI REPOSE
GEORGES-LOUIS LE CLERC
COMTE DE BUFFON
NÉ A DIJON LE 7 SEPTEMBRE 1707
DÉCÉDÉ AU JARDIN DU ROI, LA NUIT
DU 15 AU 16 AVRIL 1788, A MINUIT
QUARENTE (*sic*) MINUTES
REQUIESQUAT IN PACE

Si Buffon est né à *Dijon*, le *sept septembre* 1707, et s'il est mort le *seize avril* 1788, pourquoi a-t-on célébré à *Montbard* et le *dix-sept* septembre le centenaire du grand naturaliste? Diverses biographies ne l'ont-elles pas fait naître à Montbard? N'est-ce pas à tort? Où fut-il enterré? La sépulture a-t-elle été déplacée ou violée? Comment expliquer que la plaque du cercueil ait été trouvée à l'abandon et recueillie par un amateur?

C. R.

—

Les patriarcats chrétiens en Orient. — Alexandrie compte deux patriarches: Sa Sainteté Grégorios, qui porte le titre d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem et préside au culte grec-catholique-melchite; S. S. Sophronios, patriarche d'Alexandrie, Libye, Pentapole, Ethiopie et de toute l'Egypte, qui appartient aux grecs-orthodoxes.

Le Caire possède un patriarche arménien, Sa Béatitude Mgr Madthéos-Izmir

lian, et un patriarche cophte-orthodoxe, S. B. Mgr Kyrillos, patriarche d'Egypte et d'Abyssinie.

Voilà pour l'Egypte seulement. Quels sont les autres patriarcats de l'Orient ?

Lesquels sont en communion avec Rome? Quant aux autres, existe-t-il des liens de hiérarchie entre eux et le patriarche grec-orthodoxe de Constantinople ? En est-il qui dépendent du saint-synode de l'Eglise russe? De quelle autorité religieuse relèvent les Maronites et les Syriens catholiques qui ont chacun un vicaire patriarcal au Caire?

(Alexandrie d'Egypte.) PABLO RUEL.

—

Lettre de M. de Freycinet à M. de Hohenlohe. — A quelle date et dans quels journaux pourrait-on retrouver la lettre, écrite et rendue publique, de M. de Freycinet, actuellement ministre de la guerre, au prince de Hohenlohe, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, peu après que ce dernier eût été appelé à remplacer dans ce poste le général de Manteuffel ?

CH. L.

—

La médaille de Lustucru. — Parmi la multitude de farces, ballets, folies, caricatures, etc., inspirées au XVIIe siècle par l'Almanach de Lustucru, sur la malice des femmes (voir Historiettes de Tallemant des Réaux, Mde de Langey), a-t-on signalé la médaille suivante :

D'un côté, un âne chargé de têtes de femmes et conduit par un singe. Légende : Omne ferens malum.

De l'autre, *deux* forgerons en train de redresser sur une enclume une tête de femme. Légende: Unicus est specie.

Pièce ronde, à fort relief, en cuivre, diamètre, 25 millimètres.

Est-ce à Lustucru, le docteur céphalique, que s'applique la devise « Unicus est specie », et pourquoi deux forgerons?

SUS.

—

Fortifications de Paris. — Le *Journal de l'armée* a publié, le 10 mai 1833, un intéressant article d'art militaire sur les fortifications de Paris, signé des initiales A. T.

L'auteur est-il Adolphe Thiers ?

SUS.

—

Deux poètes du XVIe siècle à distinguer ou à confondre. — Les œuvres poétiques de Pierre Sorel, Chartrain, Paris, 1566, sont rares, mais connues. Ce Pierre Sorel est mort en 1568. Le romancier du dix-septième siècle, Charles Sorel, sieur de Souvigny, cite un de ses parents, « Pierre Sorel, seigneur de l'Espinière, qui fit imprimer en 1586 un assez gros volume d'œuvres poétiques ».

(Tome I, p. 359 de la *Science universelle*, de Charles Sorel. Paris, 1647, in-4, chez T. Quinet.)

Quelque bibliophile a-t-il jamais rencontré ces poésies du seigneur de l'Espinière, imprimées en 1586 ? a-t-il vu le nom de Pierre Sorel, seigneur de l'Espinière, cité par les poètes du XVIe siècle?

E. R.

—

Pseudonymes à expliquer. — Quelles personnalités abritent les pseudonymes de Jacqueline Mora et Aramis dans le journal *le Gil Blas* ? PONT-CALÉ.

—

L'âne, — journal des ébats artistiques et littéraires, illustré, n° 1, dimanche 19 juillet 1883. Combien y a-t-il eu de numéros de ce journal ?

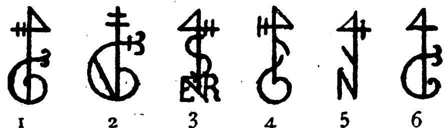
G. SAINT-HÉLIER.

—

Violette. — Quel est l'auteur du roman de Violette ? T.

—

Monogrammes à expliquer. —



1 2 3 4 5 6

La tapisserie de Dijon représentant les trois principaux épisodes du siège de la ville par les Suisses en 1513 porte, plusieurs fois répété dans des écussons à champ d'azur, le monogramme n° 1, dont l'interprétation n'a jamais été donnée d'une manière absolument concluante. D'après une opinion assez récente, ce serait le chiffre de Guy de Rochefort, fils de Jean de Rochefort, bailli de Dijon au temps du siège; il était marié à Marie Chambellan, dont la famille avait fondé une chapelle — celle de la Croix — en l'église Notre-Dame, sa paroisse, or la tapisserie du siège vient précisément de Notre-Dame. On fait remarquer de plus une certaine analogie entre ce chiffre et

d'autres assez semblables que l'on voit à une clef de voûte de l'hôtel dit de Rochefort, rue François Rude, (c'est notre n° 2), et aux trompes de deux échanguettes faisant saillie sur la façade de la maison, rue des Forges, 54, qui passe pour avoir appartenu aussi à la famille de Rochefort.

Cette explication ne m'a jamais paru satisfaisante; d'abord, si à la rigueur je trouve un G dans les monogrammes 1 et 2, je demande où est la lettre essentielle, l'R; puis cette façon toute roturière de signer une œuvre d'art et de marquer son logis, n'est guère conforme aux habitudes du temps et on peut dire de tous les temps. Les nobles, en effet, ont toujours et partout employé leurs armes pour signature, et de grands seigneurs comme les Rochefort n'auraient pas manqué de mettre ici leur écusson, ***d'azur semé de billettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.***

Pour ce qui est de la provenance, ce serait tout au plus le commencement d'une piste; pourquoi, par exemple, la tapisserie du siège n'aurait-elle pas été commandée par la ville de Dijon, ou personnellement par un de ses maires, pour être déposée en ex-voto à la Vierge invoquée pendant le siège, dans l'église, paroisse de la ville qui y tenait ses archives? C'est là bien entendu une simple hypothèse et que je ne prétends nullement substituer à l'autre.

Quant à l'assimilation aux monogrammes des hôtels de Rochefort, la base fait défaut à l'argument; d'abord il y a analogie et rien de plus, ensuite non seulement l'objection tirée du remplacement d'un écusson armorié par un simple chiffre, demeure dans toute sa force, mais il n'est pas certain le moins du monde que les deux logis en question aient été construits ou même habités par les Rochefort.

Je suis plutôt porté à voir dans le monogramme de la tapisserie du siège la marque de l'atelier où elle a été fabriquée, et, comme termes de comparaison, j'emprunte à l'*Histoire de la tapisserie*, par M. Guiffrey, deux marques du dix-septième siècle, (nos 3 et 4), qui appartiennent à des tisseurs du nom de Raés. Mais quel peut être cet atelier et comment expliquer ce 4 deux fois barré? Ce n'est point à coup sûr le signe du nombre des siècles dans un millésime, puisque la tapisserie du siège est du XVIe siècle et que d'autre part les Raés appartiennent au XVIIe? Que signifient aussi, dans le n° 2, cette tige deux fois barrée en croix de Lorraine et cette autre qui l'est une fois et se termine en une sorte d'ancre?

Voici d'ailleurs qui va compliquer encore le problème; ce mystérieux 4 se retrouve (n° 5), à la lucarne en pierre d'une maison datée de 1556, rue Chaudronnerie, à Dijon, et — mais non plus barré — dans un vitrail de la chapelle St-Joseph, fondée par les Bossuet en l'église de Seurre, Côte-d'Or (n° 6). Plusieurs archéologues voient ici le monogramme de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Seurre, mort en 1434, mais ne nous disent pas comment ils le rattachent à une chapelle fondée par d'autres; puis, j'en reviens toujours à mes objections, où est l'initiale du nom patronymique, le V? Et comment un seigneur appartenant à la plus haute noblesse d'épée aurait-il mis modestement sur son œuvre une autre marque de donateur qu'un écusson à ses armes?

Pour moi, malgré la place très honorable qu'il occupe ou qu'il occupait, car je crois qu'il a disparu tout récemment, ce monogramme est la marque d'un verrier ou d'un donateur roturier, pas autre chose.

Enfin j'ai rencontré ce 4 désespérant dans les marques d'imprimeurs du seizième siècle, composées à peu près dans le goût de celles que je donne ici; aurait-il donc une signification générale, symbolique? C'est pour avoir la clef de ces divers hiéroglyphes que je fais appel à tous les érudits lecteurs et collaborateurs de l'*Intermédiaire*. A. Arnoult.

—

Florin d'or d'un archevêque de Mayence. — J'ai fait tout dernièrement l'achat d'un florin d'or de *Gerlacus de Nassau*, archevêque de Mayence (1346-1371), trouvé avec des florins de la reine Jeanne et de Jean XXII, pape d'Avignon.

Lors de la publication du *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, de Barthélemy, des monnaies de ce prélat n'avaient pas encore été retrouvées, puisque l'auteur n'a pas placé un astérisque devant son nom dans la liste chronologique des archevêques de Mayence (p. 316).

Ne possédant pas un ouvrage de numismatique générale plus récent que celui de Barthélemy, je viens prier un Intermédiairiste numismatiste de vouloir bien me

faire connaître si, depuis la publication du manuel précité, des monnaies de *Gerlacus de Nassau* ont été retrouvées et publiées ? EMM. M.

—

Sceau à expliquer. — Quel obligeant collaborateur voudrait me renseigner sur la signification d'un sceau que je crois celui d'une abbaye ou d'un chapitre quelconque, représentant une Vierge assise, couronnée et nimbée, tenant de la main droite une fleur de lis et de la gauche l'enfant Jésus, nimbé, bénissant de la dextre et tenant de la gauche un objet que je ne puis bien définir. On lit en exergue : Genitricis Marie. + Sigillum + beate... + inrvnines dor. phamen.

J'en trouve plusieurs qui ont la plus grande analogie avec celui-là et qui sont généralement attribués à des abbayes, mais je n'en trouve aucune du nom de Inrvnines ou s'en rapprochant.

LN. G.

—

Questions héraldiques. — M. Antonio Manno a répondu dans l'*Intermédiaire* du 25 septembre dernier à la question que j'avais posée (XXI, 458), relativement aux armes du royaume de Sardaigne.

Son érudition lui permettra certainement de répondre à ma seconde question posée le même jour et relative aux pièces italiennes à l'effigie de Napoléon, empereur et roi, ainsi qu'à cette nouvelle question :

Quelle est la composition des armes qui figurent sur les pièces modernes de 8 et 4 florins à l'effigie de l'empereur François-Joseph? Ecartelé: au 1er de Croatie; au 2e (?); au 3e (?); au 4e (?). Sur le tout : de Hongrie.

Quel est le meilleur traité théorique du blason? A. P. L.

RÉPONSES

Annibal s'est-il servi de vinaigre pour se frayer un passage à travers les Alpes? (I, 143, 175, 297; II, 286, 485; XX, 581, 661, 690, 719; XXI, 555.) — Voici, à ce propos, deux textes que je ne vois cités nulle part. Dans son *Histoire naturelle* (XXIII, 27), Pline dit, en parlant des propriétés du vinaigre : *Saxa rumpit infusum, quæ non ruperit ignis antecedens*, répandu sur des rochers que le feu n'a pu faire éclater auparavant, le vinaigre les brise.

Ailleurs, au livre XXXIII, 21 du même ouvrage, Pline explique les deux principales méthodes d'exploitation en usage dans les mines d'or de l'Espagne, et il ajoute : *Occurrunt in utroque genere silices; hos igni et aceto rumpunt,* c'est-à-dire : Dans ces deux cas, on rencontre des barrières de silex; on les détruit à l'aide du feu et du vinaigre. Ce dernier texte mérite qu'on s'y arrête. Pline est resté de longues années en Espagne, où il occupait la charge de procurateur. Tout ce qu'il raconte au sujet de l'Espagne et de l'exploitation de ses mines, il l'a vu de ses propres yeux. Les détails qu'il donne sont d'une précision minutieuse, les procédés qu'il décrit, les termes techniques qu'il emploie, n'ont pas changé. Il paraît bien invraisemblable qu'un observateur aussi consciencieux — quand il s'agit de choses qu'il a vues lui-même — ait parlé du vinaigre ou plutôt de l'acide acétique à l'état d'ébullition et de ses effets, s'il n'a pas été à même de les constater *de visu*.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110, 138, 523, 584). — Nouveaux ex-libris proposés pour échanges : MM. de Beaumont (3), Benoît (2), de Billing (1), Liotard (10).

La distribution en aura lieu le 5 novembre prochain.

—

Histoire de la chorégraphie (XVIII, 71, 127, 268, 301, 552; XXI, 561). — L'histoire de l'origine et la description de la procession d'Echternach ont été racontées dans l'*Etoile belge* (nos des 19 et 20 mai 1875). NAMUR.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508; XXI, 587). — M. l'abbé H. Vion, curé de Bazoncourt (Lorraine), va publier son *Glossaire du patois messin*.

L'EX-CAR.

—

A propos de gants (XVIII, 675; XXI, 589). — On peut citer, à l'appui de ce qui a été dit, les lignes suivantes d'une lettre

de madame de Sévigné, du 13 mars 1671 :

Mademoiselle était au lit... On apporte à boire à Mademoiselle, il faut donner la serviette; je vois madame de Gèvres qui dégante sa main maigre; je pousse madame d'Arpajon, elle m'entend, et se dégante; et, d'une très bonne grâce, avance un pas, coupe la duchesse, et prend et donne la serviette...

LIBER.

— Au *Memento d'audience du président d'assises*, M. V. Jeanvrot, conseiller à la cour d'Angers (Paris, 1884), enseigne, p. 13, que la main de la personne qui prête serment peut être gantée sans qu'il y ait nullité juridique de ce serment. Il n'y a pas non plus de nullité si cette personne a levé la main gauche au lieu de lever la main droite (arrêt de la Cour de cassation, du 30 avril 1847), si elle est restée assise ou couverte (arrêt de Cassation du 16 décembre 1847). Ces solutions précisent, en la confirmant, la manière de voir de notre confrère T. O. Reut. Il s'agit d'habitudes respectables, d'usages anciens, mais non de prescriptions réellement sacramentelles.

(Bourges.) L. JENY.

—

Théâtres et amphithéâtres gallo-romains (XIX, 705; XX, 26). — J'ai posé sur ce sujet intéressant une question sur laquelle j'appelle de nouveau l'attention de nos correspondants. J'ai énuméré les localités où l'on savait, en 1840, que des ruines de Cirques ou de Théâtres antiques subsistaient encore et j'ai demandé que l'on nous signalât celles où il en a été découvert de nouvelles traces depuis lors.

On nous a appris qu'il fallait ajouter à la liste des 57 noms reproduits d'après Ch. Magnin :

Aubigné (Sarthe), théâtre.
Meaux (Seine-et-Marne), théâtre ou amphithéâtre.
Saint-Maulpin d'Argenton (Indre), théâtre.
Saint-Cybardeaux, au lieu dit Bois-des-Bonchauds (Charente), théâtre.
Saint-André-sur-Cailly (Mayenne), théâtre.
Sablains (Mayenne), théâtre.
Gennes (Maine-et-Loire), amphithéâtre *avec* théâtre.

Ainsi cette dernière localité, qui est à 20 kilom. de Saumur, offrirait la même particularité que l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce : il y avait eu là un demi-amphithéâtre *avec* un théâtre.

Nous prions instamment que l'on veuille bien compléter, s'il y a lieu, cette liste par d'autres indications, et en même temps nous mentionner les publications qui ont pu être faites sur ces diverses ruines, les plans, vues et photographies qu'on en a tirés. Si l'on poussait l'amabilité jusqu'à envoyer quelques-uns de ces documents à M. L. Faucou, pour nous être remis par lui, nous en serions extrêmement reconnaissant.

CARLE DE RASH.

—

Les novissima verba de Louis XV (XXI, 98). — Dans un manuscrit en ma possession et dont je n'ai encore pu découvrir l'auteur, qui est certainement un membre de la cour ou du parlement, parfaitement renseigné sur ce qui s'y passe, il est dit : « Lorsqu'il fit sa dernière communion, le Roi montra dans cette occasion fermeté, religion et un repentir sincère de ses fautes, qui le porta à charger le cardinal de la Roche-Aymond de dire qu'il demandait pardon du scandale qu'il avait donné, qu'il ne désirait la santé que pour pouvoir le réparer et s'occuper du bonheur et du soulagement de ses peuples. Après cet acte de religion que personne ne pourra se vanter de lui avoir inspiré, il dit à Mesdames que, de sa vie, il n'avait joui d'un aussi grand bonheur... » Comparez de plus : *Journal hist. des révol. du Parlement* (1770-1771), V, 312 ; *Vie privée de Louis XV*, par d'Angerville (IV, 215); *Corresp. de Mad. du Deffand*, par Lescure, 8 et 11 mai 1774 ; *Corresp. de Mad. du Deffand*, par Saint-Aulaire, 30 avril et 5 mai 1774 ; *Revue des documents historiques* (I, 169). Ce qui porterait à la croyance de cette scène seraient la haine et les scènes scandaleuses qui suivirent la mort de ce roi et quelques passages de la *Correspondance de Mercy d'Argenteau*, de cette époque.

P. CORDIER.

—

Les monitoires et le secret de la confession avant 1789 (XXI, 129, 186, 330, 369). — Dans les *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*, par Henri Affre (Villefranche, 1858, 2 vol. in-8), on trouve un chapitre fort intéressant consacré aux *monitoires* (t. I, p. 189 et suiv.).

Il n'y est nullement question de confession et l'auteur, qui a compulsé un grand nombre de pièces relatives à cet objet, dit que les révélations étaient re-

çues par un notaire commis à cet effet.
PENGUILLON.

— Il n'a jamais existé aucun rapport entre les *monitoires* et le secret de la confession, et M. Laboulaye a commis une très grave erreur en émettant la proposition suivante, qui lui est attribuée, et qui a donné lieu aux questions formulées dans l'*Intermédiaire :*

On commençait par intéresser la conscience des gens à la perte de l'accusé, par ce qu'on appelait des *monitoires*. Les curés annonçaient au prône que tel crime avait été commis, et que ceux qui avaient des révélations à faire, devaient les apporter au confessionnal, sous le secret de la confession.

On appelait *monitoires* les lettres monitoriales par lesquelles le juge d'église, après avoir exposé le fait dont la partie plaignante demandait justice, ordonnait à tous les fidèles qui en avaient une connaissance véritable et certaine de le déclarer, sous peine d'encourir l'excommunication.

Le *monitoire* devait être publié au prône par le curé de la paroisse, en trois dimanches consécutifs, et devait fixer un terme, après la troisième monition, passé lequel l'excommunication était encourue.

N'étaient pas obligés à déclaration sur le *monitoire*, ce qui résulte de l'interprétation des auteurs qui ont traité la question :

Les proches parents ou alliés de la personne que pouvait concerner le *monitoire ;*

L'ami qui avait reçu, sous le sceau du secret, les confidences de cette personne ;

L'avocat, le notaire ou l'homme de loi que cette personne avait pu consulter sur le secret de ses affaires.

Nulle part il n'est question du confesseur ni de la confession, parce que la déclaration sollicitée par le *monitoire* devait être faite au juge qui l'avait lancé, ou à ses délégués, et non point au confessionnal, et parce que ç'eût été faire à la religion un sanglant outrage que de mêler la confession, qui est considérée par l'Eglise comme de droit divin, à des questions d'intérêts humains, fussent-ils même des délits et des crimes. Le secret de la confession n'a donc jamais eu rien à démêler avec les *monitoires*, et ce secret a toujours été l'une des bases obligées et fondamentales de la doctrine de l'Eglise catholique. Son inviolabilité absolue a été proclamée par tous les conciles qui ont eu à s'occuper de la question, et par les Pères de l'Eglise, ou par les auteurs qui l'ont discutée. Saint Thomas enseigne que, comme personne au monde ne peut dispenser du précepte de la confession, de même, personne, ni roi, ni souverain, ni juge, ne peut dispenser du secret qu'un confesseur est obligé de garder, même au péril de ses biens, de sa fortune ou de sa vie.

L'usage des *monitoires*, réduit et atténué, s'est continué de nos jours, principalement pour le mariage. Dans les divers diocèses que je connais, j'ai toujours entendu annoncer le dimanche, à la messe du prône, les publications de mariage invariablement suivies de cette formule : Les personnes qui connaîtraient des empêchements essentiels à ce mariage sont tenues de les faire connaître, sous peine de péché mortel.

(Lyon.) A. D-N.

—

Les femmes vengées (XXI, 167). — On lit dans les *Souvenirs de Félix Blangini* (p. 108) :

Au commencement de 1807, je fis représenter sur ce théâtre (l'Opéra-Comique) les *Femmes vengées*, ouvrage qui eut une longue suite de représentations. Les principaux rôles étaient remplis par Elleviou, Chenard, Solié, Madame Gavaudan, Madame Moreau, la plus jeune des demoiselles Pingenet, et mon élève Madame Duret, qui y faisait autant d'honneur à son maître qu'elle servait bien les intérêts d'amour-propre du compositeur. Elle y chantait entre autres un air qui était toujours suivi de longs applaudissements.

P. CORDIER.

—

Hussards rouges (XXI, 229, 340, 568). — Le roi de Rome n'eut jamais de gardes, la tenue dans laquelle il est représenté est de fantaisie. Elle rappelle celle des aides de camp de divers maréchaux de France sous le premier Empire et celle que porta ensuite Louis-Philippe sous la Restauration, comme colonel général des hussards.

Le prince de Beauharnais a pu être représenté tout en rouge. Il y eut un moment où les officiers des chasseurs à cheval de la garde consulaire eurent la culotte collante écarlate, le gilet de même avec l'habit vert ; plus tard le dolman fut vert, la pelisse rouge et la culotte chamois pour la grande tenue, mais il y a certainement eu un moment où la culotte et la pelisse rouges ont existé simultanément. Il n'était pas inexact par conséquent de représenter le prince de Beau-

harnais tout en rouge avec sa pelisse boutonnée par-dessus le dolman.

Quant à la collection de M. Frignet, elle est fort intéressante, mais je ne me rappelle pas qu'elle contienne autre chose sur la question que ce que j'ai réuni moi-même en dix-sept années de recherches, c'est-à-dire qu'il ne s'y trouve pas plus que chez moi de solution irréfutable du problème. COTTREAU.

—

Drapeaux français (XXI, 386, 475, 596). — A Benoit. *Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine.* Mulhouse, 1874, in-8°, 20 p. p.

H. Ganier. *Costumes des régiments et des milices recrutés dans les anciennes provinces d'Alsace et de la Sarre, les républiques de Strasbourg et de Mulhouse, la principauté de Montbéliard et le duché de Lorraine, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* Épinal, C. Froereisen, libraire éditeur, 1882. Splendide ouvrage in-folio, VIII, 121, XVIII avec 20 planches en chromo. L'EX-CAR.

—

Gauche, droite (XXI, 419, 503). — La question fut posée par la fédération des sociétés d'Archéologie et d'Histoire de Belgique au cours de la session de 1885. M. Van Bastelaere, président de la société archéologique de Charleroi, y répondit dans un mémoire remis à l'impression en juin dernier et inséré aux publications du 4e congrès desdites associations.

NAMUR.

—

Un peu d'aide fait grand bien (XXI, 535).

La raison ne semble pas la même chez tous les peuples, cependant l'homme raisonnable fait partout le bien: le sauvage qui tue son père ne commet cet acte qui nous répugne, que pour le préserver de tomber dans les mains des autres barbares, à qui sa foiblesse ne le laisseroit pas échapper: ce meurtre a la raison pour cause. L'homme social qui ne respecteroit pas la vieillesse des auteurs de ses jours, celui qui les abandonneroit, seroit cent fois plus cruel que le sauvage.

(Extrait des *Pensées* de Madame de Warens, publiées par Albert Metzger (Chambéry, Ménard, 1888, p. 7.)

P. c. c. VALLIER.

—

Sur les mazarinades de la bibliothèque de Dieppe (XXI, 453, 530). — La bibliothèque de Grenoble possède 3,271 mazarinades, dont 222 non citées par Moreau.

VALLIER.

—

Portrait de Jean Fernel (XXI, 457, 540). — M. Victor de Beauvillé, dans sa savante *Histoire de la ville de Montdidier*, a consacré à Jean Fernel une longue notice biographique dans laquelle il prouve que ce savant médecin a vu le jour à Montdidier, en 1497, et non à Clermont (en Beauvoisis). « Fernel, dit-il, était de haute taille, d'une constitution robuste, mais il souffrait du foie et mourut d'une inflammation de cet organe. Comme toutes les personnes atteintes de cette affection, il avait le teint livide et plombé, sa barbe et ses cheveux étaient noirs et touffus, son visage grave, sévère et sombre. Ses divers portraits rendent bien cette physionomie; ils sont en assez grand nombre, et l'on en compte jusqu'à seize, mais ils offrent peu de différence entre eux : quelques-uns sont d'une exécution soignée : Moncornet, Larmessin, Pinchard, Mathon, Van Dalen, Charpignon, etc., ont reproduit les traits de ce fameux médecin; plusieurs de ses portraits, sans nom d'auteur, sont gravés sur bois. A la rose sud de la cathédrale de Beauvais, on distingue, assure-t-on, le portrait de Fernel représenté sous les traits de l'apôtre saint Luc.

« La numismatique a voulu aussi lui payer son tribut. En 1798, M. Gatteaux exécuta une médaille de 0 m. 06 de diamètre, représentant Fernel et Ambroise Paré.

« En 1822, M. Depaulis a gravé, pour la collection connue sous le nom de Galerie métallique des grands hommes français, une médaille de Fernel qui est bien réussie. »

Il existe également un portrait lithographié de Fernel, dans le premier volume de la *Biographie du département de la Somme*, par M. Dusevel.

(Douai.) PAUL PINSON.

—

Le couvent d'Alta Silva (XXI, 458, 572). — L'ex-Carabinier voudrait-il avoir la bonté de compléter son renseignement et me donner le titre de la publication de M. Martimprey de Romécourt?

L. BOULAND.

—

Un mot de madame Dubarry (XXI, 485). — L'Intermédiairiste R. trouverait probablement ce qu'il désire dans l'*Histoire de madame Dubarry*, par A. Vatel, Versailles, 1883, 3 vol. in-12. P. CORDIER.

Sur une définition de l'homme (XXI, 513, 601). — Voici la plus récente : L'homme est le garde-manger des microbes. O. L.

—

J'ai fait une tempête dans mon encrier (XXI, 513).

Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire,
Plus de mot sénateur ! Plus de mot roturier !
Je fis une tempête au fond de l'encrier,
Et je mêlai, parmi les ombres débordées,
Au peuple noir des mots l'essaim blanc des idées.

(V. Hugo, les *Contemplations*, I, 7.)

P. c. c. PAUL MASSON.

—

J'attendrai (XXI, 513). — On connaît ce dialogue du cardinal de Bernis et du cardinal Fleury dans une visite où Bernis sollicitait : Tant que je vivrai, monsieur, vous n'aurez pas de bénéfices. — Eh bien ! monseigneur, j'attendrai.

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1879, M. Ch. de Mazade dit à ce sujet :

... Ces personnages d'autrefois, si frivoles, si adonnés au plaisir, avaient, à travers tout, un sentiment inné de l'honneur. Ils savaient garder leur dignité, même devant un premier ministre, un ministre absolu, et ils ne donnaient pas leur liberté, même pour un bénéfice dont ils avaient besoin.

BOOKWORM.

— M. le duc d'Aumale s'est fait relier des volumes avec son monogramme et la devise : *J'attendrai*. L. BOULAND.

En bras de chemise (XXI, 514, 603). — Peut-on le dire? Et pourquoi pas? cela n'est ni choquant ni irrégulier : de la manche au bras, il n'y a que la distance du contenant au contenu. Or, cette façon de parler ne rentre-t-elle dans un des cas prévus de la métonymie, une des figures les plus répandues dans le langage courant (voir le *Traité des tropes*, de Dumarsais); ne dites-vous pas : *boire* un *verre* ou un *litre* de vin; *dévorer* une *assiette* de bonbons ; *dépouiller* votre *courrier?*

Ne m'objectez pas que les exemples ci-dessus indiquent le contenant pour le contenu et non le contenu pour le contenant; il ne faudrait pas chercher bien loin pour rencontrer des expressions dans les deux sens, réciproquement : n'admettez-vous pas, en effet, les *jambes* d'un pantalon ? Eh ! plût à Dieu, d'ailleurs, qu'il ne se rencontrât pas dans la littérature du jour des énormités de langage bien autrement intolérables?

(Nimes.) CH. L.

— *P. S.* — N'en déplaise à G. C., la proscription de cette façon de parler, sous prétexte qu'elle n'est pas de *bonne compagnie,* porte absolument à faux, puisque la question est soulevée à propos de son emploi par Coppée, poète qui ne manque pas de distinction. Theuriet en fait usage aussi dans le roman qu'il publie en ce moment (*Revue des Deux Mondes*, l'*Amoureux de la préfète*).

Or, Coppée et Theuriet sont, sans contredit, des hommes et des écrivains de *fort bonne compagnie*.

Après tout, je ne prétends pas que l'expression : *en bras de chemise* soit d'un emploi obligatoire et la seule bonne; mais je suis disposé à l'admettre comme très tolérable.

(Nimes.) CH. L.

— Je suis désolé d'avoir attiré à MM. Adrien Marx, Daudet (voir *Tartarin*), Virès, et surtout à mon illustre ami Coppée, de l'Académie française, la verte leçon que leur administre notre confrère G. C. (XXI, 603), pour s'être servis de cette expression *vicieuse : en bras de chemise*, qui fait si profonde tache dans notre littérature.

Mais je tombe des nues et ne sais plus que penser en lisant le *Figaro* du 6 courant.

Nous donnons, dit l'aristocratique journal, en parlant de M. Alexandre Dumas fils, aussi de l'Académie française, « quelques-unes des plus jolies, des plus spirituelles et des plus intéressantes pages du *grand écrivain* », pages qui serviront de préface au beau volume du baron de Vaux : *les Hommes de sport*.

Je suis tout yeux et tout oreilles. Que va dire un maître du style, un homme qui fait loi dans la grammaire?

... Mon grand-père, le général Dumas, était en Egypte...

Lors de la révolte du Caire, il est réveillé, la nuit, par son aide de camp et, comprenant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, il passe seu-

lement sa culotte et ses bottes et, *en bras de chemise* (je n'invente pas, cela y est), le cou, la poitrine et les bras nus, il sauta sur un cheval sans selle.

Eh bien, vrai! je n'aurais jamais osé écrire cela, me souvenant de ce mot célèbre : « Prince, il y a de sévères préceptes *contre*, mais de *grands* exemples *pour* »; et me souvenant surtout du commentaire : « Il vaut mieux suivre les préceptes que les exemples »; même quand on a l'approbation du *Figaro*.

N'est-ce pas l'avis du confrère G. G.?

A. VINGT.

—

Les jésuites au Paraguay (XXI, 515). — Le confrère Cz. trouvera des renseignements intéressants sur l'influence des jésuites dans le Paraguay et sur l'organisation des travaux agricoles et industriels dans ce pays, au chapitre 7 du *Voyage autour du monde, de Bougainville*, intitulé : Détails sur les missions du Paraguay, et l'expulsion des jésuites de cette province. EMM. M.

— Chateaubriand a consacré deux chapitres du *Génie du christianisme* aux missions du Paraguay, sous les titres : « Conversion des sauvages. République chrétienne. Bonheur des Indiens » (liv. IV, chap. 4 et 5). Le tout est conçu dans le sens apologétique. L'édition très complète que j'ai sous les yeux renvoie, sur le même sujet, à d'autres ouvrages dont notre collaborateur Cz. connaît sans doute quelques-uns. Lozano, *Historia de la compania de Jesus*, en la provincia del Paraguy (in-fol., 2 vol. Madrid, 1753); *Lettres édifiantes*, 8e et 9e volumes; Muratori, *Il Christianesimo felice;* Montesquieu, *Esprit des lois*, etc. Il y a un certain nombre d'années, la *Revue des Deux Mondes* n'a-t-elle pas traité également la question?

(Bourges.) L. JENY.

—

Les monocles (XXI, 515). — Parmi les anciens et illustres titulaires de monocles, il convient de rappeler surtout l'empereur Néron. « Comme il était myope, il avait « coutume de porter dans l'œil, quand il « suivait les combats de gladiateurs, une « émeraude concave, qui lui servait de « lorgnon. » (E. Renan, *l'Antechrist*, p. 172, d'après Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, v.) PAUL MASSON.

—

Les chiens de guerre dressés par les huguenots en 1562 (XXI, 516, 604). — Plusieurs villes, en effet, utilisaient jadis les chiens dans les patrouilles nocturnes. Tout récemment, la police de Londres s'est servie de *blood-hounds* pour rechercher les assassins des femmes. Dans un de ses derniers romans, *Vaincu*, M. Guy de Charnacé donne des détails sur cette race de chiens, employés en Amérique pour retrouver les nègres fuyards. J'ignore si cela se fait encore. Ces *blood-hounds* semblent être de la même race que nos chiens courants français, dits de Saint-Hubert, race très rare aujourd'hui.

G. G.

—

Sainte-Beuve, interne à Saint-Louis (XXI, 517). — Sainte-Beuve n'était pas *interne*, mais *externe* à l'hôpital Saint-Louis.

Dans la notice autobiographique adressée à M. Alphonse Le Roy, professeur à l'université de Liège, et publiée par M. Jules Troubat dans les *Souvenirs et Indiscrétions*, Sainte-Beuve dit de lui-même :

« Il fit, pendant une année, le service d'externe à l'hôpital Saint-Louis, et en général il profita beaucoup de tout l'enseignement médical, anatomique et physiologique, à cette date. »

Il rappelait quelquefois ce temps-là dans ses conversations, et ne s'est jamais donné d'autre titre que celui d'*externe*.

Dans la *Vie de Sainte-Beuve*, en tête du *Tableau de la poésie française au XVIe siècle* (chez Alphonse Lemerre), M. Troubat dit encore :

« Il avait fait pendant un an le service d'externe à l'hôpital Saint-Louis, où il avait une chambre... »

Ce renseignement résulte des conversations de Sainte-Beuve.

Sa première inscription de médecine est du 3 novembre 1823. La quinzième est du 13 novembre 1827.

C'est tout ce qu'on en sait.

JULES TROUBAT.

—

Les régiments wallons au service de l'Espagne (XXI, 517). — Dans l'*Estado militar de Espana*, año de 1783, en la Imprenta Real, je trouve les renseignements suivants :

Gardes wallones créées en 1704.
6 bataillons.
Colonel, vacant.

Lieutenant-colonel, lieutenant général baron de Spangen,
Major, maréchal de camp don Carlos de Hauregard.
Infanterie de l'armée:
Régiments wallons. Habit blanc. Couleur distinctive, bleue.
Flandres, crée en 1506:
Colonel, marquis de Wanmarcke.
Brabant, créé en 1719:
Colonel, le brigadier don Pedro Teissier.
Bruxelles, créé en 1734:
Colonel, dom Bruno de San Martin.

En 1805 il n'y a plus de régiments wallons dans la ligne, et les gardes wallones ne sont plus qu'à 3 bataillons. Colonel, le capitaine général prince de Castelfranco.

Il ne faut pas oublier qu'il y avait encore en 1805 une compagnie *flamande* dans les gardes du corps espagnols.

J'ignore encore les conditions exigées pour entrer comme officier aux gardes wallones, mais les preuves de noblesse devaient être une des premières.

COTTREAU.

—

Une maîtresse de l'amiral Nelson (XXI, 518). — Vous trouverez tous les renseignements que vous désirez sur Amy Lyon, Emily Lyon, Emma Lyon, Emma Hart, finalement Emma, lady Hamilton, dans *Lady Hamilton and Lord Nelson*, an Historical Biography based on letters and other documents in the possession of A. Morrison Esq[re], by J. Cordy Jeaffreson. Londres, Hart et Blackett, 2 vol. pet. in-8. 1888. — Les mémoires publiés à Londres en 1876 sont apocryphes. On n'a jamais trouvé son acte de naissance, mais voici l'extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Great-Neston, comté de Cheshire, où elle naquit, et l'extrait des registres de la municipalité de Calais, certifiant son décès :

1° Amy, daughter of Henry Lyon of Nesse by Mary his wife. Bap. the 12th of may 1765. The above is truly copied from the G. Neston Register, by R. Carter, curate.

2° A. D. 1815 janvier 15. Dame Emma Lyons, âgée de 51 ans, née en Lancashire, en Angleterre, domiciliée à Calais, fille de Henry Lyons et de Marie Kidd, veuve de William Hamilton, est décédée le 15 janvier 1815, à une heure après midi, au domicile du sieur Damy, rue Française.

Elle épousa le 6 septembre 1791, à l'église de Marysebone, sir William Hamilton, alors ambassadeur d'Angleterre à Naples. A. W. T.

— L'amie de la reine Marie-Caroline de Naples, lady Hamilton, s'appelait de son vrai nom Emma Lyon ou Lyons. Son acte de décès aux registres de l'état civil de Calais, le 15 janvier 1815, appelle son père Henry Lyons. Elle prit le nom de Harte, on ne sait trop pourquoi, à l'époque où elle était la maîtresse de Charles Greville, neveu de sir William Hamilton, qu'elle devait épouser le 6 avril 1791.

La vie extraordinaire d'Emma Lyons a été racontée de la manière la plus intéressante par M. A. Gagnière (la *Reine Marie-Caroline de Naples d'après des documents nouveaux*, Ollendorf, 1886). M. Gagnière ne parle pas de Mémoires de lady Hamilton qui auraient paru en 1816. Ne fait-on pas allusion aux libelles contre Marie-Caroline qui furent publiés à Londres en 1803, sous l'inspiration d'Emma Lyon, alors veuve de sir William Hamilton et maîtresse attitrée de Nelson, lorsqu'elle se fut brouillée avec son ancienne compagne de débauches?

(Alexandrie d'Egypte.) PABLO RUEL.

—

Les parodies de Casimir Delavigne (XXI, 519). — Il y a eu quelques insanités d'Odry. L'EX-CAR.

— LES VÊPRES SICILIENNES. — *Les Vêpres odéoniennes*, parodie en un acte, par Simonnin et Armand. 1819, in-8.

— *Cadet Roussel Procida ou la Cloche du dîner*, parodie en un acte et en vers, par Dupin et Carmouche. 1819, in-8.

— *Et nous aussi, nous chantons les Vêpres*, ou Fanfan Laqueue aux Vêpres siciliennes, par M. Ourry, 1820, in-8.

LE PARIA. — *Le Gueux ou la Parodie du Paria*, tragédie burlesque en 5 actes et en vers avec des vieux chœurs et des ponts-neufs, par Théaulon, Dartois et Ferdinand. 1822, in-8.

— *Le Paria travesti ou la Pagode faubourienne*, histoire lamentable en prose et en vers, mêlée de contredanses et d'ariettes, par P. Cuisin. 1822, in-8.

— *Cadet Buteux à la première du Paria*, ou Récit véritable de cette tragédie, par Désaugiers. 1822, in-8.

L'ECOLE DES VIEILLARDS. — *L'Ecole des béquillards, ou il faut des époux assortis*, imitation burlesque en un acte et en vers, par Dumersan et Dupin. 1824, in-8.

— *L'Ecole des ganaches*, parodie en un acte et en vaudeville, par Francis, Dartois et Gabriel. 1824, in-8.

— *Cadet Buteux à l'école des vieillards*,

pot-pourri en 5 actes, précédé d'un prologue, par A. J. Leclère. 1824, in-8.

Marino Faliero. — *Mérinos Béliéro, ou l'autre école des vieillards*, parodie en 5 actes et en vers, par M. M... (de Rougemont) et Romieu. 1829, in-8.

— *Marino Faliero à Paris*, folie à-propos, vaudeville en un acte, par Bayard et Varner. 1829, in-8.

— *Le Doge et le dernier jour d'un condamné*, ou le Canon d'alarme, vaudeville en 3 tableaux, par Simonnin. 1829, in-8.

Louis XI. — *Louis Bronze et le saint-simonien*, parodie en 3 actes et en vers burlesque, par Van der Burch et Langlé. 1832, in-8.

— *Louis XI en goguette*, vaudeville en un acte, par Bury et Comberousse. 1833, in-8.

Don Juan d'Autriche. — *Jean-Jean Don Juan*, parodie en 5 pièces, avec un prologue. 1re pièce, le *Précepteur dans l'embarras;* 2e pièce, *Britannicus;* 3e pièce, les *Victimes cloîtrées;* 4e pièce, la *Juive;* 5e pièce, les *Bédouins*, par de Rougemont, Dupeuty et Dartois. 1835, in-8.

J. S.

— Possesseur de *Cadet Roussel Procida*, d'*Et nous aussi, nous chantons les Vêpres*, du *Gueux*, de *Louis Bronze et le saint-simonien* et de *Jean-Jean Don Juan*, je les tiens à la disposition de Pont-Calé et, s'il a mon âge, cela le reportera à cinquante et quelques années en arrière.

A. Nalis.

—

Théâtre Louvois (XXI, 519).— Le théâtre Louvois, rue de Louvois, tour à tour appelé par la suite Théâtre des amis de la patrie, Théâtre d'émulation, Théâtre-Français de la rue de Louvois, et devenu, en 1805, Théâtre de l'Impératrice (Odéon), fit son ouverture le 16 août 1791. On y jouait alors l'opéra dialogué et la comédie. Cette salle, dont l'ouverture avait été fort longtemps différée, eut pour architecte Brogniart. Elle passait pour fort bien distribuée. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le *Journal de Paris*, du 18 août 1791, rendant compte de cette ouverture, et donnant une description détaillée de la nouvelle salle :

L'ouverture du théâtre de la rue de Louvois s'est faite avant-hier, et a attiré une grande affluence de spectateurs. On a été généralement satisfait du coup d'œil de la salle, qui, avec des formes simples, a de l'élégance et un effet agréable. Elle est d'une forme circulaire avec quatre rangs de loges. L'ouverture de l'avant-scène est de la plus grande simplicité; des balustrades blanc et or font l'ornement de la devanture des trois premiers rangs de loges, et celle des quatrièmes est ornée d'une frise antique en or, sur un fond de marbre blanc; de petites colonnes à la hauteur des quatrièmes portent un plafond sphérique, décoré de caissons à rosettes dorées. Derrière ces colonnes règne un amphithéâtre circulaire qui paraît pouvoir contenir un grand nombre de spectateurs.

Le diamètre de cette salle nous a paru être de 48 pieds à compter du fond des loges.

La salle nous a paru disposée de manière à ce que toutes les places fussent commodes pour voir et pour entendre.

Le dehors est d'une parfaite simplicité, et ce système est exactement suivi dans tout le reste de la salle. Le théâtre est vaste et susceptible de tout genre de spectacles.

Les plans de cette salle, *ainsi que de tous les accessoires*, sont de M. Brogniart, architecte, de l'Académie, dont la réputation n'a pas besoin de cette nouvelle preuve de son talent; ils ont été exécutés par M. Francastel, déjà très avantageusement connu par ces sortes de construction.

D'où je conclus que, si le rideau dont parle notre collaborateur n'a pas été exécuté par Brogniart lui-même, il a été exécuté d'après son inspiration et avec son approbation. « *Tous les accessoires* sont de M. Brogniart. » Il est difficile de préciser davantage. Alfred Copin.

—

Bon voyage, cher Dumollet (XXI, 520). — La chanson est de Désaugiers. Elle a dû faire partie d'une sorte de vaudeville, comme l'indique le dernier couplet adressé *Au public*, et qui ne se trouve peut-être pas dans l'édition de Quæsitor :

Il vous serait cependant bien facile
De m'y fixer, messieurs, encor longtemps.
Pour vous plaire, je suis tout prêt
A rétablir ici mon domicile.
Faites connaître à Dumollet
S'il doit rester ou faire son paquet.

Et les applaudissements du bon public devaient l'engager à rester.

(Bourges.) L. Jeny.

— Ce Dumollet est le célèbre héros des quatre pièces de Désaugiers dont les titres suivent :

Trois Etages ou l'intrigue sur l'escalier (1808).

Départ pour Saint-Malo ou la suite des Trois Etages (1809).

Il arrive! il arrive! ou Dumollet dans sa famille (1810).

Mariage de Dumollet (1812).

C'est dans la seconde de ces pièces

(*Départ pour Saint-Malo*) que se trouve le couplet :

Bon voyage,
Cher Dumollet,
A Saint-Malo, débarquez sans naufrage, etc.

Quæsitor pourra trouver quelques renseignements sur Dumollet à la page x de l'introduction que M. Louis Moland a mise à son livre intitulé : « *Théâtre de Désaugiers.* » (Garnier, 1887.) Mais les quatre pièces citées ne se trouvent pas dans ce recueil. A. Cimerre.

—

Auteurs peu connus (XXI, 522). — M. de Boussu est, sans doute, Jacques *le Bossu*, bénédictin de l'abbaye de S.-Denis, mort à Rome, le 7 juin 1626 (voir Moreri; *Nouvelle Biographie générale*, de Didot, t. VI, col. 794-95). On n'y cite pas l'ouvrage dont il est question. et dont le titre doit être inexact.

Le jésuite *Coccinus* est le P. Nicolas *Caussinus* ou Caussin.

D'ouvrages sur l'Amérique, imprimés à Rome, je ne connais que *De Plantis et Animalibus novi orbis* (1651), de François Hernandez. On pourrait consulter Ternaux-Compans : *Bibliothèque américaine* (Paris, 1837. In-8), ou plutôt la *Bibliotheca americana*, de Leclerc (Paris, Maisonneuve, 1878, In-8).

Pierre Clauer.

—

E pur si muove (XXI, 545). — En 1858, j'assistais par circonstance fortuite à une « instruction » religieuse donnée par un jeune abbé professeur aux nombreux élèves du petit séminaire d'une grande ville. Il s'agissait de l'épisode biblique de Josué arrêtant le soleil dans sa course, pour assurer le gain de la bataille à son armée.

« Oui, mes enfants, disait le professeur, c'est ainsi que cela arriva, bien que les savants d'aujourd'hui prétendent que c'est maintenant la terre qui tourne autour du soleil; qu'en savent-ils? »

Ce jeune maître n'était entaché d'aucune *hérésie*, mais usait largement, il me semble, des restrictions ordonnées par l'Eglise. Veuve Magniant.

—

De qui cette pensée? (XXI, 545.) — « C'était un grand artiste et un profond penseur que ce Charlet, qui fit dire un jour au pioupiou dans son naïf langage: *Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien!* » (A. Toussenel, l'*Esprit des bêtes*, p. 169.) E. T.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la note suivante :

La « maxime » est du peintre Charlet.
Salut cordial.

Alphonse Karr.

—

Piou-piou (XXI, 546). — Quand donc se lassera-t-on de ressasser cette grosse inexactitude que les gardes-françaises furent vêtus de blanc, alors que leur habit fut constamment bleu depuis le moment où on leur donna un uniforme régulier, jusqu'à 1789?

L'uniforme blanc ou gris blanc fut porté sous l'ancienne monarchie par les régiments français de l'infanterie de ligne et par une partie de ceux de la grosse cavalerie.

Ce nom de piou-piou, s'il vient de pierrot, aurait pu au contraire être appliqué aux conscrits de l'infanterie, qui, sous la Révolution, l'Empire et la Restauration jusqu'en 1820, eurent dans tous les régiments la veste de petite tenue en drap blanc. Cette veste ou gilet à manches était portée par tous les corps, même par la vieille garde, et il est singulier qu'on ait conservé si longtemps pour un vêtement de corvée une couleur aussi salissante.

Eurent aussi le fond de l'habit blanc une partie des régiments de ligne à titre d'essai en 1807, les deux régiments de la garde de Paris, de 1808 à 1813, les grenadiers hollandais ou 3e de la garde, de 1810 à 1812, une partie des pupilles de la garde, enfin les légions départementales de 1815 à 1820. Cottreau.

—

Faux comme un jeton (XXI, 546). — Le dicton vient de ce qu'à des jetons d'*or* on substituait souvent des jetons *dorés*, des jetons *faux*. Un vieux chercheur.

—

Citations à rapatrier (XXI, 546). — L'hexamètre incomplètement cité (numéro 10 de la question) :

Quis, quid, *ubi*, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?

appartient à la mnémotechnie scolastique du moyen âge, il résume tous les états de personne, de temps, de lieu, de

cause et d'effet. Nous l'avons vu attribuer au grammairien Donat. A. E.

—

Sur un singulier cas de longévité (XXI, 547). — Le portrait d'un centenaire breton, Jean Causeur, dessiné et gravé au XVIIIe siècle, a été exhibé à l'une des séances de la Société des bibliophiles bretons.

A ce propos, quels traits communs l'égoïste Jean Réhu de l'*Immortel* peut-il bien avoir avec l'illustre M. Chevreul? K.

—

Pouvoirs accordés par les anciens aux parties du corps humain (XXI, 550). — On trouvera là-dessus force détails — quelques-uns même assez scabreux — dans la *Cité de Dieu*. Mais un saint n'a-t-il pas le droit de tout dire? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les seize enfants de Marie-Thérèse (XXI, 550). — Sur les seize enfants de la grande impératrice, je ne puis indiquer que le sort de onze d'entre eux :

1° Marie-Anne-Joséphine-Antoinette-Jeanne, abbesse du chapitre noble de Prague (1738-1789);
2° Joseph II, empereur, mort le 20 février 1790;
3° Marie-Christine-Jeanne-Joséphine-Antoinette, mariée au prince Albert de Saxe, duc de Teschen, gouverneur des Pays-Bas (1742-1798);
4° Marie-Elisabeth (1743-1808);
5° Charles-Joseph-Emmanuel, colonel d'un régiment d'infanterie (1745-1761);
6° Marie-Amélie-Joséphine, mariée à Ferdinand Ier, duc de Parme (1746-1804);
7° Léopold II, empereur (1747-1792);
8° Marie-Caroline-Louise-Jeanne, mariée à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles (1752-1814);
9° Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph, archiduc, duc de Modène, marié à Marie-Béatrix de Modène, héritière de sa maison (1754-1806);
10° Marie-Antoinette, mariée à Louis XVI (1755-1793);
11° Maximilien-François-Xavier, grand maître de l'ordre teutonique, évêque de Munster et coadjuteur-électeur, archevêque de Cologne (1756-1801).

L. C. D. L. H.

— L'impératrice-reine perdit six de ses enfants en bas âge et leurs noms n'offrent guère d'intérêt pour l'histoire.

(Alexandrie.) PABLO RUEL.

—

Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein (XXI, 552). — Il est très vrai que l'exemplaire en question a été prêté par le général comte Auguste de La Rochejaquelein, décédé en 1868, et qu'il n'a jamais été rendu à la famille.

L. R.

—

Ronron des chats (XXI, 553). — Ce ronron provient tout simplement de la gorge et n'est autre chose qu'un petit grognement de satisfaction. MISTIGRIS.

P. S. — Comment M. de Buffon, à qui on vient d'élever une statue, a-t-il oublié de mentionner le murmure caractéristique appelé ronron?

—

Une collection romantique (XXI, 554). — Les lettres à madame Dorval ont appartenu un certain temps au libraire Sapin, l'homme qui se connaît le mieux en correspondances romantiques. J'ai lu ces lettres et, si je n'avais pas vu les affranchissements de l'époque, les écritures et les singulières taches altérant le papier, j'aurais cru à une forte mystification. Madame G. S. et M. A. de V. me paraissent avoir été des personnages très naïfs en écrivant de pareilles confidences; il est vrai que ces lettres doivent dater de 1833-1834, et qu'alors se manifestait un paroxysme de passions peu voilé.

J'ai cru que ce dossier étrange avait été acquis par M. de Lovenjoul, mais c'était une erreur de ma part, que je prie les acheteurs du livre des *Vignettes romantiques* de me pardonner. Seul le libraire Sapin pourrait dire dans quelle collection d'autographes se trouvent ces documents véritablement trop humains.

CHAMPFLEURY.

—

Locutions à expliquer (XXI, 577). — Faire Charlemagne, se retirer du jeu, après avoir gagné, sans offrir de revanche à ses adversaires. — Faute de mieux, M. Rozan (*Petites Ignorances de la conversation*) cite l'explication donnée par Génin (*Notes sur le dictionnaire français*). Génin voit dans cette expression et prétend qu'on ne saurait y voir qu'une allusion à la mort de Charlemagne, qui conserva toutes ses conquêtes et quitta le *jeu* de la vie, sans avoir rien compromis de ses acquisitions de territoire. — Ainsi le joueur qui se retire les mains pleines fait comme Charlemagne, — *il fait Charlemagne* (?).

(Nimes.) CH. L.

—

Manuscrits et correspondance d'Emeric Bigot (XXI, 579). — M. G. Desportes voudra bien prendre connaissance de l'article que nous avons publié dans le *Bulletin du Bibliophile*, livraison de juillet-août 1887 : *Deux Lettres inédites d'Emeric Bigot*; article dans lequel nous avons annoncé que nous nous occupions *activement* de la correspondance du savant helléniste rouennais, qui n'a jamais été publiée, l'erreur à ce sujet du *Dictionnaire de Philippe Le Bas* ayant passé dans bien des biographies, notamment la *Nouvelle Biographie générale*.

M. Desportes est donc averti que nous donnerons au public cette correspondance dans *très peu de temps*. Elle serait déjà publiée si nous n'avions pas tenu à la rendre la plus complète possible.

EMILE DU BOYS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un document d'histoire contemporaine. Le procès-verbal de la mort de Gambetta. — On a publié, il y a quelque temps, le texte de l'expertise médico-légale faite au lendemain de la mort de Léon Gambetta. Le document officiel que nous publions complète et rectifie sur bien des points les récits fantaisistes qui ont couru sur la mort du grand patriote.

UN MAGISTRAT.

L'an 1883, le 1er janvier, à 11 h. du soir.

Nous, commissaire de police de Sèvres (Seine-et-Oise), officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur de la République;

Vu l'autorisation donnée à la date de ce jour par M. le préfet de police pour procéder à l'embaumement du corps de M. Gambetta, décédé cette nuit à minuit dans sa maison de campagne, sise aux Jardies, à Sèvres;

Nous sommes transporté à la maison mortuaire, où nous avons trouvé M. Jules Talrich, statuaire-modeleur de la Faculté de médecine de Paris, demeurant boulevard St-Germain, 97, chargé de l'embaumement.

L'opération, commencée à 11 h. 1/2 du soir, a été terminée à 1 h. 1/2 du matin.

Nous avons prélevé en double un échantillon du liquide qui a servi à l'embaumement, lequel a été placé dans deux fioles que nous avons bouchées, scellées et cachetées, auxquelles nous avons adapté une étiquette indicative, que M. Talrich a signé avec nous et qui sera joint au présent.

Le moulage avait été fait dans la journée vers 1 h. 1/2 sur l'avis de M. le Dr Guerdat, dont un certificat, attestant l'urgence, sera annexé au présent.

Et le lendemain, 2 janvier audit an, à 9 h. du matin,

Nous nous sommes de nouveau rendu aux Jardies, où nous nous sommes joints à MM. les professeurs Paul Bert, Brouardel, Charcot, Cornil, Trélat, Verneuil et les docteurs Lannelongue, Siredey, Fieuzal, Liouville, Mathias-Duval, Laborde, Guerdat, Gille, M. Paul Gibier, interne des hôpitaux, chargés de procéder à l'autopsie du corps de M. Gambetta. Ces messieurs ont commencé leur opération, laquelle a été terminée à midi 1/2. Voici les conclusions du procès-verbal dressé par ces messieurs sur le résultat de leur opération :

L'autopsie, faite avec le plus grand soin et dont le procès-verbal détaillé sera publié ultérieurement, a fait reconnaître :

1° Une inflammation ancienne de l'intestin, ayant produit un retrécissement de la terminaison de l'intestin grêle et de la valvule aléo-cocale.

2° Une large et profonde infiltration purulente siégeant en arrière du côlon et dans la paroi abdominale.

3° Un léger degré de péritonite généralisée qui s'est produite dans les derniers moments de la vie.

Les autres organes ne présentaient aucune lésion.

La blessure était complètement cicatrisée.

En somme, M. Gambetta a succombé à une pérityphlite et péricolite suppurées.

Toute intervention chirurgicale eût été illégitime et dangereuse; elle n'eût eu d'autre résultat que d'abréger la vie.

Ont signé : MM. les Docteurs dont nous avons donné les noms.

La mise en bière a eu lieu après l'autopsie, à 3 h. 1/2 de relevée, en présence de MM. les docteurs Fieuzal, Liouville, MM. Spuller, Ranc, Sandrique, Thomson, J. Arnaud, Dumangin, Bordone, Steenackers, Bastien-Lepage, Louis et Paul, serviteurs de M. Gambetta.

Des médailles d'or, d'argent et de cuivre à l'effigie de la République ont été placées dans le cercueil de plomb, par M. Liouville, député. MM. Chaplin, Antonin Proust et Déroulède ont déposé également des médailles commémoratives, l'une le médaillon en bronze de M. Gambetta, l'autre la médaille en argent de la Ligue des patriotes.

Au moment de fermer le cercueil et devant les assistants en larmes, on a placé respectueusement un drapeau tricolore, qui couvre toute l'étendue du corps.

La mise en bière a été faite par les soins de M. Talrich.

Et le lendemain, 3 janvier, à 7 h. 1/2 du soir, le transport du corps a eu lieu au moyen d'un fourgon des Pompes funèbres et à destination du Palais-Bourbon, à Paris, où il doit être exposé dans une chapelle ardente jusqu'au jour des funérailles.

Un grand nombre de personnes notables et d'hommes politiques étaient présents à la levée du corps de M. Gambetta et l'ont accompagné à Paris.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,
(*Signé illisiblement.*)

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 novembre 1888.*

XXIe Année. — N° 492.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — N° 117.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Revision ou Révision? — Je ne viens pas faire ici de politique. Le bon Dieu m'en garde! On n'en fait que trop ailleurs. Je viens seulement demander comment il faut écrire le mot, avec ou sans accent. L'accent brille dans un grand nombre de journaux, de documents parlementaires, mais il n'est pas adopté par le *Dictionnaire de l'Académie française.* Ce qui m'embarrasse, c'est qu'en revanche le *Dictionnaire de Littré* donne *Révision.* Il est vrai qu'il donne aussi *Reviser*, comme pour augmenter mon embarras. Décidément quel parti prendre?

Un vieux chercheur.

—

Laisser la hache dans le bois. — Quel est le sens exact de cette locution? Indique-t-elle un arrêt définitif dans l'exécution d'une œuvre et implique-t-elle une idée de découragement en face d'un obstacle comme cette autre locution : *Jeter le manche après la cognée?*

Ou bien, au contraire, ne veut-elle pas plutôt dire : suspendre l'exécution d'une œuvre, d'un travail, avec le projet bien arrêté de reprendre et de continuer?

M. Frabal.

—

Connu comme le loup blanc. — D'où vient cette expression : il est connu comme le loup blanc, pour désigner une personne très connue?

G. Saint-Hélier.

—

La langue romantique en 1821. — Collin de Plancy parlait en 1821 « des écri« vains romantiques qui mesurent les « souffrances du Seigneur avec le compas « de la sensibilité, qui font de Dieu un « grand célibataire et de la mort un va« cher qui nous chasse de la vie, comme « on chasse un bœuf d'un carré de choux ».

Dans quels livres trouve-t-on les métaphores audacieuses qui rappellent l'image étrange, si souvent reprochée à Chateaubriand, de ces bataillons manœuvrant avec la précision et la rapidité d'une paire de ciseaux entre les doigts d'une jeune couturière?

Flaugonzo.

—

Patois de Chanaan. — On désigne, je crois, par cette locution pittoresque le langage des protestants ultra-orthodoxes, qui ne sauraient parler sans citer la Bible à propos et hors de propos.

Qui s'en est servi pour la première fois? N'est-ce pas madame Agénor de Gasparin? Dans lequel de ses ouvrages?

S. D.

—

A propos du surmenage dans les collèges. — Pour remédier au surmenage physique, une commission composée de membres éminents a dû, sous la présidence de M. Jules Simon, étudier les moyens les plus propres à donner au jeune homme tout le développement corporel pour en faire un « *homme* » dans toute l'acception du mot. Le journal *le Temps*, sous la signature Philippe Daryl (Paschal Grousset), s'est beaucoup occupé de cette question. D'autres personnes compétentes, entre autres M. de St-Clair, président du comité de l'union des sociétés françaises de courses à pied, ont fait faire un pas en avant à la solution de la question, puisque différents essais ont été tentés et sont encore poursuivis par l'Ecole Monge et par l'Ecole alsacienne. Il y a cependant encore beaucoup à faire.

Il faudrait trouver un jeu réunissant à lui seul toutes les qualités de mouvement permettant le développement complet du corps. Le canotage, par exemple, occasionne l'élargissement de la poitrine, donne de la force aux bras. Les courses à pied sembleraient, d'après le résultat acquis, devoir être le meilleur exercice. Enfin, on peut trouver autre chose, et je crois que tous nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* s'intéresseront à cette œuvre vraiment nationale et chercheront par leurs conseils à la faire réussir.

G. WAROQUET.

P. S. — Au moment d'envoyer ma question, je lis l'entrefilet suivant dans le *Figaro* du 25 octobre : « M. Bischoffsheim vient d'écrire de Nice à M. Lockroy, pour l'informer qu'il mettait cinq mille francs à la disposition de la personne qui trouverait un nouveau mode d'exercice applicable dans les lycées, collèges et pensionnats, exercice qui pourrait aider efficacement au développement physique de la jeunesse. »

—

Le roi David innocent du meurtre d'Urie? — Où allons-nous, mon Dieu! Comme on nous démolit l'histoire! Rien n'est sacré pour M. Ernest Renan! Voilà que, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet (p. 270), il innocente le roi David du fait d'avoir introduit Bethsabée dans son harem par le meurtre du mari. « David, dit-il, n'était pas un saint; cependant on a tout à fait le droit de décharger sa mémoire du meurtre, abominablement concerté, de son serviteur Urie le Hittite. »

De quel droit a-t-on ce droit? C'est ce que je demande ici. Car M. Renan dit plus loin (p. 302) : « Bethsabée, dont l'entrée dans le harem avait été *irrégulière, peut-être criminelle*, exerçait le plus grand ascendant... »

H. E.

—

Le général Pelardy. — Dans un document de ma collection d'autographes, sur lequel je prépare une petite notice, document du 9 brumaire an X, signé Decrès (ministre de la marine) et en marge, au bas d'une annotation, Bonaparte, premier consul, il est question d'un général Pelardy, qui commandait alors la force armée à la Guadeloupe. Le même rapport parle, en même temps, des généraux Desfournaux et Paris, dont je trouve parfaitement trace, mais aucun des ouvrages à ma disposition ici ne donne de renseignements sur le général Pelardy. Un obligeant *intermédiairiste* pourrait-il m'indiquer en deux lignes sa biographie ou me citer des sources?

(Bourges.) L. JENY.

—

Nos ancêtres se baignaient-ils tout nus? — Après la controverse sur la chemise de nuit, vient tout naturellement celle sur le caleçon de bain. A quelle époque remonte ce vêtement *minimum?* Cette question m'est suggérée par un aveu que Michel de Marolles, abbé de Villeloin, consigne dans ses Mémoires. « J'ay tousjours eu beaucoup de pudeur sur les lèvres, de sorte que je n'ay jamais eu la hardiesse de prononcer une parole deshonneste... Je ne me suis jamais mis dans le baing pour la mesme raison. » Notre auteur a-t-il voulu dire qu'il n'a jamais consenti à se plonger dans la rivière, à la face du soleil? A-t-il conservé les mêmes scrupules vis-à-vis de sa baignoire? Je l'ignore. Triste! triste! Presque à la même époque, Hérouard nous montre Henri IV se baignant au Pecq avec le Dauphin, sans le moindre voile et sans le moindre souci de leur entourage. Je n'ose citer ici la plaisanterie plus que gauloise que cet état de simple nature inspira un jour au monarque : elle est ignoble. Evidemment les temps n'étaient pas encore mûrs pour le caleçon. J'ai cherché vainement dans le Traité de la police de de Lamare un arrêté sur la matière. A quelle année faut-il donc descendre pour rencontrer la première ordonnance protectrice de la pudeur publique? Je constate, en terminant, que le progrès s'accentue de nos jours sur ce point. Autrefois l'armée se baignait comme Henri IV; maintenant, revêtue d'une tenue de bain suffisante, elle pourrait affronter tous les regards sur les plages les plus fréquentées.

E. B.

—

Sur le cercueil du cardinal de Retz. — On s'est livré ici à des recherches mémorables au sujet des dépouilles mortelles de certains personnages, notamment de Voltaire. Arriverons-nous à d'aussi satisfaisants résultats en ce qui concerne le fameux cardinal de Retz? Le *Messager de la Loire* du 18 octobre contient un très intéressant article de M. Georges d'Heylli, sur *Chantelauze et le cardinal de Retz*. On y voit que Chantelauze chercha avec

ardeur le cercueil de son héros, cercueil que l'on assurait être à Saint-Denis. Voici à peu près (je cite de mémoire) les dernières lignes de l'article de l'ami et du confident de Chantelauze : « Je persiste à exprimer le désir que ce mystère historique soit éclairci. Le cercueil de plomb retrouvé en 1865 est-il bien celui de Retz? Sinon, que serait donc devenu le cercueil réel du singulier prélat?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les papiers de M. de Morny. — Les papiers de M. de Morny, conservés par ses deux secrétaires, MM. Fournier et de Morpon, ont-ils été classés et publiés? Présentent-ils quelque intérêt historique?

PONT-CALÉ.

—

Maupeou, le chancelier, a-t-il été juge de paix? — M. Charles Vatel, dans son *Histoire de madame du Barry*, raconte que le marquis de Maupeou, ayant refusé de se démettre des fonctions de chancelier, les avait conservées jusqu'au moment de la Révolution, et que, s'étant réfugié non loin des Andelys, à son domaine du Thuit (Eure), il fut élu juge de paix du canton des Andelys, très peu de temps avant sa mort. Quelqu'un peut-il préciser le fait et assurer la date, et dire par qui fut remplacé M. de Maupeou?

CH. L.

—

Le château des Plassons (Angoumois). — Je désirerais savoir de quelle époque date le *château de Plassons*, paroisse de *Bors* (Angoumois); quels ont été ses plus anciens habitants, et de quelle manière il est entré dans une branche de la maison *Bouchard d'Aubeterre?*

LA COUSSIÈRE.

—

Végétarisme et spiritisme. — Le docteur Monin, le spirituel chroniqueur médical du *Gil Blas*, a écrit, dans son *Hygiène de l'estomac*, les lignes suivantes :

> Le légumisme exagéré anémie le système nerveux. Les végétariens exclusifs, remarque avec raison Gaëtan Delaunay, finissent presque tous par *devenir spirites.*

Malgré toute l'autorité de l'aimable vulgarisateur, je me permets de mettre en doute cette étrange assertion. Toutefois, pour m'éclairer, je désirerais connaître l'ouvrage où Gaëtan Delaunay a développé sa proposition ; et si vraiment l'auteur n'a pas trouvé là un thème de facile raillerie.

PONT-CALÉ.

—

Un imitateur du duc de La Rochefoucauld, prince de Marcillac. — Vingt-neuf ans après la première édition des *Maximes* de La Rochefoucauld (1665), on publia à Paris, chez « Nicolas de Burre... et chez l'auteur, rue des Petits-Augustins... », un petit volume intitulé : *Caractères, pensées, maximes et sentimens, dédiez à monseigneur le duc de La Rochefoucauld* (M.DC.XCIV), sans nom d'auteur. La dédicace est signée D***.

Ce volume comprend 208 pages, plus quatre feuillets consacrés au titre, à la dédicace et à la préface.

Je voudrais savoir qui fut ce monsieur D***, qui n'a pas imité trop maladroitement la manière du prince de Marcillac?

C. H.

—

Shakespeare et Bacon. — Je lis avec effarement dans le *Soleil* du 15 octobre dernier (article de Jean de Nivelle sur la *Statue de Shakespeare*) : « Ils attribuent une partie des œuvres du grand poète à *Roger* (*sic*) Bacon, qui, lui, avait bien autre chose à faire. » Je ne viens pas demander pourquoi le prénom du moine du XIIIe siècle a été substitué au prénom du philosophe du XVIe siècle. Ce n'est là qu'un simple *lapsus calami*, comme il faut en pardonner beaucoup à la course *vertigineuse* des journalistes. Mais je demande ce que l'on pense ici... et en Angleterre de l'opinion ultra-téméraire qui attribue à *François* Bacon une partie des œuvres du cygne d'Avon, lequel cygne serait, en ce cas, un demi-corbeau. *Proh pudor!*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Un manuscrit de Toppfer. — Nous venons de feuilleter un manuscrit formant album, texte et dessins de Rodolphe Toppfer. C'est le récit humoristique d'un voyage fait par un groupe d'amis dans l'Oberland bernois. Toppfer, qui était de la bande, s'y désigne plusieurs fois comme l'auteur de la narration; son style est d'ailleurs bien reconnaissable.

Le manuscrit, dont l'authenticité est certaine et qui appartient, par don d'auteur, à une famille bretonne, est-il unique? A-t-il été signalé dans le bel ouvrage que MM. Blondel et Mirabaud ont con-

sacré à Toppfer et que nous n'avons pas sous les yeux? K.

Washington Irving. — Existe-t-il une traduction française du *Sketch Book* de Washington Irving? S'il y en a plusieurs, l'un de nos confrères de l'*Intermédiaire* aurait-il l'obligeance de me les indiquer, en me faisant connaître la meilleure?

VALENTIN.

Le procès de Montalembert en 1854. — Une brochure a été publiée en Hollande ou en Belgique contenant les discours prononcés dans la discussion sur les poursuites demandées contre M. de Montalembert au commencement de la session législative de 1854.

Quelque Intermédiairiste possède-t-il cette brochure, ou pourrait-il nous indiquer une bibliothèque où elle se trouverait? C. G.

Une lettre inédite de Victor Hugo. — Un de mes amis, grand admirateur de Victor Hugo, m'autorise à livrer à la publicité de l'*Intermédiaire* la lettre suivante de l'auteur de l'*Année terrible* :

Paris, 30 juin (*sans doute* 1872?)

Je lis votre grande page sur l'*Année terrible*. Comme c'est beau, le cœur d'un poète, quand ce poète est une femme! Oui, mademoiselle, tout votre généreux cœur est dans cette superbe affirmation de la Patrie et de la Poésie, jaillissant de votre pensée à propos de l'*Année terrible*. J'en suis ému, fier et attendri, je voudrais être à vos pieds, je baise vos mains et vos ailes. VICTOR HUGO.

Et maintenant, mes savants confrères, si la reproduction de ces quelques lignes vous a été agréable, *donnant donnant*, dit le proverbe, je vous demanderai à quel *compte rendu* de l'*Année terrible* Victor Hugo fait allusion, dans quel numéro de quelle feuille périodique ce *compte rendu* a paru (le début de la lettre : *Je lis*, etc., semble indiquer un *compte rendu* publié dans quelque journal?) et quelle plume féminine a mérité ainsi l'enthousiaste réponse du grand poète. Si l'inconnue lit à son tour ces questions et me renseigne elle-même, inutile, n'est-ce pas, de lui dire d'avance que j'en serai d'autant plus charmé.

(Bourges.) L. JENY.

La Rotonde. — J'ai sous les yeux une brochure de l'abbé Fauchet, intitulée : *Eloge civique de Benjamin Franklin*, prononcé le 21 juillet 1790, dans la Rotonde, au nom de la Commune de Paris (Paris, J. R. Lottin [et autres], 1790, in-8, 50 p.). Quel est le monument ainsi désigné? Est-ce le *Cirque* qui se trouvait autrefois au milieu du jardin du Palais-Royal?

P. LBE.

Thèses médicales supprimées. — Je n'oserais pas affirmer que cette question soit palpitante d'actualité. Aussi vais-je prendre la liberté d'exposer par quelle association d'idées, peut-être bizarres, j'ai été amené à la soumettre aux délibérations des érudits de l'*Intermédiaire*. La plupart des collaborateurs doivent se rappeler qu'on a parlé dans notre recueil de la thèse, qui fit si grand bruit, du docteur Gérard, sur la *Fécondation artificielle*. Ce disciple d'Esculape, ayant eu récemment l'idée d'en appeler au public, ce souverain juge, de l'arrêt de la Faculté, a publié sa thèse, probablement amplifiée, ornée de fort piquants dessins d'un artiste grassement facétieux. D'où l'origine de ma question sur les thèses supprimées. Voici donc ce que j'ai pu recueillir sur les précédents de cette mesure, qui sent, comme on l'a si bien dit, son moyen âge d'une lieue :

En 1868, une étude médico-psychologique sur le *Libre Arbitre humain*, par le docteur Grenier, est mise à l'index, sur les instances de Mgr Dupanloup. L'auteur se met courageusement à l'œuvre et met au jour un nouveau travail sur le *Ramollissement sénile*, qu'il a l'esprit de dédier au fougueux évêque d'Orléans. Une autre thèse matérialiste du docteur Byasson (mais j'en ignore la date), traitant de l'*Influence de la pensée sur les réactions chimiques*, est impitoyablement refusée par les doctes bonnets carrés de ce nouveau tribunal de l'Inquisition.

Plus fortuné, le docteur Gigon, un précurseur de M. Gérard, peut faire accepter de ses juges sa *Fécondation artificielle chez la femme dans certains cas de stérilité*.

Nouvelle proscription pour deux thèses qui devaient être pourtant fort divertissantes, à en juger par ce simple énoncé : *De l'influence du libertinage et des passions sur le développement de la phtisie* (docteur Albuquerque Cavalcanti) et... *proh pudor! De la Déformation de la vulve chez les prostituées* (docteur Aubertie).

Un de nos confrères médicaux aurait-il quelques *addenda* à nous proposer?

PONT-CALÉ.

—

Le portrait du duc du Châtelet. — Existe-t-il dans la collection Dejabin du cabinet des Estampes (portraits des députés à l'Assemblée nationale de 1789)?

Il n'a pas été gravé, dans tous les cas. Prière de faire cette petite recherche.

L'EX-CAR.

—

Tapisserie ancienne de l'évêché de Gérone (Espagne). — Je serais bien reconnaissant à l'aimable intermédiairiste, versé dans les arts, qui aurait visité *l'exposition rétrospective* de l'exposition de Barcelone, de me dire à quelle époque il attribue une grande tapisserie, exposée par l'évêché de Gérone, représentant les mois de l'année, tapisserie bizarre, et tant soit peu barbare. A Gérone même, on m'a dit qu'elle était du IX[e] siècle; quelques personnes la croient du XII[e] ou du XIII[e]. Il n'existe malheureusement pas de catalogue de cette belle exposition rétrospective.

Au sujet de cette exposition d'objets anciens, je désirerais savoir s'il a été publié en France des articles spéciaux dans quelques revues s'occupant d'art, ou autres publications. Merci d'avance à qui voudra bien me répondre.

LA COUSSIÈRE.

—

Gravure avant les armes. — « Oui, « M. Thiers passe et passera auprès de « la postérité pour un amateur. Et je l'ai « entendu de mes oreilles, ces années-ci, « demander chez Rochoux ce que c'était « qu'une gravure *avant les armes, etc...* » (*Journal des Goncourt.*)

Au risque de ne jamais passer moi-même pour un *amateur*, je poserai aujourd'hui timidement la même question.

PAUL MASSON.

—

La Passion de Notre-Seigneur en vers burlesques. — Où peut-on lire ou se procurer « la Passion. de Notre-Seigneur Jésus-Christ en vers burlesques »? Cet ouvrage a été imprimé en 1649 et Pélisson en parle dans son excellente histoire de l'Académie française.

GUSTAVE PICARD.

—

Armes de la famille de Cornille. — Je serais bien obligé à l'un de mes confrères de l'*Intermédiaire* de me faire connaître les armoiries de cette famille, dont l'un des membres entra par alliance, vers 1630, dans la famille Le Fèvre de Milly.

C. P.

RÉPONSES

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110, 138, 523, 584, 620). — Je possède un certain nombre d'ex-libris que j'échangerais volontiers contre des jetons antérieurs à 1789.

Ecrire directement à l'adresse ci-dessous : ERNEST ANDRÉ,
à Gray (Haute-Saône).

— Notre distribution du 5 novembre est remise au 20 novembre. Voici la liste définitive des ex-libris remis pour échanges :

Ex-libris de MM. le baron d'Arlot de Saint-Saud (20), Ashbee (12), de Beaumont (3), Benoit (4), docteur Bouland (10), Gustave Bourcard (7), Raoul de Cazenove (8), Chabeuf (27), docteur Charreyre (1), François Favre (4), P. de Forcrand (7), Léon Germain (4), Ingold (2), Georges Mantin (24), Emm. Martin (6), Philippe Milsand (9), Oberkampf (14), Paul Pinson (23), Edouard Pilastre (14), comte Przezdziecki (6), de Reverseaux (30), Léon Schuck (4), Tabouët (16), de Vatimesnil (8).

Prière de nous envoyer immédiatement les demandes d'échanges.

—

Les patois de la France (XVIII, 424, 508; XXI, 587, 620). —

Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux, par Alphonse Baudouin, vérificateur des poids et mesures à Bar-sur-Aube (*Mémoires de la Société académ. du dép. de l'Aube,* année 1886, 2[e] article. Ebrannot-Poucher. Porcher, ce mot est une injure encore plus grossière que celle de cochon), 113 p.

L'EX-CAR.

—

Théâtres et amphithéâtres gallo-romains (XIX, 705; XX, 26; XXI, 621). — Ajouter à la liste donnée par M. Carle de Rash :

L'amphithéâtre de Bordeaux, appelé le *palais Gallien.*

L'amphithéâtre de Poitiers, dont il ne reste que des ruines sauvées à grand'-peine de la destruction.

Enfin, l'amphithéâtre de Sanxay, canton de Lusignan (Vienne), qui a été découvert, il y a quelques années, par le Père de la Croix, de la compagnie de Jésus.

Cette découverte a fait grand bruit dans le monde savant et a donné naissance à de nombreuses publications, illustrées pour la plupart.

Le Père de la Croix lui-même, à Poitiers, ou M. le président de la Société des antiquaires de l'Ouest, dans la même ville, se feraient assurément un plaisir de fournir à M. Carle de Rash tous les renseignements qui pourraient lui être utiles. A. Y.

Lettres inédites de madame de Sévigné (XXI, 166). — Je trouve dans ma collection d'autographes une correspondance qui se rapporte à un projet de publication de ces lettres en l'an XII, et cette correspondance se présente comme le prologue de l'autodafé dont M. d'E. a relevé la mention dans la *Mosaïque*.

Voici d'abord une lettre adressée à M. Perrégaux, sénateur et président de la Banque de France, par les éditeurs Bossange, Masson et Ce :

Paris, 25 fructidor an XII.

Monsieur,

Nous avons reçu avec beaucoup de reconnaissance la communication que vous eûtes la bonté de nous faire dans le mois de germinal dernier, de la réponse de M. Hugues Lagarde, au sujet des lettres inédites de madame de Sévigné, dont il veut bien confier le manuscrit pour enrichir la nouvelle édition du recueil des lettres de cette femme célèbre, que nous allons enfin mettre sous presse.

En vertu de la lettre de M. Hugues Lagarde et d'après la promesse qu'il a eu la bonté de nous faire, qu'aucun autre libraire que nous n'imprimerait les lettres dont il s'agit, nous avons suspendu notre entreprise, parce que le manuscrit n'était pas alors à sa disposition. C'est pourquoi nous avons essentiellement compté sur ces lettres inédites et nous en sollicitons la remise avec d'autant plus de raison, que dès lors nous avions fait des avances considérables en papiers qui sont restés en stagnation et que le fruit de ce sacrifice serait perdu si nous étions privés de ce manuscrit...

... Comme il y a longtemps que nous promettons cette nouvelle édition de madame de Sévigné, elle nous est demandée de toute part dans notre correspondance. Il nous importe beaucoup d'être en état de la publier; aussi c'est avec une grande impatience que nous attendons ces lettres inédites, sans lesquelles nous ne pouvons rien commencer.

Nous avons l'honneur, etc.

BOSSANGE, MASSON ET BESSON.

M. Perrégaux, qui fit part à M. Hugues Lagarde de l'impatience des éditeurs, reçut cette réponse :

Le mercredi 2e complémentaire an XII.

Il m'aurait suffi, monsieur, de pouvoir vous être agréable pour accéder sans délai aux vues et aux instances de Mrs Bossange et Ce relativement aux lettres inédites de madame de Sévigné. Les mêmes motifs, les mêmes obstacles qui s'opposent à cet égard à mon désir subsistent plus fortement que jamais.

Fugitif sous un nom inconnu pour la conservation de ma liberté, privé la plupart du temps de ressources et de moyens d'existence, comment pourrais-je en ce moment réclamer les originaux, déposés en mains sûres, mais au fond d'une province très éloignée?...

... Je n'ai jamais senti plus vivement toute l'horreur de ma position qu'en différant, pour un temps *indéfini*, les moyens de concourir à une entreprise à laquelle vous prenez intérêt,

J'ai l'honneur de vous saluer.

HUGUES LAGARDE.

Est-ce le marquis de C..., du récit de la *Mosaïque*, qui se cachait sous ce nom de Lagarde? C'est probable. En ce cas, la destruction des lettres inédites de madame de Sévigné, par cet étrange personnage, se relierait sans trop d'effort à la correspondance assez mystérieuse qu'on vient de lire. THÉOPHILE DENIS.

Le culte de l'Etre suprême (XXI, 386, 498, 531). — Je trouve dans mes notes un passage de la *Décade philosophique* (n° 8, 20 frimaire an X, p. 503) qui n'est pas sans rapports avec la question posée :

On a effacé les inscriptions apposées depuis quelques années sur le frontispice des temples. C'était en effet un vrai scandale pour les catholiques de lire, sur les portes du lieu où ils célèbrent leurs mystères, ces mots: *A la Raison, au Génie*; *à la Paix*, etc. Depuis que les temples sont redevenus des églises, ces inscriptions se trouvaient tout à fait déplacées.

P. LBE.

Le couvent d'Alta Silva (XXI, 478, 572, 626). — La notice de M. Edmond de Martimprey de Romécourt a paru dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. Nancy, 1887. Elle est intitulée: *l'Abbaye de Haute-Seille*, avec vue du portail roman de l'église, un bas-relief, un sceau, un tombeau en pierre et deux chapiteaux (51 pages). Il y a un tirage à part.

L'auteur a oublié de mentionner la tombe du dernier prieur claustral, qui se

trouve à Fénétrange. Voici l'inscription:

Hic jacet Antonius Combette, sacerdos, olim prior ordinis cisterciensis, obiit die 23 octobris 1830. Requiescat in pace. Amen.

Il avait près de 85 ans. Il était né à Ornans et était bachelier de Sorbonne. Il sauva, en 1790, quelques reliques du couvent, entre autres trois beaux portraits d'abbés commendataires et que je suppose être ceux des derniers prélats qui avaient la commende: — N.J. Alliot, La Tour du Pin-Montauban, premier évêque de Nancy, et de Cambis, aumônier de la reine. La commende ne leur rapportait que 2,000 livres. Ces portraits sont actuellement dans le salon de l'aumônier des sœurs de Saint-Jean de Bassel (Lorraine). L'Ex-Car.

—

La conception de la beauté (XXI, 481). — Relire dans l'*Intermédiaire* (VI, 233) la très jolie mais fort légère poésie de Béranger : *la Blonde et la Brune.* Après avoir énuméré les qualités physiques et... peu morales de la brune et de la blonde, le poète semble embarrassé d'accorder la préférence à l'une d'elles. Qu'on nous permette de rappeler ici la dernière strophe :

Que le sort à mes vœux réponde
Pour que mes désirs soient constants.
Si je possède brune et blonde,
A l'été j'unis le printemps (*bis*).
Pour plaire toujours à chacune,
Lorsque je les caresserai,
Je laisserai faire à la brune
Ce qu'à la blonde je ferai.

G. Saint-Hélier.

— Notre confrère Henry Girard, en signalant, en termes fort gracieux dont nous le remercions, aux lecteurs de la *France*, la question de l'*Intermédiaire*, nous a donné une fort curieuse réponse:

La majorité des écrivains sera certainement pour les cheveux dans lesquels le soleil a oublié un de ses rayons. Les exceptions sont très rares. Peu d'écrivains ont éloigné des Hélène et trouvé, comme René Maizeroy, qu'elles « sentaient trop la blonde ». La plupart des poètes chantèrent les cheveux couleur d'or. Fontenelle affirme que les héroïnes des romans sont toujours blondes. Lui-même préfère cette couleur. Il dit cependant: « Si la blonde est brillante, la brune est piquante. »

Or tout est là. Il s'agit de savoir quelle femme inspire la passion la plus violente, parle aux sens le langage le plus voluptueux. On doit cependant rappeler qu'à certaines époques le blond cendré était exigible pour une femme prétendant aux triomphes de la beauté.

Combien de mères éprouvaient de cuisants chagrins, au commencement de l'empire, de voir les têtes de leurs bébés s'estomper de roux. Aujourd'hui cette nuance est de mode. Les coiffeurs vendent même des produits très dangereux qui donnent aux cheveux le ton imposé. Peu importent les dévastations capillaires et les névralgies si on doit être remarquée et enviée.

Comme toutes les modes, celle-ci a un précédent. Les Romains méprisaient les torsades d'ébène de leurs femmes pour accorder leur admiration aux chevelures rousses des filles de la Germanie. Voulant reconquérir leur puissance conjugale, les Romaines se lavèrent la tête avec un savon gaulois à base de chlorure de soude. Des patriciennes fort riches se faisaient raser et achetaient, trois fois leur pesant d'or, des perruques blondes comme les blés. Ces acquisitions se faisaient ostensiblement, ce qui aiguillonnait la colère d'Ovide.

Les Romaines avaient tort. Si le blond est l'emblème sacré de la beauté, le brun est le signe sacré indéniable de l'intelligence. Dénuée d'esprit, la beauté est une fleur sans parfum. Les psychologues ne peuvent pas baser la teinte des cheveux de leurs héroïnes sur une préférence personnelle. Il y a un parallèle certain entre le caractère et la coloration de la chevelure. M. Charles Rochet l'a établi dans son *Traité d'anatomie appliquée aux beaux-arts.*

Les bruns sont plus vivants et plus entraînants. Les blonds sont posés et réfléchis. Jamais un blond ne se fera tuer pour une idée. Les bruns obéissent au fanatisme et à la passion. Les martyrs du christianisme et les apôtres de la Révolution étaient bruns.

Il en est de même pour la femme. Si la brune est capable d'amours plus violentes, elle est aussi susceptible de haines plus féroces que la blonde. Celle-ci est moins ardente, mais son attachement est plus fidèle. La blonde, c'est le rêve; la brune, c'est la vie.

M. Rochet affirme que les hommes et les femmes de haute intelligence sont bruns. Toutes les grandes tragédiennes avaient des cheveux d'ébène. Le génie est incompatible avec la couleur blonde. Nos grands musiciens, nos grands écrivains, nos grands peintres, à l'exception de Rubens, étaient bruns. C'est un travail qu'on peut faire de nos jours. Regardez la perruque des hommes qui ont quelque notoriété. Combien y en a-t-il qui soient blonds?

Cette distinction expliquera peut-être la préférence des poètes pour les blondes. On aime généralement la couleur opposée à la sienne.

—

Que sont devenues les urnes de Cana? (XXI, 483, 572.) — Les urnes de Cana pourraient déjà avoir leur bibliographie. Pour ne parler que d'un seul recueil, il y a dans les *Annales archéologiques* de Didron plusieurs articles intéressants sur le symbolisme des urnes et leur histoire (t. I, p. 248; t. XI, p. 254).

Dans le tome XII, p. 397, M. Petit de Julleville signale un fragment d'urne dans l'inventaire du trésor de Saint-Denis, en 1634. Félibien (*Hist. de l'Abbaye*, 1706, p. 536) en a donné une figure. L'urne de

Port-Royal est notée par Dulaure (*Histoire des environs de Paris*), et dans le tome XIII des *Annales*, p. 44, M. de Guilhermy suppose qu'elle est au Louvre.

Le comte de Vogüé signale d'autres urnes de Cana dans une lettre publiée p. 91 du tome XIII des *Annales*. Venise en posséderait une; il y en aurait deux autres à Hildesheim et à Quedlinburg; des chroniques en signalent à Magdebourg.

Enfin, M. Gilbert écrit (p. 95 du même volume) que le fragment de Saint-Denis se trouve au cabinet des Antiques.

J. ADRIEN BLANCHET.

—

Un mot de madame Dubarry (XXI, 485, 627). — A. Vatel, dans le tome II de son *Histoire de madame Dubarry*, cherche en effet à laver la mémoire de la célèbre favorite de toutes les légendes qui courent les livres à son sujet. Le mot: *La France, ton café f... le camp*, y est discuté et réfuté.

L'ouvrage de M. Vatel, bien que très touffu, est intéressant à raison des documents inédits et fort importants dont il est rempli. A. Y.

— Extrait des *Anecdotes sur madame Dubarri*. Londres, 1777.

Nous trouvons, dans le journal manuscrit qui nous guide, une anecdote concernant l'empire de la favorite sur le roi. C'est sous la date du 20 mars 1773... On rapporte un trait que les courtisans ont recueilli avec soin et qui prouve que madame Dubarri ne diminue point de faveur ni d'intimité avec son royal amant. S. M. aime à faire son café elle-même; ces jours derniers, la caffetière au feu, S. M. distraite par autre chose et le café débordant: « Eh! la France, prends donc garde, ton café fout le camp », s'écrie la belle favorite...

SUS.

—

Maréchal de bataille (XXI, 513, 602). — D'après la *Grande Encyclopédie*, il ne serait plus question des maréchaux de bataille depuis la guerre de Hollande, en 1672.

Le *Grand Vocabulaire français*, par une Société de gens de lettres, Paris, 1771, donne quelques renseignements intéressants sur ce grade, dont il attribue la création à Louis XIII. Le chevalier de la Valière, tué au siège de Lérida en 1647, était en 1643 maréchal de bataille dans l'armée du prince de Condé. Au siège de Lérida, il y avait trois maréchaux de bataille, Sainte-Colombe, Saint-Martin et Jumeaux.

Le dernier qui en ait eu l'emploi est M. de Fougerais, qui en exerçait les fonctions sous ce titre dans les fréquentes revues que Louis XIV faisait de ses troupes en 1666.

Enfin l'*Etat de la France*, Paris, 1687, tome II, contient ce qui suit: « Autrefois il y avait des maréchaux de bataille en chaque armée, mais on ne s'en sert plus. M. des Fougerais l'est en titre d'OFFICE. »

On peut en conclure que la fonction fut supprimée en 1672, mais que les offices ne s'éteignirent qu'avec les titulaires.

SUS.

—

En bras de chemise (XXI, 514, 603, 627). — Il ne s'agit pas de savoir s'il « ne se rencontre pas dans la littérature du jour des énormités de langage bien autrement intolérables », mais si cette locution est française. « N'en déplaise » à M. Ch. L., je maintiens qu'elle n'est ni correcte, ni de bonne compagnie, malgré l'usage qu'en font les romanciers contemporains, fussent-ils de l'Académie. Je serais même surpris si MM. Coppée et Dumas, qui emploient, paraît-il, cette locution, la faisaient admettre dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Aucun écrivain des XVIIe et XVIIIe siècles ne s'en sert et il n'est pas démontré qu'elle réalise un progrès. Sans prétendre « donner une verte leçon » à mes confrères, je me range de l'avis de M. A. Vingt, quand il dit « qu'il vaut mieux suivre les préceptes que les exemples », fussent-ils de M. A. Dumas, dont le grand talent est hors de cause, mais qui ne fait pas « loi » en matière grammaticale. G. C.

—

Le duc de Buccleugh, pupille d'Adam Smith (XXI, 517). — Lorsque le duc de Buccleugh avait 17 ans, son beau-père, M. Charles Townshend, proposa à Adam Smith de l'accompagner dans ses voyages. Adam Smith consentit, se démit de sa chaire de l'université de Glasgow et fit avec le duc un séjour sur le continent, qui dura presque trois ans.

(Swallowfield Reading.)

CONSTANCE RUSSELL.

—

Quel est le nombre des mots de la langue française? (XXI, 545.) — Le *Dictionnaire de l'Académie française* contient, d'après Brachet, 27,000 mots. J'ai compté dans les cent premières pages du dictionnaire

de Littré 1,300 mots. L'ouvrage complet, avec supplément, étant de 5,083 pages, il en résulte qu'il renferme approximativement 66,000 vocables. Mais ces chiffres excèdent de beaucoup les besoins usuels. Suivant M. Sévrette (*Cours moyen de langue anglaise*), on a calculé qu'un vocabulaire de 500 mots suffisait à la conversation d'un paysan illettré, et que, dans la société la plus civilisée, le nombre des mots employés pour les nécessités de la vie, publique ou privée, ne dépassait pas 3,000. Le vocabulaire d'un écrivain contemporain ne se compose guère que de 5,000 mots. Milton s'est élevé jusqu'au chiffre considérable de 7,000.

PAUL MASSON.

—

Faux comme un jeton (XXI, 546, 636). — L'explication donnée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* me semble inexacte. Les jetons d'or ont constamment été frappés en très petit nombre pour le service des souverains ou des grands feudataires, et devaient rester à peu près inconnus du menu peuple, à qui il faut toujours rapporter la paternité des proverbes, dictons, etc. Les jetons de cuivre, au contraire, se fabriquaient en grande quantité à partir du XIIIe siècle, et beaucoup d'entre eux reproduisaient les types principaux des monnaies d'or contemporaines, auxquelles ils ressemblaient en outre par la couleur du métal, le module, l'épaisseur et l'apparence générale. Cette similitude devait souvent occasionner des erreurs ou favoriser la mauvaise foi, et de là est venu ce dicton : *Faux comme un jeton*. Quelquefois, il est vrai, le jeton s'accusait lui-même de mauvais aloi, et avait soin de prévenir le public par des légendes comme celle-ci, que je relève sur des spécimens du moyen âge : FAVS SVI COMME LIMON. — IE SVIS FAVS ET MAVVES NA (de mauvaise nature). — IE NE SVIS PAS VRAI AGNEIL DOR (l'agnel étant une monnaie d'or tirant son nom de la présence d'un agneau pascal dans le champ). Mais ces inscriptions, restant lettres mortes pour la foule des illettrés, ne remédiaient pas beaucoup au mal, et le jeton n'en demeurait pas moins un danger pour les ignorants, c'est-à-dire presque pour tout le monde.

RENÉ DE STARN.

—

Sur un singulier cas de longévité (XXI, 547, 657). — M. Charles Lejoncourt, membre de la Société française de statistique universelle, a publié en 1842 la *Galerie des centenaires anciens et modernes*. C'est un volume de 250 pages, orné du portrait d'Elisabeth Durieux, âgée de 114 ans, née à Villeraud (Savoie). Dans la notice consacrée à cette femme se trouve le récit d'un banquet qui lui a été offert à Semur, pour fêter sa 114e année.

« Au dessert, rapporte un des convives, sa gaîté ayant été excitée par le vin de Beaune, elle me dit : « Tenez, M. Char-« les (M. Charles Magol, directeur du télé-« graphe, qui la connaissait depuis 25 ans), « telle j'étais il y a 25 ans, telle je suis en-« core aujourd'hui. » Puis, écartant brusquement son fichu, elle nous laissa voir deux demi-globes qui auraient pu faire honte à une nourrice normande. »

Elisabeth Durieux a encore vécu longtemps. Sa principale nourriture était du café, dont elle prenait jusqu'à quarante petites tasses par jour.

TH. D.

—

Gens du monde amateurs d'anatomie (XXI, 549). — Le fait en question est rapporté par madame de Genlis dans ses *Mémoires* (t. I). Voici le texte :

Je revis avec un grand plaisir à l'Isle-Adam la jeune comtesse de Coigny, auparavant mademoiselle de Roissy, avec laquelle j'avais été fort liée au couvent du Précieux-Sang. Elle avait de la singularité, mais de l'esprit et de bons sentiments : nous renouvelâmes connaissance; elle me conta qu'elle avait la passion de l'anatomie, goût fort extraordinaire dans une jeune femme de dix-huit ans. Comme je m'étais un peu occupée de chirurgie et de médecine et que je savais saigner, madame de Coigny aimait beaucoup à causer avec moi. Je lui promis de faire un cours d'anatomie, mais non pas comme elle sur des cadavres... Et en note: « C'est elle qui fut mère de madame de Fleury et qui a divorcé. La comtesse de Coigny mourut très jeune. On prétend que sa passion pour l'anatomie contribua à sa mort en lui faisant respirer un mauvais air. On assurait dans le temps qu'elle ne voyageait jamais sans avoir dans la vache de sa voiture un cadavre. »

La fameuse mademoiselle Biron, ajoute madame de Genlis, qui logeait à l'Estrapade, près du cul-de-sac Saint-Dominique, est la première qui ait fait avec de la cire et des chiffons des sujets entiers anatomiques, ce qu'elle exécutait avec une véritable perfection; c'est chez elle que je fis à plusieurs reprises un cours d'anatomie. Elle modelait ses tristes imitations sur des cadavres qu'elle avait dans un cabinet vitré au milieu de son jardin, je n'ai jamais voulu entrer dans ce cabinet, qui faisait ses délices et qu'elle appelait son petit boudoir.

Et en note:

« Cette demoiselle, qui s'appelait Biheron, était fille d'un chirurgien; elle avait alors cinquante ans. Elle avait eu toute sa vie une véritable passion pour l'anatomie, elle suivit pen-

dant longtemps des cours de dissection dans différents amphithéâtres et prit une connaissance parfaite des diverses parties du corps humain : elle composait des pièces artificielles qui représentaient si bien la tête, les poumons, le cœur, etc., qu'on avait peine à les distinguer des objets naturels. Le chevalier Pringle, en considérant ces imitations de la nature, dit à mademoiselle Biheron : « Il n'y manque que « la puanteur. » Cette demoiselle modeste et dévote vivait d'une petite rente de douze à quinze cents livres. Elle avait, dit Grimm, beaucoup de netteté dans les idées et faisait ses démonstrations avec autant de clarté que de précision. »

D'après le même Grimm (*Correspond.*, XIV), un jour :

Feu madame la marquise de Voyer assistait à une leçon d'anatomie dans laquelle on expliquait le peu que nous savons du mécanisme mystérieux de la reproduction. Le démonstrateur ayant suivi le cours du chyle dans tous les viscères qu'il parcourt avant d'arriver à son dernier terme, madame de Voyer dit avec une surprise dont la naïveté pourra paraître assez originale : « Cela passe donc aussi par le cœur ? Ah ! j'en suis bien aise ! »

Les de Goncourt, en relatant ces faits, les accompagnent des réflexions suivantes :

La passion de la médecine est presque générale dans la société; la passion de la chirurgie est fréquente. Beaucoup de femmes apprennent à manier la lancette, le scalpel même. Beaucoup se montrent jalouses de la petite-fille de madame Doublet, la comtesse de Voisenon, qui, auprès des médecins reçus chez sa grand'-mère, a appris tant bien que mal l'art de guérir et médicamente dans ses terres, parmi ses amis, tout ce qui lui tombe sous la main; si bien que des plaisants, insérant un carton dans le *Journal des savants*, lui font croire qu'elle est élue présidente du collège de médecine... Car l'anatomie est alors un des grands goûts de la femme. (*La Femme au XVIIIe siècle*.)

PAUL MASSON.

—

Les armoiries de Lapérouse (XXI, 552).— Le numéro du 30 septembre 1888 du *Magasin pittoresque* renferme un article et un dessin sur les armoiries de Lapérouse, qui sont indiquées : de gueules au cheval galopant d'argent. D'après l'auteur de cet article, Jean-François de Galaup était né le 23 août 1741, au Go, près d'Albi, de Victor-Joseph de Galaup et de Marie le Rességuier.

D'autre part, voici ce que je relève dans l'*Armorial général* de Rietstap :

Galaup. — Provence, Agénais. De gueules à un épervier d'argent tenant dans ses serres un rameau d'olivier d'or.

Galaup de Chasteuil. — Languedoc, Provence. D'azur à un mur crénelé de trois pièces d'argent, maçonné de sable, mouvant de la pointe et surmonté de trois étoiles rangées d'or.

Galaup de Lapeyrouse. — Provence. De gueules à un épervier d'argent tenant dans ses serres un rameau d'olivier d'or. (A cette famille appartenait le célèbre marin de Lapeyrouse.)

PATCHOUNA.

—

Rœsselmann (XXI, 553, 606). — Le *Journal de Colmar* du 14 octobre 1888 a publié dans son supplément une excellente étude de M. X. Mossmann sur Jean Rœsselmann.

—

Que veut dire Baconne? (XXI, 577). — Je serais porté à croire que, dans l'énumération des dépendances d'un domaine, Baconnes doit représenter, sauf votre respect, les loges à cochons ou porcheries. — Dans notre vieille langue du moyen âge, bacon désigne une pièce de lard salé (Littré). Ce mot se rencontre dans les fabliaux, et, je crois aussi, dans le roman du Renart.

(Nimes.) CH. L.

— *Baconnes*, mot employé dans les contrats de vente en Guyenne avec la kyrielle des autres noms : « *cum pratis, exitibus aquarum, etc., aquarumve decursu* » ; c'est le lieu de l'habitation ou plutôt de la basse-cour où l'on tue et sale les porcs : c'est la *porcherie*.

V. Dictionnaire de Carpentier. Littré, première partie. Ducange.

Cette expression est très usitée dans le lyonnais des Cévennes, pays d'élevage de porcs (Villechenève, Longessaigne, etc.). X.

—

Le premier prêtre marié (XXI, 577). — Les prêtres de Suède se vantaient, dit le père Thomassin, cité par le Dictionnaire de Droit canon de l'Encyclopédie théologique de Migne, d'avoir obtenu du saint-siège la permission de se marier. Innocent III, consulté par un archevêque de ce royaume, ne voulut rien résoudre sans avoir vu ce prétendu privilège; il fallut que le concile de Schening, en 1248, enjoignît aux prêtres de quitter leurs femmes. En Angleterre, le désordre était encore plus grand; le concile de Vinchester, tenu sous Lanfranc, laissa les prêtres mariés avec leurs femmes; il leur défendit seulement de se marier à l'avenir.

E. D. B.

— Si le plus célèbre des moines apostats, Martin Luther (je ne remonte pas au delà du protestantisme), ne s'est marié que deux ans plus tard, en 1525, et s'est laissé ravir par un *confrère* la gloire d'un premier exemple, il faut lui reconnaître celle d'avoir prêché bien avant contre le célibat ecclésiastique.

LE ROSEAU.

—

M. Cuvillier-Fleury, candidat à la députation (XXI, 579). — Il est exact que M. Cuvillier-Fleury fut candidat ministériel au collège électoral de Guéret, en 1846, et qu'il fut candidat malheureux.

C'est, m'a dit une personne qui prit part au vote, sur les sollicitations de M. Delamarre, préfet de la Creuse, qu'il brigua le mandat de député; peut-être aussi l'influence de M. E. de Girardin, qui réprésentait l'arrondissement de Bourganeuf, ne fut-elle pas étrangère à cette décision.

Quoi qu'il en soit, la lutte s'engagea dans les conditions les plus défavorables pour le protégé du ministère. Son concurrent, M. Leyraud, représentait le pays depuis de nombreuses années, il était entouré d'une grande sympathie et avait pour le soutenir les efforts combinés des libéraux et des légitimistes.

Voici quel fut le résultat :

Elections du département de la Creuse (1).

GUÉRET

Nombre de votants : 284.

Premier scrutin :

M. Leyraud, député sortant . . .	134 voix.
M. Cuvillier-Fleury	122 —
M. Mosnier (conseiller à la cour de Poitiers)	24 —
Voix perdues	4 —

Deuxième scrutin :

M. Leyraud	163 —
M. Cuvillier-Fleury	114 —

M. Leyraud a été proclamé député.

Quand le résultat de l'élection fut connu, les habitants de Guéret saluèrent de manifestations bruyantes le succès de leur compatriote. Ils allumèrent un feu de joie; dans un jardin situé en face de celui de la préfecture, on éleva une estrade sur laquelle les partisans de M. Leyraud fêtèrent son triomphe.

Une chanson avec des intentions satiriques fut composée pour la circonstance. Je ne puis en citer que le refrain, qu'on plaçait dans la bouche de M. Cuvillier-Fleury.

J'irai revoir ma Normandie
Et Caudebec, qui m'a donné le jour.

Les collections de journaux locaux que j'ai consultées sont toutes incomplètes, et il ne m'a pas été possible d'y rencontrer la profession de foi de M. Cuvillier-Fleury.

X.

(1) Extrait de l'*Echo de la Creuse*, jeudi 6 août 1846.

—

Manuscrits et correspondance d'Emeric Bigot (XXI, 579, 639). — M. Léon Bigot, de Sées, et M. le professeur Guérard, de Passy, nous promettent une publication détaillée sur Emery Bigot. En attendant, voici quelques détails qui pourront répondre à la question posée.

Il y a eu, en effet, confusion entre plusieurs Bigot, de la même famille. La bibliothèque, dont les manuscrits ont été presque tous rachetés par l'Etat, au commencement du XVIII[e] siècle, a été formée par le père d'Emery et complétée par celui-ci. Les correspondances publiées sont celles d'un grand-oncle du savant, contemporain de la Ligue (voir Etienne Pasquier et La Noue).

Mais, depuis la publication de Frère, il y a eu des publications partielles, que l'on doit à M. Léopold Delisle et à M. Omont (voir la *Notice sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale*, le Catalogue des manuscrits Bigot publié par la Société des bibliophiles normands en 1887, et l'avant-dernier *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*).

Les parties supprimées à l'édition de *Palladius* de Bigot (Paris, 1680) se retrouvent dans des rééditions faites à Londres, par Allix, et à Leyde et à Amsterdam, par Steph. Le Moyne et J. Basnage, pendant l'exil de ces divers auteurs protestants.

C. R.

—

Les costumes militaires français depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration (XXI, 580). — Comme ouvrages d'ensemble donnant en gravures coloriées avec texte explicatif les costumes des époques désignées, il existe :

1° Marbot et de Noirmont, *Costumes militaires français* (1439-1815), 3 vol. in-fol. Les deux premiers, qui s'arrêtent à la Révolution, sont excellents. Les costumes du règne de Louis XVI, qui se trouvent à la fin du deuxième volume, sont très

soignés et des tableaux indicatifs des couleurs de tous les régiments, comme habit, collet et parements, etc., complètent un ensemble de renseignements très sûrs. Je n'en dirai pas autant du troisième volume (1790-1815), moins soigné comme exécution que les deux premiers, il est aussi beaucoup moins complet. Les trois volumes ont paru chez Clément, à Paris.

2° *Collection des uniformes des armées françaises, de* 1791 *à* 1814, dessinés par Horace Vernet et Eugène Lami. Paris, Gide fils, 1822.

Recueil grand in-octavo de lithographies coloriées au nombre de cent, non numérotées, avec un texte explicatif, nourri de renseignements bien présentés, nets et exacts.

Pareil recueil des mêmes artistes aussi avec texte pour 1814-1824. Il a paru chez Anselin et Pochard, 1825, et fait suite au précédent. (Il contient 48 planches.)

Le libraire Pillet fils, quai Voltaire, a fait un tirage récent des planches de ces deux ouvrages, mais elles sont naturellement fatiguées et le texte n'a pas malheureusement été réimprimé. L'édition 1822-25 en bon coloris et propre est rare et recherchée.

Comme texte à ces deux ouvrages qui en seraient un peu l'atlas, il faut consulter et lire page à page les règlements militaires sous Louis XVI parus en volumes ou en brochures, et, à partir de 1790, ne quitter le *Journal militaire*, qu'il faudrait connaître par cœur, que pour fouiller dans la collection du *Bulletin des lois*. Voilà pour les ouvrages d'ensemble, texte et planches. Il en est d'autres, je les passe à dessein. Il est, je crois, utile de procéder par sélection.

Recueils de chaque époque. Contemporains. Louis XVI. — Un seul recueil du temps, introuvable pour le public et dont les dessins ont péri dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871, c'est celui d'Hoffmann, dont un exemplaire à peu près complet existe en plusieurs volumes reliés en maroquin, sous le titre d'*Etat militaire de la France*, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale ; ce sont des bonshommes in-4 ou pet. in-fol. peints à la gouache sur trait à l'eau-forte. C'est chinois comme travail, mais quelle précision dans les détails ! Plusieurs recueils particuliers, fragments de ce travail d'ensemble, existent et se rencontrent parfois aux ventes ou chez les marchands. C'est celui du *Régiment des gardes suisses* (12 feuilles), celui des *Gardes françaises* (nombre de planches inconnu pour moi, qui ne l'ai pas complet), celui des *Gardes de la porte*, dont j'ai quatre feuilles ; il en est d'autres assurément, mais le tout est rare et cher.

Révolution française. — Un seul recueil au début de la Révolution et encore ne donne-t-il que les drapeaux de la garde nationale de Paris au nombre de 60. Il serait curieux de suivre les tirages successifs de ces drapeaux plus politiques que militaires et d'examiner les transformations successives de ceux qui avaient osé au début arborer des fleurs de lis ou autres insignes de la « féodalité ». Pour les costumes des troupes, rien. Hoffmann a dû en graver, car j'ai un musicien de la garde constitutionnelle du roi, et un volontaire de 1792. Un recueil annoncé par Duflos en 1793 s'en est tenu au prospectus et il n'en existe que deux planches, un officier de la garde nationale et un élève de Mars. De 1790 à 1807, il faut chercher à droite et à gauche dans des pièces isolées, surtout parmi les nombreuses scènes militaires parues en Allemagne, puis dans des recueils où quelques militaires apparaissent à la suite du défilé des autorités civiles, tel celui de Grasset Saint-Sauveur en 1794, etc. Quelques bonnes imageries existent pour le Consulat, signées Chateignier, grandes planches en hauteur ; cinq excellents militaires français coloriés de la Révolution se trouvent dans le *Recueil des uniformes européens* de Seele. Augsbourg, 1802 et années suivantes. Il y a aussi deux très belles eaux-fortes en travers, de Kobell, parues à Vienne et représentant la grosse cavalerie, la cavalerie légère, l'infanterie de ligne et l'infanterie légère. Tout cela est long et difficile à trouver, surtout dans un état satisfaisant.

Empire. — Enfin en 1807 commence à paraître la collection Martinet, pet. in-8 (chez Martinet, libraire, rue du Coq, n°s 13 et 15). Elle nous mène pas à pas jusqu'à 1814 et même plus loin, car Martinet publiait encore dans le même format la garde royale en 1816, dessinée par Gaudissart de Cari.

J'estime ce qui a paru sous l'Empire à 450 planches environ, si l'on veut avoir toutes les différences de plumets, d'habits, de shakos, que les tirages successifs de cette collection enregistrent avec un soin minutieux.

Au point de vue du dessin, assurément

c'est naïf, mais au point de vue du coloris et du détail, c'est un document absolument précieux et indispensable. J'arrive au grand nombre de planches indiqué plus haut, non pas qu'il y ait 450 différences de types, mais parce que, pour avoir la collection complète, il faut avoir trente fois le même bonhomme colorié de trente façons différentes pour représenter autant de régiments divers de la même arme, les dragons par exemple.

La couleur distinctive, le plumet, variaient de couleurs et de dispositions pour chaque régiment, et tout cela existe dans la *Collection Martinet*, sans compter les différences de shakos avec ou sans tresse, l'habit long et le gilet remplacés par l'habit-veste pour l'infanterie, etc. Il y a même des régiments créés en 1814 et qui n'ont pour ainsi dire pas existé, comme le 13ᵉ et le 14ᵉ hussards. Cette collection est indispensable à consulter, mais, tandis qu'elle se vendait 25 et 30 centimes la feuille en 1872, les exigences des marchands et le nombre croissant des amateurs l'ont fait monter actuellement à 3 francs la feuille, de sorte que, pour l'avoir complète, c'est long, cher et difficile.

Une autre collection curieuse, parce qu'elle débute par l'armée française des Cent-Jours, c'est la *Collection Genty*, rue St-Jacques, 14. Bien gravée, sur beau papier et belles marges, cette collection très bien coloriée est d'un haut intérêt. Elle est un peu plus grande de format que Martinet.

Pour les Cent-Jours, je vais jusqu'au nº 21, mais j'ai, hélas! des lacunes que je n'ai jamais pu combler. Néanmoins cette première et rare série est bien curieuse. Je n'ai pas pu la voir complète même au cabinet des Estampes, où pourtant elle doit exister quelque part, car toutes ces planches ont été soumises au dépôt légal et portent le mot *déposé* au-dessous de leur légende.

La même collection donne ensuite une très belle série de l'armée française en 1816, puis, en grand détail et coloriés avec soin, les uniformes des alliés en 1815.

Je m'arrête ici. Il est évident que pour la période du premier Empire, il y a encore des gravures intéressantes et nombreuses, mais aucun recueil comme celui de Martinet. Quand on l'a complet, on a ce qu'il faut connaître sur l'époque.

ÇOTTREAU.

—

Gens de lettres employés d'administration (XXI, 580). — On sait que Béranger fut quelque temps employé au ministère de l'instruction publique. Lui-même y a fait, je crois, allusion, dans une chanson dont je cite de mémoire ces deux vers :

Bien mieux que vous je sais garder ma place,
Mon cher Dupont, je ne vous connais plus.

Il le rappelle, en outre, en ces termes, dans la préface de ses Chansons nouvelles et dernières (Paris, édit. Perrotin, 1883) : « *Quand je sacrifiai le modique emploi que je ne devais qu'à M. Arnault et qui était alors ma seule ressource*, etc. », et ce passage prouve, contrairement à la première citation, que, trop indépendant ou trop ami de la vérité, le bon chansonnier ne sut pas garder sa modeste situation dans les bureaux.

(Bourges.) L. JENY.

— N'était-il pas expéditionnaire à la mairie du Xᵉ arrondissement de Paris (momentanément du moins), l'auteur de la *Rue des Réfractaires*, de *Jacques Vingtras*... Jules Vallès.

Pendant une trentaine d'années au ministère de la justice, où il devint chef de bureau, fut employé Achille Eyraud, qui obtint de si francs succès au théâtre où Dupuis et Saint-Germain interprétaient *Jean et Jeanne*, la *Conférence sur le droit usuel* et tant d'autres bluettes, — qui écrivit aussi le *Voyage à Vénus*, *République ou Monarchie?*... VELLAVIUS.

— E. Chatrian débuta par être *pion* au collège de Phalsbourg; plus tard, il entra dans l'administration du chemin de fer de l'Est. Il est maintenant l'ex-frère siamois d'Emile Chatrian, qui vit complètement retiré dans sa ville natale, mais n'en publie pas moins *ses Romans nationaux*. L'EX-CAR.

—

Manies typographiques de certains auteurs (XXI, 580). — La question est-elle assez importante quand elle concerne des gens peu connus ?

Le docteur Brachet, décédé en 1858, et auteur d'ouvrages de médecine estimés, écrivait sa copie sur des fragments de papier qu'il rattachait les uns aux autres par des pains à cacheter. Il en faisait ainsi des bandes fantastiques de 20, 30, 50 centimètres; puis, il les numérotait, les classait, les allongeait ou transposait, suivant les découvertes qu'il faisait dans le cours de son travail.

Quand, son volume fait, il donnait sa copie à l'impression, le compositeur épouvanté lisait :

« *Physiologie de l'homme*, chap. I; prendre la bande 6 de la ligne 20 à la ligne 87. Reprendre ensuite la bande 5 entière et la bande 1, de la ligne 1 à la ligne 304. »

Le plus souvent, le compositeur refusait le travail, qui passait de casse en casse et, de guerre lasse, était donné à la conscience.

Un magistrat conserve avec soin les lettres de faire part qu'on lui adresse, mariages ou décès *ad libitum*, et il écrit au verso ses études historiques ou judiciaires, toujours accueillies avec des transports de joie par les paquetiers facétieux.

On dit qu'il n'est pas le seul à faire cette économie de papier.

A. VINGT.

— Théophile Gautier ne voulut jamais écrire le nom d'Offenbach, qui était *jettatore*. Quand ce nom devait figurer dans sa copie, il faisait venir de l'imprimerie un compositeur et lui faisait découper dans un journal les lettres du nom d'Offenbach. Ces lettres, il les collait sur son papier. Le nom fatal était dans la copie, mais Gautier, ne l'ayant pas écrit, avait échappé à la *jettatura*; il avait conjuré « le malin ».

Paul de Saint-Victor redoutait les encriers qui n'étaient pas le sien. Cet encrier était en bois noir. Il l'avait rapporté de Fribourg. Il pensait qu'il ne trouverait pas une idée au fond d'un autre encrier. Quand il partait en voyage, il emballait le précieux accessoire de son génie.

La manie de M. Barbey d'Aurevilly d'écrire avec des encres de différentes couleurs et de livrer à la composition des feuillets illustrés comme les vieux manuscrits du moyen âge est bien connue.

M. Victorien Sardou écrit sur du papier qui lui coûte deux sous la feuille et qu'un papetier de la rue Croix des Petits-Champs fait fabriquer exprès pour lui. C'est un papier très épais et un peu rugueux.

M. Mignet ne pouvait écrire que sur du papier bleu. Il avait fait partager cette manie à son ami M. Thiers.

Le grand Dumas, comme Sardou, avait la superstition de son papier. C'était un grand papier bleu quadrillé de quarante centimètres de hauteur. Il en avait toujours dans ses poches, pour être toujours en mesure de travailler n'importe où il se trouvait et à n'importe quelle heure, quand venait l'inspiration.

Le bibliophile Jacob était aussi myope qu'on peut l'être; il portait des verres du n° 1. Toutefois, il écrivait sans lunettes, en s'approchant, bien entendu, de son papier, au point d'effacer parfois avec son nez ce qu'il venait d'écrire.

Son écriture était tellement fine, qu'il faisait entrer une quarantaine de mots sur chacune de ses lignes.

Sur une *demi-feuille* de papier à lettre, il faisait tenir tout un article de *deux cent soixante-quinze lignes*.

Il avait la manie de mettre partout de sa ponctuation. Z.

—

Lepeintre aîné (XXI, 581). — Il faudrait plusieurs colonnes de l'*Intermédiaire* pour raconter, même succinctement, la vie de cet estimable comédien. Né à Paris le 5 septembre 1785, l'aîné des Lepeintre fut d'abord destiné à la peinture. Son aïeul était peintre du duc d'Orléans, père de Louis-Philippe; son oncle et son cousin germain, Larivière, maniaient aussi habilement le pinceau. Nous abrégerons : dès 1796, à douze ans, il joue déjà la comédie sur le *Théâtre des jeunes artistes* de la rue de Bondy. Nous le voyons tour à tour à Avignon, à Lyon, à Bordeaux, tenant l'emploi de Potier et s'affublant de la casaque de Dugazon. C'est à Bordeaux, en 1817, que la direction des Variétés vient le chercher. Le *Soldat laboureur* met l'apogée à sa réputation. Dès lors, il devient l'acteur indispensable du vaudeville militaire. Il est tour à tour dragon, hussard, chasseur, lancier, grenadier, caporal, colonel, tambour, général. Des Variétés, Lepeintre aîné passe au Vaudeville. C'est l'époque de *Monsieur Botte* et du *Hussard de Felsheim*. En 1830, il pousse une pointe au théâtre du Palais-Royal, qui vient d'ouvrir, puis il retourne au Vaudeville. Il joue Lagingeole dans l'*Ours et le Pacha*, Schabraque dans *Sans tambour ni trompette*, etc., etc. Il tourne le couplet avec facilité, lance l'épigramme avec verve. Partout il est recherché, fêté; son masque est gai, son geste franc; l'esprit jaillit de ses petits yeux. Dans la vie privée, c'est un honnête homme dans toute l'acception du mot. En 1853, il joue encore à l'Odéon. Puis, dans un accès de découragement, dans la nuit du 6 au 7 avril 1854, l'excellent

homme se noie volontairement dans le canal de l'Ourcq. Le 8 avril, ses funérailles réunissent à Saint-Roch une foule compacte, qui vient rendre un dernier hommage à un artiste dont le nom signifiait talent et vertus domestiques.

Nous renverrons M. H. C. à la notice qu'Etienne Arago a consacrée à Lepeintre aîné, dans la *Galerie Lacauchie*, et à celle de Salvador-Tuffet dans la *Galerie Geoffroy*. Paris, 1855. ALFRED COPIN.

—

Poinçons de contrôle (XXI, 583). — La question qui nous est posée sur les poinçons de contrôle ne porte que sur les poinçons parisiens, dont l'histoire peut se résumer en trois phases distinctes :

1° Les poinçons antérieurs à 1506;
2° Les poinçons de 1506 à 1672 ;
3° Les poinçons de 1672 à 1789.

Antérieurement à 1506, aussi loin qu'on peut remonter, les orfèvres ont toujours signé leurs œuvres au moyen de poinçons *qui subsistèrent jusqu'en* 1789 sans changement. Ils se composaient d'une fleur de lis bordée en dessous de deux grains de remède; c'était le signe de l'orfèvre parisien, qui ne changeait jamais. Au-dessous était ce que l'on appelait le *différent* et les *lettres*.

Le différent était la reproduction d'un objet qui changeait suivant l'orfèvre; les lettres étaient généralement les initiales des noms de l'orfèvre. Exemple: Thomas Germain avait, au-dessous de la fleur de lis, une toison d'or et les lettres T. G.; mon arrière-grand-père, Georges-Michel Bapst, avait comme *différent* une étoile et comme lettres G. M. B.

Il existait à notre avis, avant 1506, un second poinçon, que l'on appelait « poinçon de la maison commune ». C'était celui par lequel les gardes de l'orfèvrerie constataient que les matières d'or ou d'argent étaient de bon aloi. Selon nous, ce poinçon, établi depuis un temps immémorial, fut appliqué toujours avant 1506, toutefois nous devons dire que M. le baron Pichon, notre maître à tous en cette matière, met une certaine restriction à adopter cette théorie et croit qu'au quinzième siècle, le poinçon de « maison commune » n'était plus appliqué à Paris.

En 1506, Louis XII fit une ordonnance sur le règlement du commerce de l'orfèvrerie, et il prescrivit un double poinçonnage, celui de la signature de l'orfèvre et celui de la maison commune. A partir de cette date jusqu'en 1784, le poinçon de la maison commune resta le même; il était formé d'une lettre de l'alphabet surmontée d'une couronne, et chaque année on changeait la lettre. Comme les lettres U et V ne formaient qu'une seule lettre, l'alphabet n'avait que 24 lettres et conséquemment, tous les vingt-quatre ans, la même lettre revenait. Ainsi la lettre A en 1506, c'était la lettre A en 1530.

Il y eut bien, par suite de révolutions, quelques irrégularités à cette marche, mais la règle en était cependant générale, et il serait trop long de signaler les quelques accrocs qu'elle a subis durant trois cents ans.

A partir de 1672, on établit le droit de marque, c'est-à-dire un impôt sur le travail des métaux précieux. Cet impôt était affermé à un entrepreneur qui prenait le titre de « Fermier du droit de marque », et prélevait la taxe sur le travail de chaque orfèvre.

Aussitôt qu'une pièce était commencée, l'orfèvre devait l'apporter au fermier du droit de marque, qui y apposait alors un poinçon appelé « poinçon à décharge », et qui constatait l'existence de l'objet en cours de fabrication; ce qui obligeait l'orfèvre à le représenter de nouveau lorsque cet objet était terminé, pour qu'il acquittât les droits. Le fermier, au moment du paiement, apposait, en signe de quittance, sur l'objet un deuxième poinçon, qui s'appelait « poinçon de décharge ». C'était une tête de chien, une herse, une plante quelconque ou tout autre objet.

Le poinçon de charge était formé d'un A, qui à chaque nomination de nouveau fermier changeait de forme, tantôt c'était un A en caractères romains, tantôt en bâtarde ou en ronde. On ajoutait à cette lettre, pour la rendre distinctive, une foule d'ornements ou d'accessoires : tantôt une couronne la surmonte, tantôt c'est un diadème, quelquefois une branche de laurier; ce signe est tantôt au-dessus et tantôt à côté.

Pour indiquer toutes les exceptions aux règles ci-dessus, il faudrait un long mémoire, et notre collaborateur pourra consulter le travail que fera paraître, d'ici peu, la *Société des bibliophiles français.*

Il nous suffira de dire que la règle concernant les U et les V fut supprimée en 1782, époque à laquelle l'U fut appliqué sur le poinçon de la maison commune, pour la première et seule fois. L'année suivante, 1783, c'était un V qui était ap-

pliqué, mais, en 1784, la lettre de l'alphabet pour le poinçon de la maison commune fut supprimée et on décida que le poinçon serait continuellement un P couronné. Entre la couronne et le P devaient être placés les deux derniers chiffres du millésime datant la frappe du poinçon. Par exemple : le P appliqué à l'année 1785 devait avoir 85 inscrit entre la couronne et le P ; pour l'année 1786, 86 et ainsi de suite.

L'Assemblée constituante changea ce régime, mais nous n'avons pas à nous occuper du contrôle à partir de cette date.

GERMAIN BAPST.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une question de propriété littéraire. — Lettre inédite du Père Lacordaire sur la reproduction de ses sermons. — La lettre que voici a fait partie d'une petite collection d'autographes dispersée l'hiver dernier. Elle est inédite et l'on comprendra aisément, après l'avoir lue, qu'elle le soit demeurée à l'époque où elle fut écrite. Adressée au directeur d'une revue spéciale, sur laquelle M. Hatin ne fournit qu'une vague indication et dont la Bibliothèque nationale ne possède qu'une partie, elle est contemporaine des premières conférences de Nancy, restées célèbres dans la carrière de l'éloquent orateur. Le directeur de la *Chaire catholique*, qui se flattait de répandre sans encombres la bonne parole, dut courber la tête devant cette injonction hautaine et se garda bien de faire connaître à ses abonnés le motif de son silence. De ce débat lointain il reste du moins cette page, qui définit en termes élevés les droits incontestables de l'*artiste* sur son œuvre. M. TX.

Nancy, 18 avril 1843.

Monsieur,

Je ne puis autoriser l'administration de la *Chaire catholique*, même pour son prochain numéro, à reproduire ce qui a été donné de mes conférences de Nancy par le journal *l'Espérance*.

La chaire des écoles et la chaire des églises, bien que toutes les deux publiques, ne le sont pas à la manière de la tribune et du barreau. L'avocat et le député traitent les affaires courantes de la nation et des particuliers; leurs paroles, transitoires comme les faits de la vie sociale et privée, appartiennent à tous sans inconvénients. Le professeur, au contraire, a consacré sa vie à l'étude des idées dans un certain ordre de choses; il en doit la communication aux élèves qui lui sont confiés, dans la mesure et sous la forme domestiques; mais elles restent sa propriété, propriété plus sacrée qu'aucune autre, parce qu'elle sort d'un fonds et d'un travail personnels. Il en est de même du prêtre, qui a, de plus, en sa faveur la sauvegarde du sanctuaire où il parle, et d'où sa parole tire son autorité. La transporter de là dans le domaine d'une publicité profane, vulgaire, quotidienne, c'est lui ôter sa force, son onction, sa dignité, c'est la déshonorer. Jamais je n'ai consenti à une pareille violation de la parole apostolique, j'ai toléré à regret, et toujours en réclamant, que des feuilles catholiques donnassent des lambeaux de mes conférences ; je n'ai pu poursuivre des amis ou des hommes de bonne volonté se laissant entraîner à un abus déplorable. Il n'en est pas de même de vous, monsieur.

Vous m'êtes étranger, vous n'appartenez point à la défense de la cause catholique; votre revue est une pure spéculation et, de plus, sa forme mensuelle donne une plus grande consistance, une plus grande durée, une plus grande diffusion au scandale dont je me plains. Mon devoir est d'y résister, et je suis accoutumé d'aller droit à mon devoir. Je m'oppose donc, de concert avec l'*Espérance*, à la reproduction, quelle qu'elle soit, de mes conférences de Nancy, non seulement pour l'avenir, mais pour le présent. Si, abandonnant cette reproduction, vous en essayez une autre, je la poursuivrai par toutes les voies de droit comme entachée d'un triple vice :

Atteinte à la propriété,
Atteinte à la dignité et à la liberté de la parole ecclésiastique,
Atteinte à mon honneur personnel,

car il est impossible que vous ne me fassiez dire mille choses que je n'ai pas dites, et qui tendent non seulement à me faire passer pour un bien pauvre orateur, mais à rendre mon enseignement suspect d'hétérodoxie. Vous n'entendez pas ces matières; elles sont de la plus haute gravité; un mot change le sens et met entre ma phrase et la vôtre toute la distance qui sépare de l'erreur une vérité ou une opinion légitime.

Vous ne vous méprendrez pas, monsieur, sur le sentiment qui m'anime. Je n'ai contre vous aucune passion; je défends avec calme ce que l'homme a de plus sacré : sa pensée; j'ai seul le droit de donner à la mienne, au public sous la forme de la parole ou sous la forme de l'écriture, deux expressions qui n'ont rien de commun et que la barbarie seule peut confondre jusqu'à croire qu'en écrivant la parole, on la rend. Je désire sincèrement éviter un conflit avec vous; si vous m'y contraignez, je ferai cette guerre comme tout autre, parce que la guerre contre l'injustice est toujours digne, surtout lorsqu'elle a pour objet des intérêts de premier ordre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble serviteur,

FR.-HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,
DES F. PRÊCH.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 novembre 1888.*

XXIe Année. — N° 493.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. Ve Année. — N° 118.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Pourquoi appelle-t-on les conscrits des bleus? — Depuis quand et pourquoi appelle-t-on les jeunes conscrits des bleus?

PONT-CALÉ.

—

Calembour de Victor Hugo. — A propos de *Robespierre, précepteur de Louis XVII* (XX, 290, 377), E. L. cite le livre d'Harmand (de la Meuse): anecdotes relatives à... la Révolution, et dans ce recueil l'inscription: « Sacré le 11, massacré le 21 ».

Victor Hugo, qui avait tout lu, se serait-il souvenu de cette antithèse dans son sanglant calembour des *Châtiments: Sacre est le reste de massacre?*

TOPO.

—

Etre un curieux. — Qu'est-ce que cela veut dire? Il est peut-être intéressant de le savoir.

Nous qui composons le *Journal des curieux*, que sommes-nous en réalité? *Curieux*, aujourd'hui, semble bien plus signifier un *indiscret* qu'un savant *qui a cure* de s'instruire, qui prend souci, se préoccupe, s'intéresse et qui aime certains objets, certaines sciences, certaines choses!

Le mot *cure* lui-même est hors d'usage et démodé, il n'est plus employé que par les médecins, ceux-ci revendiquent avec d'autant plus de soin le titre de *curieux* (vieux style), que précisément ils ne s'occupent la plupart du temps que de choses dont ils n'ont *cure*, et qu'ils ne sont au fond que des indiscrets, c'est-à-dire des *curieux* (nouveau style); ils exercent la *cure*, mais n'en ont *cure!*

Comment se fait-il et par quelle transformation d'idées est-il explicable que le terme *curieux*, qui constituait un titre fort respectable et fort respecté au dernier siècle, constitue plutôt pour la majorité du peuple aujourd'hui une sorte d'accusation d'être *indiscret?*

Quelle relation peut-il y avoir entre des significations si diverses?

UN VIEUX CURIEUX.

—

Culotte ou pantalon. — Il est question d'élever à Rodez une statue à Monteil (Amand-Alexis). Il doit être représenté travaillant à son « Histoire des Français des divers Etats ». La maquette est achevée. Mais on n'est point d'accord en Rouergue sur l'indispensable à adopter. Sera-ce la culotte, ou bien le pantalon?

Monteil, né en 1769, mort en 1850, a porté (successivement) ces deux sortes de vêtements; mais à quelle époque a-t-il quitté définitivement le premier? voilà le point à éclaircir.

La première édition de l'*Histoire des Français* est de 1828. Il nous semble qu'il n'y avait plus alors que quelques rares protestataires s'obstinant à exhiber leurs mollets.

Quoi qu'il en soit, l'hiver approche, et il importe qu'une solution intervienne. Aussi nous soumettons au jugement de l'*Intermédiaire* ce cas embarrassant.

PENGUILLON.

—

Annuaire reirum. — Dans un livre récemment publié, la *Corruption à Paris*, M. Coffignon parle d'un certain *Annuaire reirum*, indicateur des maisons... de France, d'Algérie, etc.

Que signifie *reirum?* et où se procurer cet annuaire, que je n'ai jamais vu figurer sur aucun catalogue de librairie?

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

L'épître à Léoquerne. — La loi Billouarde. — Dans une satire huguenote en vers contre Ronsard (1563), je lis ces vers :

... Autrefois, pour cacher cette ruze,
[Ronsard] a bien tracé quatre lignes d'excuse,
Car ce pendant tousjours ses gages il tiroit;
Et, pour estre admiré de ceux qu'il desiroit
(S'il est vray ce que dit l'Epistre à Léoquerne),
Il les laissoit tomber mesme dans la taverne,
Là où quelqu'un venant ramassoit ce papier,
Que l'aucteur tout exprès vouloit bien oublier.

Il s'agit ici de *quatre vers* du poème de la *Franciade* qui était toujours annoncé sans jamais paraître, et dont Ronsard faisait attendre monts et merveilles par diverses feintes, en ayant soin de toucher son salaire anticipé.

Mais qu'est-ce que l'*Epistre à Léoquerne*. J'ai vainement cherché dans Ronsard et hors de Ronsard. Je donne ma langue aux chiens de l'*Intermédiaire ;* ils seraient bien gentils de la ramasser, comme le papier en question, et de me la rapporter dûment accommodée.

Dans la même pièce se trouve ce qui suit :

. . . . . Et la troupe bastarde
De Sorbonne, qui est de la loy Billouarde.

Qu'est-ce que peut bien être cette « loi Billouarde » ? C. DE R.

—

Bossuet et Winslow. — Bossuet a-t-il été le parrain de l'anatomiste Winslow? Telle est la question que posait à ses nombreux auditeurs, dans une de ses leçons, le professeur Farabeuf. Ce qui semblerait donner quelque créance à cette hypothèse, c'est qu'il fut converti au christianisme par l'évêque de Meaux, dont il porta plus tard les prénoms. Un de nos érudits collaborateurs anglais pourrait-il nous proposer une solution ?

PONT-CALÉ.

—

Marmont, duc de Raguse, et le comte de Bourmont ont-il été rayés de leur dignité de maréchal? — On sait que les maréchaux Marmont, duc de Raguse, et le comte de Bourmont ne furent plus portés sur l'*Annuaire* à partir de l'année 1831. En vertu de quelle mesure furent-ils ainsi rayés ? Où cette mesure a-t-elle été consignée et sur quels motifs s'est-on appuyé pour leur retirer la dignité de maréchal de France ?

Bourmont, croyons-nous, se refusa à prêter serment après les journées de Juillet et en cette qualité fut réputé démissionnaire. Mais le maréchalat n'est-il pas une dignité et peut-on être considéré comme démissionnaire de cette dignité ? Ne faut-il pas, pour en être privé, un jugement ou un décret spécial alléguant des faits contraires à l'honneur ?

GERMAIN BAPST.

—

Sur la machine Susini. — Qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on a raconté de la découverte faite par M. de Susini d'une machine destinée à produire la vapeur dans des conditions nouvelles d'économie et de facilité ? Et, puisque nous en sommes aux découvertes extraordinaires, qu'y a-t-il de vrai dans ce que l'on a raconté de la découverte faite en Amérique d'une machine destinée à produire d'inépuisables quantités de force à l'aide du son ? L'Académie des sciences n'a point eu encore à s'occuper, ce me semble, de ces deux merveilleuses découvertes. Des spécialistes de l'*Intermédiaire* sont priés de devancer à notre profit le jugement de l'illustre compagnie.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Négrillons. — Pourrait-on indiquer les origines de l'usage du négrillon dans la domesticité? A quelle époque remonte-t-il ? En connaît-on des exemples et pourrait-on citer des documents, de quelque genre que ce soit (tableaux, estampes, comédies, etc.), prouvant l'existence de cet usage avant 1680 ? V. F.

—

Le général Clinchant, chanteur d'opéra. — Le hasard des tables d'hôte parisiennes m'avait placé tout dernièrement à côté d'une personne d'âge respectable, qui nous conta l'anecdote suivante : Le général Clinchant, avant d'endosser l'uniforme militaire, aurait été un brillant ténor d'opéra-comique. Il aurait même chanté la *Dame blanche* avec un talent réel. Est-ce là un de ces contes après boire qu'inventent si aisément des imaginations fantaisistes, ou quelque biographe du vaillant officier a-t-il signalé ce fait curieux ? PONT-CALÉ.

—

Pages. — Quels étaient au XVIII[e] siècle le rôle et la situation des pages ? Leurs fonctions n'étaient-elles pas un peu ra-

baissées depuis l'époque féodale et ne se rapprochaient-elles pas de la domesticité ?
A. P. L.

—

Les goûts du Grand Frédéric. — Dans un mémoire du marquis Du Mesnil, cité par le duc de Broglie (*Marie-Thérèse impératrice*, t. I, p. 18), je lis cette phrase : « Il (Frédéric) m'a parlé même de ses propres goûts avec une franchise dont j'ai peine à revenir. »

Je désirerais savoir : 1° si c'est là une allusion à certaines particularités de mœurs dont on accuse ce roi, sur qui les femmes ont eu peu d'empire ; 2° quels sont les autres documents sérieux ayant pu servir de fondement à cette accusation.
A. P. L.

—

Chansons sur les gardes françaises. — On a dû composer sur les gardes françaises, corps très populaire à Paris, un assez grand nombre de chansons, comme celle qui est si connue :

Dans les gardes françaises
J'avais un amoureux.

Je serais reconnaissant à l'obligeant Intermédiairiste qui pourrait m'en signaler d'autres et m'indiquer les recueils où je les trouverais.
V. F.

—

La devise de la reine Christine de Suède. — Dans son numéro du 15 octobre dernier, la *Revue des Deux Mondes* publie un article très étudié de M. Arvède Barine, sur Christine de Suède.

Il n'y est pas fait mention d'une devise de Christine qui paraît pourtant avoir été adoptée par elle.

En effet, je possède une médaille de bronze frappée en 1680 (diam. 35 millim.), portant sur face un médaillon en fort relief, très finement ciselé, de Christine avec ces mots : *Regina Christina.*

Le côte pile représente un hémisphère entouré de cette devise : *Ne mi bisogna, ne mi basta.*

Un de nos collaborateurs, ou peut-être M. Arvède Barine lui-même, pourrait-il indiquer à quelle occasion cette médaille a été frappée et le sens exact de la devise ?
Fessy-Moyse.

—

Lévis-Ventadour, Rohan-Soubise. — Existe-t-il, sur ces deux maisons, des ouvrages spéciaux et, dans ce cas, quels sont les plus estimés ? Je désirerais apprendre aussi s'il a été publié des inventaires de leurs titres.
N.

—

Buchanan à Toulouse. — Nous possédons divers renseignements sur le séjour à Bordeaux de George Buchanan, mais nous ne savons rien de son séjour à Toulouse. Il semble bien, cependant, d'après un passage de son *Histoire d'Ecosse*, qu'il fut quelque temps régent dans la cité de Clémence Isaure. Est-il donc impossible de retrouver, dans les livres ou dans les manuscrits languedociens, la moindre trace du passage du professeur de Sainte-Barbe en l'université de Toulouse.
Un vieux chercheur.

—

Un tableau d'Horace Vernet à retrouver. — On désire savoir où se trouve un tableau d'Horace Vernet dont parle M. Mauduit dans l'ouvrage intitulé : *les Derniers Jours de la Grande Armée.*

Ce tableau, qui ne figure pas au musée de Versailles, représente le colonel baron Sourd, du 2e lanciers, tuant, quoique déjà atteint de six blessures, un colonel anglais qui le sommait de se rendre.

Cet épisode se passait le 17 juin 1815, la veille de Waterloo, à l'affaire de Genappe.
F. F. C.

—

Manies des peintres. — Comme pendant aux *manies typographiques de certains auteurs* dont l'*Intermédiaire* a donné quelques spécimens bien curieux dans son numéro du 10 novembre dernier, pourrait-on m'indiquer quelques manies des peintres les plus célèbres de l'école française, notamment ceux de l'école de 1830, se rapportant à leurs procédés particuliers de travail et aux singularités par lesquelles ils se sont distingués ?
Henri Garnier.

—

Chéron, fondeur de cloches. — On trouve sur des cloches parisiennes du XVIIIe siècle la signature de Louis Chéron et Jean-Charles Chéron. Ces artistes, qu'on pourrait croire Parisiens, me sont signalés comme Orléanais ; en ce cas ils feraient partie de ces fondeurs ambulants, qui, suivis de leurs outils, opéraient sur place. Le nom de Chéron est commun dans l'Orléanais, m'assure-t-on. Nos Intermé-

diairistes orléanais pourraient-ils nous renseigner sur cette famille, leur vie, leurs œuvres ? Remerciements anticipés. Existe-t-il une liste des fondeurs et de leurs marques ? Les règlements de cette corporation ne nous renseignent pas à cet égard. Sur une de ces cloches, un évêque en chape tient de sa main gauche un sceptre royal, dans sa droite un flabellum : quel est le saint qui réunit ces attributs si différents ? V. D.

—

Théophile Gautier et la musique. — Peut-on me dire sous quelle forme et dans quel feuilleton de Théophile Gautier se trouve le mot souvent cité : « La musique est le plus coûteux des bruits » ? H.

—

Œuvres importantes de Troyon. — Quelles œuvres importantes du grand animalier Troyon rencontre-t-on dans les collections parisiennes et quelles sont celles qui sont le moins connues quoique très importantes.

Un de leurs possesseurs se dessaisirait-il d'une d'entre elles à des conditions avantageuses ? H. G.

—

Embaumement et autopsie. — Je vois dans le procès-verbal de la mort de Gambetta que l'embaumement a ***précédé*** l'autopsie. J'avoue que le contraire m'eût paru plus logique, l'autopsie d'un cadavre intact devant être plus facile et plus sincère que celle d'un corps embaumé, et l'embaumement lui-même devant être plus parfait quand il a lieu après la dissection qu'avant cette opération.

Est-ce que dans la majorité des cas l'autopsie ne précède pas l'embaumement, même par les procédés actuels ? Sus.

—

L'ouvrage de M. Dick de Lonlay sur la guerre. — L' « Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871 » est ce que nous avons de mieux fait sur cette malheureuse époque. Où l'auteur a-t-il puisé ses renseignements ? L'Ex-Car.

—

Autographes de La Tour d'Auvergne. — Dans le but d'être utile à un ouvrage préparé sur ce personnage par le représentant actuel du nom, je fais appel à tous les collaborateurs. On serait disposé, soit à faire l'acquisition de tout autographe dispersé, soit à en payer la copie d'une vive reconnaissance, ou mieux. Le Roseau.

—

Madame de Campestre et ses Mémoires. — Les *Mémoires de madame de Campestre* forment 2 vol. in-8°. (Paris, de Campestre, 1827.)

Condamnée à 5 ans de prison, en vertu de l'article 405 du Code pénal, madame de Campestre composa ces *Mémoires* pour se disculper des poursuites qui lui étaient intentées. Elle ne put y réussir, et elle mourut en prison avant l'expiration de sa peine.

Peut-on ajouter foi aux allégations produites dans les *Mémoires ?*

Existe-t-il un compte rendu spécial du procès de madame de Campestre ?

Existe-t-il un portrait lithographié ou gravé de madame de Campestre ?

Plusieurs épisodes rapportés dans les *Mémoires* sont vraiment curieux.

A citer notamment ceux se rapportant aux relations de madame de Campestre avec le comte Corvetto, ministre des finances ; avec une dame de Ralichon, qui tint un salon célèbre sous la Restauration, et avec le comte du Cayla, dont la bru fut la maîtresse de Louis XVIII. T.

—

Le Chartrier français. — Je serais bien reconnaissant au correspondant qui pourrait m'indiquer combien cette publication doit avoir de volumes ? Voici le titre complet :

Le Chartrier français ou Recueil de documents authentiques à l'usage de la Noblesse.

In-8°. Paris, Dumoulin, éditeur. L. B.

—

Incunables. — Pourrait-on savoir à quelle date certaine remonte dans le XIV[e] siècle le premier livre imprimé, et où se trouve ce premier spécimen ?

Jusqu'où fait-on remonter, dans le XVI[e] siècle, la qualification d'incunable donnée aux ouvrages produits par l'imprimerie à son berceau ?

(Nimes.) Ch. L.

—

Généalogie des souverains. — Dans quels ouvrages peut-on trouver la généalogie complète des familles souveraines et princières étrangères ? F. F. C.

RÉPONSES

Théâtres et amphithéâtres gallo-romains (XIX, 705; XX, 26; XXI, 621, 650). — Je remercie A. Y. de sa triple indication. — *Poitiers* avait été mentionné par moi dans la liste insérée tout d'abord (XIX, 707), et j'avais signalé le remarquable travail publié à ce sujet. — Je connaissais déjà bien *Sanxay*, et par le P. de la Croix lui-même. — *Bordeaux* figurait aussi dans la première liste, d'après Ch. Magnin. Mais j'ai appris tout récemment que l'amphithéâtre de cette ville, dit à tort *Palais Gallien*, avait été, en ces derniers temps, à moitié dégagé par les soins de la municipalité bordelaise. Je désirerais avoir des détails, des documents imprimés ou graphiques, ou des indications de tels documents, afin de centraliser, de rapprocher tout ce qui intéresse les amphithéâtres et théâtres de la vieille Gaule romaine et de permettre des comparaisons instructives.

Il paraît que l'on a aussi mis à jour, en ces dernières années, un amphithéâtre (avec théâtre) à Gennes, petite localité près de Saumur. Qui voudra bien nous renseigner à cet égard? L'*Intermédiaire* ne va-t-il pas partout et même à Saumur?

J'insiste sur l'appel que j'ai adressé à tous. C. DE R.

—

Le bonnet phrygien emblème national (XXI, 162, 277, 370, 495, 526, 593). — Je peux affirmer que les drapeaux conservés à Vienne sont bien des drapeaux de troupes de ligne. Raffet et M. de Bouillé les ont vus et dessinés; on peut voir leurs recueils, celui de Raffet à la Bibliothèque nationale et celui de M. de Bouillé à la Bibliothèque du Ministère de la guerre.

Parmi ces drapeaux qui portent le bonnet phrygien peint sur le fond blanc, on peut voir ceux des 6e, 21e, 23e, 33e, 39e, 43e, 45e, 56e, 66e, 76e, 80e, 93e, 106e et 108e demi-brigades. Ils sont au centre des trophées, au milieu des drapeaux des demi-brigades que je viens de signaler. Quoique monté sur une échelle, je n'ai pu les atteindre pour pouvoir lire leur inscription. Je ne peux donc m'en rapporter qu'au dire des employés de l'arsenal, qui les donnent comme des drapeaux de bataillons de demi-brigades.

A l'arsenal de Berlin, il existe aussi des drapeaux de l'époque de la Révolution; ils portent également le bonnet phrygien (voir l'album de Bouillé à la Bibliothèque du Ministère de la guerre).

Si nous allons au Musée d'Artillerie, nous y trouvons le drapeau donné à Augereau, en souvenir de sa conduite au pont d'Arcole, le drapeau de la 9e et de la 90e demi-brigade, et enfin cinq drapeaux des compagnies des guides de 1797. Tous portent le bonnet phrygien peint au-dessus du faisceau de licteur.

Il existe aussi quelques drapeaux qui portent peint sur leurs parties centrales le faisceau sans le bonnet phrygien; mais ils sont fort rares, les seuls que nous connaissions sont à l'arsenal de Vienne; ils sont au nombre de trois et un étendard, celui du 18e chasseurs.

Si nous laissons de côté les drapeaux et que nous prenions les armes, nous voyons que sur le sabre de cavalerie de l'an XI, comme sur le sabre de l'école de Mars, est un bonnet phrygien en relief. Conséquemment, sur les armes comme sur les drapeaux, le bonnet phrygien est bien une enseigne militaire de troupes de ligne, qui fut portée même sur les étendards, les drapeaux et les armes de l'époque du Consulat.

GERMAIN BAPST.

—

Une galoche invraisemblable (XXI, 291, 428). — A Spa, la *galoche* n'est pas le même jeu que le *bouchon*. Au jeu du bouchon, les enjeux ou pièces de monnaie sont empilées sur le bouchon posé verticalement à terre.

Dans la *galoche*, le bouchon est remplacé par un petit bâtonnet long de 15 à 20 centimètres (la galoche), ou une simple baguette placée horizontalement, et les pièces de monnaie sont rangées en ligne les unes à côté des autres, mais appuyées sur ledit bâtonnet.

C'est ce bâtonnet qu'il s'agit de toucher à l'aide de sa pièce ou de son disque, pour l'envoyer loin des enjeux et se rapprocher le plus possible de ceux-ci.

ALBIN BODY.

—

La conception de la beauté (XXI, 481, 653). — On comprend jusqu'à un certain point que la blonde soit moins passionnée et moins ardente que la brune : nous voulons parler bien entendu de celles que la nature a colorées ainsi. Mais peut-on dire, comme M. Henry Girard, qu'il y a

« un parallèle certain entre le caractère et la coloration de la chevelure » ? S'il en était ainsi, la brune qui décolorerait ses cheveux devrait par ce seul fait modifier son caractère : la passion, la violence de l'amour l'abandonnerait pour faire place à un attachement et à une fidélité à toute épreuve.

Il semble plus vraisemblable que la brune ne peut atteindre les qualités de la blonde, malgré que par des procédés artificiels elle soit arrivée à « blondir » ses cheveux.

Qu'en pensent nos savants Intermédiairistes ? UN ABONNÉ.

—

Que sont devenues les urnes de Cana? (XXI, 483, 572, 654.)—Ne faudrait-il pas se demander avant tout si le récit qu'on trouve dans le chapitre II du quatrième Evangile est bien historique? Plusieurs commentateurs ou critiques chrétiens, pleins de respect pour la Parole de Dieu, pensent que ce récit est allégorique, et qu'il y en a plus d'un de ce genre dans cet Evangile, qui ne serait pas de l'apôtre Jean. La question se transformerait alors en celle-ci : A quel moment, dans quel pays et dans quelles circonstances a-t-on voulu présenter à la vénération des fidèles des urnes de deux à trois métrètes qu'on supposait avoir servi aux noces de Cana? L'histoire des premiers siècles de l'Eglise est pleine de pareilles fraudes pieuses. SAG.

— L'église de Sainte-Ursule ou des onze mille vierges, à Cologne, se vante aussi de posséder dans son trésor une des fameuses urnes de Cana. A ce qu'il me souvient, elle était de marbre blanc, primitivement, car, depuis, elle a probablement jauni, et elle paraissait avoir environ quatre litres de contenance.

Le custode qui me montra cette relique, il y a de cela une vingtaine d'années, me raconta à ce propos cette anecdote : Lors de l'entrée des Français, un général, auquel on exhibait cette cruche historique, la considéra quelques minutes, puis ordonna qu'on la lui remplît de vin. Cela fait, il y but à même, la vida, faisant rubis sur l'ongle. ALBIN BODY.

—

Crier à la manière de Castille (XXI, 513, 601). — Comme le dit L. Jeny, il serait assurément fort intéressant de signaler les cris de guerre des anciennes provinces françaises. Qu'on me permette d'en reproduire quelques-uns tirés des histoires étrangères. L'article *A* fut un des anciens cris de guerre chez les Anglais. On lit dans la *Chronicle* de Stall, 1550, que le peuple criait à toute voix en vieux anglais : «A Warwycke » ! et M. Malaw fait à ce propos la remarque suivante dans le *Notes and Queries* (octobre 1884) : « Surely « this expression is a corruption of the « french for *help*. In Freeman's *Norman* « *Conquest*, vol. II, p. 258, there occurs, « in the description of the battle of Val-« ès-Dunes, the sentence ; on pressed the « Duke, sword in hand, shouting the war « cry of Normandy, *Dex aie*. The *Roman* « *de Row*, 9094, has :

Willame cri, Dex aie ;
C'est l'enseigne de Normendie.

« With the supposed article use of *a* « may be compared the modern battle-« cry of « *The* Greys » ! as noticed by « Kinglake in his account of Balaclava. » Les Irlandais avaient autrefois plusieurs cris de guerre. D'après O'Start (*Irish Pedigrees*, p. 603), leur cri principal fut : *Farrah! Farrah!* mot qui signifie Battez. Plusieurs des clans se servaient du mot *Abu!* (*Victoire!*) auquel ils ajoutaient leur nom de famille ou celui d'un château, par exemple *Shaind aboo!* (château des Desmonds en Munster) ; *Crom aboo!* (Crom Castle à Limerik) ; *O'Neill aboo! O'Donnel aboo! O'Brien aboo!* etc., etc. Le cri de guerre des O'Brien de Shomond fut : *Lamh laidir a n-Uachtar!* ou *La main forte dessus!*

(Manchester.) J. B. S.

—

Un protégé de Marie-Antoinette (XXI, 551). — Madame Campan (I, 117) fait le récit de ce fait, et ajoute en note que :

Ce petit malheureux (appelé Jacques et surnommé Armand par la Reine) avait près de vingt ans en 1792 ; les propos incendiaires du peuple, la peur d'être traité comme un être favorisé de la Reine, en avaient fait le terroriste le plus sanguinaire de Versailles. Il fut tué à la bataille de Jemmapes. »

Si je ne me trompe pas, ne pouvant vérifier le fait, étant encore à la campagne, ce fait doit être également relaté par la Correspondance de Mercy, ce qui lui donnerait acte d'authenticité. L'Intermédiairiste J. B. paraissant s'occuper de la vie de Marie-Antoinette, je me mettrais volontiers en rapport direct avec lui, m'étant fort occupé, il y a quelques années, de cette époque et des dernières années de Louis XV. P. CORDIER.

—

Les armoiries de Lapérouse (XXI, 552, 659). — Le *Journal officiel* du 26 avril 1888, p. 1745, contient une notice biographique et généalogique de Lapérouse. La *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn*, vol. V et VI, contient de nombreux détails sur lui; le vol. V, p. 198, mentionne : Maistre Jean de Galaup, docteur et avocat au parlement, premier consul d'Albi : de gueules au cheval au galop d'argent sur une terrasse de sinople; c'est un extrait du livre des consuls du XVII[e] siècle, conservé aux archives d'Albi, et il s'agit d'un ancêtre direct du navigateur. Ce sont des armes parlantes: un cheval au *galop*. Le vol. VI contient, p. 327 et 336, des détails sur le nom de Lapérouse, qui est celui d'un fief.

F. P. MAGREBO.

—

Sur un des héros de Wissembourg (XXI, 578). — D'après l'*Etat militaire* pour 1792, le colonel du 93[e] (ex-Enghien), à Embrun, était M. de Grammont, chevalier de Saint-Louis, colonel du 2 juillet 1791. M. de Grammont n'avait pas été capitaine au corps, mais major à Bourbon-Infanterie. Je ne connais rien de spécial sur la prise des lignes de Wissembourg avec Carlin comme général en chef.

L'EX-CAR.

—

Gens de lettres employés d'administration (XXI, 580). — Le ministère de l'intérieur, qui a autrefois réuni dans ses attributions les lettres, les beaux-arts, les théâtres, peut fournir à lui seul une nombreuse galerie d'écrivains ayant occupé des fonctions administratives. Je suis à même d'en donner une nomenclature complète, avec des notes curieuses, mais je dois me borner ici à de rapides indications.

Dépouillons d'abord les dossiers de l'Institut de France.

Amaury Duval, de l'Académie des inscriptions, a été chef du bureau des beaux-arts, du 22 septembre 1794 au 15 août 1815. — Arnault, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a été chef de division, du 1[er] nivôse an VIII au 31 décembre 1808. — L. S. Auger, auteur du *Commentaire sur Molière*, simple expéditionnaire en 1801, était retraité, par suppression d'emploi, comme sous-chef, en 1815; l'année suivante, il entrait à l'Académie française, dont il devenait bientôt le secrétaire perpétuel. — Ce titre de secrétaire perpétuel appelle sous ma plume le nom de M. Camille Doucet. Cet aimable immortel, après avoir été clerc de notaire de 1832 à 1837, puis attaché au cabinet du Roi, bureau des secours, du 1[er] septembre 1837 au mois de février 1848, entra au ministère de l'intérieur le 15 janvier 1850, comme attaché au cabinet du sous-secrétaire d'Etat. Le 21 décembre de la même année, il était promu sous-chef de bureau et placé d'abord à la 5[e] division, puis au bureau des théâtres; il y resta jusqu'en 1853, époque à laquelle il passa au ministère d'Etat. — De Barante, de l'Académie française, entra au ministère en 1802, en qualité de surnuméraire. Il attendit trois ans avant d'être nommé employé titulaire. Nommé sous-préfet en 1807, il resta dans l'administration extérieure jusqu'en 1815; il revint alors dans l'administration centrale comme secrétaire général. — Guizot, avant de prendre le portefeuille du ministère de l'intérieur, avait rempli, dans ce même département, en 1814 et en 1818, les fonctions de secrétaire général et de directeur de l'administration départementale et communale. — Ampère, à qui l'on élevait une statue il y a quelques jours, a été de 1806 à 1812 employé secrétaire au bureau consultatif des arts et manufactures, au traitement de 2,400 fr. — Prosper Mérimée était chef du cabinet du ministre, en 1833-34. — Alfred de Musset fut nommé conservateur de la bibliothèque du ministère de l'intérieur par arrêté du 19 octobre 1838, avec un traitement de 3,000 fr. Il fut révoqué par Ledru-Rollin le 5 mai 1848. Il faut dire que l'illustre poète n'avait, pendant ces dix années, paru qu'une seule fois à son poste, bien que l'administration l'eût mis à diverses reprises en demeure de s'occuper du dépôt qui lui avait été confié.

Parmi les successeurs d'Alfred de Musset dans l'emploi de bibliothécaire au ministère de l'intérieur, je citerai : le poète Prosper Blanchemain (1853-1856), qui, depuis 1838, était employé rédacteur; — Evariste Boulay-Paty (1856-1864); — Charles Nisard (1864-1870), qui avait débuté, en 1853, comme employé au bureau de la presse et était parvenu au grade de sous-chef; — Mario Proth (1870-1872); — Edouard Fournier (1872-1880), qui appartenait à l'administration depuis 1859 et qui y occupait un emploi de commis principal; — Paul Parfait, nommé bibliothécaire le 16 février 1881 et décédé

le 24 octobre suivant; — Philipon de la Madelaine, vaudevilliste et chansonnier, avait été bibliothécaire du ministère de 1806 à 1818.

De Musset-Pathay (le père d'Alfred de Musset), connu par ses travaux sur J. J. Rousseau, après avoir débuté dans l'administration militaire, entra au ministère de l'intérieur, le 1er octobre 1811, en qualité de chef du bureau des secours généraux, au traitement de 6,000 fr. Il passa ensuite au bureau des prisons. Il perdit son emploi le 18 février 1818, ce qui le mit dans un état voisin de la misère. Il n'avait pas d'autres ressources que ses appointements, car le 1er mai 1812 il avait demandé au ministre une avance de 300 fr., pour acquitter une dette contractée, disait-il, alors que « les maladies coûteuses de sa femme et de ses enfants l'avaient réduit dans une position pénible ».

Beaucoup de journalistes ont occupé des emplois au ministère de l'intérieur; je n'en citerai que quelques-uns. Louis Veuillot, entré au ministère le 1er avril 1839, en qualité de commis-rédacteur, au traitement de 2,400 fr., fut élevé au grade de sous-chef le 1er janvier 1840 et placé au bureau des monuments historiques. Il prit un congé en 1841 pour suivre le général Bugeaud en Algérie. Il a été rayé des cadres de l'administration le 1er janvier 1845, par suite de suppression d'emploi. — M. Eugène Veuillot, ancien employé à la préfecture du Nord, fut nommé surnuméraire au ministère de l'intérieur, le 1er janvier 1841, et, trois mois après, employé expéditionnaire aux appointements de 1,000 fr. Nommé bientôt commis-rédacteur, il se démit de cet emploi le 14 mars 1844. — Auguste Villemot, le brillant chroniqueur de l'***Indépendance belge*** et du ***Figaro***, entra le 1er mars 1833 au ministère de l'intérieur, en qualité de surnuméraire sans traitement. Il fut nommé employé expéditionnaire en 1837 avec un traitement de 800 fr., porté à 1,000 fr. en 1838. Ce n'était pas encourageant. Aussi Villemot négligea-t-il son travail au point de se faire révoquer, le 5 septembre 1840. Le 27 septembre 1848, il faisait une réapparition au ministère, cette fois en qualité de chef du cabinet du ministre, avec traitement de 6,000 fr. — Nestor Roqueplan a été nommé inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie, le 1er septembre 1865; il a été rayé des cadres, le 30 novembre 1869, pour cause d'incompatibilité entre ses fonctions administratives et la gestion d'un théâtre, le Châtelet. — Guyot-Montpayroux, le député qui a eu une si triste fin, a été attaché au ministère de l'intérieur, par la protection de M. Rouher, du 23 janvier 1861 au 24 janvier 1865. — Adrien Huart, qui fut rédacteur au *Charivari* et le collaborateur de Grévin, entra au ministère le 15 mars 1861. En 1881, année de son décès, il était commis principal au bureau des sociétés de secours mutuels. — M. Paul de Cassagnac est entré au ministère de l'intérieur, le 1er octobre 1865, comme employé au 5e bureau de la direction du personnel et du cabinet (presse départementale), au traitement de 1,800 fr. Démissionnaire le 5 janvier 1867. — D'ailleurs, les bureaux de la presse ont eu pour administrateurs des journalistes de marque... et de toute couleur: MM. de la Guéronnière, Fernand Giraudeau, Jacques Valfrey, Robert Mitchell, Théophile Gautier fils, Gustave Isambert, Léon Lavedan, Hector Pessard, Anatole de la Forge.

Dans ces bureaux, comme dans ceux de l'imprimerie, de la librairie et du colportage, sont passés: Henry d'Audigier, Théophile Silvestre, Edmond Texier, S.-Henry Berthoud, Jules de Saint-Felix, Saint-Yves, Octave Féré, Victor Bernard, etc.

Francis Wey, qui fut président du comité de la Société des gens de lettres, a été attaché pendant vingt-six ans au ministère de l'intérieur, en qualité d'inspecteur général des archives. — Paul Juillerat, un des anciens vice-présidents du même comité, est entré au ministère de l'intérieur comme expéditionnaire en 1835; il en est sorti retraité, après avoir franchi tous les grades administratifs jusqu'à celui de chef de division. — Un des plus anciens membres de la Société des gens de lettres, le romancier Alphonse Brot, entré au ministère de l'intérieur le 10 juillet 1848, a été retraité comme chef de bureau en 1872.

Bien des membres de cette grande société littéraire ont eu leur fauteuil ou leur chaise de paille (je ne dis pas rond de cuir, car on n'en voit pas) dans les bureaux du ministère. Il y en a encore quelques-uns aujourd'hui, je ne citerai que M. Huysmans. — Il n'y a pas bien longtemps que s'y trouvait, sous les ordres de M. Paul Mantz, le romancier André Thomas, le propre frère du comédien Lafontaine.

M. Paul Mantz, l'éminent critique d'art, entré au ministère en 1842, comme sur-

numéraire, est resté six ans sans traitement. Le temps de ces rudes débuts est passé. C'est en juillet 1848 que Paul Mantz fut nommé expéditionnaire à 1,800 fr. Employé modèle dans le service peu littéraire de la comptabilité communale, il conquit le grade de sous-directeur en 1880. Il a été retraité comme directeur des beaux-arts. — Alfred Sencier, autre critique d'art, a été attaché pendant vingt-cinq ans au ministère de l'intérieur comme employé et sous-chef du bureau des établissements de bienfaisance...

Il en est qui n'ont fait que mettre le nez à la porte. Xavier de Montépin, lui aussi, a essayé, oh ! très peu, de la carrière administrative. Admis le 28 janvier 1846 à travailler comme employé *auxiliaire*, sans traitement, au bureau des monuments historiques, il se prépara à concourir pour les fonctions non moins gratuites de *surnuméraire*. Mais la perspective était peu souriante; il donna sa démission au bout de deux mois...

Je m'arrête. Et pourtant que de noms il me reste à citer! THÉOPHILE DENIS.

— M. André Theuriet est sous-chef à l'enregistrement de Paris. M. Armand Silvestre est attaché à la bibliothèque du ministère des finances. M. Edmond de Goncourt a été pendant quelques mois surnuméraire au même ministère. M. Guy de Maupassant a été employé du ministère de l'instruction publique. M. Edmond Godinet, qui vient de mourir, était sous-chef de bureau au ministère des finances. E. X.

— C'est en effet un travail bien long que celui auquel nous convie notre collaborateur Pont-Calé. Pour répondre d'abord à sa question de psychologie générale, je ne crois pas que l'administration ait jamais révélé à lui-même aucun talent littéraire. Il est sûr, au contraire, que les gens de lettres se sont toujours senti un attrait invincible pour les tranquilles emplois de la bureaucratie et surtout pour ces beaux feux administratifs, dont ils souhaiteraient parfois d'être les Prométhées pour en transporter quelques tisons à leur pauvre logis.

Le nombre est considérable des employés d'administration qui ont su se faire dans les lettres un nom petit ou grand. François Coppée fut pendant de longues années commis au ministère de la guerre. Il était employé au bureau des hôpitaux. Faut-il chercher là l'origine de la sensibilité un peu souffreteuse de l'auteur du *Passant ?* C'est aussi à la Guerre qu'appartient le poète Charles Grandmougin. Le même ministère a toujours renfermé d'ailleurs une grande quantité de gens de lettres. Il y a quelque vingt ans, le romancier Alexandre de Lavergne y occupait les fonctions de chef de bureau. Très fidèle à ses devoirs, il laissait entr'ouverte la porte de son cabinet afin de saisir au passage ceux de ses employés qui abandonnaient irrégulièrement le service. L'habileté des déserteurs rendit bientôt sa précaution inutile. Comme leur bureau était au rez-de-chaussée, ils s'échappaient par la fenêtre. Le « père Lavergne » finit par s'apercevoir du stratagème. Mais les drôles, connaissant le dada du bonhomme, calmaient bientôt sa colère par l'annonce habilement glissée de quelque nouvelle littéraire, sur laquelle il fondait aussitôt, oublieux du principal objet de la conversation. Ces faits se passaient bien avant 1870.

Maintenant on ne peut plus s'échapper du ministère de la guerre, et les chefs de bureau n'ont plus guère le loisir d'y écrire des romans ou d'y causer littérature.

M. Maurice Rollinat n'appartient plus au personnel des mairies de Paris. Mais la préfecture de la Seine abrite toujours un grand nombre de gens de lettres. Quelques-uns y occupent même de très importantes situations. Le Trésorier de la Ville est M. Courbet, bibliophile distingué et auteur de quelques éditions des auteurs de la Renaissance.

M. Armand Renaud, dont plusieurs volumes de vers ont été publiés, non sans succès, par l'éditeur Lemerre, occupe le poste d'inspecteur en chef des beaux-arts. M. Degas, connu au théâtre sous le nom d'Armand Liorat, est inspecteur de la comptabilité. Henri Debrit, l'auteur de *Ma Femme manque de chic*, et de quelques autres vaudevilles, appartenait encore récemment à la même administration. De même d'autres jeunes auteurs : MM. Charles Morice, Maurice Vaucaire, Félix Frank, l'auteur de la *Chanson d'amour*, Charles Beaumont, Armand Masson, qui a publié dans les journaux littéraires un grand nombre de pièces charmantes, mais pas encore, que je sache, réunies en volumes.

M. Louis Gallet, l'auteur de plusieurs livrets d'opéras, est directeur de l'hôpital Lariboisière.

L'administration du Mont-de-Piété, à

laquelle appartint Saint-Simon, à la vérité bien plus philosophe que littérateur, a compté aussi dans ses bureaux un certain nombre de poètes et chansonniers, entre autres Henri Fénée, membre du Caveau.

C'est un employé supérieur du ministère du commerce ou de l'agriculture (M. René Delorme) qui a publié des romans et des articles de critique sous le nom de Saint-Juirs.

M. Huysmans a appartenu au ministère de l'intérieur. L'auteur d'*Amhra*, M. Grangeneuve, dirige, sous le nom moins connu de Morand du Puch, l'un des bureaux de la direction pénitentiaire au même département. Un jeune poète, M. Victor Pittié, fils du général, est aussi employé à ce ministère.

Un certain nombre d'employés de la Ville, qui taquinent en même temps la Muse, ont fondé dernièrement le dîner littéraire du *Rond de cuir*.

PAUL SERVANCE.

— Pont-Calé vient de poser une question intéressante que nous devons étendre même aux administrations étrangères. La belle Pallas tire ses élèves de tous les métiers comme de tous les lieux. En Angleterre, on sait que Walter Scott fut avocat et que Macaulay fut employé à l'administration diplomatique dans les Indes; Burns travaillait comme préposé de l'accise, et Moore fut envoyé à Bermuda comme administrateur politique. Enfin Justin Mac Carthy est membre du parlement, comme le fut aussi le célèbre John Stuart Mill, et tant d'autres écrivains anglais.

(Manchester.) J. B. S.

— Puisque l'occasion m'en est offerte, je remercie mes savants confrères des réponses qu'ils ont bien voulu adresser à l'*Intermédiaire*. Je suis tout particulièrement reconnaissant à M. Grandmougin des renseignements contenus dans la lettre si intéressante qu'il m'a fait parvenir. Mais comme il me signale un fait qui demande quelque éclaircissement, je viens une fois encore prendre personnellement part au débat. M. Deforges, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, aurait, paraît-il, publié une étude sur le sujet qui nous occupe, dans le *Moniteur de l'armée*.

Un de nos collaborateurs, qui aurait ses entrées rue Saint-Dominique, pourrait-il la retrouver, et m'en donner copie? Merci d'avance. PONT-CALÉ.

—

Manies typographiques de certains auteurs (XXI, 580, 666). — Notre confrère A. Vingt. parle, dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre, de magistrats qui écrivent leurs études historiques et judiciaires au *verso* de lettres de *faire part*. J'ai connu de fréquents exemples de ce mode de procéder, lequel n'a rien de si singulier que veut bien le dire M. A. Vingt. Plus d'un avocat se sert de semblable papier pour les notes de ses plaidoyers. Plus d'une de nos illustrations contemporaines se rend journellement coupable de ce que le *titre* de la *question* qualifie un peu sévèrement de *manie*. Je lis dans une *Etude* de M. L. Jeny, *sur Ch. Renouard, de l'Institut, ancien sénateur et procureur général à la Cour de cassation* (Bourges, imp. Sire, 1884, p. 19) :

L'un de ces manuscrits inédits a été écrit par Charles Renouard au verso de feuilles détachées qui se composent presque entièrement soit de lettres de faire part de mariage, de décès, de nominations d'officiers ministériels, soit de notes d'affaires émanées d'études d'avoués ou de notaires, soit enfin d'invitations, convocations, etc. Ces pages offrent ainsi un double attrait, puisqu'elles font revivre un coin de la société parisienne de 1821 à 1824 environ. Une invitation du 3 juillet 1822 à venir passer la soirée du jeudi 4 chez Odilon-Barrot, et adressée à M. Renouard, avocat, rue des Quatre-Fils, n° 8, s'y rencontre avec un faire-part du mariage de mademoiselle de Cormenin. Ces épaves mondaines sont généralement d'une simplicité qui contraste avec les raffinements de luxe de papeterie et de lithographie d'aujourd'hui. Cependant un avis de mariage est surmonté du jeune dieu de l'hymen portant d'une main son classique flambeau et, de l'autre, couronnant de roses un nid de tourterelles. Du 10 mars 1823, on y lit une convocation de la Société pour l'enseignement élémentaire, dont le local était rue du Bac, et dont Charles Renouard faisait partie depuis 1816, par conséquent dès l'âge de 22 ans, etc.

On voit par ces lignes que la découverte de ces anciens *faire-part* a parfois ses côtés intéressants.

UN FURETEUR.

— J'ai entendu raconter cet été même par l'aimable M. E. Plon, l'éditeur parisien, — qui le tenait de son père, — que, Jules Janin ayant fourni un article de vingt lignes au plus, le père Plon lui en apporta une épreuve munie d'énormes marges. Le prince des critiques se mit à y faire des ajoutés, des commentaires à sa pensée de premier jet, et cela en si grande quantité que les marges de l'épreuve en furent émaillées tout autour. Ces ajoutés étaient disposés sur la copie comme les pétales d'un chrysanthème ou

les rais d'une roue, ou encore comme un feu d'artifice, comparaison d'autant plus juste que l'auteur avait dû tracer des traits de plume partant dans toutes les directions pour indiquer la place où devaient intervenir les développements.

Une deuxième épreuve fut apportée. Il y eut même jeu de la part de Janin. Le nombre des épreuves alla se multipliant, et le texte devenant de plus en plus touffu, tant et si bien, que de l'article primitif il sortit un livre. M. Eugène Plon pourrait dire le titre même du volume commencé ainsi *ab ovo* et sur épreuves typographiques. ALBIN BODY.

— M. Uzanne a raconté, dans les *Caprices d'un Bibliophile*, que *Madame Bovary* fut écrite au jour le jour sur un de ces longs agendas de ménagère, qui porte les quantièmes, les fêtes, les septuagésimes et sexagésimes. PONT-CALÉ.

—

Lepeintre aîné (XXI, 581). — Je possède un petit dossier intéressant pour sa biographie, que je mets à la disposition de M. H. C.

8, quai du Louvre. Paris.
EUGÈNE CHARAVAY.

— Voir l'*Annuaire dramatique* pour 1840 (Bruxelles et Paris, 1840). Il y a là une biographie de 5 pages.
NAMUR.

—

Livre à retrouver (XXI, 582). — Je ne connais pas d'ouvrage ayant pour titre : *Origine des guerres*, par Vaulienne-Lignage, mais je possède un ouvrage en deux petits volumes in-12, intitulé : *Mémoires sur l'origine des guerres qui travaillent l'Europe depuis cinquante ans*, par P. Linage de Vauciennes. Cologne, chez Pierre Marteau, 1678 (à la Sphère).
ELLIMAC.

—

Bibliothèques spéciales (XXI, 583). — Ayant quelques brochures originales imprimées à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, j'en enverrai la liste au collectionneur Mog, si cette communication peut l'intéresser.
ELLIMAC.

—

Questions héraldiques (XXI, 583). — Armes de Robert Bouhier (Poitou).

D'azur au chevron d'or acc. en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf d'or.

Armes de Marie Le Mignot (Bretagne).

D'azur à une chouette d'argent, membrée et becquée de gueules.

(*Père Anselme*, continué par *Potier de Courcy*, 4e volume, pages 148 et 422.)
F. F. C.

—

Le terme de facteur (XXI, 609). — Déjà défini avec son acception actuelle par Richelet, dans son dictionnaire, en 1706.
SUS.

— *Facteur* nous vient des anciennes *factories* que les Anglais avaient créées dans plusieurs contrées et que nous avons dénommées *factoreries ;* il n'y a rien d'étonnant que Chamousset, en allant chercher à Londres l'idée de la petite poste, en ait rapporté le terme de *facteur*. C'était d'autant plus facile que ce mot existait déjà pour désigner le commissionnaire chargé, dans les bureaux de messageries et de roulage, de recevoir et de peser les colis, etc. (c'est de là sans doute que nous vient le terme de *factage*). En tout cas, M. de Velayer, dans l'*Instruction* qu'il fit afficher lors de sa tentative, ne s'était servi que du mot « commis » pour désigner les distributeurs et les videurs de « boëttes ».
H. I.

—

Wagnent enpekiet (XXI, 609). — Au lieu de chercher là un terme d'origine flamande, il est plus simple d'y voir seulement deux mots français, ou plutôt picards, réunis par l'écriture, et lire, « et wagnent en pekiet de leur cors », littéralement en français moderne, « et gagnent en péché de leur corps ».
H. V. A.

— Il est regrettable que le collaborateur Hy Nial n'ait pas désigné l'ouvrage de M. Desmaze auquel il fait renvoi, car je n'ai pu y recourir. M. Desmaze s'est servi probablement de la *Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai*. Douai, 1842, in-8.

En effet, nous trouvons dans cet ouvrage, à la page 72, sous le n° 342 :

Il répudie le témoignage de Waghe le WANT, parce qu'il est homme de mauvaise vie, qu'il est nommé en la ville de Douai «*roi des ribaus*», et tient femmes « *folles qui sieent as bordiaus et wagnent en pekiet de leur cors* », c'est pour-

quoi il est réputé pour infâme et qu'on ne peut ajouter foi à sa déposition. (Layette 34.)

D'autre part, nous lisons dans l'*Inventaire analytique des archives communales* (de Douai) *antérieures à* 1790. Douai, 1877, in-4, p. 107:

Il (le procureur du doyen du chapitre de St-Amè) répudie aussi le témoignage de Waghe le Wantier, « car il est las et de mauvaise vie et nommé en la ville de Douay roy des ribaus et tient femmes folles qui sieent as bordiaus et *waignent* en pekiet de leur cors, et de ces femmes le dict Waghe prend avantage et doit, ce faisant, estre réputés pour infames ». (CC 831. Layette.)

Me sera-t-il permis à mon tour de donner une nouvelle lecture du document ?

Tout d'abord, la pièce indiquée comme étant du XIII[e] siècle a dû être faite vers 1324.

Ensuite... les lecteurs de l'*Intermédiaire* verront eux-mêmes les différences qui existent entre ces trois lectures.

(Procès au parlement de Paris entre le chapitre de St-Amé et la ville de Douai, au sujet de la justice sur deux lieux contentieux. — Reproches faits au nom du chapitre contre certains témoins ouïs par la ville.)

Item, debat li dis procureur, ou non que dessus, le deposicion de Waghe le Wantier : car il est hons de mauvaise vie et inonneste et est nommés, en la ville de Douay, roys des ribaus et tient femmes folles qui sieent as bordiaus et *waingnent en pekiet* de leur cors, et de ces femmes, si que fame et renommée là keure ou pais et au liu, li dis Wages prent avantage. Pour coi, par droit, il doit, en ce faisant, estre reputé pour infames. Et ensi, se depositions ne doit valoir et ni doit on ajouster foy.

B. RIVIÈRE.

—

Quatrain (XXI, 610). — Le quatrain est de Reboul, dans la pièce intitulée : *l'Ange et l'Enfant. Elégie à une mère.* Reboul du reste n'a pas dit :

La *peine* est de toutes les fêtes,

mais bien :

La *crainte* est de toutes les fêtes.

H. C. M.

—

Baisers (XXI, 610). — Le baiser sur le front est le plus timoré, si ce n'est le plus froid. C'est sur le front que la fiancée reçoit son premier baiser. Sur la main le baiser est une marque de respect. Dans le Nord, en Russie, en Pologne, les enfants embrassent matin et soir la main de leur grand'mère. Les domestiques eux-mêmes, surtout les femmes, baisent la main de leurs maîtres. En France, les jeunes gens de l'aristocratie baisaient la main des douairières, en entrant dans leur salon. Cet usage tombe en désuétude, depuis l'adoption des mœurs et des coutumes anglaises. Le baiser sur les yeux est le moins usité. C'est ordinairement le dernier baiser, celui qu'on donne aux morts, dès qu'on leur a fermé les yeux. Le baiser sur les joues est le plus banal. L'amour, la passion, donnent leurs baisers sur la bouche. G. C.

— Quelle est la signification des baisers ?

Sur le front ? — Protection !
Sur les mains ? — Déférence !
Sur les yeux ? — Amour !
Sur les joues ? Amitié !

GUSTAVE PICARD.

— Voici une jolie réponse à la question, que je découpe dans la *Vie parisienne :*

« Le baiser sur la joue n'est qu'une formalité; sur le front, qu'une niaiserie; sur les yeux qu'un raffinement ; mais le baiser sur les lèvres, c'est le prélude qui demande une suite, la mousse du champagne qui fait déborder le verre, l'encens avant l'holocauste, le signe de croix avant la prière, le frisson avant la fièvre; c'est l'aurore embrasant le ciel, c'est l'amour ! »

G. SAINT-HÉLIER.

—

Une question embarrassante (XXI, 610). — Ma réponse, n'étant point en vers, n'a d'autre prétention que de servir de thème à un poète à la recherche de l'idée. Le premier des trois amoureux ne fera que passer, comme la chaleur bientôt éteinte d'un serrement de main. Le second, en recevant de sa dame une boucle de cheveux, doit y voir un souvenir du passé. L'avenir appartient au troisième, car c'est l'éternelle flamme de l'Amour qui brille pour lui dans le regard de sa dame. G. C.

— Feu le conseiller Beaupré, l'éminent bibliographe lorrain, décrit ainsi le frontispice gravé par un bon artiste lorrain, D. Collin, de la charmante édition de *Joannis Meursii Elegantiæ latini sermonis... Birmingham.* 1770, 2 vol. in-16 (Nancy).

« En intitulant cette pièce le jugement de Vénus, nous ne faisons que traduire l'inscription *Judicium Veneris* qui est en tête, au-dessus du trait carré. La déesse, nue, entourée d'Amours, est à demi couchée sur le gazon, que recouvre une draperie. Le moine en faveur duquel elle a prononcé, au grand désappointement d'un militaire et d'un rustre, s'avance pour recevoir la pomme, prix de la victoire. » H., 0,120. L., 0,71.

Inutile de dire ce qui a servi au moine pour mettre de côté ses deux rivaux. Il avait du *cœur*. L'Ex-Car.

— Le plus favorisé des trois amoureux est le troisième, car la femme se donne dans son regard de flamme.

Marivaux a dit : Le regard d'une femme se charge de dire avec complaisance ce que la bouche n'ose prononcer.

A. M. T.

—

A propos d'Allmayer (XXI, 612). — Après avoir cordialement remercié M. le conseiller L. Jeny de ses aimables vœux et compliments du mois dernier, je lui dirai que l'aventurier dont il parle était Pierre Coignard, qui se faisait appeler le comte de Sainte-Hélène de Pentil, et qui mourut au bagne de Brest sous le règne de Louis-Philippe. Je me souviens d'avoir lu beaucoup de détails sur Coignard, dans un numéro du *Journal des Débats* de 1819. Je me souviens aussi d'avoir entendu raconter bon nombre d'anecdotes sur le séjour dans le Midi, au commencement de la Restauration, du prétendu comte de Sainte-Hélène.

Un vieux chercheur.

— Voici, comme renseignement, l'extrait textuel d'un recueil *manuscrit* d'éphémérides, par M. de Chermont du Poncet, qui fut officier du génie, avant, pendant et après la Révolution, dans diverses places fortes de la frontière du Nord, notamment à Valenciennes :

1813, 21 août.
Passage, en cette ville (Valenciennes), d'un prisonnier espagnol qui fit croire qu'il était le cardinal de Bourbon, aujourd'hui archevêque de Tolède.
Il célébra la messe dans la prison, et beaucoup de dames de Valenciennes allèrent lui baiser la main.
C'était un sergent espagnol, dont plusieurs personnes furent dupes, — un intrigant.

A. G.

— Anthelme Collet naquit à Belley, le 10 avril 1785. Réfugié en Italie, avec un oncle proscrit, ancien curé à Chalon-sur-Saône, il fut reçu au Prytanée; en sortit sous-lieutenant, fut nommé lieutenant au 101e de l'armée italienne; vole à un officier français sa commission et son brevet d'officier de la Légion d'honneur; soustrait, chez un cardinal, des lettres de prêtrise et une bulle de nomination d'évêque; dit la messe à Gap, est nommé curé de Monestier, baptise, confesse, marie, enterre; revient à Turin avec une commission de général ; comme évêque, Mgr Pasqualini, donne sa bénédiction et ordonne, à Nice, soixante jeunes aspirants aux ordres; en 1812, rentre en France comme général et inspecteur militaire ; puise dans les caisses publiques à Valence, Avignon, Marseille; sous le nom de comte de Borroméo, organisateur de l'armée de Catalogne; passe des revues, et, enfin reconnu, après mille péripéties, meurt au bagne de Rochefort, le 24 novembre 1840, c'est presque de nos jours.

Sa vie a été écrite. A. Vingt.

— Les faits auxquels fait allusion M. L. Jeny (Bourges) semblent trop s'appliquer au voleur français (?) nommé *Collet*, pour que je ne lui dise pas ce que j'en sais, d'après les souvenirs d'un membre de ma famille qui avait connu M. Valère Girard, le procureur du Roi (Louis-Philippe), au Mans, qui fit arrêter ledit coquin.

Collet, déguisé en général, passa un jour une revue, et le soir, pendant le dîner qu'on lui offrait, il sortit un instant, prétextant une affaire ; il ne revint pas et l'on s'aperçut que l'argenterie avait disparu ; un de ses affidés l'avait enlevée. Les gendarmes sont lancés à sa poursuite, ils rejoignent le lendemain une berline où ils croient trouver Collet, mais il n'y a dedans qu'un digne évêque, qui leur donne sa bénédiction... c'était Collet, qui fut forcé de continuer son rôle épiscopal. Arrivé à Bourges (je crois me rappeler que c'est bien cette ville), il descend à l'évêché avec le pseudo grand vicaire qui l'accompagnait ; l'évêque du lieu, obligé de s'absenter, le prie de le remplacer pour une confirmation ou une ordination. Collet, après l'avoir étudié toute la nuit, joua son rôle et accomplit la cérémonie.

Arrêté au Mans, il s'échappe. Le procureur du Roi, M. V. Faye, désolé, demande à Paris un fin policier, on lui envoie Vidocq, ancien voleur attaché à la police. Vidocq, pensant que Collet est à Paris et

s'y cache dans la foule, suit dans cette ville les attroupements, les flâneurs, prononçant à demi-voix le nom de Collet. Ce dernier, interpellé sur un pont, fait un mouvement qui le dénonce, et est conduit au Mans par son ancien confrère, *avec des égards*, sans avoir les mains liées... Vidocq avait fait couler du plomb dans les semelles de ses bottes.

Condamné aux galères à temps, il fut enfermé au bagne de Rochefort, où il était encore en 1843; transporté à Toulon, il y mourut quinze jours avant la date de l'expiration de sa peine.

Il serait possible que les *Mémoires de Vidocq* continssent des détails sur Collet. LA COUSSIÈRE.

— Notre collaborateur L. Jeny trouvera la réponse à ses questions dans les deux ouvrages suivants, que je me ferai un plaisir de lui prêter, s'il ne peut pas se les procurer ailleurs :

Anthelme Collet, mort au bagne de Rochefort, le 9 *novembre* 1840. ***Détails curieux sur sa vie, avec la longue énumération de ses vols, escroqueries, travestissements, usurpations de titres et de qualités de toute nature, etc.***

Avignon, Offray aîné, imprimeur-libraire, place Saint-Didier, 11. Petit in-18, 96 pages, sans date.

Vie et aventures extraordinaires d'Anthelme Collet, de Belley (Ain). Nouvelle édition. Bourg en Bresse. Librairie du Moniteur de l'Ain. Imprimerie Eugène Chambaud, 1874, in-8°, 64 pages. O'B.

—

Centenaire de Buffon. Où est-il né? La plaque de son cercueil (XXI, 614). — Voir une note du *Poème sur les tombeaux de Saint-Denis*, par Tréneuil.

Les barbares officiers municipaux de Montbard, écrivait M. de Buffon le fils, peu de jours avant son supplice, ont exhumé mon père, sous prétexte que, s'il eût vécu, il n'aurait pas été patriote; ils ont osé l'arracher de ce pavillon dont Jean-Jacques baisa respectueusement le seuil quand il apprit que c'était là que mon père avait composé l'*Histoire naturelle*. SUS.

— Jean Nadault, avocat général à la chambre des comptes de Dijon, ancien maire de Montbard, né en 1701, mort en 1779, a laissé des mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Montbard. Le manuscrit de ces mémoires a été publié pour la première fois (Paris, A. Picard, 82, rue Bonaparte) en 1882, par MM. Louis Mallard et Nadault de Buffon, avec notes et pièces justificatives, qui occupent, à la fin du volume, LXXXII pag. On lit, p. LXXVII :

La chapelle seigneuriale de Montbard renferme les sépultures suivantes:

. . . .

Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, intendant du jardin du Roi, de l'Académie française, vicomte de Quincy, marquis de Rougemont, vidame de Tonnerre, seigneur de Montbard, la Mairie, les Harems, etc., etc., l'immortel auteur de l'*Histoire naturelle*, né à Montbard, le 7 septembre 1707, mort à Paris, le 16 avril 1788, à l'âge de 81 ans. Ses restes furent ramenés à Montbard et inhumés solennellement le 20 avril.

M. Nadault de Buffon, président de chambre honoraire à la cour de Rennes, et collaborateur de M. Louis Mallard, est arrière-petit-neveu du naturaliste, dont son bisaïeul avait épousé une sœur; il est donc placé mieux que personne pour assigner la ville de Montbard comme lieu de naissance de Buffon.

Au surplus, si le collaborateur C. R. le désire, je me charge de lui procurer une copie de l'acte de baptême, qui permettra de trancher la question.

VEREPIUS.

— Le chevalier Jean Aude, né à Apt en 1755, fut secrétaire particulier de Buffon. L'année même de la mort de l'illustre naturaliste, en 1788, il publia — ou plutôt laissa publier, car l'éditeur nous dit qu'il s'est permis de l'imprimer loin des yeux de l'auteur insouciant — une *Vie privée du comte de Buffon*, où il raconte, avec beaucoup de liberté, les repas, les bons mots, les amours de son héros. Or le chevalier Aude, qui devait bien connaître les particularités d'une vie à laquelle il venait d'être étroitement lié, affirme: 1° que Georges-Louis Le Clerc, comte de Buffon, etc., naquit à *Montbard*, le 7 septembre 1707; 2° que, mort à Paris, au Jardin du Roi, le 15 avril 1788, il fut transporté par les soins de son fils unique à Montbard, et inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire trente ans auparavant, disant alors aux ouvriers : « Faites cet endroit solide, je serai là plus longtemps qu'ailleurs. »

Je crois que ces renseignements, puisés dans un livre rare, peuvent être utiles au possesseur de la précieuse plaque du cercueil de Buffon. A. E.

—

Les patriarcats chrétiens en Orient (XXI, 614). — Eglise grecque schismatique, dite orthodoxe, quatre patriarcats : Constantinople, Alexandrie, Antioche, Jérusalem.

Le patriarche de Jérusalem ne réside pas dans cette ville. Ses fonctions sont exercées par l'archevêque de Pétra.

Eglise semi-eutychéenne arménienne : deux patriarcats, celui de la Grande-Arménie et celui de Jérusalem.

Eglises eutychéennes : deux patriarcats, celui du rite syriaque et celui du rite cophte.

Eglise nestorienne : un patriarcat du rite chaldéen.

Patriarcats catholiques : grecs unis melchites, un patriarcat dont le titulaire porte les titres d'Antioche, Alexandrie, Jérusalem et de *tout l'Orient.*

Arméniens unis : le patriarcat de Cilicie.

Syriens unis : un patriarcat.

Maronites : un patriarcat.

Chaldéens unis : un patriarcat.

Les cophtes unis n'ont pas de patriarches. Leurs évêques dépendent directement du pape, en attendant qu'ils soient assez nombreux pour avoir un patriarche.

René de Semallé.

—

Les fortifications de Paris (XXI, 615). — Les trois premières années du *Journal de l'armée* (1833-1835), que je possède, contiennent de nombreux articles signés A. T., — A. T...n, — A. Turpin. C'est plutôt cet écrivain qui a envoyé l'article signalé par le collaborateur.

L'Ex-Car.

—

La médaille de Lustucru (XXI, 615). — Le jeton de Lustucru a été publié par Fontenay (*Nouvelle Etude de jetons*, 1850, p. 28. *Manuel de l'amateur de jetons*, 1854, p. 56). M. A. de Barthélemy, dans un article sur les jetons de la ville de Meaux (*Revue numismatique*, 2e série, XI, 1866, p. 145), cite à ce sujet un passage des mémoires manuscrits du curé Pierre Janvier, lequel est ainsi conçu : « En 1660, je fis un almanach qu'on appela *Lustucru ;* c'était un forgeron qui raccommodait des têtes de femmes. Il eut une grande vogue; on en fit des jetons, où d'un côté était écrit : VNICVS EST SPECIE, deux forgerons frappant sur l'enclume une tête de femme ; de l'autre côté un âne chargé de têtes de femmes, sur le bât un singe ; autour était écrit : OMNE FERENS MALVM. Les ânes et ignorans de Meaux m'en voulurent pour cette affaire, ainsi que les flatteurs auprès des évêques, gens ignorans qui me promettaient beaucoup et m'ont manqué de parole. »

René de Starn.

—

Deux poètes à distinguer ou à confondre (XXI, 615). — J'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet un des plus savants bibliographes de notre temps, le rédacteur du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, M. Emile Picot, et il m'a répondu qu'à ses yeux les deux prétendus poètes ne font qu'un seul et même poète. L'éminent critique expliquerait par une faute d'impression la date 1586 substituée à la date 1566. Il se réserve, du reste, d'étudier la question de très près et je ferai profiter de cette consultation les aimables lecteurs de l'*Intermédiaire.* Un vieux chercheur.

—

Pseudonymes à expliquer (XXI, 616). — *Aramis* n'est autre que M. Henry Maret, ainsi qu'il a été dit ici même (XX, 700); *Mora* est le pseudonyme de René Maizeroy ; quant à *Jacqueline*, c'est un des voiles sous lesquels se dissimule madame Sévérine. Paul Masson.

—

Questions héraldiques (XXI, 619). — Le meilleur traité théorique de blason est incontestablement celui de Palliot, intitulé : *la Vraye et Parfaite Science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot... augmenté par Pierre Palliot.* Dijon, chez ledit Pierre Palliot, 1661-1664, in-fol. Cet ouvrage est devenu rare. Dans les ouvrages moins importants, il faut préférer : la dernière édition du Père Menestrier, remaniée par M. L..., (Lemoyne). Lyon, 1770, in-8.

L. Bouland.

—

Revision ou révision (XXI, 641). — Avec tout le respect que mes cheveux noirs professent pour les cheveux blancs du *vieux chercheur*, je lui répondrai que nous devons tous obéissance et fidélité à l'Académie française, et que, puisque l'Académie a décidé, dans sa sagesse et

dans ses lumières, qu'il faut écrire et prononcer *revision*, il n'y a qu'à s'incliner devant cet arrêt. Le *Dictionnaire de l'Académie*, c'est, pour quiconque parle et écrit, la *loi et les prophètes*.

UN JEUNE CHERCHEUR.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les Otages de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — M. Etienne Charavay a bien voulu nous communiquer la curieuse lettre inédite suivante, adressée au Président de la Convention et qui fait partie d'une vente d'autographes du 27 novembre :

Monsieur le président,

Les Papiers Publics aprènent que la convocation-nationale (*sic*) fait le proces du Roy de france ; qu'il avoit été interogé à la Barre ; et que MM. de Malherbes (*sic*) et du tronchet etoient ses conseils pour sa deffence.

jignore les suites dune procedure aussi extraordinaire en france et joffre a la convocation-nationale, en cas que louis XVI soit condamné a mourir, de subir la mort à sa Place : par ce moyen La france evitera le reproche que l'on fait encorre a L'angleterre d'avoir par un esprit de party sacriffie Charles I et j'aurai rempli un devoir que beaucoup d'autres en vie.

pour eviter tous retardements dans ce que je propose; je suis pret a me rendre en france, me constituer prisonnier dans telle prison il plaira a la convocation-nationale d'indiquer et pour cet effet jattendrai a yerun la raiponce qui sera faite a ce sujet afin qu'a l'instant je passe remettre ma personne entre les mains de ceux qui seront préposés pour s'en assurer.

RENÉ, Cte de Roffignac.

Yerun est le bourg despagne le plus prêt de la Bidassoa et le plus a portée de france.

Madrid, 25 déc. 1792.

La Convention nationale ne fit point mention de la pétition du comte de Roffignac et celui-ci jugea probablement inutile de venir en France se constituer prisonnier, car le *Moniteur* nous apprend que, le 5 thermidor an VI, il fut arrêté à Madrid pour avoir insulté l'ambassadeur de France. Nous ignorons quelles furent les suites de cette arrestation.

Le comte de Roffignac avait d'ailleurs été précédé dans son offre généreuse par les *Otages de Louis XVI*.

Le récit de cette curieuse manifestation nous a été conservé par un *Otage*, en un vol. in-8, paru en 1814 sous le titre des *Otages de Louis XVI et de sa famille*. L'histoire en est fort intéressante.

Un journaliste royaliste, M. de Rozoi, rédacteur de la *Gazette de Paris*, pressentant en 1791 les périls qui menaçaient la vie de Louis XVI et de Marie-Antoinette, fit dans les numéros de la *Gazette* des 10 et 11 juillet un *Appel aux Français* pour les engager à se présenter comme otages du roi et de la reine.

« Les otages devaient avoir pour retraite un lieu désigné, l'Ecole militaire, par exemple, et le Roi et la Reine devaient être mis en liberté. »

L'appel de du Rozoi produisit un grand mouvement parmi les partisans du roi, et la liste publiée par la *Gazette de Paris* compte 320 noms de royalistes qui s'offrirent à servir d'otages à Louis XVI.

Cette liste est fort curieuse : des abbés, des négociants, Boyer de Nimes, l'auteur de l'*Histoire des caricatures pendant la Révolution* et qui fut guillotiné depuis ; un parent de Condorcet ; le colonel Caritat de Condorcet, un parent de Charlotte Corday (?), Victor-Philippe de Cordey, d'Argentan, Basse-Normandie ; Granier, l'ancien sous-directeur de l'Opéra ; le grand-père d'Alfred de Musset, de Musset-Patay, capitaine d'infanterie, et un ancien mousquetaire qui envoyait en ces termes son adhésion :

De Puisaye, ancien mousquetaire, Bayeux, jurant sur 1000 ans de noblesse, sur son épée, sur l'honneur de sa race, sur le sien, d'être à jamais fidèle à son Roi, à sa Souveraine, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour assurer leur gloire et leur bonheur. C'est avec son sang que son engagement est écrit et signé. Le pareil est gravé dans son cœur.

La *souscription* en faveur de Marie-Antoinette eut un pareil succès. 93 dames s'offrirent à mourir à sa place. Le couvent de la Visitation de Grenoble donna trente et une de ses pensionnaires ; la marquise de Favras et la comtesse de Mahi se proposèrent également comme otages. Cette dernière offrit même son fils, « Charles de Mahi, âgé de dix ans (c'est l'aïeul de M. de Mahy, vice-président de la Chambre), fils du marquis de Favras, mort pour son roi, et prêt à mourir de même ».

Le 24 août 1791, jour de la fête du Roi, les Otages envoyèrent leur délégué, le chevalier d'Antibes, remettre leur pétition à l'Assemblée. Ce fut le député Malouet qui la reçut.

L'Assemblée passa à l'ordre du jour.

M. B.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 décembre 1888.*

XXIe Année. — **No 494.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — **No 119.**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sous la signature. — Je vois tous les jours dans la presse : « On lit dans un article publié *sous* la signature de M. X. » Or la signature se trouve, comme chacun sait, *au bas* de l'article. Donc logiquement on devrait dire : « On lit *sur* la signature de M. X. »

D'où vient cette expression? Peut-être a-t-elle pour origine la dénomination consacrée d'*acte sous seing privé*, qui semble présenter la même bizarrerie? Mais, dans ce dernier cas, ne peut-on pas dire que le mot *acte* désigne, par métonymie, non pas l'écrit lui-même, mais le papier sur lequel il a été tracé et qui est naturellement *sous* la signature? L'analogie suffit-elle pour justifier la phrase citée plus haut? DICASTÈS.

—

Bibamus papaliter. — Ce mot, attribué à Benoît XII, est-il authentique?

L. B.

—

Malo periculosam libertatem quam quietum servitium. — Dernièrement, M. Jules Simon a donné cette citation, dans le *Matin*, comme étant du « grand historien latin ». Je serais bien aise d'en connaître la source précise. EGOMET.

—

Léobin, Léo. — Je désirerais savoir en quelles localités de France ce prénom, si peu commun, est surtout porté; et s'il figure au martyrologe romain.

LE ROSEAU.

—

Sur une expression énergique. — Qui donc a dit le premier, en parlant de certains scandales, qu'ils ont fini par *fatiguer le mépris lui-même?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Terminologie. — Le mot brisant signifie, d'après Littré, un « écueil à fleur d'eau sur lequel la mer se brise ». Mais n'appelle-t-on pas brisants, dans le langage habituel, les lames elles-mêmes qui se brisent et qui déferlent? A. P. L.

—

Les ancêtres de Bismarck. — J'ai sous les yeux un livret d'opéra italien intéressant à plusieurs points de vue. Voici exactement transcrit le titre de cette rareté bibliographique : « *L'Ermione raquistata*, drama per musica, rappresentato nel teatro di Braunsveic. Wolfenbuttel, stampato per *Gasparo Giovanni Bismarck*, 1690. Cet imprimeur est-il un des ancêtres du célèbre chancelier?

DE C.

—

L'astrologue Ruggieri et la mort de Henri IV. — Ruggieri fut accusé auprès de Henri IV d'avoir fait de ce roi une statuette en cire dans laquelle il plantait chaque jour 13 aiguilles en prononçant des paroles magiques auxquelles on attribuait le pouvoir d'envoûtement. Ruggieri déclara au président de Thou, chargé de l'interroger à ce sujet, qu'il avait sauvé le Béarnais de la Saint-Barthélemy en jurant à Catherine, sur la foi de son art, qu'elle n'avait rien à redouter de ce prince. « Comment donc, s'écria-t-il, pourrais-je mal vouloir à l'homme qui me doit son salut? » Henri parut s'en souvenir : il fit relâcher Ruggieri, et le dota d'une pension avec le titre d'historio-

graphe. L'envoûtement faux ou vrai finit par le couteau de Ravaillac; Ruggieri l'avait-il prévu?

Possède-t-on quelques documents sur cette arrestation de Ruggieri? En parla-t-on depuis dans le procès de Ravaillac?

E. S.

M. de Charlevois et le comte de Cerny. — Parmi les officiers français employés en Alsace lors de la paix de Westphalie, ou peu après, on trouve M. de Charlevois, gouverneur ou lieutenant de roi à Brisach, et le comte de Cerny, qui lui aussi a exercé un commandement, tantôt à Brisach, tantôt à Philipsbourg. Pourrait-on me fournir quelques renseignements sur ces deux personnages?

Le premier serait-il de la même famille que le P. F. X. de Charlevois, auteur des *Histoires du Japon*, de *Saint-Domingue*, du *Paraguay* et de la *Nouvelle-France?*

A. INGOLD.

Les survivants du jansénisme. — J'entends dire que cette secte est encore assez vivace de nos jours et qu'elle compte de nombreux représentants, tant à Paris qu'en province. N'y aurait-il pas moyen d'obtenir sur elle quelques renseignements statistiques? PAUL MASSON.

Une poudre de guerre à retrouver. — Je lis dans le *Cabinet satyrique* cette épigramme de Davity :

Cette poudre de Cypre, ornement de vos testes,
Qui cause en tant de cœurs de mortelles dé-
[faictes,
Se deffend par nos Rois; car la poudre *sans*
[*bruict*,
Qu'on nomme *poudre blanche*, est deffendue en
]France.
Vostre poudre est aussi comprise en la deffence,
Puisqu'elle sait tirer des coups sourds sur la
[nuict.

Le fulmicoton est d'invention récente. Quelle est donc cette *poudre blanche* et *sans bruit* qui était prohibée en France dès les premières années du XVIIe siècle? Ne serait-ce pas, par hasard, cette « très forte et très violente pouldre à canon non encore communiquée jusqu'à présent », dont Flurance Richard parle dans ses *Eléments d'artillerie* (1608)?

PAUL EDMOND.

Marie-Antoinette était-elle borgne au moment de sa mort? — Est-ce encore une de ces légendes que l'esprit de parti se plaît à créer, de toutes pièces, pour dramatiser l'histoire? ou quelque document, d'une authenticité indiscutable viendra-t-il confirmer le récit d'un témoin oculaire?

J. Lecomte, le regretté chroniqueur du *Monde illustré*, a conté quelque part qu'il possédait une lettre autographe du commissaire de la Commune, Matthieu, affirmant de *visu* que la reine Marie-Antoinette avait perdu l'usage de l'un de ses yeux. L'explication médicale qu'il en donnait, — l'humidité du cachot de la Conciergerie, — étant très vraisemblable, semblerait ajouter quelque créance à cette révélation. La question a-t-elle été déjà discutée quelque part, et qu'en pensent nos confrères historiens? A. C.

Le père de Catherine II. — Je lis dans la *Gazette de France* du 18 novembre 1888, à propos de la grande Catherine :

Fille d'une princesse d'Anhalt, et, s'il faut en croire des bruits qui trouvèrent plus tard leur expression à la cour de Saxe, du prince de Prusse qui devait s'appeler Frédéric II.

Qu'y a-t-il de vrai dans ces *bruits*, dont j'entends parler pour la première fois?

DICASTÈS.

Que sont devenus les saint-simoniens? — On désire dresser un tableau complet des disciples de Saint-Simon, depuis la séparation de Ménilmontant jusqu'à nos jours. Quels ont été les principaux saint-simoniens? Leur vie a-t-elle été dans une certaine mesure l'application des doctrines de leur jeunesse? Quels faits particuliers peuvent être relevés pour chacun d'eux? FIRMIN.

Histoire anecdotique des cafés de Paris. — Alfred Delvau et plus tard Jules Lepage, et, plus près de nous, M. Grand-Carteret, ont tenté d'esquisser l'histoire anecdotique des cafés parisiens. Il ne s'agit donc pas ici de leurs ouvrages plus ou moins connus, mais d'une feuille, peut-être mort-née, qui avait titre : *le Café*, et dont le premier numéro dut paraître en octobre 1858.

Ce journal tint-il réellement ses promesses de début, et serait-il encore utile à consulter? Dans une adresse au lecteur, un peu trop pompeuse, les rédac-

teurs se proposaient de donner des détails intéressants sur ce sujet, qui semble loin d'être épuisé. Et, à ce propos, nous serat-il permis de demander à notre éminent collaborateur Emile Goudeau s'il n'eut pas un instant l'idée d'écrire, sur les cabarets artistiques de Paris, quelques-unes de ces pages pleines d'humour et de fine raillerie, qui lui ont fait une place si enviée parmi nos chroniqueurs? Bien vite un pendant à *Dix ans de Bohême*, pour remplir de joie un de vos admirateurs.

A. C.

—

Epitaphe d'un chien. — Tout en priant les aimables Intermédiairistes de m'aider à retrouver le nom de l'auteur de ce spirituel distique :

Latratu fures accepi, mutus, amantes.
Sic placui domino, sic placui dominæ.

je les invite à rapporter, pour les comparer, les diverses traductions qui en ont été données. En voici une inédite et improvisée récemment par un de nos confrères, qui appartient à l'Institut :

Muet pour les amants, aboyant aux voleurs,
De mes maîtres ainsi j'eus les doubles faveurs.

H. Issanchou.

—

La mort de Vauvenargues. — L'inexactitude historique de Voltaire, laquelle, j'en ai peur, devient de la mauvaise foi quand l'Eglise catholique et ses ministres sont en jeu, m'autorise à poser la question suivante :

Dans une note placée à la fin de l'*Eloge funèbre des officiers morts dans la guerre de* 1741, on lit :

Un de ces pères (jésuites) se présente chez M. de Vauvenargues mourant. « Qui vous a envoyé ici? dit le philosophe. — Je viens de la part de Dieu », répondit le jésuite. Vauvenargues le chassa; puis se tournant vers ses amis :
Cet esclave est venu,
Il a montré son ordre et n'a rien obtenu.

Cette attitude du mourant répond peu à l'idée que je me fais de Vauvenargues, philosophe gentilhomme, âme élevée, douce et triste. Je demande donc si l'assertion de Voltaire est corroborée par quelque autre témoignage moins partial que le sien.

A. P. L.

—

Quels sont les écrivains du siècle qui furent ouvriers? — On a copieusement répondu à la question posée par le collaborateur Pont-Calé. Une recherche qui ne présenterait pas moins d'intérêt serait celle des littérateurs qui, avant de se faire un nom dans les lettres, comme poètes, prosateurs, chansonniers, journalistes, romanciers, ont exercé une profession manuelle. Ne trouvez-vous pas?

G. M.

—

Henry Meilhac et Gustave Droz, dessinateurs. — Dans une chronique, sans doute bien oubliée de son auteur luimême, M. Sarcey racontait que le vaudevilliste Meilhac avait commencé par être un des collaborateurs les plus assidus du *Journal amusant* ou du *Journal pour rire*.

Il ajoutait même, au cours de son article, que le charmant auteur de *Monsieur, Madame et Bébé*, avait commencé, lui aussi, par barbouiller quelques méchantes pochades.

Un de nos collaborateurs pourrait-il nous indiquer s'il serait aisé de retrouver ces... essais d'un talent, peut-être méconnu?

Pont-Calé.

—

Victor Hugo et dom Bosco. — Dans un livre de M. Charles d'Espiney, intitulé : *Dom Bosco*, et dont la seconde édition a paru, cette année, en un vol. in-8, imprimé à Nice, l'auteur raconte qu'en 1884, dom Bosco, pendant un séjour qu'il fit à Paris, reçut la visite de Victor Hugo, qui, sans se faire connaître, ne cacha pas au célèbre fondateur des établissements salésiens son incrédulité en matière de religion. Quelques jours après, nouvelle visite du grand poète, auquel M. d'Espiney prête le langage suivant, que je cite textuellement :

Je ne suis plus le personnage de l'autre jour; je vous ai fait une plaisanterie en me présentant comme un incrédule. Je suis Victor Hugo, et je vous prie de vouloir bien être mon ami dévoué. Je crois à l'immortalité de l'âme, je crois en Dieu, et j'espère bien mourir entre les bras d'un prêtre catholique, qui puisse recommander mon âme au Créateur.

Que pensent les amis du poète de l'authenticité de ces paroles, dont la dernière partie est si peu conciliable avec tout ce qui a été dit et écrit sur Victor Hugo, dans son âge mûr et dans sa vieillesse?

René de Starn.

—

Paul de Mélisse, poète du XVI[e] siècle, et son groupe. — J'ai dans ma bibliothèque

un curieux volume dont je copie le titre latin : *Pauli Melissi Franci Germani Schediamata , recognita et denuo cum indice gemino et notis, anno Christi* 1625, *impensis Gaspari Closmann.* Cela pourrait se traduire · *Miscellanées poétiques* de Pierre de Mélisse, franco-germain... Il y a sur le frontispice un joli portrait de l'auteur, représenté, une fleur à la main, à l'âge de trente ans, publié à Halle, en Saxe, dédié à des médecins allemands ; l'édition est donnée par Valentin Hartung, philosophe et médecin lui-même. La lecture des très nombreuses poésies latines et françaises contenues dans ce volume de 700 pages, m'a appris que Paul de Mélisse était *Franconois*, de noble famille, luthérien, lié avec des célébrités du seizième siècle, Scaliger, Cujas, Hotman, etc., mais je serais bien curieux de détails le concernant, lui et ses correspondants habituels, N. Clément de Treles, François d'Aperly, André du Cros, Louis des Masure, qui lui adressèrent force vers dans la langue de Ronsard.

K.

—

La naissance d'Arvers. — Aucun biographe n'a pu donner jusqu'ici le lieu ni la date de la naissance de Félix Arvers ; on sait pourtant qu'il fut élève du collège Charlemagne. Un de nos aimables correspondants ne serait-il pas en position de consulter les archives du collège? L'élève, à son entrée dans les classes, a dû certainement être l'objet d'une inscription constatant son état civil. Une recherche en ce sens pourrait combler cette regrettable lacune, et tous les amis des lettres seraient, je le crois, reconnaissants à celui qui aurait pu la faire.

Alexis Martin.

—

Chanson. — Connaît-on l'auteur de la chanson où se trouvent ces vers :

Pour le plaisir et pour la gloire,
Parfois il faut brusquer l'assaut :
L'on aurait plus d'une victoire
En s'y prenant un peu plus tôt?

Ω.

—

Portrait de Duguesclin. — Existe-t-il un portrait original de Bertrand Duguesclin ? Une copie de ce portrait existe-t-elle dans quelque musée, ou en a-t-il été donné une reproduction dans quelque publication ?

P. S.

—

Portrait du prévôt Hugues Aubriot. — Nous avons l'effigie d'Etienne Marcel, ressemblance non garantie. Un autre personnage, son contemporain, qu'on laisse un peu trop, ce semble, dans l'ombre, et qui a bien son mérite pour les services qu'il a rendus à Paris, comme administrateur habile et indépendant, et, ce qui devrait le recommander à nos contemporains, pour la hardiesse de ses opinions et de son langage, a-t-il laissé des traces dans l'histoire, au point de vue iconographique, dans les chroniques du temps, comme celui de Jeanne d'Arc, par le greffier du parlement, lors de son procès, sur la marge de son registre? Remerciements anticipés au chercheur qui pourra me renseigner.

V. D.

—

Robespierre par Houdon. — Il existe au musée de sculpture du Trocadéro un buste de Robespierre par Houdon (voir l'*Intermédiaire*, XXI, 265 et 402). Quelle peut être la date à laquelle Houdon a fait ce buste ? Dans quelles circonstances ? A qui appartient l'original, qui serait à Vaucouleurs ?

M. L.

—

Editions manquées. — On connaît une édition du chef-d'œuvre de de Vigny, publiée sous le nom de Saint-Marc, bien propre à dérouter les lecteurs de de Vigny. Y a-t-il d'autres exemples d'ouvrages ainsi dénaturés par des fautes d'orthographe ?

Firmin.

—

La réimpression du « Père Anselme ». — La maison Didot a entrepris, depuis plus de vingt ans, une réimpression de l'important ouvrage généalogique du *Père Anselme*, avec additions et continuation par Potier de Courcy. Il n'a encore paru de cette nouvelle édition que le tome IV et la seconde partie du tome IX, consacrée au supplément.

Un de nos confrères bien renseigné pourrait-il nous dire si la publication de cet ouvrage est définitivement arrêtée, et si l'éditeur ne tiendra pas ses engagements envers ses souscripteurs, ce qui serait fâcheux à tous égards, et peu digne d'une grande maison dont la notoriété est universelle ?

René de Starn.

—

Sœur X... — Le nom de l'auteur, s. v. p., des *Mémoires d'une religieuse*, par

sœur X. Paris, Degorce-Cadot, s. d. Deux vol. EDME DE LAURME.

—

C C croisés. — On rencontre dans le commerce un certain nombre d'ex-libris sur lesquels se voit appliqué à l'encre grasse, tantôt bleue, tantôt noire, un petit timbre représentant deux lettres C croisées ainsi : ƆC. Cette espèce d'estampille ne se trouve en général que sur des ex-libris de seconde catégorie. Je fais appel aux connaissances et au bon vouloir des amateurs d'ex-libris pour savoir ce que signifie cette marque.

Dr L. BOULAND.

—

Jetons satiriques.—A propos de numismatique satirique, je possède deux pièces identiques en cuivre, de la dimension d'une pièce de 1 franc, sans millésime. La face représente une sorte de tête de crétin ou d'abruti, à l'œil fermé, aux cheveux ras, d'un aspect bizarre. Autour de cette tête est le mot *Maximus*, au-dessous une petite étoile. Le revers porte un champ d'armoiries ou écu uni, et sans figures ou armes quelconques ; cet écu est entouré des mots : *Non plus ultra*, également avec une petite étoile. Pourrait-on m'indiquer ce que signifie cette singulière monnaie ? Etait-ce quelque invention satirique contre les *ultras ?*

(Bourges.) L. JENY.

RÉPONSES

Mademoiselle Félicité Séguin et sa sœur (XVII, 70 ; XXI, 558). — Nous avons connu à Paris, pendant plusieurs années, la sœur aînée ,qui se faisait appeler madame Victorine Séguin. Toutes deux avaient pour père l'imprimeur d'Ambert (Puy-de-Dôme). Victorine avait reçu une bonne éducation et connaissait bien l'imprimerie. Sur notre recommandation, M. Jules Claye lui confia des épreuves à corriger chez elle, et cette *correctrice* improvisée s'en acquitta fort bien. Elle les rendait exactement à l'imprimerie.

Elle s'était adonnée quelque peu à la littérature, et dans l'un de ses écrits elle disait : « On aura ainsi les vers de l'une et la prose de l'autre. » Nous rapportons cela de mémoire, car nous ne pouvons mettre de suite la main sur ces petites publications, que nous possédons cependant.

En 1870, madame Victorine partit avec son fils pour l'Angleterre, faute d'occupation à Paris, et craignant qu'il ne fût enrôlé pour l'armée ; ils se proposèrent d'y donner tous deux des leçons de français. Ce fils appelait souvent devant nous M. X..., député, *son auteur*, c'est-à-dire l'auteur de ses jours, ce qu'attestait sa mère avec beaucoup de tristesse et de résignation, car elle avait été séduite. Nous croyons nous rappeler que le député subvenait, c'est du moins ce qu'on m'affirma souvent, quelque peu à ces deux existences intéressantes et dignes de compassion.

Madame Victorine Séguin était alors une grande blonde, avec peu d'embonpoint, mais très distinguée, et son fils était grand et fort, et atteint de strabisme. Il avait fait ses études.

Voici les titres des deux ouvrages de mademoiselle Félicité, qui mourut dans toute la force de l'âge et du talent poétique.

I. *Fleurs de bruyère*, dédiées à M. A. de Lamartine. *Moulins*, imp. de Desrosiers, éditeur de l'*Ancien Bourbonnais et de l'Art en province*, 1838, in-8 de 212 pages, papier vélin.

Le titre porte cette épigraphe :

La tribulation donne l'intelligence ;
L'obstacle nous grandit !

orné de vignettes exécutées exprès par Desrosiers pour cette édition soignée.

La préface est signée : Comtesse A. B. de M.

A la page 210, se trouve la réponse de M. de Lamartine, que voici :

M. de Lamartine a lu, avec le plus vif intérêt, les vers touchans et pleins de poésie que mademoiselle Félicité Séguin lui a fait l'honneur de lui adresser. Il ne saurait trop l'encourager à poursuivre la brillante carrière que son beau talent semble ouvrir devant elle : qu'elle se livre donc sans crainte à ses aspirations de poëte, que le succès ne peut manquer de couronner.

M. de Lamartine s'estime heureux d'avoir cette occasion d'offrir à mademoiselle Félicité Séguin l'assurance de ses sentiments respectueux.

Paris, 10 juin 1835.

II. En 1844, Dentu se rendit éditeur des *Fleurs et Larmes*, poésies. Ambert, impr. de Séguin fils, in-8.

ALKAN AÎNÉ.

—

Les cœurs mangés (XIX, 13, 58). — Mary-Lafon (*Hist. du Midi*, II, 339) cite Bouche, *Hist. de Provence*, II, 267, et les Manuscrits du roi, nos 2701, 7225, 7614. Il transcrit le passage suivant :

E can l'ac manjat, el li dis que so que avia manjat era l'cor d'en Guilhem de Cabestanh, e mostret li la testa e demandet si l'era estat bos. E la donna conosc la testa e dis que tan bos li era estat que jamais autre manjar ni autre beure no l'tolria la sabor.

Hy Nial.

—

Livres écrits en prison (XIX, 230, 284, 313, 336, 368, 400). — Il convient d'ajouter aux indications précédentes celle d'un ouvrage en 2 vol. in-12 (467 et 444 p.), intitulé : *Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ouvrage écrit en portugais par le Père Thomas de Jésus, traduit en français par le Père Alleaume. Paris, Bourguet-Calas et Ce, 1878.

Ce livre, comme l'annonce le titre, a été écrit en portugais par le Père Thomas de Jésus. Ce religieux, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, était fils de Fernand Alvarez de Andrada. Fait prisonnier par les Maures dans la malheureuse expédition du roi Sébastien, en Afrique, en 1578, il fut vendu à un marabout, qui « le dépouilla de ses habits, le chargea de chaînes, le jeta dans une affreuse prison, où il le faisait battre cruellement et ne lui donnait de nourriture qu'autant qu'il en fallait pour ne pas mourir. Ce fut là que le P. Thomas de Jésus composa ce livre des souffrances du Sauveur, pour le soutien et la consolation de ses frères captifs, qu'il ne pouvait plus secourir autrement. Il ne travaillait à ce pieux ouvrage que pendant quelques heures du plus grand jour, à la faveur d'une faible lumière qu'il recevait par le soupirail de son cachot ».

Ce livre, écrit en portugais, en 1578, fut traduit en castillan, en italien, en latin et en français, et peut-être en d'autres langues.

A la même question se rapporte ce que Bernardin de Saint-Pierre, dans le préambule de *Paul et Virginie*, nous raconte de la manière dont La Bourdonnais, prisonnier à la Bastille, écrivit sa défense.

Il fit d'abord une lame de canif avec un sou marqué, aiguisé sur le pavé, et en tailla des rameaux de buis, sans doute distribués aux prisonniers aux fêtes de Pâques. Il en fit un compas et une plume. Il suppléa au papier par des mouchoirs blancs, enduits de riz bouilli, puis séchés au soleil. Il fabriqua de l'encre avec de l'eau et de la paille brûlée. Il lui fallait surtout des couleurs pour tracer le plan et la carte des environs de Madras : il composa du jaune avec du café, et du vert avec des liards chargés de vert-de-gris et bouillis. Je tiens tous ces détails de sa tendre fille, qui conserve encore avec respect ces monuments du génie qui rendit la liberté à son père. Ainsi muni de canif, de compas, de règle, de plume, de papier, d'encre et de couleurs de son invention, il traça, de ressouvenir, le plan de sa conquête, écrivit son mémoire justificatif, et y démontra évidemment que l'accusateur qu'on lui opposait était un faux témoin...

Evalde.

—

Sur une nouvelle étymologie du mot calembour (XIX, 353, 437, 621, 652 ; XX, 169). — Je prierais les collaborateurs qui nous fournissent des étymologies plus ou moins amusantes de lire attentivement ce qui est dit sur *calembour* et *calembredaine*, dans le supplément de Littré. L'on dit que le *Pfarrer von Kalenberg* a été la compilation d'un nommé Philip Frankfurter, à Vienne, dans le XVe siècle. Il y a un village Kalenbergersdorf, sur le Danube, près de Vienne. Il n'y a pas le moindre doute que ce livre n'ait été extraordinairement répandu en allemand, car il y en avait quatre éditions même dans le XVIIe siècle, la dernière parut en 1620. Il a été publié en anglais, comme le *Parson of Kalenborow*, vers 1550, et il n'en reste maintenant qu'un seul exemplaire incomplet (Bibl. Bodl.). Mais ce livre de contes populaires et bouffons a-t-il été jamais traduit en français ?

Hy Nial.

— On connaissait en Grèce le calembour, car Platon s'est préoccupé de l'abus qu'on en faisait de son temps, et, dans son *Euthydème*, indique le moyen de combattre l'abus de ce genre de plaisanterie. Moins délicats que Platon, Aristophane, Plaute et Cicéron nous ont laissé un grand nombre de calembours dans leurs ouvrages.

Chez nous, le calembour a été moins en faveur auprès des maîtres classiques. Tous ont dédaigné ce genre de bons mots. « La jolie façon de plaisanter, s'écrie Molière dans la *Critique de l'École des femmes*, et qu'un homme montre d'esprit lorsqu'il vient vous dire : Madame, vous êtes dans la place Royale, et tout le monde vous voit de trois lieues de Paris, car chacun vous voit de bon œil ; à cause que Bonneuil est un village à trois lieues d'ici ! Cela n'est-il pas bien galant et bien

spirituel?... » A quoi Uranie répond: « On ne dit pas cela comme une chose spirituelle; et la plupart de ceux qui affectent ce langage savent bien qu'il est ridicule. »

Mais si Molière s'élève contre le calembour, c'est qu'il était déjà à la mode de son temps. Pierre de Montmaur, au dix-septième siècle, et le marquis de Bièvre, au siècle suivant, se sont fait du reste une réputation par leurs calembours. Dans notre siècle, Carle Vernet et Balzac ont été atteints de cette même affection.

Au dix-septième siècle, toutefois, le calembour s'appelait « équivoque » ou « turlupinade »; son nom particulier ne lui a été donné que vers les premières années du dix-huitième siècle.

On croit que le mot calembour vient de l'abbé de Calemberg, personnage drôlatique des contes allemands. Cependant, il faut observer que dans le principe on écrivait « Kalembourg » ou « Kal-en-bourg ». C'est ainsi que l'*Encyclopédie* orthographie ce mot nouveau pour elle; madame de Genlis le trace de la même façon. Il y a quarante ans, on écrivait encore communément « calembourg ».

X.

—

Collaboration conjugale des femmes (XIX, 645, 698, 722, 748; XX, 20, 42, 78). — Madame Champfleury a souvent aidé son mari, particulièrement dans les ouvrages illustrés : *Histoire de la caricature sous la Révolution*, les *Enfants*, les *Chats*.

Marie Champfleury, filleule d'Eugénie Delacroix, et élevée dans le groupe des peintres distingués qui entouraient le maître, gravait au procédé Comte, à l'eau-forte, et signait ses planches *Marie C-y* ou *Marie C.*, avec une fleurette traversant cette majuscule.

J'ai vu chez un ami un exemplaire de l'édition petit in-8 des *Chats*, avec deux eaux-fortes de groupes de chats d'après Mind, qui furent les premiers essais de gravures de Marie Champfleury et ne parurent pas dans l'édition illustrée.

H. F.

—

L'arbre de Noël, son origine, son ancienneté, sa signification (XIX, 740; XX, 58). — Il est maintenant bien acquis que l'arbre de Noël est un reste du culte des arbres et de cette mythologie ancienne, qui a imaginé l'arbre de l'univers. C'est le *jambu* védique; le *haoma* des Mazdéens; le *harvisptokhm* de l'Avesta; le pârijâta et le tulasî des Hindous; l'yggdrasill des Scandinaves, et l'Irmensaüle des Germains, d'où directement, et en dernier lieu, nous est venu l'arbre de Noël des Allemands. Nous le trouvons aussi dans la mythologie japonaise comme le *ma saka ki*, l'arbre sur lequel étaient suspendus le miroir, les joyaux et les offrandes bleues et blanches à la déesse du soleil. Mais ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut développer une thèse semblable.

Hy Nial.

— On sait que le symbolisme de la nature a fourni, de tout temps, les moyens les plus propres et les plus éloquents à perpétuer les sages manifestations de la pensée. Le nombre des plantes sacrées était très grand, dans l'antiquité. Le palmier, par exemple, était un symbole d'immortalité et présidait aux fêtes chrétiennes des Rameaux, et, dans les catacombes de Rome, on en jetait quelques fragments sur les tombeaux des victimes de l'amphithéâtre, afin de mieux affirmer leur victoire morale sur la mort. La plante sacrée des druides était le gui, dont la consécration semble procéder d'une légende scandinave, et dont on retrouve la trace dans les *Edda* ou livres sacrés. Ce n'est pas sans raison, dit-on, qu'on a fait remonter jusqu'au sixième livre de l'Enéide l'image de la cérémonie religieuse dans laquelle le gui, après avoir été recherché par le prêtre gaulois, passait dans les mains du peuple qui l'entourait; n'oublions pas que cette consécration avait lieu au mois de décembre et qu'elle était destinée à proclamer la venue prochaine du nouvel an. C'est de là qu'est sorti le mot : *Au gui l'an neuf*, ou bien l'*anguil l'an neuf*, que les enfants crient encore au premier jour de l'an, dans quelques-unes de nos provinces. Or, entre cette manifestation visible du renouveau et l'arbre de Noël, adopté par la tradition germanique pour figurer autour de la crèche chargé de présents, nous trouvons plus d'une analogie éclatante, plus d'une pensée mystique capable d'expliquer toute la portée morale de ces doubles manifestations. L'une et l'autre, malgré quelques variétés apparentes, ne se confondent-elles pas dans une source presque commune et dans un service religieux célébré à la même époque de l'année?

Si la tradition a fini par altérer l'une

aux dépens de l'autre, ce n'est pas sans laisser à chacune des traces d'une origine, que l'étude approfondie des légendes scandinaves expliquerait mieux que nous. Espérons qu'on nous en révélera bientôt le secret d'une manière plus certaine, au moyen du fil conducteur que les légendes étrangères dérobent encore à nos yeux. EGO E.-G.

— L'arbre de Noël a été introduit en Pologne plus tôt qu'en France, mais également sous l'influence germanique. Mais le paysan de nos pays orne son plafond (son plancher, pourrait-on dire à l'ancienne façon) de verdure, de branches de sapin, et suspend avec des fils des globes d'une espèce particulière. Ce sont des oublies découpées en rond, fendues dans la direction du rayon du cercle et enchevêtrées les unes dans les autres, de façon à former une sorte de globe. Cela s'appelle des *mondes*. Le plafond orné ainsi s'appelle *paradis*. Les petits paysans chantent là des noëls.

Les Folkloristes peuvent s'adresser pour plus amples renseignements à mes compatriotes abonnés à la *Mélusine*.

PRZEZDZIECKI.

—

Théâtres et amphithéâtres gallo-romains (XIX, 705; XX, 26; XXI, 621, 650, 681). — M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure, à Nantes, a découvert, en 1885 et en 1886, sur le territoire de Petit-Mars et sur celui de Mauves, des parties d'enceintes parallèles et des matériaux de diverse nature ayant certainement, selon lui, appartenu à des amphithéâtres romains. Il a consigné le résultat de ses intéressantes découvertes dans le « Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure » (année 1886) et dans des brochures qu'il publie sous ce titre : *les Villes disparues de la Loire-Inférieure*. Il poursuit ses recherches sur le territoire de l'ancienne ville de Rieux, aux confins des trois départements : la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan. O. G.

— Le collaborateur C. de R. peut se rassurer, l'*Intermédiaire* va « même à Saumur », et il compte à Angers de nombreux amis. La description de l'*amphithéâtre* incomplet de Gennes, de l'*aqueduc* et du *sudatorium*, figure au t. II du *Dict. histor., géog. et biog. de Maine-et-Loire*, p. 247, qu'il pourra consulter, ainsi que l'*Abécédaire* de M. de Caumont, p. 732, et le *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1863, p. 190. Il sera ainsi complètement renseigné sur le sujet qui l'intéresse.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Assassinat de la princesse de Lamballe (XXI, 200, 310). — Le bibliophile poitevin a-t-il dans ses documents une confirmation du crime imputé au duc d'Orléans en 1792 : *d'avoir payé* les assassins de la duchesse de Lamballe, *parce qu'il devait en hériter*. LOÏC.

—

La Bastille et le patriote Palloy (XXI, 262, 398, 427). — Un modèle en plâtre existe au musée de la ville d'Albi. X.

—

Lévitation (XXI, 481, 540). — Dans le numéro du 10 septembre, colonne 540, j'ai donné du mot lévitation une explication par analogie, sans être fausse, qui n'est pas complète. Le phénomène de la lévitation est l'acte d'un homme qui, par sa propre force, s'élèverait du sol, comme on l'a vu faire, dit-on, à certains sorciers; comme ont fait quelques saints d'après la légende chrétienne. L'ascension du Christ et l'assomption de la Vierge sont deux phénomènes de lévitation, poussés aux extrêmes limites. Il resterait à établir si le sens dans lequel M. Daudet a employé cette expression scientifique est bien exact. FR. F.

—

Crier à la manière de Castille (XXI, 513, 601, 683). — Puisque notre confrère J. B. S., de Manchester, veut bien suivre ma suggestion en ouvrant une fort intéressante liste de cris de guerre, qu'il me soit permis de citer ce passage de M. Guizot dans son « Histoire de France racontée à mes petits-enfants », tome I, page 45, à propos de la célèbre bataille de l'armée de Marius contre les barbares, près d'Aix, l'an 102 avant J.-C.

Quand toute la horde des Ambrons s'avança au combat, poussant son *cri de guerre* : AMBRA ! AMBRA ! un corps de Gaulois auxiliaires des Romains, et le premier en ligne, les entendit avec grande surprise : c'était là aussi son *cri de guerre*; il y avait des tribus d'Ambrons dans les Alpes soumises à Rome comme dans les Alpes helvétiques, et les mots : AMBRA ! AMBRA ! retentirent des deux parts dans le combat.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que les savants qui s'occupent d'ethnographie, de linguistique comparée, etc., trouveraient de curieux éléments de comparaison dans une nomenclature complète des *cris de guerre;* peut-être, au surplus, ce travail a-t-il été fait, puisqu'il n'est rien de nouveau sous le soleil.

(Bourges.) L. JENY.

—

En bras de chemise (XXI, 514, 603, 627, 656). — Assurément, « en bras de chemise » est une locution pittoresque. Est-elle française? Il est certain qu'une chemise n'a pas de bras; elle a des manches... donc... Ce qui ne m'empêchera pas d'écrire, tout comme un autre, « en bras de chemise », quand l'occasion s'en présentera. Si l'expression manque de correction aux yeux d'un purisme sévère, elle fait image. Elle a pour elle la vie et la couleur. UN BIBLIOPHILE POITEVIN

— On peut même dire mieux: on se sert couramment à Nimes de cette pittoresque expression: *Il est en corps en chemise*, pour dire qu'il n'a pas de gilet.

(Philadelphie.) A. MARTIN.

— Notre confrère G. C. me paraît bien dur pour MM. Coppée et Dumas de ce qu'ils se sont passé la licence, fort inconnue des XVIIe et XVIIIe siècles, d'employer cette locution.

Cette sévérité me paraît un peu exagérée, car, avant de condamner ces deux maîtres de la plume, avant de vouloir supprimer cette locution que chacun comprend, il serait tout au moins utile de se mettre d'accord sur celle qu'il faudra employer pour exprimer la même idée.

Je suis en *robe de chambre*, en *blouse*, en *redingote*, en *frac* ou même en *arlequin*, sont des locutions indiquant le vêtement qui apparaît et dans lequel on vous voit enveloppé.

Etre en chemise est, à coup sûr, assez peu décent, surtout en société; c'est, du reste, très peu usité, et la locution absolument grammaticale n'est employée, comme la chose elle-même, que dans la très grande intimité!

Mais si, me couvrant par cela même d'autres vêtements, il n'y a bientôt plus que *mes deux bras qui apparaissent revêtus de cette même chemise*, dirais-je *en manches de chemise*, comme je dirais *en robe de chambre?*

Très évidemment NON; il ne serait pas exact, en effet, que l'on pût me supposer *drapé dans des manches de chemise* comme *dans ma robe de chambre;* — il faut, me paraît-il, être logique, et *s'il n'y a que mes bras qui apparaissent revêtus de ma chemise*, je ne pourrai l'exprimer qu'en employant la locution « *en bras de chemise* »! J'avoue fort humblement que je cherche en vain une autre locution exprimant bien *la même idée.*

Notre confrère G. C serait mille fois aimable en me tirant d'embarras.

A. A. DE B.

—

Les chiens de guerre dressés par les huguenots en 1562 (XXI, 516, 604, 630). — On sait que les chiens de guerre étaient en usage chez nos ancêtres les Gaulois. L'histoire rapporte notamment que Bituit, roi des Arvernes, s'avançant un jour contre les Romains avec une *meute de combat*, et apercevant le front des légions romaines, s'écria avec mépris: « Ce n'est pas un repas de mes chiens! » (*Guizot, Hist. de France*, tome I, page 38.)

(Bourges.) L. JENY.

—

Les régiments wallons au service de l'Espagne (XXI, 517, 630). — M. Cottreau pourrait-il dire dans quelles archives on pourrait trouver les noms des officiers composant les régiments vallons de 1620 à 1650? W.

—

Gens du monde amateurs d'anatomie (XXI, 549, 658). — Voici encore un passage de Guy Patin qui me paraît assez topique sur cette question:

Hier fut tirée de la Conciergerie une jeune fille de Tours, et de là menée à la Grève, où elle fut pendue et étranglée, pour avoir, à ce qu'on dit, défait son enfant. Mais aussitôt un carrosse arriva dans la Grève, dans lequel fut mis ce corps et emporté dans le Louvre, où quelque grand en veut avoir la démonstration.

(Guy Patin. *Letrte du 4 février* 1667, édit. Réveillé-Parise, III, 635.)

PAUL MASSON.

—

Un complot contre Louis XVIII (XXI, 577). — Voici des couplets chantés à M. Fontainier, boulanger de Lille, à son passage à Arras.

(Air: *Fête d'Arras.*)

Fontainier se trouve en nos murs,
Pour lui nos sentiments sont purs:

Des brigands, par son seul courage,
Il a déconcerté la rage.
Rendons-lui donc grâce à jamais,
Vive le Roi, vive la Paix !

Sans lui, par un Corse exilé,
Notre Roi serait mutilé :
Il l'a seul sauvé du carnage.
Que chacun donc lui rende hommage!
Vive Fontainier à jamais !
Vive le Roi, vive la Paix!

O Fontainier, dans ces beaux jours,
Nos compliments seront très courts,
Nous t'offrons tous à ton passage
Notre estime pour tout partage,
Et puis nous crîrons à jamais:
Vive le Roi, vive la Paix!

Voilà tout l'éclaircissement, et j'avoue qu'il n'est pas très lumineux, que je puis donner sur l'attentat dont Louis XVIII aurait été menacé pendant les Cent-jours. En parlant d'un *Corse exilé*, les couplets ci-dessus font-ils allusion à Napoléon Ier ou à tout autre de ses compatriotes ? Je n'en sais rien; mais ce qui paraît incontestable, c'est qu'il y a eu véritablement à cette époque un complot contre la vie du Roi, déjoué par le boulanger Fontainier. Il n'est pas possible que l'histoire ou la mémoire des contemporains n'aient pas gardé le souvenir de cet événement, aussi faut-il compter que bientôt, grâce à l'*Intermédiaire*, une réponse d'un de nos collaborateurs viendra faire cesser toute incertitude à cet égard.

Quant à Fontainier, c'était un royaliste très ardent : il figure dans une gravure représentant le départ de Louis XVIII de Lille pour Gand, en qualité de porte-drapeau de la garde nationale, au milieu de tous les partisans principaux des Bourbons. DELILLE.

—

Gens de lettres employés d'administration (XXI, 580, 666). — Un collaborateur de l'*Intermédiaire*, M. Henri Issanchou, a fait, pour les employés de l'administration à laquelle il appartient (*le Livre d'or des postes, in*-8°, 1885), ce que notre confrère Pont-Calé rêverait pour les employés en général.

Voici les postiers de lettres les plus connus figurant dans cet ouvrage :

1° *Ceux qui n'ont pas cessé d'être employés:* Antignac, Jules Baric, le « Daumier des paysans », en retraite comme sous-chef, Bergues-Lagarde, E. Delamont, Emile Delteil, C. Fiston, Gindre de Mancy, E. Jouveau, Henri Leverdier, M. Palaud, J. Poisles-Desgranges, Stoullig et Zaccone.

2° *Ceux qui ont quitté l'administration après l'avoir servie un certain laps de temps:* Paul Bellet, C. Chabaneau, Cædès, Bastien-Lepage, Jules Delmas, E. Lambry, Joseph Lardinet, Antoinette Lix.

3° P. Paulin, le continuateur de Descartes, mais qui n'a publié ses nombreux ouvrages philosophiques qu'après avoir demandé et obtenu sa retraite.

En outre, M. Issanchou n'a pas que biographié les employés dans son livre. Il y a donné asile à tous les directeurs généraux et à toutes les personnes qui avaient bien mérité de la poste, notamment Etienne Arago, Beugnot, Bourienne, Piarron de Chamousset, Cochery, Drouet, Lavalette, Rowland Hill, comte Monier de la Sizeranne, un des plus ardents promoteurs de la réforme postale en France; G. d'Heilly (Poinsot), rédacteur en chef de la *Gazette anecdotique* et employé à la Légion d'honneur. B.

— MM. André Theuriet et Edmond Gondinet ont été, l'un et l'autre, chefs à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Guilbert de Pixérécourt a, pendant plus de trente ans, appartenu à la même administration. Il a été vingt-deux ans inspecteur à Paris. Il cumulait. Il a dirigé le théâtre royal de l'Opéra-Comique, avec un rare bonheur, sous la Restauration, et le théâtre de la Gaîté, dont le privilège lui avait été accordé pour dix ans, jusqu'à l'incendie de ce théâtre (21 février 1835). Auteur dramatique des plus féconds, il a composé 120 tragédies, comédies, drames, mélodrames, opéras-comiques, féeries, pantomimes ou vaudevilles; 26 de ces pièces n'ont pas été jouées; le nombre des représentations, dont il avait tenu note, s'est élevé à 23,322.

Il avait une bibliothèque remarquable. Sa devise de bibliophile était : *Un livre est un ami qui ne change jamais.*

Emile Deschamps, que j'ai beaucoup connu, était chef à l'administration centrale. C'est Casimir Bonjour qui m'a dénoncé son « Sacrifice interrompu », saillie de sa jeunesse, bien plus fine et plus spirituelle que l'énigme de Beaugénie qui termine le « Mercure galant », représenté récemment au Théâtre-Français. Voici deux strophes dont se serait enorgueilli Beaugénie :

Il est au fond d'un bois propice
Un réduit obscur et secret

Que le parfum du sacrifice
Révèle au pèlerin distrait.
Là, sous des berceaux de lavande,
Vient chaque jour quelque mortel
Déposer une obscure offrande
Qui fume et se perd sous l'autel.
Là, déployant avec mystère
Un papier, qu'elle ne lit pas,
La beauté prude et solitaire
Dévoile un instant ses appas.
Elle en sort, confuse et légère ;
Elle en sort, pour y revenir ;
Mais jamais, princesse ou bergère,
Sans y laisser un souvenir.

Ma mémoire administrative me rappelle de lui une réponse aussi courte qu'originale. Un vérificateur racontait dans le précis de ses opérations comment, déjeunant avec un notaire, il avait appris de ce naïf, après boire, la révélation d'une fraude dont la réparation avait fait rentrer au trésor une somme considérable; Emile Deschamps écrivit simplement à la fin du précis : « Reboire avec le notaire. »

MM. Bressier, Antoine Barrière et Derbigny étaient poètes et Directeurs des Domaines.

Les premiers vers d'Antoine Barrière faillirent lui faire perdre ses fonctions de surnuméraire. Un père de la mission et Talma se trouvaient simultanément à Béziers; peu de jours après circulait le compliment suivant :

L'abbé Lamare, apôtre du Seigneur.
Dans un sermon saintement pitoyable,
Nous a dépeint notre premier acteur
Comme un des envoyés du diable.
Jusques au ciel l'acteur nous enleva ;
Le bon abbé nous promet le Tartare.
En vérité, le diable de Talma
Est plus poli que le Dieu de Lamare.

L'anonyme courut de grands dangers. Que les temps sont changés !

Voilà quelques anciens ronds-de-cuir; ne parlons pas des modernes. Ils pourraient tenter l'épuration qui remplace si volontiers les employés expérimentés et intelligents par des gens bien pensants, sans s'inquiéter de notre incomparable budget des retraites. ABEL L.

— Oscar Méténier est, paraît-il, secrétaire d'un commissariat de police; Stéphane Mallarmé est professeur d'anglais au lycée Condorcet; au ministère des beaux-arts, je relève le nom d'Armand Dayot; à celui de l'instruction publique, le nom de Georges Bousquet. Au ministère des affaires étrangères appartiennent Francis Charmes, Girard de Rialle, Jusserand, etc. Mais l'administration la plus riche en gens de lettres est sans doute celle des services intérieurs du Sénat (secrétariat, bibliothèque, etc.). C'est une véritable Académie au petit pied, puisqu'elle occupe actuellement les écrivains dont les noms suivent, et que j'énumère au hasard : MM. Albert Sorel, Albert Mérat, de Lescure, de Lapommeraye, Alfred Bonsergent, Welschinger, Charles-Edmond, Ratisbonne, Lacaussade, Leconte de Lisle. PAUL MASSON.

—

Manies typographiques de certains auteurs (XXI, 580, 666). — Le bibliophile Jacob était myope, on ne peut le nier, mais pas au point d'effacer avec son nez magistral son écriture. L'ayant vu maintes et maintes fois tracer son écriture microscopique, sans parler des billets qu'il m'a pu adresser, on ne trouve rien d'effacé. Un savant bien connu, le mathématicien Poisson (nous tenons ce détail de son fils, le baron Charles Poisson, ancien officier d'artillerie et membre du Conseil municipal), avait l'habitude d'écrire de la main droite, et de l'autre de s'éclairer avec une bougie, dont la cire, en fondant, couvrait ce qu'il venait de mettre sur le papier. Pour le lire ou l'imprimer, on était obligé de gratter avec un couteau le corps étranger, et à cette condition on retrouvait les problèmes ou les calculs de l'auteur, auquel sa myopie interdisait ce travail : il eût aggravé le mal et détruit plutôt le papier confident de ses pensées.

M. Paul Lacroix, que nous avons négligé un instant, avait composé et écrit un de ses premiers romans vers 1831, la *Danse macabre*, sur le recto d'un cahier de papier à lettre; les lignes étaient tellement serrées, les caractères si fins, que pour la composition on avait distribué aux compositeurs des lanières de papier d'une hauteur de dix centimètres environ. Dire si les ouvriers bénissaient l'auteur, vous pouvez le penser. Ajoutez à cela que la copie avait été distribuée au plus fort du choléra de 1832, et que plusieurs compositeurs, huit ou dix, atteints par la contagion, succombèrent, et qu'on fit responsable de leur mort l'écrivain. Quand la copie revint, on recolla ces bandes sur du papier de même format, on conservait le tout comme une curiosité calligraphique, et c'en était une; mais un jour le bibliophile Jacob, qui ne savait rien refuser, fit don du manuscrit à sa belle-sœur, la princesse D..., qui l'emporta en Russie,

au grand désespoir de madame Paul Lacroix. V. D.

— Bouchardat, le savant professeur d'hygiène, a écrit son *Hygiène* sur des prospectus ramassés dans la rue.

MESSAGER.

— Retrouver un charmant article d'Ourliac sur un roman de Balzac, qui a servi de préface ou de prospectus ou de réclame à ce roman. L.

—

Bibliothèques spéciales (XXI, 583, 693). — Je remercie mon aimable correspondant Ellimac, et serai très heureux de connaître les titres des brochures historiques des XVIe et XVIIe siècles qu'il possède, surtout si elles touchent à la Bretagne. En *brochures originales* (je ne mentionne pas les réimpressions) de cette époque, je n'ai que les deux suivantes, rares et curieuses :

1° *Les Larmes des Français sur la mort de feu monseigneur le duc d'Orléans, frere du roy*, Paris, de l'imprimerie de François Huby, 1611 (ces *Larmes* sont suivies de *stances* sur le même sujet et du même auteur anonyme; il s'agit d'un frère cadet de Louis XIII, mort à quatre ans, avant son baptême).

2° *Remontrance du clergé de France faicte au roy par messire Pierre Cornulier, evesque de Rennes, conseiller de Sa Majesté en son conseil d'Estat*. A Bordeaux, 1622 (brochure intéressante pour l'histoire des guerres de religion).

(Nantes.) OLIVIER DE GOURCUFF.

—

Une question embarrassante (XXI, 612, 697). — Tellement embarrassante, en effet, qu'elle me semble quasi insoluble. Non qu'on ne puisse sur un pareil thème broder des variations agréables et fort spirituelles, et c'est sans doute ce que la Cour d'amour des Alpes propose à ses concurrents. Mais, à qui envisage la question froidement, il appert tout d'abord que la valeur relative de ces menus suffrages dépend surtout, et on peut dire exclusivement, du tempérament de l'amoureux, de son degré d'exigence, de la *qualité* de son amour. Tel se regarde au comble du bonheur à l'octroi de la moindre faveur; pour tel autre la possession la plus complète ne sera qu'un néant incapable de combler l'abîme toujours béant de ses désirs. Que si l'on suppose par impossible trois amoureux au même point de ferveur et dans un parfait équilibre de prétentions, il faudra encore tenir compte de leur humeur du moment, de leur nationalité, de la saison de l'année, etc. Bien plus, le même individu, suivant la période de la passion et mille autres circonstances variables, appréciera très différemment le mérite et la portée de ces gracieux encouragements. Ou bien, en effet, ils ne sont qu'une comédie ridicule, ou ce sont les avant-coureurs d'une communion plus intime. Dans ce dernier cas, nos trois amoureux peuvent donc se féliciter également et n'ont plus qu'à attendre avec patience l'heure du berger. Chacune de leurs dames a sans doute choisi suivant son âge, son éducation et surtout son caractère, la marque d'amour qui lui a paru la plus significative. La plus réservée aura probablement accordé un regard, qu'il ait été « de flamme » ou non. Car, d'après Stendhal, à qui personne ne refusera, du moins, l'autorité de l'expérience, le regard est « la grande arme de la coquetterie vertueuse. On peut tout dire avec un regard, et cependant on peut toujours nier un regard, car il ne peut pas être répété textuellement ». Je crois *bien* que c'est en somme à ce signe d'expression que les Goncourt donneraient la palme, s'ils étaient appelés à se prononcer. Voici, en effet, ce que je lis dans leur *Journal* : « Peut-être est-ce ce qu'il y a de meilleur et de plus suave dans l'amour, que ces yeux qui se cherchent et se trouvent, s'isolent et se mêlent au milieu de tant de monde, seuls au monde un moment. Et ce jeu est surtout charmant quand la femme est obligée de vous regarder sans en avoir l'air, vous jette un sourire sous sa lorgnette, met son manteau et ses fourrures lentement, sur le bord de la loge, et vous jette ce dernier regard gai, triste et doux... Il y a des regards de femme, n'est-il pas vrai? qu'on ne changerait pas contre toute la femme. »

Enfin, M. Paul Ginisty, qui s'est emparé de notre sujet avec sa verve habituelle dans le *XIXe siècle* (30 octobre), s'abstient de résoudre la question :

La boucle de cheveux, dit-il en terminant, me semblerait un peu « vieux jeu », mais entre le serrement de main, qui peut être singulièrement éloquent, et le « regard de flamme », je resterais perplexe. Tous deux ne contiennent-ils pas d'égales promesses ? Le moyen de trancher un débat qui reste dans un tel vague !

Je sens bien que, pour moi, il me faudrait l'un et l'autre de ces gages d'espérance.

PAUL MASSON.

—

A propos d'Allmayer (XXI, 612, 697). — Les aventures de Pierre Coignard et celles d'Anthelme Collet ont plus d'un point de ressemblance; les unes et les autres ont été écrites et imprimées, et doivent figurer dans les *Procès célèbres.* Celles de Coignard, qui fut présenté au roi Louis XVIII, sont encore, autant qu'il me souvienne, plus extraordinaires que celles de Collet. Mais tous deux étaient bien supérieurs dans leur spécialité, c'est-à-dire comme filous émérites, au moderne Allmayer.

J'eus occasion, en 1837, étant de passage à Rochefort comme marin, de visiter le bagne, où l'un des gardes nous montra et nous présenta Collet, qui était, à ce moment, l'objet le plus curieux de l'établissement. Rien dans son aspect et sa physionomie ne nous parut répondre à sa réputation. De taille moyenne, les yeux éteints, le regard faux, obséquieux, cependant avec une certaine suffisance, sans doute à cause de la curiosité dont il était journellement l'objet, il ne paraissait différer en rien de la plupart des condamnés ses camarades. On ne manquait pas, après l'avoir interrogé et après avoir obtenu de lui quelques réponses banales, de lui faire quelque largesse; et ces petits bénéfices, quoique partagés avec le garde qui le mettait en contact avec les visiteurs, lui constituaient un petit revenu, qui adoucissait pour lui le régime du bagne, où il jouissait, du reste, d'une liberté relative.

FR. F.

— Remerciement cordial à mes obligeants confrères à propos des renseignements dont ils m'ont comblé sur cette question. Je remercie tout spécialement M. O'B. de son offre aimable de me communiquer deux ouvrages sur l'aventurier Collet. Je vois par cette offre même que le sujet a été suffisamment traité et qu'il n'y a sans doute plus à y revenir.

(Bourges.) L. JENY.

—

Violette (XXI, 616). — Cette question a été posée plusieurs fois, jusqu'à présent sans réponse concluante. (Voir *Intermédiaire,* XVII, 233, 313; XVIII, 234, 393.)

UN BIBLIOPHILE POITEVIN.

—

Monogrammes à expliquer (XXI, 616). — Il ne paraît pas possible de trouver dans les monogrammes des tapisseries des indications se rapportant aux noms des donateurs ; ce sont de simples marques de fabrication. Le 4, barré ou non, n'est certainement pas un chiffre. — M. Muntz en a reconnu une dizaine (voir son travail dans la *Chronique des arts,* du 30 juin 1888).

GERS.

— La discussion et la résolution du problème posé par M. Arnoult sous la forme de six monogrammes exigerait de longs développements.

Pour aujourd'hui bornons-nous à retenir les marques 1, 2 et 6, qui ont un air de famille et de parenté. La forme générale qui leur est commune est bien celle d'un G, avec cette particularité que le trait supérieur se termine en *roc* d'échiquier, figure bien connue en blason. On la trouve dans les armes des Roquelaure, dans La Roche-Fontenille, etc., qui ont ainsi des armes parlantes, et, bien que les Rochefort de Dijon ne portent pas dans leur écu cette pièce héraldique, ils ont pu en emprunter le signe doublement représentatif de leur nom, roc et fort étant synonymes de ce que nous appelons aujourd'hui une tour.

C'est dans le monogramme 2 que ce signe est le plus explicite avec son double crochet et la petite barre verticale. Le trait oblique dans le G forme d'ailleurs avec le trait vertical un V, et ce trait vertical donne lui-même un I, en sorte qu'abstraction faite de la double croix, ce monogramme donne bien l'explication cherchée GVI ROC-FORT.

Il resterait à élucider la double croix, dite croix de Lorraine, qu'on retrouve sur un grand nombre de marques d'imprimeurs, graveurs et autres maîtres des arts et métiers. Nous n'en connaissons pas encore d'explication satisfaisante, et nous souhaitons que M. Paul Delalain, qui nous en a promis une dans la préface de l'inventaire des marques du cercle de la librairie de Paris, veuille bien nous la révéler avec sa haute compétence. Le signe en forme de 4 n'est pas d'ailleurs mieux connu.

SUS.

—

Revision ou Révision (XXI, 641, 702). Dit-on et écrit-on révoir, révue? Non; j'en conclus qu'on doit ou qu'on devrait dire revision. Mais l'on dit révision gé-

néralement, voire exclusivement, malgré l'Académie; c'est une de ces bizarreries comme il y en a tant, et comme il y en aura de plus en plus dans l'usage de notre langue. Que voulez-vous, mon Vieux Chercheur, inclinons-nous devant la force des choses. C'est ce qu'a fait Littré, notre maître, et son autorité est bien forte. Somme toute, cela ne nous fait pas grand mal.

(Nimes.) CH. L.

— M. Francisque Sarcey, en signalant dans un très gracieux article, dont nous le remercions, la question posée, nous donne la réponse suivante (*XIX° Siècle*, 16 novembre) :

Tout cela, voyez-vous, c'est affaire d'usage et non de règle. Il est certain qu'à ne regarder que l'étymologie, mieux vaudrait dire : reviser, et revision, sans accent aigu, comme on dit, redire, reporter, refaire, retourner, que sais-je? Mais il y a une foule de mots où le *re*, sans raison aucune, a fini par se prononcer *ré*, bien qu'il ne marque que la répétition (et non la repétition).

L'*é* aigu ne se justifie guère que dans les mots qui ont *es* en latin, comme *respondere*, dont on a fait répondre. Pour les autres, dame! c'est au petit bonheur. Vous n'avez qu'à prendre un des meilleurs et des plus savants livres qui aient été écrits sur la matière : *De la prononciation française depuis le commencement du seizième siècle*, par M. Charles Thurot; vous verrez que *re* s'est prononcé de l'une ou de l'autre façon sans motif bien appréciable.

Bouhours a remarqué que, lorsque *re* se trouve dans le latin et que le verbe français en a été tiré tout entier, sans beaucoup d'altération, l'*e* est fermé : réciter, réclamer, réserver, réformer, réprimer, répéter, résonner, rétracter, résister, etc., etc.

Mais cette règle n'a pas toujours eu son effet immédiat. Il paraît que l'on a dit longtemps : *resoudre, je me resous* ; la forme *résoudre* n'a prévalu qu'assez tard. En revanche, beaucoup de gens prononcent encore et écrivent : un *régistre, enrégistrer*, tandis que c'est la forme *registre* et *enregistrer* qui a prévalu.

Nous écrivons et prononçons, à Paris, *redondance*. M. Thurot nous apprend que nombre de personnes disent et écrivent : *rédondance*. Au temps de Corneille, on disait : *rélé guer*. Nous disons aujourd'hui : *reléguer*, mais nous avons gardé *rélégation*.

J'engage le Vieux Chercheur de l'*Intermédiaire* à lire tout ce chapitre de M. Thurot; il se convaincra que le peuple est allé un peu au hasard; mais il n'y a pas à dire : il faut suivre ses indications, car c'est lui

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

J'écris donc réviser et révision, parce que tout le monde l'écrit ainsi, sans me soucier de ce qu'en pense l'Académie, dont la seule fonction est de ratifier l'usage des honnêtes gens.

— Il me semble que, malgré l'autorité de l'Académie, tout le monde (ignorants ou gens instruits) prononce *révision*, et aussi *réviser*. Autrefois, l'Académie écrivait *révision* et *reviser*. Elle a voulu faire disparaître cette anomalie, mais c'était le changement inverse qu'il fallait opérer pour se conformer à l'usage. Cet usage est d'ailleurs fondé sur l'analogie avec d'autres mots du même genre. Ainsi *reformer* veut dire *former* de nouveau, tandis que *réformer* signifie donner une nouvelle forme. De même *reviser* ne devrait indiquer que l'action de *viser* une seconde fois, comme dans ces vers de Ronsard :

Or il est temps que ce propos je change,
Pour *reviser* au blanc de ta louange.

Et au contraire *réviser* équivaudrait à examiner de nouveau pour corriger ou modifier.

C'est ainsi encore que *repartir* a le sens de *partir de nouveau*, et par extension de répliquer, la forme *répartir* étant réservée pour désigner un partage, une distribution. Dans ces différents cas, *re* donne uniquement l'idée d'une réitération de l'action; *ré* implique dans le composé quelque chose qui n'est pas dans le mot simple. Pour ces motifs qui me paraissent avoir leur valeur, je continuerai à dire et à écrire *réviser*, *révision*.

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

DICASTÈS.

—

Patois de Chanaan (XXI, 642). — Je lis, en effet, dans l'ouvrage de madame de Gasparin intitulé : *Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui* (Paris, 1854, in-12, p. 114) : « Ne parlons pas ce qu'un chrétien très individuel appelait : *le patois de Chanaan*. » Et elle cite quelques échantillons textuels de ce style auquel elle veut faire la guerre. Exemples : « De telles plaies ne peuvent être pansées qu'avec le baume de Galaad » (pour dire que l'Evangile peut seul consoler de certaines douleurs). — « Nous avons une bonne récolte à N... quelques épis mûrissent. » — A N..., nombre d'âmes, après s'être débattues, finissent par se prendre dans les filets de l'Evangile. — « A madame X., qui habite une des forteresses de l'ennemi. » — Les *ouvriers*, les *champs*, les *moissons*, toutes ces métaphores évangéliques sont pour madame de Gasparin du « patois de Chanaan ». Elle demande en grâce que « l'on remonte de ces formes d'une désolante banalité

au parler net et vrai de nos pères; qu'on appelle les choses par leur nom, qu'on sache dire qu'*un chat est un chat* », et elle croit que « la conscience publique y gagnerait presque autant que les belles-lettres ». « On s'accoutume, dit-elle, en employant ces tours affectés, ces répétitions monotones, à ne pas penser avec simplicité, avec rondeur; on parvient même à ne pas penser du tout; cependant la machine est remontée, elle va, et de là ce *parlage* religieux avec le cœur froid, la boursouflure à défaut de l'idée, l'expression sans le sentiment : un mensonge, en un mot. » « Il en résulte que nos adversaires, ajoute-t-elle, se moquent, lorsqu'ils le rencontrent, de cet idiome étrange, parodie du langage biblique... » Elle demande qu'on « laisse de temps en temps *pendre au croc* toutes ces figures qui, depuis tantôt deux mille ans, servent à tous et toujours, et qui ont bien mérité quelque relâche ».

Voilà bien, avec toutes définitions et herbes de la Saint-Jean, le passage demandé par S. D. Mais on voit que madame de Gasparin n'avait pas la prétention d'employer la locution de « patois de Chanaan » pour la première fois. Elle l'impute à « un chrétien très individuel... » Quel est-il? QUESTOR.

— Cette locution pittoresque remonte, je crois, plus haut que madame Agénor. Ne serait-elle pas déjà dans Voltaire ou dans Bayle? N'est-elle pas un peu synonyme de *style réfugié?* Je serais enchanté, pour ma part, que quelqu'un de nos chercheurs en déterminât le véritable sens et en indiquât la véritable source.

E. H.

— « Patois de Chanaan » est le péjoratif de « *langage* de Chanaan ». Les Réformés de France, qui parlaient ce langage, s'en sont eux-mêmes honorés. Témoin les deux extraits que voici :

« Le pasteur de l'Eglise française de Londres, Jean d'Espagne, apportant à Cromwell (8 août 1653) son traité de *Shibboleth, ou Réformation de quelques passages ès versions françoise et angloise de la Bible* (Londres, 1653, in-12), dit au Protecteur : « Monseigneur, nous ne sommes pas étrangers pour vous : nous parlons *le langage de Canaan*, et beaucoup de votre nation qui fréquentent notre assemblée, savent que Christ est au milieu de nous », etc.

Un peu avant la Restauration de Charles II, Maximilien de l'Angle, pasteur de Rouen (dans sa *Lettre sur la religion du Sérénissime Roy d'Angleterre*, destinee à triompher des répugnances puritaines), écrit : « Il adhère certainement de cœur à la Religion Protestante, autant que l'on peut juger de la profondeur de cette partie-là. Après la déroute de Worcester, ses propos partaient d'un cœur que l'Evangile avait sanctifié; il parlait tout à fait *le langage de Canaan...* Il n'y a que la vraie religion qui donne cette trempe-là. » F. DE S.

—

Washington Irving (XXI, 647). — Je ne connais qu'une traduction française actuellement parue du *Sketch Book*, chez Poussielgue, à Paris, rue Cassette, 15.

LE ROSEAU.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inédite de l'abbé Grégoire. — Cette curieuse lettre de l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher est extraite des archives départementales de Loir-et-Cher, où nous en avons pris copie.

LIBER.

Paris, 22 sept. 1792, l'an premier de la république; on vient de décréter cette ère.

Messieurs et chers concitoyens.

L'an dernier, le sieur Capet s'évada le 21 juin; cette année, le 21 septembre, nous avons anéanti le trône de ce monstre couronné; depuis hier, la joie m'a suffoqué au point de n'avoir pu manger ni dormir, la royauté abolie en France est l'acheminement à la fédération des peuples.

La lettre que vous avez bien voulu m'écrire m'annonce que le curé de St-Martin de Sargé a prêté son serment avant le décret relatif aux réfractaires, et que conséquemment il est dans l'exception favorable. Je ne retrouve pas en ce moment la lettre, que je vous renverrai.

Je n'ai pu jusqu'ici m'occuper des diverses commissions qui m'ont été données par les agents du ministère, aujourd'hui je verrai Rolland, il va quitter ce poste, parce qu'ayant la faculté d'opter, il préfère d'être à la Convention Nationale.

Je réclame votre bienveillance, messieurs, pour un article urgent; on pille les fruits provenant du jardin de l'évêché; à la porte de l'évêché est la femme du jardinier qui insulte Mde Dubois, c'est-à-dire une des personnes les plus vertueuses que j'aye jamais connu, et les imprécations, les outrages sont portés au point que Mde Dubois en est désolée. Deux motifs puissants, la crainte de voir l'évêché au pillage, et la sécurité personnelle de Mde Dubois, vous décideront sans doute, messieurs, à chasser au plus tôt cette mégère de portière.

Nous venons d'envoyer trois commissaires à Orléans pour apaiser les troubles. Ce soir ou demain, on proposera d'élever en face des Tuileries une statue à la liberté, avec diverses inscriptions, dont une sera le décret qui *abolit la royauté*.

Je vient de voir Manuel et Sergent, le décret sera proclamé demain avec la plus grande solennité.

Payne est arrivé, nous dînons aujourd'hui ensemble; dommage est qu'il sait très peu le français.

On annonce en ce moment que l'armée de Dumouriez est aux prises avec l'ennemi depuis quinze heures, et comme on n'a vu aucun fuyard, on augure merveille de l'issu du combat. Je ne vous garantis rien, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une lettre de Dumouriez, que Pétion m'a montrée, donnait des espérances sur l'avantage de la position.

Salut cordial et fraternel. GRÉGOIRE.

Mrs les Administrateurs du département de Loir-et-Cher.

—

Un verbe irrégulier et envahisseur. — Eviter les consonances et les répétitions de mots est une des grandes préoccupations de celui qui écrit; mais il est des vocables maudits qui semblent se multiplier sous la plume, le verbe faire, par exemple. A preuve, les citations suivantes :

« Quel mal fais-je à Alberte, dit le feuilleton d'un grand journal, et en quoi le fait d'accompagner Cécile au bal lui fera-t-il, à elle, sa vie meilleure ou moins triste? Elle-même m'eût conseillé de faire la chose. »

« Vis-à-vis d'une femme Cauchois, lit-on dans un réquisitoire, le prévenu s'est fait passer pour un ancien officier, et il s'est fait faire des présents pour faire exonérer son fils. »

« Le patron a voulu me faire faire ce que je ne devais pas faire, écrit un commis voyageur à un collègue; je l'ai envoyé faire f... Vous direz peut-être que les affaires sont les affaires et que je pouvais faire dix francs ce qui n'en valait que cinq, le fait est que beaucoup le font ainsi et passent pour avoir du savoir-faire; mais ma devise est : Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Non, le Dieu qui m'a fait ne m'a point fait en [vain,

affirme Voltaire en douze monosyllabes. Ils abondent dans notre flore poétique, soit dit en passant, les vers à monosyllabes, et ce ne sont pas les plus harmonieux. Bornons-nous à mentionner : Le jour n'est pas plus pur... Si grands que sont les rois...

Malheureusement dans la plupart des cas, on ne pourrait, sans nuire à la clarté de l'expression, remplacer faire par un autre verbe; c'est une domination qu'il faut subir. Une obligation de faire!

Un impôt sur ce verbe irrégulier et envahissant ne contribuerait pas médiocrement à combler le déficit du budget.

E. DE NEYREMAND.

—

Une recherche de paternité en 1792. — On sait que notre ancienne jurisprudence, contrairement au Code civil, admettait la recherche de la paternité et qu'en cas de preuves ou même de présomptions suffisantes à cet égard, le père prétendu était tenu de fournir des secours à la mère et des aliments à l'enfant; mais que néanmoins la simple déclaration d'une fille grosse ne suffisait pas pour convaincre l'homme qui se défendait d'avoir eu avec elle des relations intimes.

Or voici sur la question un document qui m'a paru assez curieux par sa naïve crudité, et que je crois inédit. Il a été copié sur l'un des registres d'une commune rurale de l'Eure, et le copiste a scrupuleusement respecté le style et l'orthographe du texte :

Aujourd'hui mercredi, 31 octobre 1792, l'an premier de la République française, d'après le rapport de Françoise Desportes, fille mineure de Jean-Jacques Desportes, laboureur, demeurant au Mesnil d'Andé, Elle nous a requis, en présence dudit Desportes son père, nous maire et officiers municipaux de la paroisse d'Andé, de lui dresser procès-verbal, en nous déclarant qu'elle se trouvait enceinte d'après s'être amusée avec Louis Prévost, dans plusieurs occasions, dont la première fois se sont trouvés en revenant du pèlerinage de Saint-Lubin, dans la cotte entre St-Lubin et Louviers, auprès d'une haie; la seconde, dans les grandes vignes du Mesnil; la troisième, dans la maison de mon père durant la grande messe, et les autres fois autant qu'il a désiré, dont je me déclare de ma grossesse d'environ sept à huit mois. En foi de quoi nous lui avons, d'après sa réquisition, le présent pour lui servir et se pourvoir envers ledit Louis Prévost à ce sujet, dont la fille Desportes a signé en jurant la vérité, présence de nous maire et officiers municipaux, les jour et an que dessus.

Marque de	LOUIS DESRUES, officier.
+	NICOLAS DESRUES, procureur.
Françoise Des-	JEAN DEPORTE.
portes.	ANDRÉ DIRÉ, greffier.
	NOEL DESPORTES, maire.

(Caen.) *P. c. c. :* T. R.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1888

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 décembre 1888.*

XXIe Année. — No 495.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *Ve Année.* — No 120.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

De l'origine du mot zut. — Marchant sur les traces d'*un vieux chercheur*, et m'occupant, comme mon *ancien*, de certains mots à la mode, je voudrais demander quel est le premier de nos écrivains qui s'est servi du mot si pittoresque récemment introduit dans le langage... administratif. Quelqu'un m'assure que *zut* se trouve pour la première fois dans un des livres du futur académicien, M. Zola, mais d'autres prétendent que le célèbre romancier a eu un précurseur dans l'auteur de je ne sais plus quelle chanson qui courait les rues sous le second empire. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Et delenda est Carthago! — L'anecdote relative à ce mot de Caton est-elle véridique et dans quel auteur est-elle consignée? K. P.

—

Tambour panurge. — Je trouve dans une délibération de municipalité du 11 vendémiaire an III : « Arrêté qu'on « achètera un *tambour panurge* et de la « musique pour une somme de cent cin- « quante livres. » Qu'est-ce que c'était que cet instrument? ARVERNUS.

—

Sur un quatrain cité par Drumont. — L'auteur de *la Fin du monde, étude psychologique et sociale*, dit (p. 11) : « Là, à quelques lieues à peine [du Glandier], une abbaye de chartreux est profanée également. Tous ceux qui se succèdent là dedans meurent d'une mort tragique. Le dernier possesseur, qu'on croyait riche, épouse une jeune fille portant un des beaux noms de l'ancienne France, le nom d'une famille ducale qui fut célèbre par un quatrain; il a d'elle deux enfants: un fils et une fille. Le fils s'engage, est envoyé dans les compagnies de discipline et fusillé quelque temps après; sa fille, après une série d'aventures bizarres, finit par épouser l'horloger Pel! » Quel est donc le quatrain qui rendit célèbre la famille visée par Edouard Drumont? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Tu quoque, mi Brute! — Où cette apostrophe de César à Brutus est-elle consignée d'une façon authentique? Y.

—

Phrases malheureuses. — Un chroniqueur d'un grand journal parisien commençait ainsi l'autre jour un article sur les abattoirs de la capitale :

« Il y a longtemps que je souhaitais « vous conduire aux abattoirs... »

Dans le même genre, un directeur d'une grande compagnie de chemins de fer, qui avait à se plaindre de différents vols, mandait naguère à ses agents :

« La compagnie de *** est exploitée par « des voleurs... »

Pourrait-on citer d'autres aménités du même tonneau? SUS.

—

Napoléon III dramaturge. — M. Maurice Guillemot, dans une biographie de Gondinet parue récemment, avance un détail, je crois, peu connu, qui mériterait confirmation.

Après avoir cité quelques-uns des nombreux collaborateurs de l'auteur dramatique dont nous déplorons encore la perte, il s'excuse de ses omissions, par ce fait que le nom de la plupart ne figurait pas sur l'affiche. Il rappelle alors que

Napoléon III ne dédaignait pas de suivre l'exemple de M. de Morny, et qu'il composa ainsi, sous le voile de l'anonyme, quelques pièces avec Gondinet.

Y aurait-il de l'indiscrétion à demander dans quelle mesure on doit ajouter foi à cette assertion ? PONT-CALÉ.

—

Me Bollet, notaire au Châtelet. — Peut-on me dire quel est le détenteur actuel des minutes de ce fonctionnaire vivant vers 1580?

Ce serait un curieux répertoire que le relevé, par provinces, départements ou villes, des titulaires qui se sont succédé dans chaque étude. E. B.

—

Les Emigrés pendant la campagne d'Espagne. — Pourrait-on me dire quels étaient les corps émigrés constitués et avec uniforme qui ont servi en Espagne contre l'armée française en 1808 et en 1814?

Un détachement d'un régiment de cavalerie d'émigrés portant l'habit vert, le chapeau rabattu d'un côté et relevé de l'autre, avec cocarde et plumet blancs, fut fait prisonnier par un détachement de dragons et la 3e compagnie du 3e régiment d'infanterie légère, faisant partie du corps du maréchal Victor, dans le village d'Almaraz, dans le combat qui eut lieu en 1810. GERMAIN BAPST.

—

La grande Catherine et la veuve de Calas. — Damilaville, le *gobe-mouches de la philosophie*, comme l'appelle d'Holbach, écrivait à Voltaire, le 29 avril 1765, que l'impératrice Catherine se proposait de faire un présent à la veuve de Calas.

A-t-elle réalisé ce projet ?

SIR GRAPH.

—

Ecole de Brienne. — Qui pourra me rendre le service de me dire où il me serait possible de me procurer les noms et prénoms de *tous* les élèves de l'Ecole de Brienne de 1779 à 1790 ? BEATUS.

—

A quelle époque commença-t-on à se poudrer? — Un de nos collaborateurs s'occupait, dans le numéro du 10 décembre dernier (p. 707), d'*une poudre de guerre à retrouver*. Je m'occupe d'une autre *poudre blanche* bien différente, à propos d'un passage d'un ouvrage tout récent et fort intéressant sur *François Bosquet*, par M. l'abbé Henry (Paris, E. Thorin, 1889, grand in-8, p. 171). Le savant biographe cite une lettre de Bosquet à Séguier, du 20 juin 1644, où il est question de *poudres de senteur*, et il ajoute en note : « Quelques auteurs attribuent l'introduction en France de ces poudres à des Italiens venus dans notre pays avec Catherine de Médicis. L'écrivain de l'*Encyclopédie du XIXe siècle* (t. XX, p. 241) affirme, cependant, que ce n'est guère que vers l'an 1650 que l'on voit la poudre commencer à prendre faveur. La lettre de Bosquet à Séguier lui donne tort. Nous avons relevé, d'autre part, dans une vieille chronique de 1613, un récit fort drôle qui semblerait indiquer que la mode de se poudrer était, sinon générale, du moins très répandue dans la haute classe, en France, dès les premières années du XVIIe siècle. » Décidément à quand remonte l'usage de la poudre en France ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La secte des labadistes. — Voudrait-on me fournir quelques renseignements sur la secte des labadistes ? Son chef, Jean Labadie (1610-1674), prétendait que les actions les plus impures peuvent être sanctifiées en les rapportant à Dieu. Il mettait d'ailleurs sa morale en pratique et eut une vie fort agitée.

G. SAINT-HÉLIER.

—

Les chats de Peiresc. — Dans la notice très intéressante sur Peiresc, lue par M. Léopold Delisle, à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il est un passage fort curieux relatif « aux chats d'une espèce « rare, venue sans doute de l'Orient, que « l'antiquaire provençal élevait chez lui « avec des soins tout particuliers ».

Cette espèce a-t-elle été conservée, et pourrait-on en indiquer encore à l'heure actuelle des représentants « soit à poil de « rat, soit à poil de martre, ni moins es- « timables ni moins rares »? SUS.

—

Louis Saunier. — Où pourrait-on trouver des détails biographiques sur Louis Saunier, qui fut, de 1727 à 1785, grand doyen des maîtres des requêtes au conseil d'Etat ?

Il naquit en 1707 à Montpellier et fut bienfaiteur de la ville de Ganges dans les Cévennes. LA COUSSIÈRE.

—

Lettres de Bongars. — Barbier dit que le traducteur des lettres latines de Bongars est l'abbé de Brianville. Or l'épître au Dauphin qui précède les trois éditions de ces lettres est signée D. H. Quelles sont ces initiales ? R.

—

Abbayes laïques. — Le *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, par Paul Raymond, mentionne un grand nombre d'abbayes laïques ayant existé dans la Navarre, le Béarn et la Soule. Sous la seule lettre A on en trouve 21 : Abitain, Accous, Andrein, Angaïs, Angous, Aramits (deux), Araujuzon, Araux, Arrast, Arrien, Arros, Artin, Arudy, Assat, Asson, Audirac, Auga (deux), Aussevielle, Aydius. Les autres lettres de l'alphabet sont à l'avenant.

On appelait abbés laïques ceux qui avaient des dîmes inféodées, avec droit de patronage et de nomination aux cures.

Un de nos collaborateurs voudrait-il être assez aimable pour m'apprendre ce qu'on entendait réellement par abbayes laïques et pourquoi il en existait un si grand nombre au pied des Pyrénées ?

F. M.

—

Les tableaux du Cabinet du Roi étaient-ils publics avant la Révolution ? — Je lis dans un ouvrage d'*enseignement* qui vient de paraître et qui a pour titre : « Promenades au Musée du Louvre », par M. Gaston Cougny, la phrase suivante :

« Jusqu'en 1793, la royauté avait cons-
« tamment tenu secrets, pour l'agrément
« personnel du monarque, les chefs-
« d'œuvre réunis par son ordre. »

Cette affirmation n'est-elle pas erronée?

SUS.

—

Le Vengeur au Panthéon. — Sur la proposition de Barère, la Convention vota qu'en souvenir du *Vengeur*, un vaisseau (une réduction, bien entendu) serait suspendu aux voûtes du Panthéon.

Fut-il donné suite à ce vote ?

ALPHA.

—

Une explication, s'il vous plaît.—Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, cardinal, ministre de Louis XII, mourut à Lyon, le 25 mai 1510, dans le couvent des Célestins.

Le Roi suivit les funérailles de son fidèle serviteur; il fit très bien. Le duc d'Angoulême, plus tard François Ier, le duc de Lorraine et le chancelier de France accompagnaient le Roi, et je les approuve. On vit, dit-on, à la cérémonie, onze mille prêtres et douze cents prélats. Malgré mon respect pour les historiens, je ne puis le croire.

Mais dans le convoi j'aperçois: « Après le chariot où estoit le dict corps couvert de drap noir, son Jacquet-Jannot, à pié. »

Qu'était-ce que le *Jacquet-Jannot* du cardinal ? A. VINGT.

—

Les jeux d'un fils de France. — Dans une lettre écrite en 1692, Beauvilliers de Saint-Aignan parle des jeux auxquels pourra se livrer le duc de Bourgogne, alors à Fontainebleau, — en cas de mauvais temps au *gallet*, au *Roy qui parle*. — « Si la pluie cesse, il jouera *à la morue*... »

Le *gallet* ou *galet* est peut-être le jeu de la *marelle*, où l'on pousse du pied un caillou, un galet... Mais le *Roy qui parle* et surtout la *morue ?*

PAUL EDMOND.

—

Les plagiats (?) de Molière. — Nous trouvons dans un article du *Temps* un entrefilet qui demande quelque explication :

« Cette comédie des *Académiciens* (de Saint-Evremont) contient une scène excellente, que Molière a prise avec sa facilité coutumière à tirer d'autrui tout ce qui lui convenait. »

In caudâ venenum, pourrait-on répéter une fois de plus. Mais cette... boutade est-elle suffisamment justifiée; et l'immortel comique, qui a, comme les dieux, son temple et ses dévots, doit-il être lavé de cette grave accusation? Dans le cas contraire, quels sont les auteurs pastichés, et les passages incriminés ?

PONT-CALÉ.

—

Biographie et œuvres de Dumas père. — Comme, depuis plusieurs années, je travaille à réunir les éléments d'une seconde

édition de mon Etude sur Alexandre Dumas, j'adresse par avance mes plus sincères remerciements à ceux de mes honorables collaborateurs qui voudraient bien me communiquer des lettres inédites dont l'illustre écrivain aurait été le signataire ou le destinataire, et des fragments quelconques de son œuvre poétique inconnus ou peu connus du grand public. Tout autre renseignement biographique, littéraire, bibliographique serait accueilli avec la même reconnaissance, et la source de mes informations indiquée scrupuleusement.

(Laon.) CHARLES GLINEL.

—

M. Pierre et M. Paul. —

Ce bon M. Pierre qui traverse les deux derniers chapitres du livre sur les philosophes français (de Taine) avec sa cravate blanche et son habit bleu à boutons d'or, symbole du génie de l'analyse, — ce savant distrait et abstrait, M. Paul, qui loge dans une mansarde de la rue Copeau, avec le génie du système. Le trait réel est ici poussé si loin, que les noms véritables de M. Pierre et M. Paul viennent sur les lèvres. C'est le triomphe du trompe-l'œil.

Caro, l'*Idée de Dieu,* p. 145.

Plusieurs noms viennent en effet sur les lèvres à cette lecture ; toutefois, de crainte de me tromper, je crois bon de solliciter le flair de nos habiles *détectives* littéraires. PAUL MASSON.

—

Objets d'ivoire à Dieppe. — Madame de Genlis étant à Dieppe (en 1768 ou 1769) dit dans ses *Mémoires* (II, 81) : « Nous visitâmes les boutiques remplies de jolis ouvrages en ivoire... » Il me semblerait intéressant si quelque Intermédiairiste pouvait fixer l'origine de ce commerce à Dieppe et dans les autres villes de bains de mer. P. CORDIER.

—

Caricatures — Jeux de mots. — A quelle suite pourrait-on rattacher une série de charges, de l'époque Louis XVI, très finement gravées dont voici les titres :

L'abbé Zicle — l'abbé Daine — l'abbé Tise — l'abbé Quille.

La mère Luche — la mère Idienne — la mère Daillon.

Le père Manent — le père Oquet — le père Clus.

Ces pièces sont de format in-12, sans signatures. Sur le verso de chacune on a gravé tantôt une fleur, tantôt une carte à jouer, tantôt un arlequin, tantôt un soldat. Elles sont légèrement coloriées.

SUS.

—

Monument découvert à Herculanum. — Connaît-on l'auteur des gravures satiriques publiées sous ce titre vers 1792 ?

FRANC-ALLEU.

—

Le télescope d'Herschell. — Ce télescope appartenait à Lucien Bonaparte. La Belgique en offrit, paraît-il, quinze mille francs au prince Pierre, qui les refusa. Ce télescope est-il toujours la propriété de la famille Bonaparte ? RIP-RAP.

—

Machaut le trouvère. — A-t-on enfin publié les poèmes historiques de ce troubadour voyageur, dont la Bibliothèque nationale possède les manuscrits ?

K. P. DU ROCH III.

—

Daguerréotype Lerebours. — Il existe un album, publié vers 1846, de très curieuses gravures exécutées par divers artistes : Callon, Salathé, Martens, Appert, représentant des monuments de l'Egypte, le Sphinx, la colonne de Pompée et d'autres, l'Alhambra de Grenade, une vue de Rome sur le Tibre.

Elles ont été publiées par Rittner et Goupil à Paris ; au-dessous de chaque gravure, il y a à droite : *Daguerréotype Lerebours;* à gauche, *impr. Bougard.*

Par quel procédé, sans doute différent de la photogravure actuelle, qui est devenue un art chez les Dujardin, les Lemercier, les Fernique, Yves et Barret, etc., a-t-on exécuté ces gravures, qui ont toute la finesse d'une photographie ? CZ.

—

« Les Sympathies. » — Quel est l'auteur de l'ouvrage suivant : « Les Sympathies, ou l'art de juger, par les traits du visage, des convenances en amour et en amitié », par madame de G... Avec 32 planches, représentant des figures (coloriées). 2e édition. Paris, chez Saintin, libraire de la cour, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 11. 1817. 1 vol. petit in-8 carré. 79 pages. J. LT.

—

Un livre sur l'industrie allemande. — Je possède une brochure sans titre, for-

mat in-8, sans date ni nom d'imprimeur; 144 pages.

Le titre de départ, page 1, porte : « *Etat industriel de l'Allemagne et parallèle des expositions de Paris et de Berlin.* » Les 144 pages contiennent quatre chapitres et une partie d'un cinquième. Le chapitre II est intitulé : « Court parallèle des expositions de Paris et de Berlin. »

Ces 145 pages (chiffrées 1-144) sont brochées sous une couverture non imprimée sur laquelle se lit cette note manuscrite: « Feuilles tirées de mon livre sur l'industrie en France et en Allemagne, qui paraîtra à la fin du mois. » Et au dos, autre mention manuscrite : « Industrie allemande, 1845. »

Le nom de l'auteur, s. v. p.?

Je n'ai rien su trouver dans le *Journal de la librairie*, ni dans le *Catalogue d'O. Lorenz*.

Ai-je mal cherché? P. LBE.

RÉPONSES

La Table des matières de l'année nous force d'ajourner au numéro prochain, 10 janvier 1889, la plus grande partie des Réponses.

—

Vase nocturne (XVIII, XIX, XX, *passim*; XXI, 364). — Après la cour et l'église, passons au théâtre et à la Chambre.

Une tragédie ayant pour titre : *le Pot de chambre cassé*, fut imprimée à Paris, en 1749, sans nom d'auteur. On l'attribua généralement à Grandval le père; elle ne paraît pas avoir été représentée sur le théâtre, mais un siècle plus tard il fut joué sur la scène... de l'Assemblée nationale, dans la séance du 5 juillet 1848, un intermède comique dont le petit meuble était l'objet, et M. Falatien l'acteur. Ce député se plaignait que, dans une visite ou perquisition domiciliaire faite chez lui au mépris de son inviolabilité parlementaire, on n'eût pas respecté « son petit meuble ». A ces mots, disent les comptes rendus, la voix de l'orateur se perdit au milieu des rires de l'Assemblée. Cette anecdote de chambre à double titre nous a paru devoir être rappelée. SUS.

—

Les ex-libris de bibliophiles (XVIII, 68, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 108, 137, 169, 206, 236, 269, 746; XXI, 110, 138, 523, 584, 620, 650).—Nouveaux ex-libris à échanger. — Ex-libris de MM. Favier et Porcher.

—

Un complot contre Louis XVIII (XXI, 577, 722). — Je possède un manuscrit petit in-folio intitulé : *Précis des événements remarquables arrivés à Lille dans les années* 1814-1815, par M. Guérin, juge au tribunal de Lille. L'auteur manifeste dans ces pages un royalisme non moins fougueux qu'attendri. Il raconte avec force détails le passage de Louis XVIII à Lille, le 22 mars 1815, et il n'est nullement question de complot. Il dit bien que l'armée n'était pas favorable au roi fugitif : « Et comment les militaires lui auraient-ils rendu des honneurs, puisque peu s'en fallut qu'ils ne l'empêchassent d'entrer dans la ville, et même qu'ils ne l'arrêtassent pour le livrer à Bonaparte, qui venait de le chasser de son trône. En effet, quand le Roi fut arrivé dans les ponts, il trouva la porte fermée et un certain nombre d'officiers qui, étant groupés, semblaient délibérer sur ce qu'ils avaient à faire; M. le duc d'Orléans parlementait avec eux, et je ne doute pas que la présence de ce prince, aimé des militaires, n'ait beaucoup contribué à sauver le Roi. Cependant des paysans, meilleurs Français que toutes ces épaulettes, leur donnaient un bon exemple... »

Quant à Fontanier ou Fontainier, il n'en est fait mention au cours de cette narration. L'auteur dit bien que le Roi fut entouré par des gardes nationaux, des canonniers sédentaires et quelques gardes d'honneur chez le maire, où il avait logé une nuit, que ces mêmes gardes d'honneur l'escortèrent jusqu'à Menin le lendemain, mais aucun nom n'est cité. Je remarque seulement le paragraphe suivant, relatif au trajet du Roi lorsqu'il eut franchi la porte de la ville, au moment de son entrée : « Comme la voiture allait au très petit pas, le peuple s'en approchait si aisément que, les glaces étant baissées, et le Roi faisant signe de la main pour marquer sa reconnaissance, plusieurs personnes la lui prenaient et la baisaient, notamment M. Poissonnier, à qui le Roi demanda la sienne et la serra affectueusement, pour lui exprimer combien il était sensible à la bonne réception

qu'on lui faisait et à l'intérêt qu'on prenait à son malheur; Poissonnier se retira fondant en larmes. La même chose arriva à M. Lejaune, instituteur, qui manqua de tomber faible en s'en retournant chez lui. »

Si dans la chanson reproduite (col. 722) je lisais Poissonnier au lieu de Fontainier, ce qui ne nuirait pas aux vers, je ne pourrais me défendre de trouver à ces couplets un air ironique au lieu de ressentir un frisson d'effroi.

(Douai.) Dr M.

—

Centenaire de Buffon. Où est-il né? La plaque de son cercueil (XXI, 614, 699).— Buffon est bien né à Montbard. Voici son acte de baptême extrait des registres de l'état civil de la mairie de cette ville. Je respecte l'orthographe.

Georges-Louis, fils de Benjamin-François Leclerc, conseiller du Roy, Receveur du grenier à sel de Montbard et de D. Anne-Christine Marlin, né le 7 septembre 1707, a esté baptisé le jour suivant. Le parrain, M. George Blaizot, segr de St-Estienne-Marigny, Me ordinaire à la chambre des contes à Chambéry et représenté par M. Leclerc, coner du Roy, subdélégué à l'intendance de Bourgogne. La marraine, D. Gillette Despoisses, veuve de M. Vaussin, avocat. Signé: Lorin.

La terre de Buffon (aliàs *Buffons*), possédée par la famille Leclerc, fut érigée en comté par lettres patentes du roi Louis XV, du 17 juillet 1772. De là le titre de comte de Buffon porté par le grand naturaliste, et que quelques héraldistes ont prétendu, à tort, n'être qu'un titre de courtoisie.

Il reste à expliquer comment l'auteur de l'inscription relatée par C. R. (XXI, 614) a été amené à faire naître Buffon à Dijon. Serait-ce parce que son père était en dernier lieu conseiller au parlement de Bourgogne, charge dont il avait été pourvu en 1728? L'erreur n'aurait-elle pas été découverte avant que la plaque ait été fixée sur le cercueil, ce qui expliquerait que cette plaque ait été trouvée à l'abandon et recueillie par un amateur? Si le possesseur actuel de cette plaque pouvait dire la provenance de la boîte où elle a été trouvée avec des bibelots de vieille ferraille, peut-être arriverait-on à répondre d'une manière satisfaisante aux questions que se pose C. R.

VEREPIUS.

Végétarisme et spiritisme (XXI, 645).— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 11 novembre 1888.

Monsieur et cher Confrère,

« L'étrange assertion » au sujet de laquelle vous voulez bien me questionner, à la colonne 645 de votre très intéressant *Intermédiaire*, a été émise dans une société savante, véritablement *très sérieuse*, la Société de biologie; et vous pourrez la contrôler dans ses comptes rendus, années 1883 ou 1884. — A mon sens, l'auteur (un confrère bien regretté et d'un caractère aussi original que sincère) a, peut-être, un peu exagéré son opinion, pour bien montrer la puissance de l'acte nutritif sur le fonctionnement de la cellule nerveuse. Les manœuvres spirites sont, à coup sûr, l'indice d'un état cérébral *minoris resistentiæ*, fréquent (ainsi que j'ai pu le constater) chez les végétariens exclusifs et surtout chez les *abstèmes*. Il est vrai que végétariens et abstèmes sont ordinairement des malades, ou tout au moins des *dyspeptiques*. Peut-être y a-t-il retentissement direct du *gaster* sur l'encéphale : mais le résultat est le même, en somme, avouez-le...

Bref, vous pouvez rattacher l'opinion (peut-être exagérée, mais que j'ai dû citer à cause de son aspect emblématique et de nature à fixer les idées du lecteur, étranger à la physiologie médicale), l'opinion, dis-je, de Gaëtan Delaunay, — de cette autre opinion, émise par le grand Geoffroy Saint-Hilaire, et citée également dans mon *Hygiène de l'estomac*, p. 358:

« Voyez l'Irlande et voyez l'Inde! L'Angleterre régnerait-elle paisiblement sur un peuple en détresse, si la pomme de terre, presque seule, n'aidait l'Irlandais à prolonger sa misérable existence? Et, par delà des mers, 140 millions d'Hindous obéiraient-ils à quelques milliers d'Anglais, s'ils se nourrissaient comme eux? »

Vous le savez, je suis contre la *créophagie* contemporaine exagérée; mais j'affirme que le végétarisme exclusif est la mort de l'énergie morale. C'est la thèse que j'ai voulu développer au chapitre II de mon *Hygiène de l'estomac*.

Votre tout dévoué confrère,

Dr E. MONIN.

—

Un manuscrit de Tœpffer (XXI, 646). — Nous recevons au sujet de cette question la lettre suivante de M. Charles Tœpffer, fils de l'humoristique voyageur :

Monsieur,

Votre numéro du 10 novembre signale l'existence d'un manuscrit formant album, contenant le récit illustré d'un voyage de R. Tœpffer dans l'Oberland.

Cet album est-il réellement *manuscrit?* La forme d'impression *autographique* adoptée par Tœpffer pour les premières éditions de ses voyages, devenues rares et très recherchées, permet de se tromper à cet égard. Quoi qu'il en soit, il existe sous cette forme un voyage dans l'Oberland, 1835; il n'a pas été imprimé dans les Voyages en zigzag; il est signalé, page 21, dans l'excellente bibliographie des œuvres de R. Tœpffer, publiée en 1887, par M. Mirabaud. — Du reste, neuf voyages n'ont pas été

publiés, même en autographie ; les originaux sont en possession de sa famille.

CH. TŒPFFER.

Paris, 27 novembre 1888.

Le procès de Montalembert en 1854 (XXI, 647). — Il a été imprimé : « Procès de M. le comte de Montalembert, au sujet de son écrit intitulé : *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais*, publié dans le *Correspondant*; — texte revu et corrigé de cet écrit ; — plaidoiries de MM^es Berryer et Dufaure, devant la police correctionnelle et la cour impériale. (24 novembre, 21 décembre 1858.)

« Seule édition complète et authentique.

« Bruxelles, librairie polytechnique de A. Decq, 1859. »

C'est une brochure in-8° de VI-187 pages.

Je l'ai, dans ma bibliothèque, et la mettrai volontiers à la disposition de M. C. G.

A. G.

Gravure avant les armes (XXI, 649). — L'expression gravure avant les armes doit se rapprocher de l'expression gravure avant la lettre. Dans les gravures avec dédicace, on avait la coutume de graver les armes de la personne à laquelle était dédiée la gravure. Les portraits étaient aussi accompagnés des armes de celui dont l'artiste reproduisait les traits. Or, on sait qu'une gravure présentait plusieurs *états*, que l'on désigne sous les noms de *premier état*, *deuxième état*... et enfin de gravure *avant les armes*, ou de gravure avant le *nom* ou la *lettre*.

L'artiste ne gravait les armes que lorsque tous les *états* (tailles, contre-tailles, etc.) l'avaient satisfait.

La gravure *avant les armes* a donc pour l'amateur une grande valeur, puisqu'on y voit, pour ainsi dire, la pensée première de l'artiste.

ST-M. L. S.

— Les personnes compétentes n'ayant pas répondu à la question de Paul Masson, la parole est aux... autres. Je *suppose* qu'il s'agit des armoiries des grands personnages auxquels sont dédiées généralement les anciennes grandes gravures, et qui figurent au bas avec force ornementations. On devait leur soumettre la première épreuve et ne graver leurs armes qu'après avoir obtenu leur approbation et leur autorisation. Une gravure avant les armes serait donc — dans mon hypothèse — tout à fait une première épreuve, antérieure peut-être au premier tirage que l'on appelle « avant la lettre », si toutefois ces deux expressions ne sont pas synonymes.

E. B.

— Autrefois les graveurs avaient souvent la coutume de dédier leurs gravures à de hauts et puissants personnages, ils se mettaient ainsi dans leur bonne grâce et, au point de vue financier, y trouvaient un grand avantage par les avances que ces derniers ne manquaient pas de leur faire au besoin.

En même temps que la dédicace, ils faisaient figurer au bas de l'estampe *les armoiries* du personnage ; on comprendra donc facilement maintenant, étant donné qu'une estampe passe successivement par différents *états* avant d'être terminée, que l'état où ne figurent pas les armoiries sera celui dit : *avant les armes*.

Ainsi par exemple, le *Coucher de la mariée*, une des plus délicieuses estampes de l'école française du XVIIIe siècle, a quatre états bien caractérisés, qui sont, sans entrer dans de minutieux détails :

1er état : eau-forte pure (c'est-à-dire avant toute retouche, à la pointe ou au burin).

2e état : épreuve terminée au burin, avant toutes lettres, avant les armes.

3e état : avec les armes, mais avant la dédicace.

4e état : avec les armes, avec la dédicace (A très haut et très puissant seigneur Armand - Charles - Emmanuel d'Hautefort, etc.) et les noms des artistes sous le trait carré, à gauche : Peint à la gouache, par P. A. Boudoüin ; à droite : Gravé à l'eau-forte, par J. M. Moreau le Jeune, et terminé par J. B. Simonet.

Le *deuxième état* sera donc celui que l'on désignera par *avant les armes*.

Nous sommes absolument à la disposition de notre honorable confrère Paul Masson pour plus amples explications sur des termes techniques tels que : avant la lettre, avant toutes lettres, eau-forte pure, trait carré, état, etc.

GUSTAVE BOURCARD.

Armes de la famille Cornille (XXI, 650). — La question ainsi posée ne donne pas de renseignements suffisants pour qu'on puisse commencer une recherche sérieuse. Il faudrait au moins indiquer un des membres de cette famille, par ses noms et prénoms, ainsi que les titres et qua-

lités. On trouve dans les armoriaux une famille Cornillé. CHEVRON.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La bibliothèque de l'Académie française à l'encan (1816). — « Inconnu par plus de cent volumes », selon l'expression de MM. de Goncourt, Delisle de Sales ne se recommande plus à nous que par les collections considérables qu'il avait formées et dont les catalogues mêmes sont devenus fort rares. Il avait ramassé, en effet, au bon temps, des milliers de brochures et de journaux (particulièrement sur l'histoire de France, la Révolution), et dont il chercha plusieurs fois, sans succès, à se défaire. Elles ne furent dispersées qu'après sa mort. Delisle de Sales ne colligeait pas que des livres : il avait arraché aux brocanteurs la propre bibliothèque de l'Académie française ou, pour parler plus exactement, de la seconde classe de l'Institut, au sein de laquelle un arrêté du Directoire exécutif l'avait appelé. Il serait assurément curieux de connaître les destinées antérieures de ce meuble majestueux, mais encombrant, et aussi celles que lui fit la requête de Assomption Badia. Le dossier d'où j'extrais cette supplique (Archives nationales, F[13], 1248) ne renferme rien qui permette de se prononcer à cet égard. C'est une liasse de papiers administratifs relatifs à l'entretien de la Sorbonne et aux ateliers qu'on y avait distribués aux artistes (d'où le titre provisoire de *Musée* appliqué à ces vénérables bâtiments), lorsqu'un ordre de Napoléon avait expulsé du Louvre les peintres, sculpteurs et graveurs dont la Révolution avait respecté l'antique privilège.

Assomption Badia, veuve de Jean-Claude Izouard de l'Isle de Sales, de l'Académie des belles-lettres.

A Son Exc. Mgr le Ministre de l'Intérieur.

Monseigneur,

Lors de la translation de l'Institut du Louvre au palais des Beaux-Arts, il se trouva forcé de se défaire de son corps de bibliothèque, qu'on ne pouvait placer aux Quatre-Nations.

Les marchands n'en donnèrent que le prix du bois. Feu mon époux, M. de l'Isle de Sales, voyant avec peur briser un monument de cette importance, et consultant plus son goût pour les arts et l'intérêt de l'Institut que ses faibles moyens de fortune, fit le sacrifice de l'acheter, quoiqu'il ne possédât de local, ni de moyens pour la monter. Il la garda non montée dans un local dont il a payé le loyer *ad hoc*, depuis quatorze ans. Il évita, par ce moyen, la dilapidation d'un superbe corps de bibliothèque orné d'un ordre d'architecture en fronton, d'une belle galerie, etc., tout en bois d'acajou, enfin un objet si digne d'être conservé.

Le décès de mon mari me place, monseigneur, dans la nécessité de vendre ce corps de bibliothèque pour aider au payement de ses dettes; mais, pour obtenir une vente un peu moins désavantageuse, il faut la monter.

Après maintes recherches d'un lieu assez étendu et surtout assez haut pour monter et exposer ce morceau d'architecture, je n'ai trouvé que l'église de la Sorbonne. En conséquence, j'invoque la bonté de Votre Excellence, la suppliant de m'accorder la grâce de permettre que ce corps de bibliothèque puisse être monté dans la ditte église, afin d'être vendu; il y sera visité avec intérêt comme un objet d'art parfait et très curieux pour les amateurs et les étrangers.

Cette exposition, qui ne causera ni embarras ni dommage, durera au plus un mois, m'engageant, si j'ai le bonheur d'en obtenir de vous, monseigneur, la permission, à prendre les plus grands soins pour ne rien endommager de l'édifice et à réparer à mes frais les dégâts, s'il y en avait, sous la surveillance des agents de Votre Excellence. J'espère, monseigneur, que la protection de Votre Excellence pour les arts ne permettra pas que cet objet soit avili, quand il y a un moyen si facile de le mettre en valeur.

Daignez, monseigneur, nous accorder cette grâce, et agréer les sentiments de vénération avec lesquels, etc.

ASSOMPTION BADIA, V° DE SALES.

Paris, 22 décembre 1816.

Rue de Sèvres, n° 103.

Cette première requête étant restée sans réponse, la veuve de Delisle de Sales la confirma, en l'abrégeant, un mois plus tard (25 janvier 1817). Le ministre de l'intérieur (Laisné) transmit alors la supplique au « chevalier » Bruyère, directeur général des travaux publics, qui mit au crayon cette annotation : « Ecrire à M. Vaudoyer. » Quel fut l'avis de M. Vaudoyer? Que devinrent la bibliothèque de l'Académie et les espérances d'Assomption Badia? C'est ce que les lecteurs de l'*Intermédiaire* seraient peut-être curieux de savoir, mais ce que je ne saurais leur apprendre.

M. Tx.

Le gérant : LUCIEN FAUCOU.

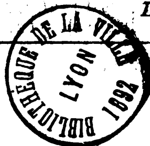




TABLE DES MATIÈRES

D

E

F

M

Q

R

S

T

ERRATA ET CORRIGENDA

Pages.		
92, l. 17,	*lisez :*	brindis (*non* brindes).
405, l. 26,	—	Hersart (*non* Hersent).
405, l. 55,	—	la Pointe du Raz (*non* la Pointe du Bay).
540, l. 23,	*lisez :*	Aubevoie (*non* Abbeville).
680, l. 43,	—	XVe (*non* XIVe).
685, l. 2,	—	drapeau (*non* chapeau).
689, l. 35,	—	Gondinet (*non* Godinet).

Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.

Digitized by Google

